ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

2006 Forum public de l'OMC

«Quelle OMC au XXIe siècle?»



25-26 septembre 06

ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

2006 Forum public de l'OMC

«Quelle OMC au XXIe siècle?»



25-26 Septembre 2006

© Organisation mondiale du commerce, 2007. La reproduction d'informations contenues dans le présent document n'est possible qu'avec l'autorisation écrite du Responsable des publications de l'OMC.

Sous réserve de l'autorisation écrite du Responsable des publications de l'OMC, la reproduction et l'utilisation des informations contenues dans le présent document à des fins d'enseignement et de formation non lucratives sont encouragées.

ISBN 978-92-870-3396-3

Également disponible en anglais et en espagnol:
Titre anglais ISBN 978-92-870-3395-6
Titre espagnol ISBN 978-92-870-3397-0

Les publications de l'OMC peuvent être obtenues dans les principales librairies ou:

directement auprès du
Service des publications de l'OMC,
Organisation mondiale du commerce
154 rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21
Tél.: (41 22) 739 52 08
Fax: (41 22) 739 54 58
adresse électronique: publications@wto.org.

à la librairie en ligne de l'OMC à l'adresse suivante:
http://onlinebookshop.wto.org

Imprimé par le Secrétariat de l'OMC, Suisse, 2007

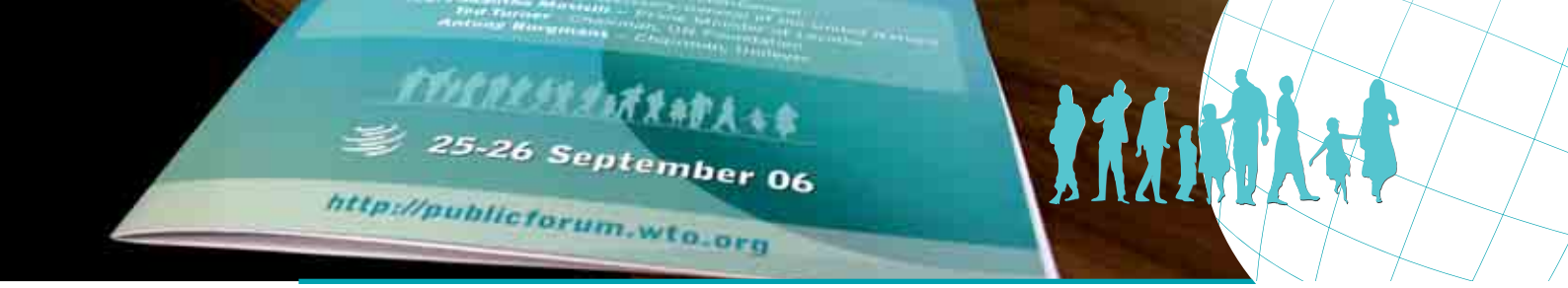


TABLE DES MATIÈRES

I. QUESTIONS SYSTÉMIQUES **5**

A. Le processus décisionnel de l'OMC: médiéval ou moderne? *Thème traité par le World Trade Institute (WTI) de Berne, l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) de Genève et l'Université de Lausanne* 5

B. Que devra accomplir l'OMC pour rester pertinente et viable au XXIe siècle? *Thème traité par le National Foreign Trade Council (NFTC)* 11

C. Le néoprotectionnisme: Un défi pour l'OMC au XXIe siècle, *thème traité par l'UNICE/Union des industries de la Communauté européenne et par le Conseil consultatif de l'APEC* 36

D. Au-delà de Doha: à la recherche du système commercial multilatéral, *thème traité par l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)* 42

E. Vues de la société civile des pays du G-20 sur l'OMC, *thème traité par la Fondation Friedrich-Ebert (FES) et CUTS International* 47

F. Le rôle des médias pour ce qui est de mieux faire comprendre au public l'élaboration des politiques commerciales et de stimuler le débat à ce sujet, *thème traité par l'Institut Panos, Londres* 57

G. Comment améliorer la réflexion politique des milieux universitaires sur les grandes questions concernant l'OMC? *Thème traité par la Chaire internationale OMC/Intégration régionale* 75

H. La responsabilité sociale des entreprises et le Cycle de Doha pour le développement: existe-t-il des possibilités qui seraient avantageuses à la fois pour le secteur privé et les pays en développement? *Thème traité par le Geneva Social Observatory (GSO) et le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies (QUNO)* 85

II. DÉVELOPPEMENT **95**

A. Effort de cohérence et renforcement des capacités pour le commerce: gros plan sur le Cadre intégré renforcé et l'initiative «Aide pour le commerce», *thème traité par la Division du développement, OMC* 95

B. Traduire l'Aide pour le commerce en mesures concrètes, *thème traité par CUTS International (Inde)* 113

C. Le commerce et le développement suite au non-lieu de Doha: soyons réalistes, *thème traité par le Groupe d'Évian, Institut international pour le développement du management (IMD)* 124

D. Bilan des négociations dans le cadre de l'OMC: préoccupations des pays en développement, *thème traité par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)* 131

E. Règles commerciales et niveaux de vie: interaction des stratégies de développement nationales et des règles mondiales, *thème traité par the Global Business Dialogue (GBD)* 137

F. Rapport sur le commerce mondial et le développement 2006 – Édifier un système commercial mondial favorable au développement, *thème traité par The Research and Information System (RIS) for Developing Countries* 151

G. Critères de développement applicables à un traitement différencié dans les politiques commerciales, *thème traité par Caritas Internationalis et la CIDSE* 161

III. AGRICULTURE **165**

A. Comment préserver au mieux les considérations autres que d'ordre commercial dans le domaine agricole: dans le cadre de l'OMC ou par le renforcement d'une gouvernance mondiale élargie? *Thème traité par le COPA-COGECA* 165

B. L'Afrique prépare l'avenir: de nouvelles possibilités pour le commerce des produits agricoles, *thème traité par l'IATP, Coordination Sud et Collectif Stratégies Alimentaires* 173

C. La mondialisation, le commerce et la transformation des systèmes agroalimentaires, *thème traité par la Division de l'agriculture et des produits de base (OMC)* 181

D. Les négociations sur l'agriculture à l'OMC et leurs effets sur l'agriculture européenne: le cas de l'industrie de la viande européenne, *thème traité par L'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV)* 189



E. Le Cycle de Doha: prochaines étapes et conséquences pour l'agriculture, *thème traité par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)* 193

F. Questions en suspens dans le domaine de l'agriculture et incidences sur les politiques agricoles, *thème traité par la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)* 195

G. Nouvelles orientations pour les règles commerciales agricoles, *thème traité par la CIDSE, la Fondation Heinrich Böll et EcoFair Trade Dialogue* 202

IV. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT 207

A. L'OMC et le développement durable, *thème traité par la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC* 207

B. Une feuille de route en faveur du développement durable pour l'OMC, *thème traité par l'Institut international du développement durable (IIDD)* 219

C. L'évaluation des incidences de la libéralisation, *thème traité par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)* 228

D. Les évaluations de l'impact de la libéralisation du commerce sur le développement durable, *thème traité par le Centre de droit international du développement durable (CDIDD)* 230

E. L'AMNA et le développement durable: réflexion sur un nouveau programme pour le XXIe siècle, *thème traité par Greenpeace International* 237

V. QUESTIONS SPÉCIFIQUES 249

A. Les ACR, une menace ou un atout pour l'OMC, *thème traité par la Fédération des industries allemandes* 249

B. Le rôle des normes internationales dans les accords commerciaux multilateraux: examen des parties prenantes, *thème traité par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU)* 253

C. Subventions et commerce international, *thème traité par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC* 262

D. Améliorer le processus d'accession au XXIe siècle, *thème traité par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada* 265

E. Le Commerce peut-il créer des emplois décents au XXIe siècle? *Thème traité par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et Solidar* 270

F. Migration et développement: quel rôle pour l'OMC? *Thème traité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)* 278

G. Commerce équitable: Offrir des chances égales aux hommes et aux femmes, *thème traité par le Secrétariat du Commonwealth* 283

H. L'Aide pour le commerce: peut-on envisager un développement tenant compte des besoins des deux sexes? *Thème traité par International Gender and Trade Network* 295

VI. ANNEXE I – ALLOCUTIONS D'OUVERTURE 299

A. Allocution d'ouverture de M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC 299

B. Message de M. Kofi A. Annan, Secrétaire général de l'ONU 303

C. Allocution de S.E. M. Pakalitha Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho 304

D. Allocution de M. Ted Turner, Président de la Fondation des Nations Unies 313

E. Allocution de M. Antony Burgmans, Président d'Unilever 323

VII. ANNEXE II – PROGRAMME DU FORUM PUBLIC 2006 DE L'OMC 329



AVANT-PROPOS

Au fil des ans, le Forum public de l'OMC est devenu une occasion très importante et unique de promouvoir un dialogue positif entre toutes les parties prenantes intéressées du système commercial multilatéral. Grâce à sa structure et à son organisation très particulières, fondées sur la notion de prise en charge, le Forum offre aux participants une solide plate-forme pour susciter des idées et exprimer leurs préoccupations quant à la forme, à l'orientation et à l'efficacité de l'Organisation mondiale du commerce. Le thème de cette année, «Quelle OMC au XXIe siècle?» a permis à tous les participants d'échanger en toute franchise idées et réflexions sur le type d'OMC qu'ils souhaiteraient pour le XXIe siècle.

Le Programme de Doha pour le développement (PDD) a été lancé en 2001 avec pour objectif de créer de nouvelles possibilités commerciales tout en rééquilibrant les règles du système commercial multilatéral en faveur des pauvres. Comme beaucoup d'entre vous le savent, des divergences de vues très marquées entre les Membres de l'OMC ont abouti à la suspension provisoire du PDD en juillet 2006. Le Forum public, qui s'est tenu les 25 et 26 septembre 2006, offrait ainsi l'occasion exceptionnelle d'engager un dialogue ouvert et constructif entre les participants, qui ont réfléchi sur les conséquences que pourrait avoir un blocage des négociations et ont identifié les flexibilités nécessaires pour faire aboutir le Cycle.

La présente publication résume les nombreuses opinions et préoccupations exprimées pendant le Forum. C'est une manière de reconnaître l'intérêt et l'importance que celles-ci présentent en tant que contribution à l'architecture d'un système commercial mondial profitable à tous. Je crois fermement aux vertus de l'engagement et j'espère que nous continuerons à travailler ensemble à l'avenir pour faire en sorte que l'OMC offre aux citoyens du monde l'occasion de se faire entendre.

Enfin, je voudrais remercier la Commission européenne et la Norvège, car sans leurs contributions généreuses, le Secrétariat de l'OMC n'aurait pas été à même d'organiser cette activité publique importante.

Pascal Lamy





REMERCIEMENTS

La publication des Actes du Forum public de l'OMC 2006 a été préparée sous la supervision de Mme Valentine Sedanyoye Rugwabiza, Directrice générale adjointe. M. Willy Alfaro, Directeur de la Division des relations extérieures, a piloté le projet, qui a été mis en œuvre par Mme María Pérez-Esteve de cette Division. Cette publication n'aurait pas été possible sans l'appui et la contribution de tous ceux qui ont organisé une séance durant le Forum. La Division des relations extérieures exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé et remercie tous les organisateurs de leurs rapports.

La Division des relations extérieures remercie également de leur coopération les membres de la Division des accessions, de la Division de l'agriculture et des produits de base, du Secrétariat de l'Organe d'appel, de la Division du Conseil et du CNC, de la Division du développement, de la Division de la recherche économique et des statistiques, de la Division de l'information et des relations avec les médias, de la Division de l'informatique, de l'Institut de formation et de coopération technique, de la Division de la propriété intellectuelle, de la Division des services linguistiques et de la documentation, de la Division des affaires juridiques, de la Division de l'accès aux marchés, de la Division des règles, de la Division du commerce des services, de la Division du commerce et de l'environnement, de la Division du commerce et des finances et de la facilitation des échanges et de la Division de l'examen des politiques commerciales pour leurs apports lors des différentes séances du Forum public et leur contribution au succès du Forum. Elle exprime aussi sa gratitude aux bénévoles qui ont travaillé sans relâche pour assurer le bon déroulement du Forum.

La production du rapport a été coordonnée par M. Serge Marin-Pache de la Division de l'information et des relations avec les médias. Il convient aussi de remercier tout particulièrement les traducteurs de la Division des services linguistiques et de la documentation pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

L'organisation du Forum public a été possible grâce à la généreuse contribution de la Commission européenne et de la Norvège, qui ont fait don respectivement de 100 000 euros (environ 150 000 francs suisses) et 1 million de couronnes norvégiennes (environ 200 000 francs suisses).





ABRÉVIATIONS

ABAC	Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC
ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACR	Accord commercial régional
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique
ALE	Accord de libre-échange
AMNA	Accès aux marchés pour les produits non agricoles
ANOPACI	Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire
APD	Aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ATLC	Assistance technique liée au commerce
BAD	Banque africaine de développement
BRICSAM	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, États de l'ANASE et Mexique
CCD	Comité du commerce et du développement
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CCI	Centre du commerce international
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDIDD	Centre de droit international du développement durable
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEE/ONU	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN	Comité européen de normalisation
CICDD	Centre international du commerce et du développement durable

CIDSE	Coopération internationale pour le développement et la solidarité
CIEL	Centre pour le droit international de l'environnement
CII	Confédération de l'industrie indienne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CoC	Centre d'intervention sociale
COGECA	Confédération générale des coopératives agricoles
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COPA	Comité des organisations professionnelles agricoles
COSATU	Congrès des syndicats sud-africains
CPC	Classification centrale des produits de l'Organisation des Nations Unies
CPEQ	Conseil patronal de l'environnement du Québec
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
EDIC	Étude diagnostique sur l'intégration du commerce
EI	Évaluation d'impact
EIDD	Étude d'impact sur le développement durable
EPA	Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCA	Fédération canadienne de l'agriculture
FES	Fondation Friedrich Ebert
FLA	Fair Labor Association
FMI	Fonds monétaire international
FTAAP	Zone de libre-échange Asie-Pacifique
G-8	Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Russie, Royaume-Uni. L'Union européenne est toujours représentée par le Président de la Commission.
G-20	Depuis le 21 novembre 2006, comprend 22 membres: Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Philippines, Pérou, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe



G-33	Depuis le 27 novembre 2006, comprendrait 46 pays: Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Chine, Congo, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Zambie, Zimbabwe
G-90	Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie, Zimbabwe
GAN	Global Academic Network
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GRET	Groupe de recherche et d'études technologiques
GSI	Initiative mondiale sur les subventions
GSO	Observatoire social à Genève
HP	Hewlett Packard
ICT	Institute of Computer Technology
IGTN	International Gender and Trade Network
IIDD	Institut international du développement durable
INADES	Institut africain pour le développement économique et social
INSEAD	Institut européen d'administration des affaires
ISO	Organisation internationale de normalisation
MAECI	Ministère des affaires étrangères et du commerce international (Canada)
MEBA	Middle East Business Associates
MEPC	Mécanisme d'examen des politiques commerciales
MIC	Mesures concernant les investissements et liées au commerce

MSS	Mécanisme de sauvegarde spéciale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NFTC	National Foreign Trade Council
NPF	Nation la plus favorisée
NUMSA	National Union of Metalworkers of South Africa
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEB	Office européen des brevets
OIC	Organisation internationale du cacao
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OTC	Obstacles techniques au commerce
PDD	Programme de Doha pour le développement
PELUM	Gestion de l'utilisation participative écologique des terres
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancé
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSLP	Programme stratégique de lutte contre la pauvreté
QUNO	Bureau Quaker auprès des Nations Unies
RIS	Research and Information System
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles
SCCI	Chambre de commerce et d'industrie de l'ASACR
SGP	Système généralisé de préférences
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
UA	Union africaine



UECBV	Union européenne du commerce du bétail et de la viande
UIT	Union internationale des télécommunications
UMA	Union du Maghreb arabe
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UNICE	Union des industries de la Communauté européenne
UPA	Union professionnelle artisanale
USAID	Agence pour le développement international des États-Unis
USGTN	U.S. Gender and Trade Network





INTRODUCTION

Le Forum public 2006 s'est tenu au siège de l'OMC à Genève les 25 et 26 septembre, sur le thème «Quelle OMC pour le XXIe siècle?». La présente publication résume les travaux des 36 groupes de discussion inscrits au programme. Chaque rapport a été établi sous la responsabilité de l'organisateur/des organisateurs de la session en question. La publication comprend cinq grandes parties qui s'articulent autour des thèmes généraux suivants: questions systémiques; développement; agriculture; développement durable et environnement; et questions spécifiques. Ces dernières sont des questions spécifiques relatives au programme de travail de l'OMC – accords commerciaux régionaux, normes internationales, subventions et accessions – et d'autres questions telles que l'emploi et le commerce, le genre et le commerce, ainsi que la migration.

Les discussions sur les questions systémiques dans la Partie I portent principalement sur le fonctionnement de l'OMC, les défis pour le système commercial multilatéral, l'environnement mondial dans lequel ce système évolue actuellement, le rôle futur de l'OMC, les améliorations qui peuvent être apportées au système pour en assurer la viabilité au XXIe siècle et les options disponibles pour mener à bonne fin le Programme de Doha pour le développement (PDD). Le rôle des acteurs de la société civile dans le système – ONG, médias, universités et entreprises, notamment – a aussi été analysé. Plus spécifiquement, cette section traite des questions suivantes: l'OMC est-elle en mesure de répondre aux défis présents et à venir avec le processus décisionnel actuel? Quel est le véritable coût de l'absence d'accord dans les négociations de Doha? Comment sauver les négociations, et qui peut le faire? Faudrait-il mettre à profit la suspension actuelle pour redéfinir le Programme de travail de Doha? Que devra accomplir l'OMC pour rester pertinente et viable au XXIe siècle? Les gouvernements Membres de l'OMC devraient-ils faire une plus large place à la participation des ONG à l'échelon national? Quel est le rôle des médias pour ce qui est de sensibiliser davantage l'opinion et d'intensifier le débat public sur la formulation des politiques commerciales?

La Partie II traite principalement les questions de développement et le renforcement des capacités pour le commerce. Les questions abordées sont la relation entre le commerce et le développement, l'opposition croissance-inégalité, la composante développement – ou son absence – dans le PDD, les besoins de développement liés au commerce des pays en développement, et les moyens d'assurer la cohérence et le renforcement effectif des capacités pour le commerce. Dans ce contexte, les initiatives Aide pour le commerce et Cadre intégré renforcé font l'objet d'une analyse détaillée. Les questions examinées dans la Partie II sont, entre autres, les suivantes: L'OMC est-elle l'enceinte appropriée pour traiter des questions de développement? Comment l'OMC peut-elle collaborer de manière plus cohérente avec d'autres acteurs, y compris les organismes multilatéraux de développement, les institutions financières régionales et les gouvernements des pays donateurs et des pays bénéficiaires afin de rendre opérationnelle l'Aide pour le commerce? Comment les gouvernements peuvent-ils faire en sorte qu'un apport plus efficace et plus opportun de

ressources financières accrues puisse répondre aux besoins de développement liés au commerce des pays en développement?

La Partie III porte sur les questions relatives au commerce des produits agricoles et aux négociations sur l'agriculture dans le Cycle de Doha, à savoir: les incidences du Cycle de Doha pour l'agriculture, les questions en suspens dans les négociations, les nouvelles orientations pour les règles régissant le commerce des produits agricoles et l'identification des solutions nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle. Les politiques commerciales et leur influence sur la transformation et la croissance de l'agriculture sont également examinées. Les questions suivantes font l'objet d'une analyse plus approfondie: Quelles sont les questions en suspens dans le domaine de l'agriculture? La croissance agricole contribue-t-elle au développement économique global et en particulier à la réduction de la pauvreté? Faudrait-il y avoir de nouvelles orientations pour les règles régissant le commerce des produits agricoles? Dans l'affirmative, lesquelles? Subventions à l'agriculture: qui obtient quoi et pourquoi? Existe-t-il des flexibilités dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles? Comment peut-on préserver au mieux les considérations autres que d'ordre commercial: dans le cadre de l'OMC ou par le renforcement de la gouvernance mondiale sur un plan plus général?

Les thèmes du développement durable et de l'environnement en relation avec le commerce sont examinés dans la Partie IV. Les discussions portent sur les possibilités et les défis pour ce qui est de renforcer davantage le soutien mutuel du commerce et de l'environnement dans le Cycle de Doha, l'état actuel du débat sur le commerce et l'environnement et l'évolution de ce débat ces dernières années, l'importance des négociations commerciales et la possibilité qu'elles donnent des résultats qui puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, les avantages et les défis qu'il y aurait à évaluer l'impact environnemental des négociations commerciales, et la possibilité que les négociations dans le cadre de l'OMC sur les subventions à la pêche aboutissent à un résultat gagnant dans les trois domaines du commerce, de l'environnement et du développement. Les questions analysées sont notamment les suivantes: Quels sont les défis et les perspectives pour ce qui est de renforcer davantage le soutien mutuel du commerce, de l'environnement et du développement? Est-il possible d'inclure des évaluations d'impact dans les négociations futures à l'OMC? En quoi consisterait un résultat favorable au développement dans le cadre de l'AMNA? Quels objectifs et quels défis les pays en développement ont-ils identifiés en ce qui concerne la gestion des pêcheries?

Enfin, la Partie V traite de questions spécifiques relatives au programme de travail de l'OMC, à savoir: les accords commerciaux régionaux, les normes internationales, les subventions, les accessions et également, l'emploi et le commerce, le genre et le commerce, ainsi que la migration. Les principales questions examinées sont les suivantes: Les accords commerciaux régionaux (ACR) sont-ils une menace ou une possibilité pour l'OMC? Comment les différents types de normes affectent-ils les courants d'échanges et le bien-être des consommateurs? Comment peut-on améliorer la participation des pays en développement à l'élaboration des normes? Quelle est la justification théorique du recours aux subventions,

quelles sont les principaux arguments invoqués par les gouvernements pour expliquer leurs politiques en matière de subventions, et jusqu'à quel point les subventions sont-elles utilisées et dans quels secteurs? Les pays considèrent-ils le processus d'accession comme un prix élevé à payer mais qui en vaut la peine? Le commerce peut-il créer des emplois décents au XXIe siècle? L'OMC a-t-elle un rôle à jouer en ce qui concerne les migrations et le développement? Peut-on envisager un développement qui tienne compte des disparités entre les sexes?

Les allocutions qui ont été prononcées durant la séance d'ouverture du Forum public 2006 par M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, S.E. M. Pakalitha Mosisili, Premier Ministre du Lesotho, M. Ted Turner, Président de la Fondation des Nations Unies et M. Antony Burgmans, Président de Unilever, ainsi que le message écrit émanant du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, sont reproduits à l'annexe I. L'annexe II présente le programme du Forum.





I. QUESTIONS SYSTÉMIQUES

A. Le processus décisionnel de l'OMC: médiéval ou moderne? *Thème traité par le World Trade Institute (WTI) de Berne, l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) de Genève et l'Université de Lausanne*

Rapport établi par M. Manfred Elsig, World Trade Institute (WTI) de Berne et Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) de Genève

Résumé

La session portait sur le fonctionnement du processus décisionnel de l'OMC et visait à contribuer au débat sur les moyens d'améliorer le système actuel. S'agit-il d'un système médiéval dans lequel le pouvoir économique est l'outil de négociation dominant, ou sommes-nous en présence d'un système en voie de maturité, qui répond de plus en plus à certaines normes «démocratiques» en ce qui concerne la prise de décisions? Centrée sur divers défis institutionnels, la session s'est articulée autour des questions suivantes:

- *Comment fonctionne le système? Quelles sont les incidences des règles décisionnelles actuelles telles que la recherche du consensus et l'approche du résultat unique?*
- *Comment la prise de décisions fonctionne-t-elle au regard de concepts tels que la participation, la transparence, la responsabilisation et la légitimité?*
- *L'OMC peut-elle relever les défis présents et à venir avec le mécanisme de décision actuel?*
- *Que devrait-on (et pourrait-on) changer (le cas échéant)?*

La session visait aussi à établir un lien entre les débats qui se déroulent dans les milieux universitaires et diplomatiques ainsi que les ONG sur l'importance de la structure des institutions. Les intervenants représentaient divers points de vue fondés sur une vaste expérience pratique et se sont inspirés de différents traditions universitaires et objets de recherche.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Manfred Elsig, Directeur de recherches au World Trade Institute (Berne) et à l'Institut universitaire de hautes études internationales (Genève).

Le modérateur a souhaité la bienvenue aux participants et aux intervenants et a souligné les objectifs de la session, à savoir: premièrement, présenter différentes évaluations du fonctionnement de l'actuel système de décision; deuxièmement, examiner la nécessité de

réformes institutionnelles; et troisièmement, mettre en lumière et faire converger les débats qui ont lieu parallèlement dans les milieux universitaires, les milieux diplomatiques et la société civile. Il a aussi présenté la philosophie relative à la conception et à la réforme des institutions en esquissant et en définissant brièvement les principaux concepts pour l'évaluation des systèmes politiques légitimes, qui découlent de la théorie politique et des ouvrages sur ce que l'on appelle «gouvernance mondiale» (par exemple, la légitimité par les procédures et par les résultats, la participation, l'efficience, la transparence interne/externe ainsi que la responsabilisation sur le plan interne/externe). Il a ensuite fait la distinction entre la prise de décisions au sens étroit et au sens large pour faciliter la discussion sur ce sujet et éviter que les concepts ne soient jugés trop vagues.

(a) M. Robert Wolfe, Professeur, Queen's University, Kingston, Canada

M. Robert Wolfe a présenté un exposé PowerPoint intitulé «The WTO in Suspense: is Medieval Decision-Making Part of the Problem?». Il a utilisé ce titre provocateur pour faire valoir que l'univers de l'OMC était davantage pluriel que médiéval. Il a fait allusion aux différences de niveau de développement entre les participants et aux systèmes politiques et juridiques existants. Il a brièvement évalué les principes directeurs qui régissent la prise de décisions, tels que le consensus (qui est appelé à demeurer), l'engagement unique (importance des ensembles de résultats) et l'approche ascendante (et le problème des passages entre crochets) et il a mentionné les difficultés liées au concept diffus de «développement», le rôle de la réciprocité et des modalités (par exemple, l'approche demandes/offres et l'approche fondée sur une formule). En outre, il a appelé l'attention sur le nouveau et complexe réseau de négociations – notamment sur le groupe dénommé BRICSAM (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, États membres de l'ANASE et Mexique) – qui donnera naissance à de nouvelles dynamiques et de nouveaux rapports de forces. Il s'est attardé sur le rôle du consensus dans le système, les incidences marginales du recours aux procédures formelles, les nombreuses réunions informelles et l'émergence d'un réseau de coalitions nouvelles et se recoupant. Dans la dernière partie de son exposé, il a présenté deux scénarios se recoupant pour déterminer si le système nécessitait des correctifs. Ces scénarios étaient fondés sur une «lecture» ciblant les intérêts et l'apprentissage. En conclusion, l'intervenant s'est montré peu convaincu par une modification formelle de la conception du système, en faisant valoir que l'OMC évoluait avec la pratique et l'expérience. À cet égard, il a comparé les négociations de Doha à un voyage au cours duquel les parties apprenaient à négocier dans une optique véritablement multilatérale, avec un grand nombre de Membres de plus en plus différents.

(b) M. Vicente Paolo B. Yu III, Centre du Sud, Programme sur la gouvernance mondiale pour le développement, Genève

Dans son intervention, M. Vicente Paolo B. Yu III a analysé le rôle du consensus du point de vue des pays en développement (notamment des pays qui doivent surmonter des contraintes de capacité pour pouvoir participer activement au système). Il s'est attardé sur les difficultés qui empêchaient de nombreuses parties d'utiliser le pouvoir de veto dans

un système de «consensus passif» (où le silence est considéré comme un acquiescement) et a préconisé l'instauration d'un «consensus actif» (chacun devant exprimer son accord), qui renforcerait la légitimité globale et la responsabilisation du système. En outre, il a procédé à une évaluation critique des processus informels et a préconisé un recours plus actif aux processus formels (conformément aux règles de procédure). Les processus informels allaient eux aussi à l'encontre des intérêts de ceux qui avaient une capacité limitée de participer simultanément à différentes tribunes. Pour les mêmes raisons, l'intervenant a aussi déconseillé le recours à des organismes de type «conseil exécutif» pour rationaliser le processus décisionnel. Il a évalué les coalitions d'une manière plus positive et a décrit les négociations par groupe avec la participation des pays en développement comme un instrument favorable à un engagement plus actif et plus dynamique. En outre, il a préconisé le renforcement de la coopération internationale sous forme d'assistance technique pour permettre aux pays en développement de mieux pouvoir négocier avec plus d'efficacité, ce qui améliorerait la légitimité globale du système. Enfin, il a plaidé en faveur d'une approche ascendante des questions structurelles, qui ferait appel aux instances formelles existantes comme la Conférence ministérielle et le Conseil général.

(c) M. Anthony Hill, ancien Ambassadeur de la Jamaïque auprès du GATT, de l'OMC et de l'ONU, Genève

M. Anthony Hill a fait un exposé sur le thème «Foi, raison et métaphysique des places commerciales», qui était également disponible sous forme écrite. Il a reconnu le bon fonctionnement du système, mais selon lui ce dernier ne tenait pas toutes ses promesses à l'égard des pays en développement. Il contestait l'idée exprimée dans l'intitulé à savoir que le système était médiéval, car dans un monde médiéval les seigneurs ordonneraient et les autres suivraient. Il a évoqué dans son exposé la réémergence de certaines grandes économies, notamment la Chine et l'Inde, et la façon dont le pouvoir économique potentiel (la transformation économique) pouvait (ou pouvait ne pas) se traduire en pouvoir politique. Il a soulevé des questions importantes, y compris celle de savoir si le système commercial multilatéral ouvert avait été conçu de façon à conférer une dimension éthique aux décisions des Membres les plus puissants et si la mise en œuvre des décisions était devenue plus équitable. Il a parlé de l'objectif de la session, qui était d'établir un lien entre les débats des universitaires, des négociateurs commerciaux et de la société civile. Selon lui, cette interaction était un élément important du système commercial multilatéral dit ouvert. Il a préconisé l'ouverture au grand public, une participation extérieure accrue et la limitation du jargon technique propre à l'OMC. Enfin, il a analysé le fonctionnement du système et préconisé une plus grande clarté en ce qui concerne la nature des décisions prises par les Membres, qu'il s'agisse d'engagements juridiquement contraignants ou de décisions administratives ou procédurales, en s'appuyant sur des faits empiriques se rapportant au Cycle d'Uruguay.

(d) Mme Carolyn Deere, Chargée de recherches, Université d'Oxford, Royaume-Uni

Mme Carolyn Deere a mis l'accent sur deux aspects qu'elle jugeait cruciaux pour la prise de décisions. Premièrement, plusieurs des pays les moins avancés ou des pays en développement accédants manquent toujours de capacités en matière de négociation. Il y a 33 Membres qui n'ont toujours pas de représentation officielle à Genève. Deuxièmement, les travaux de recherche sur les coalitions doivent aborder de manière plus explicite les questions de la responsabilisation et des mécanismes de participation. Après son introduction, l'intervenante a préconisé une étude plus systématique de la pratique de mise en œuvre (y compris la prise de décisions) – domaine qui n'a pas été suffisamment exploré du point de vue de la science politique et du droit. Elle a évoqué, en particulier, le rôle du Secrétariat de l'OMC dans les questions liées à la mise en œuvre, y compris l'examen des politiques commerciales, les activités des Conseils (par exemple, le Conseil des ADPIC), la formation et l'assistance technique, la communication avec le public et la recherche. Étant donné que toutes ces fonctions ont potentiellement un caractère politique, et compte tenu des appels en faveur d'un renforcement du rôle du Secrétariat dans ces domaines, il faut mener des travaux de recherche additionnels qui pourraient orienter le débat politique sur la modification du processus décisionnel dans la mise en œuvre. Enfin, l'intervenante a cité des exemples de politique de mise en œuvre en formulant des observations d'après ses propres travaux de recherche sur l'Accord sur les ADPIC ainsi que sur le chevauchement des régimes et la coordination avec les autres organismes qui s'occupent de ces questions (par exemple, l'OMPI, l'USAID, l'OEB, etc.).

(e) M. Thomas Cottier, Professeur, Directeur général du World Trade Institute de Berne, Suisse

M. Thomas Cottier, qui n'a pas pu participer à la session, a fait parvenir une communication écrite. Dans sa communication, il préconisait la création d'une tribune au sein du système GATT/OMC pour débattre des questions systémiques et horizontales ainsi que l'Association du droit international l'avait recommandé dans son rapport de 2006. Il a évoqué un certain nombre de défis institutionnels majeurs pour l'avenir et a proposé de créer un comité qui serait chargé d'y répondre d'une manière systémique et cohérente. Pour ce qui est du cadre institutionnel, une structure à deux niveaux a été suggérée, qui canaliserait et orienterait les discussions. Le premier niveau consisterait en un groupe de réflexion réunissant des personnes compétentes et servant de cadre pour des échanges de renseignements et des délibérations non hiérarchisées (un comité consultatif), et le second aurait pour tâche de négocier et de préparer les décisions politiques sur le terrain (comité de négociation ou comité permanent).

2. Questions et remarques des participants

Les participants ont posé deux séries de questions. À la suite des exposés, les questions et remarques ci-après ont été formulées et discutées. Elles portaient sur différents ensembles de points:

La prise de décisions au sens large:

- Un journaliste pigiste a évoqué le rôle important de la prise de décisions à l'échelon national. La politique commerciale ne commence-t-elle pas dans le pays? Le participant voulait aussi savoir si le grand public comprenait la relation entre l'OMC et le système des Nations Unies.

- Un représentant de la mission d'un pays du BRICSAM auprès de l'OMC a dit qu'il fallait différencier les pays en développement et a demandé comment les PMA en particulier utilisaient comme stratégie le manque de capacités de négociation pour mettre en avant leurs priorités dans le programme de négociation.

- Une universitaire a mis en doute l'assertion selon laquelle le jargon technique de l'OMC constituait un obstacle réel à la participation et a préconisé un niveau d'ambition moins élevé; elle prônait soit des avancées plus modestes dans le cadre d'un large programme soit des progrès plus marqués dans le cadre d'un programme restreint.

- Un universitaire a voulu savoir comment le mécanisme d'examen des politiques commerciales pouvait être renforcé et devenir plus utile à l'avenir, tandis qu'un membre du Secrétariat de l'OMC a remis en cause la description du rôle du Secrétariat dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, en faisant valoir que les pays devaient aussi honorer d'autres obligations (plus vastes) dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

La prise de décisions au sens étroit:

- Un représentant de la société civile a demandé s'il ne devrait pas y avoir davantage de réflexion et de débat sur la manière d'utiliser plus efficacement la géométrie variable (y compris la différenciation) et a donc remis en cause le principe de l'engagement unique.

- Un membre du Secrétariat de l'OMC a demandé des clarifications sur les notions de consensus explicite, de consensus positif et d'unanimité.

3. Conclusion

La session a montré que les recommandations concernant la modification de la conception institutionnelle étaient déterminées par des jugements différents quant au fonctionnement du système. Les intervenants ont abordé divers domaines de la sphère politique (par exemple, les négociations, les décisions et la mise en œuvre), en axant le débat sur de nombreux aspects liés à la prise de décisions, et ont évalué différemment le fonctionnement du système. Le message global qui se dégage de la session est qu'aucune solution rapide n'est encore en vue, tandis que différentes solutions pour accroître la légitimité ont été examinées, l'accent étant mis sur les questions de procédure.

Par ailleurs, les discussions ont montré qu'il fallait poursuivre les travaux de recherche pour mieux voir comment la conception actuelle influe sur la participation et les résultats et jusqu'à quel point elle répond aux concepts fondamentaux relatifs aux systèmes politiques légitimes. Il y a eu consensus sur le fait qu'un échange accru d'idées et de réflexions entre différents groupes issus des milieux universitaires et diplomatiques ainsi que de la société civile pourrait beaucoup y contribuer, et cette approche a été accueillie favorablement par ceux qui ont participé activement aux discussions.

Le système de l'OMC est-il médiéval ou moderne? Nous n'avons aucune certitude à ce sujet, mais la réponse reflète certainement ce que nous pensons de l'ère médiévale, la manière dont fonctionne le monde et l'évaluation que nous faisons de la conception actuelle. En d'autres termes, pour reprendre l'argument de M. Robert Wolfe, «si le processus décisionnel (si Doha) paraît médiéval, c'est parce que le monde le paraît aussi». En comparaison à d'autres organisations internationales (par exemple, le FMI ou la Banque mondiale), le déficit démocratique est probablement limité, et la situation s'est manifestement améliorée depuis la débâcle de Seattle; toutefois, bon nombre de petites économies vulnérables sont encore incapables de se doter d'une représentation adéquate à Genève (déficit de capacité). Si la plupart des intervenants sont convenus qu'un changement institutionnel formel était difficile, ils ont reconnu que, par le passé, le système avait déjà montré qu'un changement progressif était possible dans les limites juridiques actuelles des règles décisionnelles. La conclusion optimiste qui se dégage de la session est que le Cycle de Doha pourrait bien être jugé, dans quelques années, comme une ère nouvelle qui a vu l'émergence de nouveaux et puissants acteurs (par exemple, le BRICSAM); la formation de coalitions est devenue plus institutionnalisée et tous ont dû apprendre (non sans mal pour certains) le jeu nouveau de la prise de décisions dans un système commercial multilatéral ouvert.

B. Que devra accomplir l'OMC pour rester pertinente et viable au XXIe siècle? *Thème traité par le National Foreign Trade Council (NFTC)*

Rapport établi par le National Foreign Trade Council (NFTC)

Résumé

Les intervenants, venus de pays développés et de pays en développement et représentant des ONG, le secteur privé et un groupe de réflexion, se sont interrogés sur ce que l'OMC devrait accomplir pour rester pertinente et viable au XXIe siècle. L'OMC était en situation de crise, avec la suspension du Cycle de Doha, et il n'y avait accord ni sur la manière ni sur le moment, ni même sur le fait de relancer les négociations. Les intervenants ont discuté de l'importance d'un système commercial multilatéral fort et fondé sur des règles, ont dit comment ils percevaient les questions structurelles et culturelles qui se posaient à l'OMC, et ont proposé diverses idées quant à la manière dont celles-ci devaient être abordées.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. John M. Weekes, Conseiller principal en matière de politiques, Sidley Austin LLP.

(a) Observations liminaires de M. John M. Weekes

J'estime qu'il est essentiel que nous nous demandions avec lucidité où nous en sommes et ce qui subsiste de l'objectif que nous nous étions fixé d'achever le Cycle de négociations pour la fin de l'année. Je ne puis cacher la triste vérité: nous sommes dans une situation désespérée.

…

Selon moi, un échec constituerait aussi un signal très négatif pour l'avenir de l'économie mondiale et pourrait faire craindre une résurgence du protectionnisme, à un moment où le rythme de la mondialisation pèse lourdement sur le tissu social et économique de nombreux pays et où l'instabilité géopolitique est de plus en plus forte.

> -- Observations liminaires du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, à la réunion informelle du Comité des négociations commerciales, le 24 juillet 2006

Il ne faudrait pas tenir pour acquis que l'intégration économique mondiale continuera de progresser … Le défi pour les décideurs est de faire en sorte que les bienfaits de l'intégration économique mondiale soient assez largement partagés – par exemple, en aidant les travailleurs qui perdent leur emploi à acquérir la formation nécessaire pour tirer parti de nouvelles possibilités – et que l'on puisse parvenir à un consensus pour des changements qui améliorent le bien-être. La réalisation d'un tel consensus sera

peut-être loin d'être aisée, tant au niveau national qu'au niveau mondial. L'effort en vaut toutefois la peine, car les bienfaits potentiels d'une plus grande intégration économique mondiale sont, en effet, considérables.

-- Observations finales du Président de la Réserve fédérale des États-Unis, M. Ben S. Bernanke, au trentième Symposium économique annuel de la Banque de réserve fédérale de Kansas City tenu à Jackson Hole, Wyoming, le 25 août 2006

Je crois que le thème de cette session – Que doit faire l'OMC pour rester pertinente et viable au XXIe siècle? – est encore plus important eu égard à la suspension des négociations du Cycle de Doha. Le thème comporte deux aspects: la question immédiate de savoir ce qu'il faut faire pour mener à bonne fin le PDD, et la dimension à plus long terme de ce que les Membres de l'OMC devront faire dans les années à venir pour assurer la pertinence et la viabilité de l'Organisation.

Il est temps que nous reconnaissions que l'heure est critique et que nous devons envisager l'avenir avec lucidité et honnêteté. En répondant à la question «Que devra accomplir l'OMC?», nous devons être conscients de la gravité de la situation actuelle. Le moment est peut-être venu de poser des questions qui auraient pu sembler politiquement incorrectes, et d'y répondre. Je ne veux pas dire par là que les intervenants doivent nécessairement tenter d'y répondre, mais les questions pourraient les aider à mesurer l'importance de leurs réponses. Voici quelques-unes de ces questions:

- L'OMC est-elle capable de répondre aux attentes suscitées par le PDD, voire – comme certains pourraient le demander – est-elle compétente pour le faire? Jusqu'où l'OMC peut-elle aller pour relever les défis du développement économique? Quelle sorte de système commercial peut servir au mieux les intérêts commerciaux des pays plus vulnérables?

- L'OMC a-t-elle besoin d'une réforme en profondeur pour atteindre ses objectifs, ou faut-il que les Membres s'engagent plus à fond? Y a-t-il même une perception commune de ce que ces objectifs sont réellement?

- Est-il possible de négocier de nouveaux accords dans une organisation où les intérêts sont aussi divers comme c'est aujourd'hui le cas à l'OMC? Les négociations multilatérales ont-elles fait leur temps?

- Une approche régionale de la libéralisation serait-elle moins intimidante pour ceux qu'inquiète l'impact de la mondialisation, et plus facile à gérer pour les gouvernements concernés? Produirait-elle des résultats d'une manière plus opportune pour les entreprises?

- L'OMC peut-elle demeurer viable si elle devient essentiellement un organisme juridique?
- L'OMC est une organisation intergouvernementale, mais son action suscite de plus en plus l'attention de nombreux acteurs non étatiques. Les entreprises sont manifestement les premiers bénéficiaires de la libéralisation et de la stabilité assurée par l'OMC, et elles étaient le seul secteur non étatique à s'y intéresser véritablement. Désormais, le grand public s'y intéresse également. Les syndicats, les groupes écologiques et les organismes de développement ont tous leurs idées sur ce que fait ou ne fait pas l'OMC. Les gouvernements Membres de l'OMC doivent-ils ménager de plus grandes possibilités de participation au secteur non étatique? Où le système commercial multilatéral ouvert trouve-t-il son soutien politique?

(b) Mme Mary A. Irace, Vice-Présidente, Trade and Export Finance, et Coprésidente du NFTC Doha Round Working Group, National Foreign Trade Council, Washington, D.C.

Le NFTC, l'une des principales organisations professionnelles des États-Unis, s'est engagé de manière proactive et a manifesté le soutien constant des entreprises américaines pour un résultat ambitieux des négociations du Cycle de Doha. Comme beaucoup d'autres ONG, nous avons publié une série d'exposés de position et d'études détaillés sur les avantages et l'importance du succès du Cycle, et nous avons communiqué ces vues aux gouvernements Membres de l'OMC. Le thème de notre session – Comment assurer la viabilité et la crédibilité de l'OMC au XXIe siècle – représente, à mon avis, le principal défi pour les Membres de l'OMC et le Cycle de Doha, pour deux principales raisons: les mutations rapides et révolutionnaires de l'économie mondiale et la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Outre la rapidité de son évolution, l'économie mondiale présente aujourd'hui deux caractéristiques frappantes. Il y a tout d'abord la transformation fondamentale de la manière dont fonctionnent les entreprises, les travailleurs et les économies. À l'ère de la mondialisation et face aux changements technologiques rapides, le succès appartient aux entreprises qui sont intégrées au niveau mondial. Par exemple, comme Tom Friedman l'a souligné dans son ouvrage *The World is Flat*, un ordinateur Dell est fabriqué dans au moins 12 et peut-être même 20 pays, y compris plusieurs pays en développement. Le deuxième changement spectaculaire est la remarquable ascension des marchés émergents au niveau mondial. Les recherches menées par le NFTC lui-même témoignent de la participation croissante des pays en développement à l'économie mondiale. Par exemple, notre récent rapport sur le secteur des services montre que 50 pays en développement exportent des services pour une valeur de 1 milliard de dollars par an et que quatre d'entre eux se classent parmi les dix principaux exportateurs de services.

Tout bien considéré, ces changements dynamiques de l'économie mondiale sont très positifs. Les pays développés et les pays en développement dans l'ensemble tirent profit de l'économie mondiale, et le GATT comme son successeur, l'OMC, y sont pour beaucoup. Le GATT/l'OMC a constitué un fondement vital pour un engagement économique pacifique

reposant sur les principes d'ouverture, de transparence et de règles communes axées sur le marché. Ce faisant, l'Organisation a joué un rôle clé dans le développement économique, surtout dans les pays qui ont pleinement participé à l'ouverture et à la réforme de leur propre économie.

Il faut consolider et moderniser les fondements de l'OMC. Sur des aspects clés, le Cycle de Doha déterminera si le GATT/l'OMC demeure un puissant moteur de la libéralisation des échanges. Le NFTC estime que la crédibilité future de l'OMC est au cœur des négociations et qu'un résultat ambitieux du Cycle de Doha peut avoir des conséquences positives, durables et profondes pour tous les Membres de l'OMC.

Si le Cycle de Doha n'aboutit pas, les Membres de l'OMC seront contraints d'aller de l'avant avec plus d'âpreté, par d'autres approches, en particulier des négociations régionales et bilatérales. Ce sont les petites et moyennes entreprises et les économies moins développées qui auraient le plus de difficulté à affronter les complexités d'un système commercial de plus en plus fondé sur des accords bilatéraux et régionaux.

Quelle est la voie à suivre? Mon opinion peut se résumer comme suit:

Premièrement, le NFTC estime qu'il est temps de changer d'état d'esprit pour revenir aux raisons et aux objectifs fondamentaux de l'appartenance à l'OMC, c'est-à-dire promouvoir une plus grande ouverture des marchés et l'amélioration de la gouvernance du commerce en tant que moyen d'élever les niveaux de vie dans le monde entier. À vrai dire, vu de loin, le débat semble viser plutôt le contraire, à savoir comment ne pas ouvrir les marchés au moyen d'exceptions et d'échappatoires.

Deuxièmement, il faut de nouvelles alliances et un renforcement du leadership et de la volonté politique. Le G-6, le G-20 et le G-33 ne devraient pas être les seuls principaux moyens de transmission et de communication. Les deux membres du G-2 – États-Unis et UE – doivent ensemble prendre l'initiative pour débloquer l'impasse dans le domaine de l'agriculture. Il convient toutefois de souligner que l'agriculture représente moins de 9 pour cent du commerce mondial et que les services et les produits industriels sont les autres questions cruciales des négociations et méritent d'être reconnus en tant que tels.

Tout aussi important est le rôle des puissances économiques émergentes, qui ont tout intérêt à ce que le système commercial multilatéral de l'OMC soit vigoureux et dynamique, y compris la Chine – troisième nation commerçante à l'heure actuelle. C'est le moment ou jamais pour ces pays de faire preuve d'un leadership clair et visible en faveur d'un résultat substantiel en matière d'ouverture des marchés, dont ils sont pleinement parties prenantes. Par exemple, en ce qui concerne l'AMNA, les principaux pays en développement devraient être prêts à déclarer publiquement qu'ils appuieront un coefficient ambitieux de 15 pour cent. Une telle initiative serait un puissant catalyseur et un progrès décisif.

Il convient aussi de marquer plus clairement la reconnaissance des éléments spécifiques favorables au développement de l'ensemble de résultats en suspens de Doha, tels que l'Aide pour le commerce, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays moins avancés (PMA) et une cohérence beaucoup plus effective entre l'OMC et les organismes de développement, autant d'éléments qui pourraient être perdus si le Cycle de Doha n'aboutissait pas.

Je demeure optimiste et confiant que le Cycle de Doha sera relancé, car l'échec serait coûteux et le succès profitable à tous.

À supposer que le Cycle de Doha aboutisse, l'OMC ne devrait pas se reposer sur ses lauriers. Il y a de nombreuses questions importantes à traiter, qui ne sont actuellement pas à l'ordre du jour. De plus, il restera certainement beaucoup de marge pour un approfondissement de la libéralisation après le Cycle de Doha. L'OMC devrait passer, le moment venu, à un nouveau programme pour l'après-Doha. À tout le moins, il devrait y avoir un programme incorporé «Après le Cycle de Doha». Une partie de ce programme devrait être axée sur la mise en œuvre, notamment sur l'Aide pour le commerce pour faire en sorte que les pays moins développés puissent avoir les outils et l'assistance nécessaires pour obtenir les avantages des engagements anciens et nouveaux dans le cadre de l'OMC. Le NFTC serait aussi très favorable à une «clause de continuation» qui permettrait de négocier l'élimination en définitive des droits de douane, qui mettent à contribution la consommation et le développement, et de mener à terme l'action engagée à cet égard à la création du GATT en 1947.

Parmi les autres questions prioritaires du programme à venir figure l'utilisation croissante des obstacles non tarifaires, notamment dans le domaine des réglementations. Il faudra aussi poursuivre et approfondir la libéralisation de l'agriculture et des services dans l'après-Doha.

Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles l'OMC devrait s'attaquer dès la conclusion du Cycle de Doha.

(c) Mme Céline Charveriat, Chef du Bureau d'Oxfam International à Genève et Directrice de la campagne «Pour un commerce plus juste»

Que doit accomplir l'OMC pour rester pertinente et viable au XXIe siècle? Rien de moins qu'un miracle, qui exige un virage à 180 degrés pour ses principaux Membres.

(i) L'OMC doit réaliser un cycle favorable au développement qui remédie aux déséquilibres actuels du système commercial mondial

L'objectif primordial du Cycle de Doha était de corriger les règles truquées, qui empêchent toujours les populations et les pays pauvres de sortir de la pauvreté. Or les perspectives d'un véritable Cycle du développement de Doha sont peu encourageantes. Pourquoi?

Surnommé «Doha allégé», l'accord qui était sur la table en juillet de cette année signifiait en fait «développement allégé», et même cet accord n'a pas été possible pour les pays riches Membres de l'OMC. Un regard rétrospectif sur ce qui était alors sur la table permet de constater ceci:

- il n'y avait pas ou guère de progrès en ce qui concerne le dumping agricole, sauf l'élimination des subventions à l'exportation;

- par rapport au Cycle précédent, il était demandé aux pays en développement d'ouvrir davantage leurs marchés, ce qui risquait d'aggraver fortement la précarité des moyens de subsistance dans les secteurs agricole et industriel de la plupart de ces pays;

- il y avait peu d'amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement dans les secteurs agricole et industriel, en raison des exemptions proposées et du peu de progrès au sujet des obstacles non tarifaires. Les PMA n'avaient même pas obtenu l'accès en franchise de droits et sans contingent pour la totalité de leurs produits;

- il y avait un traitement spécial et différencié inverse en faveur des pays développés. Le cadre de négociation était moins restrictif pour les outils protectionnistes utilisés par les pays développés que pour ceux des pays en développement, comme le montrent clairement le traitement proposé pour le soutien interne ou pour les produits sensibles par opposition aux produits spéciaux, ainsi que la question des mesures de sauvegarde spéciale;

- l'Accord sur les ADPIC, en dépit de la Déclaration de Doha, contribue toujours à placer le prix des médicaments à un niveau qui les met hors de la portée des pauvres du monde entier.

Pour être véritable, une relance des négociations devrait répondre à ces défis cruciaux. Que faudrait-il?

- un engagement politique au plus haut niveau, avec une réaffirmation ferme des objectifs centraux de la coopération multilatérale – prospérité mutuelle et stabilité;

- des mesures concrètes de la part des pays riches pour rétablir la confiance dans le processus: quel que soit le moment où les discussions reprendront, les pays riches doivent mettre fin au dumping. Les pays les plus pauvres du monde ne doivent pas devenir les victimes de cet échec, dont ils ne sont pas responsables. Par conséquent, les pays les moins avancés devraient obtenir l'accès aux marchés des pays riches, en franchise de droits et sans contingent, pour la totalité de leurs produits. Cela suppose également la réforme des «règles d'origine». Enfin, l'UE et

les États-Unis doivent prendre des engagements financiers sérieux en faveur d'un véritable programme «Aide pour le commerce», avec des apports d'argent frais et sans conditionnalités.

(ii) Trouver un moyen rationnel de traiter les questions qui resteront peut-être en suspens après le Cycle de Doha

ACR/OMC: Tels qu'ils sont actuellement conclus, les accords de libre-échange constituent une menace réelle pour l'avenir de l'OMC en sapant le principe NPF et en créant un écheveau de règles, certaines allant au-delà de celles de l'OMC et d'autres restant en deçà.

Règles d'origine, OTC, SPS et antidumping, ou comment faire de l'accès aux marchés une réalité pour les pays en développement. Beaucoup de choses ont été dites sur la nécessité de faire de l'accès aux marchés une réalité durant le Cycle en cours, et le débat a été entièrement axé sur le niveau des droits de douane alors qu'il est notoire que d'autres obstacles à l'accès aux marchés jouent un plus grand rôle pour bon nombre sinon la totalité des produits. Ces obstacles non tarifaires sont particulièrement pernicieux en raison de leur complexité et défavorisent manifestement les pays pauvres ainsi que les PME.

Accord sur les ADPIC: En dépit des efforts visant à résoudre les problèmes causés par l'Accord sur les ADPIC dans le domaine de la santé publique, les règles de propriété intellectuelle contribuent toujours à rendre les médicaments onéreux et inaccessibles aux populations pauvres du monde entier. Il faut engager un examen crédible et prendre rapidement des mesures pour résoudre ce problème une fois pour toutes si l'on veut préserver la crédibilité de l'OMC.

(iii) Revoir certains des principes et postulats fondamentaux de l'OMC pour mieux les concilier avec les réalités économiques, sociales et développementales

a) Les effets secondaires négatifs de la libéralisation des échanges ne sont pas du ressort de l'OMC (mais de quel ressort sont-ils, en fait?). À ce jour, personne n'a donné une réponse valable aux perdants de la libéralisation des échanges, qu'il s'agisse des pays ou des travailleurs et agriculteurs évincés, surtout dans les pays en développement. Pire, les institutions comme l'OMC ne reconnaissent même pas l'existence du problème, et les inquiétudes légitimes des pays sont écartées dans l'intérêt du bien général. La méconnaissance du problème des perdants et l'absence d'efforts visant à faire en sorte que la croissance profite à un plus grand nombre font que, malgré une croissance vigoureuse des échanges et du PIB à l'échelle mondiale, les inégalités sont à la hausse. Bien sûr, toutes ces tendances ne peuvent pas être attribuées à la libéralisation des échanges et aux règles du commerce mondial, mais l'OMC, comme les autres organisations mondiales et les gouvernements, doit commencer à affronter ces défis.

b) L'approche doit être identique pour tous. En raison de ce principe, il est très difficile pour l'OMC de produire des résultats favorables au développement. Il est clair

que les règles doivent généralement s'appliquer à tous les Membres, mais le système n'a pas la flexibilité suffisante pour permettre aux pays en développement de prendre des engagements qui concordent avec leurs besoins de développement.

c) L'État est un obstacle au commerce et à la croissance économique. Il s'agit ici de l'opinion selon laquelle les flexibilités concernant les règles, les produits spéciaux ou le droit de réglementer les services ne sont pas des raisons valables d'adapter les règles mais des excuses commodes pour les gouvernements, notamment ceux des pays en développement, pour appliquer de mauvaises politiques. À l'inverse, il est supposé que la libéralisation des échanges, la non-discrimination et le traitement national produiront des résultats souhaitables. Cela fait de l'OMC une institution particulièrement médiévale, à un moment où de nombreux économistes – comme Dani Rodrik – montrent le rôle essentiel de l'État pour ce qui est de stimuler le développement et la croissance.

d) Chacun doit donner pour pouvoir recevoir quelque chose. Sur la foi de cette opinion largement répandue, les PMA qui sont exemptés des réductions tarifaires s'entendent dire que c'est une grande concession en leur faveur (et non un moyen raisonnable de répondre à leurs besoins, qui ne coûte rien à leurs partenaires commerciaux étant donné leurs faibles capacités d'importation) et qu'ils ne peuvent vraiment pas demander l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. C'est une manière plutôt cruelle d'affaiblir la position des pays les plus pauvres du monde, qui sont déjà bien à la peine avec de petites délégations et un pouvoir politique limité à l'OMC.

(iv) Conclusion

Le monde actuel a grandement besoin d'un système commercial multilatéral fort, équitable et fondé sur des règles, mais nous en sommes encore bien loin. L'OMC, l'une des principales institutions mondiales en matière de gouvernance économique, a beaucoup à faire, de concert avec les institutions de Bretton Woods et les organismes des Nations Unies, pour pouvoir répondre aux possibilités et aux menaces que recèle le XXIe siècle. Autrement, elle risque de perdre au mieux sa pertinence et, au pire, son existence. Mais rien ne se produira – ni un cycle du développement, ni des réformes plus fondamentales – si les principaux Membres, en particulier les États-Unis et l'UE, n'acceptent pas d'ouvrir les yeux et de modifier fondamentalement leur approche du commerce et du développement durable.

(d) M. Fredrik Erixon, Directeur, European Centre for International Political Economy, Bruxelles

La question se pose aujourd'hui dans un contexte de crise. L'OMC risque de perdre sa pertinence – certains disent que c'est déjà le cas et que le processus est en fait bien avancé. La suspension récente des négociations incite à la réflexion. Nous devrions mettre ce moment à profit pour analyser avec lucidité et en profondeur la nature des problèmes.

Il y a deux manières différentes d'expliquer ce qui s'est produit récemment. L'économiste de salon dit: «C'est dommage.» Le multilatéraliste sceptique dit: «Oui, c'est dommage, mais nous nous y attendions.» Je m'explique.

L'économiste de salon pense qu'il existe un splendide marché à conclure dans le cadre du Cycle en cours et qu'il est possible d'utiliser les mécanismes traditionnels de réciprocité du type GATT. C'est ainsi que le PDD a été conçu car il avait été convenu que chacun devrait obtenir quelque chose de ce Cycle et donner quelque chose en retour – c'est-à-dire ouvrir son marché aux autres pays. Pour l'économiste de salon, l'accord est là, et nous pouvons le voir d'ici; il faut juste faire en sorte que les négociateurs à Genève produisent des résultats. Pourquoi n'en ont-ils pas produit? Il n'y a pas leadership de la part des «éléphants»: les États-Unis, l'UE et les principaux pays en développement – le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud et quelques autres. Et il n'y a pas eu de situations aboutissant à une convergence des esprits, où tous se concentrent sur un résultat spécifique et investissent toutes les ressources et toute l'énergie nécessaires pour y parvenir.

Pour le multilatéraliste sceptique, l'effondrement des négociations est regrettable, mais on s'y attendait compte tenu des faiblesses du Cycle actuel qui sont le reflet des problèmes plus vastes que l'OMC connaît aujourd'hui. Pour être franc, dirait le multilatéraliste sceptique, le Cycle de Doha n'aurait pas été lancé s'il n'y avait eu un seul homme: Oussama Ben Laden. Les atrocités du 11 septembre 2001 ont suscité la convergence des esprits – elles ont donné aux discussions une orientation et une motivation qui n'existent plus aujourd'hui. L'échec n'est pas dû au leadership, aux personnalités, au processus ou aux événements récents comme les conférences ministérielles ratées – au contraire, les problèmes touchent aux fondements du système de l'OMC. En tant que Suédois, je devrais adopter une position intermédiaire, mais je prendrai parti et dirai que c'est l'opinion du multilatéraliste sceptique qui traduit correctement la situation actuelle.

Il y a quatre préoccupations d'ordre structurel au sujet de l'OMC: 1) l'importance des idées; 2) le ralentissement de la libéralisation; 3) la grandiloquence de la gouvernance mondiale; et 4) l'absence de direction (et de leadership).

1) Importance des idées. L'OMC et le système commercial mondial s'inscrivent dans une perspective plus vaste qui a, jusqu'à un certain point, un fondement idéologique. Si nous considérons l'évolution du système commercial mondial, nous voyons les idées qui prévalaient dans le climat d'après-guerre de 1944 – tenter de trouver un système qui permette de réaliser l'intégration économique internationale, de manière à éviter la récurrence des atrocités des guerres mondiales et du nationalisme économique. Mais au même moment où nous tentions de conforter l'intégration économique internationale, des pays amorçaient aussi la construction d'États-providence, qui ne pouvait pas vraiment aller de pair avec l'idée d'une telle intégration. Il fallait donc séparer ces deux mondes – d'un côté l'intégration économique internationale, qui concernait les affaires industrielles et les biens commerciaux, et de l'autre, les ambitions réglementaires des États-providence. C'est ce qu'on a appelé le «libéralisme enchâssé» – se servir des organisations internationales

pour instaurer le libéralisme par le haut, mais avec des frontières nettes, car il ne devrait pas interférer avec les politiques intérieures.

Puis ce furent les années 80, avec Reagan et Thatcher et le néolibéralisme économique. Les idées populaires à cette époque soulignaient la nécessité d'une libéralisation économique globale, l'intégration économique à l'étranger reposant sur l'intégration économique dans le pays.

Aucune de ces idées n'a cours dans le contexte idéologique actuel. Nous avons vu s'effondrer l'ordre ancien et les idées anciennes. Dans une certaine mesure, nous avons eu le temps et la possibilité de chercher la vérité suprême en allant dans la direction d'un mercantilisme éclairé, voire du libéralisme économique, mais aujourd'hui nous avons renoncé à cette idée.

2) Ralentissement de la libéralisation. Dans les pays de l'OCDE, aujourd'hui, nous voyons très peu de libéralisation réelle; au contraire, nous constatons même un rejet de la libéralisation et un ralentissement. Dans les pays en développement, le climat de la période postérieure au consensus de Washington est marqué par un préjugé défavorable à la libéralisation. Des organisations comme Oxfam soulignent que les liens entre la libéralisation économique et la croissance économique dans les pays en développement sont ténus et souscrivent à l'idée d'une marge de manœuvre, voire d'un protectionnisme en faveur des industries naissantes; elles ont une position critique à l'égard des droits de propriété intellectuelle, et ainsi de suite. L'ancien économiste en chef de l'OCDE, David Henderson, appelle cela le «collectivisme du nouveau millénaire». Cette conception de ce qu'il faudrait faire dans les pays en développement englobe le commerce et une certaine libéralisation, mais préconise en même temps moins de marché et davantage d'intervention de l'État. La tendance actuelle dans le débat sur les politiques des pays en développement va à l'encontre de la libéralisation. Seule la Chine fait exception avec son programme unilatéral de libéralisation des échanges et de l'investissement.

Tous ces éléments ont des répercussions sur l'OMC car en tant qu'organisation, elle est enchâssée dans un contexte spécifique; ce contexte est fait aussi bien d'idées et de mentalités que de préjugés, et il renvoie également aux données économiques fondamentales. À mon avis, l'OMC ne peut pas réellement fonctionner dans un climat où il existe un parti pris contre des marchés ouverts ou contre la poursuite de la libéralisation. Son action doit s'inscrire dans un climat de libéralisation.

3) Gouvernance mondiale. Nous avons assisté à une «dérive de la mission» de l'OMC – une inflation des ambitions pour l'Organisation, aussi bien en son sein qu'à l'extérieur, avec de nouvelles questions, de nouveaux champs d'action et de nouvelles idées. Il en résulte des difficultés accrues lorsqu'on essaie d'obtenir des résultats tout en multipliant les sphères d'intervention. Et la prise de décisions est difficile avec 150 Membres. Les conférences ministérielles sont devenues des festivals - des activités de relations publiques où il ne se passe pas grand-chose à part une certaine rhétorique creuse, le décompte des

points marqués contre l'adversaire, les effets de manche politiques et les chicaneries de procédure. Nous ne voyons aucune négociation réelle, aucune action sur les points épineux. Les grands cycles comme le Cycle de Doha ne sont peut-être plus possibles désormais.

4) Absence de direction. Je voudrais citer ici le rapport Sutherland, publié en 2004: «Ces dernières années, le véhicule a souvent donné l'impression d'être piloté par une multitude de conducteurs assis à l'arrière, cherchant chacun à se diriger vers une destination différente, sans carte ni intention de demander leur chemin.» Cette remarque dénote une préoccupation réelle, à savoir que le programme sur le commerce va à la dérive, que l'objectif de l'OMC va à la dérive. Si nous considérons aujourd'hui les négociations, il nous est difficile d'avoir une idée cohérente des raisons pour lesquelles nous négocions et de ce que nous faisons – c'est pourtant le genre de balises dont une grande organisation internationale a besoin pour être efficace et produire des résultats.

Conclusion. Pour préserver la pertinence de l'OMC, il faudra, de toute évidence: réaliser une véritable libéralisation dans les pays développés comme dans les pays en développement, améliorer l'ordre fondé sur des règles et rendre beaucoup plus efficace le processus décisionnel. Je doute que l'OMC puisse le faire à l'avenir, mais nous devons essayer car l'OMC est une idée merveilleuse et une organisation merveilleuse qui peut apporter de bonnes choses à ses Membres.

Que faut-il faire pour que l'OMC produise des résultats? Il faut lui donner pour objectif d'ouvrir les marchés plutôt que de les fermer, il faut créer de nouvelles possibilités d'accroître le commerce entre les acteurs dans les Membres. Les Membres doivent entreprendre un nouveau voyage vers la libéralisation économique et s'engager à réaliser des réformes économiques pour qu'il soit possible de négocier véritablement.

Nous devons revenir à l'essentiel, c'est-à-dire le programme d'accès aux marchés – c'est l'idée maîtresse qui sous-tend l'OMC. Ce que nous ne pouvons pas réaliser chez nous, nous pouvons le faire à l'OMC; c'est l'économie politique de l'Organisation.

Enfin, il y a la question de la gouvernance. Je pense que nous devons avoir une réflexion claire sur la manière dont l'OMC pourra produire des résultats à l'avenir – sous quelle forme et avec quelles coalitions les résultats pourront être obtenus. Je crois qu'il est très difficile de le faire avec la configuration actuelle, mais je ne crois pas que des négociations sur la réforme des procédures décisionnelles aboutiraient à quoi que ce soit. Nous avons besoin d'une énergie nouvelle; des idées nouvelles doivent émaner des «éléphants» et des autres Membres particulièrement actifs, afin que soient trouvés de nouveaux moyens de faire avancer le programme de réformes et de faire avancer l'OMC.

(e) M. Magdi Farahat, Chef du Bureau pour l'Afrique, Division de la coordination de la coopération technique, Centre du commerce international, Genève

En tant qu'Égyptien, j'ai tendance à avoir une vision à plus long terme de l'histoire, à penser non pas dans la perspective du siècle dernier mais plutôt de ce qui s'est produit il y a trois millénaires. Il y a environ 3 000 ans, l'Égypte a négocié de haute lutte un accord commercial avec le pays de Punt, et selon l'inscription figurant sur les murs d'un monument, elle a obtenu davantage qu'elle n'a donné en cette occasion – il semble donc que nous n'étions pas, à cette époque, des adeptes du principe «donnant, donnant» du GATT/de l'OMC.

Qu'est-ce qui a changé au XXIe siècle et qui n'existait pas, du moins au XXe siècle? Tout d'abord, il y a eu un changement quantitatif dans les attentes sociales et politiques des parties aux négociations et de leurs mandants nationaux. Conjugué à l'évolution des technologies de la communication, ce changement met fortement la pression sur ce que les négociateurs tentent de faire à Genève. Il y a aussi eu le rejet de l'extraterritorialité apparente du droit de l'OMC. Dans la plupart des pays, il y a une perception – et je souligne le mot «perception» – selon laquelle l'OMC impose son droit sur nos pays. De cela aussi, il faudra en parler.

L'autre changement majeur qui a accompagné le PDD est l'introduction des idées de «développement» et de «perspective de développement», qui étaient absentes des cycles précédents. En outre, le PDD englobe une pléthore de nouvelles questions – comme les «questions de Singapour» et l'environnement – qui étaient toutes nouvelles pour l'OMC et qui, comme toute chose nouvelle, inspiraient des craintes. L'inscription de ces questions dans le programme a élargi la sphère d'action, semant le doute dans les esprits des gouvernants et de la société civile quant à la direction que prenait l'OMC.

Autre aspect important qui a changé au XXIe siècle: les réalités économiques sur le terrain, notamment pour les pays en développement. Le commerce des produits agricoles représente peut-être une petite fraction du commerce mondial, mais pour de nombreux pays en développement il est tout. En outre, la part des PMA dans le commerce mondial ne s'est pas accrue; comme il ressort du récent rapport de l'OMC sur le commerce mondial, les PMA sont prisonniers d'un temps arrêté, et malgré les déclarations de bonne volonté à Cancún, à Hong Kong et ailleurs, leurs exportations n'ont pas du tout progressé.

Un autre facteur est ce que j'appelle la fragmentation et la consolidation. L'objectif de l'OMC est de définir des règles commerciales qui s'appliquent à tous, et en un certain sens, l'égalité et la justice font partie de tout système de gouvernance. Toutefois, les négociations étant suspendues, la tendance est à la conclusion d'ACR et d'ALE. Ces accords peuvent être très difficiles à négocier pour les pays en développement.

La dernière pièce du puzzle concerne les «éléphants» – des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud – qui sont les plus grands exportateurs du monde en

développement et capables de s'insérer dans les chaînes d'approvisionnement internationales du XXIe siècle. Cela signifie-t-il que les autres pays en développement devraient être des perdants? Que peut-on faire pour les aider?

Pour me faire une idée de ce que doit accomplir l'OMC, j'imagine le stade auquel nous voudrions qu'elle soit arrivée en 2050. L'optimiste que je suis suppose que le Cycle de Doha aura abouti et que Doha II sera lui aussi mené à terme ou en bonne voie. Si nous voulons que Doha II soit un succès, il faudra faire quelque chose au sujet de la portée des travaux, pour ne pas nous retrouver avec 15 à 20 groupes de négociation. De même, il faudrait circonscrire la durée, car certains pays n'ont pas les ressources nécessaires pour participer à un cycle de 12 à 15 ans. Le contenu final du Cycle serait appelé à changer. Le succès d'un cycle nécessite une certaine libéralisation de l'accès aux marchés mais aussi certaines règles (pas au sens de l'OMC) sur le soutien interne, les MIC, les ADPIC, etc. Et surtout, le prochain cycle devra placer les intérêts des PMA au-dessus de tous les autres dans les négociations. Alors, quel programme pour l'OMC à l'avenir? Des négociations tarifaires sur l'accès aux marchés, certes – mais aussi des règles de base, des règles équitables, des règles justes.

Si le programme d'action de l'OMC doit changer, l'Organisation elle-même devra aussi changer. À mon avis, il faudra modifier les modalités de négociation, car celles des cycles précédents ne peuvent plus fonctionner avec 150 Membres dont la plupart sont des pays en développement ou des PMA. Ensuite, l'OMC devra surmonter les contraintes en matière de ressources humaines. L'Organisation n'a pas beaucoup grossi depuis l'époque où elle s'occupait d'un programme bien plus modeste. De plus, elle est devenue, en quelque sorte, un organisme d'assistance technique – avec des ressources humaines nettement insuffisantes.

Enfin, si nous regardons au-delà de 2050, à quoi tout cela aboutira-t-il? Je crois que c'est aux environs de 2100 que nous vivrons dans un monde sans droits de douane, avec un soutien minimal à l'agriculture, à l'industrie et aux services, et avec une liberté de mouvement raisonnable. Qu'adviendrait-il alors de l'OMC? Existe-t-il une clause inhérente d'élimination progressive? Parce que lorsque nous en serons là, nous n'aurons plus besoin de l'OMC. Il y a là matière à réflexion.

(f) M. John Vassallo, Conseiller juridique principal et Directeur des affaires européennes, GE, Bruxelles

GE emploie plus de 300 000 personnes dans plus de 100 pays. Nous avons des activités de fabrication dans plus de 32 pays. Par le biais des liens avec les fournisseurs, les clients, et leurs familles dans tous ces pays, notre organisation est en contact avec un grand nombre de personnes, et nous comprenons que nous devons être à l'écoute et que nous avons beaucoup à apprendre. C'est pourquoi il est important de participer à un forum comme celui-ci. Mais là aussi, cela ne suffit peut-être pas pour nous donner voix au chapitre lorsqu'il s'agit de définir les résultats qu'un système commercial multilatéral doit produire pour rester viable.

Sans un système commercial ouvert qui poursuit son expansion à toutes les régions du monde tout en préservant les droits des investisseurs comme ceux des marchés locaux, en protégeant la propriété intellectuelle, en améliorant l'accès aux marchés pour les économies en développement et en incitant les économies développées à renforcer l'innovation technologique pour compenser en partie la perte initiale en volume, les entreprises comme la nôtre auraient moins de possibilité de gagner des régions plus lointaines pour faire fructifier l'esprit d'entreprise et favoriser la création de richesse.

En un mot, partout où GE mène ses activités, nous nous efforçons d'améliorer les conditions locales et d'améliorer le monde par notre engagement à respecter l'intégrité et la conformité, à atteindre l'excellence, à faire preuve de philanthropie, à préserver l'environnement et à ne travailler qu'avec les fournisseurs qui défendent nos valeurs. Si l'OMC devait s'endormir sur ses lauriers, il n'y aurait pas beaucoup d'exemples en ce sens pour élever les normes mondiales de toutes nos populations. C'est le rôle principal de l'OMC dans ce siècle.

Le deuxième rôle de l'OMC est d'assurer la stabilité grâce à l'acceptation commune de la primauté du droit et à des normes minimales pour une concurrence ouverte, équitable et transparente. Mentionnons aussi des pratiques de passation de marchés exemptes de corruption, une facilité accrue pour faire des affaires partout et n'importe où, des formalités simples pour l'importation et l'exportation, la fourniture de services par voie électronique ou par la présence physique et le mouvement des personnes à cette fin.

Certains diront peut-être que les 12 accords conclus au GATT et à l'OMC durant les 60 dernières années ont effectivement éliminé la plupart des droits de douane et couvert une grande proportion du commerce mondial. Il est vrai aussi que le commerce des marchandises représente aujourd'hui une plus petite partie du PIB mondial que dans les premiers jours de la libéralisation du commerce mondial. On peut demander, à juste titre, si ces accords et l'ordre international ainsi créé sont suffisants, s'ils ménagent suffisamment d'espace pour permettre aux entreprises de prospérer et si les choses peuvent simplement s'arrêter là. D'autres diront que comme les délais fixés par ceux qui ont lancé le Cycle vont bientôt expirer et que certaines questions sont trop difficiles à traiter, nous pourrions nous contenter de faire fond sur ce que nous avons avec les accords bilatéraux et régionaux. À toutes ces remarques, la réponse est «Oui, mais …».

Oui, beaucoup a été fait; oui, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ont du bon et rassemblent les pays qui voient les choses de la même manière et oui, certaines questions peuvent paraître insolubles à première vue. Mais il y a près de la moitié de la population mondiale qui ne bénéficie pas encore des 12 accords déjà conclus. Des milliards de personnes vivent avec 1 ou 2 dollars par jour, et les communautés qui n'ont pas encore accès aux transports, à l'énergie, à l'eau ou aux infrastructures sanitaires gagneraient toutes à voir l'OMC franchir cette nouvelle étape dans la recherche d'un accord sur les questions relatives au développement, à l'accès aux marchés, aux services et à la facilitation des échanges. La protection de la propriété intellectuelle et l'élimination des droits de douane

sur les biens énergétiques et environnementaux de même que sur le matériel hydraulique et le matériel de santé en sont d'autres exemples. Comme les citoyens des économies émergentes qui ont ainsi bénéficié des succès passés du GATT et de l'OMC peuvent en témoigner, ils accèdent à la nouvelle classe moyenne créée.

Tant que les entreprises sentiront l'appel de la clientèle et tant que les défis mondiaux resteront sans solution, il y aura de la place pour la recherche-développement, l'innovation, la création d'emplois et de richesse dans l'économie nationale des pays développés. C'est ce qui fait la nécessité d'un nouveau Programme pour le développement.

Pour répondre à l'autre question concernant le peu de temps qui reste, oui, c'est vrai, mais c'est aussi relatif. Un bref coup d'œil dans le rétroviseur de l'histoire, ce que nous faisons rarement de nos jours, montrera que les quatre premiers cycles ont duré un an chacun. Avec 23 à 26 pays et des thèmes limités. Les cycles de la série suivante ont duré un à deux ans chacun, mais ont commencé à avoir une plus grande portée. Les négociations Kennedy ont été lancées en 1964 et il a fallu trois ans pour les mener à terme. Le Tokyo Round a duré six ans, avec la participation de 102 pays. Le Cycle d'Uruguay a commencé en 1982 puis a redémarré en 1986 et a duré six ans avant de se conclure avec 123 États signataires, soit un total de huit ou 12 ans. Nous ne devrions donc pas être trop pessimistes, car cela fait seulement cinq ans que nous travaillons sur l'actuel Cycle du développement.

Pendant que se poursuivent ces négociations, nous verrons se multiplier les ALE, les accords bilatéraux et les accords commerciaux régionaux. Tout cela est positif et ne peut qu'améliorer la situation actuelle. Ces accords ne s'excluent pas mutuellement. Ils ne permettent cependant pas un fonctionnement aisé. Un seul ensemble régional de ces accords peut déjà apparaître comme un réseau très complexe. Cela ne remplacera jamais le système multilatéral, avec son cadre réglementaire et ses mécanismes de règlement des différends. Le commerce et le développement économique exigent la stabilité, la primauté du droit et le respect de l'environnement et des droits de la personne.

L'absence d'accord dans le Cycle actuel ne pourrait aboutir qu'à un système commercial instable, où le respect et l'application des règles existantes pourraient être remis en cause. Cela ne favoriserait certainement pas le bien commun. Certains acquis des 60 dernières années pourraient commencer à s'éroder. Les menaces et les défis mondiaux auxquels nous avons commencé à nous attaquer ne diminueraient pas, les milliards de personnes qui vivent encore dans la pauvreté perdraient espoir et ne recevraient pas leur part de la richesse mondiale. Ce que nous avons tous tendance à oublier, selon moi, est qu'en améliorant le commerce et les conditions commerciales, nous pouvons générer la croissance et accroître la richesse. Il est possible et souhaitable d'associer cette amélioration à l'innovation pour répondre de manière durable aux défis mondiaux.

(g) M. T.S. Vishwanath, Chef de la Division des politiques commerciales internationales, Confédération des industries indiennes (CII), New Delhi

Je suis heureux d'être de nouveau à Genève. Je constate que les vues n'ont pas changé depuis que je suis parti; la seule chose qui a changé est que les négociations dans le cadre du PDD sont passées des grandes espérances d'il y a cinq ans à la désespérance d'aujourd'hui, où nous discutons sur ce qu'il faut faire pour que l'OMC reste pertinente au XXIe siècle. Je constate aussi que nous avons maintenant un groupe pour presque tout dans les négociations. C'est une question que nous devrons aborder dans le débat sur la pertinence de l'OMC, avec ses 150 Membres. Il y a eu aussi un nombre croissant d'accords commerciaux régionaux parmi les pays en développement et les pays développés – alors que les entreprises préfèrent le multilatéralisme.

Que faisons-nous de faux avec le multilatéralisme? Tout d'abord, lorsque nous avons commencé en 2001, nous avons trop mis à l'ordre du jour, et en disant que nous essaierions de terminer pour 2005 nous avons suscité de grands espoirs. Nos attentes étaient trop grandes – et c'est pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. De plus, nous n'avons pas fait preuve de transparence et d'honnêteté lorsque nous avons dit qu'il s'agissait d'un cycle du développement. À l'époque, nous avons tous dit que nous voulions un cycle du développement et nous y croyions tous – et nous n'avions pas le G-20, ni le G-33, ni le G-90 pour faire pression sur nous – mais progressivement nous avons découvert que des pays se demandaient en quoi consistait un cycle du développement. Des questions ont été soulevées au sujet des pays émergents, et on a laissé entendre que des pays émergents comme l'Inde n'avaient pas besoin de faire partie de la perspective de développement. La CII ne souscrit pas à ce point de vue. Elle est une association industrielle importante qui représente 60 000 entreprises de 128 secteurs en Inde. Toutefois, au moins 70 pour cent de ses membres sont des petites et moyennes entreprises – en fait, elles sont minuscules plutôt que petites – et lorsque nous négocions, nous ne le faisons pas pour les grandes entreprises indiennes prospères mais pour ces 70-75 pour cent, que nous considérons comme étant extrêmement vulnérables.

Par ailleurs, lorsque nous parlons d'économies émergentes, nous devons reconnaître que même si l'agriculture ne représente qu'environ 8 pour cent du commerce mondial, 70 pour cent de la population indienne en sont tributaires. Et bien que l'Inde soit considérée comme une économie émergente, le fait est que seul un faible pourcentage de son PIB provient des exportations. Lorsque nous envisageons de traiter les pays émergents différemment des pays en développement, nous devons nous demander s'il est nécessaire que les pays émergents aillent au-delà de ce qui était attendu d'eux en 2001. Pourquoi ce changement soudain?

Dans un autre ordre d'idées, je dois poser cette question: les mini-ministérielles sont-elles vraiment utiles? Il y a eu tellement de mini-ministérielles depuis le début du Cycle de Doha qu'il faut se demander si elles reflètent réellement les vues de tous les pays ou si cela donne en fait aux pays davantage de temps pour réfléchir et pour amorcer un revirement par rapport à leur position antérieure.

Sans vouloir élargir le Programme de Doha, je dois dire que la question des ACR devra être abordée et que l'OMC devra réexaminer l'article XXIV et déterminer s'il est toujours pertinent. Au train où nous allons aujourd'hui, nous aurons bientôt une OMC «ACR plus» et non des ACR «OMC-plus».

Je crois qu'il y a trois principales questions à examiner pour ce qui est de maintenir la pertinence de l'OMC. D'abord, il doit y avoir transparence quant à ce avec quoi nous avons débuté et à notre situation aujourd'hui. Ensuite, il faut un programme de développement, comme il en a été décidé en 2001. Enfin, nous devons rendre les négociations beaucoup plus inclusives qu'elles le sont aujourd'hui si nous voulons qu'elles progressent dans la bonne direction.

2. Questions et remarques des participants

Remarques d'un représentant du National Institute of Agriculture de New Delhi, une organisation agricole: L'OMC a à peine dix ans mais elle traverse déjà une crise d'identité. Son rôle de simple dénonciateur d'abus ne lui a pas valu beaucoup d'amitiés au fil des ans. Il faut la remodeler intégralement pour qu'elle reste pertinente et viable au XXIe siècle.

L'OMC doit jouer un rôle de facilitation et d'habilitation pour le commerce en plus d'un rôle de réglementation. Elle doit consacrer une plus grande partie de ses ressources humaines et financières à l'assistance technique et aux travaux de recherche au profit des Membres. J'étais négociateur chargé de l'agriculture pour l'Inde pendant les négociations à Doha, et j'ai demandé que l'OMC effectue une étude comparative sur le coût de production des principales cultures faisant l'objet d'échanges internationaux. La réponse que j'ai reçue était que l'OMC n'était pas équipée pour effectuer de telles études, et il m'a été conseillé de m'adresser à la FAO, ce que j'ai fait sans succès. De tels travaux de recherche sur les questions commerciales – par exemple, pour mesurer l'incidence des différentes options de négociation sur le bien-être des Membres, la protection des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'environnement – aideraient les pays en développement Membres à élaborer leurs arguments dans les négociations. Au besoin, l'OMC devrait élargir son mandat, même durant le Cycle de Doha, pour pouvoir fonctionner comme un centre de ressources mondial dans le domaine du commerce multilatéral. En tant qu'organisation de développement économique, elle devrait œuvrer à l'autonomisation de ses mandants – agriculteurs, organisations commerciales et pays en développement Membres – en recourant aux TIC et aux technologies de centre d'appel pour diffuser en temps réel des renseignements sur les possibilités commerciales, les services consultatifs commerciaux et les analyses de marchés.

L'OMC a été un organisme de réglementation efficace, mais elle doit transformer son image pour être perçue dans le monde entier comme un ami, un philosophe et un guide – c'est seulement alors qu'elle pourrait apporter aux pauvres de la planète les bienfaits de la croissance et de la prospérité économiques mondiales, par le biais du commerce. Il est impératif d'apporter cette correction à mi-parcours au mandat pour que l'OMC reste pertinente et viable au XXIe siècle.

Question d'un participant à la discussion sur le rôle des médias: Les intervenants ont-ils abordé ici la question de savoir comment associer ce débat à l'homme de la rue et le rendre pertinent pour lui?

Réponse de Mme Céline Charveriat: C'est un énorme défi pour toute personne qui veut élargir ce débat – encore cantonné à un petit groupe de gens bien informés – au grand public et en parler d'une manière qui encourage les gens à exiger des changements positifs et à voir qu'ils peuvent utiliser la mondialisation à leur profit s'ils passent à l'action en tant que consommateurs et électeurs. Dans le cadre de la campagne «Pour un commerce plus juste» d'Oxfam, nous avons investi des ressources considérables dans un dialogue avec le public sur l'OMC – et je crois que nous sommes parvenus à aider les gens à se sentir en phase avec d'autres citoyens du monde et à comprendre qu'en tant qu'individus, ils peuvent faire évoluer les choses dans un sens positif. Mais tout n'est pas résolu. L'une des raisons pour lesquelles la mondialisation a si mauvaise réputation est que les gouvernements, les entreprises et les ONG ont largement failli à leur tâche d'expliquer ce qui se passe, ce qui pourrait être amélioré et comment les individus, en tant qu'électeurs, investisseurs et consommateurs, pourraient créer un monde meilleur.

Réponse de M. Magdi Farahat: Ma première remarque est que nous devons définir l'homme de la rue. Est-ce le paysan indien? Ou l'industriel de l'Utah? Qui est l'homme de la rue, et qu'essayons-nous de lui dire? L'un des problèmes communs à toutes les organisations internationales et intergouvernementales est qu'elles ont de très mauvaises politiques de communication. Nous essayons de dire que le commerce est une bonne chose, et nous sommes d'accord là-dessus, mais nous négligeons de préciser quel genre de commerce et à quelles conditions.

Réponse de M. T.S. Vishwanath: J'étais journaliste avant de rejoindre la CII, et j'ai appris qu'il y avait deux perspectives à prendre en compte: les gens en tant que consommateurs et en tant que salariés. La libéralisation du commerce les touche différemment – en tant que consommateurs, ils profitent de meilleurs prix, mais en tant que salariés, ils craignent de perdre leur emploi. Les médias ne présentent généralement les choses que d'un seul côté: lorsqu'ils évoquent les possibilités d'ouverture des marchés d'autres pays, ils s'adressent au consommateur, mais lorsqu'ils parlent de leur propre pays, ils s'adressent au salarié.

Réponse de M. Fredrik Erixon: Je crois qu'en fait les gens comprennent en gros ce que sont le commerce et l'OMC, mais dans le débat politique on a tendance à compliquer les choses. J'ai participé en Suède à une tournée qui visait à expliquer les réalités de la mondialisation et du commerce mondial, et l'un des négociateurs suédois commençait toujours par parler des normes sanitaires et phytosanitaires. Il y a de quoi tuer tout intérêt pour le commerce mondial, et c'est la démonstration d'une manière de voir le commerce depuis Genève et de la tendance à utiliser un jargon technique qui exclut les gens. Le deuxième problème est que les consommateurs, les libre-échangistes et les protectionnistes utilisent tous le terme «mondialisation» pour expliquer des choses différentes. Lorsqu'une usine est relocalisée dans un autre pays, l'entreprise en rend responsable la mondialisation. Lorsqu'un

gouvernement doit apporter un changement impopulaire à sa politique sociale, il en rend responsable la mondialisation. J'ai remarqué que dans neuf cas sur dix, la mondialisation n'est pas en cause – mais elle est un prétexte facile. En troisième lieu, je ne pense pas que nous devrions compter sur les médias car c'est un phénomène prévisible qui se focalise sur les cycles de nouvelles et les sujets d'articles. Si vous voulez que les médias s'intéressent à quelque chose, vous devez l'adapter aux cycles de nouvelles et aux types d'articles qui sont publiés. L'OMC a défrayé la chronique avec Seattle, Cancún et Gênes, mais au détriment du débat car cela n'a ni informé ni éclairé les gens sur le commerce mondial ou sur l'action de l'OMC. Nous devons compter sur d'autres tribunes pour communiquer avec les gens – c'est ce que font les entreprises et les associations de la société civile – au lieu de chercher à savoir comment les journalistes peuvent rendre l'OMC plus attrayante.

Remarques de M. John Weekes: Les gouvernements ont effectivement tendance à utiliser l'OMC comme bouc émissaire. Si une cause est perdue devant l'OMC et qu'un changement de politique difficile doit être opéré, les responsables gouvernementaux et peut-être même les ministres peuvent penser que c'est en réalité une bonne chose, conforme à la logique économique – mais ils ne le diront pas, ils diront que cela doit être fait pour respecter une décision de l'OMC. Il y a beaucoup de confusion dans la communication lorsqu'on parle de l'OMC, non seulement parce que la mondialisation a de nombreuses facettes mais aussi parce que les gouvernements se plaisent parfois à en donner eux-mêmes une image trompeuse.

M. Helmut Mach, École de commerce, Université de l'Alberta, Canada: L'un des problèmes actuels est que, dans les pays industriels occidentaux, le public affiche une bonne et saine dose de scepticisme face à tout ce que les pouvoirs publics présentent comme bon pour lui – il a donc tendance à écouter davantage ceux qui, dans les médias, critiquent l'approche du gouvernement.

Une lacune de l'information du public est le fait qu'il aurait fallu ménager un plus grand rôle à ceux qui ont un intérêt dans les résultats – milieux d'affaires, producteurs agricoles et autres – pour qu'ils transmettent directement l'information à leur communauté et à leur personnel. Quand quelque chose va mal, on en parle abondamment dans les médias; quand quelque chose va bien, on le met au crédit d'une bonne gestion, des investissements ou de talents pour la commercialisation et non des accords commerciaux ou de l'OMC, sans renseigner le personnel sur l'importance de la participation de l'entreprise à ces arrangements en matière d'accès internationaux que les négociations commerciales ont rendus possibles. L'homme de la rue ne lit pas le *Financial Times* ni l'*International Herald Tribune* – il lit le journal local – et c'est à ce niveau que les milieux d'affaires doivent se montrer plus actifs pour renseigner leur personnel et la collectivité sur les avantages de ces types de négociations commerciales internationales.

Réponse de Mme Mary Irace: Je conviens que les parties prenantes doivent contribuer à faire comprendre aux travailleurs les avantages du commerce. Le NFTC a organisé de nombreuses activités d'information sur le commerce, et c'est toujours difficile car les perdants

potentiels sont toujours ceux qui parlent le plus fort et ils ont tendance à dominer le débat politique. Je crois qu'il incombe à chacun d'expliquer les avantages du commerce, et je le fais parfois lorsque je parle au téléphone avec les gens qui fournissent des services aux États-Unis à partir d'un autre pays – je les encourage à s'adresser aux fonctionnaires de leur pays pour exprimer leur soutien aux négociations en cours. Il importe que ceux qui sont les bénéficiaires fassent entendre leur voix. Les avantages sont largement partagés, voyez comme la pauvreté a reculé de façon spectaculaire en Chine, grâce en grande partie à l'ouverture et à la réforme de l'économie.

Réponse de M. Magdi Farahat: La nécessité d'informer sur les négociations est considérée comme l'une des principales contraintes pour beaucoup de pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. Le CCI y répond avec deux programmes. Le premier, worldtrade.net, permet aux négociateurs et aux organisations professionnelles de s'informer mutuellement. Le second, Business for development, réunit au niveau régional les gouvernements, les organisations professionnelles et les ONG pour faire le point de la situation et les aide à réfléchir ensemble sur les points à négocier et les positions à adopter.

M. Michael Cloghesy, représentant du CPQ, organisme du secteur privé ayant son siège à Montréal: Je voudrais savoir si, à votre avis, il existe une incompatibilité entre les objectifs du Cycle de Doha et le cadre, l'infrastructure et la culture actuels de l'OMC. Le Cycle de Doha vise à améliorer la situation des pays en développement; l'OMC a pour objectif de libéraliser le commerce par voie de négociations. Il semble que nous nous éloignons des négociations sur le mode «donnant-donnant» pour passer au mode «donnant» tout court. Le Cycle de Doha est politiquement impopulaire – il faut insister davantage sur l'aspect «gagnant-gagnant».

Mme Sara Dickenson, qui réalise un documentaire pour une société de production indépendante: Étant donné la critique adressée à l'OMC, à savoir qu'elle représente souvent les intérêts des multinationales beaucoup plus que ceux des petits producteurs, surtout dans l'agriculture et surtout dans les pays en développement, que doit-elle faire pour demeurer pertinente – s'ouvrir davantage au public? Que doit-elle faire pour ne plus être perçue comme l'instrument de puissantes sociétés?

Réponse de M. Fredrik Erixon: Commençons par la seconde question. Elle est importante et difficile, et j'aimerais redéfinir l'optique dans laquelle on devrait en discuter. Prenons l'exemple de la politique agricole européenne; elle est dominée par de très grosses entreprises qui profitent du fait d'être protégées. Je ne dirais donc pas qu'il s'agit d'une opposition entre de grosses entreprises favorables à la libéralisation et de petites entreprises vulnérables – la question est plus complexe que cela.

Pour ce qui est de la première question, je conviens que le modèle de réciprocité pour la libéralisation du commerce est sur le point de disparaître. Dans le Cycle de Doha, quelques pays doivent donner beaucoup plus que ce qu'ils reçoivent en retour – c'est pourquoi on parle d'une réciprocité qui n'est pas totale. S'agissant des questions futures, comment

serait-il possible d'utiliser un modèle de réciprocité au sujet des obstacles non tarifaires et des structures de réglementation à l'intérieur des pays? Il est impossible de traiter ces questions sur le mode «donnant-donnant».

Les pays peuvent faire beaucoup, mais ils doivent le faire de manière unilatérale. Les économistes comparent l'OMC à un pacte des libre-échangistes avec le diable – car si vous croyez au libre-échange, vous acceptez de libéraliser unilatéralement parce que vous savez que c'est une bonne chose, et vous ne demandez pas aux autres de faire quelque chose en retour.

Nous devons effectivement faire un plus grand effort de pédagogie lorsqu'il s'agit de décrire les avantages de la libéralisation. Nous présentons toujours la libéralisation comme un moyen d'obtenir l'accès aux marchés extérieurs pour nos entreprises – ce qui est important – mais c'est aussi un moyen d'avoir des devises pour importer à meilleur compte de l'étranger. Nous devons en dire davantage sur la question.

Réponse de M. John Vassallo: J'aimerais relier les quatre questions. Il est probablement assez clair que nous n'informons pas suffisamment l'homme de la rue des dangers qui nous guettent tous si nous ne parvenons pas à améliorer la situation actuelle. Je comprends aussi que nous qui avons des liens avec davantage de gens et de collectivités devrions parler davantage des bienfaits du commerce. Toutefois, je crois aussi qu'il appartient aux politiciens d'expliquer les aspects gagnant-gagnant d'une rupture avec le modèle de réciprocité. Pour ceux qui donnent davantage, les avantages viennent plus tard – avec la découverte de nouvelles solutions grâce à l'innovation. Cela nous mène à la question des grandes sociétés qui profitent le plus – c'était peut-être le cas au début, lorsque les entreprises les mieux organisées étaient les seules à profiter, mais depuis, les effets de l'ouverture des marchés se sont propagés comme une onde dans l'eau. Avec l'effet conjugué de l'avènement du commerce via Internet, les petites entreprises, plus flexibles, devraient être les principales bénéficiaires de toute amélioration obtenue à l'OMC pour les services. Si nous lions ces trois facteurs, si les politiciens posent correctement le problème et si nous veillons tous à informer la population, alors il sera plus facile de voir les avantages dont tous bénéficieront, même si ce ne sera pas au même degré. Je crois que c'est Saint-Augustin qui a évoqué l'image de verres de tailles différentes: au bout du compte, tous nos verres seront pleins, mais avec des quantités différentes.

Quant à la suggestion d'un intervenant concernant la réalisation d'études objectives par l'OMC, je suis tout à fait d'accord. Il est toujours préférable de fonder ses décisions sur les faits que l'on connaît et non sur ses craintes. Il s'agit de savoir: 1) où trouver le financement, et 2) comment préserver l'objectivité de ces études. Une évaluation d'impact peut simplement avoir pour objet de confirmer des hypothèses initiales, et ce n'est pas à cela que des études devraient servir.

Un représentant des pouvoirs publics, Alberta, Canada: Pour ce qui est de revenir à l'essentiel, la pertinence de l'OMC est liée aux avantages du commerce et de la libéralisation

des échanges. Ces avantages reposent sur des principes économiques, mais les négociations ont un caractère politique, ce qui crée un hiatus. En économie, lorsqu'on parle d'avantages, on pense aux avantages pour le consommateur et le producteur. En politique, les avantages pour le consommateur ne sont pas pris en considération. Les politiciens se préoccupent surtout de ce qui bénéficie aux producteurs. Une situation où chacun gagne est possible avec la libéralisation du commerce, mais il y aura des coûts pour certains – ceux qui perdront leur emploi, par exemple. Je crois que les groupes de réflexion, les universités et les politiciens doivent mieux éduquer le public et faire en sorte que la nature des coûts et des avantages soit pleinement comprise et prise en compte dans les négociations.

Une étudiante égyptienne effectuant son doctorat à Paris: Quel est selon vous le potentiel de motivation des ouvertures concernant le mode 4 – le mouvement des personnes physiques ou des travailleurs moins qualifiés?

Remarques finales de M. T. S. Vishwanath: Le mode 4 présente un grand intérêt pour les entreprises indiennes, mais nous l'envisageons pour des professionnels plutôt que pour des travailleurs non qualifiés. Nous nous intéressons aussi aux engagements concernant le mode 1. Nous souhaiterions que beaucoup plus d'offres soient présentées pour les modes 1 et 4. Pour ce qui est du potentiel de motivation, je crois que s'il y a des progrès dans le domaine de l'agriculture, nous verrons aussi des progrès pour les autres aspects du Programme de Doha.

En tant que représentante des entreprises indiennes, la CII aimerait voir les négociations progresser très rapidement. Nous sommes disposés à travailler avec notre gouvernement et aussi avec d'autres organisations professionnelles pour arriver à un programme commun et pour faire progresser les négociations sur ce programme. Il est important de préserver la pertinence de l'OMC. L'Inde négocie très activement des ALE; si elle continue au même rythme, d'ici à 2014, elle aura conclu des accords avec 45 à 60 pays. Les entreprises indiennes appuient les négociations multilatérales et souhaitent que l'OMC parvienne bientôt à des résultats.

Remarques finales de M. John Vassallo: Pour ce qui est de l'avenir de l'OMC, nous devons surmonter les obstacles actuels. Je crois qu'il sera essentiel d'identifier les «grands méchants» – et parmi eux le vrai grand méchant est le protectionnisme. Si nous pouvons faire passer ce message à l'homme de la rue et à tous ceux que nous connaissons, chacun s'apercevra que ceux qui ont davantage devront donner davantage que ceux qui ont moins, quitte ensuite à faire preuve d'ingéniosité pour obtenir de nouveaux avantages. Éliminer la pauvreté est dans l'intérêt de tous, mais nous n'y parviendrons pas sans une plus grande transparence. J'aimerais en effet que davantage d'analyses et de données soient disponibles pour nous aider tous à franchir les prochaines étapes.

Remarques finales de M. Magdi Farahat: Je ne crois pas qu'un bon résultat en ce qui concerne le mode 4 soit suffisant pour débloquer le PDD, et effectivement, nous ne visons pas les travailleurs non qualifiés lorsque nous parlons du mode 4. Quant à l'idée d'un résultat

gagnant-gagnant et donnant, donnant, c'est une question de perceptions et de la manière dont cette question est présentée à l'homme de la rue, que nous ne pouvons toujours pas définir. La dame qui réalise le documentaire a démontré qu'une même chose peut être vue de manière positive ou négative, selon l'endroit où l'on se place. Je conviens que les gouvernements et les organisations internationales ont un rôle majeur à jouer dans les efforts d'information. J'aime beaucoup la remarque selon laquelle l'OMC est un ensemble économique issu de négociations politiques. C'est tout à fait juste. Nous sommes en train de négocier un ensemble d'avantages économiques pour aider les uns et les autres, mais nous le négocions au niveau politique. Nous voyons donc des gens utiliser des moyens politiques pour réaliser des objectifs économiques, ce qui ne fonctionne jamais.

Une question posée à plusieurs reprises est le point de savoir si les objectifs du PDD sont incompatibles avec la structure de l'OMC – je ne pense pas que ce soit le cas. Mais il faudra une certaine imagination à cet égard. C'est peut-être ce qui a suscité la remarque d'un intervenant sur la nécessité d'une correction à mi-parcours du mandat de Doha, mais selon moi il n'est pas possible de modifier le mandat, et cette correction n'est pas réalisable.

Remarques finales de M. Fredrik Erixon: Je suis sceptique sur le Cycle de Doha et la possibilité de le mener à terme. Le blocage actuel tient aux problèmes structurels de l'OMC. Ce que nous constatons aujourd'hui c'est que les pays se détournent des négociations à Genève pour mener des négociations bilatérales et régionales. Le pessimisme est justifié, mais il ne devrait pas servir à lancer des tirades générales contre l'OMC et le multilatéralisme. Il devrait plutôt servir à redynamiser l'OMC et à trouver les moyens de préserver sa pertinence dans le siècle actuel. Il y a encore de nombreuses questions à résoudre. Le protectionnisme est effectivement le grand méchant à combattre. Nous devons renforcer l'ordre fondé sur des règles – c'est extrêmement important pour les pays en développement, et nous ne pouvons le faire qu'au niveau multilatéral. Nous devrions mettre à profit la période actuelle pour redynamiser l'OMC, essayer de lui trouver une nouvelle identité et la doter des capacités adéquates pour de nouveaux succès dans le siècle à venir.

Remarques finales de Mme Céline Charveriat: Je pense que la pauvreté est le grand méchant à combattre, et je pense que l'OMC a un rôle à jouer. Je partage le pessimisme des autres, mais je crois que nous finirons par y parvenir car les gens finiront par se rendre compte qu'il est dans l'intérêt de tous que le système commercial mondial soit plus prospère, plus équitable et plus égalitaire. L'OMC est-elle aux mains des sociétés multinationales? Je crois qu'il y a eu des cas où les intérêts des multinationales ont été surreprésentés – c'est ainsi que nous avons eu l'Accord sur les ADPIC, dans lequel les intérêts des groupes de santé publique n'ont pas été pris en compte. Ce problème peut-il être résolu à l'OMC? Je crois que l'on peut faire quelques progrès en améliorant la transparence, mais le problème fondamental se situe au niveau des pays. On doit tenir compte des intérêts de toutes les différentes parties prenantes dans le pays lorsqu'on définit les politiques économique et commerciale. Pour que la croissance soit plus inclusive et pour compenser les perdants dans la population, tous les aspects de la question doivent être traités au niveau national, au moyen de consultations avec les entreprises, la société civile et les milieux universitaires

– sinon on ne disposera pas des éléments fondamentaux pour faire fonctionner l'OMC et parvenir à un bon accord. Mais comme je travaille dans une ONG dont le mandat vise l'élimination de la pauvreté, je demeure une incorrigible optimiste et je crois qu'un accord satisfaisant pourra être conclu avant 2050.

Remarques finales de Mme Mary Irace: Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à cette discussion intéressante. Nous avons certainement beaucoup de choses en commun. Nous avons beaucoup parlé de la nécessité de revenir à l'essentiel, et je crois que c'est absolument fondamental. Cette organisation a été créée avec un objectif précis, et cet objectif est très important pour générer la croissance et réduire la pauvreté par le biais de la libéralisation – une libéralisation progressive –, il n'est pas question de libéralisation rapide pour les PMA. C'est une voie vers la croissance. C'est une occasion merveilleuse pour autant que les principaux acteurs à l'OMC soient disposés à la saisir.

Je tiens à souligner que les services et l'industrie manufacturière sont des composantes cruciales des négociations actuelles, mais je reconnais que l'agriculture est vitale pour les pays en développement. Le NFTC s'est montré résolument tourné vers l'avenir en préconisant la réforme et l'ouverture des marchés agricoles des États-Unis, de l'Europe et des autres principaux marchés.

Je suis frappée par l'accent mis sur le rôle des pays en développement et sur ce que le Cycle du développement est censé signifier. C'est l'occasion d'intégrer, par la libéralisation du commerce et l'amélioration des règles, les pays en développement dans le système commercial mondial. Les marchés émergents ont ici une grande responsabilité pour ce qui est du leadership. Nous avons besoin d'un leadership plus visible – les États-Unis et l'UE ne peuvent pas le faire à eux seuls. Pour parler franchement, rien n'est exigé des PMA dans les négociations actuelles – c'est bien dommage à certains égards, et je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure solution pour ceux qui veulent développer leur économie.

La vocation réelle de l'OMC est le commerce, mais le programme de développement, sur un plan plus général, est essentiel – sans les infrastructures, les réformes internes, les politiques de santé et les filets de sécurité sociale appropriés, et sans une société civile forte, il serait difficile pour toute économie de tirer parti d'un commerce ouvert et fondé sur des règles. Le plus grand défi à cet égard est d'obtenir que les autres organisations mondiales – Banque mondiale, FAO et autres – s'engagent plus activement et jouent le rôle pour lequel elles ont été créées. Nous ne pouvons pas attendre de l'OMC qu'elle règle toutes ces questions. J'espère vivement que ces organisations s'engageront plus activement afin qu'au bout du compte il y ait vraiment un cycle du développement.

3. Conclusion

Cette session regroupait des intervenants venus d'horizons et de groupements différents, qui ont toutefois exprimé des préoccupations communes lorsqu'ils ont discuté sur ce que l'OMC devrait accomplir pour demeurer pertinente et viable au XXIe siècle. Pour plusieurs

d'entre eux, l'OMC devrait «revenir à l'essentiel» – mais l'essentiel a été défini différemment, soit comme le programme de libéralisation, soit comme le programme de développement. De nombreux intervenants ont décrit les problèmes structurels relatifs à l'OMC ou au PDD, notamment la question de la prise de décisions par 150 Membres dans un cycle commercial de grande portée comme le PDD, la question de savoir si le modèle de réciprocité dans les négociations était encore pertinent, la réticence d'une manière générale des Membres de l'OMC à l'égard de la libéralisation, voire un manque de direction à l'OMC. De leur côté, les participants se sont inquiétés du fait que le Secrétariat manquait apparemment de ressources humaines et financières pour apporter un soutien adéquat aux pays en développement Membres et ils ont souligné la nécessité d'informer le public sur les coûts et les avantages de la libéralisation et sur l'action de l'OMC. Beaucoup d'entre eux ont évoqué la difficulté de négocier une politique économique dans une enceinte politique.

Que doit accomplir l'OMC? Les intervenants comme les participants se sont accordés sur la nécessité d'un système commercial multilatéral fort et fondé sur des règles, et ils ont mené un débat animé sur ce que cela signifiait et comment on pouvait y parvenir.

C. Le néoprotectionnisme: Un défi pour l'OMC au XXIe siècle, *thème traité par l'UNICE/Union des industries de la Communauté européenne et par le Conseil consultatif de l'APEC*

Rapport établi par l'UNICE/Union des industries de la Communauté européenne et le Conseil consultatif de l'APEC

Résumé

L'OMC/le GATT a été fondée sur l'idée que l'ouverture au commerce stimulerait la croissance économique. Cependant, depuis quelques années, dans certains pays, de nouvelles forces protectionnistes soutiennent que le libre-échange nuit à la croissance économique et au développement et sont contre tout soutien à un environnement commercial ouvert.

Cette manière de penser est erronée et préjudiciable aux perspectives de croissance de nombreux pays qui s'en remettent à l'accès aux marchés mondiaux pour développer leur économie, et à l'OMC elle-même, qui fait fond sur un engagement en faveur du libre-échange pour soutenir la croissance économique et partant l'emploi.

Les entreprises d'Europe, d'Asie et du Pacifique sont de ferventes partisanes de la libéralisation des échanges et font valoir que celle-ci n'est pas seulement compatible avec la croissance économique et le développement, mais qu'elle leur est indispensable.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. David Hartridge de White & Case, ancien Directeur de la Division des services de l'OMC.

(a) M. Reinhard Quick, Vice-Président du Groupe de travail de l'UNICE sur l'OMC

- M. Reinhard Quick a fait remarquer que l'échec du PDD apportait la preuve la plus éclatante qui soit de la montée du néoprotectionnisme. Le Cycle d'Uruguay s'était déroulé dans un climat bien différent, et depuis la Réunion ministérielle de Seattle, tant les ONG que la presse s'étaient concentrées sur des objectifs d'antilibéralisation, c'est-à-dire que la politique l'avait emporté sur le progrès. La Réunion ministérielle de Doha avait proposé un programme détaillé, mais peu de progrès avaient été accomplis à Cancún et à Hong Kong.

- Il fallait tout le leadership de l'Union européenne et des États-Unis pour remettre le Cycle sur la bonne voie. Certains y verraient assurément une menace, mais il ne s'agirait pas pour l'UE et les EU d'imposer leurs intérêts transatlantiques, mais plutôt d'assumer un leadership moral en faveur de la libéralisation des échanges.

- Le développement devrait sans aucun doute faire partie du programme de l'OMC, mais il devrait être vu sous l'angle du libéralisme, car l'ouverture au commerce non seulement Nord-Sud, mais aussi et surtout Sud-Sud, était d'une importance cruciale pour les stratégies de développement des pays émergents et des PMA. Il n'était pas juste d'accorder à tous les pays en développement le même traitement. Il serait plus équitable que le statut de pays en développement repose sur des critères sectoriels et de compétitivité. L'industrie chimique chinoise, par exemple, était le troisième plus grand producteur du monde.

- Le néoprotectionnisme englobait également les nouveaux types de mesures de protection qui occupaient une place de plus en plus importante: les taxes à l'exportation frappant les matières premières, par exemple. Les taxes et restrictions à l'exportation étaient habituellement considérées comme une réponse à la progressivité des droits dans les pays développés, c'est-à-dire comme un moyen de décourager les pays en développement d'exporter leurs matières premières pour réimporter ensuite les produits finis que les pays développés fabriquaient à leur intention. Cet argument n'était plus valable aujourd'hui, car la progressivité des droits était vouée à disparaître dans la mesure où les résultats du Cycle de Doha auraient pour effet de mettre fin à tous les droits industriels dans les pays développés.

- Les négociations sur les biens environnementaux soulevaient également des problèmes de néoprotectionnisme. Sur le plan des concepts, la conclusion logique des mesures envisagées dans ce domaine était que l'OMC récompenserait les «bons» biens et pénaliserait les «mauvais». Ces mesures auraient des incidences graves sur le concept de produits similaires. De sérieuses difficultés existaient dans la pratique également, car il était quasiment impossible d'arriver à une définition. L'établissement d'une liste risquait d'être arbitraire.

(b) M. Ralph Carter, Directeur des affaires juridiques et de la réglementation de Federal Express et M. Peter Charlton, Président et PDG de First Charlton Communications

- MM. Charlton et Carter ont souligné que le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC était opposé à toute mesure protectionniste et appuyait fermement les négociations de l'OMC et le PDD. Ils ont dit que la région de l'Asie et du Pacifique continuait de connaître une forte croissance, mais qu'à l'avenir des économies fermées et des restrictions au commerce et aux investissements ne seraient pas propices à la croissance.

- L'APEC est le principal forum de la région œuvrant en faveur de l'intégration économique. Il comprend 21 des économies les plus importantes de l'Asie et du Pacifique, y compris les États-Unis, le Japon et la Chine et représente plus de 56 pour cent du PIB mondial et près de 50 pour cent du commerce mondial. L'APEC a pour but la libéralisation des échanges et des investissements, la facilitation des affaires et la coopération économique et technique.

- La suspension du Cycle de Doha nuirait à la croissance économique dans la région d'Asie et du Pacifique et limiterait les possibilités d'une croissance et d'une prospérité économiques continues et rapides. C'était un revers important dans le processus de libéralisation commerciale dans le monde, car les entreprises se verraient privées d'un accès amélioré aux marchés et des autres avantages d'une plus grande libéralisation des échanges.

- L'engagement du Conseil consultatif était toujours aussi ferme et il tenait à ce que le PDD aboutisse à des résultats solides et équilibrés, mais il craignait que les pressions protectionnistes ne trouvent dans un échec des négociations un terrain propice où prendre racines.

- Une étude réalisée en 1996 a montré que le commerce et l'investissement avaient été les moteurs du développement économique de la région et que les résultats économiques des pays de l'APEC avaient aidé à réduire l'écart entre les revenus et avaient contribué à la convergence technologique.

- Une étude de 2005 a révélé à l'APEC que la croissance économique de la région avait eu d'importantes retombées sociales. Les taux de pauvreté avaient diminué, entraînant une amélioration dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'accès aux services de base.

    - La pauvreté a beaucoup diminué et la proportion de la population des pays de l'APEC vivant avec moins de 1 dollar par jour est tombée à 10 pour cent en 2000.

    - Des indicateurs importants de l'indice de développement humain de l'ONU font état d'un accroissement considérable du développement humain dans tous les pays de l'APEC depuis 1996.

- Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Le Conseil consultatif estime qu'une action plus ambitieuse au niveau politique s'impose, afin d'empêcher que les économies d'Asie et du Pacifique ne perdent leur compétitivité à l'échelon international.

- À cette fin, le Conseil consultatif avait donné son accord pour que l'APEC adopte une approche intégrée de la réforme structurelle. Cette approche englobe la création d'un climat plus propice à l'investissement dans la région, la promotion de la facilitation et des encouragements à la libéralisation des marchés financiers.

- Le programme «*Busan Business Agenda*» de l'APEC est un programme global de facilitation des affaires qui a pour but d'améliorer l'environnement commercial et de rechercher des solutions aux lourdeurs administratives et aux entraves au commerce et à l'investissement rencontrées à l'intérieur des frontières.

- Les travaux de recherche sur les mesures à l'intérieur des frontières (Australian National University (ANU): «*East Asian Economic Integration and its Impact on Future Growth*» [Pacific Economic Papers no. 350]) montrent que les pays d'Asie de l'Est réalisent des économies de 107,3 milliards de dollars EU par an grâce à l'action menée à l'intérieur des frontières, alors que l'on estime à 32,6 milliards de dollars EU les gains résultant du Cycle de Doha.

- En outre, selon une étude de l'OCDE, les coûts de la mise en conformité administrative représentent environ 4 pour cent du PIB du secteur des affaires, et des études comparables des États-Unis chiffrent entre 4 et 8 pour cent du PIB la main invisible que représente la réglementation gouvernementale pour l'économie.

- C'est un fardeau en particulier pour les PME. L'étude de l'OCDE a montré que les entreprises ayant moins de 20 employés subissaient les conséquences de cette situation de manière disproportionnée. D'autres travaux de l'OCDE ont fait ressortir un lien entre la «qualité» de la réglementation et l'amélioration des résultats économiques:

    - Promouvoir la flexibilité et l'innovation
    - Encourager la concurrence et éliminer les complications et les incohérences
    - Encourager de nouvelles parties prenantes à participer au débat sur les politiques générales.

- Les travaux de la Banque mondiale confirment ces analyses et vont plus loin en montrant que les entreprises des économies pauvres doivent supporter un fardeau réglementaire plus lourd que celles des économies riches: leurs coûts administratifs sont trois fois plus élevés et elles doivent faire face à deux fois plus de formalités bureaucratiques avec les retards qui s'ensuivent.

- Le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC a souligné que l'amélioration du climat des affaires engendre bien plus que la croissance économique. Des améliorations se produisent dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Les travaux de l'APEC et du Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC ont permis de définir des priorités régionales en vue d'améliorer le climat des affaires pour les PME:

    - Réduire la charge réglementaire
    - Simplifier les régimes fiscaux trop complexes
    - Améliorer l'accès au financement
    - Assouplir les législations du travail trop rigides.

- Le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC a commencé des travaux au sein de l'APEC sur la préparation aux situations d'urgence ou aux catastrophes:

- Participation des entreprises: répondre aux situations d'urgence ou aux catastrophes dans la région; et

- poursuite de l'activité économique: comment les entreprises peuvent poursuivre leurs activités dans les circonstances les plus difficiles.

- Le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC a notamment encouragé les travaux dans le domaine de la grippe aviaire et de la préparation aux pandémies. Le Conseil consultatif travaillera avec les pays de l'APEC à l'identification d'autres domaines dans lesquels la coopération et la collaboration entre les entreprises et les gouvernements peuvent être améliorées, y compris des initiatives visant à aider les PMA à mettre au point leurs plans de poursuite des activités.

- Le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC étudie l'architecture régionale la plus favorable à des échanges libres et ouverts. Une étude de faisabilité a été entreprise sur la création d'une zone de libre-échange Asie-Pacifique. La création d'une telle zone est l'une des options envisagées par les membres du Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC pour faire avancer le programme de libéralisation des échanges au sein de l'APEC. Elle a également été reconnue comme moyen possible de remédier à la prolifération actuelle d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux et plurilatéraux.

- L'étude a montré que si une zone de libre-échange Asie-Pacifique serait le meilleur moyen de parvenir à la convergence et de consolider les accords de libre-échange et les accords commerciaux régionaux (existants ou en projet) dans la région, des difficultés pratiques et une absence de volonté politique empêcheraient la négociation d'une telle zone de libre-échange pour le moment.

- Toutefois, le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC estime que le moment est venu d'étudier sérieusement la possibilité d'adopter un processus plus efficace que celui qui est actuellement suivi pour atteindre l'objectif d'avoir des échanges libres et ouverts dans la région Asie-Pacifique.

2. Questions et remarques des participants

Question/remarque 1: En fait, la libéralisation des échanges progresse beaucoup, mais au niveau unilatéral, bilatéral ou régional plutôt qu'au niveau de l'OMC. Quelle importance doit-on accorder à cette approche de la libéralisation? (M. Jürgen Matthies, Cologne Institute of Economic Research)

M. Reinhard Quick: Les entreprises se félicitent bien sûr de tout progrès allant dans le sens d'une libéralisation unilatérale, mais ce genre d'approche n'a pas force contraignante et n'offre pas la certitude nécessaire en affaires pour prendre des décisions sur le long terme. L'OMC est également le seul forum où il est possible de s'occuper des règles.

M. Peter Charlton: Une faible moyenne tarifaire ne signifie pas que tous les droits sont visés.

M. Ralp Carter: Ce genre de libéralisation ne vise pas nécessairement les services et les nombreuses questions qui se posent à l'intérieur des frontières dans ces domaines. La certitude juridique est également indispensable dans le commerce des services.

Question/remarque 2: La montée des tendances protectionnistes est peut-être due au fait que les entreprises n'ont pas su faire comprendre au grand public tous les avantages du libre-échange. Y a-t-il autre chose que les entreprises pourraient faire dans ce sens? (M. Helmut Mach, University of Alberta School of Business)

Question/remarque 3: Ceux qui sont en faveur du libre-échange devraient comprendre que l'excès de confiance est un danger. L'idée que la mondialisation est inévitable est fausse. Elle doit être soutenue par des décisions politiques. (M. John Weekes, Sidley Austin)

M. Ralph Carter: C'est juste, mais les entreprises s'efforcent de faire comprendre les avantages du libre-échange. Federal Expresss retire certains avantages du commerce international et essaie de les faire comprendre au grand public.

M. Reinhard Quick: Oui, il faut améliorer la communication, mais il n'est pas certain qu'il incombe aux entreprises de le faire. Les gens d'affaires sont là pour faire des affaires.

Question/Remarque 4: La libéralisation devrait se concentrer sur les besoins des pays en développement y compris en matière de sécurité sanitaire. Les subventions des pays développés devraient être étendues aux pauvres du tiers monde. Les considérations liées à la sécurité n'ont pas leur place dans le débat commercial. (M. Luis Alberto Gonzalez, Innovar Consulting SA)

3. Conclusion

Les intervenants ont clairement formulé les préoccupations des entreprises face à la montée des sentiments protectionnistes à travers le monde et ont mentionné certaines des activités auxquelles elles participaient pour aider à remédier à cette situation. Au cours de la discussion, la nécessité de mieux faire connaître les avantages du libre-échange au grand public a été évoquée. Le modérateur de la session, M. David Hartridge, a souligné dans son résumé des débats que l'attitude à l'égard de la libéralisation des échanges avait manifestement changé tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ce qui était peut-être dû à l'essor de la Chine. Cependant, il était bon de rappeler que dans les années 80, la crainte d'une domination japonaise avait donné lieu à des tendances protectionnistes maintenant disparues.

D. Au-delà de Doha: à la recherche du système commercial multilatéral, *thème traité par l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)*

Rapport établi par l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)

Résumé

La session du Forum public annuel de l'OMC animée par l'ACICI a été consacrée aux défis auxquels est confronté le système commercial multilatéral, compte tenu de la suspension des négociations dans le cadre du Programme de travail de Doha. Trois orateurs, un diplomate d'un pays développé, un consultant indépendant et le représentant d'un PMA sans littoral, ont exposé leurs vues sur les façons dont l'OMC, en général, et les négociations, en particulier, pourraient progresser.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par Mme Esperanza Durán, Directeur exécutif de l'ACICI.

(a) Remarques liminaires de Mme Esperanza Durán – Le contexte: la libéralisation et l'élaboration de règles en des temps incertains

Dans sa déclaration liminaire, Mme Durán a présenté son analyse de l'état d'avancement des négociations dans le cadre du Programme de travail de Doha. Bien qu'il soit généralement admis que l'amélioration des règles du commerce international au niveau multilatéral a des effets bénéfiques, les Membres de l'OMC restent campés sur leurs positions en ce qui concerne les éléments clés de ce que pourrait être l'ensemble de résultats du Programme de Doha. De l'avis du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, il est indispensable de progresser sur trois grandes questions si l'on veut avancer sur les autres sujets en cours de négociation. Il a parlé du triangle que constituent l'accès aux marchés pour les produits agricoles, le soutien interne et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA). Étant donné que les Membres sont loin d'être d'accord sur plusieurs autres aspects du Programme de Doha, selon Mme Durán, les perspectives de résultats rapides et ambitieux ne sont pas brillantes. En outre, la procédure d'approbation accélérée qui autorise le Président des États-Unis à faire adopter des accords commerciaux par le Congrès sans amendement arrive à expiration en juillet 2007, et des élections importantes auront lieu dans certains pays Membres influents de l'OMC au cours des 18 prochains mois.

Le commerce international a connu une croissance rapide grâce à la libéralisation des échanges, fruit des huit cycles de négociation qui ont suivi la conclusion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1947. La part des pays en développement dans le commerce mondial n'a cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années. Le Cycle d'Uruguay a été un jalon particulièrement important, car il a considérablement ouvert les marchés mondiaux et a établi des règles multilatérales dans des domaines qui n'étaient

pas couverts par les disciplines du GATT tels que l'agriculture, les services et les textiles et vêtements. Toutefois, les avantages n'ont pas été uniformément répartis; certains pays en développement n'ont pas pu véritablement développer leurs échanges commerciaux et en faire un moteur de croissance économique et de développement.

Compte tenu de l'état actuel des choses, Mme Durán a soulevé plusieurs questions, qui seraient évoquées par les intervenants invités par l'ACICI: les Membres les plus influents de l'OMC sont-ils en train de se détourner du multilatéralisme, au profit des accords bilatéraux ou régionaux? Si la meilleure des options est un système commercial multilatéral opérationnel, quel doit être le rôle des pays en développement? Qu'adviendra-t-il des pays les moins avantagés si le multilatéralisme cesse d'être l'option prioritaire? Pour sortir de l'impasse qui a sapé la crédibilité du système commercial multilatéral, faut-il se montrer moins ambitieux dans les négociations de Doha?

(b) Son Excellence, M. Carlo Trojan, Ambassadeur et Représentant permanent des CE auprès de l'OMC à Genève – L'OMC à la croisée des chemins: les enseignements de Doha

M. Trojan a commencé son exposé en disant que pour relancer les négociations dans le cadre du Programme de travail de Doha, il fallait que les principaux protagonistes à l'OMC redoublent d'efforts sur le plan politique. Selon lui, l'impasse actuelle n'était pas due au fait que les propositions faites par les principaux acteurs n'étaient pas assez ambitieuses. Un compromis envisagé avant la suspension des négociations avait été beaucoup plus ambitieux que l'ensemble final des résultats du Cycle d'Uruguay. Le problème était plutôt dû au fait que les principaux acteurs n'étaient pas d'accord sur le «taux de change» à appliquer aux concessions dans le cadre de ce triangle que constituent l'accès aux marchés pour les produits agricoles, le soutien interne et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

M. Trojan a toutefois souligné que lorsque les négociations reprendront, les travaux devraient s'étendre au-delà des questions qui s'inscrivent dans ce triangle. Il a recommandé en particulier de mettre l'accent sur le commerce des services, la facilitation des échanges et les règles. Il a ajouté que les PMA et les pays en développement seraient les plus durement frappés par un échec des négociations dont le but était précisément de répondre à leurs besoins spécifiques. Cependant, quoi qu'il advienne, les CE étaient déterminées à faire avancer les aspects «développement» du Programme de Doha afin d'obtenir rapidement des résultats, par exemple, sur le Cadre intégré renforcé, l'Aide pour le commerce et l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA.

Pour l'intervenant, le fait que le Programme de Doha pour le développement n'avait pas subi de modification depuis son lancement en 2001 posait quelques problèmes. Il a fait remarquer que la pause actuelle pourrait peut-être servir à redéfinir le Programme de Doha pour en faire un «ensemble de règles axées sur l'ouverture» tenant mieux compte:

i) des changements occasionnés par l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène mondiale tels que le Brésil, la Chine et l'Inde;

ii) des nouvelles préoccupations environnementales;

iii) des questions préalablement abandonnées, telles que les questions de Singapour, et

iv) de questions jamais abordées auparavant mais qui relèvent du domaine du commerce (le travail, par exemple).

En guise de conclusion, il a souligné que pour se préparer à l'avenir, l'OMC devra entreprendre d'importantes réformes institutionnelles, notamment au niveau de ses processus de prise de décisions, et coopérer de manière plus cohérente et systématique avec d'autres institutions qui travaillent à l'établissement d'un système efficace de gouvernance à l'échelle mondiale.

(c) M. Constantine Michalopoulos, Consultant – Quel doit être le rôle des pays en développement dans la construction de la future OMC?

M. Michalopoulos a dit qu'à son avis, la pertinence et la viabilité de l'OMC dépendaient de sa capacité à répondre aux besoins des pays en développement, lesquels constituent actuellement la majorité des Membres de l'organisation. Il a distingué trois groupes de pays en développement: i) les pays qui, comme ceux du Groupe des 20 (G-20), sont bien intégrés au système commercial multilatéral et ont la capacité de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'OMC (également appelés «pays en développement avancés»); ii) les PMA, qui sont en marge de l'économie mondiale et ont une capacité limitée de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC, mais qui bénéficient de toutes sortes de mesures de traitement spécial et différencié, et iii) environ 40 à 50 petites économies ou économies à faible revenu qui connaissent des contraintes semblables à celles des PMA mais qui n'ont pas accès au traitement spécial dont bénéficient les PMA. En outre, M. Michalopoulos a expliqué que l'OMC avait quatre fonctions, à savoir i) les négociations commerciales; ii) l'établissement des règles; iii) l'examen des politiques commerciales; et iv) la surveillance de la mise en œuvre des règles. Il a ensuite décrit certains des changements qui doivent selon lui être apportés au système pour que les différents groupes de pays puissent défendre efficacement leurs intérêts.

Pour que les négociations commerciales aboutissent à des résultats plus équitables, M. Michalopoulos a recommandé de séparer les discussions sur la libéralisation des échanges de celles qui visent à modifier les règles. Cette approche, qui suppose l'abandon du principe de l'engagement unique, permettrait aux pays en développement de mieux faire face à la complexité des questions négociées. De même, il ne serait plus possible pour certains aspects des négociations de prendre en otage les aspects qui progressent, comme cela s'est produit lors de la suspension de toute négociation dans le cadre du Programme de Doha faute d'accord sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Mais surtout, il faudrait veiller à accroître la participation effective des pays en développement

ne disposant pas de capacités humaines et institutionnelles suffisantes. M. Michalopoulos a dit qu'à son avis le Secrétariat de l'OMC devrait faire un plus grand travail d'analyse, par exemple sur les incidences des scénarios de libéralisation proposés, afin de venir en aide aux délégations des pays en développement.

S'agissant de l'établissement des règles, M. Michalopoulos a livré quelques réflexions sur une réforme fondamentale du traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement. À l'heure actuelle, un traitement spécial et différencié réel n'est octroyé qu'aux pays les plus pauvres, les PMA. Il a suggéré l'utilisation d'indicateurs liés au revenu par habitant et/ou à la part du commerce mondial pour différencier les pays en développement en fonction des périodes de transition, de la portée des engagements et de l'accès à l'assistance technique. Le traitement spécial et différencié devrait pouvoir s'appliquer à tous les pays en développement, à l'exception des plus avancés d'entre eux qui sont plus solidement intégrés dans l'économie mondiale et qui ont de plus grandes capacités institutionnelles et humaines.

Enfin, M. Michalopoulos a recommandé un renforcement substantiel des activités liées au Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) de l'OMC et au Mécanisme de règlement des différends. Il a dit que l'examen des politiques commerciales devrait devenir un examen de suivi et d'évaluation plus sérieux et s'accompagner de recommandations concrètes visant à améliorer les politiques. Les politiques des pays développés et des pays en développement avancés devraient être passées au crible pour déterminer leurs effets sur d'autres pays et sur l'ensemble du système commercial, alors que les examens des politiques commerciales des pays en développement devraient s'attacher à évaluer l'impact de ces politiques sur le développement ainsi que les besoins en assistance. En ce qui concerne le règlement des différends, l'intervenant a proposé de modifier les contre-mesures utilisées à l'encontre des parties en infraction qui ne se conforment pas à une décision. Limiter les importations fait plus de tort au pays en développement qui prend cette mesure qu'au pays développé qui commet l'infraction. Une solution au problème serait de remplacer les limitations par des versements compensatoires. Pour conclure, M. Michalopoulos a souligné qu'il était urgent d'apporter ces changements au système, d'autant plus que le sort des négociations dans le cadre du Programme de Doha demeurait incertain.

(d) S.E. Mme Rosalie Koudougueret, Ministre du commerce, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises de la République centrafricaine – Point de vue d'un PMA: quel est l'enjeu pour les plus pauvres?

Mme Koudougueret a souligné que le lancement du Cycle de Doha avait fait naître certains espoirs dans les pays en développement, en particulier dans les PMA. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines touchant aux besoins des pays les plus pauvres, Mme Koudougueret s'est dite très préoccupée par la situation des négociations. Selon elle, les pays en développement et les PMA seraient les plus durement frappés par le passage au bilatéralisme et au régionalisme qui ne manquerait pas de se produire en cas de

faillite du Programme de travail de Doha. L'OMC est très importante pour ces pays, car elle a remplacé la loi du plus fort par un cadre multilatéral qui fait du commerce international un instrument de la lutte contre la pauvreté dans le monde.

Pour accroître leur participation au système commercial multilatéral, les PMA ont besoin d'urgence d'une assistance leur permettant de renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles, infrastructurelles et productives. Mme Koudougueret a ajouté que son pays poursuivait également cet objectif dans le cadre des négociations menées avec l'Union européenne sur des Accords de partenariat économique.

L'intervenante a appelé à redoubler d'efforts pour relancer les négociations dans le cadre du Programme de Doha en mettant l'accent sur les aspects «développement» et à poursuivre les travaux sur l'Aide pour le commerce en vue de surmonter les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement. Quelle que soit l'issue des négociations sur le Programme de Doha pour le développement, la République centrafricaine attache une importance particulière au Cadre intégré renforcé pour les PMA et à la création d'un nouveau fonds multilatéral d'assistance dans le but notamment de soutenir l'ajustement à la libéralisation des échanges. Pour conclure, Mme Koudougueret a cité une fable africaine pour montrer comment les destinées des peuples de la Terre sont inextricablement liées et comment l'unité et la solidarité finissent par bénéficier aux riches comme aux pauvres.

E. Vues de la société civile des pays du G-20 sur l'OMC, *thème traité par la Fondation Friedrich-Ebert (FES) et CUTS International*

Rapport établi par Steffen Grammling, Fondation Friedrich-Ebert

Résumé

Le groupe de pays en développement dit G-20, qui a été créé avant la Réunion ministérielle de Cancún en 2003, a suscité un vif intérêt et de grands espoirs dans les pays pauvres du Sud. En dépit des tentatives visant à diviser l'alliance du G-20, le groupe s'est renforcé et il est aujourd'hui universellement reconnu comme un interlocuteur essentiel, principalement dans les négociations sur l'agriculture. L'alliance des Membres de l'OMC qui forment le G-20 a joué un rôle important, le Groupe parlant d'une seule et même voix au nom des pays du Sud dans les négociations commerciales multilatérales en cours. Le G-20 jouera un rôle décisif dans une éventuelle reprise des négociations de Doha actuellement suspendues.

Les organisations de la société civile des pays du G-20 ont également joué un rôle important en faisant connaître les préoccupations des pauvres et en influant ainsi sur les positions défendues par le G-20 dans les négociations sur l'agriculture à l'OMC. La société civile a joué un rôle déterminant dans les résultats des Réunions ministérielles de Cancún en 2003 et de Hong Kong en 2005.

Comme le G-20 restera un protagoniste influent dans les négociations commerciales, la société civile continuera elle aussi de jouer un rôle important. La discussion sur ce thème, qui vise à mieux comprendre par quel mécanisme les organisations de la société civile des pays du G-20 sont présentes dans les négociations commerciales multilatérales, a donc un triple objectif. Il s'agit, premièrement, de mettre en lumière les vues de la société civile des pays du G-20 sur la position du G-20 à l'OMC, sur la position des gouvernements respectifs et sur ce que peut faire cette société civile pour influencer ces positions aujourd'hui; deuxièmement, d'identifier les principaux défis que les organisations de la société civile du G-20 doivent relever dans leur dialogue avec leurs gouvernements, avec d'autres groupements à l'OMC et au sein même du G-20; et troisièmement, de discuter le rôle et l'optique des organisations de la société civile du G-20 qui cherchent à influer sur les positions défendues par le G-20 et leurs gouvernements respectifs dans l'OMC du XXIe siècle afin de mieux faire entendre la voix des peuples des pays en développement.

Les intervenants étaient originaires des trois principaux acteurs du G-20, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde. Les déclarations liminaires ont été commentées par M. Ricardo Meléndez-Ortiz, Directeur du Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD). La session a été animée par M. Thomas Manz, Coordinateur du Dialogue sur le Programme de mondialisation de la Fondation Friedrich-Ebert (FES), Berlin, Allemagne.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Thomas Manz, Coordinateur du Dialogue sur le Programme de mondialisation de la Fondation Friedrich-Ebert (FES), Berlin, Allemagne

M. Manz a résumé l'importance du G-20 en disant qu'il était généralement admis que sa création avait marqué un changement dans les rapports de force dans le commerce mondial. Avec le G-20, les pays en développement avaient, selon lui, été mieux représentés dans les négociations. Les CE et les États-Unis n'avaient plus été en mesure de dominer les négociations comme avant. Il a souligné que le G-20 avait réussi à amener le Sud à parler d'une seule et même voix et a soulevé la question du rôle joué par la société civile dans la création du G-20 en se demandant comment elle pourrait influer sur les plans et les stratégies politiques des gouvernements des pays du G-20. Il a fait remarquer que la suspension des négociations du Cycle de Doha n'était peut-être pas perçue tout à fait de la même manière par les gouvernements des pays en développement, qui pour la plupart se sont déclarés déçus, et par la société civile qui a, en partie, réagi avec satisfaction. En outre, il s'est interrogé sur ce que la société civile des pays du G-20 attendait de la suspension des négociations et sur le rôle qu'elle pourrait jouer dans la reprise des discussions. Il a fait remarquer que certaines organisations de la société civile voyaient dans la suspension du Cycle de Doha une occasion de «changer les mentalités» afin de situer le commerce mondial dans un cadre nouveau répondant mieux aux intérêts des pays en développement et de repenser la structure de l'économie mondiale. Il a expliqué que d'autres organisations de la société civile s'attachaient dans leur travail de sensibilisation à fournir des informations et des connaissances destinées à améliorer la position de négociation des pays en développement; ces organisations voyaient dans la pause actuelle l'occasion de faire davantage pression sur les pays développés pour les amener à respecter les besoins spécifiques des pays en développement.

(b) M. Umberto Celli Jr, Institut du droit commercial international et du développement, São Paulo, Brésil

M. Celli a expliqué que la société civile au Brésil était des plus complexes et hétérogènes et qu'il était donc très difficile de décrire sa vision des choses. Cela étant, il s'est efforcé de dégager les vues et attentes générales de la société civile brésilienne. Si le G-20 parvenait à négocier à l'OMC de telle sorte qu'il y ait création d'emplois et de richesses, augmentation des exportations et répartition des richesses au Brésil, la société civile ne verrait rien à redire.

M. Celli a évoqué l'évolution du G-20 qui comprenait 23 membres depuis que le Pérou et l'Équateur s'étaient joints au groupe. Il a souligné que le G-20 avait été conçu pour présenter, en tant que groupe, ses propres suggestions dans les négociations sur l'agriculture. Il a rappelé que son tout premier document avait été présenté à l'OMC et demeurait le texte fondamental du groupe. Selon lui, le G-20 se concentrait sur les trois grands piliers de l'Accord sur l'agriculture: premièrement, le soutien interne que les pays développés étaient

appelés à réduire de manière substantielle; deuxièmement, l'accès aux marchés, domaine dans lequel les pays développés étaient pressés de faire davantage de concessions; et, troisièmement, l'élimination des subventions à l'exportation dans les pays développés.

M. Celli a souligné que le groupe avait su en très peu de temps asseoir sa légitimité et devait maintenant faire avancer ses propositions. Il a précisé que cette légitimité tenait au fait que les pays du G-20 comprenaient 60 pour cent de la population mondiale et 70 pour cent de la population rurale du monde et qu'ils représentaient 26 pour cent des exportations agricoles mondiales. Il a dit que l'Accord-cadre de juillet 2004 était venu confirmer le poids de ce groupe et avait marqué la fin de la position monopolistique des CE et des États-Unis dans les négociations à l'OMC, ce qui en faisait un accord historique. Il a ajouté que la société civile avait commencé à voir dans ce groupe une nouvelle voie, une possibilité de conduire différemment les négociations, autrement que dans le but de favoriser les seuls intérêts des pays développés. Cet accord avait donc constitué un tournant décisif qui avait beaucoup contribué à mettre en évidence le rôle du groupe.

Cependant, M. Celli a également mentionné que le groupe était très fragile, car il fallait maintenir l'équilibre entre les différents intérêts qu'il représentait. Il a donné l'exemple du Brésil et de l'Inde, tous deux assez industrialisés et donc très différents des autres membres du G-20. Il a fait remarquer que cela expliquait les diverses tentatives menées par les États-Unis et les CE pour scinder le groupe, selon la tactique bien connue dans les relations internationales consistant à «diviser pour mieux régner». Il a ajouté que ce petit jeu n'avait pas marché et a mentionné à ce propos la déclaration faite par le G-20 lors des travaux préparatoires de la Réunion ministérielle de Hong Kong.

M. Celli s'est dit déçu des piètres résultats de la conférence qui avait été une source de frustration pour les sociétés civiles des pays du G-20 et pas seulement pour celle du Brésil. Il a souligné qu'il était remarquable que la cohésion du groupe ait été malgré tout préservée comme l'avait démontré le document conjoint du G-20, du G-33, des PMA et du Groupe africain sur l'agriculture qui soulignait la nécessité d'un accord dans ce secteur. Il a fait valoir que l'ouverture des marchés dans les pays en développement devait tenir compte des réalités sociales et économiques des différents pays et ne devait pas conduire à une désindustrialisation du groupe en développement.

Il a mentionné qu'après la suspension du Cycle, le gouvernement brésilien avait pris l'initiative de réunir les principaux protagonistes à Rio, y compris le G-6. Les CE et les États-Unis avaient essayé d'employer leur stratagème habituel et de monopoliser les négociations, comme pendant le Cycle d'Uruguay, mais en vain. Il a mentionné la Déclaration de Rio du G-20 qui condamnait toute initiative de ce genre, tout en indiquant les différences de vues entre le Brésil, très favorable à l'ouverture des marchés agricoles, et l'Inde, qui prônait la protection des groupes vulnérables dans l'agriculture. Compte tenu de cette fragilité du G-20, l'intervenant craignait qu'il ne soit très difficile de préserver la cohésion du groupe si les négociations étaient suspendues pendant longtemps.

Pour conclure, M. Celli a souligné que la société civile brésilienne serait en faveur des négociations si elles menaient à la croissance et au développement, deux de ses exigences dans l'immédiat.

(c) M. Mzukisi Qobo, Associé de recherche, Institut sud-africain des affaires internationales (SAIIA, South African Institute of International Affairs), Braamfontaine, Afrique du Sud

M. Mzukisi Qobo a commencé par dire que l'Afrique du Sud avait été l'un des principaux protagonistes de la création du G-20 qui, à son avis, dérivait en réalité d'une interaction plus profonde entre les membres du G-3. Le G-3 ou IBSA (pour India, Brazil et South Africa) était composé de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud et permettait d'avoir une forte interaction politique entre ses membres sur des questions concernant non seulement le commerce, mais aussi la gouvernance à l'échelle mondiale. C'est avec admiration qu'il constatait que le G-20 était encore en vie contrairement aux prédictions et s'avérait un acteur d'envergure mondiale dans les pourparlers commerciaux multilatéraux. En guise d'exemple, il a mentionné la miniréunion ministérielle de juillet 2006 à laquelle le G-20 avait présenté une proposition claire qui avait servi de cadre pour les questions agricoles. Il a noté que le G-20 avait souvent été perçu par la société civile comme la voix de la conscience et comme la locomotive menant les pays en développement dans les négociations, qui assurait aussi à la société civile du G-20 une représentation réelle dans les pourparlers commerciaux mondiaux. Comme l'intervenant précédent, M. Qobo a souligné que la société civile n'était pas homogène, et qu'il y avait une diversité d'opinions et de points de vue sur le rôle de l'OMC, ainsi que sur le rôle du G-20 à l'OMC.

Le Cycle de Doha, qui se trouvait actuellement dans l'impasse, avait été placé, a-t-il dit, sous le signe du développement, mais avec le temps, la dimension «développement» s'était estompée. Comme un certain nombre de questions essentielles pour les pays en développement, telles que la mise en œuvre et l'agriculture, étaient restées sans solution après le Cycle d'Uruguay, l'agriculture avait été placée au cœur du Cycle de Doha. M. Qobo a ajouté que les préoccupations en matière de développement allaient bien plus loin que l'agriculture et englobaient également le traitement spécial et différencié. S'agissant des vues de la société civile sur l'état actuel des négociations, il a dit que l'OMC n'était pas à l'abri de la crise du mécanisme de gouvernance mondiale, comme l'avait clairement rappelé la réunion du FMI et de la Banque mondiale à Singapour. Néanmoins, il a mentionné que la gestion du système mondial ne pouvait se faire que dans le cadre du multilatéralisme, seul capable de reconnaître l'interdépendance et de réglementer les rapports de force. En même temps, il a fait remarquer que dans le système de gouvernance mondiale, les forces en jeu étaient asymétriques et inégales et que le processus d'élaboration de l'ordre du jour favorisait la triade Union européenne, États-Unis et Japon.

Ses premières conclusions étaient que les problèmes de développement persisteraient aussi longtemps que le système de gouvernance mondiale resterait faible. Il a ajouté que la situation précaire dans laquelle se trouvait l'OMC sous sa forme actuelle n'était en rien

favorable aux pays en développement, et que l'OMC était la seule enceinte où les rapports de force dans le domaine commercial pouvaient être réglementés. La coalition du G-20 pourrait exercer un leadership moral et intellectuel dans les négociations et être une voix influente en faveur du développement, puisqu'elle comprenait une diversité de pays. Il a résumé sa pensée en faisant trois suggestions sur l'action que devrait mener le G-20 à l'OMC: premièrement, prôner un plus grand équilibre entre les coûts et les avantages des règles commerciales qui ferait une plus grande place à l'aspect «développement»; deuxièmement, bien étudier l'impact sur le développement et bien tenir compte des coûts de la mise en œuvre; troisièmement, mettre en avant les préoccupations liées à l'espace politique intérieur et à la flexibilité dont disposent les pays en développement pour leurs mesures de politique générale. Les règles sont nécessaires, a dit M. Qobo, mais elles doivent davantage tenir compte des problèmes de développement que connaissent la plupart des pays, en particulier en Afrique subsaharienne.

(d) M. Pradeep S. Metha, Secrétaire général, Centre pour le commerce international, l'économie et l'environnement (CUTS International), Jaipur, Inde

M. Pradeep S. Metha s'est concentré surtout sur les questions de procédures qui se posent aux pays du G-20 à l'OMC et sur le rôle et les défis de la société civile dans les pays du G-20. Il a dit que chaque pays défendait son propre intérêt et que si le ciment politique avait toute son importance, c'était bien la loi de la jungle qui prévalait à l'OMC. Il a ajouté que dans l'histoire du monde, la pratique consistant à «diviser pour régner» était très courante. Il a dit que la récente réunion du FMI et de la Banque mondiale à Singapour avait lancé un défi en ce qui concerne l'évolution de l'architecture institutionnelle mondiale. Il a fait remarquer que le G-20 avait fait son entrée sur scène avec l'agriculture et que l'Inde et le Brésil maintenaient la cohésion du groupe, bien qu'ils aient des intérêts différents aux niveaux offensif et défensif. Il a ajouté que bien que le G-20 fasse campagne pour changer le statu quo, il y aurait toujours des gagnants et des perdants de part et d'autre.

M. Metha a dit qu'au sein du G-20, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, conjointement à un petit nombre de pays, essayaient de définir l'action qu'ils pourraient mener ensemble. Il a fait remarquer qu'il suffisait de se référer à l'historique de la réglementation commerciale pour comprendre que le rôle de la plupart des pays ne leur permettait pas de comprendre ce que signifiait la libéralisation des échanges. Il a ajouté que certains chiffres de la Banque mondiale donnaient une idée générale des effets de la libéralisation. Il convenait de noter que la société civile n'avait auparavant pas non plus conscience de ce processus, mais que les choses avaient changé depuis une dizaine d'années. Même les gouvernements les plus pauvres avaient des ressources et une très grande partie de la société civile était plus consciente de la situation et faisait un plus grand travail de sensibilisation.

Dans le temps, le travail des ONG était limité au secteur social (santé, eau et éducation, par exemple), mais dans un grand nombre de pays, la connaissance des questions de politique économique et le débat sur ces questions s'étaient considérablement développés. L'intervenant a fait remarquer que l'on ne pouvait parler au nom de la société civile dans

son ensemble, car les vues et les opinions les plus diverses y étaient représentées. Il a dit que certaines organisations, par exemple, pensaient que «l'OMC était un monstre qui ne devrait pas exister» et que l'Inde avait tout à perdre, alors que d'autres groupements s'attachaient plutôt à faire un travail de sensibilisation et s'efforçaient de réformer l'OMC sans remettre en question l'organisation en tant que telle. Il a souligné que la société civile était devenue une force avec laquelle il fallait désormais compter et qu'elle faisait entendre son point de vue avec plus d'autorité que par le passé, en s'appuyant sur des éléments d'information solides.

M. Metha a ajouté que des alliances se constituaient au sein de la société civile également, des alliances globales aussi bien que juridiques. La société civile devait, selon lui, affronter les défis, lutter pour l'équité et s'attaquer au fond du problème. Il a souligné qu'il incombait au G-20, composé de 23 pays, d'apporter des réponses aux besoins des peuples dans plusieurs domaines et que le groupe pouvait s'inspirer de ce que faisaient les populations dans d'autres pays pour faire pression sur leurs gouvernements et les amener à vaincre la pauvreté. Il a dit que la société civile devait s'assurer que les avantages découlant de la libéralisation des échanges étaient répartis de manière égale entre tous. En conclusion, M. Metha a dit que les pays en développement ne pouvaient plus être tenus à l'écart du processus de prise de décisions et qu'il fallait maintenant concevoir pour l'OMC un processus approprié qui garantirait aussi à la société civile la possibilité de faire entendre ses vues dans le débat.

(e) M. Ricardo Meléndez-Ortiz, Directeur du Centre international pour le commerce et le développement durable, Genève, Suisse

Dans ses remarques, M. Meléndez-Ortiz a présenté quelques réflexions sur le rôle de la société civile au sein du G-20 et sur la façon dont la société civile voyait les pourparlers et le G-20 compte tenu des intérêts de tous les pays du Sud. Il a commencé par définir le G-20 comme étant une «coalition de négociation ayant des points communs dans des domaines bien spécifiques des négociations sur l'agriculture». Il a opposé cette définition au point de vue de certains membres de la société civile qui, prenant leurs désirs pour des réalités, souhaitaient que le G-20 soit bien plus que cela ou cherche à mettre sur pied une proposition globale sur les négociations commerciales mondiales. Il a ajouté que l'agriculture était au centre des négociations de Doha et qu'il était important de situer le rôle du G-20 dans une perspective réaliste, sans pour autant le minimiser.

S'agissant des négociations, il a fait remarquer que le G-20 avait pris les commandes du système multilatéral et qu'il jouait merveilleusement bien son rôle. Il a évoqué les débuts du G-20, rappelant que la création du groupe avait été, pendant les négociations, une réponse tactique de certains des principaux protagonistes des pays en développement, soucieux d'éviter une possible collusion entre l'UE et certains pays en développement sur les questions agricoles, qui aurait été totalement à l'encontre des intérêts de ces pays et contraire à l'esprit du PDD. Il a ajouté qu'à l'approche de la réunion de Cancún, l'Union européenne et les États-Unis s'étaient mis d'accord pour réduire le niveau des ambitions en

matière d'accès aux marchés et de subventions agricoles, et que l'Inde, le Brésil et d'autres pays avaient réagi en faisant paraître un document conjoint connu depuis sous le nom de «Position commune du G-20». Il a ajouté que de ce point de vue, le G-20 était différent de tous les autres groupes comme le G-33, par exemple. À l'origine, le G-20 avait eu une approche réactive et tactique et la participation de la société civile dans la constitution et la genèse du groupe avait été très limitée. Il en allait tout autrement du G-33 qui était né de la réponse des mouvements communautaires de base à la crise agricole en Asie du Sud-Est à la fin des années 90. Les différences étaient également grandes entre ces groupes sur le plan de la dimension politique.

Revenant sur les remarques des intervenants précédents, M. Meléndez-Ortiz a dit que le groupe IBSA avait des objectifs politiques plus ambitieux que le G-20. Il a souligné la cohésion et la légitimité du G-20 et a dit que le groupe jouissait d'un haut degré de reconnaissance dans les capitales, à telle enseigne qu'un processus formel de coordination avait été créé au niveau ministériel, faisant du G-20 un groupe de négociation très structuré. Le groupe était composé de membres appartenant à différents groupements qui avaient des positions différentes. Ainsi, pour l'agriculture, il y avait huit coalitions offensives: le Groupe «Coton-4», le G-7, le Groupe de Cairns, le G-10, le G-33, les Membres ayant accédé récemment, les petites économies vulnérables et le G-20. L'intervenant a souligné qu'il y avait, dans le G-20, des pays ayant des points de vue différents sur des questions qui faisaient l'objet d'une position commune du groupe, ce qui tenait au fait que ces pays appartenaient également à d'autres groupements, par exemple les pays ACP, les PMA, le Groupe africain ou même le Groupe de Cairns. Il a reconnu que le G-20 avait réussi à concilier ces différences, maintenant fermement le cap, ce qui avait demandé tout un travail politique. Quant à savoir si la société civile avait participé à cette action, il a indiqué qu'elle avait principalement apporté ses capacités d'analyse.

M. Meléndez-Ortiz a fait remarquer que le G-20 représentait un changement important dans les rapports de force existant dans les négociations commerciales et qu'il était la cible d'attaques. Certains membres, dont la Colombie, avaient décidé de se retirer du groupe. Il était difficile de dire si le G-20 était responsable de la suspension des discussions et de préciser le rôle que la société civile avait joué à cet égard. Le G-20 avait joué un rôle majeur dans la nouvelle configuration des négociations commerciales, mais d'autres groupes, en particulier le G-33, en avaient fait autant.

M. Meléndez-Ortiz a évoqué les débats en cours dans la société civile et les milieux universitaires sur le G-20 et les intérêts des pays en développement en général. Il faudrait, selon lui, abandonner les discours idéalistes et appeler les pays en développement à présenter une position commune dans les négociations. L'intervenant s'est toutefois demandé si cela était possible aujourd'hui, au vu de la situation actuelle de l'OMC, des marchés mondiaux et de la structure de la société civile.

Pour conclure, l'intervenant a donné l'exemple des négociations sur l'agriculture auxquelles participaient plus de 20 groupes fonctionnels ayant des intérêts offensifs et

défensifs différents, même parmi les pays en développement. Il doutait qu'il soit possible d'amener ces groupements à se réunir à nouveau sur des questions spécifiques, alors que Hong Kong et le G-10 avaient montré que c'était possible sur les grands objectifs politiques. Il a dit que le rôle de la société civile devrait être dans chaque pays de favoriser la mise en place de meilleurs processus d'élaboration des politiques susceptibles de mieux exprimer les intérêts des diverses parties prenantes et de les canaliser vers les négociations internationales, et de soutenir les positions des pays en développement, notamment en mettant à leur disposition des capacités solides et sûres en matière de conseil et d'analyse.

2. Questions et remarques des participants

Les interventions des participants ont porté sur deux questions en particulier. Dans une première intervention, une participante a dit que le programme sur le développement du G-20 formait une partie importante des négociations de Doha en cours et qu'il en atténuait les asymétries. Elle a ajouté que dans le groupe AMNA-11, le Brésil et l'Argentine avaient eu des échanges de vues avec les syndicats sur le calcul des formules présentées au cours des négociations et a appelé les syndicats et les gouvernements à collaborer plus étroitement pour évaluer les coûts sociaux des résultats des négociations.

M. Celli a répondu à cette intervention en rappelant qu'en Argentine et au Brésil, d'autres acteurs de la société civile, et pas seulement les syndicats, avaient joué un rôle important dans la formulation et la présentation de points de vue critiques sur les négociations de Doha. Il a fait remarquer que les entités représentant la société civile du G-20 étaient très divisées dans le secteur industriel. Il a ajouté que dans le secteur agricole, les vues de la société civile étaient également assez divergentes et beaucoup de gens avaient l'impression que seul le lobby agroalimentaire avait voix au chapitre. Il a ajouté que certains acteurs de la société civile estimaient que le rôle du G-20 était trop limité et souhaitaient que le groupe s'occupe également d'autres secteurs comme celui des services, alors que d'autres avaient critiqué le G-20 pour être allé trop loin.

M. Meléndez-Ortiz a ajouté que le groupe AMNA-11 était très différent du G-20 de par sa structure et son objectif et que la société civile devrait apprendre à mieux comprendre les positions en présence dans les négociations et les résultats de ces dernières.

La deuxième intervention a porté essentiellement sur les modalités de la participation de la société civile à l'OMC. L'intervenante a dit que l'OMC devait devenir une organisation à visage humain et que, par conséquent, elle devait assurer une participation plus active de la société civile dans le débat sur la gouvernance mondiale. Elle a ajouté que la société civile devait étudier de plus près les conventions régionales et a demandé que l'on fasse le nécessaire pour fournir aux protagonistes de la société civile des directives ou un manuel expliquant comment participer de manière effective aux conférences de grandes organisations comme l'OMC.

M. Qobo a répondu à cette intervention en mentionnant que pour être efficace au niveau mondial, la participation de la société civile devait commencer au niveau national. Il a donné l'exemple de l'Afrique du Sud où un mécanisme institutionnalisé était en place permettant aux différents acteurs, dont la société civile, d'arriver à un consensus sur les politiques et les négociations commerciales. Il a ajouté que comme d'autres acteurs essayaient de limiter la place de la société civile, l'engagement devait se situer à tous les niveaux pour être efficace.

3. Conclusion

La session avait pour objet de mettre en lumière les vues de la société civile du G-20 sur le G-20 et sur l'OMC et d'identifier les principaux défis que la société civile des pays du G-20 doit relever. Les exposés des cinq intervenants et la discussion qui a suivi pourraient être résumés en cinq points:

Premièrement, le G-20 a réussi à unir les voix du Sud dans les négociations commerciales multilatérales en cours. En outre, le G-20 est parvenu à rester uni en dépit des divergences d'intérêts qui existaient en son sein. De ce fait, la société civile voit dans le G-20 une nouvelle voie, une possibilité de conduire les négociations différemment. Toutefois, il est apparu clairement que dans certains pays comme le Brésil, la voix des lobbies agroalimentaires s'est fait entendre avec plus de force que celle des petits agriculteurs.

Deuxièmement, la société civile du G-20 n'est pas homogène, mais forme au contraire une entité très hétérogène et complexe où sont représentés les points de vue les plus divers. Cela est apparu clairement après la suspension des négociations du Cycle de Doha: certains protagonistes ont considéré cet arrêt comme un succès dont il fallait se féliciter, alors que d'autres ont demandé une reprise rapide des discussions. Il est donc très difficile de généraliser quand on parle des vues et des attentes de la société civile.

Troisièmement, pour être efficace à l'échelle mondiale, les groupes de la société civile du G-20 doivent commencer par défendre leurs intérêts au niveau national. Il y a une dizaine d'années, l'action de la plupart des ONG se limitait au secteur social, mais aujourd'hui ces organisations sont beaucoup plus au courant des questions commerciales et économiques et font un plus grand travail de sensibilisation. L'Afrique du Sud a été citée pour donner un exemple de l'interaction pouvant exister entre la société civile et d'autres parties prenantes dans le domaine des politiques commerciales.

Quatrièmement, il a été dit que la société civile du G-20 devait s'assurer et permettre que les avantages découlant de la libéralisation des échanges soient répartis de manière égale entre tous. Ainsi, son rôle devrait être de soutenir les positions des pays en développement, en particulier en mettant à leur disposition des capacités sûres et solides en matière de conseil et d'analyse.

Cinquièmement, la discussion a montré qu'il devrait y avoir des relations plus étroites entre les groupes de la société civile et leurs gouvernements, ainsi que les organisations multilatérales comme l'OMC. À cet égard, la mise en place d'une procédure plus structurée a été proposée.

4. Recommandations sur le rôle que l'OMC devrait jouer dans le futur

La recommandation la plus importante a été que l'OMC devrait instituer une procédure plus structurée et plus institutionnalisée pour inclure des acteurs de la société civile dans les débats sur les questions commerciales multilatérales. Il a été suggéré d'élaborer des lignes directrices ou un manuel sur ce que pourrait être ce mécanisme d'interaction. Il a été dit qu'il fallait absolument que les procédures de l'OMC deviennent plus transparentes et plus ouvertes pour favoriser un engagement plus poussé de la société civile.

F. Le rôle des médias pour ce qui est de mieux faire comprendre au public l'élaboration des politiques commerciales et de stimuler le débat à ce sujet, *thème traité par l'Institut Panos, Londres*

Rapport établi par l'Institut PANOS, Londres

Résumé

Pendant cette session animée par l'Institut Panos, Londres[1], les intervenants ont examiné cinq points principaux à travers des exposés et discussions qui ont abordé une vaste gamme de questions touchant au renforcement de la couverture médiatique de l'élaboration des politiques commerciales:

- *Le rôle des médias dans la prise de décisions à l'OMC et dans les négociations commerciales multilatérales: le pour ou le contre.*
- *Quels sont les problèmes rencontrés par les médias, en particulier les journalistes des pays en développement, dans leur couverture des politiques commerciales? Comment y faire face?*
- *Quels sont les points forts et les points faibles de la couverture médiatique, aussi bien dans l'hémisphère Nord que dans les pays du Sud?*
- *Comment les journalistes pourraient-ils rendre les complexités de la question du commerce et du développement plus accessibles au grand public?*
- *Compte tenu de la préoccupation et de l'intérêt croissants du grand public pour la question du commerce, quel public les journalistes doivent-ils cibler? Comment atteindre ce public cible?*

Les médias, la prise de décisions commerciales et le rôle des journalistes

Le thème traité par Panos Londres, avec des exposés d'un journaliste des grands médias internationaux et de deux journalistes de pays en développement (Zambie et Kenya), était d'une très grande actualité.[2] La lutte pour la conquête des esprits étant de plus en plus présente dans les querelles sur ce que les négociations à l'OMC

1 L'Institut Panos Londres fait partie du réseau mondial Panos qui regroupe des ONG indépendantes travaillant en collaboration avec les médias pour stimuler le débat sur les questions de développement à l'échelle mondiale (www.panos.org.uk). Le Directeur général de Panos Londres, M. Mark Wilson, a ouvert la session en présentant les activités de Panos dans le domaine des médias et de la communication et son souci de faire entendre les vues et les voix des populations défavorisées. Il s'est félicité de l'occasion offerte par le forum public de l'OMC de discuter du rôle des médias, sujet de plus en plus important, et de débattre des négociations commerciales multilatérales. Panos souhaiterait recevoir des observations sur les questions soulevées lors de la session. Les observations peuvent être adressées au programme sur la mondialisation de Panos Londres, à l'adresse suivante: globalisation@panos.org.uk.

2 On trouvera sur le site www.wto.org/english/forums_e/public_forum_e/session_26_num22_e.htm la bande sonore de cette session.

ont de bon et de mauvais, le rôle des médias suscite de plus en plus d'intérêt et de controverses dans certains milieux. La discussion sur le rôle des médias a eu lieu dans le cadre des débats sur la prise de décisions à l'OMC. Étant donné que l'adoption de règles commerciales internationales – qui semble être une question technique marginale – affecte en fait de plus en plus la vie des gens au quotidien et les positions politiques des décideurs nationaux, le débat a également porté sur la question de savoir dans quelle mesure et de quelle manière les médias devaient ou pouvaient jouer un rôle déterminant pour mieux faire comprendre les politiques commerciales au grand public.

Selon les intervenants, les journalistes des pays riches et des pays pauvres, tout en partageant le même souci professionnel pour l'indépendance des médias, perçoivent leur tâche de manière différente, car leurs publics n'ont pas les mêmes attentes et ils ne travaillent pas dans les mêmes circonstances de développement. Certains étaient d'avis que le devoir principal des médias était simplement d'informer des faits nouveaux dans le domaine du commerce, alors que d'autres ont soutenu que les médias avaient des responsabilités plus étendues envers le grand public, tout particulièrement dans les pays en développement où la pauvreté était très répandue, où les questions liées au commerce et au développement étaient littéralement vitales et où l'accès à l'information posait problème.

Les exposés ont été suivis d'un débat sur les défis politiques et professionnels rencontrés par les journalistes, notamment sur le point de savoir si les journalistes des pays en développement devraient se comporter en ce qu'un intervenant a appelé «gardiens de l'information» et comment ils devraient s'y prendre pour jouer ce rôle. Les intervenants et les participants ont présenté différents points de vue sur la question de savoir si les protagonistes influents de la vie politique ou si des idées politiques et les courants d'opinions supposément dominants avaient un effet quelconque sur l'objectivité ou la partialité de la couverture médiatique de la formulation des politiques commerciales. L'accent a été mis également sur les changements se produisant dans les médias eux-mêmes sous l'effet du progrès technique et des pressions grandissantes qu'ils subissaient dans des systèmes politiques, sociaux et économiques de plus en plus complexes.

Les problèmes rencontrés par les journalistes des pays en développement les plus pauvres

Les intervenants des médias de Zambie et du Kenya ont mis en lumière les difficultés et les problèmes rencontrés par les journalistes des pays en développement les plus pauvres. Ils ont notamment indiqué ce qui suit:

- *Les journaux africains sont apparemment souvent tributaires des médias occidentaux, et il est difficile d'obtenir que des articles sur le commerce et le développement soient publiés quand l'intérêt pour la politique locale, les sports, les célébrités et*

la publicité domine. Ainsi, les informations sur le commerce se trouvent reléguées par le jeu de la concurrence au peu d'espace réservé aux nouvelles économiques et internationales.

- *Il est nécessaire d'entamer un dialogue avec les propriétaires des médias et les rédactions des journaux sur l'importance que les politiques commerciales revêtent pour le public, afin d'obtenir plus de soutien pratique et plus d'espace dans les éditions pour les informations concernant le commerce et le développement.*

- *Peu de ressources sont mises à disposition pour aider les journalistes africains à développer leurs compétences et leurs connaissances professionnelles en matière de commerce et pour appuyer leur travail de recherche dans la préparation de leurs articles.*

- *Il y a fréquemment des problèmes et des lacunes dans la fourniture d'informations par les gouvernements et dans les capacités de ces derniers d'établir des relations avec les médias, de même que dans les rapports entre les journalistes et les parties prenantes et protagonistes non étatiques qui influent sur les politiques commerciales.*

Présentation des intervenants – Les médias, la prise de décisions commerciales et le journalisme

L'animateur de la session, M. Jon Barnes, Chef du programme sur la mondialisation de Panos Londres, a présenté les orateurs et a situé le thème traité par Panos Londres dans son contexte. Le rôle et les responsabilités des médias dans la couverture des politiques commerciales étaient un nouveau sujet de discussion qui prenait une importance croissante. Les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en 2005 et la persistance de divergences de vues sur le PDD, par exemple, avaient donné lieu à des commentaires dans la presse des pays du Nord et de la part des ONG internationales sur le rapport entre la couverture médiatique et la prise de décisions à l'OMC.

Pour illustrer ses propos, M. Barnes a donné trois exemples récents présentant chacun un point de vue politique différent et controversé sur le rôle des médias et ce qui est attendu d'eux.

- M. Guy de Jonquieres, chroniqueur au *Financial Times*, écrivant sur l'équilibre entre la transparence publique et l'efficacité de la prise de décisions à l'OMC a vu dans l'intervention des médias à Hong Kong un obstacle de plus aux progrès des négociations qui, selon lui, devraient se dérouler dans la confidentialité, à l'abri des pressions extérieures et de la publicité. «Jadis, les négociations commerciales avaient lieu entre un petit nombre d'adultes consentants à huis clos. De nos jours, elles sont l'affaire de chacun et s'étalent sur tous les écrans

de télévision, journaux et sites Internet. Le fait que les hommes politiques sont constamment sous l'œil des caméras de télévision ne les incite sans doute pas à aller à l'encontre des groupements récalcitrants chez eux.»[3]

- Pour *ActionAid International*, les médias font partie d'une campagne de pressions politiques qui a été orchestrée par les grandes puissances à l'OMC après la réunion de Hong Kong pour presser les pays en développement d'accepter un accord sur le commerce mondial qui serait, selon cette organisation, néfaste pour le développement. «Les pays en développement … doivent maintenant décider s'ils vont se laisser manipuler par les médias et achever le Cycle de Doha cette année ou s'ils vont marquer une pause pour réévaluer ce qu'ils ont à y gagner …»[4]

- *M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC*, a présenté un «plaidoyer pour une bonne presse», indiquant que la couverture médiatique des avantages de la libéralisation des échanges semblait insuffisante: «Le système commercial multilatéral (et l'ouverture des marchés) profite à beaucoup de gens qui sont généralement silencieux tandis que ceux qu'un accès accru aux marchés pénalise ont tendance à faire entendre davantage leur voix et à mobiliser l'attention des médias. Il faudrait corriger cet état de choses de manière à ce que les avantages globaux d'une plus grande ouverture des marchés soient mieux compris par l'homme de la rue …»[5]

M. Barnes a dit que l'examen des difficultés tant pratiques que politiques que rencontraient les journalistes était un autre élément important de la discussion. Tout au long de la session, l'Institut Panos Londres a voulu faire partager et analyser en public l'expérience qu'il avait acquise en parrainant et en soutenant les journalistes des pays en développement dans le contexte de la Réunion ministérielle de Hong Kong et de la suspension des négociations de Doha. Cette initiative avait eu pour but de remédier aux lacunes qui, selon Panos Londres, existaient dans la couverture

3 «Being all at sea may be the solution for world trade talks», Financial Times, 10 janvier 2006.

4 The Doha Deception Round: How the US and EU cheated developing countries at the WTO Hong Kong ministerial (ActionAid International, 2006), page 3.

5 Discours sur le «Partenariat et la prospérité mondiale», Forum International des Amériques, Montréal, 5 juin 2006.

par les grands organes de presse[6] des réunions internationales de l'OMC[7], ainsi qu'aux déséquilibres évidents dans la représentation des médias à ces réunions.

M. Barnes a dit qu'il était grand temps de reconnaître et d'examiner le rôle important que les médias jouent pour faire comprendre au grand public comment sont élaborées les politiques commerciales et l'engager dans le débat. Il était particulièrement important de renforcer la couverture médiatique des décisions relatives aux politiques commerciales dans l'hémisphère Sud, étant donné qu'elles affectaient profondément la vie des gens au quotidien et les possibilités de réduire la pauvreté.

Pour conclure, M. Barnes a ajouté que si le rôle des médias ne consistait pas à s'attaquer directement aux problèmes des mécanismes de prise de décisions, il était important pour assurer une participation générale du public aux mécanismes d'élaboration des politiques commerciales, ainsi que la transparence et la légitimité de ces mécanismes.

M. Barnes a ajouté que la session se déroulait à un moment où le débat s'intensifiait au sein de l'OMC sur l'importance des campagnes de sensibilisation du public et que certains décideurs évoquaient maintenant la nécessité d'un changement important dans l'opinion publique et politique sur des questions telles que le soutien étatique à l'agriculture dans l'hémisphère Nord. Une telle évolution de la situation ne déterminait pas nécessairement la position des médias sur les questions, mais elle suscitait inévitablement un débat sur le rôle des médias.[8]

1. Exposés des intervenants

(a) M. Anthony Hill, ancien Ambassadeur de la Jamaïque auprès du GATT, de l'OMC et des Nations Unies à Genève

M. Hill a dit que les journalistes avaient un rôle crucial à jouer dans leur couverture de l'élaboration des décisions de politique commerciale car ils étaient pour reprendre ses

6 Le réseau Panos a soutenu un groupe de 13 journalistes d'Afrique, d'Asie du Sud et de Chine pour leur permettre de couvrir la réunion, en leur apportant une formation, des conseils et des ressources qui les ont aidé à voir plus loin que les grands titres des principaux organes de presse et à faire des articles montrant comment les règles du commerce mondial affectaient la vie du commun des mortels, surtout celle des pauvres. Chaque jour, ces journalistes soumettaient des articles aux journaux de leurs propres pays et rédigeaient aussi des articles de fond, qui leur avaient été spécialement commandés, étaient mis en vedette sur le site Internet de Panos Londres et diffusés à l'échelle internationale (34 articles de fond en tout sur Hong Kong et la crise des négociations de Doha ont été affichés, avec possibilité de reproduction, sur le microsite de Panos Londres: *Trading Places* – voir www.panos.org.uk/tradingplaces).

7 Il semblerait qu'un nombre non négligeable de pays en développement parmi les plus pauvres, notamment d'Afrique, n'aient pas pu envoyer de correspondant pour couvrir la Réunion ministérielle de Hong Kong. D'après les chiffres dont disposait Panos, par exemple, il n'y avait qu'un seul reporter du Kenya (un intervenant à la session, M. John Kamau, qui a été parrainé par Panos à Hong Kong) et deux de Zambie (dont Mme Mildred Mpundu, intervenante à la session, également parrainée par Panos).

8 Dans un document de travail intitulé *Trade challenges, media challenges: strengthening trade coverage beyond the headlines*, Panos Londres invite le public à envoyer des observations sur les difficultés auxquelles sont confrontés les médias, en particulier les journalistes des pays en développement, dans leur couverture des questions commerciales. Ce document peut être consulté sur le site de l'OMC à l'adresse suivante: http:/www.wto.org/english/forums_e/public_forum_e/trade_challenges.pdf.

termes, les «filtres et gardiens» de l'information. Il était en effet difficile pour le public de déchiffrer les nombreux éléments d'information rendus publics qui étaient chacun chargés de nuances ou de sous-entendus. Les journalistes pouvaient aider le public à déterminer et à comprendre les questions qui étaient importantes. Cependant, ce travail de filtrage et d'interprétation était particulièrement difficile pour les journalistes des pays en développement, car ils devaient s'efforcer à distance d'y voir clair dans les échanges entre des négociateurs basés à Genève et des fonctionnaires nationaux se trouvant dans les capitales. L'intervenant a dit que les technologies nouvelles pouvaient aider à surmonter le problème de l'éloignement géographique, bien que rien ne puisse remplacer la présence physique des médias sur les lieux. Or, le reportage sur place se heurtait aujourd'hui à des obstacles supplémentaires comme des restrictions en matière de déplacement et de visa. L'accès à une bonne information de première main restait un problème.

(i) Distinguer les mythes des faits

L'intervenant a souligné qu'une autre difficulté d'interprétation pour les journalistes était la manière dont les médias réagissaient aux courants de l'opinion publique et politique et à l'opinion du moment. Il se souvenait des déclarations ambitieuses faites pendant le Cycle d'Uruguay au sujet des avantages potentiels en matière de bien-être qui découleraient de la libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC. Parler de résultats «avantageux pour tous» était encore populaire.

M. Hill a dit qu'à force de répéter ce genre de déclarations comme s'il s'agissait d'une vérité d'évidence, les négociateurs des pays en développement risquaient de les accepter comme des faits objectifs. Toutefois, il a trouvé intéressant que le *Financial Times* ait, apparemment pour la première fois, publié récemment un article sur ce qu'exigerait la concrétisation de ces gains de bien-être.

M. Hill a donc dit que, dans l'exercice de leur profession, les journalistes – souvent avides de formules à la mode pour frapper les esprits et placer leurs articles – devraient toujours analyser d'un œil critique l'environnement dans lequel ils travaillent. Il était important de distinguer les mythes des faits.

Le *Financial Times*, par exemple, avait systématiquement publié des textes qui vantaient les bienfaits d'un ordre économique libéral. «Cette vision n'est pas sans intérêt, mais elle n'est pas non plus sans faille» a dit M. Hill. Selon lui, les résultats avaient été décevants dans la pratique, en partie parce que les exceptions aux règles commerciales en faveur des pays en développement n'avaient pas joué leur rôle. Il a ajouté qu'il était indispensable d'analyser ce genre de discours publics, car les informations qui s'en inspiraient pouvaient à leur tour jouer un rôle déterminant dans la prise de décisions dans les coulisses des négociations.

De la même manière que les journalistes devraient faire la distinction entre les questions de fond et de procédure à l'OMC (à savoir entre les règles de négociation et la sélection du

Directeur général de l'OMC, par exemple), ils devraient toujours bien saisir ce qui se cachait réellement derrière l'utilisation de termes nouveaux. L'intervenant a cité l'exemple de la formule «avantage compétitif» qui tendait à remplacer l'expression «avantage comparatif», parce que les pays riches industriels tenaient à protéger leurs intérêts commerciaux en élaborant des règles dans certains domaines tels que les droits de propriété intellectuelle, et en développant le commerce des services.

M. Hill a dit qu'il se souvenait qu'à l'époque où il était Ambassadeur de la Jamaïque il avait, avec d'autres membres du groupe consultatif régional des 18, réintroduit la question des services au GATT et que peu de journalistes des pays en développement avaient été prêts à faire cas de l'importance stratégique de cette initiative. C'est ainsi qu'ils n'avaient pas su éveiller l'intérêt du public sur un aspect du commerce et du développement d'une importance cruciale à l'échelle nationale et mondiale: l'augmentation des prix des biens incorporels et des services face au déclin des produits de base traditionnels.

(ii) Déchiffrer les messages et l'information

L'intervenant a ajouté qu'il fallait bien distinguer le journalisme d'opinion de la couverture de l'actualité, et que pour les journalistes des pays en développement, la tâche était encore plus complexe en raison d'Internet (malgré ses avantages potentiels) et parce que leurs organes de presse respectifs dépendaient fréquemment des agences de presse internationales. Il a dit que si les éléments d'information abondaient sur le Web, ils donnaient un compte rendu souvent déformé ou inexact de ce qui se passait à l'OMC. Et pourtant, c'était précisément à ces sources que s'alimentaient si souvent les chercheurs et les journalistes. Il a poursuivi en disant que, de leur côté, les médias de sa propre région avaient tendance à publier et à diffuser des nouvelles et des analyses provenant de grandes agences de presse telles que CNN et Reuters, ce qui revenait en fait à épouser leurs vues tant sur la libéralisation des échanges que sur les défis de l'intégration régionale des Caraïbes.

M. Hill a poursuivi en disant qu'il fallait craindre que les médias des pays tant développés qu'en développement ne portent pas un regard critique sur les questions commerciales et la prise de décisions commerciales. Il a conclu en disant que le moment était venu d'accorder aux médias une plus grande reconnaissance au sein du système de l'OMC. Cette proposition s'inscrivait dans le même contexte que les appels à une participation des parlementaires à la prise de décisions et que les progrès accomplis dans le sens de l'inclusion des groupes de pression et des ONG.

(b) M. Richard Waddington, Correspondant en chef, Reuters, Genève

M. Waddington a mis en lumière les problèmes particuliers rencontrés par les journalistes couvrant les questions commerciales, qui cherchent à maîtriser – et à transmettre – les complexités des négociations commerciales multilatérales. Le jargon commercial donnait une idée de l'envergure de la tâche: «Le salon vert, les HOD (Heads of delegations: Chefs de délégations), le confessionnal, les G au nombre et aux dimensions variés, les modalités,

la catégorie bleue, la catégorie orange, l'AMNA, autant de termes qui sont un mystère pour les non-initiés». Il a ajouté que la difficulté était encore plus grande pour les journalistes n'écrivant pas pour des spécialistes de ces questions. «Les abonnés du *Washington Trade Daily* connaissent peut-être certains des acronymes et des concepts, mais pas les lecteurs d'une agence de presse comme Reuters.»

M. Waddington a souligné que les journalistes avaient souvent beaucoup de mal à trouver le juste milieu entre une simplification excessive et la nécessité de donner au lecteur tous les détails dont il a besoin pour se faire une opinion sur les sujets traités. «Les journalistes s'adressent à des publics différents ayant des besoins différents et c'est ce qui dicte le style et le contenu des articles que nous écrivons.»

(i) Information et limites du rôle du journaliste

M. Waddington a cependant soutenu qu'en dépit de leurs différences, les journalistes étaient unis par le même souci de couvrir l'actualité et que leur travail s'arrêtait là. Il s'est élevé contre l'idée que le rôle des journalistes était, outre de mieux rendre compte de l'actualité à leurs clients, de mieux faire comprendre au grand public la prise des décisions commerciales. «Qu'on le veuille ou non, je ne pense pas que ce soit notre travail d'éduquer nos lecteurs. Quand j'écris un article, je ne me dis pas: «Que pourrais-je faire pour que cet article contribue à mieux faire comprendre les questions commerciales?»

S'agissant du rapport entre le rôle des médias et la prise de décisions commerciales, l'intervenant a soutenu également que: «Nous n'avons aucun rôle à jouer dans les négociations ou les politiques commerciales, du moins pas un rôle direct. Nous ne sommes pas comme le négociateur représentant un pays donné ni même comme l'ONG représentant un point de vue donné. Nous sommes là simplement pour recueillir des informations.» Il a également mis en doute l'idée que les journalistes ont pour devoir de se comporter en «filtres de l'information», à cause des connotations de contrôle et de manipulation de l'information et de la communication.

(ii) Objectivité et manipulation de l'opinion par les médias

L'intervenant a reconnu toutefois que l'actualité n'était pas un concept tout à fait objectif et que les journalistes traitaient ou non une question comme une question d'actualité selon le contexte ou le moment particulier des négociations commerciales et selon l'intérêt de publics donnés pour ces questions. Ainsi, a-t-il dit, la suspension des négociations de Doha était un événement important pour tout le monde, mais les articles à ce sujet pouvaient varier considérablement en fonction d'autres événements. «Si un ministre indien du commerce a été partie prenante, et si vous écrivez pour un journal indien, il est plus que probable que votre article portera sur ses déclarations. Mais il n'en sera pas forcément ainsi si vous écrivez pour une agence internationale ou un journal européen ou américain.»

M. Waddington a soutenu que pour satisfaire les publics cibles, il était indispensable que les journalistes rendent compte des positions des protagonistes dominants dans les négociations, car rien ne pouvait être décidé à l'OMC sans qu'ils aient leur mot à dire. «Voilà pourquoi les gens pour qui j'écris sont intéressés par ce qu'ils ont à dire.»

L'intervenant a poursuivi en contestant le bien-fondé des allégations fréquentes de manipulations de l'opinion par les médias. Il a fait valoir que la couverture médiatique des positions de l'UE et des États-Unis, par exemple, reflétait les réalités politiques et non un parti pris en leur faveur. Il s'est exprimé en ces termes: «Le fait que les articles de Reuters mentionnent le Commissaire européen au commerce, M. Peter Mandelson, plus souvent que le Ministre zambien du commerce ne veut pas forcément dire que Reuters ou d'autres agences de presse croient tout ce que dit l'UE ou qu'elles soient les porte-parole de ses politiques. Il ne faut pas confondre journalisme et plaidoyer.» De même, quand les médias se référaient au «PDD», ils employaient simplement un terme officiel et cela ne voulait pas dire qu'ils souscrivaient au «battage» qui avait accompagné sa présentation.

Pour conclure, l'intervenant a dit que ce que les pays en développement qui estimaient ne pas bénéficier d'une couverture médiatique suffisante avaient de mieux à faire, c'était de s'employer davantage à mieux placer leurs points de vue dans la presse et que les ONG pouvaient les aider à le faire. Il a indiqué qu'Oxfam avait réussi à obtenir une bonne couverture dans la presse internationale pour les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest affectés par les subventions des pays riches.

L'intervenant a également dit qu'il était important de comprendre que c'était une chose que les pays en développement fassent entendre leurs voix au niveau international et que c'en était une autre que les voix soient entendues à l'intérieur même des pays en développement. Selon M. Waddington, s'il y avait un problème du côté de l'offre d'information et de l'accès à l'information au niveau national, il ne venait pas des journalistes, mais du manque de demande, comme on dit en économie. Une plus grande demande du public pour l'information aiderait à créer une base plus solide en vue d'une couverture plus étendue de l'actualité, accompagnée de plus d'analyses.

(c) M. Dipankar de Sarkar, journaliste de la presse internationale, Inde/Royaume-Uni

En ouvrant la deuxième partie de la session consacrée principalement aux problèmes rencontrés par les journalistes dans les pays en développement, M. Dipankar de Sarkar a fait remarquer que dans les grands débats sur l'offre et la demande de couverture médiatique, les intérêts potentiels du public n'étaient pas toujours pris en considération, notamment pour ce qui était de la pauvreté.

L'intervenant a donné un exemple situé dans son pays, l'Inde, où l'un des grands journaux, tout en ayant une orientation commerciale, avait à une époque organisé un programme de bourses permettant à un journaliste de faire pendant un mois un reportage dans l'une des communautés les plus pauvres du pays pour écrire des articles sur le combat quotidien de cette communauté. Ces articles avaient été parmi les plus populaires et commentés.

M. Dipankar de Sarkar a fait remarquer que l'intérêt du public du Sud pour les questions commerciales augmentait au fur et à mesure que ces questions prenaient de l'importance dans l'économie des pays, ce qui pouvait offrir aux journalistes de nouvelles possibilités de couvrir ces questions sous l'angle particulier du Sud. Toutefois, a-t-il dit, les journalistes qui écrivaient ce genre d'articles se heurtaient souvent au manque de ressources, notamment en ce qui concernait la couverture sur place des réunions internationales, encore que certains journaux tels que le Uganda Monitor ait fait un bel effort à cet égard dans le cas de la réunion de Hong Kong.

Rédacteur chargé de la formation des journalistes parrainés par Panos à la Conférence ministérielle de Hong Kong, M. Dipankar de Sarkar a expliqué que l'un des principaux objectifs de l'initiative de Panos avait été de fournir des ressources à des journalistes de pays en développement afin de remédier aux lacunes évidentes de la couverture nationale et internationale des pourparlers de Doha. Les journalistes concernés avaient ainsi pu observer le lien existant entre les négociations commerciales et la vie des gens et offrir une couverture médiatique accessible des enjeux pour les publics tant nationaux qu'internationaux. Cela aurait été impossible sans le soutien de Panos.[9] Il a présenté deux des journalistes parrainés par Panos qui avaient participé à l'initiative de Panos à Hong Kong, Mme Mildred Mpundu de Zambie et M. John Kamau du Kenya.

(d) Mme Mildred Mpundu, journaliste indépendante, Zambie

Mme Mpundu a souligné que le monde devenait un village planétaire et que les journalistes des pays en développement comme la Zambie «ne pouvaient plus se permettre de laisser au second plan la question d'un système commercial mondial». La majorité de ceux qui seraient affectés par les négociations commerciales multilatérales, qui sont très complexes, seraient des pauvres. Elle a demandé qui allait se charger pour eux d'interpréter les détails techniques et d'évaluer les incidences des négociations qui ont lieu à l'OMC sur le développement. Les pauvres avaient le sentiment que les pays développés auraient la haute main sur les accords commerciaux et voulaient savoir ce que leurs propres gouvernements pouvaient bien faire dans les négociations commerciales.

Mme Mpundu a poursuivi en disant que dans ce contexte difficile, les journalistes, en tant que gardiens de l'information, avaient un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation du public aux questions de développement, y compris les conséquences des politiques commerciales. Et, selon elle, pour écrire de manière professionnelle sur la nécessité d'accords commerciaux équitables, il fallait avoir des valeurs morales et de la rigueur.

9 Le projet de Panos, intitulé *WTO Hong Kong and the Role of the Media in Trade Policy Debates*, avait reçu le soutien bienveillant notamment du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada, des agences catholiques pour le développement Trocaire (Irlande) et Cordaid (Pays-Bas), de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse et de Norad (Norvège).

(i) Obstacles à l'information

Mme Mpundu a toutefois souligné que l'accès à l'information était difficile pour les journalistes des pays en développement traitant de l'élaboration des politiques commerciales. Selon elle, les pouvoirs publics aussi bien que le secteur privé traitaient souvent les médias en adversaires. «Les gouvernements sont rarement disposés à parler ouvertement des accords commerciaux qu'ils ont conclus et sont généralement sur la défensive, ce qui alimente davantage les soupçons et donne l'impression qu'ils ne veulent pas divulguer d»'importants secrets d'État».» Elle a signalé le manque d'informations officielles sur les résultats des échanges commerciaux avec les États-Unis dans le cadre de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA).

Lourdeur et lenteur caractérisaient généralement les réponses officielles aux demandes d'information et les possibilités de liaison avec les médias locaux restaient souvent inexploitées. L'intervenante a cité le cas de la Zambie; ce pays accueillait le siège du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), mais les journalistes locaux ne s'étaient pas vus pour autant accorder un accès préférentiel aux informations régionales. Le COMESA avait essayé d'établir des relations avec les médias, mais cette tentative n'avait pas abouti.

Mme Mpundu a dit que quand les gouvernements se rendaient aux réunions de négociations commerciales, ils n'emmenaient généralement pas de journalistes avec eux, bien qu'ils aient promis de le faire pour les médias publics et pour les médias indépendants. Rares étaient les groupes de médias qui pouvaient se permettre d'envoyer leurs propres journalistes, a-t-elle ajouté.

(ii) Défis à relever par les médias et les protagonistes des politiques commerciales

Parallèlement, Mme Mpundu a souligné que les médias et les journalistes devaient faire face à leurs propres problèmes et relever les défis. Elle a fait remarquer qu'en Zambie, comme dans beaucoup d'autres pays en développement, les possibilités de formation et de spécialisation dans le domaine du commerce faisaient défaut, si bien que les médias et les journalistes ne comprenaient que très peu ou pas du tout les questions en jeu ou renonçaient carrément à couvrir les questions commerciales. Les journalistes devraient commencer à s'intéresser davantage à ces questions et à apprendre à mieux les analyser. Parfois, ils se contentaient de reprendre les informations en faisant simplement du «couper/coller».

L'intervenante a toutefois souligné que tout espoir d'améliorer la couverture médiatique n'était pas perdu. Grâce aux progrès des technologies de l'information et de la communication les journalistes pouvaient se connecter à Internet et s'instruire eux-mêmes. Et, malgré les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils travaillaient (bas salaires, manque de transport, de téléphone et d'ordinateur), certains journalistes faisaient de leur mieux compte tenu des circonstances, car ils tenaient à porter le débat de fond dans l'arène publique.

Pour conclure, Mme Mpundu a dit que les parties prenantes dans le domaine des politiques commerciales ne devraient pas attendre que les médias leur demandent des informations, mais qu'elles devraient d'elles-mêmes leur communiquer des renseignements. Associée à une approche plus ouverte et active de l'information de la part des gouvernements, une telle amélioration des flux d'informations créerait une atmosphère plus propice au travail des journalistes. C'était aussi le cas, a-t-elle ajouté, des initiatives visant à aider les propriétaires des médias et les rédacteurs à prendre davantage conscience de l'importance de la couverture médiatique des politiques commerciales pour le public.

(e) M. John Kamau, journaliste, Sunday Standard, Kenya

M. Kamau a analysé d'un point de vue africain les défis posés par le renforcement de la couverture des questions touchant au commerce et au développement par les médias du Sud. Certaines des principales difficultés, a-t-il dit, étaient dues aux méthodes d'information et aux priorités adoptées par ces médias, ainsi qu'à leurs problèmes de capacité.

Premièrement, les médias du Sud manquaient souvent des capacités nécessaires pour suivre les événements internationaux et, de ce fait, les débats tendaient à être dominés par des ONG principalement du Nord et par quelques ONG du Sud. L'information ne passait presque pas par les médias et lorsqu'elle parvenait enfin au grand public, elle avait souvent été mal filtrée et était dépourvue de tout élément d'appréciation indépendant et critique. M. Kamau a dit qu'il était urgent de former un pool de journalistes africains qui se consacreraient uniquement à la couverture de la mondialisation de manière bien informée.

(i) Mécanismes et priorités de l'information dans le Sud

Ce premier problème en posait un second, selon M. Kamau, à savoir la dépendance des médias nationaux vis-à-vis des médias occidentaux pour organiser la couverture des débats. Ainsi, outre qu'ils se trouvaient loin du feu de l'action qui se déroulait dans les grandes capitales mondiales, les médias nationaux n'avaient que des nouvelles impersonnelles de deuxième main à donner et étaient toujours en retard sur l'actualité.

L'intervenant a expliqué que cette situation était à son tour due à la manière dont fonctionnaient les médias sur les marchés nationaux: «La politique mondiale ne fait pas vendre les journaux africains. C'est un fait. Nous vivons dans des pays dans lesquels la politique locale occupe 40 pour cent des pages des journaux, les sports 20 pour cent, la publicité 30 pour cent et les nouvelles économiques et internationales 10 pour cent. Malheureusement, la plupart des articles concernant la mondialisation sont considérés comme faisant partie des nouvelles économiques ou internationales. La concurrence est très difficile à soutenir.»

L'intervenant a ajouté que: «Si un ministre se trouve au beau milieu d'un scandale, aucun article qui pourrait concerner la mondialisation ne verra le jour. Le problème

apparaît déjà au moment où la liste des sujets à traiter est établie en salle de rédaction. Les rédacteurs sont à la recherche de sensationnel pour vendre leur journal.»

M. Kamau a affirmé qu'il faudrait rechercher de nouvelles manières d'informer sur le commerce et le développement, afin d'attirer et d'intéresser les lecteurs. «Nous devons faire en sorte que nos articles aient un intérêt sur le plan local en leur donnant un visage humain, mais pour ce faire, il faut développer les capacités au sein des salles de rédaction qui sont déjà en situation difficile.»

L'intervenant a dit que dans le cadre de cette nouvelle approche, les activités de formation visant à renforcer les capacités des journalistes devraient viser principalement les bureaux des journaux ruraux, car la plupart des articles proviendraient des zones rurales où vit 70 pour cent de la population d'Afrique.

Comme l'intervenante précédente qui venait de Zambie, M. Kamau a dit que la manie du secret de certains gouvernements et leur réticence à communiquer des informations sur les négociations commerciales constituaient un obstacle au travail d'information des journalistes. Toutefois, bien qu'il ait pu constater que les capacités des gouvernements à établir des relations avec les médias laissaient à désirer (ils ne prenaient aucune disposition pour communiquer des informations lorsqu'ils participaient aux réunions internationales ou pour informer la presse nationale des résultats de ces réunions, par exemple), il a fait remarquer que grâce à sa propre initiative professionnelle, il avait pu gagner la confiance des fonctionnaires kenyans du commerce qu'il avait rencontrés.

M. Kamau a souligné que pour établir de meilleures voies de communication avec les parties prenantes et les acteurs de la politique commerciale, il fallait instaurer des relations reposant sur le respect mutuel. Cela s'appliquait également aux ONG qui, selon lui, avaient souvent inspiré la méfiance elles aussi car elles cherchaient à promouvoir certaines positions.

(ii) Mieux vaut susciter une polémique que susciter l'ennui

L'intervenant a reconnu que la création de ce genre de relations posait le problème fondamental de l'objectivité et de l'indépendance des médias, question déjà soulevée par d'autres orateurs et débattue par les intervenants à la session. Mais, il s'est empressé d'ajouter qu'il était parfois préférable pour un journaliste de prendre des risques. «D'ordinaire, les journalistes ne sont pas supposés prendre parti pour qui que ce soit. Mais rester en dehors de débats importants peut faire encore plus de tort. Il est préférable de prendre parti et de susciter une polémique que de rester sur la touche et de susciter l'ennui.»

M. Kamau a invité les médias et les journalistes, qui cherchaient à renforcer la couverture des questions liées au commerce et au développement, à accorder une plus grande attention à la pauvreté. «Nous devons comprendre que la pauvreté est quelque chose de bien réel. Il ne s'agit pas de statistiques. Il s'agit d'êtres humains, qui vivent, qui marchent et qui

survivent. Ce sont ces êtres humains qui doivent faire l'objet des informations que nous publions … [lorsque nous décrivons aux lecteurs] ce qui se passe dans un monde qu'ils ne connaissent pas.»

Tout en concluant qu'il restait encore beaucoup à faire pour relever le défi, M. Kamau a dit qu'il incombait aux journalistes d'Afrique et du Sud de changer les choses. Les journalistes pouvaient peu à peu créer un nouveau type de médias en Afrique, des médias capables de tirer le meilleur parti possible du pouvoir de l'information.

2. Questions et remarques des participants

(i) Rôle des médias, objectivité de la presse et publics cibles

Comme les exposés, les remarques des participants et leur échange de vues avec les intervenants ont révélé qu'il y avait plusieurs manières de concevoir le rôle et les responsabilités des médias, ainsi que l'objectivité de la presse.

Une représentante de la CNUCED a dit que M. Waddington, correspondant en chef de Reuters à Genève, avait soulevé une question essentielle concernant le rapport entre l'offre et la demande, à savoir le rapport entre la nature des informations offertes et les attentes de publics déterminés. Toutefois, elle a ajouté que, dans l'intérêt général, il fallait que les médias prennent en compte des publics et des intérêts plus diversifiés et veillent à traiter leurs sujets en ne s'adressant pas uniquement aux «techniciens». En donnant des informations essentiellement sur les vues et les besoins de certains protagonistes politiques et de certains publics, on risquait de sacrifier l'examen des principaux enjeux intéressant le grand public.

Un représentant d'ActionAid International a insisté sur le fait que la couverture assurée par certains grands médias avait été d'une telle nature qu'elle avait exercé une pression sur les négociateurs des pays en développement, car toute une série d'articles présentant un point de vue bien particulier étaient souvent publiés avant même d'importantes réunions internationales. Par exemple, ces médias avaient cité avec insistance des chiffres de la Banque mondiale qui n'étaient pas à jour, pour illustrer les prétendus gains de la libéralisation des échanges, et ce malgré la publication de nombreuses études contestant ces chiffres et prétendus gains. Le représentant a dit que les médias devaient davantage faire montre d'esprit critique dans leurs comptes rendus et leurs analyses. Les négociateurs des pays en développement lui avaient dit qu'à leurs yeux ces reportages avaient été un moyen de faire pression sur eux.

Plusieurs orateurs, dont le représentant du Fonds commun pour les produits de base, ont relevé des lacunes dans les informations disponibles dans les pays pauvres aux niveaux des sources et du volume, même sur un sujet aussi important que l'agriculture. Un représentant du Ministère ougandais du commerce a fait valoir que, dans un tel contexte, le public attendait des médias et des journalistes autre chose qu'un simple récit des faits.

Dans leurs réponses aux remarques, plusieurs orateurs ont poursuivi le débat sur le rôle et les responsabilités des médias en tant que passerelle entre les événements extérieurs et leur présentation et interprétation à l'intention du public. MM. Hill et Waddington se sont accordés à penser que les «journalistes étaient, par définition, des filtres», car ils devaient à tout moment songer à des publics déterminés. Mais M. Hill a ajouté que les grands organes de presse tels que le *Financial Times*, le *Wall Street Journal* ou le *International Herald Tribune* étaient également des filtres institutionnels dans le contexte desquels opéraient les journalistes.

L'intervenant kenyan, M. Kamau, a affirmé que le point de vue africain sur les négociations commerciales était différent de celui que présentaient les grands organes de presse internationaux, mais que c'était une véritable gageure pour les journalistes d'y voir clair dans ce que soutenaient les différents groupes de pression concurrents, officiels ou non officiels, dans un environnement comme Hong Kong, chacun distribuant une multitude de documents et faisant campagne auprès des médias.

M. Waddington a fait remarquer pour sa part que la présentation d'une plus grande diversité de vues posait également un problème pratique d'espace dans un secteur hautement compétitif. Il a dit que les journalistes devaient se garder d'interpréter le PDD dans un sens ou dans un autre, étant donné que les Membres de l'OMC n'étaient pas eux-mêmes fixés et qu'il n'y avait pas unanimité sur ce que recouvrait ce terme. Au sujet des allégations de partialité, il a ajouté qu'il était également important de faire la distinction entre les articles d'opinion et l'information proprement dite, car il s'agissait de deux choses différentes.

(ii) Pressions des médias et accès à l'information

Un représentant de la Fédération des industries allemandes a souligné qu'étant donné que le secteur des médias était en pleine transformation suite aux progrès des technologies de l'information et de la communication, les journalistes faisaient face à des pressions et à des exigences de plus en plus diverses et fortes. Ils avaient plus de questions à traiter et moins de temps pour le faire, a-t-il dit, alors qu'une question aussi complexe que l'OMC exigeait un effort soutenu pour se tenir au courant à tout moment. S'il en était ainsi pour les journalistes des pays de l'OCDE, le problème se posait à plus forte raison à ceux des pays en développement. Il a ajouté qu'il fallait évaluer les répercussions qu'avait sur l'information cette évolution rapide des circonstances dans lesquelles opéraient les médias.

S'agissant de la nécessité d'assurer la continuité dans l'information en suivant l'évolution des événements de manière effective, M. Hill a dit qu'il était important «de faire le récit» des négociations menées à l'OMC. Cela avait été difficile même pour les négociateurs des pays, et *a fortiori* pour les médias, mais avec le temps, a-t-il dit, il serait sans doute possible de faire un récit plus détaillé car l'intégration économique internationale allait pousser le public à demander plus de renseignements et de nouvelles. Compte tenu des intérêts et des besoins grandissants du monde des affaires en matière d'information, le phénomène pourrait devenir plus étendu.

M. Waddington a soutenu qu'Internet offrait tout un champ de possibilités tant pour les médias que pour le public compte tenu du volume d'informations et d'opinions très diverses qui s'y trouvaient. En même temps a-t-il dit, cela accentuait encore l'importance du journaliste qui devait passer toutes ces informations au crible et donner un caractère distinctif à ses articles. M. Kamau a toutefois fait remarquer que dans beaucoup de pays en développement les salles de presse n'avaient toujours pas accès à Internet et que les journalistes n'avaient pas toujours accès à ce type de ressources.

M. Keith Rockwell, Directeur de la Division de l'information et des relations avec les médias, a dit que les problèmes évoqués par les intervenants étaient considérables, et que bien qu'il faille s'efforcer au maximum de faciliter le travail des journalistes, «il ne sera jamais facile». Cela ne tenait pas seulement à la complexité des questions commerciales et à la diversité des points de vue dans une organisation comme l'OMC composée de 149 pays, mais aussi au fait que les publics des médias s'intéressaient généralement à autre chose. Un très large public préférait lire des articles sur la mode dans la presse populaire, et ne s'intéressait pas aux subtilités techniques des négociations commerciales. M. Rockwell a néanmoins encouragé les journalistes à utiliser toutes les ressources possibles pour écrire leurs articles, à les traiter toutes avec scepticisme et à se montrer à la hauteur du défi.

(iii) Représentation et rôle des médias à l'OMC

Une parlementaire du Pakistan a parlé avec passion de la nécessité d'une plus grande participation des médias et d'une meilleure représentation des pays en développement à l'OMC, car ce n'était pas seulement le grand public mais aussi les hommes politiques qui n'étaient pas suffisamment au courant de la prise de décisions commerciales. Elle s'est référée à sa propre expérience à Hong Kong où, devant le manque de soutien de la presse nationale, elle avait assumé elle-même le rôle de reporter, malgré son inexpérience journalistique et présenté des reportages à une chaîne pakistanaise d'information. Elle a dit qu'en dépit des tensions entre hommes politiques et journalistes, il fallait inciter tant les gouvernements que les agences de presse à envoyer des journalistes couvrir les réunions internationales de l'OMC. Elle a dit qu'il fallait faire de gros efforts pour que la couverture soit accessible au public. À l'heure actuelle, a-t-elle dit, toutes les informations et les connaissances se trouvaient entre les mains et dans la tête des spécialistes.

Répondant à ce qui avait été dit au cours de la session au sujet de la représentation insuffisante des médias des pays en développement à l'OMC, M. Keith Rockwell, Directeur de la Division de l'information et des relations avec les médias, a précisé que, d'après les dossiers de l'Organisation, la majorité des journalistes qui s'étaient inscrits pour être accrédités aux deux dernières réunions ministérielles de l'OMC venaient du monde en développement.

OMC et transparence publique: une Organisation ouverte aux médias?

À propos du lien entre le rôle des médias et la transparence de la prise de décisions à l'OMC, le Directeur de la Division de l'information et des relations avec les médias a dit qu'il n'y avait aucune raison de ne pas ouvrir aux journalistes les réunions du Conseil général de l'Organisation et les réunions sur l'examen des politiques commerciales des pays. Il s'est également demandé pourquoi aucune délégation de pays Membres de l'OMC n'avait demandé l'ouverture de ces réunions, même si, a-t-il souligné, cela pourrait représenter une charge de travail supplémentaire pour les journalistes, qui devraient alors assister eux-mêmes aux réunions au lieu de recevoir des fonctionnaires de l'OMC des documents d'information.

L'ancien Ambassadeur Hill s'est félicité de cette suggestion, car, selon lui, une telle immersion dans les affaires de l'OMC était le meilleur moyen pour les journalistes de s'informer eux-mêmes. Il a ajouté que l'ordre politique à l'OMC devait de toute façon reposer sur l'ouverture. Il fallait laisser la place à la participation d'une presse solide et diversifiée, y compris des médias de l'hémisphère Sud qui seraient moins tributaires de leurs grands confrères internationaux.

3. Conclusion

D'après les remarques qui ont été faites et les échanges qui ont eu lieu entre les intervenants et les participants, la session a rempli son but, qui était d'organiser un débat stimulant sur le rôle des médias dans la prise des décisions commerciales et sur le défi à relever pour assurer une couverture médiatique plus accessible au public, en particulier dans les pays en développement.

Cependant, compte tenu du peu de temps imparti aux intervenants pour traiter un si riche éventail de questions, il n'avait pas été vraiment possible d'examiner tous les aspects du sujet ni de dégager des recommandations formellement convenues. Les grands points suivants sont toutefois apparus comme constituant les éléments fondamentaux des propositions qui pourraient être présentées s'agissant de l'OMC:

- Ouvrir aux médias les réunions importantes de l'OMC, comme celles du Conseil général, celles qui sont consacrées à l'examen des politiques commerciales des pays, celles qui concernent le règlement des différends, etc.

- Cerner et évaluer tous déséquilibres dans la représentation des médias des pays en développement aux réunions majeures de l'OMC, telles que les conférences ministérielles, en vue de mettre au point et d'instituer des mesures pratiques pour remédier à ce genre de déséquilibre.

- Encourager les Membres de l'OMC à appuyer et à instituer une collaboration avec les médias et les journalistes en tant que mesure de renforcement des mécanismes nationaux

de consultation et de communication avec le public dans le domaine de l'élaboration des politiques commerciales et de la représentation sur le plan international.

- Créer un climat propice à l'interaction entre les protagonistes et parties prenantes étatiques et non étatiques dans le domaine du commerce et du développement, d'une part, et les médias et journalistes, d'autre part.

- Entamer un dialogue avec les propriétaires et les rédacteurs des organes de presse sur l'importance des politiques commerciales pour le grand public, afin qu'il soit accordé une grande place dans les journaux et un plus grand soutien pratique aux sujets consacrés au commerce et au développement.

- Travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées pour soutenir des programmes et fournir des ressources en vue d'aider les organismes de presse et les journalistes des pays en développement qui manquent de ressources, en particulier à développer leurs compétences et connaissances professionnelles en matière de commerce et de développement.

G. Comment améliorer la réflexion politique des milieux universitaires sur les grandes questions concernant l'OMC? *Thème traité par la Chaire internationale OMC/Intégration régionale*

Rapport établi par la Chaire internationale OMC/Intégration régionale

Résumé

La discussion a porté essentiellement sur trois questions:

- *La présentation d'un instrument (la Chaire internationale OMC/intégration régionale récemment créée en Espagne, à Barcelone et à Madrid) et la possibilité de constituer un réseau/une coalition internationale d'établissements universitaires similaires axés sur la réflexion politique qui contribuerait aux activités de l'OMC et leur apporterait le soutien des milieux universitaires (Réseau académique mondial OMC/WTO Global Academic Network/Red Académica Mundial OMC).*

- *Comment, du point de vue des institutions universitaires, considérer les Accords de l'OMC: simplement comme un instrument de libéralisation ou comme un système de règles multilatérales offrant la stabilité, évitant les «guerres commerciales» et garantissant (sous réserve d'exceptions relativement bien définies) la non-discrimination entre partenaires commerciaux (surtout de la part de pays développés et puissants).*

- *La présentation d'un projet pilote en vue de créer un centre relais de l'OMC capable de réunir les milieux universitaires, les gouvernements et la société civile, afin de mieux faire comprendre l'OMC et d'améliorer les résultats des négociations. Si ce projet pilote donnait de bons résultats, la mise en place d'un réseau de centres de ce type dans différents pays pourrait être envisagée.*

1. Exposés des intervenants

(a) M. Ramon Torrent, Université de Barcelone et Coordinateur de la Chaire internationale OMC/Intégration régionale

À la question de savoir comment utiliser l'OMC et comment la percevoir, M. Torrent a apporté un élément de réponse articulé autour de trois idées qui concernaient les aspects de fond, la méthode et un instrument concret.

(i) Aspects de fond: comment utiliser l'OMC et comment la percevoir?

M. Torrent a dit que jusqu'ici, l'OMC avait à tort été appréhendée uniquement sous un angle strictement économique. À droite comme à gauche, dans les pays développés et d'une certaine manière dans les pays en développement, l'OMC n'était perçue que comme un instrument de la libéralisation des échanges commerciaux.

L'intervenant a expliqué que pour mieux comprendre cette erreur, il suffisait de recourir à une astuce pédagogique. Si l'on dessinait au tableau une spirale représentant la libéralisation des échanges commerciaux (une spirale qui s'élargirait à mesure que la libéralisation augmente), et si l'on demandait au public à quoi servait le GATT, et aujourd'hui l'OMC toute entière, on obtiendrait une réponse unanime: «élargir de plus en plus la spirale; progresser dans la spirale de la libéralisation». Et, cette réponse apparemment évidente est tout simplement erronée. Le principal objectif du GATT (celui qui a inspiré ses concepteurs et son article II) n'est pas d'accroître la libéralisation, mais de garantir le maintien du niveau de libéralisation volontairement accepté et d'essayer d'empêcher que la spirale ne se referme au-delà d'un point clairement établi, réduisant ainsi le niveau de libéralisation.

M. Torrent a souligné qu'une erreur avait aussi été commise dans la manière de percevoir le multilatéralisme. Le multilatéralisme, consacré à l'article premier du GATT, avec sa clause NPF, ne consistait pas à établir un classement dans la course pour la libéralisation des échanges. Le multilatéralisme consistait principalement à accueillir tous les pays, à les intégrer dans le système mondial et (conformément à l'article II du GATT) à éviter des guerres commerciales entre des puissances hégémoniques. Il consistait à garantir à tous l'égalité de chances.

Par conséquent, il fallait changer notre manière de voir le GATT et les autres Accords de l'OMC. L'accent devrait être mis sur deux grands principes: i) le multilatéralisme et ii) la consolidation des concessions et l'acceptation de règles stables. L'intervenant a ajouté que ces deux principes pouvaient être soutenus par la droite mais que c'était surtout à la gauche de les défendre, car c'était la gauche qui connaissait le mieux les risques du «capitalisme des blocs». Le capitalisme des blocs relevait du passé, mais les forces qui avaient alimenté ce phénomène étaient toujours présentes dans le monde actuel (on le voyait, par exemple, dans le risque qui présentait une concurrence acharnée pour les ressources énergétiques et d'autres ressources naturelles de base).

Les idées nouvelles devaient être envisagées de ce point de vue-là. L'intervenant a mentionné un document d'orientation qu'il avait rédigé concernant un projet sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine intitulé: «Quelle devrait être l'orientation des relations économiques internationales à l'avenir? Faire plus ou faire mieux? De toute façon, faire autrement.» Selon lui, le titre se passait d'explications.

(ii) Méthode: quatre caractéristiques

Premièrement, une approche interdisciplinaire. Il ne faut pas adopter uniquement un point de vue économique, mais il faut faire un travail qui englobe aussi le droit, les sciences politiques, les relations internationales et tienne compte de la manière dont ces dernières sont pratiquées dans l'ordre mondial actuel. L'objectif n'était pas d'arriver à une simple accumulation d'approches (c'est pourquoi l'intervenant n'avait pas employé le mot «multidisciplinaire»), mais d'intégrer réellement les approches pour aboutir à une vision

unique. Tous les chercheurs devraient tendre vers cette vision interdisciplinaire. Ce ne serait cependant pas chose facile pour des chercheurs isolés. La création de groupes réunissant des experts de différentes disciplines, ayant suffisamment de modestie pour accepter que ce qu'ils ne savent pas est plus important que ce qu'ils savent, aiderait beaucoup à dégager cette vision interdisciplinaire.

Deuxièmement, la réflexion politique. Cela signifiait que les milieux universitaires devraient trouver des idées qui soient utiles pour atteindre des objectifs politiques. Selon l'intervenant, cela n'était possible que si les décideurs participent directement aux discussions des universitaires.

Troisièmement, une approche multilingue. M. Torrent a dit qu'il fallait réapprendre à communiquer et à penser dans des langues comprises par la majorité des citoyens et des décideurs de tous les pays et de toutes les régions du monde. Ce n'était pas en parlant un mauvais anglais (et même un bon anglais) que l'on parviendrait à ce but. Les questions concernant l'OMC devaient être discutées en chinois et en hindi, par exemple. L'emploi des deux autres langues officielles de l'OMC serait déjà un bon début. Utiliser un bon espagnol ou un bon français, en plus de l'anglais (bon ou mauvais), serait extrêmement positif.

Quatrièmement, une approche véritablement mondiale. La réflexion sur les questions concernant l'OMC devait avoir lieu et se développer dans toutes les parties du monde (c'est-à-dire en Inde, en Amérique latine, en Chine, et en Afrique, par exemple) et ne pas être cantonnée à Genève. Elle devait être véritablement mondiale.

(iii) Un instrument concret: un réseau académique mondial OMC

Cette année, une Chaire internationale OMC/Intégration régionale a été créée en Espagne. Elle est coordonnée par l'Université de Barcelone, mais réalise également des activités à Madrid dans le cadre de la Universidad Autónoma de Madrid. Elle a le soutien du gouvernement central espagnol et des gouvernements autonomes respectifs. Son optique est internationale et elle s'efforce de faire appel à des experts du monde entier, et en particulier d'Amérique latine, en tant que professeurs associés ou chargés de cours. Elle s'emploie à développer la réflexion sur le fond des questions (mentionné au début de cet exposé) en utilisant la méthode décrite ci-dessus.

Sur la base de cette expérience, l'intervenant a proposé la création d'un Réseau académique mondial OMC/WTO Global Academic Network (WTO GAN)/Red Académica Mundial de la OMC. Les membres du réseau auraient un profil analogue à ceux de la Chaire internationale qui venait d'être créée en Espagne. Il a dit que cette idée intéressait d'autres centres ou instituts à travers le monde, tels que l'Institut pour le commerce international (l'ancien IIBEL) de l'Université d'Adélaïde en Australie. Le Réseau pourrait s'appuyer sur des ressources déjà existantes et n'aurait besoin que d'un secrétariat réduit. Par conséquent, il ne demanderait pas un financement important. En conclusion, l'intervenant a dit que le secrétariat en question pourrait être situé dans un pays de taille moyenne et peut-être dans une ville que tout le monde aimait semble-t-il visiter, à savoir Barcelone.

(b) M. Josep Maria Cervera, Division internationale de la Chambre de commerce de Barcelone et du Conseil espagnol des chambres de commerce

M. Cervera a développé l'idée de créer des centres relais de l'OMC qui s'emploieraient à mieux faire comprendre l'OMC à la société civile et à favoriser l'échange et le transfert des connaissances et d'autres synergies entre les secteurs privé et public et les milieux universitaires. Il a mentionné un projet pilote qui était à l'étude à Barcelone pour promouvoir cette initiative. Le projet dans son ensemble pourrait être conçu sur la base des éléments suivants:

- Certains besoins sont largement admis: i) le besoin de mieux faire comprendre l'OMC, ii) le besoin d'obtenir de meilleurs résultats dans les négociations, iii) le besoin d'avoir accès à l'opinion du secteur privé, iv) le besoin d'aider les nations à développer leurs compétences pour mieux négocier et définir leurs positions, v) le besoin d'avoir un facilitateur capable de promouvoir des accords en dehors du cadre formel des négociations afin de dégager des terrains d'entente (voir ci-après l'intervention de Mme Sheila Page sur l'expérience de la Chaire MERCOSUR) et vi) le besoin de promouvoir la concurrence commerciale loyale.

- Le projet renforcerait la compréhension entre les différents groupes qui y participeraient: la société civile, en particulier le monde des affaires, mais aussi toutes les autres organisations intéressées de la société civile, les gouvernements et les universités. Le financement devrait être fourni par ces différents groupes.

- Le Centre relais de l'OMC permettrait d'obtenir les résultats suivants: i) une reconnaissance accrue des principes de l'OMC, ii) de meilleures opportunités commerciales pour tous, iii) une meilleure compréhension du mécanisme de règlement des différends, iv) la promotion des meilleures pratiques, v) une nouvelle génération de négociateurs plus qualifiés, vi) la promotion de réformes dans le domaine de l'économie et du développement et vii) un accès amélioré et une prise de conscience positive.

- Le projet tout entier pourrait se dérouler en quatre étapes: i) examen du concept, ii) mise au point d'un premier projet pilote, iii) évaluation du projet pilote par rapport à des indicateurs préalablement établis et, éventuellement, mise en place d'un projet pilote régional élargi, iv) lancement dans le monde entier avec des centres relais de l'OMC certifiés et permanents.

- La création d'un Réseau académique mondial OMC serait utile pour le projet tout entier et améliorerait son efficacité.

Pour résumer, M. Cervera a souligné que le projet aiderait à dissiper les malentendus sur l'OMC et compléterait les travaux entrepris à Genève. En outre, il serait propice à une meilleure compréhension entre les hommes politiques, les entreprises, les ONG et la société civile en général. Il les aiderait à avoir une position plus claire, plus tranchée et plus ciblée sur les questions concernant l'OMC (même une position critique s'ils le souhaitent ou s'il y a lieu) et à utiliser les instruments de l'OMC de manière plus efficace (y compris le mécanisme de règlement des différends) pour promouvoir et défendre leurs intérêts légitimes. Chaque centre relais réunirait la société civile, les milieux universitaires et les pouvoirs publics, et ces trois groupes devraient également se charger du financement initial.

(c) M. Victor Echevarría, Représentant permanent adjoint de l'Espagne auprès des organisations multilatérales à Genève

M. Echevarría a commencé par citer, à titre d'exemple, le Rapport Sutherland qui était basé principalement sur des travaux universitaires, pour montrer comment la réflexion politique des milieux universitaires pouvait s'avérer utile pour les activités de l'OMC. Il a mentionné en particulier cinq domaines dans lesquels la contribution des milieux universitaires pourrait être extrêmement bénéfique.

Premièrement, en expliquant les avantages du libre-échange. Selon l'intervenant, les avantages de la libéralisation des marchés ne sont pas bien compris de la société civile, ce qui explique l'échec des différentes réunions au niveau de l'OMC. Les intérêts défensifs des pays Membres sont ressentis et vécus de manière immédiate et affectent des secteurs bien spécifiques, tandis que les intérêts offensifs sont beaucoup plus étendus et ne sont pas perçus de la même manière. Ainsi, le coût politique des intérêts défensifs est supérieur aux avantages attendus de la poursuite des intérêts offensifs dans les négociations commerciales multilatérales. Cette asymétrie ou ce déséquilibre représente un obstacle majeur pour les négociations multilatérales. Les milieux universitaires pourraient jouer un rôle positif en diffusant plus de connaissances sur les avantages découlant de ces négociations et la libéralisation des échanges qu'elles permettent de réaliser.

Deuxièmement, en expliquant le lien entre le commerce et le développement, une dimension transversale essentielle du Programme de Doha. Une plus grande ouverture et une plus grande libéralisation des échanges peuvent représenter et représentent une contribution majeure au programme général de développement; c'est précisément ce que les universitaires pourraient expliquer au monde. Même si d'autres institutions s'occupent simultanément des questions de développement, il serait utile qu'elles fassent partie intégrante du débat sur les questions commerciales. L'intervenant a mis en relief la contribution de l'Espagne au Fonds de Doha pour le développement, contribution qui était allée en partie à des universités et à d'autres institutions.

Troisièmement, en analysant comment faire face au coût des ajustements. Selon l'intervenant, le fait que les échanges commerciaux causent des changements dans l'économie signifie qu'il y aura toujours une majorité qui en sortira gagnante, mais aussi une minorité

susceptible d'être lésée et d'avoir du mal à s'adapter aux nouvelles circonstances créées par la libéralisation des marchés. C'est assurément là que doit intervenir l'aide à l'ajustement et les universitaires pourraient jouer un rôle très utile pour veiller à ce qu'elle soit bien ciblée.

Quatrièmement, en participant au débat sur le multilatéralisme par opposition au bilatéralisme. L'intervenant a décrit brièvement l'absence actuelle de résultats dans les négociations multilatérales et la prolifération d'accords bilatéraux qui en était résultée. Il a donc engagé les universitaires à continuer de fournir des explications scientifiques sur les aspects positifs de l'approche multilatérale.

Cinquièmement, en diffusant des connaissances à travers la presse économique spécialisée. L'intervenant a insisté en particulier sur l'importance capitale du système de règlement des différends de l'OMC et a ajouté que la jurisprudence de l'Organisation devrait être mieux comprise de la société civile. Il y a vu un rôle de plus pour les milieux universitaires.

Enfin, M. Echevarría a souligné la contribution que le Ministère de l'industrie et du commerce, et notamment le Secrétariat d'État au commerce, avait faite dans le domaine du développement et de la diffusion des connaissances sur divers aspects de l'OMC, en appuyant la création de la Chaire OMC à Barcelone et à Madrid.

(d) Mme Sheila Page, Chaire internationale OMC/Intégration régionale – Ancien chercheur principal à l'Overseas Development Institute de Londres

Mme Page a fait remarquer que la tâche principale des universitaires était de fournir des informations. Elle a donné trois exemples de négociations dans lesquelles la recherche universitaire s'était avérée utile ou n'avait pas donné de résultats probants dans le passé: une exemple de ce qu'il ne fallait pas faire, un exemple de ce qu'il fallait faire et un exemple où le résultat était mitigé et où il y avait une marge de progression.

Le premier exemple concernait les négociations d'accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP. Selon Mme Page, il y avait là de nombreux sujets intéressants pour la recherche dont on ne trouvait malheureusement pas encore d'analyse dans les textes publiés. (Dans quelle mesure les pays ACP ont-ils besoin de libéraliser? Obtiendront-ils de l'UE un accès amélioré et plus de certitude? Comment cela se produira-t-il? Devraient-ils tous négocier ensemble ou faire des groupes distincts? Quel sera l'impact de ces négociations sur les relations de ces pays avec le reste du monde? etc.).

L'intervenante a dit que les pays ACP disposaient de capacités de recherche limitées pour analyser ces sujets, non seulement au sein de leurs propres gouvernements mais également en dehors du cadre gouvernemental. Jusqu'à présent, les travaux de recherche avaient été principalement entrepris et financés par la Commission européenne. Pour Mme Page, cette situation illustrait ce qu'il ne fallait pas faire. Les principaux problèmes étaient les suivants: l'absence d'un ou de plusieurs centres d'expertise dans ce domaine,

un énorme gaspillage de ressources, le chevauchement des rapports et enfin un conflit d'intérêts évident. En bref, a-t-elle poursuivi, il était difficile d'entamer des négociations sans avoir les ressources nécessaires pour faire les recherches qui s'imposent.

Le deuxième exemple concernait l'expérience positive des institutions interaméricaines (Banque interaméricaine de développement, Organisations des États américains et CEPALC) s'agissant du soutien apporté aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes quand ils ont engagé des négociations entre eux, avec les États-Unis et avec l'UE. Divers moyens ont été employés, dont la formation de négociateurs et de chercheurs. Mme Page a souligné que dans ce cas, le problème du manque de connaissances spécialisées n'avait peut-être pas été entièrement résolu, mais un groupe restreint de personnes connaissant bien les questions en jeu avait été constitué. Elle a également mentionné la Chaire MERCOSUR de Sciences-po à Paris et son groupe permanent sur les négociations UE-MERCOSUR qui avaient permis de réunir des universitaires et des négociateurs ainsi que des parties prenantes intéressées. Indépendamment du rythme actuel des négociations, un terrain commun possible avait été trouvé et du point de vue des universitaires tout au moins, cette expérience avait été un succès.

Le troisième exemple concernait l'Aide pour le commerce. Mme Page a dit qu'au cours des cinq dernières années, deux problèmes parallèles avaient été signalés par différentes personnes. En premier lieu, nombre de pays en développement avaient bien peu à gagner du type d'offres qui avaient été présentées au cours des négociations actuelles. En second lieu, les programmes d'aide avaient été récemment orientés vers la réduction de la pauvreté au détriment du renforcement des capacités de production, ce qui, de toute évidence, rendait très difficile l'exploitation des possibilités commerciales. En outre, l'intervenante a expliqué que ces deux dernières années, les chercheurs actifs dans ce domaine avaient pu unir leurs efforts (avec le soutien des gouvernements suédois et britanniques et de la Banque mondiale) pour essayer de trouver d'autres solutions. Elle a dit que l'on ne savait pas encore si une solution au problème serait trouvée, mais que l'on était parvenu à se faire une idée cohérente des problèmes eux-mêmes. Elle a ajouté qu'à son avis, il y avait une vision commune de ce qui pouvait être fait et en tous les cas, d'un grand nombre de choses qui ne mèneraient à rien. C'était déjà un début de solution. Dans cet exemple, a-t-elle dit, le problème avait été le manque d'orientation du processus.

Ces trois exemples faisaient clairement ressortir la nécessité d'avoir un potentiel extérieur capable d'analyser certaines des questions liées aux négociations. L'intervenante a conclu son exposé en soulignant que, par souci de crédibilité, il fallait allier la recherche externe à la recherche interne, et que la Chaire internationale OMC/Intégration régionale était une réponse valable à ce besoin non satisfait.

(e) Mme Vera Thorstensen, Conseillère, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC

Mme Thorstensen, qui assume la fonction de conseillère économique à la Mission brésilienne et participe également en tant qu'universitaire au processus de renforcement des

capacités du Brésil dans les domaines intéressant l'OMC, a pris l'exemple du Programme de bourses du Brésil pour expliquer comment la réflexion politique des milieux universitaires sur les grandes questions concernant l'OMC pouvait être améliorée.

L'intervenante a tout d'abord dit qu'auparavant, au Brésil, on considérait que les questions concernant le GATT ne pouvaient être examinées que par les milieux diplomatiques. C'était avec le premier groupe spécial chargé de régler le différend entre le Brésil et le Canada sur les aéronefs et à cause de l'importante couverture médiatique dont l'affaire avait fait l'objet qu'un intérêt véritable pour les questions concernant l'OMC était apparu dans les milieux universitaires et économiques. Le gouvernement brésilien avait créé un programme de bourses basé à Genève en grande partie parce qu'il n'y avait pas de grands centres de recherche spécialisés au Brésil.

L'intervenante a décrit brièvement ce programme et ses principaux aspects. Il s'agissait essentiellement de proposer un séjour de quatre mois à Genève à des diplomates et à des étudiants poursuivant des études universitaires supérieures et un enseignement très détaillé sur le système de l'OMC. L'un des aspects importants de ce programme était que les participants s'engageaient à constituer des groupes dans leurs domaines respectifs (universités, entreprises, etc.) en vue d'analyser des questions liées à l'OMC. Mme Thorstensen a indiqué que, pour des pays comme le Brésil, la Mission du pays était la meilleure structure dans laquelle instituer ce genre de programmes constructifs.

Selon Mme Thorstensen, grâce au succès de cette expérience, le Brésil avait pu constituer, en cinq ans, un groupe important de personnes ayant une connaissance approfondie des questions concernant l'OMC. Elle a ajouté que le moment était venu d'étendre, d'approfondir et de multiplier ce genre d'activités. Elle a dit qu'elle soutenait sans réserve la Chaire internationale OMC/Intégration régionale et l'idée de créer un réseau de centres communiquant entre eux, qui axent leur réflexion non seulement sur les pays développés mais aussi sur les pays en développement.

(f) M. Patrick Low, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques, OMC

M. Low a dit qu'il attachait la plus grande importance à la participation des milieux universitaires aux activités de l'OMC. Il s'est félicité de la proposition concernant la Chaire internationale OMC/Intégration régionale et a souligné l'importance de la cohérence dans la recherche.

M. Low a fait quelques brèves observations sur les programmes de l'OMC liés aux milieux universitaires des pays en développement, et a dit que toutes les idées nouvelles et les remarques du public étaient les bienvenues. Il a expliqué que ces activités reposaient en premier lieu sur l'idée que les chercheurs sur le terrain étaient sans doute les mieux placés pour s'assurer de leur utilité pratique, élément de la plus haute importance tant on sait que l'adéquation renforce la qualité. En second lieu, ces activités renforçaient la légitimité/

crédibilité de la recherche et des chercheurs, ce qui était très important. En troisième lieu, ce genre de travaux alimentaient le processus de prise de décisions, apportant un soutien plus grand aux gouvernements concernés.

M. Low a décrit brièvement les principaux aspects des liens établis avec le monde universitaire dans le cadre des programmes actuels de l'OMC. Il a reconnu que pour le moment ces activités étaient encore partielles et comprenaient des programmes d'enseignement conjoint, des programmes de recherche et un programme de doctorat.

M. Low a ensuite indiqué que dans le cadre du programme d'enseignement conjoint, des fonctionnaires de l'OMC s'associaient à des universitaires de pays en développement pour donner un cours de trois mois sur la politique commerciale. Ce cours était principalement suivi par des cadres moyens des administrations publiques et chaque sujet était enseigné conjointement par des fonctionnaires de l'OMC et des professeurs locaux. C'était un programme bien implanté qui supposait la participation d'un réseau universitaire d'envergure mondiale.

M. Low a poursuivi en expliquant que l'idée de base du programme de recherche, financé par le Fonds global d'affectation spéciale, était de collaborer avec des partenaires en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Il s'agissait de faire en sorte que le résultat de la recherche aille alimenter les débats aux niveaux national et régional. Des travaux étaient actuellement financés dans les domaines suivants: défis à relever par les pays pour participer à l'OMC vus sous l'optique nationale, régionalisme, stratégies commerciales, échanges commerciaux dans l'agriculture et traitement spécial et différencié. L'intervenant a ajouté que certains travaux de recherche avaient déjà été achevés et publiés de différentes façons et que d'autres se poursuivaient encore.

M. Low a dit que le programme de doctorat s'adressait essentiellement à de jeunes gens originaires de pays en développement qui préparaient une thèse de doctorat sur des sujets liés au commerce ou à l'OMC et visait à rendre leurs travaux plus pertinents.

M. Low s'est également félicité des activités entreprises par d'autres institutions telles que la CNUCED pour collaborer avec les milieux universitaires.

2. Questions et remarques des participants

Après les exposés des intervenants, M. Torrent a invité les participants à intervenir. Les participants ont largement souscrit aux propos des intervenants et les ont félicités des initiatives présentées. Dans un débat très animé et très constructif – qui s'est poursuivi au-delà du temps imparti – les participants ont également reconnu qu'il était important de faire participer les milieux universitaires et se sont donc montrés tout à fait favorables à des projets tels que la Chaire internationale OMC/Intégration régionale et le Réseau académique mondial OMC.

Un participant a demandé jusqu'à quel point l'OMC elle-même appuyait ces initiatives. M. Torrent a répondu qu'il y avait un précédent, un accord de 2002 entre l'OMC, l'Université de Barcelone et la Chambre de commerce de Barcelone portant création de la Chaire de droit de l'OMC. Il a ajouté qu'il avait informé le bureau du Directeur général de l'OMC de la création de la nouvelle Chaire internationale ainsi que de l'initiative visant à lancer l'idée d'un Réseau universitaire mondial OMC. Cependant, il a insisté sur le fait qu'aucun financement n'avait été reçu de l'OMC.

Il a été également souligné qu'un tel Réseau universitaire mondial OMC ne partirait pas de zéro puisque des universitaires participaient déjà à des initiatives importantes sur des questions concernant l'OMC, comme les initiatives financées par des institutions canadiennes.

Répondant à une question, M. Torrent a souligné que la Chaire internationale OMC/ Intégration régionale, comme son nom l'indiquait, était parfaitement consciente des défis que représentaient pour nombre de pays l'intégration des politiques nationales et régionales, ainsi que la participation aux négociations multilatérales.

Enfin, un certain nombre de participants ont dit qu'il fallait prendre garde à ne pas mélanger le travail purement universitaire avec la formation de fonctionnaires gouvernementaux ou l'assistance dans le domaine de la formulation des positions de négociation. Selon eux, il fallait continuer de distinguer l'idée du Réseau universitaire mondial OMC et celle des Centres relais de l'OMC.

3. Conclusion

L'idée d'un Réseau académique mondial OMC/WTO Global Academic Network/Red Académica Mundial OMC a été très bien accueillie dans la mesure où les initiatives déjà en cours seraient prises en considération et où le réseau aurait une portée véritablement mondiale assurant une participation effective des pays en développement.

H. La responsabilité sociale des entreprises et le Cycle de Doha pour le développement: existe-t-il des possibilités qui seraient avantageuses à la fois pour le secteur privé et les pays en développement? *Thème traité par le Geneva Social Observatory (GSO) et le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies (QUNO)*

Rapport établi par le Geneva Social Observatory (GSO) et le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies (QUNO)

Résumé

La session a réuni des représentants de multinationales et d'associations professionnelles et des négociateurs commerciaux de pays en développement et de PMA pour débattre des questions suivantes:

- *Les intérêts commerciaux des entreprises multinationales et des gouvernements des pays en développement sont-ils diamétralement opposés ou peut-il exister une relation positive menant à la croissance économique et au développement?*

- *Dans la perspective d'arriver à un scénario avantageux pour tous, quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une relation positive s'instaure?*

Les participants ont exprimé différents points de vue sur la complémentarité des intérêts du secteur privé et des pays en développement. Certains ont noté que la recherche de bénéfices plus importants et la volonté de développer les industries locales ne s'accommodaient pas bien. D'autres ont aussi fait remarquer que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé n'inspiraient généralement pas confiance. En même temps, il a été dit que c'était par le secteur privé que se faisait le transfert de technologie, considérée comme indispensable à l'augmentation de la productivité. De plus, le secteur privé créait des richesses et des emplois, développait les compétences et répondait à la demande des consommateurs. Plusieurs participants ont noté que les entreprises et de nombreux pays en développement avaient un intérêt très spécifique en commun et s'efforçaient de promouvoir une libéralisation du mouvement des personnes, en particulier au titre du mode 4 prévu par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Les entreprises devraient également être encouragées à soutenir la libéralisation des échanges à l'échelle nationale et à identifier des moyens concrets d'éliminer les obstacles au commerce, de promouvoir la facilitation des échanges et de mettre en œuvre les règles et règlements les plus propices à la croissance économique. Parfois, le secteur privé est poussé à assumer le rôle des pouvoirs publics, par exemple dans les domaines de la lutte contre le SIDA, et de la santé, ou en ce qui concerne le respect des législations nationales relatives au travail ou à l'environnement. On assiste à une intervention accrue de divers groupes de surveillance et d'autres acteurs de la société civile, ce qui pose la question de nouvelles formes de gouvernance.

En conclusion, la session avait pour but de stimuler le dialogue sur l'interaction entre les intérêts du secteur privé dans la libéralisation des échanges et les intérêts des pays en développement dans la croissance économique et le développement, en incluant le point de vue de la société civile. Ce dialogue devait permettre de mieux connaître les besoins particuliers des pays en développement en matière de croissance durable et de faire prendre davantage conscience au secteur privé de l'importance de la dimension développement. Dès que la discussion a abordé la question des besoins et d'une plus grande prise de conscience, il est apparu que certaines sociétés avaient un comportement responsable, mais qu'il fallait accroître la cohérence au niveau des politiques concernant les interactions entre le secteur privé et les pays en développement. C'était le cas en particulier pour ce qui était du transfert de technologie, de la santé, du mode 4 prévu dans l'AGCS, des accords sur la cohérence des politiques et les travailleurs en situation régulière, etc. Il est nécessaire d'approfondir le dialogue sur l'ensemble des questions et toutes les parties devraient s'efforcer de parler le même langage. D'autres initiatives devraient être menées pour que le Cycle de Doha aboutisse à des résultats mutuellement avantageux grâce à l'instauration de liens entre la responsabilité sociale des entreprises et le développement.

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Katherine Hagen, Directrice du Geneva Social Observatory

Mme Hagen, qui a coanimé la session, a commencé par présenter les intervenants. Elle a indiqué aux participants que la session, animée par le Geneva Social Observatory (GSO) et le Bureau des Quakers auprès des Nations Unies (QUNO), avait été organisée dans le but d'inviter des représentants de multinationales et d'associations professionnelles ainsi que des négociateurs commerciaux de pays en développement et de PMA à discuter ensemble de l'interaction entre les intérêts du secteur privé dans la libéralisation des échanges et les intérêts des pays en développement dans la croissance économique et le développement. L'une des principales questions à traiter était de déterminer s'il était possible d'aboutir à un résultat mutuellement avantageux en faisant ressortir les liens entre la responsabilité sociale des entreprises et le développement. Mme Hagen a rappelé qu'à la session d'ouverture du Forum public l'accent avait été mis sur l'importance du commerce et de l'ouverture des échanges comme moyens de promouvoir le développement. Il fallait donc s'attaquer aux questions d'ajustement et de renforcement des capacités de manière à aboutir à des résultats avantageux pour tous. Elle a dit qu'elle comptait sur les intervenants, d'abord les représentants des missions des pays en développement, puis les représentants des milieux d'affaires et des ONG, pour apporter des réponses concrètes privilégiant l'aspect macro-économique.

(b) Mme Shaista Sohail, Conseillère économique à la Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC

Mme Sohail s'est référée au document de travail sur la responsabilité sociale des entreprises, le développement et le commerce. Elle a fait remarquer que la question de la définition de la responsabilité sociale des entreprises se posait, même si tout le monde s'accordait à penser qu'il s'agissait d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et de la société en général. Les objectifs du Millénaire pour le développement et la Commission des Nations Unies pour le secteur privé et le développement avaient défini les domaines d'action du secteur privé. L'intervenante a noté qu'une croissance tirée par les exportations avait des aspects négatifs, comme l'épuisement des ressources et les inégalités, mais que l'initiative «Aide pour le commerce» résoudrait ce genre de problèmes.

En général, le monde des affaires était très éloigné des négociations à l'OMC. Mme Sohail souhaitait faire deux observations au sujet de la responsabilité sociale des entreprises et le Cycle de Doha. Il était notoire que pour accroître la productivité il fallait introduire de nouvelles technologies. L'intervenante avait assisté aux réunions du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC. Ce groupe de travail examinait la question du commerce et de la relation entre le commerce et le transfert de technologie. Les réponses aux questions soulevées pouvaient être formulées sur le modèle des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui contenaient des dispositions sur le transfert de technologie. De même, en ce qui concernait le mode 4, les entreprises pouvaient jouer un rôle de premier plan pour persuader leurs gouvernements de prendre des engagements à l'OMC. Grâce au mode 4, les entreprises pouvaient trouver de la main-d'œuvre à des tarifs compétitifs et il était possible de contenir les migrations illégales en réglementant le mouvement des travailleurs temporaires. Les entreprises pouvaient intervenir et accepter la responsabilité d'assurer le retour des fournisseurs de services temporaires dans leurs pays d'origine à la fin de leur contrat.

(c) Mme Joy Katekegwa, Chargée de projet dans le domaine du commerce de services à Centre Sud

Mme Katekegwa a commencé son exposé en disant que vus de l'extérieur, les intérêts du secteur privé et des pays en développement semblaient opposés. Par définition, les multinationales s'employaient à accroître leurs bénéfices, tandis que les pays en développement cherchaient à renforcer et à développer les industries locales. Cela étant, il y avait moyen pour les deux de travailler ensemble. Le mode 4 prévu par l'AGCS était une illustration de la manière dont les relations entre les deux pouvaient s'articuler.

Assurer une circulation plus libre des travailleurs au sein des entreprises, à l'intérieur des pays et au-delà des frontières était un point sur lequel il y avait accord. C'était particulièrement vrai en ce qui concerne le mouvement des travailleurs semi-qualifiés. Les PMA Membres de l'OMC avaient indiqué au cours des négociations qu'ils disposaient de travailleurs semi-qualifiés prêts à exporter leurs services. Or un grand nombre de sociétés

multinationales employaient une main-d'œuvre semi-qualifiée à différents stades de leur processus de production. Les engagements concernant le mode 4 pris dans le cadre de l'OMC offriraient un régime juridique permettant de mieux gérer cette main-d'œuvre. Les sociétés multinationales devraient faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils prennent à l'OMC des engagements significatifs concernant le mode 4. C'était une démarche qui s'inscrivait dans la logique des affaires et qui contribuerait à réduire la pauvreté dans les pays d'origine des travailleurs.

Développer des relations sur la base de la responsabilité sociale des entreprises et des principes qui la sous-tendaient permettrait d'améliorer les conditions d'existence. Le secteur privé pouvait imprimer une nouvelle dynamique à l'assistance technique et au renforcement des capacités, car il était le mieux placé pour améliorer la productivité notamment par la formation en cours d'emploi.

(d) M. Rabson Wanjala, Mission permanente du Kenya

M. Wanjala s'est dit préoccupé par le processus de développement. Pour lui, le développement devait obligatoirement passer par le partenariat et par le partage des responsabilités entre les pays développés et les pays en développement. Des efforts étaient déployés à l'OMC pour créer un climat propice à la croissance des entreprises et à la création de plus de richesses, pas seulement pour les entreprises mais pour tous. Il était crucial que les gouvernements et le secteur privé se partagent les responsabilités. Du point de vue des pays en développement, il fallait établir un cadre de consultation au niveau national. Restait à savoir dans quelle mesure les parties prenantes étaient disposées à s'investir. Le secteur privé devait être prêt à s'engager dans une collaboration active avec les gouvernements et les PMA.

Le secteur privé des pays en développement avait un rôle à jouer dans le cycle actuel de négociations. Dans quels domaines était-il possible de parvenir à des résultats avantageux pour tous? Le secteur privé pouvait aider les pouvoirs publics de plusieurs manières, dans l'intérêt des deux parties, par exemple dans l'identification des obstacles au commerce, dans la définition des positions et des priorités et dans la promotion des échanges à l'échelle nationale. Son rôle était de complémenter l'action gouvernementale au niveau national et d'apporter son assistance dans les négociations commerciales. Il avait également un rôle à jouer dans la mise en œuvre des résultats des négociations commerciales, en veillant aussi au respect des règles et règlements qui régissaient le commerce extérieur et aboutissait à une situation avantageuse pour tous. Il fallait aussi encourager la transparence et la recherche de moyens d'intégrer l'accès aux marchés. Toutefois, l'amélioration de l'accès aux marchés ne suffisait pas dans le cas des PMA. Il fallait également tenir compte des contraintes qu'ils rencontraient du côté de l'offre et les aider à renforcer leurs capacités d'offre. Il existait une grande marge de progression et d'amélioration. L'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce avait également distingué le rôle que devrait jouer le secteur privé dans le développement.

(e) M. Christopher Roberts, Président du Comité politique du European Services Forum

M. Roberts a fait part de quelques-unes de ses réflexions, orientant le débat sur le point de vue des entreprises. Pour commencer, il a dit que les entreprises avaient pour vocation de faire des bénéfices. Cela étant, elles avaient des objectifs et des intérêts en commun avec les gouvernements, notamment la création de richesses, l'emploi et la satisfaction des besoins des consommateurs. Il a rappelé aux participants que les consommateurs étaient tout aussi importants que les producteurs.

Les sociétés avaient l'habitude des réglementations et voulaient que les règles soient claires. Elles étaient également intéressées par la libre circulation des personnes et c'étaient elles qui faisaient pression en faveur d'une plus grande mobilité. Le problème était que les gouvernements avaient leurs propres préoccupations en matière de sécurité et d'immigration. Les entreprises devaient établir un dialogue avec les pouvoirs publics dans tous les pays où elles opéraient.

S'agissant de l'ouverture des marchés, ce n'était pas aux entreprises de s'opposer à l'ouverture des marchés nationaux et l'intervenant a cité à cet égard l'exemple des discussions sur les textiles dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Les entreprises devaient utiliser les possibilités offertes par l'ouverture des marchés et pouvaient contribuer au processus d'ajustement dans les différents secteurs d'activité.

(f) M. Peter Neidecker, Directeur de Global Warranty Service à Hewlett Packard

M. Neidecker a fait quatre remarques: 1) la responsabilité sociale devrait faire partie intégrante des entreprises et reposer sur des mesures clairement définies; 2) les objectifs des entreprises étaient la croissance et les bénéfices et pour les atteindre, elles fournissaient au consommateur de la valeur, sous la forme de biens et de services; 3) le secteur public avait pour mission de comprendre la valeur qu'apportaient les entreprises et d'assurer le développement et la disponibilité des compétences dont elles avaient besoin sur le marché. Il a donné l'exemple de l'investissement réalisé par Hewlett Packard à Bangalore, où avaient été créés des milliers d'emplois d'ingénieurs qui fournissaient des services de soutien technique à distance, dans des conditions qui ne seraient pas rentables dans les pays développés. On pouvait se demander s'il s'agissait bien d'un exemple de responsabilité sociale, mais il était certain que des possibilités de développement économique étaient ainsi créées dans le monde en développement. 4) Ce qu'il fallait c'était des catalyseurs de changement. L'action des organisations qui jouaient un rôle catalyseur telles que le Geneva Social Observatory (GSO), était indispensable pour aider le secteur privé à comprendre le langage du secteur public. Il était nécessaire de mettre en place des cadres qui permettaient au secteur public et au secteur privé de s'entendre.

Enfin, M. Neidecker a dit que les décisions prises à un haut niveau n'aboutissaient à des résultats concluants que si les principaux protagonistes avaient le sentiment d'être partie prenante, d'avoir pris un engagement et d'être responsable.

(g) Mme Stefanie Meredith, Directrice du Partenariat pour la santé publique à la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM)

Mme Meredith, qui a indiqué qu'elle s'occupait davantage du développement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la santé que de négociations commerciales, a recommandé de chercher des points communs entre le secteur privé et le secteur public et de mettre l'accent sur les similarités plutôt que sur les différences. Il y avait des soupçons de part et d'autre et une fois ces soupçons dissipés, le public et le privé pourraient travailler ensemble de manière plus efficace. Toutes les sociétés disaient qu'elles s'intéressaient aux responsabilités sociales, car elles souhaitaient bien faire. L'intervenante a dit qu'elle avait été témoin de l'impact positif de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé sur le terrain. Il fallait tout faire pour que les bureaux des entreprises au niveau national participent au transfert de technologie et au renforcement des capacités, par exemple en réalisant des essais cliniques respectueux de l'éthique. Il était désormais possible de faire avancer les choses.

(h) M. Bernard Luten, Responsable du service de santé au travail à Unilever

M. Luten a expliqué qu'Unilever s'était engagé à fournir des médicaments et des soins à ceux de ses employés et aux membres de leur famille vivant avec le VIH et le SIDA. Il a donné l'exemple d'une plantation de thé qui employait 20 000 travailleurs et de la responsabilité assumée par la société envers cette communauté toute entière. La société souhaitait que ses effectifs soient en bonne santé et satisfaits malgré le coût associé à un tel effort qui allait plus loin que la responsabilité sociale des entreprises. Le traitement du VIH et du SIDA n'était pas l'activité principale de Unilever, mais elle reconnaissait qu'elle avait une certaine responsabilité dans ce domaine.

(i) M. Auret van Heerden, PDG de Fair Labor Association (FLA)

M. van Heerden a parlé des activités menées pas la Fair Labor Association. Il a expliqué que la FLA effectuait des audits d'entreprises dans 60 pays. En moyenne, 18 violations de normes fondamentales du travail étaient découvertes dans chaque entreprise. La plupart des entreprises reconnaissaient qu'elles devaient étudier les questions liées à la chaîne d'approvisionnement où se produisaient la plupart des violations. Mais, rares étaient les pays où l'inspection du travail fonctionnait de manière claire et transparente. La corruption était très répandue et dès qu'elles s'engageaient dans des activités commerciales, les entreprises étaient confrontées à ce problème. Dans certaines sociétés, les sommes déduites des salaires au titre de la pension et des soins médicaux étaient détournées et jamais recouvrées. Certaines entreprises voulaient améliorer le cadre dans lequel elles opéraient, mais dans certains pays, le respect des normes de travail se solderait par une perte de compétitivité et des concessions étaient donc nécessaires. Dans une telle situation, quel sens donner à la responsabilité sociale et comment assurer un développement durable?

La FLA voulait créer des cercles vertueux dans lesquels les employés se verraient garantir la sécurité de l'emploi, une formation en cours d'emploi leur permettant d'acquérir des compétences polyvalentes, des prestations sociales et un salaire approprié devant leur permettre de subvenir aux besoins de leur famille, de rester en bonne santé et d'avoir du travail pendant toute la durée de leur vie active. Il était possible d'y parvenir quand le secteur privé coopérait avec le secteur public dans le cadre de partenariats efficaces en vue d'étudier et de résoudre des problèmes fondamentaux tels que la fourniture de prestations sociales.

2. Questions et remarques des participants

Mme Shaista Sohail, répondant aux premières interventions, s'est interrogée sur les solutions qui pouvaient être trouvées au niveau de l'OMC. S'agissant du mouvement des personnes et du mode 4, elle a donné l'exemple des entreprises sud coréennes qui recrutaient des travailleurs au Pakistan, leur enseignaient le coréen, leur donnaient des compétences de base, et étaient responsables de leur séjour temporaire en Corée pendant la durée de leur contrat, ainsi que de leur retour chez eux à l'expiration de ce contrat. En faisant preuve d'initiative, le secteur privé pouvait faire beaucoup pour aider les travailleurs à avoir un niveau de vie plus élevé quand ils retournaient chez eux avec l'argent gagné dans leur emploi temporaire. S'agissant du transfert de technologie, Mme Sohail a cité l'exemple de l'article 10 du Protocole de Montréal, qui était un accord souple, non contraignant, pouvant donner des orientations utiles, comme les principes directeurs de l'OCDE en matière de transfert de technologie aux pays en développement.

Mme Joy Kategekwa n'a pas exclu la possibilité d'une situation avantageuse pour tous au titre du mode 4 de l'AGCS. Elle a également mentionné le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la question de l'harmonisation de l'accès, comme étant des domaines se prêtant à une collaboration réussie. Le secteur privé s'y connaissait bien en lobbying. Il serait donc utile qu'il continue à faire pression sur les gouvernements pour les amener à libéraliser le mouvement des personnes physiques dans les secteurs dans lesquels il opérait et pour les niveaux de compétence qu'il recherchait. Une telle action, comme cela avait été dit, allait dans le sens des intérêts à l'exportation des PMA.

M. Rabson Wanjala a réitéré que le monde des affaires ne devrait pas s'opposer à l'ouverture du marché intérieur. Dans le monde agricole, des acteurs du secteur privé résistaient à l'ouverture, mais il était de la plus haute importance qu'ils ne le fassent pas.

M. Christopher Roberts a fait remarquer que les gouvernements pouvaient encourager les entreprises à renforcer les compétences de leurs employés, mais ils ne pouvaient pas les y contraindre. Tout bon gestionnaire savait qu'une main-d'œuvre bien formée et satisfaite était le meilleur atout de l'entreprise. Une réforme juridique n'était peut-être pas la meilleure façon de progresser.

M. Peter Neidecker a dit qu'apprendre à parler la même langue était un véritable défi; il n'était pas certain, par exemple, qu'une plus grande mobilité des personnes soit viable. Le secteur privé répondait à des objectifs de croissance et de profit. Il fallait trouver le moyen d'amener les secteurs public et privé à s'investir. L'influence de l'OMC pourrait être utilisée pour y parvenir et choisir des modèles efficaces qui avaient fait leurs preuves et étaient rentables.

Mme Stefanie Meredith a dit que, compte tenu de la diversité des points de vue exprimés pendant la session, il fallait engager un dialogue de portée globale pour traiter des questions telles que le mouvement des personnes dans le cadre du mode 4 et la forte incidence du VIH/SIDA parmi les travailleurs migrants.

M. Bernard Luten a parlé de la forte incidence du VIH/SIDA dans l'Afrique subsaharienne où les chiffres atteints étaient inconcevables en Europe. Par exemple, 50 pour cent des femmes enceintes en Afrique du Sud étaient séropositives. Dans ce genre de situations, c'était souvent le secteur privé qui prenait l'initiative, même si en définitive il appartenait aux gouvernements d'établir un système de santé publique adéquat. Il a également mentionné l'augmentation des cas de VIH/SIDA en Europe de l'Est et en Inde.

M. Auret van Herdeen a fait remarquer que des voix très importantes n'avaient pas été entendues au cours de la session. Dans l'expression «responsabilité sociale des entreprises», l'accent devrait être mis sur le mot «sociale» et sur une nouvelle forme de gouvernance centrée sur la société civile. Il a demandé à M. Luten ce qu'il adviendrait des travailleurs et de leur communauté quand Unilever se retirerait des plantations et jusqu'à quel point les initiatives des entreprises pouvaient être durables.

M. Bernard Luten a répondu qu'en contribuant activement à la santé et à la productivité de la main-d'œuvre et de la communauté, l'entreprise augmentait les chances que d'autres sociétés soient intéressées et reprennent ce projet.

Mme Katherine Hagen a remercié tous les intervenants et participants et s'est félicitée de l'ouverture d'un débat sur la responsabilité sociale des entreprises et le Cycle de Doha.

3. Conclusion

Les objectifs de cette session ont été atteints et la question de responsabilité sociale des entreprises a été longuement discutée par les participants. S'agissant du dialogue en cours et du rôle futur de l'OMC, le Geneva Social Observatory a dit qu'il était possible aux pays en développement et au secteur privé de parvenir ensemble à de bons résultats. Le défi actuel était de comprendre comment créer le genre de possibilités avantageuses pour tous qui permettraient de mettre les forces du marché au service des idéaux d'un développement durable et équitable pour tous. Pour relever ce défi, l'OMC pourrait travailler en étroite collaboration avec les gouvernements des pays en développement, le secteur privé et la société civile afin de bien cerner chacun de leurs objectifs et de leurs intérêts. L'OMC avait

collaboré avec les secteurs public et privé, ainsi qu'avec la société civile, dans le passé, mais de manière ponctuelle; un système plus institutionnalisé aiderait à renforcer l'action dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. L'OMC pourrait soutenir l'établissement d'un cadre au niveau national pour accroître la transparence et définir des règles et règlements en vue d'assurer une plus grande cohérence entre les pays en développement et le secteur privé.





II. DÉVELOPPEMENT

A. Effort de cohérence et renforcement des capacités pour le commerce: gros plan sur le Cadre intégré renforcé et l'initiative «Aide pour le commerce», *thème traité par la Division du développement, OMC*

Rapport établi par la Division du développement de l'OMC

Résumé

L'objectif de la session était de stimuler le débat et les discussions sur la cohérence et le renforcement des capacités pour le commerce en appelant l'attention sur les travaux récemment achevés des équipes spéciales sur le Cadre intégré renforcé en faveur des pays les moins avancés et sur l'initiative Aide pour le commerce en faveur des pays en développement et moins avancés. Il a été souligné tout au long de la session que ces deux efforts multilatéraux tendaient à faire du commerce un instrument du développement et, bien que n'ayant pas la même portée, étaient mutuellement complémentaires. Les intervenants ont été priés de traiter les questions suivantes:

a) Comment l'OMC peut-elle travailler de manière plus cohérente avec d'autres acteurs, y compris les agences multilatérales de développement, les institutions financières régionales et les gouvernements des pays donateurs et bénéficiaires?

b) Comment l'initiative Aide pour le commerce peut-elle aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), à développer les capacités voulues du côté de l'offre et les infrastructures commerciales nécessaires pour bénéficier de la libéralisation des échanges et des possibilités d'accès aux marchés?

c) Comment un CI renforcé peut-il accroître la capacité des PMA bénéficiaires à intégrer le commerce dans leurs plans et stratégies nationaux de développement?

d) Comment les gouvernements peuvent-ils parvenir à ce qu'une fourniture plus efficace et plus rapide de davantage de ressources financières répondent aux besoins de développement des activités commerciales des pays en développement?

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par S.E. M. l'Ambassadeur Don Stephenson, Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC et ex-Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé.

(a) S.E. M. Don Stephenson, Ambassadeur, Représentant permanent du Canada auprès de l'OMC et ex-Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Dans son intervention, M. Stephenson a estimé que le commerce pouvait beaucoup apporter au développement, mais que la contribution la plus importante au développement au travers du commerce et du PDD pourrait venir d'une éventuelle réduction des subventions et d'un abaissement des tarifs. Il a cependant formulé certaines mises en garde, portant essentiellement sur le fait que la libéralisation devait nécessairement inclure les échanges Sud-Sud et que la libéralisation n'était qu'un ingrédient d'une stratégie de développement efficace. Il importait de trouver les moyens de mieux répartir les gains tirés de la libéralisation et cela impliquait des coûts d'ajustement auxquels les pays en développement devaient faire face. Ils avaient aussi besoin d'aide pour renforcer leur capacité d'offre afin de tirer un meilleur parti de la libéralisation des marchés.

Le Cadre intégré (CI) était une instance de coopération au sein de laquelle six institutions internationales apportant aux PMA une assistance technique dans le domaine du commerce coordonnent leurs efforts et leurs activités. Ses travaux étaient centrés sur les premières phases du processus de développement du commerce, à savoir l'évaluation des besoins et le diagnostic. Le CI participait néanmoins au financement de projets initiaux. L'Équipe spéciale du CI renforcé avait intégré les recommandations formulées par les services de la Banque mondiale et du FMI et s'est essentiellement attachée à la portée du programme globale, à son administration et à son financement. Ses travaux avaient été intensifs et ouverts à tous, rassemblant PMA et donateurs. M. Stephenson a précisé que les organismes d'exécution avaient été invités à participer aux débats dans un second temps. Le grand défi de l'Équipe spéciale était la recherche d'un consensus sur la manière de remédier aux faiblesses particulières du programme. Ses recommandations avaient été successivement approuvées par le Groupe de travail et le Comité de direction du Cadre intégré.

M. Stephenson a précisé que les recommandations de l'Équipe spéciale traitaient du mode de fonctionnement du Cadre intégré dans le pays bénéficiaire et de la question de l'appropriation. L'Équipe spéciale avait constaté que l'incapacité des gouvernements à assurer la prise en charge du processus du CI dans l'ensemble des services gouvernementaux et à tous les niveaux était un problème clé. Il s'agissait selon elle d'un problème de capacité dans les PMA, ou d'une insuffisance des ressources institutionnelles et humaines pour animer le processus. L'Équipe spéciale avait recommandé de fournir des ressources pour renforcer les capacités tant humaines qu'institutionnelles, sur une période suffisante pour permettre aux pays de s'approprier le programme.

Il y avait par ailleurs certains problèmes d'appropriation du côté des pays donateurs et des organismes d'exécution du programme. Certains pays donateurs finançaient le programme mais menaient en parallèle leur propre évaluation des besoins, alors que d'autres apportaient des financements mais ne rendaient pas compte des montants investis dans des projets aux fins de mesurer les résultats du programme. Il y avait aussi des problèmes concernant le personnel et le manque de connaissance précise des pays. Il avait été souligné

que le personnel avait aussi besoin de prendre conscience du rôle positif que le commerce pouvait jouer dans toute stratégie de développement.

Une autre source de difficulté était la mise en œuvre du programme et les problèmes de coordination avec les programmes existants, le montant des investissements initiaux qui était parfois trop faible pour intéresser un donateur, et le manque de détermination à l'égard du résultat recherché lorsque l'évaluation des besoins n'avait pas été réalisée par le donateur ou l'organisme concerné. L'Équipe spéciale avait recommandé qu'une plus grande part du financement des projets soit apportée par le programme lui-même pour couvrir les investissements initiaux qui apporteraient une première réponse à certains des besoins identifiés durant les travaux de diagnostic.

Sur le sujet du diagnostic, l'Équipe spéciale avait recommandé de passer à une seconde génération d'études d'évaluation des besoins. Il faudrait pour cela dégager des financements afin de mettre à jour les évaluations et d'approfondir l'analyse de secteurs particuliers.

Le programme du CI avait été conçu comme un instrument destiné à intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement. Bien qu'il y ait eu certaines éléments de double emploi entre les critères d'admissibilité au CI et les autres programmes de caractère plus permanent, la plus grande part des fonds affectés à l'aide au développement devait provenir des programmes permanents des donateurs et des institutions financières ainsi que d'investissements du secteur privé.

L'Équipe spéciale s'était également penchée sur la question de la gouvernance. Ayant à l'esprit la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, notamment les recommandations concernant l'appropriation, l'alignement, la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats, l'Équipe spéciale avait jugé que la gestion devrait être améliorée par l'apport de davantage de ressources et le renforcement de l'actuel secrétariat indépendant. L'efficacité de la coordination avec les programmes nationaux devrait être assurée par un administrateur en chef qui dirigerait le secrétariat, établirait les budgets et superviserait les programmes annuels. La structure de gestion existante, constituée d'un groupe de travail, d'un conseil et d'un comité de direction, serait maintenue à Genève. Il avait été décidé d'introduire un système de gestion fondé sur la performance, dont la mise en place était amorcée.

M. Stephenson a indiqué que le dernière question que l'Équipe spéciale avait eu à traiter était celle du financement. Sur ce point, l'Équipe spéciale avait recommandé que le niveau de financement soit multiplié par dix. La mise en œuvre des recommandations aurait un coût indicatif de l'ordre de 400 millions de dollars EU. Pour atteindre ce montant, il faudrait que s'accroissent les financements reçus de source multilatérale comme de source bilatérale. Une part importante de ces ressources devrait être consacrée au Fonds d'affectation spéciale, qui était la composante multilatérale du budget nécessaire pour assurer la gestion du programme général. L'Équipe spéciale avait aussi signalé que les donateurs devraient augmenter leurs engagements pluriannuels.

La mise en œuvre des recommandations soulevait un certain nombre de difficultés pratiques. Les donateurs comme les PMA devaient agir pour rendre le CI renforcé opérationnel. Il fallait que les donateurs prennent des engagements financiers réels. Il fallait aussi qu'ils fassent meilleur usage du programme et accroissent leurs apports aux organismes de développement et aux institutions multilatérales pour assurer l'exécution du programme. Les PMA, quant à eux, devaient s'attacher à mettre en place un processus interministériel, car le programme fonctionnait le plus efficacement lorsqu'il y avait une direction nationale forte, notamment au niveau des décideurs publics. Les recommandations de l'Équipe spéciale devaient devenir opérationnelles vers le début de 2007.

(b) S.E. Mme Mia Horn af Rantzien, Ambassadrice, Représentante permanente de la Suède à l'OMC et ex-Présidente de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce

Mme Horn af Rantzien a rappelé que l'initiative Aide pour le commerce était apparue dans le contexte de l'OMC avant la Conférence ministérielle de Hong Kong. Mais c'était à cette conférence que les Membres avaient invité le Directeur général de l'OMC à créer une équipe spéciale appelée à formuler des recommandations «sur la façon de rendre l'Aide pour le commerce opérationnelle» et « la façon dont l'Aide pour le commerce pourrait contribuer plus efficacement à la dimension développement du PDD». Le Directeur général avait en outre été chargé d'engager des consultations sur «des mécanismes appropriés visant à garantir des ressources financières additionnelles pour l'Aide pour le commerce» et avait ensuite nommé une équipe spéciale de 13 membres: Barbade, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Communautés européennes, États-Unis, Inde, Japon, Thaïlande et les coordinateurs du Groupe ACP, du Groupe africain et du Groupe des PMA. Chaque Membre était représenté par son Chef de délégation auprès de l'OMC et par un expert de la coopération pour le développement, cela afin de combiner les compétences et de favoriser la cohérence. Les institutions multilatérales – FMI, Banque mondiale, CNUCED, PNUD – et les institutions financières régionales avaient été invitées à présenter des contributions écrites sur la base de questions posées par l'Équipe spéciale. Des membres de la société civile et des représentants d'autres groupes de réflexion avaient aussi fourni des contributions. À l'occasion de différentes autres réunions en dehors de l'OMC, des experts, des universitaires et des personnes du secteur privé avaient fait part de leur expérience à l'Équipe spéciale.

L'Équipe spéciale avait relevé un grand nombre de points à traiter, parmi lesquels la politique et la réglementation commerciales, les infrastructures en rapport avec les échanges, le renforcement des capacités en matière commerciale et le soutien à apporter aux ajustements liés au commerce.

Les recommandations énuméraient en outre une longue liste de lacunes et de difficultés dans le domaine de l'Aide pour le commerce, et notamment le peu d'attention accordé au commerce comme outil de développement dans les pays bénéficiaires et au sein des organismes donateurs.

L'intervenante a précisé qu'un principe fondamental des recommandations était que l'Aide pour le commerce devait être guidée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui consacrait les principes de l'appropriation par les pays, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Dans ses recommandations, l'Équipe spéciale avait mis en relief quatre points qui demandaient à être renforcés: les aspects liés à la demande, la réponse des donateurs, le lien entre demande et réponse, et le suivi et l'évaluation.

Le renforcement des aspects liés à la demande impliquerait l'intégration du commerce dans les stratégies de développement et l'amélioration de l'identification des besoins et de la préparation des projets. Sur ce point, les recommandations formulaient les recommandations suivantes:

- mettre en œuvre les recommandations concernant un Cadre intégré renforcé, l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce considérant que le CI constitue une base essentielle pour intégrer le commerce dans les stratégies de développement des PMA;

- étudier la nécessité d'établir un processus national analogue, mais financé séparément, pour les pays en développement ou les pays bénéficiaires d'une aide internationale au développement, si un tel mécanisme n'existe pas déjà ou s'il peut être amélioré.

- intensifier les efforts des donateurs et des organisations, notamment des banques régionales, visant à identifier les besoins régionaux, sous-régionaux et transfrontières, y compris les besoins liés à l'intégration régionale.

Pour renforcer la réponse des donateurs, les recommandations proposaient:

- d'intégrer de manière plus effective les questions relatives au commerce et à la croissance dans la programmation de leur aide;

- de mettre à disposition un financement ciblé pour renforcer l'infrastructure et supprimer les obstacles liés à l'offre – en plus du renforcement des capacités et de l'assistance technique.

Sur la question de l'amélioration du lien entre demande et réponse, les recommandations se situaient à plusieurs niveaux. Au niveau national, il avait été souligné qu'il importait que bénéficiaires et donateurs entament un dialogue et s'engagent à mettre en œuvre des stratégies commerciales et à identifier des projets et programmes sur la base de la responsabilité mutuelle. Au niveau régional, l'Équipe spéciale avait recommandé de renforcer l'évaluation des besoins, la préparation de propositions de projets et la coordination de la réponse des donateurs. Au niveau mondial, l'Équipe spéciale avait recommandé d'accroître les ressources affectées à la collecte et à l'analyse de données sur les politiques commerciales.

L'Équipe spéciale avait souligné qu'il importait de donner l'assurance que l'initiative Aide pour le commerce serait fournie et utilisée de manière efficace pour obtenir des résultats concrets et visibles sur le terrain. Un certain nombre de recommandations avaient été formulées à cet effet, notamment un examen périodique de l'initiative au niveau mondial, suivi par un débat annuel dans le cadre de l'OMC. Cet examen s'appuierait sur des rapports établis aux niveaux national et régional ou émanant des donateurs, des organismes d'aide concernés et du secteur privé.

L'Équipe spéciale avait conclu que l'initiative Aide pour le commerce devait être rendue opérationnelle dès que possible afin d'aider les pays à tirer parti des possibilités actuellement offertes par le système commercial. Les Membres avaient clairement affirmé que l'Aide pour le commerce ne se substituait pas et ne pouvait se substituer aux avantages en matière de développement qui découleraient de la conclusion positive du Cycle de Doha. L'aboutissement du Cycle de Doha ferait en fait naître de nouveaux besoins en matière d'aide au commerce. Ce serait la conjugaison de l'Aide pour le commerce et d'une issue positive du cycle du développement qui apporterait d'ailleurs le plus d'avantages, en termes de commerce, du point de vue du développement et de la lutte contre la pauvreté.

Le consensus auquel était arrivé l'Équipe spéciale faisait apparaître un engagement clair en faveur de la réalisation de l'initiative Aide pour le commerce. L'OMC n'était pas et ne deviendrait pas un organisme de développement. Mais la mise en œuvre effective des recommandations dépendrait de la participation de nombreux acteurs travaillant ensemble de manière cohérente. L'Aide pour le commerce était un exemple d'action mettant à l'épreuve l'aptitude des gouvernements à agir de manière cohérente. Il s'agissait de la cohérence entre services gouvernementaux au niveau national et entre institutions au niveau international. L'Aide pour le commerce était aussi un test de la capacité des gouvernements à intégrer le commerce dans les stratégies nationales et dans les programmes de développement et à assurer la coordination de domaines d'action différents, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés.

(c) S.E. Mme Liv Monica B. Stubholt, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège

Mme Stubholt a souligné que le dialogue avec la société civile revêtait une très haute importance pour les travaux de l'OMC, du fait notamment que le processus de l'OMC reposait sur plus de transparence, de démocratie et de dialogue. Un résultat positif du PDD était à son avis indispensable pour consolider le système commercial international fondé sur des règles et favoriser la croissance économique, l'emploi et le bien-être, en particulier dans les pays en développement. La suspension actuelle des négociations était un sujet de grave préoccupation.

Il était indéniable que nombre de pays en développement, en particulier parmi les plus pauvres, n'avaient pu, faute des capacités nécessaires en matière de commerce et de capacités de production adéquates, bénéficier de l'ouverture des marchés qu'avait permis l'OMC. Alors même que la Norvège avait adopté dès 2002 des mesures d'accès aux marchés

en franchise de droits et sans contingent en faveur des PMA, la progression des importations en provenance de ces pays avait été marginale. Les exportations de marchandises des pays en développement avaient augmenté de 21,3 pour cent en 2005, atteignant un record historique de 35,9 pour cent des échanges mondiaux de marchandises. Les exportations de marchandises des PMA avaient crû de 27,5 pour cent. Mais la part des PMA dans le commerce mondial de marchandises restait à son niveau antérieur de 1,8 pour cent.

(i) Réflexions sur le programme Aide pour le commerce

Mme Stubholt a rappelé que les Membres étaient convenus de placer les pays en développement au cœur du Cycle de Doha. Il était certain que le PDD suscitait des attentes. L'initiative Aide pour le commerce soulevait aussi beaucoup d'espoirs. Cette initiative avait son importance propre, indépendamment de l'issue des négociations de Doha. Elle ne pouvait cependant se substituer aux avantages en matière de développement qui découleraient de l'élargissement de l'accès aux marchés. Elle en serait un complément utile et nécessaire. Il fallait en premier lieu prendre en compte les besoins et les priorités nationaux pour définir le programme d'aide au commerce dans un pays donné. En effet, les pays étaient aux prises avec des difficultés différentes et il n'était pas possible d'appliquer une méthode identique pour tous.

Mme Stubholt a fait valoir que le rapport de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce fournissait une bonne base pour la poursuite des débats sur la manière de rendre l'initiative opérationnelle. Les recommandations concernant le renforcement du diagnostic des besoins et la coordination des réponses des donateurs en fonction des questions régionales et transfrontières étaient très pertinentes. Ce point avait d'ailleurs été souligné dans le communiqué du Comité du développement FMI/Banque mondiale publié à l'issue de sa réunion de Singapour (en septembre 2006) selon lequel il était «nécessaire d'améliorer les instruments actuellement disponibles pour pouvoir considérer des projets transnationaux et régionaux, et renforcer le suivi des initiatives régionales et de leur financement».

(ii) Réflexions sur le Cadre intégré renforcé

Mme Stubholt a estimé qu'un CI renforcé représentait un instrument important pour aider les PMA à définir leurs besoins dans le domaine du commerce au travers des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et que le Cadre intégré offrait un moyen d'aider les PMA à développer leur capacités commerciales et à assurer la prise en charge du commerce au niveau national et son intégration aux plans nationaux de développement.

L'intervenante a précisé que le CI ne disposerait pas de ressources suffisantes pour répondre pleinement à la totalité des besoins des PMA, autrement dit pour financer la réalisation de l'ensemble des EDIC. Le but premier du CI était de renforcer les capacités et de soutenir l'appropriation par les autorités locales. La plus grande part des financements devrait être fournie par des sources bilatérales ou d'autres sources multilatérales, comme la Banque mondiale. La Norvège était jusqu'ici le premier contributeur bilatéral au Fonds

d'affectation spéciale du CI. Or il était impératif d'élargir la base de donateurs dans des proportions suffisantes et selon un calendrier prévisible. Assurer un volume de ressources suffisant et prévisible semblait être un facteur majeur pour le succès du CI renforcé.

Une des difficultés était à ses yeux le manque de personnel de terrain dans les pays bénéficiaires. Étant donné que la communauté des acteurs s'occupant de commerce était centrée autour de Genève, il était logique que le secrétariat du CI y soit situé. Il conviendrait toutefois de rassembler toutes les forces pour surmonter les obstacles concrets que le manque de présence sur le terrain soulevait pour l'administration au quotidien des travaux du CI.

L'Équipe spéciale du CI renforcé avait souligné dans son rapport le lien manifeste de ce dernier avec la Déclaration de Paris. Il était important que les donateurs alignent et harmonisent leur action en fonction des priorités nationales et utilisent les systèmes et réseaux nationaux. L'équipe de transition devrait identifier les facteurs de risque et proposer les moyens de surmonter les problèmes possibles, assurant ainsi la réussite du CI renforcé.

(iii) Vues de certaines ONG

Enfin, Mme Stubholt a fait état des vues exprimées par certains représentants norvégiens de la société civile et exprimé leurs inquiétudes dans les termes suivants:

- Le renforcement de l'Aide pour le commerce ne devait pas être utilisé comme une carotte ou un bâton pour amener les pays en développement et les PMA en particulier à accepter un nouvel Accord de l'OMC déséquilibré qui serait à leur désavantage.

- L'Aide pour le commerce ne devait pas être liée à la réforme et à la libéralisation du commerce d'une manière qui irait à l'encontre de la volonté et des vœux des pays en développement.

- Les engagements des pays développés au titre de la nouvelle initiative devaient représenter des contributions nouvelles et non d'anciens fonds.

- L'Aide pour le commerce ne devait pas être rendue tributaire de la conclusion positive des négociations de Doha.

(d) M. Dominique Njinkeu, Directeur exécutif, International Lawyers and Economists Against Poverty

M. Njinkeu a expliqué en quoi le Cadre intégré renforcé et l'initiative Aide pour le commerce étaient complémentaires. Il a annoncé qu'il tenterait de répondre aux questions suivantes concernant le CI renforcé:

- Le CI renforcé peut-il aider les PMA dans leurs efforts pour intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement?

- La communauté internationale peut-elle garantir qu'un CI renforcé joue un rôle central pour assurer l'intégration continue des PMA à l'économie mondiale?

- Quels sont les défis auxquels la communauté internationale doit répondre pour assurer une mise en œuvre effective du CI renforcé?

En ce qui concerne l'initiative Aide pour le commerce, il a posé les questions suivantes:

- Quels sont les défis auxquels l'OMC doit répondre pour œuvrer de manière plus cohérente avec les grands acteurs du développement et de l'aide financière?

- Les efforts visant à améliorer l'ensemble des mesures prévues dans l'initiative peuvent-ils aider les pays en développement, et les PMA en particulier, à renforcer leurs capacités du côté de l'offre et leur infrastructure commerciale pour être en mesure de profiter davantage de la libéralisation des échanges et d'un accès élargi aux marchés?

- Les efforts visant à renforcer le Cadre intégré et l'Aide pour le commerce peuvent-ils, en l'absence de négociations formelles à l'OMC, contribuer à débloquer la suspension actuelle des travaux?

M. Njinkeu a rappelé la position de l'Afrique avant la Conférence ministérielle de Hong Kong et la communication du Kenya et du groupe ACP exprimant des inquiétudes quant à la mise en place d'un degré de symétrie suffisant entre le CI renforcé et l'Aide pour le commerce. L'objet de ces inquiétudes était les dates prévues pour la soumission des recommandations relatives à l'entrée en vigueur des deux initiatives. Le but recherché était d'aligner la nouvelle initiative Aide pour le commerce sur le calendrier du processus du CI en cours.

M. Njinkeu a indiqué que certaines des questions qui étaient essentielles pour lever les principales contraintes pesant sur la capacité de l'offre et l'infrastructure commerciale dans les PMA revêtaient un caractère transfrontières et devaient être traitées (du moins en Afrique) dans une perspective régionale. En Afrique, tous les PMA étaient parties à des accords d'intégration régionale auxquels participaient également des pays non PMA, et les marchés étaient généralement de petite dimension. Il a émis l'idée de lancer dès que possible un processus analogue au CI renforcé dans d'autres pays en développement voisins qui n'étaient pas des PMA.

S'agissant des mesures transfrontières, l'intervenant a signalé que la commission Blair au Royaume-Uni et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) avaient établi des listes de projets qu'il serait possible de financer sans recourir à des études diagnostiques coûteuses et dévoreuses de temps. En Afrique, les pays tendaient de plus à plus à concevoir leur politique commerciale au niveau régional et l'intégration régionale

avait été retenue comme la meilleure façon d'assurer une intégration sans heurts au système commercial international. Certes, les communautés économiques régionales n'étaient pas Membres de l'OMC, mais les examens de politique commerciale de l'OMC sont de plus en souvent rédigés, du moins dans leurs aspects régionaux, pour apporter des orientations en ce sens. En Afrique, le régionalisme, loin de s'opposer au multilatéralisme, contribuait à le promouvoir.

Sur le point de savoir si les travaux visant à renforcer le Cadre intégré et l'Aide pour le commerce peuvent, en l'absence de négociations formelles à l'OMC, contribuer à débloquer la suspension actuelle du dialogue, même une réponse négative ne devait pas freiner la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce et du CI renforcé. À la question de savoir si le CI renforcé pouvait aider les PMA dans leurs efforts pour intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement, M. Njinkeu estimait que la réponse était positive, à condition que les recommandations de l'Équipe spéciale du CI renforcé et celle de l'Aide pour le commerce soient appliquées. Les difficultés que soulevait la facilitation de l'appropriation ne devaient pas être sous-estimées. Le niveau actuel de soutien, portant sur les coûts de personnel, le coût des experts locaux, les dépenses courantes et l'équipement, serait insuffisant. Étant donné que la participation de la communauté locale des chercheurs n'était que marginale et que le niveau des capacités locales restait faible, il serait préférable d'agir à l'échelle sous-régionale. Il en allait de même pour la participation du secteur privé. En bref, les apports financiers ne résoudraient pas à eux seuls le problème. Ce qu'il fallait, c'était un programme plus ambitieux de développement humain.

Pour assurer une mise en œuvre effective du CI renforcé, il était important de fournir un volume suffisant et prévisible de ressources financières et, en même temps, de garantir la responsabilité et de permettre aux bénéficiaires de conduire eux-mêmes les opérations. Le défi pour l'OMC serait d'arriver à travailler de manière plus cohérente avec les principaux acteurs dans les domaines du développement et des finances. Il lui faudrait aussi donner effet à certaines des recommandations visant l'initiative Aide pour le commerce et le CI renforcé sans pour autant devenir un organisme de développement.

En conclusion, M. Njinkeu a déclaré qu'il fallait s'employer sans délai à la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce et que celle-ci devait être coordonnée avec celle du CI renforcé. Il a aussi préconisé de s'intéresser de plus près à la dimension régionale dans le contexte africain. Il a enfin souligné que le financement ne suffirait pas à lui seul à assurer une mise en œuvre effective du CI renforcé comme de l'initiative Aide pour le commerce.

(e) Mme Dorothy Tembo, Directrice chargée du commerce extérieur, Ministère du commerce de la Zambie

Mme Tembo a rappelé que la mise en œuvre du CI avait soulevé des problèmes et que certaines des difficultés étaient apparues dès les premiers stades du programme. La prise de conscience de ces difficultés avait fait ressortir la nécessité de réexaminer le programme du CI. Pour des raisons imputables aussi bien aux donateurs qu'aux bénéficiaires, celui-ci

n'avait jusqu'alors donné que de maigres résultats. Il convenait de s'arrêter sur certains de ces problèmes, qui étaient à la base des travaux de l'Équipe spéciale et qui donnaient des indications sur ce qu'il serait possible de faire pour améliorer à l'avenir la coordination et l'efficacité du CI renforcé et garantir ainsi que les PMA retirent des résultats tangibles des possibilités ouvertes par les engagements pris dans le cadre du processus multilatéral auquel participaient les Membres de l'OMC.

Le CI était généralement axé sur une interaction entre l'organisme facilitateur et le point de contact dans le pays bénéficiaire aux fins de parvenir à un accord sur l'évaluation des besoins et l'EDIC, sans qu'interviennent vraiment d'autres entités du gouvernement bénéficiaire. Pour que le programme soit accepté par d'autres parties prenantes, il était essentiel que celles-ci soient appelées à participer à un stade précoce.

Pour l'intervenante, les contraintes existantes au niveau des capacités humaines et institutionnelles avaient continué de peser sur la mise en œuvre du programme par les bénéficiaires, les organismes d'exécution et les donateurs. Du côté des bénéficiaires, la rotation du personnel restait importante dans un certain nombre de PMA. Cela entraînait un manque de continuité, sur lequel il conviendrait de se pencher dans le cadre des réformes plus générales engagées dans les pays bénéficiaire. Dans un certain nombre de cas, il avait en outre été difficile d'obtenir les services de fonctionnaires spécialisés pour superviser la phase de mise en œuvre ou préparer des propositions concrètes pour faciliter le financement de projets.

Les rivalités institutionnelles soulevaient aussi parfois des problèmes. Il était difficile de donner corps au programme en l'absence d'un mécanisme de consultation opérationnel qui assure la coordination des différentes tâches entre les ministères concernés. S'agissant des organismes d'exécution, il y avait eu également des problèmes liés à des insuffisances sur le plan des ressources humaines. Celles-ci limitaient les possibilités d'assurer le suivi des actions engagées et de donner des conseils au pays bénéficiaire. Dans d'autres cas, c'étaient les donateurs qui avaient tenté de concentrer leur assistance sur les domaines de leur choix. Cela conduisait à négliger d'autres domaines critiques sur lesquels il serait nécessaire d'intervenir.

L'appropriation était un point important aussi bien pour les donateurs que pour les bénéficiaires, et vital pour le succès du programme du CI. Sur ce point, l'Équipe spéciale avait recommandé la gestion par le pays dès la phase initiale du programme. L'élargissement des actions engagées au titre du CI serait aussi bénéfique. Souvent, l'EDIC privilégiait la réalisation d'études, mais ne donnait pas d'indications sur la manière de résoudre les problèmes que ces études faisaient ressortir. Il serait utile que le CI puisse apporter des financements au cours des phases initiales, ce qui permettrait de remédier à certaines des contraintes les plus légères du côté de l'offre.

Les questions liées à l'offre soulevaient des problèmes très difficiles et exigeaient de gros volumes de ressources. C'était un point sur lequel l'initiative Aide pour le commerce

pourrait venir compléter les apports du CI. Les travaux de l'Équipe spéciale du CI avaient été très opportuns et avaient recueilli un engagement résolu de la part de toutes les parties. L'Équipe spéciale avait répertorié les problèmes à traiter, mais ce travail ne pourrait aboutir que si les recommandations étaient effectivement suivies d'effet. Les niveaux d'engagement devraient en outre être maintenus au cours de la période transitoire. La participation de toutes les parties aux travaux de l'Équipe spéciale, et notamment de celles qui étaient chargées de l'exécution du programme dans les capitales, était par conséquent essentielle.

Mme Tembo a noté que les recommandations de l'Équipe spéciale faisaient ressortir les problèmes critiques auxquels les PMA étaient confrontés et qu'elles méritaient de recevoir l'appui de tous les Membres. L'accroissement du volume et de la prévisibilité des financements était un point très important des recommandations. En outre, l'allongement de l'horizon temporel du programme permettrait une meilleure intégration dans les stratégies de développement du pays et conduirait à une appropriation plus poussée.

Pour assurer le bon fonctionnement du programme du CI renforcé, trois éléments étaient d'une importance critique: 1) des financements prévisibles plus abondants et une meilleure coordination de la part des donateurs; 2) davantage de coordination entre les organismes multilatéraux; et 3) une forte détermination des pays bénéficiaires à établir des directives d'action, à stimuler l'appropriation et à assurer la pérennité des actions menées. Tout cela contribuerait à la réalisation du but ultime poursuivi, à savoir intégrer le CI dans la planification du développement des PMA.

Il était en outre indispensable de donner aux PMA une certaine marge de manœuvre pour exploiter les ressources mises à leur disposition. De trop grands retards dans l'absorption et l'utilisation des ressources réduisaient l'efficacité du programme et en affaiblissaient les résultats.

La Zambie avait pris des mesures pour renforcer sa capacité à tirer parti des différents programmes d'aide et de renforcement des capacités qui étaient disponibles. Jusqu'aux derniers mois de 2004, la Zambie n'avait pas d'approche coordonnée de l'aide et du renforcement des capacités. Chaque donateur invitait donc individuellement la Zambie à préciser les domaines dans lesquels elle avait des besoins. Parfois même, les autorités étaient simplement informées des domaines qui bénéficieraient d'une aide. Il était donc important d'améliorer la coordination entre donateurs et d'intensifier les consultations entre parties prenantes.

En Zambie, pays qui remplissait les conditions voulues pour bénéficier du CI, celui-ci était devenu le programme principal d'assistance technique, que tous les donateurs étaient censés utiliser pour déterminer les secteurs dans lesquels une aide pouvait être apportée. Pour prévenir les rivalités institutionnelles, la présidence du comité de coordination du CI en Zambie avait été confiée au Vice-Secrétaire du Cabinet, fonction de haut rang au sein du gouvernement, hiérarchiquement supérieure aux différents secrétaires chargés de mettre en œuvre le CI. Du côté des donateurs, les Pays-Bas avaient été désignés comme chef de

file pour les questions de commerce et collaboraient très étroitement avec le PNUD qui avait le rôle d'organisme d'exécution chef de file.

Mme Tembo a conclu son intervention en indiquant que certains projets précis étaient en cours d'exécution au titre du CI. Elle a fait référence à des résultats préliminaires montrant que la Zambie était bien partie pour améliorer ses performances commerciales et utilisait activement l'assistance technique qui avait été mise à sa disposition. Certains problèmes d'infrastructure réclamaient encore une solution, et c'était là aussi un point sur lequel l'initiative Aide pour le commerce pourrait se révéler très utile pour le pays.

(f) M. Mohammed Salisu, Spécialiste principal de l'économie du commerce, Banque africaine de développement

M. Salisu a dit qu'à son avis la majorité des bénéficiaires potentiels de l'initiative Aide pour le commerce et du CI renforcé seraient des gouvernements africains. Les statistiques montraient que la part de l'Afrique dans le commerce mondial, qui était de 7,5 pour cent une trentaine d'années auparavant, était tombée à moins de 1,5 pour cent. En Asie, on observait un mouvement contraire, et les échanges avaient été la clé du développement et de la réduction de la pauvreté. Les pays africains, s'ils tiraient pleinement parti de l'initiative Aide pour le commerce et du CI renforcé, devraient être en mesure de se sortir de la pauvreté par le commerce.

Les interventions visant à soutenir le commerce dans les pays en développement n'avaient rien de nouveau. Par exemple, au cours des 30 dernières années, la Banque africaine de développement (BAD) avait investi plus de 50 milliards de dollars EU dans les pays africains. Au moins 60 pour cent de ce montant était lié au commerce. On pouvait se demander où tout cet argent était allé et pourquoi les interventions en faveur du commerce n'avaient pas été plus efficaces. Même le CI n'était apparemment guère parvenu à améliorer la situation des pays africains; pour M. Salisu, l'une des raisons de cet insuccès était peut-être l'absence d'une évaluation complète et systématique des besoins à laquelle les pays bénéficiaires auraient été réellement associés. Ces maigres résultats pourraient aussi tenir aux insuffisances de la gestion de projets ou des structures de gouvernance dans nombre de pays en développement. En outre, peu avait été fait pour intégrer les actions liées au commerce avec les mesures de réduction de la pauvreté ou avec les politiques de développement. Le manque de coordination à l'intérieur des pays bénéficiaires et des pays donateurs et entre bénéficiaires et donateurs avait aussi posé problème, de même que les insuffisances de la communication avec les agents de terrain et l'absence de délégation de pouvoirs. Tant que ces problèmes n'auront pas été résolus, les programmes d'aide ne pourront donner de résultats tangibles.

L'Équipe spéciale du CI renforcé avait tiré les leçons du passé et formulé des recommandations visant à remédier à ces insuffisances. Ces recommandations étaient ambitieuses et de vaste portée. Correctement appliquées, elles conduiraient à une amélioration spectaculaire pour les PMA bénéficiaires de ce programme. La BAD accueillait ces recommandations avec la

plus grande satisfaction et espérait que les donateurs parviendraient à mieux coordonner leurs efforts pour atteindre les objectifs du CI renforcé.

Pour M. Salisu, l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement était très importante. Dans les pays en développement, il existait toujours des rivalités entre les Ministères du commerce, des finances, de la planification et même des affaires étrangères. La libéralisation du commerce pouvait entraîner une réduction des recettes tirées des droits de douane que le Ministère des finances aurait de la peine à accepter. Cependant, si tous les services du gouvernement, et le secteur privé, participaient à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement dont le commerce serait l'une des composantes majeures, il deviendrait possible de prendre des mesures coordonnées pour atteindre les objectifs de développement communs.

L'intégration du commerce aux stratégies nationales de développement était également importante pour les donateurs. Ceux-ci devaient acquérir des compétences en matière de commerce et les incorporer aux stratégies de développement qu'ils appliquaient dans les pays bénéficiaires. Les donateurs devaient aussi veiller à ne pas disperser leurs ressources compte tenu des nombreux programmes parallèles de développement à financer. Le CI devait être utilisé comme une pompe d'amorçage pour préparer les PMA à l'initiative plus ambitieuse de l'Aide pour le commerce.

Sur ce dernier point, la BAD avait soumis diverses communications à l'Équipe spéciale, qui en avait tenu compte dans ses recommandations. La BAD avait proposé que les ressources affectées à l'Aide pour le commerce soient utilisées pour renforcer les infrastructures, dont les insuffisances constituaient un grave obstacle pour le développement des échanges en Afrique. Les infrastructures intrarégionales étaient un élément essentiel pour accélérer le commerce et l'intégration en Afrique.

Il convenait aussi de souligner le rôle du secteur privé. Bien des problèmes de l'Afrique étaient dus à un environnement insuffisamment concurrentiel. L'Afrique souffrait d'un grave problème de fuite des capitaux alors même qu'elle avait besoin d'investissements massifs pour renforcer son économie. Les investisseurs privés devaient être encouragés à participer à certaines des initiatives de développement.

Enfin, selon les recommandations, les ressources consacrées à l'Aide pour le commerce devaient aussi servir à faire face aux coûts d'ajustement. Il n'était pas précisé si ces coûts d'ajustement couvraient aussi les pertes de parts de marché dans les pays développés résultant de l'érosion des préférences dont étaient victimes nombre de pays africains.

(g) M. Carlos Braga, Conseiller principal, Banque mondiale, Genève

Dans son introduction, M. Braga a annoncé que, du point de vue du développement et de l'aide publique au développement (APD), l'année 2005 deviendrait un point de référence pour la communauté du développement. Elle serait considérée soit comme une

année au cours de laquelle des engagements très importants avaient été pris en faveur du développement et s'était manifestée une détermination renouvelée d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), soit comme une année au cours de laquelle la communauté du développement avait capoté. Il était important de rappeler les engagements en matière d'aide au développement pris en 2005 au sommet du G-8 de Gleneagles, notamment dans le contexte de la réunion de l'ONU consacrée à l'examen des OMD. Le G-8 avait pris l'engagement de fournir 50 milliards de dollars EU supplémentaires d'aide publique au développement d'ici à 2010. M. Braga a indiqué que cela élèverait l'objectif de l'APD nette à 130 milliards de dollars EU d'ici à cette date. Il a posé la question de savoir si c'était là un objectif réaliste et si la communauté internationale faisait ce qu'il fallait pour l'atteindre.

Comme les estimations prévisionnelles du montant de l'APD pour 2005 se situaient aux alentours de 106 milliards de dollars EU, les perspectives pour 2010 paraissaient positives. Il convenait cependant de noter qu'en 2005 près de 23 milliards de dollars EU avaient été consacrés à l'allégement de la dette et qu'une bonne part de l'augmentation attendue avait été versée en réponse à des catastrophes exceptionnelles, comme le tsunami en Asie et le séisme du Cachemire. Il y avait encore une route escarpée à parcourir pour atteindre les objectifs visés pour 2010, qui réclamerait un effort majeur de la communauté internationale. De l'avis de M. Braga, l'objectif poursuivi n'était pas irréaliste et pourrait être atteint s'il existait une volonté politique réelle d'accroître les apports d'APD dans certains pays de l'OCDE et, il fallait l'espérer, dans les économies émergentes comme celles de la Chine, du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud.

M. Braga a dit que ses réflexions sur l'APD n'étaient pas sans lien avec la question de savoir si l'initiative Aide pour le commerce mobiliserait des ressources additionnelles. Pour répondre à cette question, il était nécessaire d'établir un niveau de référence. Or cela était pour le moment impossible en raison de la médiocre qualité des données sur le montant de leur aide que fournissaient les donateurs. D'où l'importance de la recommandation de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce concernant les améliorations significatives à apporter à la qualité des données.

Reprenant la question posée par M. Njinkeu, qui s'était demandé si les efforts engagés pour renforcer le Cadre intégré et l'Aide pour le commerce en l'absence de négociations formelles à l'OMC pourraient contribuer à débloquer la suspension des travaux, il a expliqué que la communauté du développement s'accordait à considérer que l'initiative Aide pour le commerce et le CI ne faisaient pas partie de l'engagement unique des négociations. Il ne fallait pas lier ces deux points.

La réponse à la question de savoir si le CI renforcé pouvait aider les PMA dans leurs efforts pour intégrer le commerce à leurs stratégies nationales de développement était certainement affirmative, mais il fallait faire beaucoup plus en ce sens. Pour l'heure, on mettait davantage l'accent sur l'action en faveur de la croissance, à l'intérieur de laquelle les projets d'ordre commercial occupaient une place éminente. En matière d'affectation des

ressources, le climat général au sein de la communauté du développement était désormais plus favorable à la croissance économique. On avait aussi pris conscience que si l'on ne progressait pas sur le plan de la croissance, il serait très difficile d'obtenir des résultats dans le seul domaine social.

En réponse à la question posée par M. Njinkeu – est-ce que la communauté internationale pouvait garantir que le CI renforcé jouerait un rôle central pour assurer la poursuite de l'intégration des PMA à l'économie mondiale –, M. Braga a noté que la question de l'appropriation de la part des donateurs, des institutions et particulièrement des bénéficiaires était cruciale. Une appropriation plus poussée pourrait conduire à donner au commerce un rang de priorité plus élevé dans les stratégies de développement, ce qui aurait en outre pour effet d'améliorer les résultats du CI renforcé.

Au sujet des défis auxquels l'initiative Aide pour le commerce et le CI renforcé devraient faire face, l'intervenant a estimé que l'une des difficultés était la faiblesse des capacités dans les PMA. L'Équipe spéciale avait relevé ce point et il y avait une volonté d'accroître les apports de ressources au niveau national pour remédier à ce problème. Ce ne serait pas une tâche aisée, mais le CI avait donné des orientations fondées sur l'expérience acquise dans le cadre d'autres programmes. Un autre défi était celui du modèle de gestion. Le CI renforcé serait doté d'un secrétariat indépendant hébergé par l'OMC. Cela pourrait fonctionner, mais il conviendrait de prêter attention au type de relations que ce secrétariat indépendant pourrait avoir avec d'autres institutions, y compris avec l'OMC. Le financement soulevait aussi une difficulté. Certains pourraient considérer que le niveau de financement décidé pour le CI renforcé était trop faible. Il convenait cependant de prendre en compte l'objectif général du CI. Celui-ci avait un rôle de catalyseur, destiné à créer des liens entre les différents donateurs et organismes d'exécution. Si le CI remplissait ce rôle, les PMA en retireraient des avantages importants, y compris un soutien aux infrastructures. Le montant prévu de 400 millions de dollars EU correspondait à un niveau de financement qui paraissait raisonnable pour alimenter le programme du CI et pour faire le lien avec le programme plus large de l'Aide pour le commerce.

Au sujet de l'initiative Aide pour le commerce, il convenait de se demander quels étaient les défis que l'OMC devrait relever pour œuvrer de manière plus cohérente avec les principaux acteurs s'occupant de financer le développement. L'OMC avait collaboré avec le FMI et la Banque mondiale dans le cadre du mandat sur la cohérence. Ce mandat, tout en reconnaissant que l'OMC n'était pas un organisme de développement, visait à rendre celle-ci plus efficace en ce domaine. Les recommandations des deux équipes spéciales fournissaient une feuille de route indiquant en quoi l'OMC pourrait améliorer son action en ce qui concernait la mise en relation du développement avec les règles du système commercial multilatéral et l'établissement de liens avec les institutions financières, et notamment avec les banques régionales de développement.

M. Braga s'est également demandé si les efforts visant à améliorer l'ensemble des dispositions concernant l'Aide pour le commerce pourraient aider les pays en développement,

et les PMA en particulier, à renforcer leurs capacités sur le plan de l'offre. Eu égard au climat général en matière d'investissement dans les infrastructures et à l'attention portée aux programmes stratégiques de lutte contre la pauvreté, il devrait exister des complémentarités, et des possibilités d'utiliser l'Aide pour le commerce aux fins de renforcer les capacités du côté de l'offre. Dans une étude récente, les services de la Banque mondiale et du FMI avaient présenté trois options en vue de promouvoir les projets régionaux ou les projets susceptibles d'avoir des effets transfrontières: la première était de s'appuyer sur les nombreux instruments existants et d'en améliorer les dispositifs de suivi et d'en simplifier les règles pour en permettre une meilleure utilisation; la deuxième était de créer un mécanisme de fonds non remboursables qui serviraient à la préparation des projets afin de mieux utiliser les instruments déjà disponibles; et la troisième était de créer un fonds vertical pour cofinancer des projets régionaux. La plupart des donateurs semblaient être en faveur de la première option.

En conclusion, M. Braga a déclaré que la communauté internationale devait trouver d'ici à 2010 les moyens de concrétiser les engagements qui avaient été pris. Si les donateurs tenaient leurs engagements sur la base d'un vaste effort d'APD conduit en partenariat avec les pays bénéficiaires qui assumeraient la pleine responsabilité des projets de manière efficace, alors l'Aide pour le commerce continuerait de se déployer. Les recommandations correspondantes des deux équipes spéciales en revêtiraient alors d'autant plus d'importance.

2. Questions et remarques des participants

Au cours de la période de questions-réponses qui a suivi les exposés des intervenants, la discussion a essentiellement porté sur la nécessité de faire en sorte que l'Aide pour le commerce et le CI renforcé soient plus largement reconnus en tant qu'instruments susceptibles d'aider à renforcer les capacités commerciales dans les PMA et les pays en développement. On a aussi souligné l'importance de développer les compétences locales, afin d'exploiter efficacement les programmes issus de ces instruments au niveau national. Pour ce faire, il serait souhaitable, chaque fois que possible, de confier l'évaluation des besoins à des consultants locaux.

L'appropriation des programmes d'assistance pouvait être interprétée de deux manières. Dans la perspective du développement, l'appropriation nationale correspondait à l'idée qu'un pays ait la possibilité de décider de ses propres politiques de développement et de se rendre compte par lui-même que le commerce était un instrument important pour son développement. Dans une perspective internationale, l'appropriation s'entendait de l'intérêt qu'avait la communauté internationale à intégrer les pays en développement et les PMA à l'économie internationale. Il importait de bien distinguer ces deux conceptions.

D'autres remarques ont souligné la nécessité de faire appel aux réseaux de recherche locaux pour les actions relevant de l'initiative Aide pour le commerce et du programme du CI renforcé dans les pays bénéficiaires. Cependant, étant donné que ces pays souffraient dans l'immédiat d'un manque de compétences, on a aussi jugé nécessaire de faire appel,

sur le court terme, à des consultants extérieurs à la région. La nécessité d'obtenir des données plus précises sur les flux d'aide internationaux a aussi été mentionnée.

3. Conclusion

Récapitulant les débats, l'animateur de la session a relevé plusieurs points: premièrement, l'Aide pour le commerce était vraiment une composante du programme de travail de l'OMC, même si celle-ci ne pouvait être considérée comme un organisme de développement. Si l'on pouvait tenir l'aide en matière de commerce pour un élément essentiel de ce qu'il était convenu d'appeler le «cycle du développement», cette aide n'était pas subordonnée à l'issue des négociations du PDD, pas plus qu'elle ne se substituait aux résultats des négociations sur la question du développement. Deuxièmement, l'idée de tirer parti des possibilités de commerce dans les pays développés allait au-delà des questions d'accès aux marchés et visait principalement le renforcement de la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à tirer avantage des échanges commerciaux. Enfin, même s'il y avait de nombreux obstacles à surmonter, la mise en œuvre des recommandations des deux équipes spéciales demeurait le point essentiel. Les difficultés à résoudre devaient être abordées l'une après l'autre afin de réaliser les objectifs de l'Aide pour le commerce et du CI renforcé et de parvenir à ce que le commerce devienne un des premiers instruments du développement.

B. Traduire l'Aide pour le commerce en mesures concrètes, *thème traité par CUTS International (Inde)*

Rapport établi par CUTS International (Inde)

Résumé

L'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce a été créée en février 2006, à la suite de la Conférence ministérielle de Hong Kong de décembre 2005. Elle a présenté son rapport au Conseil général de l'OMC le 27 juillet 2006. À cette occasion, sa Présidente, Mme Mia Horn Af Rantzien (Ambassadrice et Représentante permanente, Mission permanente de la Suède auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant leur siège à Genève) a fait une déclaration dans laquelle elle indiquait que l'Équipe spéciale avait achevé ses travaux et était parvenue à un consensus sur les recommandations. Elle a précisé qu'il y avait eu «au sein de l'Équipe spéciale un consensus clair sur le fait que l'Aide pour le commerce était importante en elle-même et qu'elle devrait être rapidement mise en place malgré les difficultés rencontrées actuellement dans le Cycle. Par ailleurs, il était clair aussi pour les Membres que l'Aide pour le commerce ne se substituait pas – et ne pouvait pas se substituer – aux avantages en matière de développement qui résulteraient d'une conclusion positive du Cycle de Doha.»

L'Équipe spéciale a mis en évidence les difficultés et lacunes liées à l'intégration du commerce dans les stratégies de développement, parmi lesquelles les suivantes:

- *le peu d'attention accordée au commerce comme outil de développement dans les pays bénéficiaires et au sein des organismes donateurs;*
- *la capacité d'absorption limitée des pays bénéficiaires;*
- *le manque de coordination et de cohérence de la réponse des donateurs dans le domaine du commerce;*
- *l'insuffisance des données et des analyses sur les politiques commerciales et leur incidence sur le développement, le manque d'informations aisément accessibles sur les instruments d'Aide pour le commerce existant actuellement; et*
- *le soutien insuffisant pour faire face aux coûts d'ajustement liés à la libéralisation du commerce.*

L'Équipe spéciale a défini les objectifs et principes directeurs de l'initiative (inspirés de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide) et a formulé des recommandations sur chacun des aspects suivants de sa mise en œuvre:

- *renforcement des aspects liés à la demande;*
- *renforcement de la «réponse» des donateurs;*
- *renforcement du lien entre «demande» et «réponse»; et*
- *renforcement du suivi et de l'évaluation.*

L'Équipe spéciale a en outre débattu de la manière dont l'Aide pour le commerce pouvait contribuer à la dimension développement du Cycle de Doha. Accroître les débouchés commerciaux pour les pays en développement et en particulier les PMA restait de loin la contribution la plus importante que l'OMC pouvait apporter au développement. L'aboutissement du cycle augmenterait les besoins d'assistance pour mettre en œuvre les nouveaux accords (par exemple en matière de facilitation des échanges), pour alléger les coûts d'ajustement et pour tirer parti des nouvelles possibilités d'accès aux marchés.

Les deux recommandations suivantes de l'Équipe spéciale méritent d'être mises en lumière:

- *l'analyse de la chaîne de valeur pourrait être un outil précieux pour identifier les besoins en matière de commerce;*
- *la coopération technique entre les pays en développement est un outil précieux pour obtenir des résultats effectifs en raison de leur expérience et de leur compréhension communes des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Les précieuses compétences techniques du Sud pourraient être utilisées pour réaliser des projets dans le cadre de programmes de coopération triangulaires.*

Sur cette base, l'objectif était de débattre des questions à résoudre pour rendre l'Aide pour le commerce opérationnelle du point de vue des pays en développement, et en particulier des PMA, et d'autres parties prenantes (donateurs, organisations intergouvernementales, ONG) de manière à tracer une feuille de route pour faire avancer cette initiative. Ayant à l'esprit les recommandations de l'Équipe spéciale, la session a traité des thèmes suivants:

- *les attentes suscitées par l'initiative Aide pour le commerce, en particulier dans les PMA;*
- *le rôle des donateurs dans la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce;*
- *le rôle des organisations intergouvernementales dans la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce; et*
- *pour un partenariat efficace: responsabilité locale et examen à l'échelle mondiale.*

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Mia Horn Af Rantzien, Ambassadrice et Représentante permanente, Mission permanente de la Suède auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant leur siège à Genève

Mme Horn, qui avait présidé l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce, a mis en lumière certaines des recommandations essentielles de son rapport: engagement des parties prenantes; compétences des donateurs dans le domaine du commerce; intégration

du commerce dans les programmes stratégiques de lutte contre la pauvreté (PSLP); rôle de l'OMC dans la mise en œuvre de l'initiative. Elle a particulièrement insisté sur l'aide à la formation des interlocuteurs nationaux afin de définir clairement les intérêts commerciaux et d'identifier les points de compromis possibles, sur les questions relatives aux différends, sur l'aide institutionnelle et technique destinée à faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux et l'adaptation aux règles et aux normes et le respect de celles-ci.

Pour assurer un engagement effectif des parties prenantes, l'intervenante a plaidé pour une coordination nationale forte, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris le secteur privé, afin d'identifier les forces et les faiblesses de l'économie dans son ensemble ainsi que les difficultés particulières du secteur du commerce. Elle a par ailleurs souligné que la mise en correspondance de la demande de projets d'aide au commerce et de la réponse pourrait être réalisée par un renforcement de la coordination nationale au travers d'un «comité national de l'Aide pour le commerce», qui réunirait les pays bénéficiaires, les donateurs, et d'autres parties concernées, comme le secteur privé, sous la direction des ministères compétents. Ce comité ne devrait pas se substituer aux PSLP et autres mécanismes de coordination existants, mais en devenir le complément. Au besoins, ce processus pourrait être soutenu par des organismes qui pourraient faire fonction de centre d'échange d'informations. Toutes ces actions devraient être menées dans la transparence et en étroite consultation avec les autres donateurs et parties prenantes.

Quant aux donateurs, il convenait qu'ils accordent plus d'attention aux questions commerciales dans la programmation de l'aide et renforcent leurs compétences dans le domaine commercial tant sur le terrain qu'à leur siège. Il fallait améliorer la coordination du personnel travaillant dans différents secteurs et intégrer davantage le commerce dans les programmes des organismes d'aide.

L'intégration du commerce dans les stratégies de développement était un autre point clé, qui réclamait la plus haute attention. Cette intégration dans les stratégies nationales et les PSLP était pour l'heure insuffisante. Un engagement en faveur de l'appropriation et de la conduite des opérations par les pays – ainsi que l'engagement des gouvernements d'intégrer pleinement le commerce dans leurs stratégies de développement – était indispensable pour assurer toute son efficacité à l'Aide pour le commerce. Dans certains pays, en particulier des PMA, les processus utilisés pour intégrer le commerce dans les stratégies de développement nationales, formuler des stratégies commerciales et proposer des projets commerciaux prioritaires au financement des donateurs avaient besoin d'être étayés par l'assistance technique et le renforcement des capacités. Lorsqu'il existait déjà des mécanismes consultatifs, ceux-ci pouvaient être utilisés – ou améliorés. L'analyse de la chaîne de valeur pouvait être un outil précieux pour identifier les besoins en matière de commerce. En outre, l'efficacité de l'Aide pour le commerce dépendrait de la participation de nombreux acteurs travaillant ensemble de manière cohérente. Ces acteurs étaient, par exemple, la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, les institutions des Nations Unies et les donateurs, aux niveaux national et international, et les Ministères du commerce, de l'agriculture, du développement et des finances au niveau national. Il incombait aux

donateurs, aux organisations et aux bénéficiaires de jouer leur rôle en aidant à modifier la manière dont ces entités intègrent le commerce dans les stratégies de développement et les stratégies nationales.

Mme Horn a précisé que l'OMC n'était pas un organisme d'exécution, mais qu'elle avait un rôle crucial à jouer pour l'examen et le suivi régulier des opérations. Un examen périodique de l'Aide pour le commerce devrait être effectué au niveau mondial par un organe de suivi, dans le cadre de l'OMC, sur la base de rapports émanant de différentes sources.

(b) Mme Susan Barton, chef de l'équipe commerce et développement, Service du commerce international, DFID (Royaume-Uni)

Mme Susan Barton du Département du développement international du Royaume-Uni a tenté de préciser le rôle des donateurs dans la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce. Elle s souligné le fait que les donateurs devaient devenir des partenaires du développement. Pour atteindre cet objectif, ceux-ci devaient apporter leur soutien au processus de développement conduit pas les pays. Chaque fois que possible, les Ministères des finances devaient aussi orienter leurs ressources sur les priorités commerciales. Cela donnerait aux partenariats un contenu réel et garantirait davantage de responsabilité à l'égard d'une préoccupation partagée.

La marginalisation croissante (d'après les évaluations récentes de l'aide fournie par l'UE et la Banque mondiale) a conduit à dépenser des milliards d'euros et de dollars d'aide pour des projets autonomes et isolés, conçus en dehors des plans nationaux, avec un minimum de suivi et d'évaluation, de coordination entre donateurs ou de cohérence dans l'action, et évidemment sans grands résultats ni avantages du point de vue du développement.

Conformément aux engagements pris par le G-7, et donc par l'UE, et réaffirmés à Genève au sein des équipes spéciales du CI et de l'Aide pour le commerce, les donateurs devaient indiquer clairement quand et de quelle manière ils entendaient annoncer et fournir une aide accrue pour le commerce en réponse aux priorités des PSLP et des plans nationaux de développement.

Mme Barton a félicité l'Équipe spéciale de l'excellent travail qu'elle avait accompli en établissant une série de recommandations qui traitaient des quatre questions critiques que le CI renforcé avait à résoudre:

- appropriation accrue du CI par les PMA et les donateurs;
- réduire l'écart entre les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) et la présentation de «projets bancables»;
- préciser la structure de gouvernance et de gestion; et

- assurer un financement suffisant et prévisible.

L'intervenante a particulièrement insisté sur le rôle important que les donateurs pouvaient jouer pendant la période transitoire, à savoir:

- les donateurs devaient participer activement aux travaux de l'équipe de transition et des groupes sectoriels au cours de l'automne 2006, apportant leur contribution pour étoffer les recommandations de l'Équipe spéciale;

- veiller à ce que le CI renforcé prenne en compte les questions de pauvreté, d'inégalité et de développement durable;

- annoncer sans délai leurs contributions financières au CI renforcé pour garantir que tous les fonds seraient disponibles au démarrage du CI renforcé en janvier 2007;

- engager des consultations avec les gouvernements des PMA pour recueillir leurs vues sur la mise en œuvre concrète du CI renforcé et les prendre en compte lors des réunions de Genève; et

- encourager les PMA à s'engager activement dans le processus de transition, et à communiquer leurs vues à leur représentant au sein de l'équipe de transition et dans les groupes sectoriels.

La non-intégration des priorités du CI dans les PSLP et les budgets était en partie imputable au manque d'intérêt des donateurs, à leur méconnaissance de l'importance des réformes commerciales comme instrument de la croissance et de la lutte contre la pauvreté, ce qui les avait conduits à négliger ce type de réformes dans leurs choix de financement.

Il était crucial de procéder à l'évaluation des situations d'inégalité existantes et des incidences probables de l'expansion du commerce sur ces situations. À cet effet, il était indispensable d'inventorier les obstacles qui interdisaient aux plus pauvres, aux femmes et aux groupes marginalisés, de se lancer dans des activités commerciales. Il convenait aussi d'identifier les secteurs dans lesquels ces personnes étaient concentrées et d'explorer les possibilités de concentrer l'Aide pour le commerce sur ces secteurs ou d'aider ces groupes à s'orienter vers d'autres secteurs. Il importait également de définir des politiques complémentaires pour aider les pauvres et les marginaux à gérer les chocs découlant de l'évolution des échanges et à s'ouvrir aux possibilités commerciales.

(c) Mme Khadija Rachida Masri, Ambassadrice et Représentante permanente, Délégation permanente de l'Union africaine à Genève

Mme Masri a souligné toute l'importance que l'Union africaine attachait à l'Aide pour le commerce. Cette initiative représentait à ses yeux un grand pas en avant dans le cadre du

PDD. Elle aiderait les pays africains disposant d'abondantes ressources naturelles à exploiter leurs ressources naturelles et humaines. Elle aurait aussi un rôle crucial pour renforcer la capacité d'offre des pays africains pauvres pour leur permettre de tirer pleinement parti de leurs capacités de production. Pour que l'Aide pour le commerce se traduise en mesures concrètes, il était impératif de renforcer la coopération entre les deux institutions de Bretton Woods – le FMI et la Banque mondiale – et l'OMC. Il fallait une large participation des parties intéressées à la conception et à la réalisation des programmes engagés à ce titre aux niveaux national et régional. L'intervenante a ensuite exposé les recommandations de l'Union africaine concernant la mise en œuvre de l'initiative dans les termes suivants:

- Les fonds alloués à l'initiative Aide pour le commerce devaient être des ressources additionnelles, prévisibles et durables. Il importait de faire une nette distinction entre les engagements déjà souscrits et les annonces de contribution déjà faites, d'une part, et les nouveaux engagements pris dans le cadre de cette initiative, de l'autre. Ces derniers ne devaient pas entraîner de réduction de l'aide au développement traditionnelle. Le financement devait être fourni sous forme de don. Les termes et conditions devaient faciliter le développement et ne pas engendrer de coûts de transaction élevés.

- L'Aide pour le commerce devait soutenir les efforts et les projets nationaux par des aides budgétaires ou une assistance aux projets, mais aussi appuyer les initiatives relatives à l'intégration régionale. Elle devait servir au renforcement et à l'élaboration de la politique commerciale ainsi qu'à l'amélioration de la capacité de négociation commerciale aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre d'un mécanisme efficace comprenant, entre autres, le JITAP et le CI ainsi que d'autres mécanismes inspirés ou non de ces mécanismes existants.

- L'Aide pour le commerce devait compléter, sans se substituer à eux, les résultats attendus du PDD ou de l'aide au développement traditionnelle, comme l'APD et les autres initiatives et programmes régionaux et bilatéraux.

- Les fonds devaient être gérés de manière à garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité. Un mécanisme de suivi et d'évaluation devait être mis en place.

- La structure de gouvernance de l'Aide pour le commerce devait être conçue de manière que l'Afrique occupe une place prépondérante dans les activités de prise de décisions et de mise en œuvre. La collaboration avec les parties prenantes et les partenaires au développement était essentielle pour rendre l'initiative réellement opérationnelle et garantir l'adoption d'une approche partant effectivement de la base au niveau de la décision comme de la réalisation. La création envisagée d'un groupe consultatif devait fournir l'occasion d'assurer la pleine représentation des pays africains ainsi que leur maîtrise du processus

de manière que leurs intérêts et leurs besoins soient clairement énoncés et pris en compte. Les institutions et programmes africains, comme le NEPAD, la CEA, la BAD et l'UA, devaient être intégrés au processus.

- En plus des contraintes liées à l'offre, les pays africains étaient confrontés à de graves difficultés, en termes d'érosion des préférences et de coûts d'ajustement, liées au processus de libéralisation en cours. Ces préoccupations devraient être traitées de toute urgence et de manière adéquate. Les ressources financières de l'Aide pour le commerce devaient être disponibles pour aider les pays africains durant la période de transition. Les coûts d'ajustement relatifs aux produits de base (parmi lesquels le coton occupe une place prééminente) revêtaient à cet égard une importance particulière.

- La mise en route concrète de l'Aide pour le commerce devait être dissociée des négociations du Cycle de Doha. Il était en outre nécessaire de veiller à ce que l'initiative ne soit pas l'occasion d'un recyclage de fonds et engagements existants. Une autre question importante à laquelle l'Afrique aurait à apporter une réponse était celle de savoir si elle devait insister pour obtenir ou non des engagements contraignants au titre de l'initiative. Si sa réponse était négative, il faudrait préciser pour quelle raison et avec quelle contrepartie.

- Il faudrait assurer l'utilisation optimale et la synergie des compétences et des ressources nationales et régionales disponibles en Afrique, y compris pour les études diagnostiques et les programmes de coopération technique. Les organisations et programmes régionaux comme le NEPAD, la Banque africaine de développement, la CEA et les Communautés économiques régionales (COMESA, CDAA, CEDEAO, CEEAC, UMA, UMOA) pourraient apporter une perspective africaine sur l'initiative Aide pour le commerce.

- L'Union africaine recommandait fermement d'accorder une attention prioritaire au coton dans la mise en œuvre de l'initiative Aide pour le commerce.

(d) M. Harmon Thomas, Conseiller spécial, Division du commerce international des biens et services et des produits de base, CNUCED

M. Harmon Thomas a mis en lumière le travail réalisé par la CNUCED dans le domaine de l'Aide pour le commerce et le rôle que pourrait jouer son organisation dans la traduction de cette initiative en mesures concrètes. Dans le Consensus de Sao Paulo (juin 2004), les États membres avaient insisté sur le développement de l'assistance technique dans le domaine du commerce au-delà de ses aspects «de surface» traditionnels pour atteindre ses aspects «profonds», visant les capacités de production, les infrastructures liées au commerce et les coûts d'ajustement.

L'inclusion de l'initiative Aide pour le commerce dans le cadre du PDD représentait un pas en avant important et une reconnaissance par la communauté internationale du fait que l'accès aux marchés était à lui seul insuffisant, car les gains découlant de la libéralisation du commerce n'avaient pas de caractère automatique. Cette initiative, si elle était préparée et gérée comme il convenait, ouvrait la possibilité d'aider les pays en développement à exploiter pleinement les possibilités offertes par la mondialisation et la libéralisation.

En reconnaissant l'importance de cette initiative, l'intervenant a clairement affirmé que l'Aide pour le commerce devait être un complément utile – et non un substitut – des avantages en matière de développement qui pourraient découler du Cycle de Doha, particulièrement en matière d'accès aux marchés. Elle pouvait en effet servir à aider les pays en développement à renforcer la capacité et la compétitivité de leur offre ainsi que les infrastructure nécessaires au commerce, et leur permettre ainsi d'être en meilleure position pour récolter les gains potentiels découlant d'un accès aux marchés et de conditions d'entrée élargis et efficaces, ainsi que d'un environnement commercial plus équitable.

L'Aide pour le commerce devait garantir des financements adéquats, sûrs, prévisibles et non générateurs de dette pour le développement de capacités commerciales fondamentales et devait être acheminée selon des processus définis en fonction de la demande et placés entre les mains des pays en développement.

Eu égard à la complexité de la situation, l'immense et importante tâche à accomplir – assurer la cohérence aux niveaux des pays, des donateurs et des institutions internationales – apparaissait essentielle pour atteindre les résultats recherchés. L'Organisation des Nations Unies, et spécialement la CNUCED, pouvait apporter une contribution significative à la mise en œuvre concrète et effective de l'Aide pour le commerce, notion qui avait toujours été un élément central du mandat et des travaux de la CNUCED. En tant que point focal des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement, la CNUCED avait montré qu'elle était à même d'aider à améliorer la formulation des politiques commerciales et à renforcer les capacités des pays en développement et des PMA en ce domaine.

(e) Mme Martina Garcia, analyste principale des politiques commerciales, Direction des échanges, OCDE

Mme Garcia a centré son exposé sur les moyens de faire de l'Aide pour le commerce un instrument efficace pour aider les pays en développement, en particulier les PMA, à tirer pleinement parti de la libéralisation du commerce et des Accords de l'OMC. Amener les PMA à devenir des acteurs plus dynamiques dans l'économie mondiale était une tâche qui réclamait un large éventail d'interventions. L'accroissement de l'aide était un des moyens d'y parvenir, mais il convenait de garder à l'esprit que c'était à ces pays qu'il appartenait d'accorder de déterminer leurs priorités et de définir plus clairement leurs stratégies commerciales et de croissance pour accélérer et réussir leur intégration dans l'économie mondiale, processus que les donateurs étaient prêts à soutenir.

Mais il fallait rendre plus efficace la fourniture de l'aide. S'attaquer aux obstacles qui restreignent les capacités commerciales d'une nation était une tâche qui mettait à rude épreuve les moyens de la plupart des organismes des bénéficiaires et des donateurs. En fait, l'Aide pour le commerce serait aux prises avec les mêmes difficultés que toutes les autres formes de dispensation de l'aide. L'harmonisation entre les donateurs et les efforts à engager pour mettre en œuvre des arrangements communs, la simplification des procédures, une division du travail et une collaboration efficaces étaient des principes fondamentaux pour assurer l'efficacité de l'aide. En outre, des évaluations récentes des programmes visant à renforcer le commerce avaient mis en lumière l'absence d'une conception axée sur les résultats pour la plupart des projets et une piètre utilisation des instruments de suivi et d'évaluation.

Le second facteur clé à signaler était l'appropriation locale. Le principal problème demeurait l'absence d'une prise en charge réelle par les pays de l'action à mener pour faire du commerce un instrument essentiel du développement économique. La réforme du commerce était extrêmement sensible aux contraintes de l'économie politique et, dans nombre de pays, des groupes d'intérêt étaient souvent peu enclins à faire avancer les réformes nécessaires. Dans ces circonstances, le dialogue national et l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement demeureraient médiocres. Les donateurs désireux d'obtenir des résultats en matière de développement pourraient chercher à mieux s'informer de ces contraintes politiques et institutionnelles pour évaluer la capacité du secteur privé et des champions locaux au sein et à l'extérieur des cercles politiques et économiques à contribuer à la définition de stratégies nationales. L'inclusion de l'Aide pour le commerce dans la Déclaration de Hong Kong offrait aux communautés de l'aide et du commerce la possibilité de créer un cadre pour la fourniture d'une aide en ce domaine, en prévoyant pour les bénéficiaires comme pour les donateurs des incitations de nature à:

- encourager l'intégration et les synergies entre le commerce et les autres volets de la politique économique;
- améliorer la cohérence de l'aide au commerce avec les stratégies générales d'aide au développement;
- renforcer la crédibilité de l'engagement des donateurs à accroître l'aide en matière commerciale;
- favoriser le développement des connaissances dans les pays bénéficiaires et donateurs; et
- renforcer l'appropriation par les pays, assurer l'alignement sur les stratégies nationales, harmoniser les procédures des donateurs et soutenir une gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

L'autre aspect important était la responsabilité locale et l'examen au niveau mondial. Certains préconisaient la création de nouveaux dispositifs institutionnels pour assurer des ressources financières supplémentaires pour l'Aide pour le commerce, même si cela impliquait la mise en place d'un fonds vertical. Des fonds verticaux spécifiques pouvaient certes être utiles pour attirer des financements répondant à des besoins qui auraient été négligés et qui pouvaient être aisément dissociés des stratégies générales de développement des pays. Mais il n'était pas souhaitable, à supposer que cela soit possible, de séparer l'action en faveur du commerce de l'action générale en faveur de la croissance économique, car cela nuirait très certainement à l'efficacité de l'aide et n'aurait pas d'impact réel sur les résultats commerciaux.

La question prioritaire des insuffisances des capacités commerciales ne pouvait être traitée de manière efficace que lorsque le commerce était intégré dans les stratégies nationales de développement. En outre, une interprétation large de l'Aide pour le commerce, qui représentait désormais près d'un quart de l'APD nette, faisait ressortir la nécessité d'axer les efforts sur une intégration plus poussée du soutien au commerce dans les stratégies de développement définies par les autorités locales afin qu'une plus large place lui soit accordée au niveau des pays, plutôt que de créer une filière parallèle complètement nouvelle. S'il y avait des raisons convaincantes de ne pas créer de dispositif institutionnel nouveau pour le financement et la distribution de l'aide au commerce, il était clairement nécessaire d'affirmer la crédibilité de l'Aide pour le commerce dans le contexte du PDD. Un partenariat plus structuré dans ce domaine, fonctionnant au niveau national et assorti d'un examen et d'un suivi au niveau mondial, comblerait la lacune aujourd'hui constatée. Deux mécanismes de responsabilité étaient en fait nécessaires – l'un opérant au niveau national ou régional, et l'autre au niveau mondial:

- Un partenariat de l'Aide pour le commerce, s'articulant avec les partenariats locaux existants, devrait réunir toutes les parties concernées, y compris les donateurs fournissant une aide liée au commerce. Un tel partenariat (que l'on pourrait dénommer pacte local de responsabilité) apporterait les incitations et les moyens propres à encourager l'appropriation par les pays, l'alignement des donateurs et l'harmonisation. Son but serait de fournir des informations sur les aspects du programme national de soutien au commerce. Cela garantirait que l'Aide pour le commerce serait davantage axée sur les résultats que sur les apports. L'obligation de soumettre régulièrement des rapports, à l'OMC par exemple, imposerait de fournir une assistance débouchant sur des résultats mesurables.

- Un mécanisme d'examen à l'échelle mondiale constituerait une forte incitation à répondre aux besoins – exprimés en termes de moyens financiers ou de résultats concrets – identifiés dans le cadre du pacte local et mis en évidence par le processus d'examen global. Cela fournirait également l'assurance que le mandat de Hong Kong concernant l'Aide pour le commerce est mis en œuvre de manière crédible, durable et efficace, et répond aux objectifs des milieux de l'aide comme de ceux du commerce.

2. Questions et remarques des participants

Un des grands sujets de préoccupation qui s'est exprimé au cours de la discussion était les éléments de conditionnalité dont pourrait être assortie l'Aide pour le commerce. Un des participants s'est vigoureusement élevé contre l'idée de subordonner les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté à la fourniture d'une assistance au titre de l'initiative Aide pour le commerce. En réponse, la représentante du DFID a donné des éclaircissements sur la position de son organisation. Le DFID n'a pas de conception prescriptive de l'assistance qu'il fournit aux pays pauvres. Les seules conditions qu'il impose concernent le respect des droits de l'homme et la gouvernance.

Les participants au débat ont aussi clairement affirmé que le commerce n'était pas un instrument central pour la lutte contre la pauvreté mais bien plutôt l'un des facteurs permettant de réduire celle-ci. Cela étant, il importait de faire en sorte que les réformes commerciales puissent bénéficier d'une priorité dans les programmes stratégiques de lutte contre la pauvreté (PSLP) qui, jusqu'ici n'accordent pas un rang de priorité élevé aux réformes commerciales.

L'évaluation de l'assistance technique au titre de l'Aide pour le commerce est un autre point qui a été soulevé au cours de la discussion. Des participants ont cependant estimé que ce serait une erreur d'en débattre à ce stade.

La nécessité d'un partage des connaissances a aussi été évoquée. Il faudrait disposer à cette fin d'un mécanisme puissant de facilitation. Il conviendrait aussi d'élaborer des instruments permettant de donner une formation commune aux donateurs et aux bénéficiaires de manière à amplifier les avantages que pourrait procurer l'Aide pour le commerce.

3. Conclusion

La session a traité de quatre questions clés – les attentes suscitées par l'initiative Aide pour le commerce, en particulier dans les PMA, le rôle des donateurs et celui des organisations intergouvernementales dans la mise en œuvre de cette initiative et la recherche d'un partenariat efficace: responsabilité locale et examen à l'échelle mondiale.

Les intervenants ont formulé des recommandations précises, qui sont exposées dans le résumé placé en chapeau de la présente section. Un point important que l'OMC doit explorer est celui de savoir comment traduire l'initiative Aide pour le commerce en mesures concrètes, sans attendre la conclusion du Cycle de négociations de Doha, actuellement suspendu.

La seconde tâche importante pour l'OMC est de rechercher par quels moyens faire de l'initiative un accord contraignant. Sur ce point, l'une des grandes difficultés pour l'OMC est de déterminer où elle se situe dans la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce, eu égard au fait que certains avaient estimé qu'elle n'avait pas vocation à devenir un organisme d'exécution.

C. Le commerce et le développement suite au non-lieu de Doha: soyons réalistes, *thème traité par le Groupe d'Évian, Institut international pour le développement du management (IMD)*

Rapport établi par le Groupe d'Évian de l'IMD

Résumé

L'OMC et le système commercial multilatéral sont à la croisée des chemins, alors qu'en de nombreux points du monde l'avenir du développement demeure au mieux incertain. Le Cycle de Doha visait à rapprocher le Nord et le Sud. Cinq ans plus tard, les divisions entre les deux groupes sont profondes et douloureuses, et le Cycle de Doha est tombé en ruines.

Malgré les nombreuses améliorations du bien-être mondial obtenues au cours de la décennie écoulée – notamment par le moyen de réformes tant économiques que politiques – l'échec du Cycle de Doha se situe dans un environnement global déjà très troublé, notamment par des conflits dévastateurs, l'expansion du nationalisme économique et la persistance d'une désolante pauvreté. L'échec des négociations a été presque concomitant du déclenchement de la guerre au Liban, ces deux faits mettant en lumière une série de dysfonctionnements de la gouvernance mondiale. Une issue positive de Doha aurait pourtant été bien nécessaire et l'impasse actuelle est un tragique pas en arrière dans la construction d'un marché mondial plus prospère et d'un monde plus pacifique.

Mais il y avait aussi une part d'illusion dans les attentes suscitées par le Cycle de Doha, notamment en ce qui concerne le développement. La tâche qu'il faut aujourd'hui entreprendre, c'est de rechercher de nouveaux moyens de sensibiliser davantage le public au système commercial multilatéral et à ses avantages, en tentant simultanément de désamorcer certains des mythes qui s'attachent au système commercial international et à la mondialisation, et de prendre en compte, de promouvoir et de faire largement connaître les réalités du développement en pleine conscience des possibilités et des limites du commerce. Cela peut être considéré comme la première action à mener à la suite de la paralysie et de la suspension du Cycle de Doha. Quelle direction prendre après l'impasse de Doha?

Pour répondre à cette question, le Groupe d'Évian a réuni un brillant ensemble d'intervenants représentant les grands acteurs de l'économie mondiale et les principales régions du monde en développement. Cette réunion visait à engager une discussion aussi ouverte et constructive que possible.

1. Exposés des intervenants

Au cours des cinq années écoulées du Cycle de Doha, les négociations commerciales et le système commercial multilatéral se sont peu à peu embourbés dans la répétition, la lassitude

et les dérives. Reposant sur les ruines de Doha, la situation présente du système commercial mondial est dramatiquement instable. Comment en sommes-nous arrivés là?

- Le PDD a été la source de bien des confusions. Le premier pas sur la voie du réalisme consiste à reconnaître que l'OMC n'a jamais été considérée comme un organisme de développement. L'impuissance à parvenir jusqu'ici à des résultats sur le volet développement du programme de Doha apparaît alors comme un facteur clé ayant conduit à l'impasse actuelle. Pour nombre de pays en développement, les déclarations sur le développement ont perdu toute consistance: les promesses qui leur avaient été faites au départ du PDD se sont évaporées. Ainsi, pour des pays comme le Népal et le Bangladesh, l'effondrement du PDD devient sans importance du fait que les questions qui les intéressent n'ont pas été traitées.

- Un autre facteur mentionné pour expliquer la paralysie des négociations est la multiplicité d'intérêts différents qui y sont en jeu. En outre et peut-être à cause de ce qui précède, la disparition de la confiance entre les différents acteurs et l'absence de tout sens d'une citoyenneté mondiale ont aussi contribué à l'échec aujourd'hui constaté. La question qui se pose est celle de savoir comment renverser ces obstacles apparemment insurmontables.

- Le problème n'est pas le PDD en lui-même, mais bien plutôt la conception que l'on se fait du développement. Est-ce la libéralisation du commerce, l'espace ouvert à l'action publique, ou la réforme? Quelle est l'articulation exacte du commerce et du développement? L'OMC est-elle en fait le forum approprié pour traiter du développement? A-t-elle les capacités voulues à cette fin? Ces questions doivent être abordées par le biais d'analyses concrètes. On doit donc déterminer quel est le rôle exact du commerce à l'égard du développement. À bien des égards, le Cycle de Doha a traité de questions abstraites, non mesurables. L'introduction de ces questions, comme celle du rapport entre droit du travail et développement, a sans nul doute pesé sur les négociations commerciales.

- Est-ce que ce sont les asymétries du développement qui rendent celui-ci difficile à atteindre? D'un autre côté, est-ce que l'élimination des asymétries entre pays industriels et pays pauvres serait la clé du développement?

- En dernière analyse, la marche vers le développement commence par les réformes internes. Pour prendre l'exemple de la Chine, le modèle de développement de ce pays depuis la fin des années 70 a été la réforme et l'ouverture de son marché intérieur. Pour asseoir ses réformes et ouvrir son économie, la Chine est devenue Membre de l'OMC; c'est aujourd'hui l'une des économies du monde en développement les plus ouvertes. La nouvelle étape à franchir est la réforme des structures économiques nationales, afin que les secteurs non

rattachés à l'économie d'État puissent se développer pour devenir des acteurs majeurs de l'économie nationale.

- On peut tirer trois enseignements précis de la réforme chinoise: premièrement, au cours des 15 dernières années, la réforme économique et l'accession de la Chine à l'OMC ont apporté au pays des possibilités nouvelles; deuxièmement, par contre, l'accession à l'OMC n'est pas une garantie de résultats – ceux-ci ne sont assurés que par la réforme interne. La réforme interne peut donc être confirmée et complétée par l'intégration internationale à l'OMC et à l'économie mondiale; troisièmement, le développement et la croissance économique ont besoin d'un environnement économique ouvert, comme le montre l'exemple de la Chine.

- Un intervenant a fait observer que les dirigeants africains tendent à concevoir le commerce uniquement comme la recherche de débouchés hors de leurs propres frontières, au détriment direct du marché national. Le bien-fondé des réformes économiques et structurelles internes en Afrique trouve une illustration dans le cas du Ghana. La réforme interne, en particulier une attention accrue au développement de l'entreprise, est un impératif. Au Ghana, le *Millennium Challenge Account* déboursera un total de 547 millions de dollars EU sur une période de cinq ans. Sur une période de même durée, une compagnie téléphonique du Ghana a engrangé à elle seule le même montant. Une politique de reconstruction et de développement de l'économie locale existante est une méthode réaliste de développement économique, qui recèle un énorme potentiel. C'est particulièrement le cas pour les PME; au Ghana 80 pour cent de l'économie relève du secteur informel. Une restructuration des économies nationales soutenant l'expansion de l'entreprenariat et des petites et moyennes entreprises pourrait avoir un impact positif sur l'activité dépassant largement les gains à attendre de l'Aide pour le commerce.

- Les obstacles au commerce intrarégional sont l'un des freins majeurs au développement de l'Afrique. L'abaissement des barrières douanières et le développement de l'infrastructure régionale de transport s'imposent. La Banque mondiale estime qu'en Afrique la progression des revenus résultant de la libéralisation du commerce régional à la suite d'une élimination complète des obstacles aux échanges serait de l'ordre de 1,75 milliard de dollars EU d'ici à 2015.

- La communauté mondiale des entreprises a été remarquablement absente du Cycle de Doha. Leur manque d'intérêt est une lourde faute de leur part, qui va à l'encontre de leurs propres intérêts. L'attitude des entreprises doit être celle d'une défense bien comprise de leurs propres intérêts. La réduction de la pauvreté multiplie les consommateurs – une économie mondiale ouverte crée des marchés et rend plus rapides, moins coûteuses et plus efficaces les

opérations commerciales internationales. Il n'y a actuellement pas assez d'entreprises qui soient prêtes à élaborer une nouvelle stratégie pour avancer dans cette voie. L'entreprise, en tant qu'acteur majeur de l'ordre économique international, a la responsabilité d'exercer son influence et de militer pour améliorer l'environnement mondial. De fait, ce sont les entreprises et non les pays qui font du commerce. Actuellement freinées par le statu quo imposé par les actionnaires et par une vision axée sur le profit maximum à court terme, les entreprises doivent s'adapter et se convertir à une perspective de long terme. Elles n'ont aucun intérêt à accepter une prolifération d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux, qui conduirait à une hausse exponentielle des coûts de transaction et réduirait la transparence comme la prévisibilité.

- Sur le plan institutionnel, que voulons-nous sauver de la construction sociale échafaudée à l'OMC? Nous sommes souvent incapables de mettre en question nos présupposés, de sortir des sentiers battus, de passer par dessus les blocages des négociations de Doha nés des positions prises et de tourner notre pensée vers les gains à venir pour la communauté mondiale.

- Pour ce qui est de l'avenir de l'OMC, on peut esquisser deux scénarios: dans dix ans, l'OMC pourrait avoir cessé d'exister. Notre impuissance à rapprocher les points de vue divergents, un refus du G-8 d'envisager de nouvelles réductions des subventions internes pourraient conduire à une impasse insurmontable. On pourrait alors voir une nouvelle prolifération d'accords préférentiels au détriment ultime des négociations commerciales internationales, et la diplomatie commerciale pourrait faire l'objet d'un scepticisme de plus en plus profond.

- D'un autre côté, les possibilités offertes pendant la période intérimaire entre aujourd'hui et 2009 pourraient être pleinement exploitées pour permettre de mener le Cycle de Doha à bon terme. Les négociations pourraient reprendre à bref délais et des travaux concrets et d'analyse des politiques pourraient être entrepris pour atteindre les objectifs du PDD. L'idée de reprendre les négociations et le mandat de développement après une période intérimaire pourrait cependant apparaître quelque peu naïve. Tirer le meilleur parti possible de la période intérimaire impose de prendre des mesures concrètes. Dans cette optique, il n'est pas inutile de rappeler la remarque éclairante faite par une intervenante, Ximena Escobar de Nogales, à propos du titre du Forum: en anglais et en français, c'est respectivement *What WTO for the XXIst Century*? et *Quelle OMC au XXIe siècle?,* mais la version espagnole fait référence à l'intention, à l'action et à la volonté: *Qué OMC queremos para el siglo XXI?* – quelle OMC voulons-nous pour le XXIe siècle?

Nous ne pouvons laisser subsister la situation actuelle de pauvreté. Si le grand combat du XIXe siècle a été la lutte contre l'esclavage et celui du XXe siècle la lutte contre le totalitarisme, il a été dit que celui du XXIe siècle serait le combat contre la pauvreté et pour l'égalité.

C'est le mécanisme du marché qui doit inspirer les négociations de l'OMC, car le marché, en tant qu'institution, ne doit pas être jugé incapable de répondre aux besoins du secteur social. Il est impératif de garder à l'esprit que l'avenir de l'OMC est pour une large part entre nos mains. Si nous ne parvenons pas à relever les défis que posent aujourd'hui le système commercial multilatéral et la mondialisation, qu'aurons-nous à répondre quand les générations suivantes nous demanderont pourquoi nous avons fait si peu alors que nous avions tant à notre disposition?

2. Questions et remarques des participants

La discussion a porté sur les points soulevés par les intervenants concernant le développement et le commerce, et la réforme institutionnelle de l'OMC:

- Il semble s'être répandu une idée fausse et superficielle de ce qu'est le développement. On oublie souvent que le concept de développement ne s'applique pas qu'aux seuls pays pauvres. Le Nigéria, par exemple, était beaucoup plus riche dans les années 70 qu'il ne l'est actuellement. Et les pays riches auront à affronter des difficultés à l'avenir s'ils ne s'attachent pas à «développer» leurs institutions, leurs industries, leurs économies et à renforcer leur capital humain.

- Il est possible de négocier le délai dans lequel les pays pauvres devront rattraper leur retard – mais nous ne devons pas négocier sur les objectifs! Les négociateurs semblent ignorer ou avoir oublié l'histoire récente de la Grande Dépression ou de la Seconde Guerre mondiale. Ces événements tragiques et destructeurs pourraient se répéter en l'absence d'une réelle coopération mondiale.

- L'Aide pour le commerce ne se substitue pas à l'accès aux marchés. C'est un catalyseur pour aider à surmonter les blocages actuels. Dans la perspective des négociations commerciales, le développement doit revêtir deux aspects: le premier est celui des obligations découlant du PDD, comme le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des PMA; le second est celui des droits, qui découle du PDD en tant que cycle consacré au développement, comme les droits d'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les services qui ouvrent la voie à de nouvelles possibilités de commerce.
- On constate une grande défiance à l'égard des gouvernements aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Ce point, tout comme le déséquilibre du rapport de forces entre les parties prenantes, doit être traité pour que les gains que l'accès aux marchés et la libéralisation du commerce peuvent procurer sur une grande échelle commencent à se concrétiser.

- Les Membres de l'OMC sont dans leur grande majorité des pays en développement. L'Organisation, si elle se révèle incapable de répondre à leurs besoins, est

condamnée à disparaître. Elle doit se tourner vers l'avenir. Elle s'enorgueillit d'être une organisation conduite par ses Membres – mais cela a entraîné un manque d'équité dans son fonctionnement, les pays développés ayant plus facilement accès aux ressources et aux capacités. Pour mieux servir les pays pauvres, il a été suggéré que le Secrétariat assume un rôle plus important, y compris sur les questions de fond.

3. Conclusion

L'attitude qui prévaut actuellement dans les milieux d'affaires et chez les tenants de la mondialisation se caractérise par l'insouciance et le peu d'empressement à se faire entendre. Or nous ne pouvons nous permettre de rester immobiles et passifs et de tenir pour acquis le système international dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Le système international actuel des institutions de Bretton Woods, créé dans la période ayant suivi la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale, se heurte à des difficultés dans le nouvel environnement mondial du XXIe siècle global. On peut discuter de ses avantages, mais ce qu'il est nécessaire d'étudier et qui a été largement négligé, c'est le coût d'un monde sans Doha. L'OMC va-t-elle donc devenir la Ligue des nations du XXIe siècle? Dans quelle sorte de planète voulons-nous vivre dans dix ans? Quels sont nos objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre? Nous avons une destination mais nous sommes incapables de décider de la voie à suivre, ce qui nous a condamnés à l'immobilisme actuel.

Un certain nombre de mesures concrètes pour aller de l'avant ont été évoquées au cours de la session, notamment les mesures à prendre pour renforcer et, au-delà, développer la capacité du Secrétariat de l'OMC à devenir un acteur et un gardien efficace et viable du système commercial multilatéral:

- la création d'un *forum des politiques de l'OMC* ayant pour vocation de réaliser des analyses et de formuler des objectifs concrets concernant le commerce au service du développement, les étapes successives de la libéralisation du commerce et le rôle des politiques nationales dans les processus d'ajustement,

- la mise à profit de la période transitoire entre aujourd'hui et 2009 (après les élections présidentielles de 2008 aux États-Unis) pour s'attacher à résoudre le problème des asymétries entre les niveaux de développement des pays ainsi qu'à l'intérieur du système commercial mondial, et à faire progresser les négociations sur des points ayant un impact sur le développement pour tenter d'aboutir à une conclusion indépendante,

- un renforcement des pouvoirs et du mandat du Secrétariat de l'OMC,

- l'engagement actif des parties prenantes, et notamment des gouvernants, des

universitaires, des chefs d'entreprise et de des responsables d'ONG, en vue de promouvoir un système commercial multilatéral fondé sur des règles et une économie mondiale sans exclusive et équitable,

- le retour sur la table des négociations des promesses faites aux pays en développement dans le cadre du PDD qui sont propres à faciliter le développement,

- l'Aide pour le commerce peut avoir un rôle important sur le plan du développement surtout si la cohérence internationale de l'aide est assurée. Mais elle ne saurait se substituer aux réformes et à l'accès aux marchés,

- le monde des entreprises, jusqu'ici silencieux dans le Cycle de Doha, doit davantage se faire entendre,

- les participants ont souligné l'importance des réformes internes, indépendamment de l'ordre du jour international et de l'échec de Doha, notamment pour créer un environnement favorable à l'essor des PME et de l'esprit d'entreprise. Par ailleurs, en Afrique, l'élimination des obstacles intrarégionaux au commerce et le renforcement de l'infrastructure de transport faciliteraient grandement le commerce et le développement dans la région.

La période en cours offre l'occasion de remédier aux défaillances actuelles de l'OMC en tant qu'institution ainsi qu'à celles du Cycle de Doha lui-même. Quelle que soit la réponse donnée à l'idée, contestable, d'ouvrir un cycle «du développement», le développement ne concerne pas les seuls pays en développement, c'est une prérogative générale de l'humanité. Il conviendra dans l'avenir proche de se pencher sur les points suivants: l'articulation exacte entre développement et commerce, le fait que les réformes et le changement sont en premier lieu à la charge des pays, et la nécessité pour les milieux d'affaires et les défenseurs du système commercial multilatéral de se faire davantage entendre.

D. Bilan des négociations dans le cadre de l'OMC: préoccupations des pays en développement, *thème traité par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)*

Rapport établi par la Chambre de commerce et d'industrie de l'ASACR.

Résumé

La Chambre de commerce et d'industrie (SCCI) de l'ASACR, institution regroupant les entreprises de la SAARC, a assumé l'organisation d'une session intitulée «Bilan des négociations dans le cadre de l'OMC: préoccupations des pays en développement» lors du Forum public annuel de l'OMC tenu le 26 septembre 2006, au siège de l'OMC à Genève. Le but principal de cette session était de formuler et de mettre en lumière les problèmes des pays en développement, en particulier ceux de l'Asie du Sud, dans le cadre d'un forum international.

La session visait à répondre aux préoccupations des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) en s'attachant spécialement à l'intérêt du secteur privé pour les négociations de l'OMC, dont l'interruption récente a été une cause de déception pour les milieux d'affaires sud-asiatiques. Les intervenants ont traité de questions qui étaient essentielles pour mener à bon terme le Cycle de négociations de Doha sans léser les intérêts des pays en développement. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de concevoir le système commercial mondial de manière à assurer la plus large participation de tous les Membres de l'OMC et de toutes les communautés sur lesquelles les résultats auraient une incidence, notamment les groupes les plus pauvres et marginalisés. Un autre grand sujet de discussion a été la marche à suivre pour faire avancer les négociations de manière à les conduire à une conclusion positive.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Manzoor Ahmad, Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan, Mission permanente du Pakistan auprès de l'OMC à Genève

M. Ahmad, qui animait la session, en a fixé les grandes orientations et a présenté les intervenants. Il a aussi brièvement exposé les raisons principales de la suspension des négociations de Doha, à savoir essentiellement l'absence de progrès dans le domaine de l'agriculture. Il a insisté sur trois points clés à l'origine de cette situation. Premièrement, la réduction générale du soutien interne proposée par les États-Unis était jugée négligeable par les autres pays. Deuxièmement, les Européens offraient 39 pour cent pour l'accès aux marchés, ce qui était insuffisant. Ils avaient cependant indiqué qu'ils accepteraient de se rallier à la formule du G-20 avec une réduction de 50 pour cent, sous réserve de certaines exceptions pour des produits sensibles. Mais les États-Unis estimaient encore que cela ne leur procurerait aucun avantage important. Troisièmement, les pays en développement réclamaient des exceptions pour des produits spéciaux et des mesures de sauvegarde spéciales

et certains des grands pays voulaient un accès aux marchés dans les pays en développement avancés – au Brésil et en Inde notamment. Or les réductions tarifaires de la formule du G-20 étaient déjà moins élevées des deux tiers pour les pays en développement et assorties de dispositions spéciales, ce que les pays développés ne pouvaient accepter.

(b) M. Martin Khor, Directeur du Third World Network (Malaisie)

M. Martin Khor, reprenant le thème général du Forum, «Quelle OMC au XXIe siècle?», a indiqué que, selon lui, le but premier de l'OMC était de créer un système commercial multilatéral qui soit prévisible et équitable et qui fonctionne de manière transparente et participative. Mais on était encore loin d'avoir atteint ce but et beaucoup restait à faire pour améliorer la situation. Il a notamment souligné la nécessité d'une pleine participation des pays en développement ainsi que de l'élaboration de principes, de règles et d'accords équitables.

Le Cycle de Doha était qualifié de «cycle du développement» et son objectif général était le développement mondial. Les pays en développement avaient accepté d'ouvrir l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les produits non agricoles et les services sous réserve que:

- les déséquilibres actuels du système soient corrigés,
- les nouvelles négociations soient centrées sur les principes du développement.

Le résultat recherché était donc de rééquilibrer les négociations de manière à éliminer tout biais en défaveur des pays en développement. Comme ce rééquilibrage n'avait pu être obtenu, les négociations avaient été suspendues. M. Khor a fait valoir que le moyen de faire avancer les négociations était de reprendre les deux grands points touchant le développement – la mise en œuvre et le traitement spécial et différencié – et de les mettre au premier plan des négociations. Il a en outre souligné que c'était aux pays en développement de se réorganiser, d'établir un terrain d'entente et de mettre énergiquement en valeur ces points, pour leur propre intérêt et leur propre avantage.

(c) M. Rashid S. Kaukab, chef de la politique, de la planification et de la coordination stratégiques au Centre Sud à Genève

M. Kaukab a centré son intervention sur les intérêts et les préoccupations des pays les moins avancés (PMA) dans les négociations de l'OMC. Il a insisté sur trois points essentiels pour le développement, en particulier celui des PMA: le renforcement de l'accès aux marchés, l'équilibre des règles et un renforcement des capacités efficace.

Le renforcement de l'accès aux marchés comprenait l'accès préférentiel aux marchés et un accès élargi aux marchés dans les pays développés. Par ailleurs, nombre de PMA estimaient ne pas avoir besoin de s'appesantir sur les règles, du fait que certaines d'entre

elles ne leur étaient pas applicables et que des questions plus urgentes devaient retenir leur attention. M. Kaukab a cependant souligné que les PMA devaient jouer un rôle actif en ce domaine. L'équilibre des règles était le garant d'une marge de manœuvre et les PMA avaient besoin d'une plus grande marge de manœuvre. Quelles que soient les exceptions décidées en faveur des PMA, celles-ci étaient limitées et temporaires. Un renforcement des capacités efficace était aussi primordial pour les PMA. Pour ces derniers, les initiatives en ce domaine devaient être non conditionnelles, fondées sur les besoins, fournies en fonction de la demande et sous la forme de dons, et devaient faciliter un meilleur accès aux marchés et l'équilibre des règles. La solution d'avenir pour les PMA devait être d'agir collectivement et systématiquement pour obtenir des avancées sur ces trois points.

(d) M. Pradeep S. Mehta, Secrétaire général, CUTS International (Inde)

M. Mehta s'est essentiellement interrogé sur la manière dont les pays en développement, en particulier ceux de l'Asie du Sud, pouvaient se comporter dans les négociations de l'OMC et parvenir à un accord apportant plus d'équité au système commercial multilatéral. Il a reconnu que la région de la SAARC, en raison essentiellement des intérêts divergents des trois pays en développement et des quatre pays les moins avancés de la région, avait peu de positions communes sur les questions commerciales. Mais il a fait observer que, tant que les problèmes politiques resteraient sans solution, la région sud-asiatique ne pourrait progresser sur la voie du développement. Il était donc éminemment nécessaire que les pays de la région parviennent à une position commune en faisant preuve de compréhension et de respect pour les intérêts des uns et des autres. C'était uniquement en présentant un front uni et ferme que la région parviendrait à faire entendre sa voix dans les négociations et à faire avancer le développement économique en Asie du Sud.

M. Mehta a en outre estimé que l'impasse présente des négociations offrait l'occasion de revoir les positions et les propositions dans l'optique du développement. Il a souligné l'urgence de progresser sur les questions de développement afin de rééquilibrer les règles de l'OMC existantes dans les divers domaines et de rendre le système commercial multilatéral plus équitable.

(e) M. Dasho Ugen Tsechup Dorji, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'ASACR

M. Dorji a essentiellement traité des préoccupations du secteur privé et a exprimé le vif désir des milieux d'affaires sud-asiatiques de voir reprendre les négociations de l'OMC. Il a relevé qu'il convenait de considérer ce retard avec optimisme car la suspension des négociations de Doha était une occasion de réfléchir à la nécessité d'une économie mondiale repensée qui contribuerait effectivement à un développement véritable et à l'éradication de la pauvreté pour les générations futures.

L'intervenant a abordé les questions des échanges agricoles, de l'AMNA, des services et des obstacles non tarifaires. Des questions de subsistance et de développement se posent

dans le secteur agricole de l'Asie du Sud, essentiellement constitué de petites exploitations, qui est en conséquence extrêmement sensible à l'issue des négociations agricoles. Il était indispensable de traiter ces questions de manière transparente afin d'arriver à un équilibre et à l'équité entre tous les Membres de l'OMC.

M. Dorji a par ailleurs souligné que la marge de manœuvre à accorder aux pays en développement ne pouvait être rejetée à l'arrière-plan et devait faire partie intégrante du résultat des négociations. Il a plaidé pour que l'OMC recherche un moyen de traiter les problèmes liés aux obstacles non tarifaires qui soit plus rapide et moins onéreux que l'actuel système de règlement des différends, qui était coûteux et dévoreur de temps. Il a également noté que beaucoup restait à faire pour libéraliser le commerce international des services. Il s'est dit inquiet du peu d'empressement des pays développés à prendre des engagements plus libéraux à l'égard du mode 1, à savoir les prestations de services transfrontières.

M. Dorji a aussi noté que, lors des cycles antérieurs, les pays en développement n'étaient pas en mesure de jouer un rôle important dans les négociations. Mais ils avaient désormais suffisamment de pouvoir et de connaissances pour jouer un rôle dans les négociations et défendre leurs intérêts. Si l'objectif premier était de promouvoir le développement mondial, il convenait désormais de s'employer à concilier les intérêts divergents des pays développés et des pays en développement et à élaborer un compromis équitable.

2. Recommandations

Les recommandations qui se sont dégagées de la session étaient les suivantes:

- Le régime du commerce ne doit pas seulement promouvoir le libre-échange, il doit aussi garantir une politique commerciale équitable. Une action en ce sens non seulement générera de la croissance et du développement mais aussi agira comme catalyseur pour instaurer plus d'équité. En matière de commerce agricole, il est nécessaire de revoir de fond en comble le modèle existant pour aboutir à un modèle complètement différent assurant une souveraineté alimentaire véritable, qui garantisse la sécurité alimentaire, favorise le développement rural et sauvegarde les moyens de subsistance des agriculteurs.

- Il faut en outre restructurer en profondeur les priorités actuelles des politiques et conditions en matière d'allocation des ressources en vue d'améliorer les infrastructure commerciales. C'est un fait bien connu que l'industrialisation de la plupart des pays développés s'est faite à l'abri de barrières tarifaires élevées. Les pays en développement doivent donc pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante pour utiliser sélectivement les droits de douane afin de soutenir leur industrie. Les pays développés soumettent au contraire les exportations des pays en développement à des droits relativement élevés, ce qui est évidemment préjudiciable pour ces derniers.

- Il est nécessaire d'élargir notre horizon économique et politique et d'élaborer une stratégie de développement qui atteigne l'ensemble de la population. Les négociations de l'OMC sur l'AMNA ont pour but de parvenir à un accord sur l'accès aux marchés couvrant les produits non agricoles, en particuliers industriels, mais aussi éventuellement certaines ressources naturelles. Leur résultat aura des incidences importantes sur l'industrialisation, la croissance économique et l'emploi dans les pays en développement.

- Le traitement spécial et différencié est un sujet primordial dont on ne saurait faire abstraction dans la mesure où il favorise le développement économique des pays en développement, y compris des PMA. Le traitement spécial et différencié impose des règles équilibrées et un accès aux marchés renforcé compte tenu des besoins et priorités des pays en développement.

- Eu égard à l'environnement géopolitique présent, les gouvernements des pays en développement doivent mettre au point, en collaboration avec les pays développés, un mécanisme visant à faciliter le mode 4 qui garantisse que les professionnels originaires de pays en développement rentreront dans leur pays dans le délai prévu.

- Pour conduire à bon terme le Cycle de négociations de Doha, les pays développés doivent en outre concrétiser leurs engagements, par exemple en élargissant sensiblement l'accès aux marchés de biens et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement et les PMA, et accroître leur assistance technique en matière de commerce. Il convient aussi de rendre les négociations multilatérales plus transparentes et d'éviter la pratique des pressions personnelles exercées par des pays développés pour obtenir les résultats souhaités.

- Eu égard à la part de l'UE et des États-Unis dans le commerce mondial, ces grandes et puissantes économies ont le devoir de prendre la tête du mouvement et d'assumer les responsabilités voulues pour que le Cycle de Doha aboutisse à une conclusion positive.

- Il convient de chercher à définir une position commune de l'Asie du Sud sur un certain nombre de questions importantes intéressant les pays de la région. On doit certes reconnaître qu'il n'y aura pas nécessairement convergence de vues et de positions de tous les pays de l'ASACR sur chacun des points en négociation. Mais cela ne doit pas être un obstacle à la recherche d'éventuelles alliances et positions communes sur un large éventail de points.

3. Conclusion

La session a attiré un certain nombre de participants éminents et les exposés ont suscité des débats intéressants. Les intervenants ont su présenter avec éloquence les problèmes auxquels les pays en développement ont été confrontés pendant les négociations du Cycle de Doha et ultérieurement. Ils ont de plus indiqué comment les négociations pourraient être

remises sur les rails de manière que le système multilatéral favorise le développement et l'équité à l'échelle mondiale. L'OMC est un moyen extrêmement important et puissant pour promouvoir le système commercial multilatéral et, partant, la croissance économique et le développement mondial. Le système commercial multilatéral est devenu à la fois l'emblème et l'exemple vivant de l'interdépendance économique mondiale et des lourds enjeux qu'elle implique pour tous les pays. Les pays en développement en ont besoin car il constitue la meilleure protection possible contre l'arbitraire et le garant de la justice et de l'équité dans leurs relations commerciales. Ils en ont aussi besoin du fait que le commerce est un déterminant de plus en plus important de la croissance et du développement économique qu'ils recherchent pour s'échapper du cercle vicieux de la pauvreté dans lequel ils sont enfermés. Mais les pays développés ont aussi besoin du système commercial multilatéral pour amener les pays en développement à s'impliquer dans la libéralisation des échanges, afin que ceux-ci puissent commercer et investir dans un climat caractérisé par davantage de liberté, de certitude, de prévisibilité et de sécurité par-delà les frontières.

Dans ce scénario, le rôle que l'OMC est appelée à jouer dans les futures négociations est absolument crucial. L'OMC doit être une partie neutre, consciente des intérêts des pays en développement. Elle doit promouvoir l'équité et l'impartialité dans le seul but de soutenir le développement mondial.

E. Règles commerciales et niveaux de vie: interaction des stratégies de développement nationales et des règles mondiales, *thème traité par the Global Business Dialogue (GBD)*

Rapport établi par The Global Business Dialogue (GBD), Washington

Résumé

M. Morris a défini le cadre du débat. L'exposé de M. Vishwanath a traité de nombreux sujets et a été présenté en temps opportun. Il a directement abordé les questions intéressant le groupe de discussion, en l'occurrence la question de la relation entre l'OMC et le développement, et il a utilement résumé les objectifs poursuivis par les milieux d'affaires indiens dans le cadre du Cycle de Doha. S'agissant du développement en soi, M. Vishwanath a dit que l'extrême importance accordée à cet aspect dans l'élaboration du Cycle avait suscité des espoirs exceptionnellement élevés dans les pays en développement. Quant au rôle de l'OMC en tant qu'institution, l'orateur a élevé une mise en garde contre le fait de considérer l'OMC comme un organisme de développement.

Bien que faisant de nombreuses références aux thèmes des négociations, l'exposé de M. Aldonas constituait en fait un pas en arrière par rapport aux processus de négociations quotidiens. L'intervenant s'intéressait plutôt à la recherche d'un cadre intellectuel permettant de comprendre le développement et les répercussions de cette compréhension sur les négociations commerciales. Il a fait valoir, comme Amartya Sen dans l'ouvrage «Development is Freedom» auquel il s'est reporté, que le développement concernait les individus. Plus particulièrement, il s'agit de renforcer la capacité des individus à participer à l'économie locale et aux activités de la société locale, ainsi qu'à l'économie mondiale. À partir de ce postulat, M. Aldonas a poursuivi en disant que les négociations commerciales ne devraient pas avoir pour but un échange mercantiliste de réductions tarifaires, mais viser deux objectifs: 1) renforcer les capacités des individus à participer au système commercial; et 2) affiner et améliorer l'avantage comparatif des pays (économies) dans le cadre du système.

1. Exposés des intervenants

M. R. K. Morris, fondateur et président de The Global Business Dialogue, a joué le rôle d'animateur. On trouvera ci-après une description plus détaillée des deux exposés, y compris de la séance de questions et de réponses relativement brève qui s'est déroulée au sein du groupe de discussion. La description repose en grande partie sur l'enregistrement sur bande de la session. Cela étant, il s'agit plus d'un résumé que d'une transcription de la bande. La responsabilité finale du présent résumé incombe donc à M. Morris et à The Global Business Dialogue plutôt qu'aux présentateurs.

(a) M. R. K. Morris, président de The Global Business Dialogue

M. Morris a défini de la manière suivante le cadre du débat:

Ressemblant pour beaucoup à ce qui s'est déroulé dans les autres sessions du Forum public 2006, le débat de cet après-midi porte sur le développement. Pour demander le temps nécessaire à la présente session, il a été fait valoir que le monde en général, et l'OMC en particulier, n'avait pas une communauté de vues sur ce que l'on entend par développement, et encore moins sur le rôle que l'OMC devrait jouer pour promouvoir le développement. Le Premier Ministre du Lesotho, S.E. M. Pakalitha Mosisili, a fait mention de ce problème dans les observations qu'il a formulées lundi. Il a observé que d'aucuns – y compris certaines personnes exprimant des positions officielles de l'OMC – affirmaient que l'OMC n'était pas un organisme de développement. Il a immédiatement ajouté ce qui suit: «Je ne suis pas de cet avis». En citant ce passage de ses observations, je n'entends pas exprimer une opinion à ce sujet, mais simplement faire remarquer qu'il s'agit effectivement d'une véritable question.

Si vous cherchez d'autres preuves, vous pouvez aussi bien vous pencher sur l'historique de l'expression «Programme de Doha pour le développement (PDD)». Il s'agit du nom officiel de l'actuel Cycle, qui, je l'espère vivement, reprendra rapidement et s'achèvera avec succès. Cependant, ce nom ne figure pas dans le texte réel de la Déclaration de Doha. Je crois comprendre qu'il a été suggéré par le Directeur général de l'époque, M. Mike Moore (Nouvelle-Zélande) à la fin de la Conférence de Doha en novembre 2001.

Ce serait une erreur que de prêter trop d'importance à ce petit bout d'histoire. Cependant, ce serait aussi une erreur que de sous-estimer les divergences profondes qui existent au sein de la famille de l'OMC à propos de la relation entre les règles commerciales et le développement. Ce point a été souligné dans un article écrit par un autre ancien Directeur général de l'OMC, M. Peter Sutherland. Le 2 août, ce dernier a publié un article dans *The Wall Street Journal,* dans lequel il a soutenu que l'accord sur le développement conclu à Doha devait être honoré. Il a cependant observé que, dans le cadre du processus, «le TSD [allait] sans doute à l'encontre du programme pour le développement».

Si vraiment le développement est au centre de l'action de l'OMC et si l'OMC est aussi en définitive un système de règles applicables, alors les Membres devront à un moment donné parvenir à une communauté de vues sur ce qu'ils entendent par développement et sur la façon dont ils perçoivent la relation entre commerce et développement.

Comme dans tout débat, il faut commencer par exposer les points de vue des personnes réfléchies qui sont engagées dans les activités de l'OMC et dans l'économie mondiale, et qui se soucient profondément des deux dimensions. Les orateurs de cet après-midi correspondent bien à cette description.

(b) M. T.S. Vishwanath, Division de la politique du commerce international de la Confédération des industries indiennes (CII) – ancien responsable du bureau de la CII (Genève)

M. Vishwanath présente le point de vue des entreprises indiennes.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le thème de la présente session est «Règles commerciales et niveaux de vie: interaction des stratégies de développement nationales et des règles mondiales». M. Vishwanath s'est focalisé sur la question. «Une chose que vous devez garder à l'esprit lorsque vous négociez un accord commercial», a-t-il dit, «c'est que [pour les pays en développement], une stratégie de développement nationale … est aussi importante que la question de la sécurité et de l'environnement.» Il s'agit d'une priorité nationale de premier plan qui ne peut pas faire l'objet d'un marchandage. Cela étant, M. Vishwanath n'était pas tout à fait optimiste en ce qui concerne les conséquences qui découleraient de l'attribution d'une priorité aussi élevée au développement dans le PDD. Accorder une place très importante, voire exclusive, au développement, a-t-il dit, signifiait que «les aspirations et attentes des pays en développement augmentaient de façon exponentielle.»

«Nous attendons trop de choses en trop peu de temps» a dit M. Vishwanath. Au-delà de cela, l'accent mis sur le développement à Doha a remis en cause la nature de l'OMC elle-même d'une façon qui pourrait être inopportune. L'OMC «ne peut pas être simplement un instrument de développement», a-t-il dit, ajoutant que ce rôle aurait dû être laissé à la CNUCED, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Si le développement est l'objectif premier du Cycle de Doha, le monde semble, à de nombreux égards, mettre la charrette devant les bœufs. Selon M. Vishwanath, les grandes organisations commerciales d'autres pays exerçaient une forte pression sur la CII pour qu'elle agisse davantage en matière d'accès aux marchés. «Mais … l'accès aux marchés n'était pas le principal point du programme pour le développement», a-t-il dit. Par contre, «l'accès aux marchés était fondé sur les objectifs de développement du Programme de Doha».

L'AMNA ET LA CII

M. Vishwanath ne l'a pas dit explicitement, mais il est probable que la CII et d'autres entités en Inde subissent une pression particulièrement forte s'agissant de la question des droits de douane sur les produits industriels. Il s'agit de l'»accès aux marchés pour les produits non agricoles» ou «AMNA» dans le langage des négociations dans le cadre du Cycle de Doha. M. Vishwanath a planté le décor pour une discussion de l'AMNA en décrivant succinctement la CII.

Selon M. Vishwanath, la CII représente plus de 60 000 entreprises qui opèrent dans 128 secteurs différents. Certaines d'entre elles, comme le Groupe Tata, sont véritablement des entreprises mondiales. Par contre, 70 à 80 pour cent des entreprises membres de la CII sont de petite envergure. «Pour ces entreprises», a dit M. Vishwanath, «la mondialisation a représenté une menace plus qu'une opportunité».

La CII travaille avec ces entreprises pour les aider à discerner les opportunités, a dit M. Vishwanath, qui a ensuite appelé l'attention sur les questions qu'elles posent au sujet de l'AMNA. En résumé, les questions sont au nombre de deux:

- Que signifie le «TSD» dans le cadre des négociations sur l'AMNA»?

- Et, quelle qu'en soit la signification et quels que soient les avantages potentiels, est-il vrai que l'Inde et les entreprises indiennes ne peuvent pas y prétendre?

M. Vishwanath a rejeté l'idée selon laquelle l'Inde ne devrait pas bénéficier du traitement accordé aux pays en développement «pour la simple raison que notre économie se porte bien depuis quelques années».

«Nous ne sommes pas un contrepoids à l'économie des États-Unis ou de l'UE», a-t-il dit. «Alors pourquoi sommes-nous placés au même niveau que les États-Unis ou l'UE?»

M. Vishwanath a reconnu que l'Inde avait pris part aux précédents cycles de négociations commerciales du GATT – les huit cycles qui s'étaient déroulés de 1947 à 1994. Pour lui et pour l'Inde, ce n'était essentiellement qu'un détail technique. La mondialisation n'est réellement devenue une question importante pour l'Inde que dans les années 90. Depuis le début de ces années à ce jour, les droits de douane appliqués par l'Inde aux produits industriels ont fortement baissé, passant d'un niveau aussi élevé que 100 voire 120 pour cent *ad valorem* au niveau actuel de 12,5 pour cent (dernier budget).

Dans un tel environnement, a dit l'orateur, il n'est pas judicieux pour l'Inde de consacrer davantage de temps à abaisser ses droits de douane et à réduire l'écart entre ses taux consolidés – le plafond tarifaire légal défini dans le cadre de l'OMC – et les taux réellement appliqués par l'Inde aux importations. Pour les entreprises indiennes, l'écart entre les taux consolidés et les taux appliqués constitue un filet de protection. «Ne pas avoir un filet de protection fait-il partie du TSD auquel les pays en développement ont droit?» a demandé M. Vishwanath.

La formule

L'intervenant a également soulevé des questions à propos de ce que l'on appelle la formule suisse. Pour ainsi dire formellement acceptée en tant que mode opératoire dans le cadre des négociations sur l'AMNA, la formule suisse a pour effet de réduire les droits de douane élevés bien plus considérablement que les droits plus faibles. M. Vishwanath s'est demandé pourquoi les négociateurs voulaient recourir à une formule caractérisée par un coefficient – la formule suisse – pour réduire les droits de douane visant les produits industriels alors que dans les négociations sur l'agriculture, les pays négocient de simples réductions de pourcentage.

Doha, l'agriculture et l'Inde

M. Vishwanath s'est moins exprimé au sujet de l'agriculture qu'au sujet des négociations concernant les droits de douane sur les produits industriels. Il a cependant rappelé au groupe l'énorme enjeu de l'Inde dans les négociations sur l'agriculture, enjeu énorme mais défensif.

«Soixante-dix pour cent de notre population sont encore tributaires de l'agriculture», a-t-il dit, et pour la majeure partie de ces personnes, les questions faisant l'objet des négociations sont obscures et probablement dénuées de pertinence. «Tout ce que [ces agriculteurs] veulent, c'est s'assurer que lorsqu'ils vendent leur production locale, [la place, le marché en question] ne soient pas pris par quelqu'un d'autre.» Décrivant la position du gouvernement indien à cet égard, l'orateur a cité la déclaration suivante d'un ministre: «Je peux créer le commerce, mais je ne peux pas créer les moyens de subsistance. Je ne peux pas négocier les moyens de subsistance, mais je peux négocier le commerce.»

Si l'orientation générale des observations formulées par M. Vishwanath au sujet de l'agriculture avait un caractère défensif en termes de négociations, elle était plus nuancée en termes économiques. L'Inde n'espère pas rivaliser avec des producteurs de produits agricoles aussi colossaux que le Brésil, ni dans un proche avenir ni jamais probablement. Cependant, au cours des prochaines années, M. Vishwanath s'attend à voir de plus en plus d'entreprises indiennes arriver sur les marchés d'exportation en ce qui concerne certains produits agricoles.

Services – Que demander?

Bien entendu, l'Inde est déjà un géant pour certains services, depuis les services d'arrière-guichet et les centres d'appel jusqu'au développement de logiciels. Dans le cadre de l'OMC, les questions ont trait à la ventilation des services non en fonction du secteur – chimique, automobile, électronique – mais en fonction du mode de fourniture.

Les quatre modes – Il existe quatre modes et M. Vishwanath a fait mention de trois d'entre eux, à savoir:

Mode 1 – Commerce transfrontières des services. Les services de centres d'appel et d'arrière-guichet fournis par l'Inde en sont de bons exemples. Seuls les services franchissent les frontières, pas le client ou le fournisseur. Selon M. Vishwanath, l'Inde voudra peut-être demander une amélioration des règles de l'OMC dans ce domaine.

Mode 2 – Consommation à l'étranger. Le voyageur étranger qui passe une nuit dans un hôtel de Bangalore utilise un service du mode 2.

Mode 3 – Présence commerciale dans le pays consommateur**.** L'investissement étranger direct en est le meilleur exemple. M. Vishwanath a dit que dans ce domaine aussi, l'Inde

pourrait souhaiter une amélioration de l'Accord de l'OMC sur le commerce des services existant. C'est de moins en moins surprenant puisque de plus en plus d'articles sont publiés au sujet des investissements effectués par les grandes entreprises mondiales indiennes.

Mode 4 – Mouvement de personnes physiques. Si un neurochirurgien canadien effectue une opération à Boston, il s'agit d'une transaction selon le mode 4. Au Congrès des États-Unis, cette question s'est excessivement amalgamée avec le débat sur l'immigration. Il est presque certain que c'est ce à quoi M. Vishwanath se référait en disant ce qui suit: «J'ai entendu … les organisations homologues et les autorités de mon pays … dire qu'il valait mieux ne rien demander en ce qui concerne le mode 4.»

«C'est assurément très perturbant pour les entreprises établies en Inde», a dit M. Vishwanath, puisqu'elles souhaiteraient une amélioration des disciplines de l'OMC et une plus grande certitude juridique lorsqu'il s'agit de déplacer des professionnels qualifiés d'un lieu à un autre, que ce soit de Bangalore à Boston ou de Seattle à Sydney.

(c) M. Grant Aldonas, titulaire de la Chaire Scholl d'affaires internationales, Centre des affaires stratégiques et internationales – ancien Sous-Secrétaire au commerce international du Département du commerce des États-Unis (2001 à 2005)

M. Aldonas souligne l'importance de l'individu et de l'avantage comparatif.

L'orateur a d'abord complimenté M. Vishwanath pour son exposé qui cadrait parfaitement avec le contexte dans lequel chacun de ceux qui sont concernés par les activités de l'OMC agit maintenant. «J'adopterai une approche plus philosophique», a-t-il dit, et il l'a fait. Il a poursuivi en disant ce qui suit:

Si le but est réellement le développement, nous partons de bases erronées. Tant que nous ne nous serons pas faits à cette idée, le présent cycle sera un échec. Nous abordons l'idée d'une négociation sur le développement d'une façon absolument similaire à l'approche mercantiliste que nous avons adoptée lors des négociations menées au sein du GATT et de l'OMC au cours des 60 ou 70 dernières années. C'est la méthode qui a le moins de chances de nous conduire vers le développement.

M. Aldonas a demandé au groupe de l'écouter patiemment. Il a expliqué qu'il préparerait d'abord le terrain pour le débat, en donnant un aperçu des réalités économiques dans lesquelles nous vivons tous, qu'il parlerait ensuite de la façon dont les économistes perçoivent le développement et qu'il discuterait enfin des conséquences des deux premiers aspects sur le commerce et les négociations commerciales. Voici ce qu'il a dit, mais sous une forme remaniée et résumée:

Des chiffres dérangeants

Permettez-moi de commencer par donner quelques chiffres. Dans notre monde, tel qu'il est actuellement, 2,8 milliards de personnes vivent avec 2 dollars par jour et 1,25 milliard d'entre eux avec moins de 1 dollar par jour. Ces chiffres montrent combien il est important de remédier à cette situation et de faire en sorte que le commerce y contribue comme il le peut. Pire encore, l'écart entre riches et pauvres se creuse considérablement.

Un milliard de personnes sur la planète, y compris tous ceux qui se trouvent dans cette salle, dispose d'un revenu moyen 16 fois supérieur à celui des gens les plus pauvres. Dans de nombreux pays d'Afrique, le niveau de vie réel est à l'heure actuelle inférieur à celui des États-Unis il y a 200 ans. Et le continent africain compte plus d'habitants en situation d'extrême pauvreté aujourd'hui qu'il y a une décennie.

On peut mieux mettre en évidence le caractère cruel de ce problème en soulignant que 17 pour cent de la population mondiale ont faim chaque jour. Onze millions d'enfants meurent chaque année dans les pays en développement pour des causes qui, pour nous, devraient être évitables. De moitié celle des pays développés, l'espérance de vie en Afrique subsaharienne, qui est de 46 ans, continue à baisser. Selon le BIT, le Bureau international du travail, 180 millions d'enfants de moins de 14 ans, dont 73 millions de moins de dix ans, travaillent dans des conditions dangereuses pour leur santé.

Tel est le défi que nous devons relever. Je ne veux pas surestimer ce que le commerce peut faire dans ce contexte, mais je veux assurément insister sur le fait qu'il y a beaucoup de choses que le commerce pourrait faire pour apporter des changements dans chaque économie.

Des chiffres plus encourageants

Il existe aussi une série de chiffres bien plus encourageants. Il y en a toujours. Les pays en développement affichent une croissance durable largement partagée dont la durée est la plus longue depuis trois décennies. Pour la première fois en 2005, la part du PIB mondial détenue par les pays en développement a dépassé celle des pays développés. Les économies en développement jouissent actuellement d'une croissance de 7 pour cent environ contre 3 pour cent environ pour les pays développés. Autrement dit, la croissance des pays en développement stimule la croissance mondiale bien plus que celle des pays développés.

Au cours des cinq dernières années, le PIB par habitant des pays en développement a progressé de 5,6 pour cent contre 1,9 pour cent seulement pour les pays développés.

Ce qui importe peut-être le plus, c'est que ce phénomène ne dépend pas uniquement de la Chine et de l'Inde. Ensemble, les deux pays n'ont contribué l'an passé que pour 25 pour cent à l'accroissement du PIB des pays en développement, chose vraiment remarquable. La

croissance explosive de la Chine et de l'Inde est ce que vous lisez dans chaque numéro de *The Economist*, mais il importe de se rappeler que cela ne représente que 25 pour cent de la croissance des pays en développement. Nous voyons que les choses évoluent dans les autres pays en développement de diverses façons qu'il est essentiel pour nous de comprendre si nous voulons négocier en faveur du développement dans le cadre de l'OMC.

Ce qui est vrai pour le PIB l'est aussi pour le commerce mondial. La part des pays en développement dans les exportations mondiales est maintenant de 43 pour cent du chiffre total, contre moins de 20 pour cent en 1970. Les pays en développement détiennent actuellement 70 pour cent des réserves de change mondiales. Tout cela a des répercussions immenses sur leurs stratégies de développement nationales et sur la capacité de leurs entreprises à investir à l'étranger et à faire concurrence sur le plan mondial.

Les États-Unis et les importations mondiales

On peut mesurer l'importance des pays en développement dans le commerce en examinant ce qu'il est advenu de la part des États-Unis dans les importations mondiales. Actuellement, même si ce pays a connu une très, très forte croissance au cours des cinq dernières années et continue à représenter quelque 25 pour cent de l'économie mondiale, la part qu'il détient dans les importations mondiales est tombée à 4 pour cent du chiffre total. Si nous négocions en faveur du développement, l'accès à ces 4 pour cent du marché mondial n'est peut-être pas l'alpha et l'oméga des choses comme on pourrait le croire.

Qu'est-ce que cela signifie pour le Cycle de Doha et l'enjeu des pays en développement dans les négociations en cours? Cela signifie trois choses:

- Premièrement, les pays en développement ont un enjeu encore plus important dans le succès du Cycle de Doha que les pays développés, car ils sont en passe de devenir les nations marchandes du futur.

- Deuxièmement, en termes économiques, le succès du Cycle s'appuie largement sur la libéralisation dans les pays en développement, dans le cadre d'une stratégie de développement plus complète.

- Troisièmement, le cadre actuel et l'approche mercantiliste à l'égard des négociations au sein de l'OMC ne donneront pas les résultats qui seront les plus importants pour les pays en développement. Dans le reste de mes observations, je m'attacherai surtout à expliquer pourquoi.

Définir le développement

M. Aldonas a dit au groupe qu'il participait aux négociations à Doha lorsque l'actuel Cycle avait été lancé. Il a dit avoir été frappé par la vigueur des accusations portées contre les États-Unis par les ministres des pays africains. Il a dit ce qui suit:

Ce dont ils nous accusaient, ce n'était pas le simple fait de subventionner l'agriculture. Ils nous en reprochaient les conséquences économiques. Ils disaient ceci: «Nous comprenons. Ce n'est simplement pas une question de fermeture de marchés. Ce n'est simplement pas une question de prix sur les marchés internationaux. Cela signifie que si les fermiers abandonnent leurs terres et s'installent dans un environnement urbain, ils peuvent y être victimes de prédations. Ils peuvent aussi attraper le SIDA. En fin de compte, nos sociétés subissent un fardeau qui va bien au-delà des simples différences de prix sur les marchés mondiaux qui découlent des subventions.»

Il s'agit là d'un acte d'accusation moral très vigoureux contre le régime commercial tel qu'il est. Et franchement, c'est un acte d'accusation très grave qui devrait constamment être au cœur de nos préoccupations. Cependant, à mon avis, nous l'avons perdu de vue à mesure que nous nous sommes enfoncés dans un processus mercantiliste consistant à nous inquiéter de telle ou telle position tarifaire. Ce que nous avons oublié, c'est ce que représente réellement le développement.

Citant en particulier W.W. Rostow, M. Aldonas a expliqué que pour les économistes des années 50 et 60, la croissance du PIB était la pièce maîtresse du développement. Le problème, a-t-il dit, était que les pays atteignaient leurs objectifs en matière de PIB sans que cela influe notablement sur le niveau de vie. L'intérêt s'est ensuite porté sur le PIB par habitant, qui, selon M. Aldonas, ne donnait pas non plus une bonne mesure du développement. Avec une répartition fortement asymétrique des revenus, a dit l'intervenant, on peut obtenir une importante augmentation du PIB par habitant sans faire grand-chose pour la pauvreté.

De nouveau, le centre d'intérêt a changé. Le nouveau credo était désormais une rapide industrialisation. Pour l'orateur, le grand bond en avant de la Chine dans les années 50, qui a provoqué la mort par famine de 20 millions de personnes, est peut-être ce qui illustre le mieux les lacunes de l'approche privilégiant une rapide industrialisation. Pour Aldonas, l'économiste qui l'a parfaitement compris est le prix Nobel Amartya Sen. L'intervenant a dit ce qui suit de Sen et de son ouvrage intitulé «Development Is Freedom» (1999).

L'œuvre de Sen mettait essentiellement l'accent sur l'individu, considéré comme la pierre angulaire de toute société ou économie. Lorsque l'on examinait le rôle de l'individu, ce qui ressortait clairement, c'était que sa liberté était au centre de l'équation économique et que ce qui importait réellement, c'était de renforcer sa capacité à fonctionner.

La définition de la liberté donnée par Sen et l'idée de renforcer la capacité de l'individu font disparaître le spectre gauche-droite traditionnel en ce qui concerne le rôle de l'État. … À mon avis, dans les pays occidentaux, nous avons souffert du fait que notre définition de la liberté est presque exclusivement centrée sur les droits politiques. Cette vision fait abstraction du fait que, sans moyens économiques, on n'a pas la possibilité d'exercer ses droits politiques. Ce que Sen essayait d'établir, c'était une idée plus complète de ce que cela signifierait pour quelqu'un de pouvoir renforcer sa capacité et agir en tant que vecteur de changement dans l'économie. Le même raisonnement s'applique à la capacité

d'un individu à opérer librement des choix dans la société en général, ainsi que dans le processus politique. Il est vrai que celui-ci définit souvent les opportunités menant au succès économique.

Qu'est-ce que cela implique pour le commerce et pour le Cycle? Au niveau le plus large, cela signifie que nous devons nous attacher à renforcer la liberté fondamentale dont les individus jouissent, tant sur le marché que dans la société.

Si vous voulez renforcer la capacité des individus à participer au système commercial en tant que producteurs et en tant que consommateurs, il faut évoluer vers le libre-échange. À l'inverse, priver les individus du droit de s'engager dans l'une de ces activités constitue une limitation de leur liberté.

Théorie commerciale: Adam Smith et David Ricardo

M. Aldonas a poursuivi son exposé en traitant de la théorie commerciale.

Ayant affaire avec le commerce depuis de nombreuses années, je dois vous dire ceci: Quand il s'agit de comprendre la notion d'avantage comparatif dans le commerce, je pense à ce que le physicien Richard Feynman a dit sur ce qu'il fallait comprendre de la théorie de la relativité d'Einstein. «Vous ne la comprenez jamais», a-t-il dit, «vous vous y habituez, c'est tout».

Ce qui importe en ce qui concerne l'avantage comparatif, c'est qu'il ne s'agit pas d'une comparaison entre vos compétences et celles de quelqu'un ou entre les compétences d'un pays et celles d'un autre pays. Il s'agit d'une comparaison, à l'intérieur de vous-même, entre ce pour quoi vous être le plus fort et ce pour quoi vous êtes le plus mauvais.

C'est la raison pour laquelle Michael Jordan ne tond pas sa propre pelouse. Il est plus efficace au basket-ball et pour gagner de l'argent de cette façon. Il peut tondre les pelouses mieux que quiconque dans le monde, mais il est meilleur au basket-ball. Ainsi, le basket-ball est le domaine où il exploitera le plus efficacement son talent.

Il en est également ainsi sur le plan économique. Nous devrions nous orienter vers ce que nous faisons le mieux. Et cela implique la façon dont nous devrions marchander dans le cadre des négociations commerciales. Dans le processus de marchandage, nous devrions tenter de promouvoir l'avantage comparatif. Le célèbre exemple employé par Ricardo était que l'Angleterre devrait se spécialiser dans l'habillement, le Portugal dans les vins et qu'ils devraient ensuite commercer entre eux. Ricardo n'a pas dit que les Portugais devraient se spécialiser dans les vins et s'arrêter là. Il a dit: Produisez beaucoup de vin, achetez des vêtements, soyez plus prospères. Vous aurez à la fois plus de vin et plus de vêtements.

Ce qui précède est pertinent dans le contexte de ce dont nous discutons, à savoir la négociation, en ce sens que cela nous amène à réfléchir à l'OMC telle qu'elle est – ce qui

est critiquable – et ensuite à la direction dans laquelle elle devrait aller si elle devait servir un intérêt en matière de développement.

M. Aldonas fait valoir que les pays doivent faire le bilan de leurs avantages comparatifs, puis négocier des changements dans le système qui leur donneront une plus grande latitude pour renforcer ces avantages. Certes, cela peut vouloir dire l'accès aux marchés, mais cela peut aussi signifier d'autres choses, notamment si l'on ne perd pas de vue l'importance de l'individu et de son épanouissement. L'orateur a éclairé ce point en citant la législation des États-Unis dont il avait eu à occuper au cours de sa carrière.

L'Initiative du bassin des Caraïbes et l'AGOA

Dans le cadre du commerce, j'ai commencé par travailler à quelque chose baptisé «Initiative du bassin des Caraïbes», qui à vrai dire représentait pour les pays des Caraïbes une ouverture allant bien au-delà du Système généralisé de préférences.

Lorsque j'étais au Congrès, nous avions adopté une loi qui incluait la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique. Réfléchissons donc à ce que ces initiatives représentent. Elles constituent une approche purement mercantiliste à l'égard du commerce. Ce que nous encourageons, ce sont les exportations à destination des marchés des pays développés. Il n'y rien de mal à cela. Cela encourage les investissements. Cela étant, ce qui manque, c'est ce qui permet de placer les instruments du développement économique et commercial entre les mains des individus dans les pays en développement.

C'est là où les difficultés commencent, car ce sont les importations et non les exportations qui contribuent à ce résultat. Ce sont les importations qui introduisent la concurrence, laquelle permettra à l'économie de votre pays d'exploiter son avantage comparatif. Ce sont les importations qui apportent les nouvelles technologies qui permettront à vos entreprises de s'adapter. Ce sont à la fois les importations et les ajustements qui encouragent l'économie à s'engager dans une voie qui est réellement la voie de la moindre résistance tant en termes de croissance qu'en termes de revenu par habitant. Les importations sont une façon de mettre en place des dispositifs permettant d'économiser la main-d'œuvre qui accroissent la productivité et encouragent précisément ce que nous aimerions voir se concrétiser sous la forme du développement.

Après avoir examiné la question des subventions au coton et les modes de développement de l'Inde et de la Chine, M. Aldonas a relaté l'anecdote ci-après pour rappeler combien il est important de privilégier les individus lorsqu'il s'agit de canaliser l'énergie de forces puissantes, telles que les forces du système commercial, pour relever le défi du développement. Il a dit ce qui suit:

J'ai une anecdote concernant l'Inde à vous raconter. Je siège au conseil d'administration d'une ONG qui a créé un modèle financier assez intéressant. Celui-ci repose sur quelque chose que nous considérons aux États-Unis comme une vieille technique commerciale, les

coopératives. Nous avons créé une coopérative qui, avec plus d'efficacité, rassemble les grains de sésame produits par des femmes productrices et les vend au monopole public indien, lequel achète ces produits et les commercialise dans le monde. … Ce système a permis de doubler le revenu des femmes concernées.

Maintenant, que faut-il pour introduire des changements constants de ce genre? Il faut en fait libéraliser les services financiers. Nous ne pensons pas de cette façon car lorsque les gens parlent de «libéralisation des services financiers», nous pensons à Goldman Sachs. Nous ne considérons pas la libéralisation des services financiers comme un moyen d'apporter davantage de capitaux au microfinancement. À mesure que nous avançons, nous devons penser à ceci: Comment pouvons-nous placer ces outils dans les mains des gens qui se trouvent en bas de la pyramide et qui en ont le plus besoin?

Négociation concernant les droits

Si l'approche mercantiliste consistant à négocier les lignes tarifaires est inefficace, comme M. Aldonas le croit, que devrait-on alors négocier? Pour Grant Aldonas, les droits des individus seraient un meilleur sujet de négociation. Il a dit ce qui suit:

Si le développement est stimulé par l'octroi de libertés fondamentales aux individus, nous devons en fin de compte négocier en faveur des droits. Et au-delà de cela, nous devrions négocier en faveur de la croissance économique – Chacun me dira que c'est quelque chose qui ne fonctionnera jamais sur le plan politique – Les États-Unis pourraient, par exemple, échanger leurs droits de douane sur le sucre contre le désir du Brésil d'accorder des droits patrimoniaux aux pauvres des *favelas* de Rio et de São Paulo, ce qui créerait un marché hypothécaire.

Je voudrais prendre connaissance de l'analyse économique qui montrerait quel degré de croissance découlerait pour l'économie brésilienne si des droits patrimoniaux étaient accordés aux pauvres, ces derniers étant autorisés à agir à la lumière et non dans l'obscurité du marché noir. Par voie de conséquence, de combien progresseraient les exportations des États-Unis à destination du Brésil en réaction à une telle croissance?

En réalité, ce débat ne diffère guère de celui qui porte sur la réforme fiscale. En matière de réforme fiscale, toutes les entreprises se présentent à la Commission des finances et à la Commission des voies et moyens en disant: «Pour ne considérer qu'un détail, je veux obtenir un avantage fiscal quand il s'agit de la concurrence.» Est entièrement absente de leur exposé l'idée selon laquelle on devrait réformer le code fiscal en raison de la croissance que cela engendra dans l'économie.

Alors que devrions-nous faire dans le cadre du Cycle de Doha?

Nous y voilà. Vous commencez par vous représenter l'avantage comparatif d'un pays de la même manière dont les entreprises se représentent leurs chaînes d'approvisionnement. Ce

que vous feriez, c'est utiliser le commerce pour stimuler le développement de la productivité d'une façon compatible avec la définition du développement donnée par Sen. Vous donneriez à quelqu'un les moyens de participer plus efficacement et à un moindre coût à l'économie mondiale, à la fois en tant que producteur et en tant que consommateur.

S'ils le faisaient, les pays en développement auraient un très grand atout dans le cadre du marchandage mercantiliste qui se déroule à l'OMC. Ce qu'ils font dans le domaine de l'accès aux marchés des services et des produits non agricoles (*la libéralisation qu'ils offriraient)* pour placer les outils entre les mains de leurs producteurs pourrait en soi être un important atout de négociation. Une action généralisée ne serait pas nécessaire, mais cela signifierait que les pays en développement déterminent où se trouvera leur avantage comparatif à l'avenir. Ils ont besoin de savoir dans quels domaines il importe le plus d'éliminer l'inefficacité. Ils pourraient ensuite échanger la libéralisation qu'ils ont offerte au nom d'une efficacité accrue contre un accès aux marchés encore plus étendu que celui que les États-Unis ou l'Europe ont bien voulu proposer en ce qui concerne l'agriculture.

Apporter des changements à l'économie mondiale, voilà la façon dont nous devons percevoir le commerce.

2. Questions et remarques des participants

La partie questions et réponses du programme a été animée mais relativement courte. En réponse aux questions ayant trait à la politique des États-Unis et au pouvoir de négociation du Président Bush, M. Aldonas a fait ressortir deux points forts. Le premier était le fait que le Congrès n'accorde le pouvoir de négociation qu'avec réticence. Dans le cas le plus récent, cela signifiait que la volonté politique de négocier un pouvoir général en échange d'assurances précises en matière de protection portait souvent ses fruits. Il a cité des exemples ayant trait à l'acier et aux textiles.

Toutefois, M. Aldonas a aussi fait observer que même s'il était sceptique en ce qui concerne le commerce, le Congrès était favorablement disposé à l'égard du développement. En outre, a-t-il dit, personne au Congrès des États-Unis ne souhaite être étiqueté d'isolationniste.

M. Vishwanath a été interrogé à propos des vues de la CII concernant les réductions tarifaires. Il a rappelé son inquiétude à propos de la formule suisse, à savoir qu'elle pourrait être trop agressive, politiquement parlant, et il s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux recourir à des réductions de pourcentage spécifiques comme celles qui étaient proposées pour l'agriculture, au lieu des coefficients utilisés dans la formule suisse.

M. Morris a dit à M. Vishwanath que l'Inde aurait tort de s'abstenir de présenter des propositions concernant les services simplement par peur d'un rejet de la part du Congrès ou de l'Administration des États-Unis. Par contre, a-t-il dit, il vaudrait mieux pour toutes les parties qu'elles demandent énergiquement ce qu'elles pensent être dans leur intérêt et qu'elles voient ensuite où les négociations conduisent. Ce point de vue a été partagé par d'autres personnes dans la salle.

Accords commerciaux régionaux (ACR). Un questionneur a demandé si les accords commerciaux régionaux constituaient un pas dans la bonne direction. À cette question, M. Aldonas a répondu ce qui suit: «Seulement si le système mondial est complètement au point mort.»

F. Rapport sur le commerce mondial et le développement 2006 – Édifier un système commercial mondial favorable au développement, *thème traité par The Research and Information System (RIS) for Developing Countries*

Rapport établi par The Research and Information System (RIS) for Developing Countries

Résumé

La présente session a été consacrée à la présentation et à la discussion du rapport sur le commerce mondial et le développement 2006/07: Édifier un système commercial mondial favorable au développement, rapport établi par RIS. Après des remarques liminaires de l'animateur, M. l'Ambassadeur Faizel Ismail, M. Nagesh Kumar, Directeur général de RIS et principal auteur du rapport en a présenté les traits marquants. Les intervenants ont ensuite formulé des observations sur le rapport et sur son thème concernant l'incidence favorable du système commercial mondial sur le développement.

Certes, le Cycle de Doha a été lancé avec la promesse que les préoccupations en matière de développement des pays en développement seraient prises en compte, à tel point que ce cycle a été baptisé «Cycle du développement», mais l'évolution des négociations menées au cours de ces cinq dernières années donne à penser que le développement était juste une rhétorique destinée à convaincre les pays en développement de lancer le nouveau Cycle. L'esprit de Doha apparaît à peine dans les négociations en cours et, d'après les modalités discutées, les pays en développement sont incités à accepter des engagements visant à accorder l'accès aux marchés pour les produits agricoles et les produits non agricoles sur une base qui dépasse celle de la réciprocité totale. Peu de progrès ont été accomplis, pour ne pas dire aucun, sur des questions de développement telles que les mesures destinées à rendre le TSD «précis, opérationnel et efficace». Un système commercial multilatéral qui n'est pas en mesure de répondre aux préoccupations de la majorité de ceux qui y participent ne peut pas être viable à long terme. Dans ce contexte, le rapport sur le commerce mondial et le développement 2006 (WTDR06), le deuxième de la série lancée par RIS, analyse les nouvelles tendances et configurations du système commercial mondial de manière globale et dans certains domaines importants, met en avant les asymétries grandissantes, en particulier du point de vue du développement et établit un programme de réforme.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Faizel Ismail, Chef de la délégation de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC.

(a) M. Faizel Ismail – Remarques liminaires

L'animateur a attiré l'attention sur l'importance de la marge de manœuvre et du traitement spécial et différencié dont bénéficient les pays en développement. Selon lui, en analysant les nouvelles tendances du système commercial mondial, en mettant en évidence les asymétries qui lui sont inhérentes et en présentant des propositions de réforme, le rapport du RIS a contribué au débat sur l'incidence favorable du système commercial mondial sur le système commercial multilatéral.

En présentant les points saillants du rapport, M. Nagesh Kumar a dit que le rapport partait du principe qu'étant les acteurs les plus faibles, les pays en développement avaient besoin d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, mais le processus d'élaboration du programme et des règles devait faire l'objet d'une réforme pour que le système évolue et réponde à leurs préoccupations. En particulier, d'aucuns s'inquiétaient que le nouveau cadre de l'OMC rogne la marge de manœuvre en matière de développement dont disposaient les pays industrialisés, actuels et nouveaux, et dont ils faisaient un grand usage. Le Cycle de Doha devait répondre aux préoccupations des pays en développement. Pour autant, les tendances actuelles donnent à penser que le contraire serait possible. Par conséquent, l'actuelle impasse devrait être considérée comme une occasion de procéder à une rectification à mi-parcours. Entre autres réformes systémiques et sectorielles, il fallait réformer le processus de décision et rendre les dispositions concernant le TSD efficaces et opérationnelles pour offrir une marge de manœuvre flexible et adéquate. Le rapport soulignait aussi le rôle de la coopération Sud-Sud lorsqu'il s'agissait de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement, mais aussi comme stratégie commerciale viable compte tenu de l'importance grandissante des pays émergents en tant que marchés et sources de technologies et d'investissements. Les intervenants ont complimenté RIS pour avoir présenté les comptes rendus complets en question qui émanaient d'institutions indépendantes établies dans les pays en développement. Selon eux, le rapport soulevait un certain nombre de questions et proposait un programme de réforme constructif qui devait être poussé plus loin pour promouvoir l'incidence favorable du système commercial mondial sur le développement.

M. Ismail a dit que le rapport rendait compte des asymétries qui découlaient du processus de mondialisation, dans le cadre duquel on avait pu observer un accroissement et une accélération des flux de biens et de services grâce à de nouvelles technologies et à des transports moins chers qui avaient offert de nouvelles possibilités de croissance et de développement mais aussi donné lieu à une distribution inégale de la croissance et à une inégalité grandissante entre les pays et à l'intérieur des pays. De même, le rapport mettait particulièrement en relief l'illégitimité des institutions économiques mondiales telles que la Banque mondiale, le FMI et malheureusement l'OMC. Cette dernière était perçue comme étant inéquitable, déséquilibrée, caractérisée par l'exclusion et insensible aux besoins des pays en développement les plus pauvres et les plus marginalisés peu aptes à produire et à participer au système commercial. En particulier, l'OMC était considérée comme ayant accumulé un important déficit historique à cause duquel les pays développés n'ouvraient

pas leurs marchés aux produits des pays en développement comme les produits agricoles, les vêtements et les textiles, tout en s'évertuant à créer des règles contraignantes selon le concept de l'engagement unique dans le cadre du Cycle d'Uruguay qui imposait un coût de mise en œuvre pesant aux pays en développement et réduisait leur marge de manœuvre en matière de développement. Beaucoup se montraient sceptiques quant à la capacité du nouveau cycle d'établir un accord équitable. Cependant, les pays en développement ont accepté de lancer un nouveau cycle à Doha, certains d'entre eux faisant à contrecœur confiance aux promesses faites par les pays développés à Doha, selon lesquelles le Cycle serait favorable au développement. Ainsi, le Cycle était censé privilégier les préoccupations des pays en développement en matière de développement. Ce sont ces questions qui sont traitées par le rapport de RIS, l'objectif étant d'examiner, de contrôler et d'analyser les progrès accomplis s'agissant de la dimension développement du Cycle, y compris en ce qui concerne la notion de TSD appliqué aux pays en développement.

La notion de TSD, qui a commencé à se développer peu après la création du GATT en 1947, a permis de remédier aux inégalités fondamentales du GATT en offrant davantage de flexibilité, d'accès aux marchés et d'assistance technique. Toutefois, la difficulté était de savoir comment intégrer le développement dans le cadre de l'OMC, c'est-à-dire comment assurer un véritable accès aux marchés pour les produits des pays en développement, comment instituer des règles équilibrées afin d'offrir la capacité de produire et d'exporter aux pays qui en avaient besoin et comment assurer un processus de décision sans exclusion et transparent qui permettrait aux pays en développement de participer plus pleinement aux activités du club de l'OMC. Pourtant, à mesure que le Cycle de Doha avançait, l'UE et les États-Unis ont collaboré, comme cela a été le cas dans l'agriculture, pour réduire les objectifs ambitieux du Cycle et affaiblir ses dispositions concernant le développement. Les pays en développement ont réagi en constituant une prodigieuse alliance, le G-20, qui est resté inébranlable. Le G-20 a gagné le respect de tous à l'OMC pour ses capacités techniques et son pragmatisme et a joué un rôle de premier plan. Dans les négociations sur l'AMNA, les pays développés ont uni leurs forces et insistent pour que les engagements que les pays en développement doivent contracter aillent au-delà du mandat de Doha et ils demandent que de nouveaux flux commerciaux pénètrent sur les marchés des pays en développement. Pour leur part, les pays développés font mention d'une formule qui exigerait des ajustements relativement minimes. Maintenant, avec une conviction indéfectible, les pays développés soutiennent que le fardeau additionnel que représentent les ajustements sera utile pour le développement. Pour plusieurs pays développés, accès aux marchés rime avec développement. Les pays en développement ne se sont pas laissés duper par ces manœuvres. Dans un document novateur présenté au Comité du commerce et du développement de l'OMC en novembre 2005, des pays en développement ont de nouveau fait valoir leurs droits sur la dimension développement énoncée dans le cadre du Cycle de Doha. Depuis Cancún et depuis Hong Kong, les prodigieuses alliances contractées entre le G-20, le G-33, le groupe AMNA-11, les PMA, les petites économies vulnérables, l'Afrique et les pays ACP témoignent de l'unité sans précédent atteinte par les pays en développement à l'OMC. Ces pays ont insisté pour que soit rétablie la marge de manœuvre en matière de développement qui a été réduite par les politiques commerciales poursuivies par le Nord au cours de la dernière décennie.

Le rapport de RIS est une contribution au processus. Il rend compte des efforts et des problèmes que les pays en développement doivent fournir ou résoudre pour renforcer l'incidence favorable de l'OMC sur le développement. C'est avec cette introduction concernant le rapport que j'ai le plaisir de lancer le débat aujourd'hui.

(b) M. Nagesh Kumar, Directeur général, Research and Information System for Development Countries

Le présent rapport part effectivement du principe selon lequel en tant que partenaires les plus faibles du système commercial, les pays en développement ont besoin d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, mais leur posent problème la façon dont le processus d'élaboration des règles du système fonctionne actuellement, la façon dont le programme est défini ou la façon dont se déroule le processus de décision. Ainsi, nous devons réformer le système pour qu'il réponde mieux aux préoccupations des pays en développement. Tel est le thème fondamental du rapport.

Le rapport commence par remettre en cause l'hypothèse sur laquelle reposent les négociations commerciales multilatérales, à savoir que la libéralisation du commerce est toujours bénéfique pour chaque pays quel qu'en soit le niveau de développement. Les preuves résumées dans le rapport ne permettent pas d'étayer ce type d'hypothèse. Par contre, les ouvrages existants prouvent de façon très convaincante qu'il est toujours pertinent de protéger les industries naissantes. Les grands pays développés d'aujourd'hui ont recouru à ce type de protection lorsqu'ils étaient encore sous-développés. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'économie des États-Unis était celle qui était la plus protégée ainsi que celle qui croissait le plus rapidement dans le monde. Plus récemment, des pays comme la Corée du Sud, qui a surgi avec de grandes entreprises compétitives occupant une position dominante dans leur secteur respectif, par exemple Hyundai, Pasco ou Samsung, se sont tous développés dans un régime de protection des industries naissantes et sous la tutelle de l'État. Les preuves présentées visent aussi d'autres aspects des marges de manœuvre en matière de développement, comme la politique industrielle et une législation modérée en matière de brevets qui ont été utilisées par les pays développés. En fait jusqu'en 1836, les États-Unis n'ont octroyé aucun brevet à aucune entreprise étrangère et même après 1836, les droits de brevet étaient dix fois plus élevés pour les étrangers que pour les entreprises nationales. Jusqu'en 1970, le Japon n'avait aucun brevet visant des produits. Par conséquent, la plupart des pays développés bénéficiaient des retombées en matière de connaissances de toutes les régions du monde grâce à des lois sur la propriété intellectuelle ayant trait aux logiciels alors que maintenant, lorsque les pays en développement veulent le faire, ils en sont empêchés par l'Accord sur les ADPIC. C'était donc une autre marge de manœuvre très importante qui avait été réduite par les négociations commerciales multilatérales. De même, tous les grands pays développés avaient fait un usage intensif des règlements relatifs à la teneur en éléments locaux pour renforcer leur structure industrielle dans leur processus de développement. Par exemple, lorsque dans les années 80 la société Nissan a implanté une usine au Royaume-Uni pour produire des voitures Primera, elle s'est vu imposer une prescription en matière de teneur en éléments locaux de 90 pour cent. À

l'heure actuelle, l'Accord sur les MIC prive les pays en développement de cette possibilité. Voilà comment la faculté d'imposer des politiques de développement a systématiquement été rognée dans le cadre du système commercial multilatéral et voilà comment celui-ci devient moins favorable au développement.

Les preuves figurant dans la littérature existante concernant le recours aux instruments de la politique de développement, voire les subventions industrielles massivement utilisées par les pays développés, montrent de façon convaincante que la protection des industries naissantes est toujours pertinente, de même que la marge de manœuvre nécessaire à cet effet. C'est cette marge de manœuvre pour la poursuite de la politique de développement qui doit être rétablie dans le cadre du Cycle de Doha en cours si l'on veut qu'il s'agisse réellement d'un cycle du développement.

Le rapport présente aussi des données qui montrent comment l'érosion de la marge de manœuvre et l'apparition d'asymétries dans le système commercial influent sur des modes de développement plus larges. À l'exclusion de la Chine, la part des pays en développement dans les exportations mondiales a en fait baissé entre 1980 et 2004. La Chine a renforcé sa part très rapidement, mais elle n'était même pas un Membre de l'OMC avant 2002 et disposait de toute la souplesse nécessaire pour poursuivre sa politique de développement de manière peu orthodoxe. Par contre, on a observé une diminution de la part des exportations mondiales des pays qui ont été amenés à libéraliser sans discernement leurs régimes commerciaux dans le cadre du programme d'ajustement structurel mis en œuvre par les institutions de Bretton Woods, par exemple les pays africains et en particulier les PMA. La part de l'Afrique dans les exportations mondiales est tombée de près de 6 pour cent en 1980 à 2 pour cent environ en 2004. Quel que soit le lieu de mise en œuvre, une libéralisation inconsidérée a entraîné des résultats extrêmement dévastateurs. Au contraire, une libéralisation sélective, ordonnée et mesurée peut être très efficace et porter ses fruits comme cela a été démontré dans le cas de la Chine, du Viet Nam et de l'Inde. Ainsi, on peut appliquer une approche sélective et ordonnée en matière de libéralisation des échanges dans le cadre d'une stratégie de développement et une dimension qui convient à tous les types de politique ne fonctionne pas dans chaque situation. Les termes de l'échange ou les conditions de participation des pays en développement au système commercial mondial se sont dégradés alors qu'ils se sont améliorés pour les pays développés. Les Accords du Cycle d'Uruguay tels que l'Accord sur les ADPIC entraînent aussi une grande quantité de transferts de revenus de pays en développement comme la Chine, l'Inde, le Brésil et Israël vers les pays développés. Le taux de croissance global du PIB par habitant a effectivement baissé dans les années 90 par rapport aux années 80 pour la majorité des pays alors que les inégalités se sont creusées entre les pays et à l'intérieur des pays.

Le Cycle de Doha a été lancé avec un mandat spécifique, qui est de résoudre les problèmes de développement susmentionnés. Cela étant, la façon dont il a progressé dans divers domaines au cours des cinq dernières années n'est guère encourageante. Dans le cas de l'agriculture, la principale source de distorsions est représentée par les subventions agricoles massivement accordées par les pays développés et qui sont accaparées par les

grandes entreprises agroalimentaires et les agriculteurs aisés et non les agriculteurs pauvres. Il ressort des propres études de l'UE que celle-ci devrait être le plus gros importateur de sucre, mais grâce aux subventions c'est maintenant le plus gros exportateur, ce qui réduit les possibilités offertes aux pays en développement. Selon une autre étude, s'il n'y avait pas de subventions, les pays de l'OCDE exporteraient 48 pour cent de produits agricoles en moins, ce qui permettrait davantage aux pays en développement de prendre part au commerce international. À cause de ces subventions, les pays en développement ne peuvent pas exploiter leur avantage comparatif dans un domaine où ils ont un avantage comparatif naturel. Par contre, nous avons été forcés de consentir des engagements très étendus en matière de libéralisation du commerce tant pour l'accès aux marchés des produits agricoles que pour celui des produits non agricoles. Dans le cadre du mandat de Doha, les négociations sur l'AMNA avaient clairement pour objectif de traiter la question des crêtes tarifaires élevées applicables aux exportations des pays en développement. Cependant, dans la pratique réelle, une tentative est faite pour niveler les droits de douane au moyen de la formule suisse qui se résumerait à quelque chose de plus qu'une réciprocité totale. C'est le type de modèle qui apparaît dans les différents domaines et services. Cela étant, guère de progrès n'a été enregistré en ce qui concerne le TSD, qui devait être l'objectif principal du Cycle de Doha. On se demande donc si le présent cycle devrait être désigné du nom de cycle du développement. Les gains en matière de bien-être escomptés du Cycle de Doha ont été très fortement revus à la baisse par les modélisateurs et, à l'heure actuelle, selon les dernières prévisions, ces gains ne devraient s'élever qu'à 6 ou 7 milliards de dollars pour l'ensemble des pays en développement, ce qui n'est pas grand-chose compte tenu des nombreux frais d'ajustement que ces pays devront assumer, notamment jusqu'à 41 pour cent de perte de recettes tarifaires et une contraction de la production industrielle et de l'emploi dans les secteurs manufacturiers. Ainsi, le Cycle de Doha qui était censé être un cycle du développement pourrait en fin de compte avoir des effets à l'opposé du développement.

C'est dans ce contexte qu'à notre avis, l'actuelle impasse dans laquelle se trouvent les négociations est une bonne occasion pour faire une pause et procéder à une rectification à mi-parcours. Le rapport contient un programme de réforme qui peut permettre au Cycle de remplir ses promesses et de rendre le système commercial non seulement plus favorable au développement, mais aussi plus viable. De toute évidence, nous devons modifier le processus de décision afin de le rendre plus participatif, plus équitable et plus ouvert. Autre priorité, il faudrait rendre le TSD réellement efficace et opérationnel en l'intégrant de telle façon que la marge de manœuvre perdue lors des négociations antérieures puisse être rétablie et permette aux pays en développement de poursuivre une politique industrielle ou d'autres politiques de développement en tant que de besoin. Le rapport a également mis en lumière l'importance du renforcement des capacités techniques dans les pays en développement qui a été mis à mal par de récents accords tels que l'Accord sur les ADPIC et l'Accord sur les MIC. À cet égard, il a été proposé notamment d'aider les entreprises des pays en développement par le biais d'un fonds financé par le versement aux pays développés de redevances additionnelles résultant des dispositions relatives aux ADPIC.

Enfin, le rapport a mis l'accent sur la coopération Sud-Sud en matière de commerce. Une telle coopération peut renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement. Dans le présent cycle, les pays en développement ont pu très utilement exprimer leurs préoccupations et se faire entendre en formant une coalition efficace. Il est temps qu'ils commencent à prendre les devants en mettant des questions sur la table et en fixant le programme de travail, au lieu de se contenter de réagir au programme défini par les États-Unis et l'UE. L'autre domaine de coopération consiste à exploiter le potentiel des échanges et des investissements Sud-Sud qui sont devenus en fait des aspects plus dynamiques du commerce international et des relations en matière d'investissements. Certains pays en développement étant devenus la destination de la demande finale ainsi que des fournisseurs de technologies et d'investissements, la coopération Sud-Sud peut être une stratégie viable. Pour exploiter les promesses de la coopération Sud-Sud, nous devons redynamiser le SGPC afin de promouvoir les échanges entre les pays du Sud.

(c) M. Martin Khor, Directeur, Third World Network

Je remercie RIS pour nous avoir fait examiner ensemble le rapport. J'étais présent à la présentation du premier rapport à Cancún et, à vrai dire, je n'avais que des louanges à cet égard et j'étais fier qu'un institut indépendant du Sud puisse concrètement présenter un rapport d'une aussi bonne qualité. À mon avis, cela fera également date en ce qui concerne le renforcement des capacités des sociétés civiles et des instituts de recherche du Sud. Le présent rapport est à la hauteur des promesses de la première version. J'espère que RIS pourra produire ces rapports plus régulièrement. Le présent rapport est très complet car il ne traite pas seulement de l'AMNA, de l'agriculture et des services, mais aussi des ADPIC, qui représentent une question oubliée réduite aux indications géographiques. Il porte aussi sur la facilitation des échanges, le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et le commerce Sud-Sud. Il traite d'abord de la question de savoir si nous pouvons assimiler le développement à la libéralisation des échanges. Non seulement il résume les arguments, mais, chose plus importante, il donne aussi des références montrant qu'il n'existe pas une relation étroite et systématique entre libéralisation et développement. Certains pays ont réellement réussi la libéralisation, notamment en ce qui concerne ma région, la Malaisie et Singapour, etc. Pour quelques pays, la libéralisation n'a pas été aussi efficace et pour d'autres elle a entraîné un effondrement. Par conséquent, il ne s'agit pas de libéralisation et de développement, mais il s'agit de la façon de procéder, du moment choisi pour agir, de l'ordre qui doit être suivi. Le rapport fait ressortir l'importance de la marge de manœuvre qui permettra d'agir de la bonne façon et sans cette marge de manœuvre, les choses ne peuvent que mal tourner. Je dois dire que l'OMC a été largement rendue responsable de cette situation. Il n'est pas juste de reprocher à l'OMC la libéralisation inconsidérée, excessive et rapide qui a eu lieu en particulier en Afrique, dans de nombreuses parties d'Amérique latine, ainsi que dans certaines régions d'Asie. La faute en incombe aux programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Ces institutions n'auraient pas dû s'occuper de politique commerciale.

Le rapport aborde ensuite le thème de l'agriculture. Actuellement, la question la plus controversée est encore celle des subventions qui est la principale cause de l'impasse. Même si les taux consolidés baissent dans le cadre du soutien interne relatif au commerce, les subventions seront toujours présentes avec la persistance des subventions de la catégorie verte, et nous sommes sûrs que l'élément de distorsion des échanges peut être plus indirect que direct. En témoigne le cas de l'élevage de poulets du Ghana, qui progressait réellement et très efficacement, fondé sur l'élevage de poussins. Actuellement, ce secteur est en train de s'effondrer rapidement, pas pour des raisons d'inefficacité, car si les subventions étaient supprimées dans l'UE, il n'y aurait pas de problème. L'institution financière internationale a obligé le Ghana à réduire le droit appliqué à 20 pour cent bien que le droit consolidé soit de 99 pour cent. D'après une étude, un taux de droit de 80 pour cent est nécessaire au Ghana pour éviter l'arrivée de poulets subventionnés bon marché qui détruiront l'élevage de poulets national. C'est la raison pour laquelle la suppression des subventions est encore très importante même pour les pays dont l'ambition n'est peut-être pas d'accéder aux marchés de l'UE ou des États-Unis ou d'y exporter leurs produits, mais qui souhaitent maintenir le secteur national. Nous avons désespérément besoin des produits spéciaux et du mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS). Bien entendu, le rapport propose effectivement que les produits spéciaux et le MSS soient traités adéquatement, à savoir qu'un nombre suffisant de produits peuvent être désignés comme étant des produits spéciaux. Maintenant, en ce qui concerne l'AMNA, je voudrais vous recommander le tableau de la page 45, que j'ai trouvé très utile. Il est très difficile de comprendre pourquoi les négociations sur l'AMNA sont menées, peut-être délibérément, non en termes de réduction de pourcentage de droits mais en termes de coefficient, ce qui n'est pas aisé à saisir sauf si vous avez un doctorat en mathématiques. En fait, la proposition présentée aujourd'hui constitue une violation du mandat concernant l'AMNA consistant à assurer une réciprocité moindre ou totale.

Par conséquent, je propose de mener les présentes négociations comme c'est d'usage à l'OMC, c'est-à-dire en termes de réduction de pourcentage avec, le cas échéant, une conversion en un coefficient qui donnerait le résultat voulu.

Je suis très heureux que le présent rapport ait mis en lumière la question des ADPIC. Il s'agit d'une très importante question de développement et je vous félicite de l'avoir rappelée dans le rapport. J'espère que nos négociateurs tant du Nord que du Sud feront attention à ce problème lors du processus concernant les ADPIC.

(d) M. Sam Laird, Conseiller spécial, Bureau du Secrétaire général, CNUCED

Je vous remercie infiniment pour m'avoir invité à participer à la présente session. Cela m'a donné l'occasion de prendre connaissance du présent rapport. Je pense que cette lecture est des plus utiles. Le rapport est très complet en ce qui concerne un certain nombre de thèmes essentiels et très techniques et il donne un vaste aperçu de ce qui se passe dans les présentes négociations. Ces dernières années, j'ai moi-même prêté la plus grande attention à la question de l'AMNA, de sorte que le rapport m'a aidé à me mettre au courant de ce qui se passe dans d'autres domaines et à étudier le dossier. J'apprécie la

clarté de sa rédaction. Je souhaite me concentrer peut-être sur les questions traitées dans le chapitre 1, notamment sur la relation entre l'OMC et le développement. Le rapport ne contient pas des idées aussi radicales que celles de certaines personnes qui, selon ce que j'ai entendu, ont dit que l'OMC devrait être supprimée, mais il présente une approche constructive et offre des suggestions très positives sur la façon dont les choses pourraient être améliorées dans un certain nombre de domaines. Assurément, un système fondé sur des règles est important pour les pays en développement et il favorise la primauté du droit. Il protège les petits acteurs. Il offre des voies de recours. Le rapport présente et analyse, par exemple, le règlement des différends et montre comment l'améliorer. L'autre jour justement, j'analysais un article sur le règlement des différends qui suggérait que la sanction devrait être imposée par les Membres de l'OMC et non simplement par le pays concerné. Le rapport attire l'attention sur plusieurs faiblesses systémiques et propose des réformes pour y remédier. Une autre question qui n'est pas réellement traitée par l'OMC est le fait que l'accès aux marchés et l'entrée sur le marché ne sont pas nécessairement la même chose. En vérité, on parle d'accès aux marchés lorsque le négociateur qui traite des anciens obstacles au commerce fait baisser les droits de douane imposés à vos exportations, etc., mais cela ne signifie pas nécessairement que vous pouvez vendre plus pour obtenir plus d'avantages de ces échanges bilatéraux supplémentaires. Par exemple, les questions SPS/OTC montrent que même après les réductions tarifaires et la suppression des subventions, vous pouvez toujours ne pas être en mesure d'entrer sur l'autre marché à cause d'obstacles non tarifaires.

Une autre question qui n'est pas réellement une question relevant de l'OMC dans les négociations en cours est celle de la politique de la concurrence. Le rôle des grands intermédiaires transnationaux dans le commerce des produits agricoles, des produits manufacturés et des services et l'emprise sur le marché qu'ils exercent dans le monde pourraient être l'un des problèmes de l'avenir. L'accès au financement des petites et moyennes entreprises des pays en développement est une autre question, de même que celle des produits de base. Nombre de pays en développement sont tributaires au plus haut point des produits de base et la baisse durable des prix constitue un problème. Il semble que la façon systémique dont l'OMC limite les possibilités d'appliquer des mesures nécessaires pour faire monter les prix a pour effet de réduire la marge de manœuvre dans des domaines tels que les subventions, les MIC et les dispositions concernant le traitement spécial et différencié. La question de la facilitation des échanges est correctement évoquée dans le rapport. Les grandes questions telles que celle de la réforme fiscale et les questions à plus long terme telles que celle de l'éducation, de la politique en matière de sciences, de la création d'institutions sont, toutes, des éléments importants qui font partie intégrante du développement. Nombre de ces questions ne sont pas du ressort de l'OMC. Si nous parlons de l'OMC et du développement, nous devons reconnaître que l'OMC n'est qu'un acteur dans ce domaine très important qu'est la politique du développement. On ne reconnaît pas assez le rôle que la politique industrielle peut jouer dans le développement. Le rapport appelle l'attention sur le fait que les pays développés ont aujourd'hui recours à de nombreux instruments tels que les droits de douane et d'autres formes d'intervention pour promouvoir le secteur industriel.

(e) M. Yash Tandon, Directeur exécutif du Centre Sud

Je voudrais poser trois graves questions pour vous interpeller. 1) Le Cycle de Doha peut-il jamais être un cycle du développement? 2) Le système de l'OMC peut-il être réformé? La disparition de l'OMC a-t-elle une réelle importance? et 3) Les petits pays peuvent-ils se suivre dans le système commercial mondial intégré? On oublie souvent les contextes qu'ont été pour le Cycle de Doha les événements du 11 septembre et l'échec de Seattle, et que l'UE et les États-Unis voulaient absolument que la Déclaration de Doha soit couronnée de succès. Aussi pour le Cycle de Doha n'utiliserai-je pas le terme «développement». Appelez-le simplement le Cycle de Doha. M. Nagesh Kumar a raison de dire que le Cycle ne s'attaque pas aux problèmes de développement. Est-ce réellement étonnant que depuis Doha, tout soit allé à l'envers? Je n'ai pas le temps de me pencher sur cette question mais les pays industrialisés ne peuvent en aucune façon offrir le développement. Les États-Unis ne peuvent en aucune façon offrir l'accès à leurs marchés sans obtenir en retour, pour chaque dollar accordé, un accès aux marchés de nos pays. Ce phénomène est dicté par le point de vue des négociants.

M. Nagesh Kumar a mis fin à la session en remerciant les intervenants, l'animateur et les participants.

G. Critères de développement applicables à un traitement différencié dans les politiques commerciales, *thème traité par Caritas Internationalis et la CIDSE*

Rapport établi par M. Guillaume Légaut

Résumé

L'atelier organisé par la CIDSE et Caritas Internationalis portait sur les critères applicables à un traitement différencié en vue d'une plus grande cohérence entre le commerce, la sécurité alimentaire, le développement rural et l'éradication de la pauvreté au XXIe siècle.

Les intervenants ont relevé que les objectifs de développement (sécurité alimentaire, éradication de la pauvreté, arrêt des pratiques de dumping, etc.) fixés par l'OMC ont été sacrifiés il y a quelques années. Un traitement différencié pour les pays en développement contribuerait à la formation de marchés régionaux, à la promotion du commerce Sud-Sud et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toute politique commerciale est l'expression de choix sociaux et politiques, qui peuvent aller au-delà de la question de l'accès aux marchés.

Des traitements spéciaux et différenciés sont nécessaires pour corriger les effets négatifs de la libéralisation du commerce pour les petits exploitants agricoles dans les pays en développement. Le Mécanisme de sauvegarde spéciale devrait être une mesure provisoire visant à répondre aux fluctuations des prix ou aux courants d'importation et à soutenir l'agriculture vulnérable. Ce traitement différencié doit prendre en compte les besoins et les contraintes spécifiques de l'économie des pays en développement (capacité de production, unions douanières, etc.).

Le marché du soja a été présenté comme un exemple intéressant qui met en évidence les limites de la libéralisation des échanges et la nécessité de promouvoir d'autres cultures agricoles. Les négociations sur l'agriculture à l'OMC ont été perçues comme étant trop axées sur les mesures de soutien dans les pays développés. Le cas du soja a rendu encore plus nécessaire la prise en compte, dans les négociations à l'OMC, de l'incidence des politiques relatives au commerce des produits agricoles sur l'environnement, les droits de la personne, la problématique hommes-femmes, les questions d'ordre social et la pauvreté.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Bart Bode, Broederlijk Delen, CIDSE (Belgique)

M. Bode a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier, remercié l'OMC d'avoir organisé le Forum et présenté les intervenants. Il a expliqué que l'objectif de l'atelier était d'étudier, d'un point de vue favorable aux populations pauvres, les relations entre sécurité

alimentaire, développement rural, moyens d'existence et droit des pays pauvres à gérer leur économie. Il fallait définir des critères afin d'élaborer un traitement différencié pour les pays en développement dans les politiques commerciales pour que celles-ci contribuent à la lutte contre la pauvreté. Le cas de la Zambie a été présenté comme un exemple concret. Le commerce peut devenir un puissant moteur de développement humain. Toutefois, du fait des inégalités structurelles entre les pays développés et les pays en développement, il est difficile pour ces derniers de progresser. Il n'est pas équitable d'appliquer les mêmes règles aux pays développés et aux pays en développement. Il a été convenu que le traitement spécial et différencié devrait être accordé aux pays en développement afin d'aller de l'avant vers la réalisation du Programme pour le développement établi à la Conférence ministérielle de Doha.

(b) M. Joseph Ssuuna, Secrétaire général de Gestion de l'utilisation participative écologique des terres (PELUM), Zambie

M. Ssuuna a indiqué que cela faisait maintenant quelques années que les objectifs de développement fixés par l'OMC avaient été sacrifiés. Les pays en développement ont abandonné une partie de leur souveraineté sans pour autant progresser dans l'éradication de la pauvreté. Le cas de la Zambie a montré que la libéralisation du commerce n'avait pas permis de répondre aux besoins de développement mais avait accru la souffrance des gens. La sécurité alimentaire dans les pays en développement a été compromise par l'absence de volonté politique de la part des pays développés de réduire leurs subventions à l'agriculture. Le déséquilibre entre les pays en développement et les pays développés puissants est encore plus marqué dans les discussions commerciales bilatérales. L'Aide pour le commerce ne devrait pas être un outil de marchandage pour obtenir l'accord des pays en développement mais devrait servir à remédier aux causes profondes de la pauvreté. Un traitement spécial et différencié doit être ménagé aux pays en développement dans les accords commerciaux multilatéraux pour contrer le dumping et les courants d'importation. Un tel traitement en faveur des pays en développement contribuerait à la formation de marchés régionaux, à la promotion du commerce Sud-Sud et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

(c) M. Michael O'Brien, responsable des activités de sensibilisation, Trócaire, CIDSE (Irlande)

M. O'Brien a souligné que la majorité des pays les plus pauvres (y compris les pays du G-33, les PMA et les pays africains producteurs de coton) souhaitaient un Mécanisme de sauvegarde spéciale qui puisse corriger les effets négatifs de la libéralisation du commerce pour les petits exploitants agricoles dans les pays en développement. Il s'agit d'une mesure provisoire visant à répondre aux fluctuations des prix ou aux courants d'importation et à soutenir l'agriculture vulnérable. Un tel traitement spécial et différencié doit prendre en compte les besoins et les contraintes spécifiques de l'économie des pays en développement. En Zambie, une étude a montré que moins de la moitié des terres arables étaient cultivées. Le volume des échanges agricoles est très faible et sensible aux fluctuations. Pour qu'il

contribue au développement, le Mécanisme de sauvegarde spéciale devrait pouvoir être utilisé quels que soient les prix et les variations de la production: il ne devrait pas être limité à des produits particuliers, il devrait fonctionner suivant le principe du déclenchement automatique et rester en place après la conclusion du Cycle.

(d) M. Sergio Schlesinger, Coordonnateur de la section du commerce de la Federação de Orgãos para Assistência Social e Educacional (FASE), Brésil

M. Schlesinger a attiré l'attention sur certains résultats d'une étude relative au marché du soja, qui est complètement libéralisé. Le soja représente environ 22 pour cent des exportations agricoles du Brésil, mais la plupart des recettes d'exportation provenant du soja vont aux grandes entreprises internationales du secteur agro-industriel qui n'en reversent qu'une très petite partie aux producteurs. La production de soja crée moins d'emplois que bon nombre d'autres cultures, épuise les ressources hydriques et les terres, et nuit à la sécurité alimentaire. Le marché du soja est un cas intéressant qui met en évidence les limites de la libéralisation du commerce et la nécessité de promouvoir d'autres cultures agricoles.

(e) Mme Catherine Gaudard, Chargée du programme Souveraineté alimentaire du Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), CIDSE, France

Mme Gaudard a dit que les négociations sur l'agriculture à l'OMC étaient trop axées sur les mesures de soutien dans les pays développés et ne prenaient pas suffisamment en compte les effets négatifs de la croissance des exportations de certains produits agricoles dans les pays en développement. Aujourd'hui, 78 pour cent du bétail européen est nourri au soja, ce qui a des répercussions sur l'eau, les terres et la durabilité économique. Une diminution de la consommation de viande en Europe permettrait une agriculture plus durable aussi bien en Europe qu'en Amérique latine. Les règles commerciales multilatérales doivent tenir compte de leur incidence sur le développement.

(f) Mme Maria Rosaria Iorio, Coordonnatrice des politiques, International Gender and Trade Network (IGTN), Suisse

Mme Iorio a expliqué que les négociations à l'OMC avaient une incidence sur la problématique hommes-femmes, en particulier sur les revenus des femmes. La disposition relative aux produits spéciaux pourrait avoir pour effet direct de protéger les revenus des femmes et de préserver les recettes douanières de l'État qui sont affectées aux politiques sociales. Toute politique commerciale est l'expression de choix sociaux et politiques, qui peuvent aller au-delà de la question de l'accès aux marchés.

2. Questions et remarques des participants

Mme Pongtip Samranjit (Local Act, Philippines) a estimé que le traitement spécial et différencié pourrait atténuer les effets négatifs des politiques commerciales sur les droits de

la personne mais que cela devait être évalué par un organisme indépendant. M. Manindra Malla (Caritas Népal) a souligné qu'il était compliqué pour les pays en développement d'utiliser le Mécanisme de sauvegarde spéciale. M. Michael O'Brien est convenu que la question de l'efficacité de ce mécanisme est liée à celle de la capacité des pays en développement et au problème des unions douanières. Mme Catherine Gaudard a estimé qu'au-delà du Mécanisme de sauvegarde spéciale visant à remédier au dumping et aux fluctuations des prix, la question essentielle était celle de la marge de manœuvre.

M. Michel Buisson (Plate-forme Souveraineté alimentaire, France) s'est demandé comment il faudrait organiser le renforcement du Mécanisme de sauvegarde spéciale et la mise en place d'une autre politique pour le commerce des produits agricoles. Mme Catherine Gaudard a expliqué que les règles de l'OMC portaient uniquement sur la libéralisation du commerce et que le cas du soja renforçait la nécessité que les réglementations relatives à l'agriculture prennent en compte les problèmes environnementaux, sociaux et relatifs aux droits de la personne. M. Sergio Schlesinger a ajouté que la généralisation à l'échelle mondiale des pratiques de consommation du Nord aurait des conséquences sociales et environnementales négatives. Mme Sophie Charlier (Entraide et Fraternité, CIDSE, Belgique) a dit que la question était de savoir de quelle manière les politiques commerciales à l'OMC prenaient en compte les considérations autres que commerciales comme l'environnement, la problématique hommes-femmes, la pauvreté et la multifonctionnalité de l'agriculture. Mme Maria Rosaria Iorio a souligné qu'il s'agissait de savoir comment assurer l'équilibre et la cohérence entre un système de règles et la libéralisation économique.

Mme Christine Garnier (Africa Europe Faith and Justice Network, Belgique) a posé une question concernant les accords de partenariat économique entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP. M. Joseph Ssuuna a expliqué que le projet d'accord de partenariat économique actuel aurait un effet négatif sur les marchés locaux dans les pays ACP. Mme Abibata Camara Dao (INADES, Burkina Faso) a aussi dit que la libéralisation dans le cadre de l'accord de partenariat économique actuel mettrait en danger les petits paysans pauvres et les marchés locaux dans les pays en développement.



III. AGRICULTURE

A. Comment préserver au mieux les considérations autres que d'ordre commercial dans le domaine agricole: dans le cadre de l'OMC ou par le renforcement d'une gouvernance mondiale élargie? *Thème traité par le COPA-COGECA*

Rapport établi par le COPA-COGECA

Résumé

Un secteur agricole opérationnel est d'une importance capitale pour un pays car il peut répondre avec efficacité aux besoins alimentaires de la société. Cependant, cette importance va plus loin que cela. Dans une agriculture multifonctionnelle, il existe d'importantes considérations autres que d'ordre commercial telles que la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la création d'emplois et de revenus ruraux, et la protection de l'environnement et du bien-être des animaux. Dans les zones rurales, l'agriculture est la principale activité économique dont dépendent de nombreuses autres activités en amont et en aval. L'importante contribution de l'agriculture multifonctionnelle à la société ne peut pas être remplacée par d'autres facteurs et sera perdue en l'absence d'activités agricoles. C'est ce que doivent prendre en compte les règles de l'OMC ayant trait aux considérations autres que d'ordre commercial.

Souvent, les agriculteurs ne reçoivent pas, à travers les prix appliqués sur le marché à leurs produits, une rémunération suffisante pour les services non liés aux produits de base qu'ils offrent. La libéralisation du commerce signifie que les agriculteurs dont la production est viable et multifonctionnelle doivent faire concurrence avec ceux qui s'attachent uniquement à produire au prix le plus bas possible. Par conséquent, ils seront à moyen terme évincés du monde économique, ce qui provoquera de gros problèmes économiques, environnementaux et sociaux en zone rurale.

Il s'agit là d'un problème tant pour les agriculteurs des pays en développement que pour ceux des pays développés, problème qui pourrait être réglé en appliquant de meilleures règles aux considérations autres que d'ordre commercial dans le commerce des produits agricoles. Pour les pays développés tout comme pour les pays en développement, il existe d'importantes considérations autres que d'ordre commercial qui doivent être mieux prises en compte dans les négociations de l'OMC qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent.

Pour voir s'il est possible de mieux intégrer ces questions dans le système commercial multilatéral, la représentation européenne des agriculteurs et de leurs coopératives, le COPA-COGECA, a organisé ce débat intitulé «Comment préserver au mieux les considérations autres que d'ordre commercial dans le domaine agricole: dans le cadre de l'OMC ou par le renforcement d'une gouvernance mondiale élargie?»

1. Exposés des intervenants

(a) M. Rudolf Schwarzböck, Président du COPA

Dans son discours d'ouverture, le Président Schwarzböck a souligné combien il importait de mieux prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial dans le système de l'OMC pour que le Cycle de Doha débouche sur des résultats justes et équitables. Dans un système commercial équitable, les particularités de chaque pays doivent être respectées. Dans un cycle dont l'objectif est unique, à savoir faire en sorte que le gagnant soit le producteur le meilleur marché, ce résultat ne peut jamais être obtenu. Dans la situation actuelle, les effets négatifs considérables que la libéralisation du commerce des produits agricoles aura sur la société en général et sur le développement rural en particulier ne sont pas pris en compte.

Bon nombre d'agriculteurs de pays en développement comme de pays développés sont d'avis qu'il est capital de traiter les considérations autres que d'ordre commercial pour assurer le succès du Cycle du développement de Doha. L'agriculture joue un rôle décisif en particulier dans le développement économique et social des zones rurales des pays en développement. Lorsque l'agriculture est en crise, il en découle un abandon des terres et la création de taudis urbains.

Les considérations autres que d'ordre commercial permettent de mieux protéger les différents aspects de l'agriculture multifonctionnelle à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. Le COPA-COGECA demande donc que soient prises dans un premier stade des mesures telles que:

- le maintien de la clause de sauvegarde spéciale;
- l'application de véritables règles spéciales suffisantes pour les produits sensibles et spéciaux correspondant aux besoins de chaque pays;
- l'application de programmes d'accès aux marchés préférentiels tels que l'initiative «Tout sauf les armes» de l'UE;
- l'application d'un TSD adéquat aux pays en développement et un renforcement des capacités approprié pour ces pays;
- l'élimination progressive de toutes les subventions à l'exportation, y compris des mesures détournées telles que le crédit à l'exportation et les prétendus programmes d'»aide alimentaire» des États-Unis, tout en assurant simultanément le maintien d'une véritable aide alimentaire à des fins humanitaires; et
- l'assimilation des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) excessivement rigoureuses non fondées sur une base scientifique raisonnable et d'autres obstacles techniques à des obstacles non tarifaires.

Le COPA-COGECA a rassemblé 54 organisations d'agriculteurs de pays développés et de pays en développement afin de mettre en vedette cette position dans une déclaration commune. Plus de 200 millions d'agriculteurs d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe affirment clairement que chaque pays doit avoir la possibilité de répondre aux préoccupations de ses citoyens. Voilà le sujet sur lequel doit porter tout débat sérieux sur les considérations autres que d'ordre commercial.

(b) M. Alex Thiermann, Président de la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres (OIE)

M. Thiermann a expliqué pourquoi il était important aussi bien pour les pays en développement que pour les pays développés d'élaborer des normes internationales et de les respecter. Ces normes rendront le commerce plus sûr et plus fiable, assureront une protection contre la discrimination et empêcheront la concurrence déloyale. Les normes internationales établies à l'OIE peuvent, par exemple, contribuer à limiter les restrictions au commerce international introduites en réaction à des épizooties.

Les normes de l'OIE ont évolué: alors qu'elles exigeaient initialement l'absence complète d'une maladie déterminée, elles assurent maintenant la sécurité sanitaire d'un produit en déterminant les mesures qui sont nécessaires à cette fin. Grâce à la mise en place de zones/compartiments, le commerce provenant de régions non affectées est autorisé à se poursuivre pendant la mise en œuvre des mesures destinées à éradiquer la maladie.

Pour maintenir un niveau de courant d'échanges après l'apparition d'une maladie, il importe qu'un pays puisse démontrer qu'il s'efforce sérieusement d'éradiquer la maladie et qu'il ne cache rien au sujet du lieu où l'épidémie a lieu. Il est donc primordial de renforcer les capacités vétérinaires des pays en développement.

L'OIE n'est pas l'organisme de normalisation qui s'occupe du bien-être des animaux et elle ne s'occupe de la question que dans la mesure où il existe un lien clairement démontrable avec la santé des animaux. Selon M. Thiermann, la question du bien-être des animaux deviendra plus importante dans les organismes internationaux, non parce qu'elle est mise en œuvre par l'OMC, mais en raison d'une demande croissante des consommateurs.

La majorité des membres actuels de l'OIE estime qu'il est utile de travailler à établir des normes internationales concernant le bien-être des animaux. Les pays en développement pourraient également en bénéficier puisque leurs façons traditionnelles d'élever les animaux peuvent mieux correspondre aux attentes concernant ce qui constitue le bien-être des animaux. Le bien-fondé des craintes selon lesquelles les normes se rapportant au bien-être des animaux servent uniquement à restreindre le commerce n'a pas été établi à ce jour.

(c) M. Tetsuro Ushikusa, Directeur adjoint des affaires économiques internationales, Ministère japonais de l'agriculture

M. Ushikusa a expliqué que l'agriculture multifonctionnelle produisait une valeur substantielle non liée aux produits de base, par exemple dans le cas du Japon grâce à la préservation du paysage culturel, à la prévention des inondations, à la gestion des cours d'eaux et à la protection des sols. On estime en gros que la valeur que représentent ces services pour l'économie japonaise est identique à celle des produits agricoles.

Au Japon, l'agriculture multifonctionnelle est cependant en crise, en particulier à cause du vieillissement de la population agricole. L'abandon des terres s'aggrave chaque année. Déjà maintenant, le Japon satisfait à 60 pour cent de ses besoins alimentaires grâce aux importations. Pour conserver un niveau d'activité agricole viable indispensable à la préservation des avantages de l'agriculture multifonctionnelle, le Japon modernise son secteur agricole et réforme sa politique agricole.

La question de savoir si l'agriculture multifonctionnelle peut être maintenue dans le pays est encore un grave sujet de préoccupation pour la société japonaise. La sécurité alimentaire est une question importante pour le Japon et l'inquiétude est grande qu'elle ne puisse plus être garantie à l'avenir. On considère aussi que les fermiers apportent une contribution irremplaçable et capitale à la protection de l'environnement et à la gestion des eaux.

Le Japon est disposé à consentir d'importantes concessions dans les négociations de l'OMC puisqu'il est fermement convaincu de l'importance qu'il y a à promouvoir le commerce. Pour autant, la libéralisation du commerce ne doit pas mener à une destruction de son agriculture. Les règles du commerce international devraient être équilibrées et permettre la coexistence de différents modèles d'agriculture.

(d) M. Marco Kassaja, Ministre plénipotentiaire, Mission de la Tanzanie auprès de l'OMC

M. Kassaja a rappelé aux participants que les considérations autres que d'ordre commercial telles que la sécurité alimentaire étaient d'une importance capitale pour les pays en développement. De même, l'agriculture joue un rôle essentiel en ce sens qu'elle fournit des emplois et protège l'environnement. Les considérations autres que d'ordre commercial ne doivent pas être délibérément ignorées; elles constituent un droit fondamental de chaque pays. Elles ne devraient cependant pas servir de prétexte pour élever des obstacles au commerce. Il ne faudrait pas oublier que les pays en développement et les pays développés ne sont pas égaux. Le développement agricole des pays en développement est une question de survie fondamentale car il existe très peu d'autres activités économiques dans les zones rurales. Une attention particulière devrait de ce fait être prêtée aux considérations autres que d'ordre commercial des pays en développement.

M. Kassaja a demandé que des mesures particulières soient adoptées pour aider les pays en développement et a insisté sur le fait qu'il fallait privilégier l'équité du commerce et non sa libéralisation. À cet effet, il faudrait démanteler les subventions utilisées par les pays développés pour vendre des produits faisant l'objet d'un dumping sur les marchés des pays en développement et sur les marchés présentant un intérêt pour ces derniers.

La concurrence directe exercée par des producteurs considérablement plus compétitifs peut gravement fausser les marchés des pays en développement, voire faire disparaître leur production agricole. En même temps, les pays en développement ont besoin de débouchés sur les marchés des pays développés pour obtenir les devises nécessaires aux importations de produits alimentaires.

Les pays en développement devraient être autorisés à prendre des mesures pour protéger leurs marchés. L'OMC devrait aussi analyser le rôle des entreprises multinationales dans le commerce international. Une plus grande attention devrait être accordée aux producteurs locaux pour leur permettre d'exporter leurs produits, également en leur accordant un accès préférentiel aux marchés des pays développés. En outre, l'OMC devrait se pencher sur les accords visant la gestion de l'offre et les produits de base, tant au niveau local qu'au niveau régional.

Les normes internationales sont importantes car elles permettent de tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial et les pays pauvres devraient être davantage intégrés dans les organismes de normalisation. Une telle intégration contribuera aussi à empêcher que les normes en question deviennent des obstacles pour les exportations des pays en développement.

(e) Mme Heidi Bravo, Responsable des affaires internationales, Union suisse des paysans

Mme Bravo a soutenu que les considérations autres que d'ordre commercial ne pouvaient pas être efficacement traitées hors du système de l'OMC et qu'elles devaient être intégrées dans les règles commerciales mondiales. Il est essentiel qu'il y ait un seul organisme de coordination si l'on veut établir les procédures nécessaires pour prendre en compte les considérations autres que d'ordre commercial d'une façon universelle et non discriminatoire. L'agriculture est différente de l'industrie et ne peut pas être traitée comme d'autres secteurs. L'agriculture englobe plus que la production de denrées alimentaires. Elle produit aussi des biens publics qui ne peuvent pas être fournis sans une activité agricole. Les biens publics fournis diffèrent d'un pays à un autre car les conditions de base de l'agriculture sont différentes.

La société suisse se préoccupe particulièrement du bien-être des animaux, ainsi que de la préservation du paysage et de l'environnement. En matière de commerce international, les règles du jeu sont inégales car les exigences susmentionnées accroissent le coût de production par rapport à celui d'autres pays. Pour que survive un certain niveau de production agricole, la Suisse a besoin à court terme de mesures telles qu'un étiquetage

clair concernant l'origine et les méthodes de production, la protection des indications géographiques, la possibilité de recourir à des mesures de soutien de la catégorie verte et la possibilité d'appliquer des tarifs extérieurs.

À plus longue échéance, une meilleure intégration des considérations autres que d'ordre commercial dans le cadre de l'OMC pourrait contribuer à maintenir le niveau d'agriculture voulu par la société suisse. Il serait des plus utiles de disposer d'un ensemble clair de règles pour le traitement des considérations autres que d'ordre commercial, car cela permettrait d'établir une distinction entre les mesures ayant des effets de distorsion des échanges et celles qui n'en ont pas et cela empêcherait les considérations autres que d'ordre commercial de devenir une carte blanche pour le protectionnisme.

Il faut toujours garder à l'esprit que le commerce est important, mais que la société a aussi d'autres exigences tout aussi pertinentes. L'un des principaux objectifs de l'OMC devrait être d'intégrer ces deux types d'exigences.

2. Questions et remarques des participants

Dans le cadre du débat général, les intervenants sont convenus qu'il existait de véritables considérations autres que d'ordre commercial dans nombre de pays dans le monde, mais qu'elles n'étaient pas prises en compte dans le système commercial mondial. Tout en reconnaissant que ces considérations ne devraient pas servir la cause du protectionnisme, de nombreux pays redoutaient que la libéralisation des échanges n'entrave la réalisation des objectifs non commerciaux de la société.

L'ouverture des marchés des pays développés profite le plus aux gros agriculteurs des pays exportateurs, et non aux petits producteurs. Cela crée un problème d'exclusion pour ceux qui ont le plus besoin d'être aidés. Dans maints pays en développement, par exemple en Amérique latine, la pauvreté des petits exploitants s'est accentuée ces dernières années à cause de problèmes commerciaux.

De nouvelles règles de l'OMC qui prendraient en compte les considérations autres que d'ordre commercial pourraient contribuer à remédier à ce problème, par exemple en fixant des critères minimaux pour encourager une agriculture viable. Dans les pays en développement, l'agriculture familiale à petite échelle est souvent plus viable que les grandes entreprises axées sur les exportations.

Est aussi d'une grande importance l'accès préférentiel aux marchés accordé aux pays les plus pauvres dans le cadre de l'initiative «Tout sauf les armes» de l'UE. Il doit être mis fin aux programmes des pays développés tels que les crédits à l'exportation et d'autres subventions, qui causent de grandes distorsions sur les marchés des pays en développement et entraînent aussi un déclin du secteur agricole local.

D'aucuns se sont plaints que souvent les responsables des négociations sur l'agriculture ne sont pas suffisamment informés des besoins des agriculteurs qu'ils représentent. Il a été dit qu'une amélioration des revenus agricoles serait un meilleur indicateur du succès des négociations que l'obtention de la plus grande libéralisation possible des échanges. Des revenus agricoles suffisants permettraient de réaliser d'autres objectifs, par exemple réduire la famine et la pauvreté et protéger l'environnement.

La qualité du commerce est une autre question qui devrait être examinée à l'OMC. Les agriculteurs doivent obtenir pour les produits qu'ils cultivent des prix équitables qui tiennent compte du coût des services indissociables de la production. Les prix des produits agricoles doivent rester stables ou augmenter pour permettre aux agriculteurs partout dans le monde de gagner leur vie.

Un accord multilatéral équitable servirait les intérêts des agriculteurs de tous les pays. L'autre solution consistant à conclure des accords commerciaux bilatéraux serait particulièrement néfaste pour les pays en développement pauvres, qui seraient exclus des gains apportés par le commerce. Dans le cadre des négociations menées à l'OMC, l'Europe a exercé une pression sur les États-Unis pour qu'ils ouvrent leurs marchés aux pays les plus pauvres comme cela a été fait au titre de l'accord «Tout sauf les armes» de l'UE. Cela n'a été possible que grâce à un accord de l'OMC.

Il semble peu probable que l'OMC sera en mesure, dans un proche avenir, d'intégrer adéquatement les considérations autres que d'ordre commercial dans son système d'élaboration des règles. Dans le Cycle actuel, les questions comme la sécurité alimentaire, la stabilité de l'offre et des prix dans le secteur alimentaire, le TSD en faveur des pays en développement et le renforcement des capacités doivent par voie de conséquence être beaucoup plus prises en compte dans les discussions concernant l'accès aux marchés, les restitutions à l'exportation et le soutien interne.

3. Conclusion

L'animateur a conclu que la session avait permis de parvenir à un consensus sur l'importance des considérations autres que d'ordre commercial dans le domaine de l'agriculture et sur le fait qu'un équilibre devait être établi entre les objectifs commerciaux et les autres besoins de la société. Les agriculteurs de nombreux pays en développement et pays développés ont la même conviction, à savoir que le prix des denrées alimentaires ne devrait pas être le seul facteur en jeu dans les négociations commerciales. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, il existe d'importantes considérations autres que d'ordre commercial telles que la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la stabilité rurale, ainsi que le développement, la protection de l'environnement et le bien-être des animaux, questions qui ne sont pas suffisamment prises en compte à l'OMC. Un système commercial qui s'attache surtout à offrir davantage de débouchés à l'exportation aux producteurs les meilleur marché empêchent les pays d'atteindre les objectifs susmentionnés. Les règles commerciales doivent donc permettre

la coexistence de différents modèles d'agriculture, une attention particulière devant être accordée aux besoins des pays les plus vulnérables.

À l'évidence, il ne faudrait pas faire un mauvais usage de la notion de considérations autres que d'ordre commercial. Pourtant, les gouvernements doivent avoir la possibilité d'agir lorsque des questions sociales réelles et importantes sont en jeu. Les pays doivent par conséquent être autorisés à mettre en œuvre une politique agricole pour veiller à ce qu'il soit répondu aux préoccupations de leurs citoyens à condition que cela soit fait de la façon qui ait le moins possible d'effets de distorsion des échanges.

Il reste encore du travail à faire pour établir des normes internationales objectives traitant des considérations autres que d'ordre commercial et les intégrer dans le système commercial mondial. Ces normes devraient tenir compte des considérations autres que d'ordre commercial qui existent dans les sociétés de différents pays et faire en sorte que les échanges croissent en harmonie avec les vœux de la majorité des personnes concernées et non à l'opposé. La qualité du commerce et ses effets sur les revenus agricoles méritent aussi une attention particulière.

B. L'Afrique prépare l'avenir: de nouvelles possibilités pour le commerce des produits agricoles, *thème traité par l'IATP, Coordination Sud et Collectif Stratégies Alimentaires*

Rapport établi par l'IATP, Coordination Sud et Collectif Stratégies Alimentaires

Résumé

Des mouvements d'agriculteurs africains, des ONG et des diplomates ont discuté de la nécessité d'inscrire l'initiative du Groupe africain «Modalités pour les négociations sur les questions relatives aux produits de base agricoles» en tête du programme de travail de l'OMC. Au cours du séminaire, Coordination SUD, la coalition des ONG françaises, l'IATP (Institute for Agricultural et Trade Policy), Collectif Stratégies Alimentaires, une ONG belge promouvant la souveraineté alimentaire et le ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique occidentale) ont recensé les problèmes rencontrés par 2,8 milliards d'agriculteurs: instabilité et baisse structurelle des prix des produits de base. Le premier secrétaire de la Mission permanente de l'Ouganda a présenté la proposition du Groupe africain comme un moyen de s'attaquer aux problèmes identifiés.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Jim Harkness, Président de l'IATP

M. Harkness a ouvert la session en mettant en lumière l'un des principaux problèmes rencontrés par les agriculteurs dans le monde, à savoir l'instabilité et la baisse structurelle des prix des produits de base survenues au cours des dernières décennies. Selon la Banque mondiale, plus de 50 pays en développement sont tributaires de trois principaux produits de base, ou moins, pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation; parmi ces pays figurent des pays africains et les pays les plus endettés. C'est pourquoi la plus grande attention doit être accordée à l'initiative susmentionnée, menée par les 41 pays membres du Groupe africain qui œuvre pour assurer des prix stables, équitables et rémunérateurs pour les produits de base.

(b) Mme Arlène Alpha, Chef de projet au GRET (Groupe de recherche et d'études technologiques)/ Coordination SUD

Mme Arlène Alpha a traité la question suivante: «Quels instruments multilatéraux sont nécessaires pour remédier à la crise qui touche les produits de base?»

L'intervenante a d'abord rappelé aux participants que les marchés et le commerce internationaux des produits agricoles se caractérisaient par:

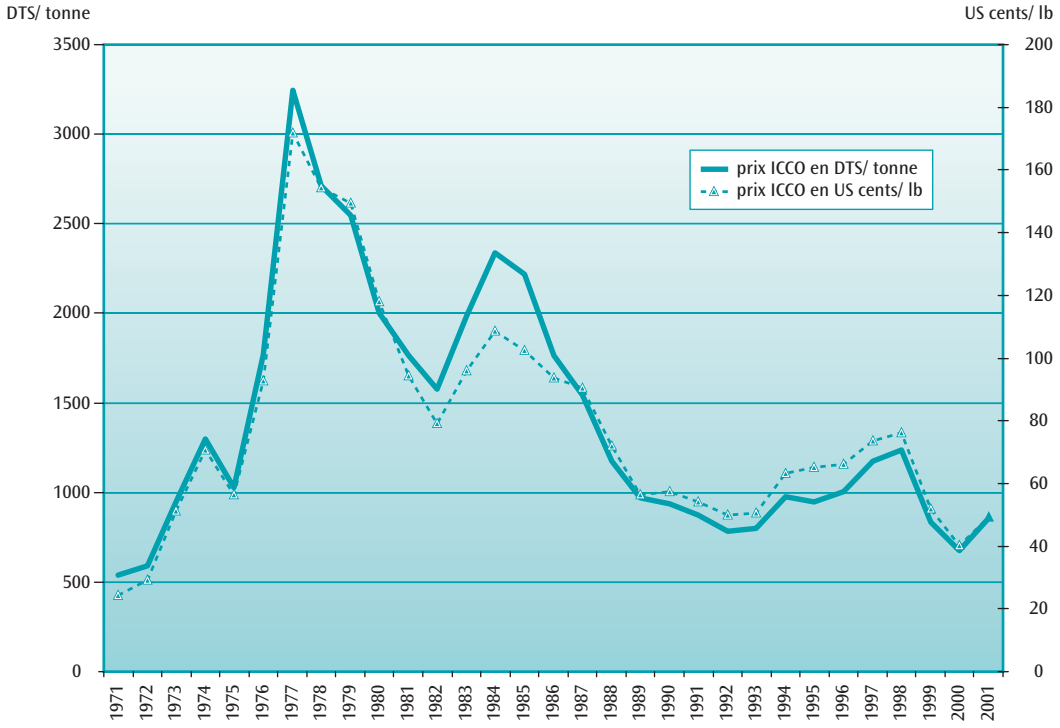
- la baisse et l'instabilité des prix de la plupart des produits agricoles depuis les années 80;

- une concentration grandissante des entreprises multinationales dans les secteurs de la transformation et de la vente au détail, avec des conséquences négatives pour les revenus des producteurs; et

- la progressivité des tarifs, le niveau de ceux-ci s'élevant selon le niveau de transformation.

Arlène a choisi le cas du cacao pour illustrer les problèmes rencontrés par les pays en développement tributaires des produits de base. Comme le montre le graphique ci-après, les prix du cacao sont en chute libre depuis le milieu des années 80.

Évolution annuelle 1971 – 2001, indice ICCO, prix du jour, en DTS/ tonne et US cents/ lb



Certes, l'instabilité des prix est la conséquence, entre autres choses, des spéculations, des cycles de production, du ralentissement de la croissance de la demande et de facteurs climatiques, mais la baisse des prix survenue dans les années 80 est manifestement liée à l'extraordinaire augmentation de la production mondiale, notamment en Côte d'Ivoire, en Malaisie et au Viet Nam.

Les industries de transformation et les détaillants ont récolté la plupart des bénéfices: le ratio du prix final versé aux producteurs est tombé de 18 à 5 pour cent entre 1960 et 2002, alors qu'en France, par exemple, le prix à la consommation d'une barre de chocolat a augmenté de 45 pour cent entre 1992 et 2001.

La concentration du marché du cacao est évidente: six entreprises multinationales ont la mainmise sur les activités de transformation et la vente au détail.

Dans ce contexte, la proposition présentée par le Groupe africain à l'OMC est fondamentale pour les raisons suivantes:

1) elle oblige les Membres de l'OMC à se concentrer sur une question préoccupante pour les pays en développement;
2) elle attire l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes de réglementation du marché et, par conséquent, sur les limites de l'OMC; et
3) elle vise à légitimer la réglementation des marchés à l'intérieur de l'OMC en rappelant que l'article XXXVIII du GATT autorise le recours à ces types d'instruments.

En vérité, les mécanismes de gestion de l'offre doivent de nouveau être examinés dans le cadre du débat international. Il faut cependant encore répondre à certaines questions:

1) Comment définir des solutions appropriées pour différents produits et différentes crises?
2) Comment le contrôle de l'offre peut-il être mis en œuvre au niveau international?
3) Quelles institutions (OMC, CNUCED) pourraient organiser des contrôles à caractère contraignant?
4) Comment pouvons-nous nous assurer que non seulement la production, mais aussi les pratiques des entreprises multinationales soient correctement gérées?

(i) Marchés locaux et régionaux: perspectives d'une diversification durable?

(c) Saliou Sarr, ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique occidentale)

Bien que les négociations à l'OMC soient actuellement au point mort, il est manifeste que pour la majorité des Membres encore, la libéralisation des échanges est ce qui contribuera à sortir des millions de personnes de la pauvreté. Cela étant, en tant qu'agriculteurs d'Afrique occidentale, nous pouvons malheureusement voir et confirmer que les marchés libres ne fonctionnent pas et n'ont pas apporté de réponses pertinentes aux demandes fondamentales des citoyens africains (droit à l'alimentation, droit à la production, équité et accès aux ressources). Depuis la création de l'OMC, nous, les agriculteurs, observons de plus en plus de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

Deux principaux phénomènes illustrent les conséquences d'une libéralisation plus poussée du commerce international sur l'agriculture de l'Afrique occidentale:

- la dépendance de la région à l'égard des importations pour répondre à ses besoins en matière de produits alimentaires s'aggrave depuis 1995 et le déficit alimentaire de l'Afrique occidentale s'est creusé de 55 pour cent entre 1995 et 2003, passant de 2,9 à 4,3 milliards de dollars EU.

La CEDEAO comptant maintenant 243 millions d'habitants et probablement 400 millions en 2020 selon les statistiques, il est évident que cette situation est intenable. Nous devons de toute urgence trouver une solution au problème alimentaire, notamment au niveau régional.

- Pour les pays membres de la CEDEAO, les échanges interrégionaux ont représenté 11 pour cent de la totalité du commerce en 1995. Cependant, ce chiffre est tombé à 7 pour cent seulement en 2004 à cause de la libéralisation accrue des échanges.

Dans ce contexte, le ROPPA salue l'initiative du Groupe africain visant les produits de base, notamment la proposition de conclure des accords qui garantissent des prix rémunérateurs et stables pour ces produits. D'ailleurs, le ROPPA insiste depuis 2001 sur le fait qu'il est nécessaire de réglementer les marchés agricoles.

Malgré cela, le ROPPA continue de penser que le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté sera d'intensifier les exportations: même dans les conditions favorables accordées par les diverses conventions de Lomé et l'initiative «Tout sauf les armes» de l'UE, la question de la détérioration des termes de l'échange n'a pas été résolue et la part de l'Afrique dans le commerce international est tombée de 4 à 1 pour cent au cours des 20 dernières années.

En conclusion, le ROPPA dit que c'est l'intégration régionale qui offrira les principales perspectives de diversification durable, en renforçant le commerce interrégional et les capacités de production et de transformation. Par exemple, une solution viable à la crise du coton serait d'améliorer la capacité de l'Afrique de transformer au moins la moitié du coton qu'elle produit. Et là, il est fondamentalement indispensable d'accroître la part des budgets nationaux allouée à l'agriculture. Les pays africains doivent investir dans le secteur agricole et ne pas compter uniquement sur l'aide étrangère.

Nous sommes favorables à la reconnaissance de préférences régionales comparables à celles qui sont accordées par l'UE, qui garantissent des prix rémunérateurs aux fermiers africains, lesquels représentent 65 à 70 pour cent de la population.

Selon le ROPPA, c'est sur la souveraineté alimentaire que devrait reposer l'intégration régionale, la priorité étant accordée aux produits locaux destinés à la consommation locale.

(d) Mme Elly Kamahungye, Premier secrétaire, Mission permanente de l'Ouganda auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

Mme Kamahungye a commencé son discours en disant que les problèmes rencontrés dans le domaine des produits de base étaient complexes. Il n'y a pas de solution unique comme certains le pensent. Tout seul, le libre-échange ne fonctionne pas: il est indispensable d'intervenir sur le marché. En Afrique même, les marchés ne sont même pas suffisamment développés pour que de prétendues «solutions fondées sur le marché» leur soient applicables.

Il convient de décider au cas par cas si un gouvernement devrait être autorisé à intervenir sur un marché pour influer sur les prix en gérant l'offre.

Les produits de base peuvent être divisés en deux catégories: les produits qui souffrent d'une distorsion des échanges à cause des subventions accordées dans les pays développés (à savoir le coton et le sucre) et les autres produits qui sont principalement cultivés dans les pays en développement et se heurtent à d'autres types de problèmes.

Pour la première catégorie, la principale démarche adoptée par les pays en développement consiste à chercher à éliminer les subventions à l'exportation et à limiter le soutien interne. Tant que cette exigence n'est pas satisfaite, les pays africains proposent la mise en œuvre d'un fonds de compensation puisque les subventions conduisent à une surproduction et à une baisse des prix. Dans certains pays comme l'Ouganda, le prix du coton est inférieur au coût de production, ce qui amène les fermiers à refuser de récolter leur coton.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, qui comprend certains types de produits de base uniquement produits par des pays en développement et pour laquelle les marchés se caractérisent par une offre excédentaire, par exemple pour ce qui est du café et du cacao, elle doit être réglementée par des accords de produit. La gestion de l'offre pourrait se révéler très efficace dans ce domaine.

Par conséquent, le Groupe africain propose ce qui suit:

1) autoriser les pays producteurs à mettre en œuvre mutuellement des accords internationaux pour gérer leur production;

2) éliminer la progressivité des tarifs dans les cas où elle décourage le développement des industries de transformation dans les pays exportateurs tributaires des produits de base; et

3) examiner et clarifier ce qu'il en est des dispositions existantes du GATT de 1994 se rapportant à la stabilisation des prix par l'adoption de systèmes de gestion de l'offre par les pays producteurs tributaires des produits de base, en vue d'une révision de ces dispositions.

En outre, la proposition africaine indique ce qui suit: «L'article XXXVIII du GATT de 1994 autorise les Membres à agir collectivement, notamment par le moyen d'arrangements internationaux, afin de «stabiliser et améliorer la situation des marchés mondiaux» des produits de base. Une telle action pourrait inclure des mesures «destinées à stabiliser les prix à des niveaux équitables et rémunérateurs pour les exportations de ces produits» et pourrait être menée dans le cadre de l'OMC ou «en dehors, selon qu'il sera approprié».»

Une autre solution conseillée par les institutions multilatérales consiste à diversifier la production. Cette idée peut être pertinente, mais la diversification a parfois aggravé le problème. Par exemple, selon la théorie de la diversification, la Banque mondiale a encouragé le Viet Nam et le Cambodge à se mettre à cultiver du café. À l'heure actuelle, ces pays produisent plus que les pays africains, qui ont du mal à trouver de nouveaux marchés et à faire preuve d'une compétitivité suffisante pour survivre.

En plus, des études ont-elles été faites pour connaître ce qu'il en coûte pour les pays en développement, au titre de la diversification, de passer de la culture du coton vers celle d'un autre produit?

2. Questions et remarques des participants

Les principales questions soulevées par les participants ont été les suivantes:

- Qu'en est-il des méthodes de diversification de la production? Les produits organiques n'offrent-ils pas de nouvelles perspectives aux fermiers des pays en développement? Que pourraient attendre les pays en développement des organisations internationales à cet égard?

Les représentants de l'Ouganda, d'associations d'agriculteurs et d'ONG ont partagé les mêmes vues concernant cette question particulière: bien que ce qui précède soit souvent préconisé comme étant LA solution à la crise actuelle, un certain nombre de questions importantes subsistent.

L'Ouganda, par exemple, produit du café organique, mais il se heurte encore à des normes sanitaires et phytosanitaires et à des procédures rigoureuses en matière d'étiquetage, la conséquence finale étant que ce café organique est vendu sur le marché international traditionnel du café. Ainsi, en fin de compte, les agriculteurs ne bénéficient pas de la valeur ajoutée escomptée.

En outre, Saliou Sarr, du ROPPA, a clairement fait comprendre que la diversification n'était pas une fin en soi, mais qu'elle devrait apparaître comme une réponse aux possibilités de commercialisation existantes. Même si 50 pour cent des produits alimentaires en Afrique sont importés, n'existe-t-il pas pour les aliments produits dans le pays un débouché sur les marchés locaux? La souveraineté alimentaire semble être une solution meilleure et plus efficace pour les petits fermiers africains qui peuvent ainsi tirer profit de leur propre labeur au lieu de diversifier leur production vers de nouvelles cultures d'exportation.

Pour Mme Arlène Alpha du GRET, il faut bien séparer la différenciation de la diversification. La diversification entraîne des coûts élevés à cause du lancement des nouveaux produits et de l'observation des normes (c'est-à-dire en matière de certification et d'étiquetage). Cependant, c'est encore quelque chose à explorer, puisque la production de produits de grande qualité pourrait améliorer les prix et mettre en place une agriculture respectueuse de l'environnement.

- Quels sont les moyens que les orateurs privilégient pour obtenir des prix rémunérateurs? Il existe trois principales possibilités: différencier les produits, limiter l'offre dans le cadre d'une entente (comment faire participer tout le monde?) ou au moyen de contingents (qui les géreraient?)

Ce que le ROPPA entend par «prix rémunérateurs», ce sont des prix qui couvrent les coûts de production. C'est un besoin fondamental qui doit être satisfait pour que les pays africains puissent créer une demande et lancer le cycle vertueux du développement. Selon l'Ouganda, la gestion de l'offre dont le Groupe africain fait mention a pour objet d'instaurer des conditions équitables pour tous, et non de créer une entente.

- Quelles sont les politiques clés que les pays africains devraient élaborer pour s'approprier une plus grande part de la valeur ajoutée présente sur le marché (passer aux activités de transformation)?

Pour Mme Elly Kamahungye, l'investissement étranger direct en Afrique ne suffit pas pour encourager les investissements dans l'agriculture.

- Que pense le groupe de discussion des perspectives offertes par les biocarburants pour ce qui est de favoriser une diversification durable en Afrique?

M. Wade, Président du Sénégal, a fait cette proposition aux agriculteurs de son pays et l'Ouganda pense que cela pourrait être une perspective intéressante.

Le ROPPA a dit ce qui suit: étudions cette possibilité, mais la priorité est de développer nos cultures de subsistance afin de résoudre nos problèmes de famine. Actuellement, les pays africains produisent ce qu'ils ne consomment pas et consomment ce qu'ils ne produisent pas. C'est un paradoxe qui ne sera pas réglé du jour au lendemain.

3. Conclusion

(a) M. Henri Rouillé d'Orfeuil, Président de Coordination SUD, coalition d'ONG françaises

M. Henri Rouillé d'Orfeuil a rappelé aux participants que 3 milliards de personnes dépendaient du prix des produits de base pour vivre et survivre. Cependant, la question des prix n'est pas du ressort de l'OMC et il en est ainsi parce l'OMC ne se focalise que sur

les trois piliers des négociations, à savoir le soutien interne, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation, qui ne sont pas pertinents pour les produits de base purement tropicaux.

L'intervenant a salué l'initiative du Groupe africain pour son pragmatisme puisque l'OMC est fondée sur une idéologie, laquelle repose sur des hypothèses erronées:

1) le caractère autoréglementé des marchés; et

2) le sixième principe du «Consensus de Washington», selon lequel davantage d'échanges mènent nécessairement à davantage de croissance et de développement.

La conséquence est que l'Afrique, qui s'est inspirée de cette théorie politique, a perdu en 20 ans les deux tiers de ses marchés.

L'OMC ne veut pas s'attaquer au problème de la réglementation des marchés. Pourtant, l'offre est excédentaire sur tous les marchés des produits agricoles de base, comme ceux du cacao et du café.

Chaque partie prenante doit donc aborder la question de la crise des produits de base au regard de ses propres responsabilités:

- les organisations d'agriculteurs;
- les pays exportateurs;
- les pays importateurs;
- les ONG; et
- les chercheurs.

Ensemble, ces acteurs peuvent promouvoir des systèmes efficaces de réglementation des marchés afin que la moitié de l'humanité cesse d'être exclus et afin de rendre effectif le droit de chacun d'être correctement rémunéré pour le travail réalisé.

C. La mondialisation, le commerce et la transformation des systèmes agro-alimentaires, *thème traité par la Division de l'agriculture et des produits de base (OMC)*

Rapport établi par la Division de l'agriculture et des produits de base (OMC)

Résumé

Le présent groupe de discussion a pour objet d'examiner l'interaction entre les transformations en cours dans le secteur agricole et les politiques commerciales internationales, une attention particulière étant accordée aux différentes façons dont les politiques commerciales peuvent influer sur la répartition potentielle des effets produits par les transformations agricoles. Les questions pertinentes sont les suivantes:

- *De quelles façons les politiques commerciales influent-elles sur les transformations et la croissance du secteur agricole?*
- *Quels types de politiques commerciales expliquent les différences dans la répartition des avantages découlant de la croissance agricole entre les pays et à l'intérieur des pays?*
- *Comment les caractéristiques nationales existantes (à savoir la richesse, l'état de l'environnement, le niveau d'avancement de l'agriculture, les populations urbaines et rurales …) influent-elles sur les politiques commerciales?*
- *Quels facteurs autres que les politiques commerciales jouent un rôle dans la répartition des avantages et des coûts? Ces effets sont-ils plus notables que les politiques commerciales?*
- *En quoi l'effet de la croissance du secteur rural sur la lutte contre la pauvreté est-il différent de celui de la croissance du secteur urbain? Ce phénomène est-il propre à chaque pays?*

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par Mme Anabel Gonzalez, Directrice de la Division de l'agriculture et des produits de base (OMC).

(a) M. Kostas G. Stamoulis, Chef du Service du secteur agricole dans le développement économique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

L'exposé de la FAO avait pour principal thème la difficulté de faire en sorte que la transformation actuelle des systèmes agro-alimentaires contribue à la réduction de la

pauvreté. Des preuves plus que convaincantes montrent que la croissance du secteur agricole contribue au développement économique général et, en particulier, à la lutte contre la pauvreté. L'agriculture est la base des moyens de subsistance de nombreux pauvres dans les pays en développement. Toutefois, dans un nombre disproportionnellement élevé de pays, on n'a observé ni une croissance agricole ni un développement économique. Même dans les pays où la croissance agricole a été appréciable, il existe de spectaculaires différences entre les régions. À l'évidence, la mondialisation, qui modifie rapidement la structure des systèmes alimentaires sur le plan international, a des répercussions qui varient d'un pays à l'autre selon le niveau de développement agricole du pays.

La transformation du secteur agricole a lieu de façon hétérogène selon le type de système de production, le pays et la typologie des foyers. Cependant, en règle générale, le processus de transformation entraîne une augmentation des échelles de production et une inversion de la relation entre la taille des exploitations et la productivité. Les zones marginales deviennent moins compétitives et il y a un risque accru de perte de biodiversité et de réduction de la viabilité environnementale. Les mutations rapides que connaît actuellement le secteur imposent une nouvelle vision en ce qui concerne la compréhension du développement agricole.

Les systèmes alimentaires subissent aussi des transformations par suite de l'accroissement des revenus, des changements démographiques, du recours aux technologies, et de la mondialisation. L'urbanisation entraîne l'apparition de grands magasins de détail au service de populations plus denses. En réaction à la hausse des salaires et à l'augmentation qui en résulte pour le coût d'opportunité du temps nécessaire pour la préparation des aliments, les ménages urbains se tournent de plus en plus vers les aliments emballés et préparés à l'avance. Les transformations en question sont en outre favorisées par d'autres avancées techniques telles que de meilleurs moyens de transport et la réfrigération. Au cours des deux dernières décennies, le rôle grandissant des supermarchés transnationaux a donné lieu à des changements extraordinaires dans les systèmes de production et de commercialisation de denrées alimentaires partout dans le monde. Les supermarchés transnationaux qui veulent renforcer l'efficacité de leurs opérations disposent généralement d'un système d'approvisionnement plus centralisé fondé sur des grossistes spécialisés et des agriculteurs contractuels. Par ailleurs, les grandes chaînes de supermarchés mettent au point leur propre système de normes privées fondées sur des attributs tels que la qualité et la sécurité qui peuvent apporter aux consommateurs finals des avantages en matière de commercialisation.

Les façons dont le commerce international peut influer sur la répartition des effets produits par les transformations impressionnantes susmentionnées n'ont pas été étudiées de manière systématique, mais, habituellement le commerce n'est pas le principal élément moteur. Dans les pays en développement, la proportion des dépenses nationales consacrées aux produits importés est faible par rapport à la consommation. Par ailleurs, la valeur des produits agricoles échangés est peu importante par rapport aux ventes de produits

agricoles transformées par les filiales. Enfin, depuis 20 ans, les parts du commerce dans la consommation totale de viande, de fruits et de légumes ont très peu changé.

La mondialisation aura divers effets sur les pays et les sociétés selon leur stade de transformation agricole et selon leur aptitude à faire preuve de souplesse pour s'adapter à de rapides mutations. Les pays se trouvant tout en haut de ce processus de transformation, en général des pays à revenu élevé et à faible population rurale, ont des secteurs agricoles fortement commercialisés se caractérisant par une importante intégration verticale. En réponse à la mondialisation, ces pays doivent créer de nouveaux créneaux générateurs de revenus pour la population rurale. Les pays situés tout en bas du processus de transformation agricole, pour beaucoup des pays de l'Afrique subsaharienne, seront probablement les perdants du processus de mondialisation car ils ne produisent pas les produits agricoles de façon assez efficace pour faire concurrence sur un marché mondial de plus en plus intégré. Dans ces types de pays, le sous-investissement traditionnel dans le domaine des biens publics a empêché le développement du secteur rural et il y a peu de chances pour que des investissements soient effectués dans un proche avenir afin de remédier à ces faiblesses.

Les pays tels que les économies d'Asie et d'Amérique latine à croissance rapide ont entamé le processus de transformation en se servant de l'agriculture comme moteur de la croissance économique. Par suite de cette transformation, les parts de l'agriculture dans le PIB et dans la main-d'œuvre totale sont en baisse. Pour les pays en question, se recentrer maintenant sur les marchés agricoles mondiaux peut être avantageux pour les groupes les plus pauvres de la population, en particulier lorsque les activités de production et post-récolte continuent de nécessiter une main-d'œuvre importante. Les petits exploitants peuvent bénéficier de la mondialisation dans la mesure où ils peuvent participer aux marchés des produits de valeur élevée mais, comme cela a été dit plus haut, l'intégration verticale accrue du secteur agricole peut donner lieu à des arrangements contractuels défavorables aux petits exploitants.

En parallèle, les caractéristiques économiques des ménages ruraux présentent une forte hétérogénéité. Selon des renseignements récents, les ménages agricoles participent très activement aux activités agricoles alors que la part des revenus non agricoles dans les revenus des ménages en général est considérable (entre 40 et 50 pour cent). Les transformations et la libéralisation du marché influeront directement sur le secteur rural de par leur incidence sur les activités agricoles et non agricoles, mais elles auront aussi un effet indirect puisque les changements intervenus dans la structure par taille des exploitations auront des conséquences sur l'économie rurale.

Certes, le processus de mondialisation peut contribuer à la croissance agricole et globale, mais la transition n'est pas forcément harmonieuse et indolore. Les gouvernements doivent la gérer par des mesures de facilitation et de réglementation tout en veillant à aider les groupes les plus défavorisés. En raison des différences entre les régions et à l'intérieur de la société, il est indispensable que les politiques intérieures soient adaptées de façon adéquate pour remédier aux contraintes propres aux divers groupes et régions, et pour traiter les possibilités qui leur sont particulières.

(b) Mme Kimberly Elliott, chargée de recherche, Center for Global Development

Mme Kimberly Elliott du Center for Global Development s'est attachée à décrire les opportunités et défis que sont pour les pays en développement les conséquences de la réforme du commerce des produits agricoles. Les changements intervenus dans la politique commerciale des pays riches offrent des possibilités d'élargir l'accès aux marchés, mais ils ne garantissent pas que ces possibilités seront effectivement exploitées par les pays en développement ou les paysans pauvres de ces pays. Le débat sur l'Aide pour le commerce met en avant ces questions et représente une partie importante du débat concernant ce qui peut être fait pour assurer une distribution plus équitable des avantages résultant du Cycle de Doha.

En général, la libéralisation agricole des pays industrialisés tend à abaisser les prix intérieurs et à relever les cours mondiaux. Les agriculteurs des pays en développement peuvent bénéficier de ces changements s'ils sont des vendeurs nets de produits alimentaires, si les variations de prix se répercutent jusqu'à eux et s'il existe une infrastructure adéquate qui permet de faire en sorte que leurs produits puissent arriver sur les marchés. En revanche, la libéralisation des échanges pourrait avoir, à court terme, des conséquences négatives pour certains cultivateurs des pays en développement s'ils ont actuellement un accès préférentiel à des marchés où ils peuvent vendre à des prix supérieurs aux cours mondiaux, ou encore si ce sont des acheteurs nets de produits alimentaires.

Divers scénarios de modélisation des résultats du Cycle de Doha montrent que ces conséquences négatives ne seront probablement pas aussi graves que d'aucuns le craignent. Premièrement, les répercussions d'une réduction de l'accès préférentiel devraient être circonscrites à un petit nombre de pays et de produits de base. Mais une chose est peut-être plus importante: selon de nombreuses études économiques, comme il est probable que les négociations modéreront les résultats plus ambitieux, les conséquences des scénarios réalistes élaborés dans le cadre de Doha auront peu d'effets sur les prix des produits agricoles. D'après une étude de la Banque mondiale, une hausse des prix serait possible si le Cycle de Doha aboutissait à une libéralisation totale. Selon cette étude, les prix de la viande de bœuf augmenteraient d'un peu plus de 8 pour cent, tandis que les prix des légumes connaîtraient une hausse de 3 pour cent environ. Puisque le Cycle de Doha n'assurera pas une libéralisation totale, les hausses de prix susmentionnées correspondent au montant maximal éventuel des variations de prix.

À plus longue échéance, l'incidence de la libéralisation des échanges et les variations des prix relatifs qui en découleront encourageront les producteurs à changer leurs décisions en matière de production afin de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les marchés. Les fournisseurs plus compétitifs pourront s'emparer de parts de marché supplémentaires en évinçant par le jeu de la concurrence les fournisseurs moins efficients. Les acheteurs et importateurs nets pourraient réagir aux variations des prix relatifs en augmentant la production nationale ou en modifiant les modes de consommation afin de favoriser les produits meilleur marché. Il ressort des données concernant les exportations des pays à

revenu intermédiaire ou à faible revenu que les parts détenues par ces derniers pour ce qui est des exportations de produits tropicaux traditionnels se sont contractées au fil du temps depuis les années 70, alors que les parts des exportations des cultures tempérées protégées ont augmenté.

Les avantages potentiels d'une réaction efficace aux prix relatifs peuvent être renforcés si des mesures complémentaires sont adoptées pour remédier aux contraintes sur le plan de l'offre. Ainsi, selon une étude portant sur la production cotonnière de la Zambie, les gains résultant pour les producteurs d'une hausse des prix à l'exportation seraient multipliés par neuf si des activités de vulgarisation appropriées étaient incorporées dans la politique intérieure. En l'espèce, les renseignements semblent indiquer que les revenus de l'agriculture de subsistance s'accroissent d'un tiers environ lorsque les fermiers passent de la production de subsistance à la production de coton destiné à la commercialisation et qu'ils bénéficient des services de vulgarisation adéquats. De même, un exercice visant à modéliser la pauvreté rurale au Mexique a montré que dans une région isolée du sud du pays, les gains en revenus étaient passés de -0,1 pour cent dans le cas du scénario de base élaboré dans le cadre de Doha à 0,4 pour cent lorsque les prix étaient mieux répercutés. Pour les fermiers très pauvres de ces régions, l'augmentation des revenus pourrait atteindre près de 1 pour cent. La modélisation de l'effet des résultats du Cycle de Doha sur la pauvreté rurale en Chine montre aussi que le nombre de pauvres de ces régions diminue considérablement lorsque les ressources accrues sont investies dans l'enseignement rural, ce qui renforce la capacité des agriculteurs à changer de secteur.

Les résultats de ces études mettent en évidence le fait qu'il est nécessaire d'appliquer un ensemble efficace de mesures d'Aide pour le commerce dans le secteur agricole afin d'assurer une répartition équitable des avantages découlant de la libéralisation des échanges. Des routes, des ports et d'autres infrastructures de transport sont nécessaires pour relier physiquement les producteurs aux marchés. Une amélioration des télécommunications et de l'accès aux marchés du crédit et à d'autres services essentiels pourrait renforcer encore l'intégration des paysans pauvres dans le système commercial mondial. La recherche-développement, les services de vulgarisation, l'irrigation permettant d'accroître la productivité offriraient à ces agriculteurs des moyens additionnels de tirer profit de l'amélioration de la productivité et de l'efficacité existantes.

Le système évolutif des normes ayant trait aux produits agricoles pourrait poser problème à certains pays. Les normes publiques existantes destinées à préserver les végétaux et à protéger la santé et la sécurité des animaux et des personnes ne représentent qu'une partie de l'ensemble des normes imposées aux producteurs agricoles. Le recours croissant aux normes privées dans le système agroalimentaire soulève la question de savoir qui peut tirer parti de ces normes pour obtenir un accès aux marchés et qui est écarté du marché car il ne peut pas atteindre le niveau de qualité ou de sécurité prescrit par les normes privées – ou parce qu'il ne peut pas certifier la conformité de ses produits. Ainsi qu'il a été mentionné dans l'exposé de la FAO (voir ci-dessus), les supermarchés de vente au détail se multiplient dans des pays relativement pauvres et de plus en plus en zone rurale, modifiant

le réseau de relations contractuelles existant dans ces régions, peut-être au détriment des petits exploitants. Les normes évoluent aussi dans le domaine des créneaux spécialisés, par exemple les normes permettant de définir le commerce équitable ou les produits organiques, et ces normes sont largement dictées par les préférences des consommateurs des pays riches.

On s'attend à une multiplication des conflits concernant les normes divergentes entre les pays, en particulier avec la réduction des mesures tarifaires. Les pays peuvent s'attaquer aux recours excessifs de leurs partenaires commerciaux à des mesures sanitaires et phytosanitaires pour des raisons protectionnistes dans le cadre du système de règlement des différends de l'OMC. Toutefois, les contestations pourraient ne pas être utiles dans tous les contextes en raison des sensibilités politiques et des effets négatifs possibles sur la réputation du fournisseur. La difficulté de se conformer à des normes privées et le coût des procédures de certification pourraient aussi entraver la participation des petits producteurs aux marchés locaux et mondiaux. De surcroît, l'Accord SPS de l'OMC, qui définit les droits et obligations concernant les mesures SPS publiques et leurs effets sur le commerce, n'énonce pas d'obligations équivalentes pour ce qui est des normes privées.

(c) M. Gilles Dryancour, Directeur, Affaires gouvernementales, Europe, Afrique, Moyen-Orient, Bureau européen de Deere & Company

Créée en 1837 en Illinois, la société Deere & Company produit du matériel agricole, du matériel de construction, des équipements commerciaux et grand public, des moteurs, et fournit des services financiers. Elle comprend 56 usines dans le monde, exerce des activités manufacturières sur quatre continents et distribue ses produits dans plus de 160 pays. En 2005, les ventes de matériel agricole ont représenté près de la moitié des ventes et recettes nettes de l'entreprise. En tant que leader mondial sur les marchés des produits susmentionnés, Deere & Company a défini une approche stratégique concernant la façon de gérer ses marchés face à une mondialisation constante et au changement des modes de production et de consommation des produits agricoles.

Deere & Company reconnaît que la population urbaine en expansion des pays en développement contribuera à la demande alimentaire à l'avenir. Depuis le début des années 70, on observe une stabilisation du taux de croissance démographique des zones rurales, dans les pays en développement comme dans les pays en transition ou industrialisés. Cela étant, la population des zones urbaines des pays en développement n'a cessé de croître, en grande partie à cause de l'exode rural. On s'attend qu'avec l'accroissement des revenus dans les pays en développement, les dépenses de consommation passeront des céréales à la viande et aux produits laitiers. Selon les estimations de Deere & Company, en 2020, les pays en développement consommeront près de deux fois plus de viande que les pays développés. Cela représente une extraordinaire évolution par rapport à la situation des années 80, époque où le volume de viande consommée dans les pays développés était supérieur à celui des pays en développement.

Deere & Company estime aussi que l'utilisation accrue de céréales pour l'alimentation animale et les biocarburants fera plus que compenser la réduction de la consommation directe. Par exemple, la production d'un kilogramme de viande de volaille demande environ deux kilogrammes de céréales. De même, il faut près de sept kilogrammes de céréales pour produire un kilogramme de viande de bœuf. La hausse du coût des combustibles et les politiques gouvernementales encouragent la production de cultures destinées aux énergies renouvelables.

Tournée vers l'avenir, la société Deere & Company a un intérêt stratégique dans l'évaluation des tendances afin de prévoir où se trouveront les futurs marchés pour ses produits. À son avis, le Brésil offre le potentiel le plus élevé pour une expansion à court terme. En Afrique, l'instabilité politique et le coût élevé que représente le remplacement des nutriments limitent l'expansion des surfaces cultivées. L'Asie se heurte à des contraintes considérables en matière de terres et d'eau. Cinq régions contribuent pour 90 pour cent aux exportations mondiales de blé, de maïs, de fèves de soja, ainsi que de viande de bœuf, de porc et de volaille: Argentine/Brésil, Russie et CEI, UE-25, Australie/Nouvelle-Zélande, et États-Unis/Canada. Le montant total des exportations devrait progresser de 35 pour cent d'ici à 2015. L'importance relative de ces régions, en ce qui concerne les exportations des six produits de base indiqués ci-dessus, devrait évoluer, avec une envolée des exportations de la région Argentine/Brésil et un recul des exportations de la région États-Unis/Canada.

Selon Deere & Company, le commerce peut aider à trouver une solution pour nourrir le monde dans le futur en aidant les pauvres à s'enrichir et en les intégrant dans l'économie mondiale. Pour autant, une plus grande orientation vers les marchés est indispensable et les mesures de soutien ayant des effets de distorsion des échanges devraient être réduites. Qui plus est, il faut s'efforcer d'améliorer la transparence des aides publiques afin d'informer complètement les contribuables et les consommateurs. Le Cycle de Doha devrait apporter des avantages s'il garantit que les pays développés apporteront des réformes à leur politique agricole mais également que les pays en développement réduiront leurs droits de douane. Pour les secteurs industriels, des résultats équilibrés et ambitieux obtenus dans le cadre du PDD sont préférables à des réformes unilatérales.

Attirant l'attention sur les problèmes pour l'avenir, le représentant de Deere & Company a noté que les obstacles non tarifaires devaient être surveillés de près, en particulier en ce qui concerne les pesticides, les semences, les organismes génétiquement modifiés, les normes sanitaires et les règlements vétérinaires. Reprenant à son compte les remarques faites par Kimberly Elliott (voir plus haut), M. Dryancour a noté que les règlements sanitaires et phytosanitaires constitueraient le prochain obstacle de taille à l'expansion du commerce avec la diminution de l'importance relative des obstacles économiques. À l'avenir, l'OMC aura besoin de plus de scientifiques et d'experts techniques (et pas seulement de juristes et d'économistes) pour régler les différends. Une autre question qui a récemment attiré une plus grande attention est celle de l'incidence de la production de biocarburants et de biomasse sur les marchés des produits agricoles de base. Tant la demande des consommateurs que les politiques publiques pourraient stimuler la demande de produits agricoles de base

destinés à la production de biocarburants et favoriser la mise en exploitation de plus de terres arables, en particulier en Amérique du Sud et en Afrique.

2. Questions et remarques des participants

Les participants à la session ont souligné que le processus de transition exigeait une gestion de la part du secteur public pour faire en sorte que les groupes défavorisés ne soient pas écartés. Le représentant de Deere & Company a insisté sur le fait que puisque les transformations agricoles menaient généralement à une concentration des exploitations, il fallait prendre des mesures pour aider les paysans qui perdaient leurs fermes.

Plusieurs questions ont été soulevées au sujet de l'importance que revêtait la concentration dans le secteur agricole pour la détermination du pouvoir de négociation des diverses parties. Il a été observé que cette concentration désavantagerait probablement les petits exploitants car les gros détaillants pourraient préférer instaurer des relations contractuelles avec un plus petit nombre de gros producteurs. M. Stamoulis a fait remarquer que du point de vue des grands supermarchés de détail, les pays en développement représentaient une opportunité de faire des bénéfices. Dans une région particulière, le premier supermarché réalisera habituellement des bénéfices plus élevés que ceux qui s'implanteront ultérieurement. Toutefois, les renseignements disponibles semblent aussi indiquer que si les supermarchés continuaient de permettre aux producteurs contractuels d'avoir accès au crédit, aux services de vulgarisation et aux technologies, ils pourraient augmenter leurs bénéfices et ceux-ci se répercuteraient très probablement au niveau des producteurs. Au fil du temps, on s'attend à ce que les marges des supermarchés s'amenuisent avec le renforcement de la concurrence.

Mme Kimberly Elliott a mis en évidence le fait que les arrangements coopératifs visant les petits exploitants pourraient résoudre le problème du pouvoir de négociation. Les économies d'échelle peuvent aussi apporter des avantages, par exemple en ce qui concerne les efforts de commercialisation communs et le partage des installations de stockage. L'intervenante a dit en outre que la politique de la concurrence avait été inscrite dans le programme des négociations de l'OMC, mais que les pays en développement avaient empêché que ces questions soient incluses dans le mandat de négociation.

D. Les négociations sur l'agriculture à l'OMC et leurs effets sur l'agriculture européenne: le cas de l'industrie de la viande européenne, *thème traité par L'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV)*

Rapport établi par l'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV)

Résumé

M. Arne Mielken, assistant du Secrétaire général de l'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV), a traité des négociations de l'OMC sur l'agriculture après la suspension des négociations commerciales, l'atelier réunissant 50 participants environ.

Tout d'abord, M. Mielken a fait un exposé pour lancer le débat. Les participants à l'atelier ont discuté de l'incidence que le bond en avant des importations de viande de bœuf et d'autres viandes en provenance de pays tiers aura sur la compétitivité européenne, la sécurité alimentaire et les considérations autres que d'ordre commercial tels que les coûts sociaux, par exemple le coût de l'emploi. En comptant l'industrie de la viande européenne et les chaînes de production connexes (par exemple les éleveurs et les sélectionneurs) ainsi que les activités qui en sont tributaires, l'UECBV estime qu'en Europe, ce secteur subira une perte de plus de 600 000 emplois, soit 32 pour cent du nombre total d'emplois. Le groupe a discuté des trois piliers agricoles des négociations de l'OMC et de leurs effets sur l'industrie de la viande européenne. L'UECBV a dit qu'un accord commercial équitable et équilibré fondé sur le principe des concessions mutuelles était nécessaire.

La session a été organisée en trois parties. Dans la partie 1, un document PowerPoint décrivant le cas de l'industrie de la viande européenne a été présenté. Dans la partie 2, la parole a été donnée à ceux qui souhaitaient discuter du document et procéder à un échange de vues sur la situation du marché de la viande dans d'autres pays. Le débat a principalement porté sur la façon dont les autres pays percevaient leurs marchés intérieurs et internationaux de la viande et sur les futurs opportunités et problèmes qui pourraient en découler. Dans la partie 3, les participants ont pu discuter de l'avenir des négociations de l'OMC après la suspension des discussions commerciales, ainsi que des possibilités offertes aux milieux commerciaux à court, moyen et long terme.

1. Exposé de l'intervenant

(a) M. Arne Mielken, assistant du Secrétaire général de l'Union européenne du commerce du bétail et de la viande (UECBV)

Dans la première partie de la réunion, M. Arne Mielken a présenté les négociations sur l'agriculture du point de vue de l'industrie de la viande européenne. Il a brièvement présenté l'UECBV, qui représente plus de 16 000 entreprises commerciales et industrielles, abattoirs, usines de désossement et unités de préparation de la viande. L'UECBV a pour principale mission de représenter et de défendre le commerce de bétail, le commerce de viande et l'industrie de la viande afin de promouvoir le commerce au niveau communautaire et international. L'UECBV s'occupe des trois types de viande: la viande de bœuf, la viande de porc et la viande de mouton/chèvre. Selon M. Mielken, l'UECBV est favorable à un accord à l'OMC. Toutefois, ce dernier doit être équilibré, équitable et mondial (y compris pour les industries/services, etc.) pour éviter des pertes massives d'emplois et le déclin social. Une attention particulière doit être accordée aux considérations autres que d'ordre commercial, dont le coût annuel est estimé à 10 milliards d'euros. En outre, M. Mielken a souligné la position prédominante de l'Amérique du Sud, dont proviennent 88 pour cent des importations de viande de bœuf de l'UE. Dans ce contexte, M. Mielken a aussi fait mention de l'indépendance alimentaire de l'Europe et de la sécurité alimentaire de l'UE.

2. Questions et remarques des participants

(i) Courants d'échanges de viande en Europe

Le débat a porté sur les courants d'échanges et la production de viande en Europe à moyen terme. Invité à donner son avis, M. Mielken a dit que, selon les dernières prévisions disponibles, il était très probable que l'UE s'approvisionnerait davantage en viande de bœuf à l'étranger et réduirait sa production. La production de viande de mouton ne pourra pas revenir au niveau antérieur à l'épidémie de fièvre aphteuse; seule la production de viande de porc connaîtra une légère progression. Interrogé sur le rôle du consommateur, M. Mielken a dit que ce qui était remarquable, c'était le fait que, malgré la baisse de la production, la demande des consommateurs concernant tous les produits à base de viande se stabiliserait ou même augmenterait, compte tenu de la viande de porc et de volaille.

(ii) L'Accord de l'OMC et les conséquences pour l'industrie de la viande européenne

Le débat s'est poursuivi de façon plus précise au sujet des négociations de l'OMC sur l'agriculture et a porté sur les questions clés suivantes:

- Les négociations sur l'agriculture représentent-elles une menace ou un défi pour l'industrie de la viande européenne?

- Quelles conséquences découleront de l'offre faite par l'UE en octobre dernier?

- Dans quelle mesure cette offre peut-elle être considérée comme étant encore valable après l'arrêt des négociations?

- Quelles sont les solutions autres que les négociations commerciales alors que les pourparlers multilatéraux sont au point mort?

Les participants ont demandé quelle était la position de l'UECBV à propos des trois piliers des négociations de l'OMC sur l'agriculture. M. Mielken a précisé que l'offre d'octobre 2005 restait la seule offre officielle.

Les participants ont demandé si l'UECBV souscrivait à la Déclaration de Hong Kong dans laquelle les Membres convenaient d'éliminer toutes les subventions à l'exportation d'ici à 2013. M. Mielken a dit que les Membres n'avaient pas non plus réussi à négocier et arrêter les détails précis de cette élimination pour la fin avril 2006. Cela aurait comporté une réforme des entreprises commerciales d'État en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'une réforme des systèmes d'aide alimentaire et de crédit à l'exportation des États-Unis. L'UECBV était favorable à un arrangement commercial équitable et équilibré fondé sur un parallélisme intégral.

S'agissant du soutien interne, la question a été posée à l'UECBV de savoir si les demandes des États-Unis visant une plus grande réduction des subventions ayant des effets de distorsion des échanges étaient justifiées. M. Mielken a répondu que la réduction de 70 pour cent offerte par l'UE était très importante, ce qui aurait un effet considérable sur l'industrie de la viande européenne.

Il s'en est ensuivi une discussion sur l'accès aux marchés et les produits sensibles. Les participants ont demandé combien de pourcentages de lignes tarifaires devraient être classés en tant que «produits sensibles» selon l'UECBV. M. Mielken a dit que la solution n'était pas de classer de plus en plus de produits comme produits sensibles. Cela devait être autorisé dans des cas exceptionnels, mais il faudrait plutôt ménager une certaine flexibilité concernant les fourchettes.

Interrogé en particulier sur les effets que l'accès aux marchés aurait sur le secteur de la viande européen, M. Mielken a dit que les importations devraient progresser de 130 pour cent. D'ici à 2013, 1,3 million de tonnes de viande de bœuf seront originaires de pays tiers. En parallèle, les exportations diminueront de 50 pour cent avec la baisse de la production et la stabilisation du niveau de consommation.

Les participants ont ensuite engagé la discussion sur les conséquences autres que commerciales et économiques des négociations commerciales de l'OMC. M. Mielken a formulé des observations sur les conséquences sociales d'un arrangement conclu dans le cadre de l'OMC. S'agissant de l'ensemble de l'industrie de la viande européenne et des chaînes de production connexes (par exemple les éleveurs et les sélectionneurs) ainsi que les activités qui en sont tributaires, l'UECBV estime qu'en Europe, ce secteur subira une perte de plus de 600 000 emplois, soit 32 pour cent du nombre total d'emplois.

Invité à donner une ventilation des chiffres en termes de types de viande et d'incidence géographique, M. Mielken a dit que les pertes seraient particulièrement élevées dans les secteurs de la viande de bœuf, de porc et de mouton. Elles auraient aussi de graves effets sur certaines régions d'Europe qui se sont spécialisées dans la production de viande. Selon M. Mielken, ce sera un prix très élevé à payer pour un accord de l'OMC qui offre en retour trop peu de choses de la part des autres parties.

Interrogé sur la position globale de l'UECBV concernant l'OMC, M. Mielken a dit que l'UECBV était favorable à une issue positive des négociations. L'UECBV croit fermement aux vertus et avantages d'une solution multilatérale, sans mentionner la stabilité en matière de planification que nous avons obtenue des deux côtés.

Un participant brésilien a voulu savoir comment l'UECBV percevait les relations entre le Brésil et l'UE à l'avenir, étant donné que la viande était un élément commercial aussi important. Il a aussi demandé ce que l'UECBV pensait de l'interdiction concernant la viande de bœuf imposée par l'Argentine en 2006.

M. Mielken a dit que pour que les négociations se soldent par un succès, il fallait «donner et prendre» et pas seulement «prendre». L'Amérique du Sud avait donc aussi du travail à faire et devait traiter ses clients de façon correcte, en tant que gros exportateur. Si le Président argentin décrète unilatéralement, sans mener de consultations, d'interrompre toutes les exportations de viande pendant six mois, il traite très mal les clients de son pays.

Pour l'Amérique du Sud en général, le travail consiste aussi à éradiquer les zoonoses et à empêcher leur dissémination, comme dans le cas de la fièvre aphteuse. Malgré les vaccinations, il y a eu de nouveau des épidémies de fièvre aphteuse récemment.

Dans une dernière série de discussions, les participants ont examiné la question de la sécurité sanitaire des produits alimentaires après la flambée des importations en provenance de pays tiers dans lesquels les normes alimentaires ne sont pas appliquées aussi rigoureusement que dans l'UE. Un participant a résumé le débat en posant la question ci-après: «*Si vous réfléchissez ensuite aux deux cas mentionnés précédemment, comment pouvez-vous ne pas penser qu'il est nécessaire pour l'Europe d'assurer l'indépendance de la production alimentaire*?»

E. Le Cycle de Doha: prochaines étapes et conséquences pour l'agriculture, *thème traité par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)*

Rapport établi par la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA)

Résumé

Le thème traité a attiré des personnes très diverses provenant du monde entier. La session, au cours de laquelle trois intervenants ont pris la parole, a permis de traiter le sujet de façon exhaustive puisqu'elle a comporté des exposés et un débat dans les trois domaines visés par les négociations sur l'agriculture. Le premier intervenant, Peter Clark, consultant commercial d'Ottawa (Canada), a discuté de certaines des questions relatives au découplage du soutien des revenus. Martin Rice, Directeur exécutif du Conseil canadien du porc, a donné un aperçu des produits de base destinés à l'exportation qui ont tiré profit d'une plus grande libéralisation des échanges, mais il a rappelé qu'il existait encore d'autres obstacles au commerce. Bob Friesen, Président de la Fédération canadienne de l'agriculture, a expliqué de quelle façon un accord pouvait être conclu dans le cadre du Cycle de Doha et que la majorité des pays voulaient les mêmes résultats, mais avaient des vues divergentes sur le processus permettant d'y parvenir.

Pendant le débat, des représentants des gouvernements et des chefs de file du secteur agricole ont formulé des remarques et des questions. Les principaux sujets de discussion portaient sur les divergences de vues concernant le soutien interne et la partie «produits spéciaux» de l'accès aux marchés. Par manque de temps, seules six remarques/questions ont pu être traitées, mais de nombreux intérêts ont été exprimés.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Laurent Pellerin, Premier Vice-Président de la FCA et Président de l'UPA.

(a) M. Peter Clark, consultant commercial, Ottawa, Canada

M. Clark a brièvement décrit les mythes liés aux dispositions d'autres pays relatives au soutien interne. Se référant en particulier au découplage des versements au titre du soutien du revenu en faveur des agriculteurs dans l'UE et aux États-Unis, M. Clark a souligné que le fait de modifier le flux de subventions ne signifiait pas forcément que les versements n'avaient pas d'effets de distorsion des échanges.

(b) M. Martin Rice, Directeur exécutif, Conseil canadien du porc

M. Rice a présenté la façon dont les exportateurs canadiens de produits agricoles avaient tiré profit d'arrangements commerciaux et de faits survenus dans le cadre du commerce. Il

a montré que depuis la signature de l'ALENA et des accords du Cycle d'Uruguay de l'OMC, non seulement les exportations de viande de porc avaient augmenté, mais aussi que le secteur était devenu moins tributaire d'un seul marché extérieur. M. Rice a terminé son exposé en montrant que le système de l'OMC fondé sur les règles devait élargir l'accès réel aux marchés, sinon les pays concentreraient leurs efforts sur les accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

(c) M. Bob Friesen, Président, Fédération canadienne de l'agriculture

M. Friesen a mis fin à la session, au cours de laquelle trois intervenants avaient pris la parole, en indiquant ce que devaient être les prochaines étapes du Cycle de Doha pour qu'il soit bénéfique aux producteurs de produits primaires. Abordant les trois domaines intéressant les négociations sur l'agriculture menées dans le cadre du Cycle de Doha, M. Friesen a dit que les pays devaient faire preuve de flexibilité dans le présent cycle pour arriver à un accord. Tous les résultats devaient être de nature similaire, mais une certaine flexibilité était nécessaire pour parvenir à ces résultats.

2. Questions et remarques des participants

Le débat a ensuite essentiellement porté sur les questions du soutien interne et de l'accès aux marchés. Les producteurs européens ont insisté sur le fait qu'ils ne seraient pas en mesure de faire face à la concurrence sans un important paiement unique découplé par exploitation à titre de compensation pour la fourniture d'un bien public (paysage, site naturel, etc.). Des questions ont également été soulevées au sujet des produits spéciaux dans le cadre du pilier «accès aux marchés» du Cycle de Doha et de la question de savoir comment les pays pourraient arriver à un accord sur la quantité de produits et leur traitement. En raison de la qualité des exposés, les intervenants étaient favorables à un long débat, mais par manque de temps, seules six interventions ont été acceptées.

3. Conclusion

La session animée par la FCA a été un succès complet à en juger par les remarques faites par des personnes non membres de la FCA à la fin de la session. M. Laurent Pellerin a ouvert et clos la session en temps voulu, en mettant l'accent sur les principaux points d'intérêt. Les trois exposés suivis d'un bref débat se sont révélés parfaits pour les 90 minutes alloués. Pour la FCA, la session a été utile pour chacun des participants et devrait continuer à faire partie du Forum public de l'OMC à l'avenir.

F. Questions en suspens dans le domaine de l'agriculture et incidences sur les politiques agricoles, *thème traité par la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)*

Rapport établi par la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

Résumé

La session a réuni des chefs de file d'organisations nationales d'agriculteurs du monde entier ainsi que des ambassadeurs des principaux groupes de négociation: Australie, Brésil, Communautés européennes, Inde, Japon et États-Unis. Le but était d'examiner les questions encore en suspens dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture et leur incidence sur les politiques agricoles et les agriculteurs dans diverses régions.

Devant 270 participants, les six ambassadeurs de l'OMC (venant des pays du G-6) ont présenté leurs vues concernant «l'unique question en suspens qu'ils jugeaient particulièrement intéressants pour l'obtention d'un résultat dans le cadre des négociations». Cinq chefs de file du monde agricole venant de différentes régions ont été invités à réagir aux interventions du groupe de négociateurs. Les participants ont ensuite posé des questions et pris part au débat. Les remarques finales ont été formulées par le Président des sessions de négociations du Comité de l'agriculture de l'OMC, M. l'Ambassadeur Crawford Falconer.

Pour les agriculteurs, même si les négociations de l'OMC sont pour le moment suspendues, il importe de poursuivre le dialogue sur l'agriculture entre les négociateurs et les chefs de file du secteur agricole pour qu'à la reprise des négociations, les producteurs obtiennent de vrais avantages dans le cadre de l'accord final. Les agriculteurs veulent profiter de la pause dans les négociations pour s'assurer que l'accord final débouche sur des prix équitables pour leurs produits et sur un système qui garantit la réalisation de cet objectif. «Nous sommes ici aujourd'hui pour rappeler aux décideurs qu'il n'y aura pas de bon accord au sujet de l'agriculture sans une amélioration des revenus agricoles», a dit M. Jack Wilkinson, Président de la FIPA, à l'ouverture de la session.

1. Exposés des représentants des pays du G-6

(a) Australie (Groupe de Cairns) – M. Bruce Gosper, Ambassadeur auprès de l'OMC

M. l'Ambassadeur Gosper a mis l'accent sur l'importance de l'accès aux marchés. Selon ses termes, même si l'offre ayant trait à l'accès aux marchés qui est sur la table soutient bien la comparaison avec ce qui a été obtenu lors du Cycle d'Uruguay, «les droits sont» encore «très élevés». Les réductions tarifaires dans le secteur agricole doivent être comprises entre 60 et 80 pour cent si l'on veut intensifier les courants d'échanges, a dit l'intervenant. Le Groupe de Cairns continue de considérer les contingents tarifaires comme un mécanisme transitoire qui disparaîtra dans les négociations futures, lorsque les tarifs seront ajustés à un niveau auquel les courants d'échanges seront normaux.

Pour l'Ambassadeur, l'approche adoptée dans les présentes négociations peut permettre de réaliser l'objectif à long terme souhaité par de nombreux Membres, c'est-à-dire une réforme fondamentale de l'accès aux marchés dans le secteur agricole. L'intervenant a souligné que des négociations qui se bornaient à mettre fin aux subventions à l'exportation et à réduire substantiellement le soutien interne ne déboucheraient pas sur une réforme fondamentale si elles ne s'accompagnaient pas d'une amélioration réelle et substantielle de l'accès aux marchés.

(b) Brésil (G-20) – M. Paulo Mesquita, Représentant permanent adjoint

M. Mesquita a mis en lumière l'importance du soutien interne. Il a rappelé que l'objectif à long terme était la mise en place d'un système axé sur le marché pour le commerce des produits agricoles. Qu'est-ce que cela signifie? Dans le cas de l'accès aux marchés, cela signifie que les tarifs doivent baisser, mais il n'a été arrêté aucun principe selon lequel ils doivent tomber à zéro. Cependant, les subventions ayant des effets de distorsion des échanges doivent à un moment donné tomber à zéro. Ces subventions déprime les prix et stimulent la production. L'intervenant a insisté sur le fait qu'il était vivement souhaitable, sur le plan politique et économique, et même moral, de réduire fortement le soutien ayant des effets de distorsion des échanges, en vue d'une élimination finale (non au cours du présent cycle), pour que nous ayons dans le domaine du commerce des produits agricoles une situation qui soit comparable à celle du commerce des produits industriels. En même temps, l'intervenant a dit qu'il ne devrait pas y avoir de compensation pour la réduction du soutien ayant des effets de distorsion des échanges sous la forme de l'octroi d'un plus grand accès aux marchés.

(c) Communautés européennes – M. Carlo Trojan, Ambassadeur auprès de l'OMC

S'il devait choisir une seule et unique question sur laquelle se pencher, ce serait celle des «indications géographiques», a dit M. l'Ambassadeur Trojan, mais il ne le ferait pas. La raison de l'échec des négociations en juillet était l'absence d'accord sur le «taux de change» entre les trois piliers, à savoir le soutien interne, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation, ainsi que l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Les négociateurs étaient très près d'un accord en juillet, mais des divergences en matière de politique intérieure se sont mises en travers du chemin. En réponse aux deux orateurs précédents, l'intervenant a dit que le soutien interne était d'une importance primordiale car des réductions substantielles du soutien interne ne pouvaient être obtenues que dans le cadre de négociations multilatérales, alors que les tarifs agricoles pouvaient aussi être réduits dans le cadre d'ALE bilatéraux. L'UE a radicalement réformé sa politique agricole commune et les autres devraient agir de même, a-t-il dit. Les CE se sont engagées, sous certaines conditions, à éliminer les subventions à l'exportation d'ici à la fin de 2013 et on peut déjà en voir l'effet direct sur les marchés mondiaux. L'intervenant a souscrit aux vues des deux orateurs précédents, s'agissant de l'importance qu'il y avait à améliorer l'accès aux marchés pour tous les produits. Ce qu'il y a sur la table pour l'accès aux marchés est trois fois plus ambitieux que ce qu'il y avait à la fin du Cycle d'Uruguay. «Si nous laissons

échapper cette occasion», a conclu l'intervenant, «elle ne reviendra pas sans difficulté, à mon avis.»

(d) Inde – M. Ravi Bangar, Représentant permanent adjoint

M. Bangar a souligné l'importance capitale de l'agriculture pour l'économie indienne. Les activités agricoles contribuent pour 22 pour cent au PIB et représentent le gagne-pain de millions d'agriculteurs de subsistance. L'Inde n'a pas d'autre choix que de se focaliser sur le secteur agricole pour le développement de son économie et pour relever le revenu par habitant. L'agriculture est au centre du présent cycle, a dit l'intervenant, et c'est dans ce domaine que les principaux résultats devraient être obtenus. Pour les 2 milliards d'agriculteurs de subsistance vivant dans le monde, il est inacceptable que les pays développés accordent un soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. La plupart des paysans indiens pratiquent l'agriculture de subsistance et ont besoin d'intensifier leur production agricole. «Il est inconcevable de considérer que la politique agricole des pays en développement a des effets de distorsion des échanges», a conclu l'intervenant. «Nous devons reconnaître les asymétries et nous en débarrasser dans le présent cycle.»

(e) Japon (G-10) – M. Takehiro Kagawa, Représentant adjoint – Affaires économiques

M. Kagawa a commencé par annoncer la nomination ce jour du nouveau Premier Ministre japonais, M. Shinzo Abe. Le nouveau Ministre de l'agriculture, a-t-il dit, est très dynamique en matière de réforme de la politique agricole. Le Japon est entièrement acquis au Cycle de Doha, même s'il doit, en tant que pays importateur de produits agricoles, adopter une position défensive dans les négociations. Le Japon voudrait contribuer davantage à la réussite du Cycle. Cela étant, les concessions en matière d'accès aux marchés des pays importateurs nets de produits agricoles devraient être équilibrées par les réductions du soutien interne. L'intervenant a rappelé que, depuis qu'il existe un Cycle du développement, le Japon a annoncé à Hong Kong en décembre dernier le lancement d'une initiative en matière de développement visant à améliorer l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA et à le porter de 90 à 98 pour cent. Malgré la suspension des négociations, le Japon met actuellement en œuvre cette initiative. Il est important d'arriver à une conclusion qui donne des avantages aux pays en développement dans le présent cycle, a dit l'intervenant. Celui-ci a mis en avant le consensus qui s'était dégagé parmi les dirigeants selon lequel les négociations devraient reprendre le plus tôt possible. Il a dit que les pays du G-6 avaient de plus grandes responsabilités à cet égard.

(f) États-Unis – M. David Shark, Chef de mission adjoint

M. Shark a commencé par souligner le ferme engagement donné par les États-Unis à tous les Membres de l'OMC de débloquer les négociations et d'arriver à des résultats équilibrés, complets et ambitieux. Outre l'agriculture, il est nécessaire de trouver également des solutions pour l'AMNA et les services afin d'obtenir un ensemble équilibré de résultats. L'intervenant ne désignerait aucune question prioritaire, disant que toutes les questions

étaient importantes et faisaient partie de l'ensemble. Il a rappelé ce que les États-Unis avaient mis sur la table, disant que les 50 pour cent de réduction du soutien ayant des effets de distorsion des échanges, qui avaient été portés à 60 pour cent, imposeraient des changements dans la politique agricole intérieure. Il s'agit de réductions appréciables réelles, a-t-il dit, et les États-Unis sont disposés à procéder à des réductions additionnelles comme ils l'ont dit à la réunion du Groupe de Cairns la semaine précédente. Cependant, il est essentiel que des résultats importants soient obtenus en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux marchés de la part des autres pays pour que le Cycle s'achève avec succès. «Enfin, les offres que nous avons vues ne donneront pas les nouvelles possibilités d'accès aux marchés significatives qui sont nécessaires», a dit M. Shark.

2. Réactions des dirigeants d'organisations d'agriculteurs

(a) M. Peter Gaemelke, Vice-Président de la FIPA; Président du Conseil agricole danois

M. Gaemelke a dit que les agriculteurs européens voulaient qu'un accord multilatéral soit conclu à l'OMC. Ceux-ci jugeaient préoccupante l'actuelle multiplication des accords bilatéraux, qui n'étaient pas une solution de remplacement pour les agriculteurs tant des pays développés que des pays en développement. L'intervenant a dit que les agriculteurs européens étaient ouverts à la libéralisation, mais qu'il faudrait reconnaître que, par rapport à de nombreux autres pays, ils devaient se conformer à des normes très élevées concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires, le bien-être des animaux et l'environnement. En outre, les agriculteurs de l'UE avaient assisté à une réforme substantielle de la politique agricole de l'UE qui entraînerait une réduction de la production alimentaire de cette dernière. Il faudrait ménager suffisamment de temps aux agriculteurs de l'UE pour s'adapter à la mise en œuvre de l'accord conclu dans le cadre de l'OMC. L'intervenant a invité les négociateurs à revenir à la table de négociation pour qu'un accord produisant des résultats pour les agriculteurs puisse être conclu. «À ceux qui continuent de demander toujours plus, je voudrais dire qu'il vaudrait mieux faire quelques pas plutôt que de faire un bond si grand qu'ils ne savent pas où ils vont atterrir», a dit l'intervenant. «Même après les négociations de l'OMC, les conditions applicables à l'agriculture seront encore différentes d'un pays à l'autre, en raison des diverses fluctuations monétaires, des taxes, des réglementations et de bien d'autres choses. Nous ne résoudrons pas tout à l'OMC», a-t-il conclu.

(b) M. Ajay Vashee (Zambie), Vice-Président de la FIPA; Président de la Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU)

Selon M. Ajay Vashee, pour de nombreux pays en développement africains, la transition vers la libéralisation des marchés a été douloureuse. Ce processus a été trop rapide et les résultats positifs escomptés n'ont pas eu une ampleur internationale. Il existe divers types d'agriculteurs en Afrique, depuis les petits agriculteurs de subsistance jusqu'aux agriculteurs commerciaux, mais les deux groupes ont été désavantagés par la libéralisation des échanges. Les nouvelles structures commerciales ne se sont pas mises en place avec les mécanismes transitoires et cela a été pénible pour les agriculteurs africains. L'OMC n'est pas un organisme

de développement, mais quelques questions relatives au développement doivent être prises en compte dans les Accords de l'OMC. Pour intégrer les pays en développement dans le commerce mondial, il est nécessaire d'intégrer l'Aide pour le commerce.

(c) M. Fernando Lopez, Président du Comité des agriculteurs d'Amérique latine et des Caraïbes de la FIPA; Président de la Comisión Nacional de Fomento Rural de l'Uruguay

M. Lopez a indiqué que 80 pour cent des agriculteurs d'Amérique latine étaient des familles de fermiers et de paysans et qu'ils ne représenteraient jamais une menace pour le reste du monde. Il y a aussi de grandes inégalités de revenus dans la région. En outre, les politiques des pays développés posent aussi problème. M. Lopez a déploré la multiplication des accords bilatéraux: «Quelle est la capacité des petits pays à négocier des accords bilatéraux avec des pays comme les États-Unis?» L'OMC ferait mieux de servir la cause des pays en développement, a-t-il dit. Les gouvernements Membres de l'OMC sont les mêmes que ceux qui sont membres des Nations Unies et de la FAO, et ils doivent donc faire preuve de davantage de cohérence dans ce qu'ils disent dans les différentes institutions. L'intervenant a appelé à la fin des subventions à l'exportation et a demandé une amélioration de l'accès aux marchés «qui préserverait le marché intérieur pour les petits exploitants afin de promouvoir leur viabilité et le rôle important qu'ils jouent dans la sécurité alimentaire pour nos pays». L'OMC devrait être un instrument de développement économique et de justice sociale, en ce sens qu'elle peut contribuer à améliorer les échanges dans le cadre de négociations multilatérales. Elle peut aussi faire en sorte que des questions telles que la santé animale et les indications géographiques ne soient pas utilisées comme de nouveaux obstacles au commerce pour les pays en développement. M. Lopez a conclu en demandant s'il y avait une volonté réelle de parvenir à un accord car «ce seraient les petits exploitants qui subiraient les pires conséquences d'un échec».

(d) M. Sutrisno Iwantono, Président du Centre de défense des agriculteurs indonésiens

M. Iwantono a dit que la libéralisation lésait les petits exploitants indonésiens. Plus de 40 pour cent de la population travaillent dans le secteur agricole, la culture la plus importante étant le riz. Toutefois, par suite de la libéralisation des échanges qui a eu lieu après le Cycle d'Uruguay de l'OMC en 1995, les importations de riz ont considérablement augmenté, passant de 0,5 million à 3,7 millions de tonnes. On a observé une situation similaire pour d'autres cultures vivrières comme les fèves de soja, dont les importations ont doublé, ainsi que pour le sucre, dont les importations ont presque triplé. La flambée des importations de produits alimentaires menace la sécurité alimentaire en Indonésie et plongent davantage de gens dans la pauvreté. L'Indonésie a souscrit à la proposition du G-33 de protéger les pays contre les fortes augmentations des importations de produits alimentaires en appliquant le concept de «produits spéciaux» et un «mécanisme de sauvegarde spéciale», qui serait simple et flexible et qui tiendrait compte des problèmes des fermiers des pays en développement. S'agissant des autres piliers des négociations, M. Iwantono ne voyait pas d'inconvénients à ce que des pays accordent des subventions à leurs agriculteurs à condition qu'elles ne perturbent pas les marchés intérieurs d'autres pays.

(e) M. Robert Friesen, Président de la Fédération canadienne de l'agriculture

M. Friesen a dit être déconcerté par l'allégation des États-Unis selon laquelle leur proposition aboutirait à une importante réduction des subventions agricoles ayant des effets de distorsion des échanges, alors que, selon lui, elle permettrait en réalité aux États-Unis de recourir à davantage de subventions ayant des effets de distorsion des échanges par rapport à maintenant. Il était aussi perplexe devant l'allégation de l'Australie selon laquelle les contingents tarifaires devraient être transitoires, car, pour lui, les contingents tarifaires à taux nul offraient un accès réel aux marchés plus important que toute «réduction gratuite des tarifs hors contingent». M. Friesen a dit que les agriculteurs canadiens sortaient des trois pires années de leur histoire sur le plan des revenus et qu'ils comptaient sur les négociations menées dans le cadre de Doha pour essayer d'améliorer la situation en réduisant les subventions ayant des effets de distorsion des échanges et en élargissant l'accès aux marchés rentable. Il s'est dit préoccupé par les propositions visant à affaiblir les organisations de commercialisation du secteur agricole au cours du présent cycle.

3. Questions et remarques des participants

Le Président de l'ANOPACI (organisation d'agriculteurs de Côte d'Ivoire), M. Mathias N'Goan, a demandé pourquoi l'OMC ne faisait rien à propos des distorsions commerciales causées par les effets du taux de change sur les agriculteurs. M. l'Ambassadeur Trojan a répondu que ce n'était pas la tâche de l'OMC.

Un autre participant a fait référence à une déclaration faite par la délégation des États-Unis à une réunion au Groupe de Cairns tenue la semaine précédente selon laquelle ils étaient disposés à aller plus loin dans la réduction du soutien interne et a demandé si l'UE réagirait en conséquence pour ce qui est de l'accès aux marchés. M. l'Ambassadeur Trojan a répondu que l'UE avait déjà dit qu'elle était prête à aller bien au-delà de sa proposition d'octobre pour se rapprocher de celle du G-20. Cela étant, ce que les États-Unis avaient mis sur la table en matière de réduction du soutien interne les autoriserait en fait à porter leurs subventions du montant actuel de 19 milliards de dollars à une nouvelle limite de 22 milliards de dollars. M. Shark, représentant des États-Unis, a contesté ces chiffres, disant qu'ils englobaient de nouvelles mesures de la catégorie bleue que les États-Unis avaient accepté de réduire de moitié. Concernant la proposition visant l'accès aux marchés présentée par l'UE, M. Shark a dit qu'elle avait été rejetée comme étant inadéquate par les États-Unis, le G-20 et le Groupe de Cairns.

La dernière question portait sur l'aplanissement des divergences entre les États-Unis et le G-33 concernant les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale. Le représentant des États-Unis, M. Shark, a dit que son pays avait accepté que les produits spéciaux ainsi que le mécanisme de sauvegarde spéciale fassent partie de l'ensemble de résultats. Toutefois, les États-Unis n'accepteraient pas une mise en œuvre qui restreigne considérablement les avantages susceptibles de découler de l'accord.

4. Conclusion

(a) M. l'Ambassadeur Crawford Falconer, Président des sessions de négociation du Comité de l'agriculture de l'OMC

Dans ses remarques finales, M. l'Ambassadeur Falconer s'est dit déçu de voir que les négociateurs ne pouvaient pas arriver à un accord, même à ce stade des négociations. La principale raison pour laquelle les négociations sont suspendues est de nature politique, a-t-il dit. «Je ne pense pas que les différences soient fondamentalement difficiles à aplanir, sur le plan technique». Cependant, s'il y a une chance quelconque de faire avancer les négociations, les Membres doivent prendre le temps de comprendre le point de vue des autres au lieu de compter les points sur le plan politique, a-t-il poursuivi. M. l'Ambassadeur Falconer a appelé l'attention sur le fait que l'UE et le Japon avaient apporté des réformes fondamentales à leur politique agricole et que les États-Unis avaient l'occasion de le faire avec leur nouvelle Loi sur l'agriculture. Il était déçu que les négociateurs ne puissent pas se mettre d'accord sur les montants pour «officialiser un tant soit peu l'état actuel des choses». Les Membres sont d'accord sur l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et sur une réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, et aucun ne s'élève contre l'élimination des tarifs agricoles. Un échec du Cycle ne conduira pas à l'effondrement des marchés agricoles ou ne changera pas grand chose aux marchés boursiers, mais aura une incidence politique considérable.» Dans un monde où le processus multilatéral n'est pas renforcé, il y aura un processus de tri des amis dans un environnement incertain et beaucoup de gens seront laissés de côté.

(b) M. Jack Wilkinson, Président de la FIPA

Avant de clore la session, M. Wilkinson a souligné qu'il était important pour les agriculteurs d'obtenir un arrangement à l'OMC, mais un bon arrangement qui améliore leurs revenus. Les agriculteurs doivent faire pression dans leur pays en faveur d'une solution multilatérale.

Le débat qui s'est déroulé lors de la session animée par la FIPA a démontré que les négociations étaient suspendues pour des raisons politiques plus que pour des raisons économiques. Tous les orateurs ont souligné que l'on était très près d'un accord. Tous sont tombés d'accord sur l'élimination des subventions à l'exportation et la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés. Les agriculteurs ont insisté pour que les dirigeants reviennent à la table de négociation car un accord multilatéral sur le commerce des produits agricoles était essentiel pour eux.

G. Nouvelles orientations pour les règles commerciales agricoles, *thème traité par la CIDSE, la Fondation Heinrich Böll et EcoFair Trade Dialogue*

Rapport établi par Guillaume Légaut

Résumé

L'atelier organisé par la CIDSE, la Fondation Heinrich Böll et EcoFair Trade Dialogue a porté sur les problèmes auxquels était confrontée l'agriculture au XXIe siècle et sur l'élaboration de nouvelles propositions cohérentes visant à réformer les règles du commerce mondial des produits agricoles.

Premièrement, il a été estimé que les règles de l'OMC étaient trop dominées par les intérêts du secteur agroalimentaire et ne tenaient pas suffisamment compte des problèmes vitaux liés aux petits exploitants, aux produits agricoles ou au développement. Deuxièmement, les questions agricoles sont discutées à l'OMC uniquement du point de vue de l'accès aux marchés alors que pour la plupart des pays en développement, la véritable difficulté est d'élaborer la politique agricole intérieure. Troisièmement, les règles de l'OMC ne prenaient pas suffisamment en considération le rôle joué par l'agriculture en ce qui concerne la protection de l'environnement, les questions sociales, les droits de l'homme, l'élimination de la pauvreté. Quatrièmement, le secteur agricole qui était confronté à des défis spécifiques devait faire l'objet de traitements spécifiques différents de ceux qui étaient appliqués à d'autres activités économiques.

L'OMC devrait élaborer des règles pour mettre fin au commerce des produits agricoles de base à un prix inférieur à un certain niveau. Elle devrait aussi promouvoir des normes pour réglementer le commerce des produits locaux. La réglementation du marché ne peut pas garantir l'égalité d'accès aux ressources. La gestion de l'offre permet de transférer les capacités de production du Nord au Sud pour faire en sorte que la libéralisation œuvre pour le développement. Les subventions ne constituent pas la seule question en jeu et l'OMC devrait aussi déterminer comment transférer les capacités de production des pays du Nord aux pays du Sud. La difficulté est de réduire la production des quelques pays qui perturbent le marché mondial des produits agricoles par des pratiques ayant des effets de distorsion des échanges afin de vendre leur production excédentaire. Des accords internationaux sur la réglementation des prix et le transfert des capacités de production pourraient offrir aux pays en développement la capacité économique d'agir sur le marché mondial.

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Alicia Kolmans, Misereor, CIDSE, Allemagne

me Kolmans a expliqué qu'un des problèmes de l'agriculture du XXIe siècle était d'élaborer de nouvelles propositions cohérentes concernant les futures règles commerciales agricoles. Un noyau d'experts du monde entier a travaillé ensemble à rechercher de

nouvelles orientations pour les règles commerciales agricoles dans le cadre du projet EcoFair Trade Dialogue. Celui-ci a pour but d'enrichir le débat sur la réforme des règles visant le commerce mondial des produits agricoles. Diverses consultations ont été menées avec des représentants d'ONG, de milieux universitaires, du secteur des entreprises et des agriculteurs dans différentes parties du monde.

(b) M. Wolfgang Sachs, Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie, Allemagne

M. Sachs a présenté les quatre principaux résultats du projet EcoFair Trade Dialogue. Premièrement, il a attiré l'attention sur la «vision en tunnel» qui prédominait dans les négociations de l'OMC en ce qui concerne le commerce. L'agriculture est une question capitale dans les négociations commerciales multilatérales, mais le seul point de mire est la croissance des courants d'échanges. Très peu de discussions portent sur les petits exploitants, les produits agricoles, le développement rural. L'agriculture est considérée uniquement comme une activité économique et dans les négociations commerciales, aucune attention n'est prêtée aux intérêts vitaux des agriculteurs. Quatre-vingt dix pour cent de l'offre alimentaire dans le monde sont vendus à l'intérieur du pays de production. L'OMC semble donc regarder vers la lumière qui provient de la fin du tunnel: les règles commerciales multilatérales imposent des règles pertinentes pour des questions spécifiques comme si elles pouvaient s'appliquer aux questions majeures relatives à l'agriculture.

Deuxièmement, il y a une conception erronée de l'équité. Les pays du Sud sont très sensibles aux questions agricoles, mais ces dernières sont discutées à l'OMC uniquement du point de vue de l'accès aux marchés. Pour la plupart des pays en développement, le principal problème est actuellement de gérer leur propre marché agricole et non l'accès à de nouveaux marchés. Par conséquent, ces pays ont besoin d'une marge de manœuvre pour régler les questions agricoles sur le plan intérieur.

Troisièmement, l'approche prédominante à l'OMC est passée à côté de l'objectif du bien commun. L'agriculture représente souvent entre 2 et 5 pour cent des ressources nationales des États. Cependant, le poids économique du secteur agricole freine le rôle joué par l'agriculture en ce qui concerne le bien commun, qui va beaucoup plus loin que la valeur économique des produits agricoles de base. L'agriculture joue un rôle capital pour ce qui est de la protection de l'environnement, des questions sociales, des droits de l'homme et de l'élimination de la pauvreté.

Quatrièmement, l'agriculture est confrontée à un défi particulier auquel les autres secteurs économiques ne le sont pas. Elle présente une particularité, à savoir que la plupart des facteurs de production ne peuvent pas être déplacés (autrement dit, les terres, les champs et les animaux). L'agriculture a trait à des cycles naturels de la vie qui ne peuvent pas cadrer avec la productivité. Partant, elle demande des traitements spécifiques qui sont différents de ceux qui sont appliqués à d'autres activités économiques.

(c) M. Tilman Santarius, Institut Wuppertal pour le climat, l'environnement et l'énergie, Allemagne

M. Santarius a expliqué que la libéralisation du commerce et l'environnement n'ont naturellement pas des intérêts communs. La concurrence est grandissante entre les gros et les petits producteurs. L'intervenant a proposé une réflexion sur des règles commerciales qui pourraient contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement. Outre les règles commerciales multilatérales, les gouvernements nationaux ont besoin d'une marge de manœuvre pour élaborer des règles promouvant une agriculture durable. Le dumping des produits agricoles de base à un prix inférieur à leur coût de production constitue une menace pour une agriculture durable. L'OMC devrait élaborer des règles pour mettre fin au commerce des produits agricoles de base à un prix inférieur à un certain niveau. Elle devrait aussi promouvoir des normes pour réglementer le commerce des produits locaux. Les programmes types devraient être conçus au niveau national.

(d) **M. Daniel de la Torre Urgate, University of Tennessee's Agricultural Policy Analysis Center**, États-Unis

M. de la Torre Urgate a présenté un exposé sur la gestion de l'offre. Les activités agricoles reposent sur des ressources naturelles. La réglementation du marché ne peut pas garantir l'égalité d'accès aux ressources. Les politiques nationales sont le seul moyen de garantir l'accès à la terre et aux semences. La libéralisation du commerce des produits agricoles n'est efficace que pour quelques pays qui ont des capacités de production suffisamment importantes. La plupart des pays en développement ne sont pas capables de soutenir et de gérer leur production agricole. La gestion de l'offre permet de transférer les capacités de production du Nord au Sud. Elle est indispensable pour faire en sorte que la libéralisation œuvre pour le développement. De nombreux problèmes vont au-delà de la question de l'accès aux marchés et concernent les questions non commerciales.

2. Questions et remarques des participants

M. Bart Bode (Broederlijk Delen, CIDSE, Belgique) a dit que l'OMC n'était pas le seul organisme responsable. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international jouent aussi un rôle important.

Un représentant de la Mission de l'Afrique du Sud auprès de l'OMC s'est demandé comment influer sur les négociations commerciales en cours pour parvenir à une réforme concrète des actuelles politiques commerciales agricoles.

M. Daniel de la Torre Urgate a expliqué que certains pays développés avaient une production agricole excédentaire car ils privilégiaient uniquement la recherche et l'investissement. D'autres pays comme le Canada ou l'Australie avaient mis en place une véritable politique de gestion de l'offre. Les subventions ne constituent pas la seule question en jeu et l'OMC devrait aussi déterminer comment transférer les capacités de production des pays du Nord

aux pays du Sud. La difficulté est de réduire la production des quelques pays qui perturbent le marché mondial des produits agricoles par des pratiques ayant des effets de distorsion des échanges pour vendre leur production excédentaire.

Un représentant de la Mission du Luxembourg auprès de l'OMC a reconnu qu'il fallait remédier aux asymétries et a souligné que les actuels accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP menaçaient les petits producteurs du Sud.

M. Michel Buisson (Plate-forme Souveraineté alimentaire, France) a dit que les pays en développement avaient besoin de retrouver une marge de manœuvre pour définir des politiques intérieures qui répondent aux besoins de leurs peuples et de leur économie.

M. Daniel de la Torre Urgate a expliqué que certaines entreprises transnationales assuraient la gestion de l'offre. Les accords internationaux visant la réglementation des prix et le transfert des capacités de production pourraient offrir aux pays en développement la capacité économique d'influer sur le marché mondial.

3. Conclusion

M. Wolfgang Sachs a conclu que le défi à relever était de faire en sorte que les changements économiques permettent d'appliquer, en matière de commerce de produits agricoles, des politiques différentes des règles actuelles de l'OMC et de promouvoir les considérations autres que d'ordre commercial.





IV. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

A. L'OMC et le développement durable[10], *thème traité par la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC*

Rapport établi par la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC

Résumé

L'objectif de la session était de stimuler la discussion et le débat sur certains aspects du vaste thème de l'OMC et du développement durable. La session a débuté par une allocution liminaire spéciale prononcée par M. Achim Steiner, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Une première partie a ensuite été consacrée au rôle de l'OMC dans le débat sur le commerce et l'environnement, puis une deuxième partie à la question des subventions à la pêche.

Pendant la première partie, des experts ont été invités à présenter leur point de vue sur les possibilités de renforcer davantage le soutien mutuel du commerce et de l'environnement dans le cadre du Cycle de Doha et sur les difficultés que cela présentait. Ils ont été invités en outre à aborder des questions telles que l'état actuel du débat sur le commerce et l'environnement et son évolution au cours de ces dernières années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OMC; l'importance et la portée du mandat de Doha relatif à l'environnement et la manière dont ce mandat pourrait contribuer à orienter l'examen futur des questions de commerce et d'environnement à l'OMC; et les possibilités pour les négociations commerciales de donner des résultats qui puissent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Pendant la deuxième partie, des experts ont été invités à étudier le thème des subventions à la pêche et à aborder des questions telles que la possibilité pour les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche de gagner sur les trois tableaux du commerce, de l'environnement et du développement; les perspectives concrètes offertes aux petits pays en développement par les disciplines en matière de subventions à la pêche et les types de problèmes et d'objectifs que ces pays ont mis en évidence au cours des négociations; les problèmes de gestion des pêcheries, le bilan des efforts internationaux dans ce domaine et les interconnexions éventuelles avec les travaux menés dans le cadre de l'OMC.

10 Le présent résumé met en lumière certaines observations faites par les orateurs et les participants à la session. Il n'est pas censé décrire les débats de manière exhaustive. Un enregistrement sonore de l'ensemble de la session est disponible sur le site Web de l'OMC, aux deux adresses suivantes: http://www.wto.org/english/forums_e/public_forum_e/ session_26_num14_e.htm et http://www.wto.org/english/forums_e/public_forum_e/session_26_num15_e.htm.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE – allocution liminaire

S'exprimant à la fois à titre personnel et en tant que directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte, en participant au forum, d'exposer un point de vue environnemental sur le commerce et, a-t-il espéré, d'avancer aussi certaines idées sur la manière dont, dans le contexte du développement durable, du commerce international et de la mondialisation, la durabilité pourrait se voir accorder une plus grande attention et un rang de priorité plus élevé qu'au cours de ces dernières années.

M. Steiner a dit qu'il représentait une organisation commerciale; en particulier, le PNUE accueillait un certain nombre d'importants instruments internationaux liés au commerce. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) était peut-être la première et la plus connue des conventions mondiales sur le commerce et l'environnement. Les autres instruments ayant une dimension commerciale que le PNUE accueillait étaient notamment le Protocole de Montréal et les Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques était une autre initiative axée sur l'environnement qui, fondamentalement, était aussi une convention commerciale.

S'agissant de la relation entre le commerce et le programme de durabilité environnementale, M. Steiner a décrit la situation présente comme étant très embarrassante et devant être repensée. En premier lieu, la suspension du Cycle de Doha équivalait à une suspension des progrès en matière de gouvernance environnementale mondiale. Plus généralement, la suspension du Cycle était très révélatrice de l'état actuel de paralysie des efforts mondiaux de recherche d'un consensus au sujet des «grands défis de notre temps». Dans des domaines de première importance – pauvreté, santé publique, durabilité, changements climatiques, perte d'habitat et de diversité biologique – les processus de gouvernance mondiale traversaient depuis quelque temps une période des plus troublées. D'autres facteurs aggravants étaient notamment la segmentation et la bifurcation de l'environnement, les questions de commerce et d'environnement durable considérées sous l'angle des programmes de négociation et des principales responsabilités institutionnelles, ainsi que le manque de cohérence parfois constaté dans les positions et les approches adoptées par les gouvernements au sein des différentes instances de négociation. À moins que le programme de développement durable ne fasse l'objet d'un nouveau consensus mondial, la communauté internationale pouvait voir s'éloigner toute perspective de progrès importants.

À propos des défis à relever pour aller de l'avant, M. Steiner a fait, entre autres, les observations suivantes: les discussions menées dix ans auparavant au sujet de l'environnement, du commerce et du développement durable avaient été dépassées par les événements du monde réel et il fallait donc recadrer le discours actuel; au Nord comme au Sud, les positions qui s'étaient rigidifiées après toute une série d'échecs et d'impossibilités d'agir

devaient être reconsidérées afin de remettre le cadre mondial du développement durable en phase avec le monde réel; les spécialistes de l'environnement et du développement durable devaient de toute urgence redéfinir leur position vis-à-vis d'une économie mondialisée et d'un régime de relations et de flux commerciaux mondiaux.

Examinant les changements intervenus au cours des dix dernières années, y compris dans le domaine des marchés, des réglementations et des normes, M. Steiner a dit que le lien entre la durabilité environnementale, le commerce et le développement économique était beaucoup plus prometteur aujourd'hui que «nous étions portés à le croire». Des modifications fondamentales des modèles de marché influaient sur la localisation des producteurs et des consommateurs, sur la façon dont ceux-ci entraient en relation et sur la capacité de régir et de faire évoluer les marchés. Par exemple, là où auparavant les mécanismes de certification étaient souvent considérés comme des restrictions au commerce, le mécanisme de certification du Conseil de gestion des forêts (entre autres mécanismes) permettait de guider les producteurs et les consommateurs sur une voie qui pouvait être avantageuse à la fois sous l'angle de la durabilité et sous celui du gain économique – pour les produits dont la qualité pouvait être reconnue.

Par ailleurs, la capacité du marché mondial actuel d'établir des priorités, de récompenser la durabilité et de sanctionner le développement non durable augmentait à un rythme tel que quiconque prétendrait que le marché de demain allait être le même que celui d'hier ne tiendrait aucun compte des données dont disposait tout consommateur bien informé et tout producteur responsable. M. Steiner a donné divers exemples dans des domaines tels que le paiement d'écoservices et l'écotourisme en Afrique méridionale et orientale. Sur ce dernier point, il a signalé que c'était par la mondialisation et le tourisme mondial que ce qui était devenu une concurrence presque sans espoir entre le besoin de terres agricoles et le maintien d'un habitat pour les espèces sauvages n'était désormais plus un handicap, mais un atout économique majeur.

Première partie: l'OMC et le développement durable

(b) Mme Laurence Tubiana, Directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales

Mme Laurence Tubiana a dit que le mandat relatif au commerce et à l'environnement adopté dans le cadre du Cycle de Doha était d'une part utile et centré précisément sur l'interaction entre les accords environnementaux et le processus commercial et, d'autre part, limité et extérieur à la négociation principale. En outre, une grande partie du programme environnemental pouvait concerner d'autres aspects du programme de travail de Doha, par exemple l'agriculture, l'AMNA, les services et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, bien que l'accent soit mis sur le commerce et l'environnement, les problèmes de développement étaient le véritable moteur des négociations de Doha. Il fallait que les spécialistes de l'environnement comprennent cette structure axée sur le développement et déterminent de quelle manière leur programme, sous sa nouvelle forme, pouvait s'en inspirer.

Mme Tubiana a estimé que le mandat de Doha sur le commerce et l'environnement aurait pu être plus dynamique si le programme environnemental international s'était déroulé de manière satisfaisante et si les conventions environnementales avaient eu suffisamment de vitalité pour exercer une pression sur le processus commercial et éclairer celui-ci. Or, depuis 2001, tel n'avait pas été le cas et ce qui avait été observé dans les différents volets du programme environnemental n'était pas très positif – que ce soit sur le plan du renforcement des accords multilatéraux, de la construction d'une architecture de la gouvernance environnementale ou du renforcement et de la mise en œuvre des accords existants. Il y avait une paralysie générale, des doutes et des questions quant à savoir si les régimes mondiaux étaient des solutions adaptées aux problèmes mondiaux en matière d'environnement.

Là où le programme environnemental enregistrait des progrès, ceux-ci ne résultaient plus en premier lieu des processus internationaux mais étaient surtout liés aux politiques et aux stratégies adoptées au niveau national et sur le plan intérieur. Sur des points tels que l'efficacité énergétique en Chine, les questions climatiques aux États-Unis, la gestion de l'eau et les services relatifs à l'eau en Inde et la déforestation au Brésil, le programme environnemental répondait beaucoup plus à des intérêts et des préoccupations d'ordre national qu'à un quelconque dialogue mondial. Et même quand les règles internationales évoluaient, le moteur de cette évolution était souvent aussi national. Par exemple, l'OMC avait accepté de modifier les règles dans le domaine des droits de propriété intellectuelle afin de soutenir une préoccupation collective au sujet de la santé publique; néanmoins, cette action était aussi une conséquence du dynamisme des politiques nationales des pays producteurs de médicaments génériques.

Le défi que les acteurs de l'environnement devaient relever consistait à reconnaître que le centre de gravité s'était déplacé (structure axée sur le développement; paramètres nationaux) et à définir des stratégies pour exploiter et soutenir la nouvelle dynamique. Dans le contexte commercial, cela revenait entre autres à étudier le rôle des normes et des critères appliqués à l'échelon national afin de déterminer comment les règles commerciales pouvaient soutenir l'avancement du programme environnemental – plutôt, ou beaucoup plus, qu'à chercher à déterminer si tel ou tel accord multilatéral relatif à l'environnement était ou n'était pas compatible avec les règles de l'OMC.

(c) M. Ricardo Meléndez-Ortiz, Directeur exécutif, Centre international de commerce et de développement durable

M. Ricardo Meléndez-Ortiz s'est penché sur les possibilités de renforcer davantage le soutien mutuel du commerce et de l'environnement dans le cadre du Cycle de Doha et sur les difficultés que présentait une telle tâche; il s'est efforcé en outre de plaider en faveur du développement durable. En ce qui concerne le Cycle, l'OMC avait bien fait d'intégrer l'environnement dans les négociations, non seulement pour ce qui était du programme relatif au commerce et à l'environnement, mais aussi eu égard à d'autres dossiers comme l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle, entre autres. Cela dit, le commerce

et l'environnement continuaient d'entretenir une relation quelque peu délicate dans le cadre des négociations et un malaise persistant et profond se faisait sentir, en particulier parmi les pays en développement, lorsque ce thème était abordé.

Les raisons de ce malaise étaient nombreuses et variées (et pouvaient souvent trouver leur origine dans l'état d'esprit mercantile des négociateurs): le sentiment que l'OMC était avant tout un organisme commercial et ne devait pas s'occuper de questions d'environnement; le sentiment que l'élément central du Cycle était l'accès aux marchés et que cet élément ne devait pas être affaibli; la crainte que les mesures de protection de l'environnement ne se nourrissent d'intentions protectionnistes (parallèlement à la crainte de ne pas pouvoir recourir au mécanisme de règlement des différends pour contester des mesures protectrices de l'environnement mais restrictives pour le commerce); et le sentiment répandu parmi les pays en développement que ceux-ci devraient être en mesure de faire abstraction des normes environnementales aux fins du développement et de s'occuper ultérieurement des conséquences sur l'environnement, comme les pays développés l'avaient fait par le passé.

À propos du développement durable, M. Meléndez-Ortiz a fait observer que ce concept avait contribué à écarter le débat de structures de négociation fondées sur le mercantilisme et l'hostilité. La notion de développement durable inscrivait la gestion de l'interconnectivité et du dynamisme dans un cadre viable. En outre, le développement durable impliquait de reconnaître que l'environnement faisait partie intégrante du processus de développement et, partant, de la politique de développement. En conséquence, le commerce international en tant que moteur de la croissance des revenus devait répondre aux programmes nombreux, variés et distincts que les sociétés s'étaient fixés compte tenu de leurs aspirations dans différents domaines – progrès social, environnement et économie.

M. Meléndez-Ortiz a rappelé que la notion de développement durable était affirmée dans l'Accord de Marrakech et réaffirmée dans la Déclaration ministérielle de Doha. Par ailleurs, l'OMC était différente du système du GATT; sa naissance, à l'issue du Cycle d'Uruguay, s'était accompagnée d'une promesse de créer un cadre à l'échelle mondiale qui permette non seulement de régir les mesures aux frontières et les questions purement commerciales, mais aussi la question plus large des relations économiques entre les nations. Pour que cette promesse soit tenue, pour que l'OMC se transforme en un dispositif efficace de gouvernance mondiale et pour que l'institution atteigne son objectif tel qu'il avait été fixé en Uruguay – un objectif qui était centré sur des règles et non pas sur le libre-échange et qui favorisait l'action des pouvoirs publics et la recherche de l'intérêt général, le système devait notamment venir à bout des structures de négociation et des mentalités mercantiles existantes et dépassées (marchandage réciproque et principe de l'engagement unique, par exemple).

(d) M. Richard G. Tarasofsky, chef de programme, Programme de l'énergie, de l'environnement et du développement, Chatham House

M. Richard G. Tarasofsky a évoqué l'état d'avancement des négociations de Doha, notamment pour ce qui était du paragraphe 31 i) concernant la relation entre les règles de l'OMC et les AEM, et a parlé d'un manque de bonne gouvernance mondiale qui empêchait la communauté internationale de relever les défis les plus urgents liés au développement durable, à savoir les problèmes de changement climatique et de perte de diversité biologique. Il a fait un certain nombre d'observations sur ce qu'il considérait comme nécessaire pour créer la base solide d'une approche intégrée de la résolution de ces problèmes.

Premièrement, le processus de l'OMC n'était pas suffisant en soi pour résoudre la relation OMC/AEM: à telle enseigne que même avant que les négociations échouent, les aspects environnementaux constituaient une pierre d'achoppement; aucun consensus n'était en vue au sujet du paragraphe 31 i) et les autres négociations sur les biens et services environnementaux, l'étiquetage, la CDB, l'Accord sur les ADPIC et le statut d'observateur ne progressaient pas. Deuxièmement, les négociations de l'OMC constituaient une partie importante d'une solution plus durable. À cet égard, M. Tarasofsky a noté que même s'il n'y avait pas eu jusqu'alors de grave conflit entre les règles de l'OMC et les AEM, l'incertitude et la menace de conflit avec les règles de l'OMC avaient un effet très réel sur les négociations internationales concernant l'environnement. Il n'était pas possible non plus de s'en remettre entièrement au règlement des différends; cette procédure permettait de résoudre les conflits et pouvait aussi aider à lever certaines incertitudes, mais elle ne pouvait servir de base à une approche à long terme de la gestion environnementale.

Troisièmement, à moins que les négociations relatives au paragraphe 31 i) ne conduisent à un résultat négatif, elles ne devraient pas être abandonnées mais plutôt s'acheminer vers une conclusion «en douceur»; à cet égard, dans l'hypothèse d'un résultat moins ambitieux, cette conclusion pourrait servir de base à des travaux ultérieurs plus ambitieux. Quatrièmement, le PNUE ne serait pas non plus en mesure de régler la question à lui seul. Cinquièmement et pour conclure, M. Tarasofsky a laissé entendre que la formule actuelle étant inopérante, la seule solution consisterait à adopter une approche interinstitutionnelle; cette approche aurait au moins trois fonctions – effectuer une recherche et une analyse sur les conséquences des mesures prévues par les Accords de l'OMC sur la réalisation des objectifs des AEM, et inversement; donner des orientations à la fois à l'OMC et aux AEM afin d'éviter les conflits et de développer au maximum les complémentarités; et contribuer au règlement des différends d'une manière qui soit crédible aux responsables de l'élaboration des politiques tant commerciales qu'environnementales.

2. Questions et remarques des participants

Au cours de la discussion, une question a été soulevée quant à la manière dont les secteurs privés pourraient être tenus davantage responsables de leurs actions, y compris dans le domaine des droits de l'homme. M. Steiner a parlé des formes de pression – juridique,

locale, internationale, etc. – auxquelles les secteurs privés et les entreprises faisaient face, a présenté les travaux que le PNUE avait entrepris et qui pourraient être utiles à cet égard et a mentionné les travaux entrepris dans le cadre de processus internationaux et par des ONG. Une question a été posée au sujet de ce à quoi ressemblerait une «négociation de développement durable», par opposition à une «négociation fondée sur le mercantilisme». M. Meléndez-Ortiz a répondu que des pays différents adopteraient des approches différentes et assumeraient des engagements différents selon leurs capacités et leurs priorités respectives à l'échelon national; il a également évoqué la nécessité de distinguer les différents aspects des négociations et de dissocier les discussions qui portaient sur l'accès aux marchés, par exemple, qui pouvaient être plus propices à un marchandage réciproque, de celles qui concernaient d'autres domaines, y compris les règles, qui pourraient être mieux servies par une approche fondée sur l'action collective. Mme Tubiana a ajouté que les négociations changeaient déjà de nature et que les évaluations d'impact et les études plus dirigées des avantages à retirer pourraient aider à apporter plus de soutien aux négociations et à remodeler encore le processus de négociation. D'autres questions et observations ont porté sur des thèmes tels que l'AGCS, l'échange de droits d'émission de dioxyde de carbone, la protection des communautés locales, la relation entre le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et l'OMC, ainsi que les changements climatiques.

Deuxième partie: les subventions à la pêche

3. Exposés des intervenants

(a) M. David K. Schorr, associé principal de recherche, WWF

M. David K. Schorr a décrit les négociations sur les subventions à la pêche comme l'expérience la plus avancée que l'OMC ait tentée pour obtenir un résultat gagnant sur les trois plans du commerce, du développement et de l'environnement. Il a donné un certain nombre de raisons pour expliquer pourquoi des progrès encourageants avaient été possibles dans ces négociations. Premièrement, les enjeux liés aux subventions à la pêche dans les trois domaines étaient très clairs: ce secteur était l'un des secteurs de ressources les plus importants sur le plan de l'environnement; il donnait lieu à d'importants échanges commerciaux; et il avait d'énormes conséquences pour les pays en développement. Deuxièmement, l'OMC était une instance très appropriée pour se pencher sur cette question – dans la mesure où l'accent était mis sur les subventions et où l'OMC était l'organisme international qui contribuait le plus à limiter l'octroi de subventions par les pouvoirs publics. De plus, l'OMC semblait être la seule instance capable d'offrir une possibilité de lier par des règles contraignantes et susceptibles d'exécution toutes les parties appelées à s'asseoir à la table de négociation. Troisièmement, les travaux sur ce point étaient en cours depuis un certain nombre d'années et des progrès avaient déjà été accomplis vers des règles de l'OMC qui puissent aider à éliminer les subventions néfastes à la fois pour l'environnement et pour le développement. Sur ce dernier point, M. Schorr a mentionné la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005 par laquelle, selon lui, l'OMC s'était engagée à mettre en place une interdiction concernant les subventions qui contribuaient à la surcapacité et à la surpêche.

S'agissant des leçons tirées des négociations sur les subventions à la pêche qui pourraient contribuer à éclairer d'autres domaines d'activité de l'OMC, M. Schorr a attiré l'attention sur cinq caractéristiques des négociations qui différenciaient celles-ci d'autres négociations. Premièrement, dès le début, le but explicite des négociations avait été de contribuer à la gestion durable d'une ressource naturelle essentielle. Deuxièmement, un engagement constructif avec la société civile et un recours intensif à des structures parallèles (PNUE et CICDD, par exemple) avaient été dès le début des éléments constitutifs des négociations. Troisièmement, dès les premiers jours des négociations, les intérêts à défendre autour de la table avaient été davantage que de simples intérêts à l'exportation. Quatrièmement, l'importance particulière du secteur des pêcheries pour les pays en développement avait été reconnue et les préoccupations de ces pays avaient occupé dès le début une place centrale. Cinquièmement, les solutions techniques proposées avaient été remarquables en ceci qu'elles faisaient directement référence aux normes environnementales internationales.

Soulignant qu'il était important de faire aboutir les négociations sur les subventions à la pêche, M. Schorr a dit que de mauvaises nouvelles assombrissaient toutefois le tableau; de nombreux doutes subsistaient, certaines délégations opposaient encore une forte résistance à des règles rigoureuses et, même au sein du groupe demandeur, il y avait eu une certaine réticence à concilier une rhétorique ferme et des positions politiques résolues avec de solides positions de fond. S'agissant des questions actuellement en suspens dans les négociations, la grande diversité des propositions pouvait conduire soit à un accord solide interdisant la plupart des subventions à la pêche dommageables, soit à un accord qui, «sur le plan de la protection de l'environnement, ne vaudrait pas le papier sur lequel il serait écrit».

(b) M. Matthew Wilson, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

M. Matthew Wilson a fait observer que toute une série de questions controversées au sein de l'OMC devraient être examinées dans le cadre des négociations sur les subventions à la pêche. Il a mis l'accent sur un certain nombre de domaines cruciaux considérés comme les éléments essentiels d'un résultat gagnant sur les trois plans du commerce, de l'environnement et du développement. Sur la question de l'équilibre des droits et des obligations dans les négociations, M. Wilson a fait valoir que cet aspect devait tenir compte de l'évolution historique des subventions à la pêche, ainsi que de la surpêche et de la surcapacité, et visait à limiter les subventions qui avaient été ou pourraient être susceptibles au plus haut point de fausser le commerce des produits de la pêche, tout en laissant aux pays, en particulier aux plus vulnérables d'entre eux, un espace de développement suffisant pour utiliser ces moyens d'action comme des éléments légitimes d'une stratégie de développement. Sur la question connexe de savoir s'il devrait y avoir des engagements différents d'un pays à l'autre, M. Wilson a laissé entendre que les négociations en cours pourraient constituer un modèle de la manière dont il serait possible de faire face à la «rigidité» du système envers la différenciation; il a affirmé que des travaux et des études supplémentaires étaient nécessaires pour déterminer si, lors de la négociation des règles, il serait viable de lier les engagements des pays à des niveaux (ou des niveaux potentiels)

de capture et de capacité, ou si la doctrine traditionnelle d'une configuration stricte pays développés/pays en développement serait suffisante pour s'acquitter du mandat. M. Wilson a laissé entendre que l'approche traditionnelle ne pourrait être un scénario gagnant sur les trois plans «que sur le papier».

Quant au traitement spécial et différencié, son importance était absolue et l'inclusion de cet aspect dans toute règle finale devait être opérationnelle, liée aux besoins et aux capacités et porteuse d'avantages réels et durables. À propos de l'idée qui consistait à établir un lien entre la dimension environnementale et la dimension durable des pêcheries au niveau des négociations de l'OMC, M. Wilson a dit que le plus important était de se demander si l'OMC était l'instance la plus appropriée pour étudier la question des pêcheries sous l'angle du développement durable et si l'OMC pouvait s'attaquer à la fois aux trois côtés du triangle triplement gagnant. S'il était incontestablement du ressort de l'OMC de concevoir et de mettre en œuvre des règles commerciales et de statuer sur ces règles, l'OMC et ses négociateurs commerciaux avaient-ils réellement la compétence et la légitimité nécessaires pour aborder des domaines ayant trait à la politique environnementale? Pour M. Wilson, combler ce vide ne pouvait se faire en manipulant le mandat fondamental de l'OMC afin de permettre à celle-ci de concevoir des mesures et de faire respecter des règles en dehors de son domaine de compétence.

En ce qui concerne la question de la cohérence, M. Wilson a dit que le débat sur les subventions à la pêche devait tenir compte des réglementations déjà adoptées dans le cadre des diverses instances compétentes dans le domaine des pêcheries, de l'environnement et du développement durable, mais qu'il devait aussi tenir compte des avis formulés par les institutions financières internationales et les agences de développement qui recommandaient des options aux pays en développement pour que ceux-ci sortent du cycle de la pauvreté et du sous-développement. Au sujet du débat sur la distinction entre les bonnes et les mauvaises subventions, M. Wilson a fait observer qu'une interdiction totale frappant toutes les subventions à la pêche serait une manière simple mais inefficace d'aborder les négociations; les questions clés à poser et auxquelles apporter des réponses au cours des négociations consistaient à se demander si telle ou telle subvention faussait considérablement le commerce, si elle conduisait à la surpêche et à la surcapacité et si elle servait un but purement économique. Enfin, M. Wilson a décrit le rôle actif des petites économies vulnérables dans les négociations; ces pays étaient vivement intéressés par la recherche d'un résultat qui tiendrait compte de certaines réalités et qui se traduirait par l'éradication des pires formes de subventions, la responsabilité incombant aux principaux contrevenants, mais qui garantirait aux Membres ayant une faible capacité mais un vif intérêt dans la poursuite du développement de leur secteur de la pêche la possibilité de soutenir leur industrie.

(c) M. Angel Gumy, fonctionnaire principal (planification des pêches), Département des pêches, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. Angel Gumy a fait observer que la FAO abordait le secteur des pêches sous plusieurs angles; le commerce était l'un de ces angles, mais n'était pas le seul. Le secteur des pêches jouait un rôle fondamental pour ce qui était d'assurer durablement la sécurité alimentaire mondiale et nationale, de fournir des emplois indépendants ou salariés aux populations vivant de la pêche, de réduire la pauvreté et d'endiguer l'exode rural/urbain, de contribuer au commerce national et international et de créer des revenus. Ces objectifs sociaux et économiques fondamentaux étaient à la base d'une gestion responsable des pêcheries et de l'aquaculture. Ils impliquaient de prévenir la surpêche, de coordonner et de réaliser une recherche efficace et d'assurer une vulgarisation et un accès à l'autonomie. Dans ce contexte, les subventions à la pêche étaient une question importante.

M. Gumy a noté que dans les années 80, à mesure que de nombreuses ressources halieutiques se rapprochaient de leur niveau maximal d'exploitation ou étaient surexploitées, l'attention des décideurs s'était déplacée vers la gestion des pêcheries et le développement de l'aquaculture. La reconnaissance de nombreuses carences de gestion avait alors conduit les gouvernements et les autres parties prenantes à élargir leur approche. La «gouvernance», c'est-à-dire la somme des dispositifs juridiques, sociaux, économiques et politiques utilisés pour gérer les pêcheries et l'aquaculture d'une manière durable, a été considérée comme un contexte nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion efficace. Les principales questions de gouvernance actuellement examinées au sein de la communauté internationale de la pêche se rapportaient notamment aux thèmes suivants: la mise en œuvre des instruments internationaux existants dans le domaine de la pêche; l'intensification de la coopération internationale par le renforcement des organisations régionales de gestion des pêcheries afin de mieux préserver et de mieux gérer les stocks de poissons; le commerce des produits de la pêche et l'importance de questions internationales liées au commerce telles que l'étiquetage, la certification des captures, l'éco-étiquetage, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et les conséquences pour les pays en développement sur le plan des possibilités d'accès aux marchés; les pêcheries artisanales et leur rôle en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement économique des pays pauvres; les pêcheries de haute mer; l'élaboration d'approches écosystémiques de la gestion des pêcheries; les subventions à la pêche, en particulier celles qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche; les activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées; les questions d'attribution sur la base de droits; le rôle des parties prenantes; et l'écogestion.

M. Gumy a fait référence aux travaux effectués par la FAO dès 1992 pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les subventions à la pêche. Depuis les années 90, les gouvernements et la société civile accordaient une attention accrue à ces subventions, non seulement en raison de leurs effets potentiels de distorsion sur le commerce des produits de la pêche, mais aussi à cause de leurs effets négatifs probables sur la durabilité des ressources halieutiques, en l'absence d'une gestion efficace des pêcheries. Les chiffres mondiaux les plus récents sur la production de poissons montraient que le volume des captures stagnait

et que la production aquacole augmentait. Par ailleurs, la proportion de stocks de poissons surexploités ou épuisés demeurait de l'ordre d'un quart du stock total et la capacité de pêche excédentaire mondiale était encore un important facteur de surexploitation.

M. Gumy a dit que la communauté internationale de la pêche avait pris des positions et des engagements clairs et précis dans des instruments internationaux et devant des instances internationales au sujet de la nécessité d'éliminer les subventions qui contribuaient à la surcapacité et aux activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées. Il a fait référence dans ce contexte à des instruments facultatifs de la FAO tels que le Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche (PAI-Capacité) et le Plan d'action international de 2001 visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR), qui préconisent respectivement, entre autres, l'élimination de tous les facteurs, y compris les subventions, qui sont à l'origine de la surcapacité et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. M. Gumy a également fait référence aux initiatives récentes prises dans le cadre du Comité des pêches de la FAO; par exemple, les pays membres sont convenus en 2005 que les subventions qui favorisaient une expansion des flottes qui, lorsqu'elle se produisait d'une manière non durable, contribuait à la dégradation des stocks, à la surcapacité des flottes et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, devraient être éliminées progressivement. Le Comité distinguait les subventions de ce type de celles qui pouvaient contribuer à une utilisation durable et à une meilleure information scientifique ou qui bénéficiaient, par exemple, aux pêcheries artisanales et contribuaient à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

4. Questions et remarques des participants

Pendant la phase de discussion et en réponse aux questions qui lui étaient posées, M. Wilson s'est penché sur les droits d'accès que certains pays percevaient auprès d'autres pays pour autoriser l'accès à leurs stocks de poissons. Il a dit que ces droits étaient une importante source de revenu pour certains pays et que le droit international autorisait les pays à céder contre paiement l'exploitation des ressources se trouvant dans leur espace maritime. Les droits perçus ne devraient pas non plus être considérés automatiquement comme des subventions. M. Wilson a répété qu'une interdiction frappant toutes les subventions serait un moyen inefficace de s'acquitter du mandat relatif aux subventions à la pêche; en revanche, des OIG, par exemple, pourraient évaluer des questions telles que la nature et les conséquences des subventions au commerce – afin d'aider à déterminer quelles subventions pouvaient avoir le plus grand effet de distorsion et de restriction sur le commerce.

Au cours de la discussion également, M. Schorr a estimé que l'accent ne devrait pas être mis sur la transformation de l'OMC en «policier» des normes internationales du secteur des pêcheries ou des pratiques de pêche des pays. L'accent devrait plutôt être mis sur ce que l'OMC pouvait faire dans le cadre de son mandat. Dans ce contexte, M. Schorr a fait observer que l'OMC n'avait pas à décider du moment auquel une pêcherie était épuisée, ni à

décréter que la gestion d'une pêcherie était bonne ou mauvaise: il pourrait néanmoins lui être demandé d'appliquer une règle plus stricte au cas où une entité qui lui serait extérieure aurait déterminé qu'une pêcherie était épuisée. À propos des droits d'accès, M. Schorr a estimé comme M. Wilson qu'un paiement effectué par un gouvernement à un autre pour l'accès à une pêcherie ne devrait pas être considéré comme une subvention. Mais il a ajouté qu'il y avait des éléments de subvention dans certains arrangements d'accès et que ces subventions n'allaient pas des pays occidentaux vers les pays en développement mais plutôt des pays occidentaux vers les propres flottes de ces derniers. Si une nation pratiquant la pêche dans des eaux éloignées obtenait un accès aux zones de pêche d'une autre nation, puis accordait cet accès à sa propre flotte, sans que celle-ci lui rembourse la valeur de cet accès, elle fournissait ainsi un bien économique très tangible. Ce type de mécanisme de subvention avait des effets très négatifs pour certains pays en développement.

B. Une feuille de route en faveur du développement durable pour l'OMC, *thème traité par l'Institut international du développement durable (IIDD)*

Rapport établi par M. Aaron Cosbey, Institut international du développement durable

Résumé

Cette session a permis d'envisager l'avenir du système commercial multilatéral et de se demander comment l'OMC pourrait être mieux équipée pour donner des résultats en matière de développement durable du type de ceux qui étaient mentionnés dans la Déclaration de Doha (paragraphe 6) et l'Accord de Marrakech instituant l'OMC (préambule). Plusieurs types de changements qui pourraient rendre de tels résultats plus probables – par exemple dans les domaines de la coopération entre institutions, du processus de négociation, des résultats de la négociation ou de la structure institutionnelle – ont été examinés.

En définitive, il a été convenu que l'OMC était en mesure de parvenir à des résultats en matière de développement durable, mais il a été unanimement reconnu en outre qu'il fallait repenser le régime actuel, peut-être de manière fondamentale. De l'avis quasi général, la pause occasionnée par l'actuelle interruption des négociations pourrait nous donner le temps d'examiner ces questions d'une manière qui pourrait aider à relancer les négociations d'une façon viable et appropriée.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Howard Mann, Conseiller principal en droit international, Département du commerce et de l'investissement, IIDD. M. Mann a ouvert la session en faisant observer qu'il était nécessaire et urgent de faire correspondre les réalités de l'OMC aux objectifs déclarés de cette dernière en matière de développement durable.

(a) M. Aaron Cosbey, membre associé et Conseiller principal, Département du commerce et de l'investissement, Institut international du développement durable

M. Cosbey a précisé le contexte des discussions, notant que l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations à la fois suscitait des préoccupations au sujet du modèle actuel et accordait un répit à mettre à profit pour chercher à savoir comment améliorer ce modèle. Il a mentionné les travaux de John Ruggie, faisant valoir que le système commercial multilatéral était fondé sur la notion de libéralisme encadré – ce qui signifiait que les rédacteurs des Accords avaient inscrit les objectifs de la libéralisation des échanges commerciaux et de la non-discrimination dans un cadre plus large destiné à rendre possible la réalisation de vastes objectifs sociaux, en maintenant un juste équilibre entre les deux types d'objectifs apparentés.

M. Cosbey a soutenu que pour sortir de l'impasse actuelle, il convenait de réinventer le libéralisme encadré, de telle sorte qu'il réponde aux grands défis du moment. Il a affirmé en outre que les fondations d'une telle architecture étaient déjà en place; nous *avons* un accord international, conception partagée à partir de laquelle nous devons édifier un régime commercial pour le XXIe siècle. Le vaste objectif social vers lequel le système commercial multilatéral devrait se diriger, et devrait permettre aux gouvernements nationaux de se diriger, est le développement durable. Les Membres ont maintes fois reconnu que l'OMC était une organisation en quête de développement durable, que ce soit dans les textes ou par l'application de principes tels que le traitement spécial et différencié.

M. Cosbey a soutenu que l'objectif du développement durable reposait sur une conception partagée qui était la vérité essentielle de l'âge mondial: nous sommes tous reliés. Économiquement, les liens denses et complexes entre commerce et investissement signifient que tous les pays dépendent, à des degrés variables, de la santé économique de tous les autres. Sur le plan environnemental, les problèmes régionaux communs de protection de l'environnement et les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, la perte de diversité biologique et la diminution de la couche d'ozone signifient que nous devons nous préoccuper de la capacité de tous les pays de s'attaquer dûment aux problèmes environnementaux. Sur un large plan social, on observe une même relation réciproque. Les États qui échouent font du tort à l'ensemble du village mondial, répandant des maux dont souffrent les populations et contre lesquels les autres États doivent lutter: instabilité politique contagieuse, réfugiés, maladies infectieuses et crime international. Cette réalité – le fait que nous soyons tous reliés – est la raison pour laquelle nous avons le PDD, et non pas le Cycle de Doha.

La question qui se pose est la suivante: quels types de formes institutionnelles sont adaptés à un régime fondé sur cette sorte d'accord? Est-il nécessaire de concevoir de nouveaux principes et de nouvelles normes, ou de nouvelles règles et procédures, qui correspondent davantage à la tâche à réaliser? M. Cosbey a fait observer que les experts aideraient à répondre à cette question, mais a conclu en mettant en lumière trois changements qui, selon lui, étaient nécessaires si l'OMC devait obtenir de solides résultats en matière de développement durable.

1. *Reconnaître que des moyens mercantiles mènent à des fins mercantiles.* Alors que nous sommes d'accord pour voir dans le développement durable un objectif du système, nous négocions encore comme si le mercantilisme était valide, comme si la libéralisation du commerce était un jeu à somme nulle. M. Cosbey a plaidé en faveur de nouveaux modes de négociation qui traduisent l'objectif social commun du développement durable. Évoquant l'exemple du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, il a mentionné la nécessité pour un organisme officiel indépendant extérieur aux négociations d'apporter des réponses à des questions telles que les suivantes: les prescriptions de résultat sont-elles bonnes ou mauvaises pour l'État qui les applique? Dans quel ordre devrait s'effectuer la libéralisation dans diverses circonstances pour obtenir les meilleurs résultats en matière de développement?

2. *Reconnaître que la libéralisation fait des gagnants et des perdants sur le plan national.* Si la libéralisation du commerce peut avoir créé d'énormes avantages économiques, ceux-ci tendent à être mal répartis à l'échelon national et la plupart des pays ont de médiocres systèmes permettant d'amortir le choc de la libéralisation et de procéder humainement à des ajustements. L'OMC ne peut plus ignorer cette réalité en prétextant que le problème n'est pas de son ressort.

3. *Reconnaître qu'une possibilité n'équivaut pas à un avantage.* M. Cosbey a fait valoir qu'il était de plus en plus reconnu que les possibilités offertes par la libéralisation du commerce ne se traduisaient pas par des avantages pour de nombreux pays. Les pays paralysés par une infrastructure inadéquate, une bureaucratie inefficace, des régimes juridiques immatures et une stabilité macro-économique médiocre n'accroîtront pas leurs exportations à mesure que s'élargira l'accès aux marchés. M. Cosbey a affirmé qu'il était nécessaire d'aller au-delà du traitement spécial et différencié, vers un système qui évalue les besoins de chaque pays et en tienne compte et qui lie l'exécution d'obligations commerciales à la capacité de bénéficier de cette exécution.

(b) M. Rupert Schlegelmilch, chef d'unité, Commission européenne, DG commerce F3 (développement durable)

M. Schlegelmilch a présenté des considérations pratiques nées à la fois de son expérience de négociateur de l'Union européenne pour le commerce et l'environnement et de son rôle de chef d'unité (développement durable) à la Direction générale du commerce.

M. Schlegelmilch a noté tout d'abord que parvenir, dans le cadre de l'OMC, à intégrer le développement durable à la politique commerciale dépendrait essentiellement des efforts réalisés en ce sens au niveau national. Il était peu probable que les pays qui ne s'étaient pas encore engagés eux-mêmes sur le difficile chemin d'une telle intégration acceptent celle-ci au niveau international.

M. Schlegelmilch a énuméré les éléments habituels du programme de l'OMC qui pourraient contribuer à ce que les négociations de l'OMC donnent davantage de résultats en matière de développement durable, y compris l'accès aux marchés pour les pays en développement, la réduction des subventions ayant un effet de distorsion sur le commerce, la libéralisation des biens et services environnementaux et l'élaboration d'un accord sur les relations entre l'OMC et les AEM. Mais il a également noté que le mécanisme de règlement des différends avait été de loin l'organe de l'OMC le plus efficace pour introduire des considérations de développement durable dans le système commercial.

M. Schlegelmilch a mis en garde contre le fait de croire que les questions pourraient toutes être réglées dans le cadre du Comité du commerce et de l'environnement, notant que le développement durable couvrait un certain nombre de domaines de négociation différents et qu'un mécanisme plus général serait nécessaire. À ce propos, il a mentionné la possibilité d'intégrer les préoccupations de développement durable dans le mécanisme

d'examen des politiques commerciales. Il a aussi mentionné la possibilité de concrétiser le rôle envisagé au paragraphe 51 de la Déclaration de Doha – celui d'un comité de surveillance chargé d'assurer un résultat en matière de développement durable pour l'ensemble des négociations. Selon ses termes, cette proposition était restée jusqu'alors une «belle endormie».

M. Schlegelmilch a fait valoir que l'OMC devait prêter attention aux coûts d'ajustement et il a mis en avant l'expérience de l'Union européenne, qui offrait un appui structurel pour amortir le choc de l'ajustement dans les États membres. Les autres exemples fournis par l'Union européenne en matière d'intégration étaient notamment les suivants: les évaluations de l'impact sur le développement que l'Union européenne réalisait pour toutes les négociations commerciales, les programmes SPG-plus, les politiques d'aide qui intégraient les priorités en matière de commerce et de développement durable et une large communication avec la société civile.

M. Schlegelmilch a fait observer qu'il était possible de faire des progrès en dehors de l'OMC d'une manière qui pourrait soutenir les efforts de l'OMC. Il a cité l'exemple des accords régionaux et bilatéraux, qui tendaient à faciliter la résolution de ces problèmes. Ce n'était pas simplement une conséquence du pouvoir de négociation accru de l'Union européenne dans de tels contextes. Toute l'atmosphère était différente, les incidences du règlement des différends suscitaient moins de préoccupations et le protectionnisme moins de craintes. L'intervenant voyait dans ces accords la possibilité d'innover avec des approches qui pourraient alors guider les efforts de l'OMC.

Les efforts sectoriels qui étaient faits en dehors de l'OMC pour aborder les questions de commerce et de développement durable fournissaient un autre exemple. M. Schlegelmilch a mentionné à ce propos les négociations nouvellement engagées sur un accord facultatif visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale, ainsi que plusieurs initiatives dans le domaine de la pêche. L'approche sectorielle adoptée dans ces domaines pourrait finalement être également valable dans le contexte multilatéral.

(c) M. Faizel Ismail, chef de la délégation sud-africaine auprès de l'OMC; Président du Comité du développement

M. Faizel Ismail a formulé quelques observations fondées en partie sur son expérience à la tête du Comité du commerce et du développement, qui était chargé d'élaborer une sorte d'accord sur le traitement spécial et différencié à l'OMC.

M. Faizel Ismail a noté tout d'abord que de nombreux pays en développement estimaient que la pratique traditionnelle du traitement spécial et différencié à l'OMC ne répondait pas à leurs intérêts ni à leurs préoccupations. Les dispositions adoptées dans ce domaine en vue d'élargir l'accès aux marchés avaient en fait créé des divisions en instituant un accès *préférentiel* pour certains pays seulement. Les dispositions prévoyant une certaine flexibilité et un délai de mise en œuvre étaient inadéquates. Quant aux dispositions relatives

à l'assistance technique et au renforcement des capacités, elles étaient incitatives plutôt que contraignantes et n'étaient jamais réellement mises en œuvre. Pour ces raisons, entre autres, il avait été convenu au début du Cycle de Doha de revoir et d'améliorer l'approche de l'OMC du traitement spécial et différencié.

Or cela s'était révélé difficile et, pour M. Faizel Ismail, le problème principal était l'absence d'accord sur ce que signifiait le développement. Pour parvenir à un accord sur ce point, l'intervenant s'est référé aux travaux du lauréat du prix Nobel Amartya Sen, qui avait donné comme définition fondamentale du développement la liberté de suivre les voies auxquelles, pour certaines raisons, nous accordons de l'importance. Le processus de développement suppose l'élimination de divers types de contraintes, comme l'illettrisme, la bureaucratie corrompue, les structures antidémocratiques, etc.

M. Faizel Ismail a tiré des travaux de Sen quatre notions qui pourraient aider à définir ce que signifie le développement dans le contexte de l'OMC:

1. Possibilités économiques. Depuis l'origine du GATT, les pays en développement se sont concentrés sur la nécessité d'un accès équitable aux marchés pour les denrées qu'ils produisent sur une base concurrentielle. L'OMC devrait s'attacher à supprimer les nombreux obstacles à la liberté fondamentale d'avoir des possibilités économiques, ce qui, selon les termes employés par M. Ismail, revient à instaurer un «commerce équitable». Cela, a-t-il fait observer, pourrait même présenter indirectement des avantages sur le plan de l'environnement.

2. La pauvreté en tant que manque de capacité. Sen voit dans la pauvreté un manque de capacité d'accéder à la liberté. M. Ismail a soutenu que pour les pays les moins développés en particulier, l'OMC devait faire porter ses efforts non seulement sur l'accès aux marchés, mais aussi sur la fourniture de moyens de production, dont manquent la plupart de ces pays. Il a fait valoir qu'assurer ce type d'assistance – comme cela était envisagé dans les discussions sur l'Aide pour le commerce – était un élément essentiel du bon fonctionnement de l'OMC, même si l'assistance effective pouvait ne pas être la tâche de l'OMC.

3. Réglementation. Sen soutenait que le marché ne contribuerait au développement que si les règles du marché, telles qu'elles étaient établies par les gouvernements, aidaient à rendre les marchés plus efficaces et étaient fondées sur des valeurs susceptibles de promouvoir la justice sociale. Notant que nombre des règles du commerce international étaient défavorables aux pays en développement, il affirmait que dans les pays développés, un trop grand nombre de règles fondées sur la protection de l'environnement imposaient des charges injustifiées aux exportateurs des pays en développement.

4. Bonne conduite des affaires publiques. Sen était un ferme défenseur des libertés démocratiques fondamentales. Dans le contexte de l'OMC, le fait important est que les pays en développement ont besoin de participer à la prise de décisions au sein de l'Organisation et qu'ils ont besoin de la capacité nécessaire pour ce faire.

À partir d'une telle conception du développement, il devient évident que le traitement spécial et différencié ne peut répondre qu'à une petite partie du programme à appliquer. Le développement au sens large, selon M. Ismail, doit être placé au centre des préoccupations de l'OMC.

(d) Mme Carin Smaller, Directrice du Bureau de Genève, Institute for Agriculture and Trade Policy

Mme Smaller s'est intéressée à deux questions fondamentales: l'OMC est-elle capable d'obtenir des résultats en matière de développement durable? Dans l'affirmative, quels changements sont nécessaires pour rendre ces résultats plus probables et plus solides? Mme Smaller a fait valoir qu'il était nécessaire de repenser fondamentalement le rôle des règles commerciales pour atteindre des objectifs publics tels que la stabilité dans le plein emploi, la sécurité alimentaire et la diversification des sources de devises. La plupart des avantages du commerce étaient allés jusqu'à présent aux entreprises multinationales des pays industrialisés, alors que dans l'idéal, le commerce devrait surtout servir les programmes nationaux les plus importants pour les gouvernements.

Selon Mme Smaller, la libéralisation du commerce, bien qu'elle joue un rôle en ce sens, n'est qu'un élément d'une réponse plus large aux principales priorités nationales et l'actuelle rupture des négociations de Doha a révélé des divisions profondes et anciennes parmi les Membres au sujet du propre rôle du commerce en tant que moteur du développement durable et de l'emploi.

Mme Smaller a souligné trois changements qu'elle jugeait nécessaires pour parvenir à un résultat dans lequel les règles commerciales aideraient les gouvernements à répondre à leurs principales priorités nationales en matière de développement durable et d'emploi.

1. Un changement d'état d'esprit des gouvernements de sorte que la politique commerciale fasse intervenir un plus grand nombre de ministres au niveau national, notamment les ministres de la santé, de l'agriculture et de l'environnement. Cela pourrait contribuer à ce que les négociations commerciales ne compromettent pas les efforts entrepris dans d'autres domaines de la politique publique concernés par le commerce.

2. Une participation et un engagement accrus de l'OMC avec les autres institutions internationales dont le mandat se chevauche avec le sien, comme la CNUCED, l'OMS, la FAO, etc. Ces institutions sont des praticiens de pointe dans les domaines que l'OMC aborde à un niveau plus abstrait. Mme Smaller a mentionné l'accent mis par la CNUCED, dans son rapport sur les pays les moins développés, sur la création de capacités de production dans les PMA, estimant que ce type de travail répondait *véritablement* aux priorités nationales et pouvait guider les efforts des Membres de l'OMC, notamment l'Aide pour le commerce. De même, les résultats de travaux tels que le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement (qui plaide pour un plus grand espace politique) et les évaluations de l'impact sur le développement durable réalisées par l'Union européenne (dans le domaine

de la sylviculture, par exemple) devraient être intégrés dans les négociations commerciales de Doha, ce qui n'est pas le cas.

3. Une meilleure prise en compte de la part des négociateurs commerciaux et des décideurs de leurs obligations internationales autres que commerciales dans des domaines tels que l'environnement, le travail et les droits de l'homme. Mme Smaller a fait valoir que le cadre des droits de l'homme, en particulier, était utile pour placer la population au centre de l'élaboration des politiques commerciales. Elle a cité l'exemple du droit à l'alimentation, qui donne aux négociateurs commerciaux des indications claires sur ce que doit être un résultat de négociation; ce droit signifie que les populations doivent être autosuffisantes sur le plan alimentaire ou que des marchés et des réseaux de distribution doivent permettre la fourniture des produits alimentaires.

Mme Smaller a conclu en demandant instamment à la communauté internationale de mettre à profit l'interruption des négociations pour réfléchir intensément à la manière de réformer le système qui, selon ses propres mots, avait craqué.

(e) M. Gary Sampson, professeur, gouvernance économique internationale, Université des Nations Unies, Institut d'études supérieures

M. Sampson a présenté des perspectives fondées sur son expérience d'ancien Directeur, entre autres, des Divisions de l'environnement et du développement de l'OMC et sur les occasions qu'il avait eues plus récemment, en tant qu'universitaire, de réfléchir aux liens entre l'OMC et le développement durable.

M. Sampson a affirmé que presque tout ce que faisait l'OMC avait une incidence sur le développement durable. L'idée traditionnellement admise était que la politique commerciale n'opérait que dans sa sphère et que si la libéralisation donnait un résultat médiocre dans une autre sphère – l'environnement par exemple – alors le problème n'était pas dû à de mauvaises politiques commerciales, mais à de mauvaises politiques environnementales. Cependant, l'OMC ne s'occupait plus uniquement des politiques commerciales – son domaine de compétence s'était étendu aux droits de propriété intellectuelle (et à leur rapport avec la santé publique, les droits des peuples autochtones et les brevets sur les espèces vivantes), aux subventions internes, aux régimes réglementaires nationaux et à de nombreux autres domaines de l'autorité publique exercée «à l'intérieur des frontières», qui étaient tous au cœur de la recherche d'un développement durable. L'OMC était désormais en fait une organisation mondiale du commerce et du développement durable (plus à la suite d'une évolution que par intention), bien que la formulation explicite de son ensemble de règles n'en rende presque pas compte.

M. Sampson a posé la question suivante: Comment répondre au mieux à l'évolution vers ce nouveau rôle? Il a fait valoir qu'il ne devrait finalement pas incomber à l'OMC de parvenir à un développement durable dans ces divers domaines, mais que l'OMC devrait aider à ce que cette tâche soit confiée à d'autres institutions ayant le mandat et l'expertise voulus (comme le PNUE, par exemple, dans le domaine de l'environnement).

Selon M. Sampson, il faudrait pour cela commencer par recenser les domaines dans lesquels l'OMC et le développement durable s'influencent mutuellement, puis, éventuellement, mener une recherche systématique de résultats gagnants sur les deux tableaux. Cela exigerait nécessairement un plus haut degré de cohérence entre les institutions spécialisées du système des Nations Unies, selon les modalités appliquées avec succès dans le cadre des institutions de Bretton Woods à la suite des travaux du Cycle d'Uruguay sur le fonctionnement du système du GATT. Et cela supposerait de définir clairement le rôle que nous voulons que l'OMC joue dans le domaine de la gouvernance mondiale.

2. Questions et remarques des participants

Il a été noté que dans un monde idéal, l'OMC se consacrerait davantage à l'Aide pour le commerce qu'elle ne le faisait aujourd'hui, mais que dans le monde réel, l'intérêt personnel l'emportait. Il a été demandé si cela représenterait un obstacle aux réformes du type de celles que certains orateurs avaient envisagées. Un orateur a répondu que l'intérêt personnel pouvait être étroit ou pouvait être bien compris. L'intérêt personnel bien compris conduirait à envisager le long terme et, selon l'orateur, militerait en faveur d'une plus grande attention accordée aux questions de développement dans le programme de l'OMC. Le même orateur a fait observer que depuis la création du GATT, les principales questions concernant les pays en développement étaient restées en grande partie en suspens et que le prix à payer à long terme pour une telle inaction était l'impasse actuelle, ainsi que la vague de rejet de la mondialisation qui rendait les négociations difficiles, ce qui, dans l'ensemble, était contraire à l'intérêt personnel bien compris des pays développés.

Il a été demandé si le fait de lier la capacité des pays de bénéficier de la libéralisation à la mise en œuvre par ces pays de leurs engagements ne se traduirait pas par une sorte d'accord commercial excessivement complexe et totalement nouveau. La réponse, selon un orateur, était que si nous voulions vraiment que l'OMC recherche un développement durable, ou même qu'elle ne s'y *oppose* simplement pas, nous aurions besoin de cette sorte de complexité. Le développement durable était, après tout, une affaire confuse, comme cinq décennies d'expérience de la pratique internationale du développement nous l'avaient appris.

Les accords commerciaux régionaux et bilatéraux et la tension entre ceux-ci et le système multilatéral ont donné lieu à une discussion. Un orateur a fait observer que ces accords tendaient à favoriser les pays négociateurs les plus puissants. Il a noté que dans de telles négociations, les questions multilatérales qui intéressaient les pays en développement, comme les subventions agricoles, n'étaient pas à l'ordre du jour. Et il a fait valoir qu'une pléthore d'accords de ce type compliquait la vie des exportateurs – c'était l'argument de l'assiette de spaghetti. Il a en outre mis en garde contre la constitution d'un régionalisme concurrentiel, sorte de nouvelle hégémonie, par de nombreux groupements régionaux, ce qui conduirait à une augmentation des tensions internationales.

Il a été demandé si l'orientation indépendante éclairée qu'un orateur avait recommandée n'était pas déjà fournie à certains pays par l'intermédiaire d'évaluations formelles de l'impact de la libéralisation du commerce. L'orateur a répondu que ces évaluations étaient d'une portée plus limitée qu'il ne l'avait envisagé et que le corps d'experts qu'il proposait de constituer étudierait les publications pratiquant l'examen collégial, tout en menant le cas échéant une recherche originale, pour répondre à des questions fondamentales présentant un intérêt empirique, comme la question de savoir quelles conditions préalables étaient nécessaires sur le plan intérieur pour qu'un pays en développement bénéficie de la libéralisation de l'investissement dans son secteur des télécommunications – question qui pourrait aider à mettre en place des éléments déclenchants pour les engagements de mise en œuvre.

Il a été noté avec approbation que les droits de l'homme avaient été examinés en tant que pilier de la politique commerciale. Un orateur a signalé sous forme de mise en garde que ce qui était nécessaire n'était pas d'attribuer à l'OMC un certain nombre de domaines d'action différents, mais plutôt de faire en sorte que l'OMC laisse le champ libre aux acteurs responsables existants, que ce soit au niveau national ou international, quand ceux-ci s'efforçaient d'agir eux-mêmes dans ces domaines: il s'agissait donc d'appliquer une sorte de stratégie «inoffensive».

3. Conclusion

La session a permis d'envisager l'avenir de l'OMC de façon stimulante et sous plusieurs angles. Le fil conducteur des débats a été la question de savoir quel type d'OMC nous voulions, compte tenu des impératifs existants à l'échelle internationale et aux niveaux nationaux. Le développement durable est clairement apparu comme un cadre susceptible d'englober ces impératifs.

Aucune tentative n'a été faite pour parvenir pendant cette session à quelque chose qui ressemble à des conclusions ou des recommandations consensuelles. Ceci dit, il a été généralement admis que l'OMC était en mesure d'obtenir des résultats en matière de développement durable, mais la nécessité de repenser le régime actuel, peut-être de manière fondamentale, a aussi été unanimement reconnue. La pause occasionnée par l'actuelle suspension des négociations pourrait, de l'avis de la plupart des participants, nous donner le temps d'examiner ces questions d'une manière qui pouvait aider à relancer les négociations de façon viable et appropriée.

C. L'évaluation des incidences de la libéralisation, *thème traité par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)*

Rapport établi par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)

Résumé

Mesurer les incidences de la libéralisation du commerce sur le développement durable est une tâche difficile, comme l'ont amplement démontré les différents résultats obtenus par divers travaux récents de modélisation.

Lors d'une réunion organisée par l'ICTSD pendant le Forum public de l'OMC de septembre, des experts sont convenus que c'était moins le modèle utilisé que les hypothèses et les données fondamentales qui influençaient le résultat. Pour que ces projections soient utiles aux responsables de l'élaboration des politiques, les concepteurs de modèles devraient énoncer clairement les principes sur lesquels elles reposent. Il est également important de déterminer si les hypothèses utilisées sont valides et d'évaluer la manière dont ces hypothèses peuvent avoir influé sur le résultat projeté. En outre, les politiciens, les négociateurs commerciaux et les médias induisent parfois le public en erreur au sujet des résultats de la modélisation, par exemple en mettant en lumière certains chiffres – comme les gains attendus d'une libéralisation agricole totale – et en ignorant les réserves formulées dans l'étude au sujet d'incertitudes ou d'autres chiffres qui révèlent des avantages inégalement répartis entre les pays ou à l'intérieur de ceux-ci.

Les experts qui ont présenté leurs résultats de modélisation ont souligné l'hétérogénéité des pays en développement et les différentes incidences potentielles d'un éventuel accord dans le secteur de l'agriculture. Ces incidences ne dépendraient pas seulement des détails de l'accord, mais aussi des contraintes en matière d'offre et de facteurs naturels tels que la taille réduite des exploitations et les conditions agroécologiques.

Par exemple, selon une évaluation supposant un accord de compromis «à l'amiable», les gains des gros exportateurs des pays en développement (et des pays développés) seraient moindres que dans le cas d'une libéralisation plus ambitieuse, mais les pertes des pays dépendant du régime de préférences et importateurs nets de produits alimentaires seraient aussi moins importantes. Dans ce scénario, les gains de revenu réel de Maurice, des Philippines et de la Thaïlande seraient non négligeables en comparaison de ceux de l'Argentine, du Brésil, de l'Union européenne ou des États-Unis, bien que ces quatre derniers pays soient aussi gagnants sur ce plan.

Une autre étude s'est intéressée à la manière dont les pays en développement seraient touchés par les changements apportés dans les trois principaux domaines des négociations agricoles. Les résultats de cette étude ont été les suivants: i) les «produits sensibles» auraient

une incidence considérable sur le niveau d'ambition attaché au Cycle de Doha; ii) même le fait de considérer 1 pour cent des lignes tarifaires agricoles comme sensibles réduirait notablement les avantages et iii) les gains des pays les moins avancés (PMA) seraient multipliés par sept si l'accès de ces pays en franchise de droits et hors contingent aux marchés de l'OCDE passait des 97 pour cent actuellement envisagés à 100 pour cent. Cinquante pour cent du gain supplémentaire de revenu – 7,25 milliards de dollars EU – seraient absorbés par les PMA et l'autre moitié irait aux pays asiatiques en développement. Le volume des exportations du Malawi pourrait croître de 15 pour cent et celui du Bangladesh de 13,5 pour cent.

Il a été généralement reconnu en outre que certains éléments essentiels nécessaires pour mesurer les impacts sur le développement durable étaient difficiles à intégrer dans le modèle informatisé d'équilibre général qui était largement utilisé pour prévoir les résultats des différents scénarios de libéralisation. Par exemple, il n'est pas possible de modéliser avec succès à l'échelle mondiale l'évaluation des impacts sur le travail et l'emploi (des modèles partiels d'équilibre général pourraient être plus appropriés dans ce cas). Cependant, il serait extrêmement utile de centrer de telles simulations sur un seul pays, à condition de disposer de données suffisantes et fiables.

Les évaluations de l'impact sur le développement durable (EID) sont un autre moyen de mesurer les effets probables de la libéralisation du commerce. Entreprises à l'échelle mondiale, ces évaluations sont un exercice particulièrement délicat en raison du fait que de multiples facteurs – économiques, sociaux et environnementaux – entrent en jeu et qu'il est difficile d'obtenir les données appropriées. Cependant, les EID mondiales peuvent attirer l'attention sur des questions à examiner, tandis que l'application du processus à un seul pays – avec des données plus précises et plus détaillées – peut fournir de précieuses indications pratiques aux décideurs nationaux.

Il a également été dit qu'une évaluation véritablement mondiale des incidences de la libéralisation du commerce sur le développement durable tirerait profit de la participation d'un large comité directeur réunissant diverses institutions internationales, y compris l'OMC et la CNUCED, ainsi que l'OMS, le PNUE et l'OIT, entre autres.

D. Les évaluations de l'impact de la libéralisation du commerce sur le développement durable, *thème traité par le Centre de droit international du développement durable (CDIDD)*

Rapport établi par le Centre de droit international du développement durable (CDIDD)

Résumé

L'objectif de la session était d'examiner à partir de divers points de vue le rôle des évaluations d'impact dans les négociations commerciales et l'élaboration des politiques. Le groupe d'experts se composait de praticiens, ainsi que de juristes et d'universitaires effectuant des travaux de recherche sur la viabilité des évaluations d'impact dans leurs applications actuelles, ainsi que sur la manière dont le champ d'application et la méthodologie pourraient contribuer davantage à l'objectif du développement durable. La pratique actuelle en matière d'évaluation, ainsi que les problèmes et les limitations de l'instrument, ont fait l'objet d'un examen. Cependant, il est apparu de façon récurrente au cours de l'examen de cet outil en pleine évolution que celui-ci était essentiellement utilisé par les pays industrialisés (l'Union européenne a l'instrument le plus perfectionné) et très rarement par les pays en développement. Certains des experts se sont penchés sur cette disparité et ont fait des propositions au sujet d'éventuelles modifications à apporter aux évaluations d'impact pour en faire un bon outil de détermination pour les négociations commerciales et les décisions de politique générale, tant pour des pays développés que pour les pays en développement.

1. Exposés des intervenants

Le groupe d'experts était présidé par Mme Marie-Claire Cordonier Segger, Directrice du Centre de droit international du développement durable (CDIDD). Mme Segger a effectué d'importants travaux juridiques de recherche sur la façon d'utiliser les accords multilatéraux et régionaux sur le commerce et l'investissement pour promouvoir les principes du développement durable.

(a) M. Rupert Schlegelmilch, chef d'unité, Commission européenne, DG Commerce F3 (développement durable)

M. Schlegelmilch a saisi l'occasion qui lui était offerte de lancer le nouveau manuel de la Commission européenne pour l'évaluation de l'impact du commerce sur le développement durable et a exposé le point de vue d'un praticien sur l'utilisation de l'outil d'évaluation avant la prise de décisions concernant la libéralisation du commerce et la politique générale. Intégrant les trois piliers du développement durable – société, économie et environnement – l'outil de l'Union européenne fait appel à la collaboration des directeurs généraux responsables des politiques en matière d'environnement, de commerce et de développement. Il s'agit d'une évolution assez récente étant donné que les travaux d'évaluation de l'impact ne dépassaient auparavant pas le cercle des experts de la DG Commerce et ne correspondaient

pas nécessairement, en tant que tels, à la nature globale du processus. Les évaluations de l'impact sur le développement durable se distinguent des autres études d'impact parce qu'elles analysent les incidences prévues à la fois sur les pays de l'Union européenne et sur leurs partenaires dans le cadre de l'accord proposé. En outre, selon M. Schlegelmilch, elles sont extrêmement transparentes dans la mesure où elles publient non seulement les résultats, mais aussi la démarche, les données et les commentaires extraits des consultations en cours avec la société civile à divers stades du processus.

(b) M. Clive George, Institute for Development Policy and Management, Université de Manchester

En tant que proche collaborateur et agent contractuel de la Commission, M. George a fait part des conclusions de son Institut sur l'évaluation de l'impact du Cycle de Doha sur le développement durable. Il a signalé que l'incidence économique directe de la libéralisation prévue représentait entre 50 et 500 milliards d'euros. Ce dernier chiffre était celui de la prévision initiale, mais à mesure que le Programme de Doha devenait moins ambitieux et les méthodes de mesure plus rigoureuses, le montant prévu s'est rapproché de 50 millions. Dans le contexte des initiatives de développement, ces deux chiffres sont minuscules; 50 milliards représentent 1/500ème des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, 500 milliards n'en représentant que 1/50ème. À partir de cette observation, l'expert a fait observer qu'une application chiffrée de la théorie de Ricardo sur l'avantage comparatif (souvent considérée comme une référence absolue) apportait un démenti à l'idée que le commerce avait d'immenses ramifications pour ce qui était du développement. Au-delà de l'élimination des obstacles à la circulation des biens et des services, la transformation socioéconomique que recouvrent les trains de mesures mis en œuvre parallèlement à la libéralisation soutient profondément le processus de développement. À propos de la multilatéralisation, M. George a indiqué que des institutions spécialisées du système des Nations Unies autres que l'OMC avaient pour mission de promouvoir le développement durable. Par exemple, le PNUE avait joué un rôle essentiel dans la reconnaissance des détails importants pour chaque pays et dans l'apport d'une aide pour placer les négociations commerciales dans un cadre propice à la réalisation de ces objectifs.

(c) Mme Michelle Cooper, Premier Secrétaire, Mission permanente du Canada auprès de l'ONU et de l'OMC

Mme Cooper a présenté l'expérience du Canada de la version canadienne de l'outil d'évaluation de l'impact lié au commerce – l'évaluation environnementale. Le cadre de l'évaluation environnementale est défini dans une Directive du Cabinet de 2001, mise à jour en 2004. Comme son nom l'indique, l'évaluation concerne le domaine environnemental et ne porte que sur les incidences que peut avoir la libéralisation sur le Canada (les effets transfrontières sont néanmoins déterminés). Le Canada a employé des versions antérieures de l'évaluation environnementale pour le Cycle d'Uruguay de l'OMC et l'ALENA, ainsi que pour des accords commerciaux bilatéraux avec le Costa Rica et le Chili et pour son traité

d'investissement avec le Pérou. Mme Cooper a noté qu'en dépit de tous ces travaux initiaux, le MAECI n'avait pas encore adapté définitivement l'évaluation environnementale aux nouvelles règles.

De même que pour l'évaluation de l'impact sur le développement durable effectuée par l'Union européenne, la participation du public et la transparence sont des éléments indispensables du processus d'évaluation. La participation du public consiste notamment en des consultations avec divers acteurs tels que les hommes d'affaires, les représentants régionaux et provinciaux et les ONG intéressées. Les négociateurs commerciaux participent souvent à ces discussions afin de veiller à ce que la position du Canada lors des négociations multilatérales ne soit pas déconnectée des intérêts du pays à limiter les dommages environnementaux découlant du commerce. Une étape nouvelle du processus d'évaluation environnementale a été la constitution d'un comité consultatif composé d'experts et de négociateurs du Ministère et de membres des parties prenantes mentionnées plus haut; ce comité permet d'intégrer dans le dialogue les propositions et les préoccupations à étudier au cours des phases ultérieures d'élaboration du rapport d'évaluation.

La première étape d'une évaluation environnementale est l'évaluation initiale, exercice de délimitation du champ de l'étude – par une analyse des incidences supposées – qui implique généralement une décomposition par secteur. La deuxième phase est une version préliminaire de l'évaluation environnementale, qui est publiée sur un site Web afin de solliciter les commentaires de la société civile. L'étape finale consiste à formuler la version définitive dans laquelle sont comblés les écarts entre les conjectures initiales découlant du processus de délimitation du champ de l'étude et les stratégies finales d'atténuation ou de renforcement selon le cas. Mme Cooper a mentionné deux obstacles fondamentaux à l'efficacité de l'évaluation environnementale: le respect des délais et la détermination des liens de causalité entre la libéralisation et les incidences environnementales (c'est-à-dire le fait de déterminer que la dégradation de l'environnement peut être directement imputée à l'évolution de la politique et n'est pas la conséquence d'autres facteurs exogènes).

(d) M. Darlan Fonseca Martí, avocat, droit commercial, South Centre

M. Martí s'est exprimé du point de vue des pays en développement et a mis en avant certaines préoccupations – à la fois pratiques et philosophiques – au sujet des évaluations d'impact. Dans la mesure où ces outils sont employés pour fournir des matériaux de recherche et des conseils aux pays en développement au sujet des ramifications de la libéralisation à venir, ces évaluations sont à son avis tout à fait précieuses. Cependant, elles font intervenir des questions inhérentes d'égalité étant donné que les pays en développement ont bien du mal à rassembler l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les études en question. Compte tenu de cette accessibilité asymétrique, des doutes pèsent sur l'objectivité de la méthodologie et sur l'usage final (des restrictions pouvant être invoquées *a posteriori* sur la base des résultats de l'évaluation d'impact). Par ailleurs, M. Martí a fait observer que la plupart des instruments d'évaluation souffraient d'une myopie environnementale qui les privait de légitimité du point de vue général du développement. Une autre ombre

au tableau est le fait que mesurer et quantifier des règles est un exercice problématique qui peut déboucher sur des prescriptions erronées. Le développement étant un exercice dynamique dont il est difficile de rendre compte dans une étude de séries chronologiques, par opposition à une analyse suivie, la méthodologie semble déficiente à cet égard. En résumé, aux yeux des pays en développement, la légitimité des évaluations d'impact est compromise par leur coût, leur durée (et leur périodicité) et leur complexité, ainsi que par le parti pris idéologique qui les accompagne.

(e) M. Markus Gehring, avocat principal, Droit de l'investissement commercial et de la concurrence, CDIDD; assistant en droit international, Université de Cambridge

Après trois années de recherche approfondie en droit international, M. Gehring a présenté trois propositions visant à modifier constructivement les méthodologies d'évaluation d'impact.

(i) Proposition 1 – Les éléments réglementaires des évaluations d'impact

L'innovation de la première proposition réside dans l'adjonction d'un élément explicite de réglementation au contenu de l'évaluation d'impact. Cette dimension peut être ajoutée pour plusieurs raisons. Premièrement, du fait de la complexité juridique et technique croissante de la législation en matière de commerce et de développement durable, accroître l'efficacité des négociations commerciales requiert un surcroît d'informations et d'analyses. Deuxièmement, lorsque l'actuelle prolifération des engagements internationaux provoque un entrecroisement des règles portant sur un même sujet, l'évaluation peut aider à assurer une plus grande cohérence des politiques en matière de commerce et de développement durable. Troisièmement, les politiques et législations commerciales qui favorisent la réalisation des objectifs du développement durable plutôt que de les contrarier ont plus de chances de durer.

(ii) Proposition 2 – Une évaluation d'impact «simplifiée»

Les problèmes qui empêchent les pays en développement d'entreprendre des évaluations d'impact préalables, permanentes ou *a posteriori* peuvent être notamment le manque de ressources et une pénurie de données de base, de connaissances et de capacités. En conséquence, face à de telles contraintes, de nombreux responsables de l'élaboration des politiques estiment que les évaluations d'impact sont facultatives, voire superflues. Une évaluation d'impact «simplifiée» pourrait donc être mise au point compte tenu de ces limitations. Un tel outil utiliserait les données existantes, serait particulièrement adapté aux intérêts convenus en matière de développement durable, s'intégrerait dans chaque contexte national et serait centré sur les priorités et les préoccupations essentielles – en fait, il ne serait pas uniquement plus simple, mais aussi plus intelligent. Les éléments potentiels des nouvelles règles applicables aux évaluations d'impact «simplifiées» seraient notamment les suivants: le choix du moment (avant le dernier cycle de négociations dans chaque domaine), une portée justifiable (centrée sur les principales lois et les secteurs les

plus intéressants pour le pays), des modèles des effets économiques du commerce (fondés sur les données existantes), deux phases (détermination du champ d'étude et évaluation), une détermination des indicateurs et des incidences dans le domaine de l'environnement, du développement social et de l'économie (s'agissant uniquement de variables/indicateurs choisis, provenant de sources multilatérales), un caractère intragouvernemental, avec participation du secteur public et du secteur privé (documents de vulgarisation adaptés aux besoins des parties prenantes, éléments de renforcement des capacités, règles de financement intermédiaire) et des mesures de limitation ou de renforcement (détermination des options peu coûteuses, des possibilités de renforcement des capacités des négociateurs et des sources de financement ou de coopération).

(iii) Proposition 3 – Créer une dimension multilatérale?

La création d'une dimension multilatérale pourrait consister notamment à intégrer les évaluations d'impact dans les futures négociations de l'OMC. En fait, les règles de l'OMC n'empêchent pas de procéder à une analyse des effets de la libéralisation, mais ne le prescrivent pas encore. L'expérience a montré qu'il était plus facile de mettre en place des processus que des niveaux élevés. Des mesures concrètes sont possibles dans les négociations de l'OMC: les dispositions du type de celles qui figurent au paragraphe 51 du PDD pourraient devenir habituelles dans les mandats de négociation commerciale; la coopération avec le PNUE, la CNUCED et le PNUD pourrait être approfondie; le CCE et le CCD pourraient rechercher des méthodologies communes; les évaluations d'impact en cours et à venir pourraient être facilitées dans le cadre des négociations de l'OMC par un meilleur partage des résultats entre les Membres; un partage des résultats et des évaluations d'impact réalisées en coopération entre les Membres pourrait renforcer encore la transparence et la participation de l'OMC sur le plan interne/externe.

Quelles formes pourraient prendre la coordination et le partage des informations? Il pourrait s'agir de permettre un échange de résultats d'évaluation d'impact et d'informations sur le développement durable dans le cadre du mécanisme d'examen des politiques commerciales et de mettre au point des dispositifs appropriés de participation du public à ce mécanisme d'examen. D'amplifier le partage d'informations au sujet des évaluations d'impact et de diffuser les résultats parmi les Membres. De faciliter la coordination des évaluations de l'impact des accords régionaux et d'envisager de faciliter la réalisation d'évaluations bilatérales entre Membres de l'OMC. D'envisager une coordination des mécanismes de financement des évaluations d'impact, sous forme de fonds ou d'un appui technique.

(f) Mme Gabrielle Marceau, Conseillère, Cabinet du Directeur général, Secrétariat de l'OMC et Université de Genève

Mme Marceau a fait observer tout d'abord qu'il semblait intrinsèquement rationnel d'entreprendre une évaluation préalable pour savoir ce qui était négocié (particulièrement en ce qui concernait le développement) avant de souscrire à de nouveaux cycles de libéralisation. Elle a signalé que la référence qui était faite au paragraphe 51 et dans le préambule au

développement durable (limitée à l'environnement et au développement, sans prise en compte de l'élément social) dans l'Accord sur l'OMC permettait de placer la jurisprudence environnementale sous les auspices de l'OMC et, plus généralement, à un niveau systémique. Au sujet des observations de M. Gehring, Mme Marceau a fait valoir qu'un meilleur partage de l'information pouvait être considéré comme une disposition figurant au paragraphe 33 du PDD. Cependant, l'intégration de la coordination multilatérale concernant l'évaluation d'impact dans le système de l'OMC lui inspirait des avis contradictoires et elle a souligné que la dimension nationale de ces études pouvait aussi présenter un grand intérêt. Des questions se posaient au sujet de la volonté politique des États et de leur degré de compréhension des évaluations d'impact, même si les avantages associés étaient considérables pour la population de ces États (dans le cadre d'un processus transparent). Par ailleurs, Mme Marceau a fait observer qu'il était concevable que les évaluations d'impact conduisent à révéler des informations que les Membres de l'OMC pourraient tenter d'utiliser pour appliquer, après la signature d'accords, des restrictions qui seraient source de différends.

2. Questions et remarques des participants

La discussion qui a suivi la présentation a débuté par une observation d'un représentant du PNUE qui a présenté les travaux de cette organisation sur les évaluations d'impact et a fait observer que le coût de ces évaluations dépendait de la méthodologie employée. L'orateur a signalé qu'une collaboration entre le secteur public et le secteur privé pouvait ramener certains des coûts à un niveau supportable et permettre en outre d'utiliser les données existantes. Par ailleurs, il a reconnu qu'il était impératif d'effectuer des évaluations d'impact préalables pour que les mesures de limitation et de renforcement aient une meilleure chance d'application. Fondamentalement, les évaluations d'impact sont des outils permettant de faire des choix éclairés et cohérents dans un cadre d'action intégré – ils ne sont pas une fin en soi.

Une deuxième observation a été faite par un éminent consultant en matière d'évaluation qui a demandé si les évaluations d'impact pouvaient être entreprises à un niveau à la fois national et mondial, puis faire l'objet d'une synthèse et d'un équilibrage pour déboucher sur une stratégie optimale en matière d'évaluation et d'orientation. Une troisième observation a été faite par un spécialiste de l'évaluation qui a noté que les progrès accomplis pour établir un dialogue avec la société civile sous la direction du prédécesseur de M. Lamy avaient été tout à fait révolutionnaires et qui a demandé si des leçons en avaient été tirées pour de futures innovations. Une autre observation a été faite pour affirmer que les évaluations d'impact étaient des exercices intrinsèquement politiques – jamais neutres – dans lesquels hypothèses et objectifs s'inscrivaient dans le contexte d'exigences politiques. Par conséquent, il était important de comprendre le contexte dans lequel les priorités essentielles étaient choisies en vue des études à entreprendre. Enfin, il a été demandé si les évaluations d'impact tenaient compte de toutes les options possibles concernant une initiative déterminée de libéralisation. La réponse à cette question a été négative – les évaluations d'impact permettaient d'évaluer les changements qui se produisaient à partir d'une situation initiale selon le scénario de libéralisation supposé, mais non pas, pour des raisons pratiques, d'examiner spécifiquement les choix des consommateurs locaux.

3. Conclusion

Les principaux thèmes du débat ont été notamment les suivants: bien que théoriquement les évaluations d'impact semblent être un outil précieux pour faire en sorte que la libéralisation du commerce soit conforme à l'objectif du développement durable, ces évaluations traversent une phase de transition pendant laquelle l'innovation pourrait en accroître l'attrait et l'utilité. La pratique a montré que le manque de ressources, d'expertise locale, d'informations et de compréhension avaient empêché la plupart des pays en développement d'entreprendre des évaluations d'impact. Par conséquent, même les outils les plus perfectionnés (comme les évaluations de l'impact sur le développement durable de l'Union européenne) étaient limités sur le plan de l'application. Les objectifs du débat ont été atteints parce que les divers parcours et les diverses expériences des experts et des participants ont prouvé que l'apparition des évaluations d'impact faisait l'objet d'une critique multidimensionnelle et qu'en réponse, les chercheurs ont présenté de nouvelles méthodes créatives pour combler les insuffisances perçues. Il a été largement reconnu que les évaluations d'impact, sous leur forme actuelle, pouvaient être améliorées et qu'un instrument qui analysait les implications futures – positives et négatives – des changements de politique commerciale était des plus précieux pour inscrire les objectifs du développement durable dans le cadre du commerce multilatéral.

E. L'AMNA et le développement durable: réflexion sur un nouveau programme pour le XXIe siècle, *thème traité par Greenpeace International*

Rapport établi par Greenpeace International

Résumé

Les actuelles négociations sur l'AMNA sont officiellement suspendues en même temps que le Cycle de Doha. La présente session traite de questions auxquelles les négociateurs devraient réfléchir pendant cette suspension afin que l'AMNA ne compromette pas les objectifs en matière de développement, d'environnement, d'emploi et d'égalité entre les sexes. Son but a été d'évoquer les préoccupations communes de la société civile au sujet de la direction prise par les négociations sur l'AMNA avant la suspension et de formuler des propositions pour l'avenir. Les principales questions abordées ont été les suivantes:

- *Quelles étaient les principales embûches des propositions avancées au sujet de l'AMNA avant la suspension?*
- *Sommes-nous suffisamment informés des incidences de la libéralisation de l'AMNA et quelles sont ces incidences?*
- *Un nouveau mécanisme de barrières non tarifaires représente-t-il ou non un progrès?*

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Daniel Mittler, Greenpeace International.

(a) Mme Jennifer Brant, Oxfam International

Mme Jennifer Brant a fait des observations au sujet des actuelles négociations sur l'AMNA et de la nécessité d'adopter une approche entièrement nouvelle dans laquelle le développement occuperait une position centrale. Au lieu d'être axées sur le développement, les négociations ont été guidées par les intérêts commerciaux à court terme des pays industrialisés. Les pays riches exercent une forte pression pour que les marchés des pays en développement s'ouvrent largement en dépit du risque que cela pourrait comporter pour l'industrialisation, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Et ils ont ajusté les règles du jeu, se polarisant sur les réductions des taux appliqués plutôt que des taux consolidés, base habituelle de négociation des réductions tarifaires.

(i) La campagne pour l'ouverture des marchés du Sud

Les pays riches poursuivent dans ces négociations une politique du «faites ce que nous disons, pas ce que nous avons fait», préconisant d'importantes réductions des taux

consolidés et appliqués des pays en développement. Les pays industrialisés d'aujourd'hui se sont servi par le passé d'une protection tarifaire sélective pour industrialiser et diversifier leur économie, en supprimant progressivement les droits de douane à mesure que les branches de production devenaient compétitives. En revanche, cela ne s'est pas bien passé pour des pays en développement, qui ont libéralisé leur économie soudainement et profondément; en fait, de nombreux pays ont désindustrialisé ou perdu des secteurs entiers de production par suite des programmes d'ouverture des marchés imposés au titre de l'ajustement structurel.

Si les actuelles propositions de pays tels que les États-Unis et l'Union européenne étaient adoptées, les pays en développement ne pourraient employer une approche similaire pour construire leur économie, car ils ne pourraient augmenter ou diminuer stratégiquement leurs droits de douane. C'est faire preuve d'un manque de vision que de pousser ces pays à renoncer à recourir à l'avenir à de telles politiques, puisqu'il est dans l'intérêt de tous de réduire la pauvreté et l'inégalité.

Outre les effets à long terme sur la croissance économique et le développement, il y a des «coûts d'ajustement» immédiats auxquels les pays en développement devront faire face s'ils sont poussés à accepter les propositions agressives actuelles. D'abord et avant tout, si les entreprises s'ouvrent à la concurrence avant d'être prêtes, elles devront probablement fermer leurs portes. C'est la raison pour laquelle les pays industrialisés d'aujourd'hui ont protégé leurs entreprises jusqu'à ce qu'elles deviennent compétitives. La fermeture d'entreprises se traduit par des pertes d'emploi, ce qui à son tour exacerbe la pauvreté. Pour des raisons évidentes, il est plus facile et plus rapide de détruire des entreprises naissantes que de les créer. Une fois les entreprises disparues, il est très difficile, voire impossible, de les reconstruire – et de reconstituer les emplois perdus.

Dans l'ensemble, les pays riches n'ont pas tenu compte des préoccupations des pays en développement au sujet des coûts d'ajustement, ignorant l'absence de systèmes de protection sociale dans la plupart des pays en développement pour aider ceux qui ont perdu leur emploi. En outre, la perte de recettes tarifaires – lesquelles représentent dans certains pays un pourcentage important du revenu national – et les problèmes de balance des paiements sont des coûts potentiels associés à une ouverture des marchés soudaine et profonde. Pour ces raisons, il est essentiel que les négociateurs procèdent avec prudence. Les pays riches ne devraient pas pousser les pays en développement à accepter rapidement un texte qui pourrait avoir des conséquences graves et éventuellement dommageables sur le développement et la réduction de la pauvreté.

(ii) Le protectionnisme du Nord

Tout en poussant les pays en développement à libéraliser, les pays industrialisés refusent de s'engager clairement à démanteler leurs propres mesures protectionnistes. Un meilleur accès aux marchés du Nord pourrait fournir des millions d'emplois au monde en développement, notamment à des femmes. L'illustration la plus nette de la réticence

des pays riches à ouvrir leurs marchés aux pays pauvres est le refus d'accorder aux PMA un accès aux marchés en franchise totale de droits et sans contingent. Les 97 pour cent convenus à Hong Kong ne sont tout simplement pas suffisants dans le contexte d'un «cycle du développement».

Par ailleurs, bien que les pays riches promettent depuis des années de lever la protection sur les exportations présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, des droits plus élevés et d'autres mesures continuent précisément de bloquer l'accès de ces produits. Bien que leurs droits moyens soient peu élevés, les pays riches maintiennent des droits élevés sur les produits pour lesquels les pays en développement sont compétitifs, comme l'acier et les vêtements. Le droit moyen appliqué par les États-Unis pour toutes les importations est de 1,6 pour cent, mais il s'élève à 4 pour cent pour l'Inde et le Pérou et à un taux scandaleux de 14 à 15 pour cent pour des PMA tels que le Bangladesh, le Népal et le Cambodge.

La progressivité des droits de douane est aussi un problème pour les exportateurs des pays en développement, étant donné que les pays riches tendent à imposer une plus grande protection sur les produits à plus haute valeur ajoutée. L'Union européenne, par exemple, impose des droits de moins de 4 pour cent sur le fil indien, mais si celui-ci est transformé en vêtements, les droits passent à 12 pour cent. Dans les négociations, rien n'indique encore que les pays riches soient prêts à éliminer la progressivité des droits sur les exportations des pays plus pauvres, ou à honorer leur promesse d'accorder aux PMA un accès en franchise totale de droits.

Les pays en développement ont attiré l'attention sur les obstacles non tarifaires (ONT) comme étant l'un des principaux barrages auxquels se heurtent les exportateurs, mais de rares progrès ont été faits dans ce domaine des négociations. En revanche, l'accent a été mis très largement sur la formule de réduction tarifaire, intérêt offensif majeur des pays riches. Les pays en développement ont besoin d'une assistance technique pour identifier les ONT auxquels se heurtent leurs exportateurs mais, jusqu'à présent, cette assistance s'est fort peu concrétisée. En revanche, les pays développés se sont emparés de ce domaine des négociations pour qualifier d'ONT toute une série de politiques et de réglementations nationales et rechercher leur élimination. Les mesures qui sont utilisées de façon inconsidérée à des fins protectionnistes sont notamment les mesures antidumping et les règles d'origine excessivement restrictives. Se pencher sur ces mesures pourrait être profitable aux pays en développement, mais les pays développés allèguent une absence de mandat pour examiner les règles d'origine et peu de progrès ont été faits au sujet des mesures antidumping.

(iii) Manque d'équilibre et absence de développement

Alors qu'un cycle du développement avait été promis en 2001, nombre des éléments et des flexibilités en faveur du développement que les observateurs souhaitaient voir intégrer dans les négociations sur l'AMNA ont désormais disparu. L'actuel texte de négociation énonce clairement la manière dont les intérêts des pays riches seront pris en compte; par

exemple, de fortes réductions tarifaires sont envisagées grâce à l'application d'une «formule suisse» et les pays riches sont parvenus à faire inscrire des initiatives sectorielles à l'ordre du jour en dépit de l'opposition de certains Membres.

Les «flexibilités» accordées aux pays en développement ne sont que des exceptions à un texte d'autre part dommageable; par exemple, le paragraphe 8 permet d'exclure quelques secteurs de la libéralisation. Cela pourrait aider les pays à protéger l'emploi dans certains domaines mais, à long terme, la réduction des droits de douane dans tous les autres secteurs prive les pays de la possibilité d'utiliser la protection tarifaire sélective pour entreprendre des activités dans de nouveaux secteurs à haute valeur ajoutée. Ce qui est plutôt nécessaire, c'est un texte qui, dans l'ensemble, favorise le développement et l'industrialisation – et non pas des exceptions limitées à un ensemble de règles défavorables au développement.

D'autre part, le texte de négociation ne contient que des termes vagues au sujet de la manière dont les intérêts des pays en développement seront pris en compte. Par exemple, une assistance technique devait être fournie aux pays pauvres mais il n'a jamais été précisé quand et comment cela serait fait. Les pays riches allèguent qu'il n'y a pas de mandat pour examiner les règles d'origine, question clé pour les Membres de l'OMC les plus pauvres. Quant à la question de l'érosion des préférences, elle n'a encore donné lieu, après des années de négociations, qu'à des promesses d'effort maximal, alors même qu'il s'agit d'une question importante pour un certain nombre de pays en développement. Le mandat de négociation initial, favorable au développement, a été systématiquement ignoré ou faussé.

Les négociateurs des pays riches font valoir que l'un des principaux avantages des réductions tarifaires concernant l'AMNA sera une intensification du commerce Sud-Sud. Bien qu'il y ait là des gains potentiels, la question ne devrait pas servir à distraire l'attention du protectionnisme des pays du Nord et du danger que représente la campagne agressive des pays riches en faveur d'une large ouverture des marchés dans les pays en développement. Le commerce Sud-Sud croît déjà à un rythme très rapide et rien n'empêche les différents pays en développement de libéraliser davantage leurs régimes commerciaux, que ce soit unilatéralement, régionalement ou dans le cadre des négociations commerciales Sud-Sud menées par la CNUCED à l'échelle mondiale.

Le mandat de Doha et le Cadre de juillet 2004 disposent clairement que les principes du «traitement spécial et différencié» et d'une «réciprocité qui ne soit pas totale» doivent figurer dans tout accord sur l'AMNA. Or ces principes ne figurent pas, avec les propositions des pays industrialisés, dans l'actuel texte de négociation.

Un accord sur l'AMNA favorable au développement soutiendrait l'industrialisation et la réduction de la pauvreté en créant un nouvel accès aux marchés des pays du Nord et en accordant aux pays en développement la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre diverses politiques favorables au développement, y compris l'utilisation des droits de douane. Oxfam est d'avis qu'une nouvelle base de négociation est nécessaire, car il n'y a pratiquement aucun moyen de transformer le texte actuel en un accord sur l'AMNA favorable au développement.

Une approche radicalement nouvelle est nécessaire. Les Membres de l'OMC devraient reprendre les négociations sur une base qui tienne pleinement compte des principes cités plus haut.

L'ensemble final de résultats concernant l'AMNA devrait contenir les éléments suivants:

- Les pays en développement devraient être autorisés à choisir les lignes tarifaires à consolider et les taux de consolidation correspondants. Aucun droit de douane consolidé par les pays en développement dans le cadre du présent cycle ne devrait faire l'objet de réductions; la consolidation est déjà une concession.

- Les pays en développement devraient avoir la possibilité de choisir quels sont les droits de douane qu'ils réduisent et de combien ils réduisent ces droits. Fixer des objectifs de réduction moyenne vaudrait mieux que d'adopter une approche de l'accès aux marchés «fondée sur une formule».

- Si une formule est convenue, celle-ci doit permettre aux pays en développement d'exclure des secteurs clés des réductions tarifaires ou même d'augmenter les droits de douane pour des raisons de politique de développement économique, de souci de protéger l'environnement, de développement rural, d'emploi ou de réduction de la pauvreté.

- L'accord doit améliorer radicalement l'accès des pays en développement aux marchés des pays riches en éliminant les crêtes tarifaires et la progressivité des droits. L'imposition d'un plafond sur les droits de douane fixés par les pays industrialisés devrait être envisagée.

- Des mesures devraient être convenues afin de prévenir le recours inconsidéré, à des fins protectionnistes, à des mesures antidumping, à des normes applicables aux produits et à des règles d'origine trop rigoureuses.

- Les PMA devraient être dispensés de tout engagement tarifaire, y compris les engagements contraignants. Un accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays riches, consolidé dans le cadre de l'OMC, devrait leur être accordé.

- Les initiatives visant à éliminer ou harmoniser les droits de douane dans des secteurs entiers de l'économie devraient être rejetées.

- Des études devraient être réalisées afin d'évaluer l'impact d'éventuels engagements concernant une future libéralisation sur l'environnement et sur le mode de vie des populations pauvres. Pour des secteurs sensibles sur le plan de l'environnement, comme les pêcheries et la sylviculture, il ne devrait pas y avoir de négociation sans évaluation d'impact complète.

• L'érosion des préférences doit être examinée par les Membres de l'OMC, notamment par ceux qui ont créé le système de préférences, qui devraient au minimum fournir une assistance bilatérale aux pays qui dépendent de ces préférences, à hauteur de l'impact de l'érosion des préférences résultant de la mise en œuvre du cycle en cours. Il devrait s'agir d'un engagement contraignant.

(b) M. Marc Allain, consultant, Greenpeace

M. Marc Allain a critiqué la logique de la libéralisation de l'accès aux marchés pour les produits de la pêche et a fait valoir que la libéralisation du commerce du poisson par le biais de réductions tarifaires ne ferait qu'accélérer la surpêche et l'épuisement des ressources mondiales, avec des résultats particulièrement désastreux pour les pays en développement.

En vertu des négociations du Cycle du développement de Doha, actuellement suspendues, les droits de douane sur le poisson et les produits dérivés du poisson doivent être considérablement réduits et peut-être même éliminés. La raison déclarée d'une telle entreprise est que le commerce du poisson est important pour les pays en développement et que ceux-ci tireraient profit d'une plus grande libéralisation.

Au cours de son exposé, M. Marc Allain s'est appuyé sur les études publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne et le Programme des Nations Unis pour l'environnement (PNUE) pour montrer qu'une plus grande libéralisation du commerce du poisson et des produits dérivés du poisson, en particulier par le biais d'une réduction ou d'une élimination des droits de douane, ne sera économiquement avantageuse de façon durable que pour une poignée de pays développés exportateurs de poissons qui ont des régimes de gestion des pêcheries nationales *relativement* bien établis. Ces pays devraient, *à condition* d'avoir la volonté politique de le faire, être en mesure de supporter la pression que la réduction ou l'élimination des droits de douane exercera sans doute sur eux pour qu'ils augmentent l'offre dans des proportions insoutenables. Mais ils seront les seuls.

En dehors de cette poignée de pays bénéficiaires, aucun autre pays ne sera gagnant parce que les conditions minimales d'un avantage mutuel – gestion efficace des pêcheries tant par la partie exportatrice qu'importatrice – n'existent tout simplement pas.

Les études de cas réalisées par le PNUE sur les incidences de la libéralisation du marché du poisson à laquelle trois pays (Mauritanie, Argentine et Sénégal) ont procédé par le passé ont été présentées pour démontrer que la libéralisation du marché du poisson est particulièrement dommageable pour l'économie, la société et la conservation des stocks des pays en développement dont les régimes de gestion des pêcheries sont fragiles, situation qui est malheureusement caractéristique du monde en développement.

En conséquence, M. Marc Allain conclut que la poursuite de la libéralisation du commerce du poisson ne fera qu'aggraver la «croissance paupérisante» dont les pays en développement ont souffert dans les années 80 et 90 après que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont imposé des programmes d'ajustement structurel et accéléré le rythme d'épuisement des ressources des pêcheries, déjà élevé. Si la réduction des droits de douane sur le poisson et les produits dérivés du poisson peut fort bien accroître à court terme les recettes à l'exportation de certains pays en développement dont les derniers vestiges des précieuses ressources marines servent à grossir les exportations, les marges de manœuvre en la matière sont très étroites. Les taux actuels d'exploitation de la plupart des stocks ayant une valeur élevée à l'exportation dépassent déjà largement les niveaux soutenables.

Le scénario le plus probable dans les conditions actuelles est que les pays en développement épuiseront ce qui reste de leur biomasse de poisson sauvage, aggravant ainsi la perte déjà considérable de diversité génétique et biologique et sapant les fondements mêmes d'une utilisation durable: un écosystème marin sain et productif. Pour les consommateurs des pays en développement, les prix du poisson augmenteront à mesure que l'effort national de pêche portera davantage sur des espèces susceptibles d'être exportées, ce qui se traduira par une diminution de l'offre de poissons pélagiques péchés et consommés localement. À l'échelle mondiale, la libéralisation accroîtra également la pression pour que les denrées alimentaires soient détournées de l'assiette des pauvres du tiers monde vers la fabrication de farines de poisson destinées à couvrir les besoins d'une aquaculture non durable axée sur le saumon et la crevette, que la libéralisation tarifaire dynamisera.

Géographiquement parlant, la production, notamment celle du thon en boîte, se déplacera probablement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) vers l'Asie du sud-est. Les pays africains en particulier seront touchés par l'érosion des préférences à mesure qu'ils perdront le bénéfice des préférences associées aux Accords de Lomé et de Cotonou, conclus entre l'Union européenne et les pays ACP. D'après ce scénario, Bangkok devrait devenir le centre incontesté du commerce international du thon en boîte.

Même les pays importateurs de l'OCDE qui tirent profit de l'inadaptation, du laxisme ou de l'inexistence des régimes de gestion des ressources des pays en développement pourraient voir la poursuite de la libéralisation influer négativement sur leurs propres pêcheries. Face à la concurrence d'importations bon marché, leurs flottes nationales réagiront probablement en prélevant davantage sur des stocks déjà épuisés ou menacés d'épuisement, à moins qu'ils n'affectent leur surplus de capital (navires) et de main-d'œuvre à d'autres usages, ce qui est hautement improbable au vu de l'expérience passée.

Si les consommateurs des pays développés devraient à court terme retirer un avantage économique de la baisse des prix des produits de la mer, cet avantage ne durera pas parce que la poursuite de la libéralisation ne fera qu'accélérer l'épuisement des ressources en raison d'une surpêche permanente – en particulier dans les pays en développement – entraînant une hausse des prix à moyen et long terme à mesure que l'offre mondiale diminuera.

L'orateur a conclu son exposé en faisant observer que la responsabilité juridique internationale des États de se réglementer eux-mêmes et de veiller à ce que leurs flottes et leurs entreprises pêchent d'une manière responsable est déjà énoncée dans de nombreux instruments juridiques internationaux dont il est très peu tenu compte. Ces instruments sont notamment l'*Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons*, le *Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable* et le *Plan de mise en œuvre de Johannesburg* du Sommet mondial pour le développement durable. Au moins jusqu'à ce que tous les pays aient adhéré à ces instruments et les aient mis en application, il serait irresponsable pour les Membres de l'OMC de poursuivre la libéralisation du commerce du poisson et des produits dérivés du poisson. Pour ces raisons, les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) doivent rester suspendues et la libéralisation tarifaire concernant les pêcheries doit être exclue des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Au lieu de poursuivre la libéralisation, les États devraient veiller à ce que le droit international existant soit pleinement appliqué et établir de nouvelles règles afin de garantir une gestion durable et équitable de la haute mer. En outre, il faut donner aux pays en développement la capacité et le savoir-faire nécessaires pour établir et mettre en œuvre des régimes efficaces de gestion des pêcheries dans les eaux relevant de leur juridiction.

(c) Mme Néo Chabane, Syndicat national des métallurgistes d'Afrique du Sud

Mme Néo Chabane a formulé des observations sur les incidences qu'aurait la libéralisation de l'AMNA sur les secteurs industriels sud-africains, montrant que ces incidences seraient très négatives, en particulier si les coefficients proposés par les pays développés devaient être acceptés. Par ailleurs, elle a donné lecture de certaines des résolutions récemment adoptées par le 9ème Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) au sujet de la politique commerciale en général et de l'AMNA en particulier, afin de faire parvenir à l'OMC un véritable message syndical:

«Prenant note des points suivants:

1. À l'OMC, le Cycle du développement de Doha est actuellement suspendu parce que des pays développés puissants font bloc pour obtenir des marchés dans les pays en développement tout en refusant à ceux-ci les instruments politiques nécessaires pour stimuler le développement. En même temps, ces pays continuent de subventionner l'agriculture, bloquant ainsi l'accès à leurs marchés agricoles.

2. Les réductions tarifaires proposées dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles (AMNA) représentent une menace dévastatrice pour un emploi de qualité et pour l'existence d'une base de production manufacturière dans les pays en développement.

3. L'Afrique du Sud a adopté récemment un certain nombre de positions dans le cadre des négociations et de l'alliance en formation entre les pays du Sud Membres de l'OMC.

Le COSATU saisit cette occasion pour se féliciter des positions plus prévoyantes que notre gouvernement a adoptées.

Considérant ce qui suit:

1. Les pays en développement doivent s'unir pour élaborer un programme visant à protéger leurs marchés contre les despotes de l'OMC.
2. Notre engagement dans le domaine commercial doit:

   a. chercher à satisfaire les besoins de nos membres et des millions d'autres personnes ayant ou non un emploi dans ce pays; et
   b. soutenir des politiques efficaces et démocratiquement approuvées qui appuient le développement approprié de l'économie sud-africaine.

Le 9ème Congrès national présentement réuni décide donc ce qui suit:

1. Au sujet de l'AMNA (accès aux marchés des produits non agricoles), notre gouvernement:

   a. devrait faire en sorte que pendant la suspension des négociations de l'OMC, les pays en développement ne soient pas contraints de conclure des accords bilatéraux avec les pays riches et puissants. Par ailleurs, le gouvernement ne doit pas être conduit à accepter toutes sortes de «formules» multilatérales de compromis pour la réduction des droits de douane sur les produits industriels et autres proposées dans le cadre de ces accords, avec les effets négatifs déjà évidents d'une telle libéralisation sur l'industrie et les emplois locaux;
   b. doit en revanche défendre l'impérieuse nécessité de préserver son droit d'élaborer sa propre politique interne tout en conservant la flexibilité politique nécessaire pour soutenir son propre développement industriel naissant et futur et ses stratégies de diversification; et
   c. doit appuyer l'exigence formulée par le COSATU afin que l'offensive de l'AMNA soit définitivement repoussée dans son ensemble.

Il est essentiel que notre gouvernement n'accepte pas comme inévitable la reprise – ou la nécessité d'une reprise – du Cycle de Doha. En revanche, il devrait tirer parti de l'actuelle suspension des négociations pour mener une vaste enquête et de larges consultations avec les organisations de travailleurs et les autres mouvements sociaux de ce pays pour préparer un développement national différent et approprié et une stratégie internationale adaptée aux besoins de ce pays.

6. Nous demandons instamment au gouvernement de soutenir l'unité et la résistance constantes des diverses alliances de pays en développement face aux tactiques de pression employées par l'OMC et ses partisans pour semer la division.»[11]

(d) Mme Nathalie Bernasconi-Osterwalder, Center for International Environmental Law (CIEL)

Mme Nathalie Bernasconi-Osterwalder a commenté les récentes propositions faites dans le cadre des discussions sur l'AMNA au sujet des obstacles non tarifaires. En 2001, les Membres de l'OMC se sont engagés, dans le contexte de l'accès aux marchés des produits non agricoles, à négocier la réduction des «obstacles tarifaires et non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour [les pays en développement]». La référence aux obstacles non tarifaires (ONT) a été incluse à la demande insistante des pays en développement, qui sont particulièrement préoccupés par les ONT qui sont structurés de manière à éliminer ou réduire les importations, au profit des branches de production nationales des pays développés. En réalité, à la fois les exportateurs des pays développés et ceux des pays en développement se heurtent à toute une série d'obstacles sur les marchés d'exportation. Les ONT recensés en 2003 dans une étude de l'OCDE étaient entre autres les suivants: mesures techniques (y compris, entre autres, les prescriptions relatives au contenu, à la conception, à l'étiquetage et à la quarantaine); taxes ou impositions intérieures; règles et procédures douanières; restrictions liées à la concurrence et portant sur l'accès aux marchés; restrictions quantitatives; subventions et aides publiques du même type; marchés publics; mesures de défense commerciale (y compris les droits antidumping, droits compensateurs et sauvegardes).

À l'OMC, les négociations sur l'élimination ou la réduction des ONT ont débuté par deux exercices de notification menés dans le cadre du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés (GNAM), qui ont donné aux Membres l'occasion de notifier les ONT qui gênaient leurs exportations sur divers marchés. Les notifications effectuées dans le cadre du GNAM couvraient tout l'éventail des ONT identifiés dans l'étude de l'OCDE, y compris les mesures de protection de l'environnement et de la santé. L'identification et la classification des ONT dans le cadre du GNAM avaient pour objet de permettre aux Membres de mettre au point des options pour l'élimination ou la réduction de ces obstacles. Mais les négociations ont échoué, en partie parce que les Membres, notamment les pays en développement, ne disposaient pas des ressources nécessaires pour identifier et analyser les différents ONT qui pèsent sur leur économie. Actuellement, les ONT notifiés correspondent surtout aux obstacles qui préoccupent les pays développés plutôt que les pays en développement et, parmi eux, les PMA.

Les Communautés européennes (CE) et un groupe de pays en développement, l'AMNA-11, essaient apparemment de ne plus s'intéresser aux types spécifiques d'ONT qui pèsent sur les marchés d'exportation. Au lieu de cela, chacun plaide en faveur de la création

11 Voir: http://www.cosatu.org.za/cong2006/congress06/finresolu.htm.

à l'OMC d'un nouveau «mécanisme de facilitation» applicable indistinctement à tous les types d'ONT et, éventuellement, à toute mesure qui influerait sur le commerce et ne serait pas un droit de douane. Les deux mécanismes proposés pour résoudre le problème permettraient aux Membres d'exprimer leurs préoccupations au sujet des ONT au cours d'un processus rapide et informel. Les solutions ne seraient pas contraignantes et ne feraient pas référence à la légalité de l'ONT en question. Au moins en théorie, le mécanisme de facilitation compléterait les mécanismes de résolution des différends existants à l'OMC et, par conséquent, n'interférerait pas avec les droits et obligations des Membres dans le cadre des Accords de l'OMC existants. Bien que le Cycle de négociations de Doha semble avoir été suspendu *sine die* à compter de juillet 2006, il est probable que l'idée de créer un nouveau «mécanisme de facilitation» continuera de faire l'objet de discussions au sein de l'OMC – très probablement sur la base des modèles déjà proposés.

Les propositions présentées par le groupe AMNA-11 et par les CE visent à répondre à ces préoccupations par le biais d'une solution rapide qui consiste à mettre en place un mécanisme horizontal qui ne ferait pas référence aux règles de l'OMC et serait centré sur les effets de restriction du commerce d'ONT spécifiques. Cependant, dans de nombreux cas, les problèmes sont complexes et multiples. Les Membres doivent se demander si les caractéristiques d'un tel mécanisme accéléré sont adaptées à l'examen du très large éventail de mesures que couvriraient les mécanismes proposés, en particulier parce que ceux-ci s'écarteraient d'un système fondé sur des règles. Se poser cette question est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'ONT ayant pour objet la protection de l'environnement ou de la santé publique. Les mécanismes proposés ne semblent prendre en considération aucun aspect ou objectif autre qu'un élargissement de l'accès aux marchés par l'élimination ou la réduction des ONT. Ne vaudrait-il pas mieux limiter le champ d'application de ces mécanismes, soit en identifiant les ONT qui peuvent être examinés d'une manière appropriée dans le cadre d'un mécanisme de ce type, soit en excluant certains types d'ONT du champ d'application, comme ceux qui, par exemple, ont trait à l'environnement ou à la santé?

En outre, aucune des deux propositions ne visant à répondre spécifiquement aux préoccupations des pays en développement, rien n'indique que le mécanisme répondra effectivement aux préoccupations de ces pays au sujet des ONT. Les pays en développement Membres peuvent vouloir envisager d'autres options qui prendraient davantage en compte leurs besoins. Par exemple, ne serait-il pas plus utile de concevoir des modalités spécifiques permettant aux Membres d'examiner les ONT selon une procédure similaire à celle qui est employée dans le cadre du Comité SPS, qui favorise la transparence et encourage l'assistance technique particulièrement en faveur des pays en développement? Enfin, les pays en développement peuvent vouloir se demander si un éloignement du système fondé sur des règles peut être utilisé pour pousser un partenaire commercial plus faible à prendre des décisions susceptibles d'empêcher le pays en question d'atteindre ses objectifs de développement durable.

2. Questions et remarques des participants

Au cours de la discussion, l'Union européenne s'est qualifiée elle-même de «despote de l'OMC» (selon les termes de la déclaration du COSATU dont Mme Néo Chabane avait donné lecture, voir plus haut) et a souligné qu'à son avis, la libéralisation de l'AMNA bénéficiera aux pays en développement en raison, en particulier, d'une intensification du commerce Sud-Sud. L'Union européenne a déclaré en outre que du fait des exemptions prévues, les pays vulnérables qui n'étaient pas prêts pour la libéralisation n'avaient rien à craindre. Martin Khor, de Third World Network, a rejeté cette allégation, faisant observer que de nombreux pays ayant des branches de production sensibles n'entraient pas dans le cadre des exemptions au titre de l'article 6 du Cadre pour l'AMNA et que pendant leur propre phase historique de développement industriel, les pays développés avaient refusé de procéder à des réductions et des consolidations tarifaires du type de celles qu'ils demandaient aujourd'hui aux pays en développement. Le représentant des Philippines a souligné qu'il était véritablement nécessaire et urgent d'examiner la question des obstacles non tarifaires et qu'il s'agissait d'une préoccupation majeure pour de nombreux pays en développement. Plusieurs autres questions, ayant trait par exemple au rôle que pourrait jouer le système commercial mondial pour faire progresser la consommation durable et à l'interaction entre l'AMNA et les autres domaines de négociation, ont été soulevées mais n'ont pu, par manque de temps, être débattues en détail.

3. Conclusion

La conclusion tirée de cette session est qu'un important travail de réflexion est à accomplir pendant la suspension du Cycle de Doha pour que l'AMNA cesse de constituer une menace pour l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement.



V. QUESTIONS SPÉCIFIQUES

A. Les ACR, une menace ou un atout pour l'OMC, *thème traité par la Fédération des industries allemandes*

Rapport établi par MM. Guido Glania et Bernhard Kluttig, Fédération des industries allemandes

Résumé

La session organisée par la Fédération des industries allemandes visait à évaluer les effets potentiels des accords commerciaux régionaux (ACR) sur l'OMC en général et sur les négociations suspendues du Programme de Doha pour le développement en particulier. Cette question a fait l'objet par le passé d'une attention toujours croissante. Selon des informations communiquées par l'OMC, il n'y avait à la mi-2005 qu'un seul Membre de l'OMC qui n'était pas partie à un accord commercial régional. Au même moment, un total de 330 ACR avaient été notifiés à l'OMC, dont 206 après la création de l'OMC, en janvier 1995. Actuellement, 180 ACR sont en vigueur. Cependant, plusieurs autres sont jugés opérationnels bien qu'ils n'aient pas encore été notifiés. Récemment, l'échec du PDD a largement alimenté le débat actuel sur l'opposition entre multilatéralisme et bilatéralisme.

Certains observateurs ont estimé que les incidences que les ACR pourraient avoir sur le système commercial multilatéral étaient loin d'être claires. D'une part, on pourrait dire que la suspension des négociations commerciales multilatérales forcera les Membres de l'OMC à poursuivre la libéralisation du commerce à un niveau principalement bilatéral ou régional, ce qui pourrait, là encore, réduire la pertinence de l'approche multilatérale. En ce sens, les ACR peuvent être considérés comme une menace pour l'OMC. D'autre part, la multiplication des ACR se traduira par un système complexe et non transparent de droits et d'obligations entre les partenaires commerciaux, situation qui a souvent été comparée à une «assiette de spaghetti». Cette évolution pourrait entrainer une augmentation des coûts de transaction pour les partenaires commerciaux, ce qui pourrait amener les Membres de l'OMC à changer d'avis et à reconnaître les avantages du système commercial multilatéral. Par ailleurs, les résultats ambitieux en matière de libéralisation du commerce qui pourraient être obtenus plus facilement dans un premier temps à un niveau régional pourraient ensuite, dans un deuxième temps, être transposés avec succès au niveau multilatéral. Par conséquent, les ACR pourraient aussi être considérés comme un atout pour la renaissance des négociations commerciales multilatérales au titre du PDD de l'OMC.

1. Exposés des intervenants

La session a été animée par M. Reinhard Quick, Association allemande de l'industrie chimique, VCI.

(a) M. Jürgen Matthes, Institut de recherche économique de Cologne, IW

S'exprimant en tant qu'économiste et avançant certaines idées provocatrices, M. Jürgen Matthes a mis en garde contre un excès d'optimisme au sujet de la phase récente de nouveau bilatéralisme. Il a mis en lumière divers effets néfastes des ACR. Le problème de l'érosion des préférences et le fait que les ACR étaient de plus en plus considérés comme un moyen de remplacer une libéralisation multilatérale qui prenait du retard représentaient l'un et l'autre, selon lui, d'importants écueils pour les négociations de Doha. Le vaste réseau d'ACR (l'assiette de spaghetti) élevait considérablement les coûts de transaction et revenait à entraver la mondialisation. Par ailleurs, M. Matthes s'est appuyé sur la théorie économique et sur des études empiriques pour signaler que les effets des ACR sur la prospérité mondiale étaient mal connus et pourraient fort bien – en particulier dans le cas des ACR de plus en plus nombreux entre pays du Sud – être négatifs. Il a fait observer que selon la théorie des jeux, une «course aux marchés» qui se stimulait elle-même était lancée depuis l'an 2000. Prenant l'exemple de l'Union européenne et des États-Unis, M. Matthes a montré qu'une stratégie répandue consistait à conclure un accord commercial bilatéral avec un pays en développement connaissant une croissance rapide. Que les États-Unis aient conclu ou non un accord avec, mettons, l'Inde, il valait mieux pour l'Union européenne qu'elle conclue un tel accord – soit en étant la première à le faire, soit en obtenant des avantages concurrentiels par rapport aux États-Unis. Ou bien – au cas où les États-Unis auraient agi les premiers – l'Union européenne devait suivre leur exemple pour se trouver à nouveau sur un pied d'égalité. Cependant, s'il était rationnel pour un pays d'opter pour les ACR et de s'engager dans la «course aux marchés», ce laisser-faire faisait courir, d'un point de vue mondial, le danger d'une perte de prospérité mondiale et de dommages persistants pour l'OMC. Par conséquent, la situation pouvait – selon M. Matthes – être décrite comme un dilemme social; et mettre fin au nouveau bilatéralisme devenait en quelque sorte une question d'intérêt général. Autrement dit, étant donné que les ACR (en établissant une discrimination à l'égard des pays exclus) causaient des effets externes, les actions décentralisées des partenaires commerciaux conduisaient à une sorte d'»échec du marché» qui rendait nécessaire l'intervention d'une organisation supranationale pour mettre fin au bilatéralisme. Cependant, M. Matthes a estimé que l'OMC n'était pas assez forte pour accomplir cette tâche. Par conséquent, il a conclu en émettant l'hypothèse que le nouveau bilatéralisme pourrait – en particulier du point de vue des pays en développement – être une impasse parce qu'il posait plus de problèmes qu'il n'en résolvait. Ce n'était qu'une fois cela reconnu qu'on pourrait espérer une renaissance de l'OMC, peut-être en 2020 seulement.

(b) M. Joakim Reiter, Commission européenne

«Nous sommes tous des pécheurs», a avoué M. Joakim Reiter au début de son exposé. Il faisait référence au fait que presque toutes les nations commerçantes avaient conclu des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. L'Union européenne, par exemple, était liée par 22 ACR à 24 pays. Ces accords, cependant, ne représentaient pas un gros volume d'échanges. M. Reiter a rappelé qu'il était important de concilier les intérêts pour parvenir

à une coexistence globale cohérente entre les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Bien que la conclusion d'accords bilatéraux ou régionaux puisse satisfaire certains intérêts commerciaux bilatéraux, l'accroissement du régionalisme ne profiterait pas automatiquement aux petites et moyennes entreprises (PME) ni aux sociétés transnationales (STN). En effet, les PME, pour des raisons financières, ne seraient pas capables de gérer l'»assiette de spaghetti», avec ses obligations et droits commerciaux bilatéraux nombreux et divers. Ces coûts élevés apparaîtraient aux petites industries comme une charge difficile à supporter. Mais les STN également souffriraient du régionalisme puisqu'elles dépendent dans une large mesure d'une flexibilité dont un surcroît de régionalisme pourrait les priver. Par conséquent, M. Reiter est arrivé à la conclusion que l'évolution propice aux ACR n'était pas bénéfique. Il s'est ensuite demandé qui était à blâmer pour l'actuelle tournure des événements: les ACR ou le PDD? Il ne faisait aucun doute pour lui que le profil commercial de l'Union européenne exigeait le multilatéralisme. Toutefois, il a également admis que si les négociations commerciales multilatérales n'étaient pas fructueuses et bénéfiques, la «course aux marchés» appellerait inévitablement des négociations commerciales bilatérales et régionales. Pour réduire les dommages que les ACR pourraient causer au système commercial multilatéral, M. Reiter a fait plusieurs propositions qui, à son avis, ne demanderaient que très peu. Tout d'abord, il ne faudrait négocier et conclure des ACR que lorsque ceux-ci pouvaient ajouter une certaine valeur alors que le PDD ne le pouvait pas. En outre, il faudrait que les ACR soient bien conçus et bien rédigés. Autre point très important, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux devraient être élaborés conformément aux règles de l'OMC afin de garantir la compatibilité avec les Accords de l'OMC. M. Reiter a plaidé en outre en faveur des accords entre régions. Il a enfin précisé qu'un haut niveau de transparence des ACR serait nécessaire pour réduire les coûts de transaction. Pour conclure son exposé, il a affirmé que seule l'OMC pourrait combler l'écart entre les ACR et le régime de l'OMC.

(c) Mme Rachel A. Shub, Mission permanente des États-Unis auprès de l'OMC

Mme Rachel A. Shub a donné un aperçu de la façon dont les États-Unis envisageaient la phase actuelle de régionalisme. Elle a dit que les États-Unis étaient nettement favorables à une ouverture des marchés à laquelle il serait possible de parvenir dans le cadre du système commercial multilatéral. Les ACR pourraient toutefois jouer un rôle important en tant qu'outil complémentaire de la libéralisation du commerce. S'agissant de la compatibilité des ACR avec les Accords de l'OMC au titre de l'article XXIV, les règles avaient été conçues de manière à rendre possibles des mouvements politiques nationaux en direction de l'OMC. Le sens ordinaire de l'expression «l'essentiel des échanges commerciaux» ne pouvait être interprété comme désignant une partie ou une grande partie des échanges commerciaux et toute exclusion d'un secteur commercial entier serait donc préjudiciable et était incompatible avec l'article XXIV du GATT. À titre d'exemple, Mme Shub a cité l'ALENA, qui couvrait 98 à 99 pour cent des échanges commerciaux (qu'on prenne en considération les lignes tarifaires ou les flux commerciaux), ainsi que d'autres aspects des accords de libre-échange (ALE) conclus par les États-Unis, comme l'adhésion à l'Accord sur les technologies de l'information et l'adoption des dispositions relatives à la facilitation du commerce, qui ont bénéficié à tous les Membres de l'OMC. Elle a affirmé en outre que le

nouveau mécanisme de transparence de l'OMC (qui prévoyait une amélioration du recueil d'informations) permettrait, une fois mis en œuvre, de mieux comprendre les effets des multiples ALE/ACR en cours de négociation.

(d) M. Nicolas Imboden, IDEAS Centre

Bien qu'il accorde généralement la priorité au multilatéralisme par rapport au bilatéralisme, M. Nicolas Imboden s'est efforcé de ne pas décrire trop sombrement l'actuelle tendance au régionalisme ou au bilatéralisme. Par conséquent, il s'est attaché à mettre en avant les avantages que les négociations commerciales bilatérales et régionales pourraient avoir sur les négociations multilatérales. L'argument du temps en particulier parlerait en faveur des ACR puisqu'en général, il serait plus rapide de conclure un accord bilatéral ou régional qu'un accord multilatéral. En outre, avec les ACR, les partenaires pouvaient centrer leurs négociations sur des questions spécifiques. À titre d'exemple important, M. Imboden a mentionné la question de l'harmonisation. Cette question en général et la reconnaissance mutuelle en particulier pouvaient être abordées plus facilement à un niveau bilatéral ou régional qu'à un niveau multilatéral. M. Imboden voyait aussi dans les ACR de nombreux avantages potentiels pour le commerce Sud-Sud. Néanmoins, en dépit du rôle positif potentiel que ces accords pouvaient jouer dans ce type d'échanges commerciaux, il a également rappelé que les ACR conclus entre des pays développés et des économies de marché émergent comportaient un risque élevé de préjudice par détournement des échanges. Il a toutefois insisté sur le fait que les ACR représentaient un autre moyen de procéder à la libéralisation du commerce et que chacun devrait faire preuve de moins de scepticisme. En dépit de son point de vue plutôt positif sur les ACR, M. Imboden a soulevé une question délicate qui avait rarement été abordée au cours du débat précédent: Qui souhaiterait négocier des ACR avec l'Afrique? Des régions seront-elles laissées de côté? Là encore il s'est montré assez optimiste en supposant qu'il serait peu probable que certains pays soient exclus. Pour conclure son exposé, M. Imboden a attiré l'attention sur le fait que les ACR pouvaient inciter au multilatéralisme. Pour toutes ces raisons, il fallait plutôt considérer que ces accords n'étaient pas si mauvais ni si préjudiciables.

2. Conclusion

Les participants à la session se sont davantage prononcés en faveur d'un régime commercial multilatéral conforme aux règles de l'OMC que des accords bilatéraux ou régionaux. Cependant, les orateurs se sont tous abstenus de condamner les ACR en général. En revanche, les effets positifs potentiels de ces accords ont été signalés. Un orateur au moins a même centré principalement son exposé sur les aspects positifs des ACR et a ainsi tenté de mettre en contraste la perception parfois hystérique du régionalisme. Les participants ont par ailleurs formulé le souhait que le débat en cours sur le régionalisme puisse donner un nouvel élan au PDD temporairement suspendu. En ce sens, les ACR et le débat s'y rapportant pourraient être un atout pour l'OMC. Il y avait eu récemment de modestes progrès au sujet de la manière dont l'OMC pouvait superviser les ACR. Il a été largement reconnu que les ACR ayant une couverture exhaustive étaient préférables et qu'une plus grande transparence et une meilleure information sur ces accords étaient nécessaires.

B. Le rôle des normes internationales dans les accords commerciaux multilateraux: examen des parties prenantes, *thème traité par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU)*

Rapport établi par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU)

Résumé

Les normes internationales permettent de garantir que les produits industriels qui franchissent les frontières nationales sont inoffensifs et fiables et que les produits agricoles sont sains et frais. Les normes de présentation et d'échange des données qui accompagnent les flux commerciaux internationaux, comme les formulaires de déclaration en douane et les factures, sont moins connues mais non moins pertinentes.

Sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), différents groupes d'experts du secteur privé et des pouvoirs publics élaborent des normes, des recommandations et des méthodes optimales dans un certain nombre de domaines. Le Secrétariat organise en outre des activités de renforcement des capacités afin d'aider les pays et les groupements régionaux à appliquer les normes internationales à l'élaboration desquelles la CEE/ONU contribue.

La CEE/ONU a organisé le présent atelier pour permettre à toutes les parties prenantes du débat sur la normalisation – organisations non gouvernementales (ONG), milieux d'affaires et organisations internationales – d'exprimer leurs préoccupations, en particulier au sujet des questions ou des problèmes ci-après:

- *Comment les différents types de normes influent-ils sur les flux commerciaux d'une part et sur le bien-être des consommateurs de l'autre?*
- *Quels sont les rôles des gouvernements et de la société civile dans l'application des normes internationales?*
- *Comment la participation des pays en développement à la fixation des normes peut-elle être renforcée?*

1. Exposés des intervenants

(a) M. Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE/ONU

M. Belka a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier et a attiré leur attention sur l'importance d'un cadre réglementaire bien adapté, qui protège la santé et la sécurité des citoyens tout en aidant les entreprises à prospérer, tant sur le plan national qu'international. En élaborant des réglementations et en les adaptant, les gouvernements doivent tenir compte des intérêts des consommateurs, des milieux d'affaires et de la société civile. En outre, des

normes compatibles avec celles des principaux partenaires commerciaux d'un pays peuvent améliorer considérablement la compétitivité de ce pays sur les marchés internationaux. L'organisation des travaux des groupes d'experts de haute technicité qui élaborent des normes dans des domaines en constante évolution tels que les produits agricoles, le matériel de transport et les télécommunications, ainsi que la facilitation du commerce, est assurée dans le cadre du sous-programme de la CEE/ONU relatif au développement du commerce. Ces travaux amènent toutes les parties prenantes à coopérer, que ce soit dans la région de la CEE/ONU ou à l'échelle mondiale.

(b) Mme Marion Jansen, Conseillère auprès de la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC

Mme Jansen a renvoyé les participants au Rapport sur le commerce mondial 2005 de l'OMC (disponible à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/res_f/reser_f/world_trade_report_f.htm), dans lequel est examiné le rôle des normes internationales dans le système commercial multilatéral. Les normes internationales peuvent être bénéfiques si elles assurent une compatibilité entre différents produits, ainsi qu'une qualité et une sécurité, et si elles protègent le public contre des effets externes négatifs (normes de pollution et d'émission de gaz d'échappement, par exemple).

Mme Jansen a fait observer que si l'harmonisation des normes à l'échelle mondiale permettait d'abaisser les coûts commerciaux, elle pouvait aussi réduire la variété des produits et n'était donc pas toujours souhaitable (voir par exemple les normes de sécurité sanitaire des aliments). La plupart des activités de normalisation sont le fait du secteur privé, ce qui réduit les coûts tout en assurant davantage de flexibilité et de proximité par rapport au marché. Pourtant, dans certains cas, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire, notamment en ce qui concerne les normes de sûreté, par exemple.

Compte tenu des considérations qui précédent, Mme Jansen a évalué le rôle de l'OMC dans le règlement des différends internationaux relatifs aux normes. Elle a expliqué que si les pays se mettaient généralement d'accord sur des objectifs de politique générale, des désaccords apparaissaient souvent au sujet de l'instrument d'intervention qui était choisi pour atteindre ces objectifs, ainsi que de l'incidence de l'utilisation de cet instrument sur un produit donné faisant l'objet d'un échange. Elle s'est demandé si le mécanisme de règlement des différends de l'OMC était à même de prendre en considération les données scientifiques utilisées pour analyser ces questions et a préconisé une plus grande cohérence entre les règles commerciales et les politiques de normalisation à l'échelle mondiale.

En conclusion, Mme Jansen a déclaré que les pays en développement pourraient réduire au minimum les effets négatifs des normes des pays développés sur leurs exportations de la manière suivante:

- en axant davantage sur le marché la normalisation au niveau national;

- en participant davantage aux réunions des organismes internationaux de normalisation;

- en trouvant des créneaux sur le marché mondial en tant que fournisseurs de produits de grande qualité.

(c) M. Per Dofnas, Directeur de la réglementation technique, des affaires gouvernementales et de la réglementation, Ericsson

M. Dofnas a fait observer que les pays adoptaient leur propre style de réglementation technique, conformément aux dispositions de l'OMC en matière de politique commerciale qui figurent dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Cet accord laisse une marge de manœuvre suffisante au niveau national, ce qui peut créer potentiellement des obstacles de fait au commerce. La CEE/ONU – par l'intermédiaire de son Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) – réalise un travail considérable pour aider les pays à harmoniser les réglementations techniques afin d'éliminer ces obstacles et de promouvoir l'harmonisation des réglementations.

L'une des plus importantes réalisations récentes du WP.6 est la mise au point d'un modèle international d'harmonisation technique. Ce modèle international fournit un cadre qui peut être adapté à des accords sectoriels dans différents domaines. À l'intérieur de ce cadre, les pays conviennent d'objectifs réglementaires communs, ainsi que des produits visés, des normes internationales applicables et des procédures à suivre pour l'évaluation de la conformité, la surveillance du marché, etc. Le modèle international présente les trois avantages suivants: a) les négociations sur les normes sont ouvertes à tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies; b) le modèle est fondé sur les bonnes pratiques réglementaires (c'est-à-dire l'Accord OTC de l'OMC); c) il prévoit un mécanisme permettant de lier la réglementation technique harmonisée et les normes internationales. Par ailleurs, le modèle international décrit des procédures communes d'évaluation de la conformité et prévoit la libre circulation des biens visés par l'Accord d'un pays participant à un autre.

M. Dofnas a fait observer que le modèle international était utilisé pour faciliter l'harmonisation des réglementations dans un certain nombre de secteurs différents, en particulier dans les secteurs des télécommunications, des engins de terrassement et, plus récemment, des oléoducs et gazoducs. Plusieurs organisations régionales collaborent avec la CEE/ONU afin d'utiliser le modèle international à l'appui d'une harmonisation de leur régime réglementaire dans des secteurs ou des domaines de production spécifiques, notamment la Communauté des États indépendants, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et l'Organisation africaine de normalisation.

(d) Mme Olga Razbash, expert juridique, Centre écologique régional russe, Moscou, Russie

Mme Razbash a expliqué l'importance des questions relatives à la normalisation et à l'harmonisation des réglementations dans le contexte de l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC. Dans ce domaine, la législation russe et les pratiques d'application de la loi entraient en conflit avec les normes de l'OMC. En outre, les réglementations n'étaient pas appliquées systématiquement du fait des capacités limitées des autorités et de la corruption généralisée. Cela rendait d'autant plus précieux le rôle de la société civile dans les négociations. L'une des principales préoccupations des ONG russes au cours de ce processus avait trait au fait qu'il était important de créer des conditions propices à l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production nationale et au renforcement de l'appui technique pour l'application des normes.

(e) Mme Ulrike Bickelmann, Chef du Service d'inspection du Bureau fédéral allemand pour l'alimentation et l'agriculture et Vice-Présidente de la Section spécialisée de la CEE/ONU chargée de coordonner la normalisation des fruits et légumes frais

Mme Bickelmann a expliqué que la distance entre les producteurs et les clients ne cessant d'augmenter, les uns comme les autres avaient besoin que les normes agricoles leur servent de langage commercial commun. Définies au niveau national, les normes accroissent la fiabilité et la crédibilité des producteurs et des négociants, augmentant ainsi leurs profits; elles sont donc bénéfiques. Leur principale limitation tient au fait que les exportateurs qui ont des relations commerciales avec de multiples partenaires étrangers doivent respecter différentes normes nationales et, de même, les pays importateurs ne peuvent pas protéger correctement la santé et la sécurité de leurs citoyens en s'appuyant sur les normes de leurs partenaires commerciaux. Des normes nationales différentes peuvent donc créer des obstacles techniques au commerce.

Les normes internationales de la CEE/ONU sont définies conjointement et adoptées à la fois par les pays exportateurs et les pays importateurs. Elles correspondent donc aux conceptions et aux exigences communes des producteurs et des consommateurs. Les normes de la CEE/ONU sont des normes minimales qui garantissent non seulement la transparence du marché, mais aussi l'innocuité et la comestibilité des produits.

Mme Bickelmann a fait observer que la législation de l'Union européenne sur les normes de commercialisation intégrait les normes de qualité agricole de la CEE/ONU et, en particulier, suivait rigoureusement la configuration des normes de la CEE/ONU. En 2005, une inspection des importations réalisée en Allemagne (uniquement pour les produits d'une provenance autre que l'Union européenne) a révélé un taux de rejet ne dépassant pas 3 pour cent. La faible proportion de produits non conformes montre clairement que les normes nationales fondées sur les normes internationales de la CEE/ONU contribuent à prévenir les obstacles techniques au commerce et à répondre aux attentes de toutes les parties concernées.

(f) M. Tadatsugu Toni Matsudaira, Administrateur technique à l'Organisation mondiale des douanes (OMD)

M. Matsudaira a présenté aux participants les instruments les plus importants que l'OMD avait élaborés pour simplifier et harmoniser les procédures douanières, notamment la Convention de Kyoto révisée et la Convention sur le Système harmonisé (SH). Il a présenté ensuite des données sur le nombre de pays signataires de ces conventions. Dans le cas de certaines conventions, l'OMD semblait avoir réussi à promouvoir les instruments à la fois auprès des pays développés et des pays en développement, alors que dans d'autres cas, des efforts supplémentaires étaient nécessaires. M. Matsudaira a souligné que le nombre de partenaires était un critère important pour mesurer le succès des normes internationales, de même que la répartition de ces partenaires, notamment sur le plan du développement et de la géographie.

M. Matsudaira a fait valoir que l'un des principaux facteurs qui permettraient d'accroître le nombre des partenaires et d'améliorer leur répartition était la participation d'un plus grand nombre de pays, dans un contexte plus large, aux travaux de normalisation. Les données de l'OMD sur la participation des pays aux travaux de normalisation de l'Organisation montraient que bien que le niveau global de participation ait pu s'avérer encore insuffisant, la répartition, sur le plan du niveau de développement et de la géographie, s'était maintenue; au moins 50 pour cent des pays qui participaient aux travaux de normalisation étaient des pays en développement et la participation de représentants des six régions du globe avait été assurée. M. Matsudaira a fait valoir que le mécanisme régional de l'OMD jouait un rôle très important dans la diffusion de l'information et dans l'ouverture de discussions entre les membres d'une même région avant et après les réunions organisées au niveau multilatéral.

(g) M. Roger Pochtier, Directeur des normes et des réglementations chez Caterpillar

M. Pochtier a expliqué que sa société – qui était l'un des principaux constructeurs d'engins de terrassement – évoluait sur un marché mondial de faible volume qui avait besoin de normes et de réglementations mondiales pour ne pas devoir produire des modèles de machines différents pour l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord. Les normes internationales étaient donc particulièrement importantes pour sa société, pour les raisons suivantes:

- elles constituaient une base solide pour l'élaboration de nouvelles réglementations;
- elles fournissaient des spécifications fondées sur des résultats pour la conception des machines;
- elles étaient largement acceptées parce que définies par les meilleurs experts techniques internationaux; et
- elles facilitaient la communication sur un marché international.

La stratégie de la société consistait donc notamment à définir et tenir à jour un ensemble complet de normes raisonnables agréées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO); elle avait en outre pour but d'aider à promouvoir les normes de l'ISO en tant que normes et réglementations applicables à tous les pays.

M. Pochtier a ensuite analysé le cas de la Fédération de Russie, qui avait adopté en 2002 une législation radicalement nouvelle sur la réglementation technique (Loi fédérale n° 184.03 sur la réglementation technique). Cela était particulièrement important parce que le cadre réglementaire de la Fédération de Russie était caractérisé par l'absence de toute législation technique au niveau fédéral. D'autre part, les normes nationales obligatoires s'appliquaient – et s'appliquent encore – à tous les aspects des règlements techniques. Outre les normes nationales, il y a aussi les normes et réglementations industrielles. Les ministères supervisent la conformité des produits et, en complément, l'industrie doit collaborer avec quatre organismes de certification:

- le Ministère de la communication (groupes électrogènes);
- Gosgortehnazor/Rostehnatzor (Ministère de la sécurité – produits dangereux);
- GostR; et
- les services d'hygiène.

La nouvelle loi fédérale dispose que les normes internationales peuvent être utilisées comme base pour l'élaboration de projets de règlements techniques. Cependant, les normes de l'ISO ne peuvent pas être mentionnées dans la nouvelle réglementation technique. Caterpillar s'efforçait donc d'aider la Russie à adopter la norme ISO/TC 127. Ainsi, il serait possible d'utiliser cette norme pour la spécification des prescriptions techniques.

Caterpillar collaborait aussi avec les autorités russes pour renforcer leurs capacités et les encourager à suivre les directives du «Modèle international d'harmonisation technique» de la CEE/ONU.

2. Questions et remarques des participants

M. Alan Bryden, Secrétaire général de l'ISO, a fait observer qu'au cours de ces dernières années, il y avait eu un besoin croissant, et une production accrue, de normes internationales. En fait, actuellement, l'ISO publie au moins 100 normes nouvelles ou révisées par mois, soit 30 pour cent de plus qu'il y quatre ans. Le nombre des membres de l'ISO a également augmenté pour totaliser 157 pays, soit 20 de plus qu'il y a quatre ans.

Les causes de cette évolution sont multiples, à savoir, entre autres:

- la mondialisation des échanges commerciaux, ainsi que de nombreuses autres questions telles que la protection de l'environnement, les changements climatiques, les mesures sanitaires et les mesures de sécurité;

- l'Accord OTC; et

- la prolifération des accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux.

Le dialogue entre parties prenantes devient de plus en plus important, selon M. Bryden, parce que les normes internationales suscitent de toute part un intérêt accru, notamment de la part des autorités nationales de réglementation, qui doivent respecter les engagements internationaux pris par leur pays, comme l'Accord OTC de l'OMC, et ont besoin d'indications sur l'utilisation des normes internationales pour l'élaboration de règlements, ainsi que de la part des milieux d'affaires et la société civile. Les normes internationales n'ouvrent pas seulement l'accès aux marchés mondiaux, elles diffusent la technologie et les bonnes pratiques commerciales. Il est donc important de renforcer les capacités et la participation des pays en développement, comme l'a récemment souligné le Secrétaire général de l'OMC, Pascal Lamy, dans un discours à l'Assemblée générale de l'ISO.

Enfin, M. Bryden a fait observer que le champ d'application des normes s'élargissait aussi. Par exemple, les normes des systèmes de gestion concernant la qualité, l'environnement ou la sécurité devenaient des prescriptions dans les contrats internationaux. En outre, des normes de plus en plus nombreuses étaient définies pour les services, secteur représentant une part croissante des échanges commerciaux mondiaux et du produit national brut (PNB).

Un représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a mentionné l'importance d'une gestion efficace de la propriété intellectuelle incluse dans les normes internationales. L'ISO, la CEE/ONU et l'UIT avaient toutes une politique en place et procédaient à l'harmonisation de leurs politiques en matière de propriété intellectuelle avec les brevets inclus dans les normes.

Un autre participant a demandé s'il était légitime de vouloir protéger les logiciels par le droit d'auteur, puisque le programme informatique constituait lui-même une norme.

Mme Jansen a répondu que les normes telles que celles des logiciels suscitaient peu de différends au sein de l'OMC parce qu'elles étaient généralement des normes privées définies par les sociétés concernées. Bien sûr, ces normes pouvaient conférer à ceux qui les avaient élaborées une position de force considérable sur le marché et posaient des problèmes relevant de la politique de concurrence, qui seraient à examiner dans un contexte différent. Mme Jansen a fait observer en outre que pour certains types de normes, l'harmonisation pourrait être plus facile au niveau régional qu'au niveau mondial.

Enfin, un participant a demandé s'il existait une norme pour garantir que les parties prenantes étaient dûment engagées dans le processus d'élaboration des normes. M. Bryden a répondu que l'ISO et la CEI avaient des directives transparentes et des procédures ouvertes en place pour assurer et démontrer le «double niveau» de consensus qui caractérisait leurs normes, à savoir entre les parties prenantes et d'un pays à l'autre. S'agissant de la relation entre les accords régionaux sur les normes et le niveau international, l'ISO et le Comité européen de normalisation (CEN) avaient conclu l'»Accord de Vienne», qui garantissait aux pays européens de pouvoir élaborer les normes nécessaires à la mise en œuvre des directives de l'Union européenne et à la collaboration sur le marché interne européen. Cependant, à un niveau plus général, la mise en place d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux portant généralement sur les obstacles techniques au commerce faisait généralement courir le risque d'une nouvelle fragmentation de la normalisation. L'ISO encourageait le recours aux normes internationales dans ce contexte, étant donné que celles-ci pouvaient aider à atteindre l'objectif de ces accords et à ne pas devoir «réinventer la roue», tout en rendant les partenaires correspondants plus compétitifs sur les marchés mondiaux.

Le représentant de l'UIT a reconnu que les accords régionaux – dans le secteur des télécommunications, par exemple – entrainaient une fragmentation inutile. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de norme sur la participation des parties prenantes; chaque organisation avait des procédures différentes.

3. Conclusions

Les participants à l'atelier sont convenus de ce qui suit:

- une utilisation plus large des normes (en premier lieu internationales) et des pratiques approuvées sur le plan international pouvait contribuer au développement du commerce international et à une juste répartition des gains générés par ce commerce;

- une utilisation plus large, à l'échelon national, des normes et des pratiques approuvées sur le plan international pouvait contribuer à mieux protéger les consommateurs et les utilisateurs et à accroitre la compétitivité des industries locales.

1. Les participants ont recommandé que les fonctionnaires d'État fondent dans la mesure du possible leurs règlements techniques nationaux pour la protection de la santé, la garantie de la sécurité et la satisfaction d'autres besoins légitimes sur des normes internationales ou d'autres pratiques acceptées sur le plan international.

2. Les participants ont noté que de nombreux pays en développement et pays en transition manquaient d'informations et de capacités pour recourir aux bonnes pratiques réglementaires définies dans le contexte de l'OMC et d'autres organisations internationales (telles qu'elles étaient présentées, par exemple, par la CEE/ONU) et n'étaient pas suffisamment

concernés par les questions de normalisation. Un renforcement des activités d'assistance technique de diverses organisations et une adaptation de ces activités aux besoins spécifiques de certains groupes de pays pourraient remédier à cet état de fait.

3. Les participants ont demandé à l'OMC, à la CEE/ONU et aux autres organisations internationales compétentes de commencer à rassembler des informations en vue d'élaborer un recueil sur les expériences nationales de mise en œuvre des dispositions de l'OMC sur les bonnes pratiques en matière de normes et règlements, en vue de présenter des options/exemples concrets aux pays désireux de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de l'OMC.

4. Les participants ont noté en outre que les forums dans lesquels différentes parties prenantes pouvaient exprimer leur point de vue étaient utiles et ils ont demandé que d'autres consultations aient lieu sur ces questions dans le contexte de l'OMC et d'autres instances internationales.

C. Subventions et commerce international, *thème traité par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC*

Rapport établi par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC

Résumé

La présente session comportait quatre exposés. Le premier a été fait par Patrick Low, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC, qui a abordé le thème principal du Rapport sur le commerce mondial 2006. Dans le deuxième exposé, Ronald Steenblik, Directeur de la recherche pour l'Initiative mondiale sur les subventions de l'Institut international du développement durable (IIDD), a présenté l'Initiative mondiale sur les subventions de l'IIDD. M. Javid Ahmad, Directeur de la communication pour l'Initiative mondiale sur les subventions de l'IIDD, a présenté les programmes de vulgarisation de l'Initiative. Dans le dernier exposé, M. Jack Thurston, cofondateur de Farmsubsidy.org, a décrit les travaux du réseau Farmsubsidy.org. Les exposés ont été suivis d'un débat fécond.

1. Exposés des intervenants

La session était animée par M. Robert Teh, Conseiller à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC.

(a) M. Patrick Low, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC

Le Rapport sur le commerce mondial 2006 de l'OMC

Les subventions dans le commerce international sont le thème central du Rapport sur le commerce mondial 2006 du Secrétariat de l'OMC. M. Patrick Low a présenté les principales constatations et conclusions du Rapport, mettant en particulier l'accent sur la définition des subventions, la raison d'être théorique de l'utilisation des subventions, les principales justifications avancées par les pouvoirs publics pour expliquer leurs politiques de subventions, la mesure dans laquelle les subventions sont utilisées et les principaux secteurs qui bénéficient de subventions.

M. Low a souligné que la valeur des subventions différait considérablement d'une source statistique à l'autre, selon qu'il s'agissait des notifications de l'OMC ou des informations communiquées par l'OCDE et l'APEC. Il a noté en outre que le Rapport sur le commerce mondial 2006 soulevait de graves questions au sujet de l'exhaustivité des notifications de l'OMC et, par conséquent, des résultats obtenus par l'OMC en matière de transparence.

Une conclusion essentielle de l'exposé a été qu'il existait de graves lacunes dans notre connaissance des politiques de subvention dans le monde et qu'il fallait combler ces

lacunes pour mieux rationaliser l'utilisation des subventions en tant qu'instrument. Enfin, l'intervenant a souligné que des ensembles de données comparables d'un pays à l'autre, plus fiables et plus intelligibles étaient absolument nécessaires pour accroître la transparence sur l'utilisation des subventions.

(b) M. Ronald Steenblik, directeur de la recherche pout l'Initiative mondiale sur les subventions de l'IIDD

L'Initiative mondiale sur les subventions

L'Initiative mondiale sur les subventions est un ambitieux nouveau programme de l'IIDD. Dans son exposé, M. Ronald Steenblik s'est penché sur les motivations qui ont poussé l'IIDD à créer ce programme et ses objectifs. Il a décrit l'actuel programme de recherche de l'Institut, qui comprend deux parties: les travaux de nature générique visant à améliorer et accroître l'information fournie mondialement sur les subventions; et les travaux plus ciblés visant à combler les lacunes dans l'information sur les subventions versées à certaines branches de production et à analyser les effets de ces subventions sur le développement durable.

M. Steenblick a souligné la nécessité de rechercher une normalisation des modalités et des méthodes en collaborant avec les experts des pays en développement pour assurer la faisabilité. Il est nécessaire et urgent de combler les lacunes en matière d'information et d'aider à mettre en place des systèmes de surveillance transparents en faisant collaborer les chercheurs du Nord et du Sud à des études. L'intervenant a recommandé d'accroître la sensibilisation et le dialogue (formation et vulgarisation). Il a noté qu'il fallait davantage mettre en évidence les incidences négatives des subventions sur le développement durable. Il a souligné en outre qu'il fallait s'intéresser de plus en plus aux biocarburants car les pays en développement avaient un avantage comparatif dans ce domaine.

(c) M. Javid Ahmad, Directeur de la communication pour l'Initiative mondiale sur les subventions

L'initiative mondiale sur les subventions: activités de communication

S'agissant des activités de communication et de vulgarisation, M. Javid Ahmad a déclaré que l'Initiative servait à la fois à diffuser les résultats de ses recherches (ainsi que les travaux d'autres chercheurs) et à aider à former et motiver des journalistes pour que ceux-ci s'intéressent aux subventions et deviennent plus efficaces dans leurs enquêtes et leurs comptes rendus sur le sujet. Pour atteindre ces objectifs de communication, trois règles fondamentales sont respectées: ne pas rechercher la persuasion mais la transparence et donc ne pas chercher à faire campagne mais à recueillir des informations et les diffuser; deuxièmement, être conscient du fait que les médias sont le principal vecteur des activités de vulgarisation; enfin, jouer un rôle de soutien vis-à-vis des médias en renforçant les capacités, en fournissant des ressources et en créant des possibilités de journalisme d'investigation.

M. Ahmad a noté que l'Initiative faisait connaître les questions relatives aux subventions par le biais de la recherche indépendante et de la vulgarisation politique, en s'adressant à deux audiences: les médias spécialisés (cercle restreint de médias) et les médias généralistes (publications non spécialisées). Le principal partenariat médiatique de l'Initiative comprend notamment Inter Press Services à Rome et la Fédération internationale des journalistes de l'environnement.

(d) M. Jack Thurston, cofondateur de Farmsubsidy.org

«La lumière du soleil est-elle le meilleur désinfectant? La transparence dans les subventions agricoles»

M. Thurston a fait observer que l'agriculture représentait une grande part de l'ensemble des subventions versées par les gouvernements des pays développés et que les subventions constituaient souvent une partie importante des revenus agricoles. Cependant, le public savait à peine qui faisait quoi – et pourquoi. L'intervenant a indiqué que Farmsubsidy.org était un réseau de chercheurs, de journalistes et d'ONG européens qui s'efforçaient de promouvoir une plus grande transparence de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne.

M. Thurston a souligné que c'étaient les entreprises multinationales et non pas les exploitants agricoles qui retiraient les plus grands bénéfices du montant versé au Royaume-Uni au titre de la PAC (à l'instar de Gate Gourmet, fournisseur de denrées alimentaires pour les compagnies aériennes anglaises). Il a appelé à mettre davantage l'accent sur l'énergie dans les présentes négociations. L'énergie était un secteur massivement subventionné. Contrairement à ce qui se produisait dans l'agriculture, il y avait très peu de transparence et aucune diffusion de données normalisées sur le subventionnement de l'énergie au niveau international. L'intervenant a souligné qu'améliorer l'information sur les subventions à l'énergie devrait de plus en plus être une priorité. Il a finalement attiré l'attention sur le fait que dans le budget de l'Union européenne, 48,5 milliards d'euros étaient consacrés aux subventions agricoles. 58,6 pour cent de ces subventions étaient versées à la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

D. Améliorer le processus d'accession au XXIe siècle, *thème traité par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada*

Rapport établi par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Résumé

L'objet du présent rapport est de décrire les principales observations faites pendant cette session de 90 minutes du Forum public de l'OMC de 2006. Le compte rendu donné ici n'est à attribuer à aucun des participants à cette session, ni à l'Organisation mondiale du commerce et à ses Membres, ni au CRDI.

1. Exposés des intervenants

(a) M. Alejandro Jara, Directeur général adjoint de l'OMC

La session a commencé par des remarques liminaires formulées par M. Alejandro Jara. M. Jara a souhaité la bienvenue aux participants à cette session et a remercié le CRDI d'avoir organisé et patronné cet événement. Il a fait valoir que cinq raisons permettaient d'expliquer pourquoi une meilleure compréhension du processus d'accession à l'OMC était importante. Premièrement, une telle compréhension préciserait les obligations des Membres de l'OMC. Deuxièmement, le rôle que le processus d'accession à l'OMC pouvait jouer dans la stratégie de développement d'une nation pourrait être examiné. Troisièmement, l'affirmation de certains selon laquelle le processus d'accession à l'OMC aurait créé des citoyens «de deuxième classe» (en imposant aux nouveaux Membres des disciplines supplémentaires par rapport à celles qui figuraient dans les Accords de l'OMC) pourrait être analysée. Quatrièmement, l'opinion selon laquelle les nations ayant accédé récemment seraient moins disposées à faire des concessions dans le cadre de l'actuel Cycle de négociations commerciales multilatérales pourrait être étudiée. Enfin, la compréhension du processus d'accession à l'OMC aiderait à évaluer la mesure dans laquelle les résultats de ce processus étaient compatibles avec la priorité donnée au cours de ces dernières années aux questions de développement à l'OMC.

(b) M. Simon J. Evenett, Université de Saint-Gall

Ces remarques liminaires ont été suivies d'un exposé de M. Simon J. Evenett sur les principaux résultats des recherches menées dans le cadre d'un projet parrainé par le CRDI concernant l'incidence de l'accession sur les nouveaux Membres de l'OMC et la manière dont les pays préparaient leur accession à l'OMC.[12] L'exposé s'est inspiré des recherches effectuées conjointement par Maxine Kennett et Jonathan Gage, qui avaient consisté à

12 La documentation relative à ce projet de recherche peut être consultée à l'adresse suivante: www.evenett.com.

examiner de manière approfondie les obligations contractées par les vingt premiers pays qui ont adhéré à l'OMC depuis sa création en 1995.

Après avoir montré l'importance de l'accession à l'OMC sur le plan du développement, en des termes assez semblables à ceux qu'avait employés M. Jara, M. Evenett a rappelé certaines des remarques négatives qui avaient été faites au sujet du processus d'accession à l'OMC. Ces remarques consistaient notamment à affirmer que «le coût et la complexité des négociations étaient élevés et croissants», que «les négociations étaient plus longues à aboutir», que «le prix de l'accession était élevé» et incluait ce qui était décrit comme la prise de plus d'engagements pour moins de droits, enfin que «le prix de l'accession à l'OMC augmentait». M. Evenett a demandé si l'une quelconque de ces affirmations pouvait être étayée par des éléments de preuve et, dans l'affirmative, ce que cela impliquait sur le plan de la politique générale.

Les données relatives à la durée du processus d'accession montrent une tendance à l'augmentation puisque cette durée est passée d'environ 40 mois pour la cinquième accession (après la création de l'OMC, au début de 1995) à environ 120 mois pour le vingtième pays candidat à l'accession. Évaluer le «prix de l'accession» nécessite de prendre en considération les divers engagements pris en matière d'accès aux marchés (dans les secteurs des services, de l'agriculture et des produits manufacturés), tout engagement spécifique qui aura été pris, les périodes de transition imparties et les exemptions accordées. S'agissant des taux de droits consolidés (maximaux) moyens sur les produits agricoles et de leur équivalent pour les produits manufacturés, ces taux ont accusé avec le temps une tendance à la baisse qui porte à croire que les pays candidats à l'accession acceptent de prendre des engagements plus rigoureux. Il ne semble pas y avoir d'évolution concernant le secteur des services. S'agissant des engagements spécifiques, qui incluent éventuellement des engagements supplémentaires (plus rigoureux que ceux qui sont actuellement énoncés dans les Accords de l'OMC) et des droits réduits (lorsque les pays qui accèdent renoncent à certains droits inscrits dans les actuels Accords de l'OMC), une importante mise en garde a été lancée. La classification des engagements ne peut pas toujours être établie sans ambigüité et des personnes raisonnables peuvent fort bien ne pas être d'accord à propos de cette classification. Pour faciliter la discussion, M. Evenett a fourni des éléments d'information sur les engagements spécifiques pris par les pays qui avaient accédé à l'OMC. Premièrement, les données relatives au nombre total d'engagements spécifiques pris dans le cadre des 20 premières accessions à l'OMC n'accusaient aucune tendance à l'augmentation avec le temps. Deuxièmement, des éléments d'information concernant trois accessions à l'OMC (Bulgarie, Équateur et Jordanie) ont été présentés. Sur les 124 engagements spécifiques pris par ces trois pays, un quart (32) étaient des engagements supplémentaires. La majorité (59) était des promesses de respect des règles de l'OMC existantes.

Ayant décrit ces faits, M. Evenett a proposé que les participants envisagent d'examiner les quatre questions ci-après. Premièrement, le prix apparemment croissant de l'accession à l'OMC affaiblissait-il la contribution de l'OMC au développement? Deuxièmement, dans les négociations d'accession à l'OMC, les propositions «à prendre ou à laisser» étaient-elles le

meilleur moyen d'inciter un pays à adopter un ensemble de réformes pour l'ouverture des marchés? Troisièmement, quelles étaient les leçons à tirer pour les pays désireux d'adhérer à l'OMC? Enfin, y avait-il des avantages ou des coûts systémiques dans l'actuel processus d'accession à l'OMC? L'exposé de M. Evenett a été suivi de trois brefs comptes rendus de la procédure d'accession de trois pays à l'OMC, dont les résumés sont présentés ci-après.

(c) M. Fawaz al-Alamy, Vice-Ministre principal du commerce et de l'industrie, Arabie saoudite

M. Fawaz al-Alamy a fait un exposé sur l'accession de son pays à l'OMC. (M. al-Alamy était le principal négociateur technique saoudien pendant les négociations d'accession de son pays). Selon lui, l'accession à l'OMC devrait être considérée dans le contexte plus large de la relation d'une nation à l'économie mondiale et en tant que moyen de promouvoir la sécurité économique nationale. (L'adhésion à l'OMC fait partie du pilier mondial qui soutient la sécurité économique, pilier national et pilier régional jouant des rôles importants distincts.) L'OMC est considérée comme une organisation qui contribue à un marché unique dans le village mondial. En outre, dans un monde sans frontières, la géographie définit de plus en plus l'histoire et une nation se doit d'adhérer à une organisation qui aide à réduire les obstacles aux plus importants marchés mondiaux. L'intervenant a décrit en détail le processus d'accession de l'Arabie saoudite, qui avait comporté 365 cycles bilatéraux et 14 cycles multilatéraux de négociations. L'Arabie saoudite avait répondu à 3 500 questions sur son régime commercial et son système de réglementation des échanges et avait soumis 7 600 pages de documentation. La mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre de l'OMC avait entrainé la publication de 28 ordonnances royales et l'adoption de 42 lois et règlements. L'Arabie saoudite avait accédé à l'OMC le 11 décembre 2005 après dix ans de négociations. Selon M. al-Alamy, le jeu en valait certainement la chandelle.

(d) M. Sok Siphana, Directeur du Centre du commerce international et ancien Vice-Ministre du commerce, Cambodge

M. Sok Siphana a décrit l'accession de son pays à l'OMC. Le Cambodge a été admis à l'OMC le 13 octobre 2004 et a été l'un des premier pays les moins avancés (PMA) à adhérer à l'OMC. M. Siphana a décrit le processus par lequel le Cambodge avait préparé sont accession à l'OMC. Il a fait observer que des efforts considérables avaient été faits pour étudier soigneusement comment l'accession à l'OMC pourrait stimuler le développement économique du Cambodge, efforts qui avaient consisté notamment à définir des secteurs prioritaires de développement. L'amélioration du climat d'investissement au Cambodge avait été un objectif important. S'agissant du processus, l'intervenant a fait valoir que la coordination interministérielle et les contacts avec le secteur privé et la société civile jouaient un rôle majeur, de même que l'information du public au sujet des changements à venir et de la manière de tirer profit de ces changements. Le recours à des consultants étrangers – dont il convenait d'examiner longuement et attentivement le mandat pour parvenir au meilleur rapport qualité/prix – devait se faire avec prudence. Dans l'ensemble, M. Siphana était d'avis que l'accession à l'OMC et l'intégration dans l'économie mondiale avaient considérablement avantagé le Cambodge.

(e) M. Riad al Khouri, directeur, MEBA, Amman

M. Riad al Khouri a décrit le cas de l'accession de la Jordanie à l'OMC. Il fallait considérer cette accession dans un contexte économique régional qui était loin d'être idéal et où la politique étrangère avait joué un rôle au même titre que les considérations économiques. Sur la base de l'expérience jordanienne, les recommandations qui suivent ont été faites aux autres pays en développement qui négociaient pour accéder à l'OMC ou envisageaient de le faire. Ces pays devraient encourager la tenue de débats publics au Parlement ou à l'assemblée législative et dans les médias au sujet du processus d'accession. En outre, il faudrait exploiter l'expérience des Membres ayant récemment accédé à l'OMC dans des circonstances similaires de développement. (La Jordanie, a indiqué l'intervenant, avait été consultée par d'autres pays arabes qui souhaitaient adhérer à l'OMC.) Il importait de mettre en place un dispositif approprié pour assurer une coordination entre les départements ministériels et une concertation avec les organisations non gouvernementales locales, le secteur privé et le milieu universitaire. Par ailleurs, une mise en garde a été lancée au sujet de l'assistance technique. Les pays qui négociaient leur accession devraient être conscients du fait que les programmes d'assistance technique se chevauchaient et cette assistance ne devrait pas s'adresser uniquement aux organes gouvernementaux. (Il a été noté à cet égard que ce n'était que cinq ans après l'accession à l'OMC que la société civile avait commencé à en ressentir les bienfaits.) Ces trois exposés ont été suivis de deux exposés sur l'assistance technique et le processus d'accession à l'OMC.

(f) Mme Mina Mashayekhi, Chef du Service des négociations et de la diplomatie commerciales de la CNUCED

Mme Mina Mashayekhi a décrit les programmes de la CNUCED visant à soutenir les pays qui accédaient à l'OMC. Un grand nombre de ces pays avaient reçu une aide pour la négociation de questions techniques. Un appui avait été offert en outre pour stimuler le dialogue entre les parties prenantes, à l'échelon national, sur les conséquences de l'accession à l'OMC. Mme Mashayekhi s'est montrée préoccupée par le nombre important d'engagements supplémentaires, notant, par exemple, les effets négatifs potentiels de ces engagements dans le domaine pharmaceutique et sanitaire. Il fallait faire preuve de prudence pendant les négociations – vigilance de la part des pays en développement qui souhaitaient accéder à l'OMC et retenue de la part des Membres de l'OMC. Mme Mashayekhi a indiqué que la CNUCED était prête à aider les pays candidats à l'accession au cours des prochaines années.

(g) Mme Ann Weston, Vice-Présidente et Coordinatrice de la recherche, Institut Nord-Sud, Ottawa et coauteur de l'Examen stratégique des activités d'ATLC de l'OMC, récemment publié

Après avoir fait observer que le soutien du processus d'accession à l'OMC ne représentait qu'une part minime des activités de l'OMC liées à l'assistance technique, Mme Ann Weston a saisi l'occasion qui lui était offerte de communiquer aux participants à la session certaines

des principales constatations figurant dans le rapport susmentionné, qui avait été établi à la demande de l'OMC. En règle générale, cependant, le personnel de l'OMC disposait d'un avantage comparatif pour décrire les obligations découlant de l'adhésion à l'Organisation. L'inclusion de ces obligations dans la législation était la plus rigoureuse des exigences de l'OMC. Les perspectives en matière d'économie et de développement faisaient l'objet d'une attention moindre, ce à quoi il faudrait remédier, peut-être en travaillant plus étroitement avec les experts des pays en développement. Une autre source de préoccupation était que l'assistance technique apportée par l'OMC allait de pair avec une conception monolithique de la libéralisation du commerce ou, au minimum, des règles commerciales internationales, ce qui, aux yeux de certains, semblait peu objectif. Il faudrait envisager de procéder, avant de définir les programmes d'assistance technique, à des évaluations détaillées des besoins, d'améliorer les techniques d'évaluation et de donner un caractère plus mobilisateur aux activités d'assistance technique de l'OMC, de mieux adapter la documentation et les études de cas aux pays et d'allonger la durée des cours de courte durée. C'était ainsi, selon Mme Weston, que l'OMC pourrait servir au mieux ses Membres actuels et futurs.

2. Questions et remarques des participants

Les questions et réponses des participants à la session ont suivi les exposés. Un participant a demandé si l'importance du prix à payer ne dénuait pas l'accession à l'OMC de tout intérêt. Un représentant d'un pays en développement a répondu que le prix augmenterait probablement avec le temps et qu'il valait donc mieux accéder maintenant que plus tard. Un autre participant a demandé des exemples d'obligations supplémentaires et de droits réduits. En réponse, l'exemple de l'accession de la Bulgarie et de l'Équateur à l'OMC a été cité.

3. Conclusion

M. Jara a conclu la session en remerciant les orateurs, les organisateurs et les participants.

E. Le Commerce peut-il créer des emplois décents au XXIe siècle? *Thème traité par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et Solidar*

Rapport établi par la Confédération internationale des syndicats libre (CISL)

Résumé

L'un des principaux défis à relever au XXIe siècle dans la lutte contre la pauvreté est celui du chômage et du sous-emploi. De nombreuses personnes sont sans emploi ou accomplissent des tâches qui ne leur permettent pas de gagner suffisamment d'argent pour assurer à elles-mêmes et à leur famille une vie décente. Il faut davantage d'emplois et de meilleurs emplois. Or, trop souvent, le commerce semble aggraver le chômage ou, s'il crée des emplois, proposer des tâches de qualité médiocre où les droits fondamentaux des travailleurs sont bafoués. La question centrale que le présent groupe d'experts devait examiner consistait à déterminer si et comment le commerce et la libéralisation du commerce pouvaient contribuer à accroître le nombre et la qualité des emplois et quelles étaient les conditions requises pour atteindre cet objectif.

Les exposés ont porté sur les questions suivantes:

- *Quels ont été les enseignements tirés de la libéralisation du commerce en termes de création d'emplois et de qualité de l'emploi?*
- *Quelles leçons peuvent être tirées de ces exemples (positifs et négatifs)?*
- *Que faut-il faire pour que la libéralisation du commerce conduise à la création d'emplois décents?*

1. Exposés des intervenants

(a) Mme Cecilia Brighi, CISL Italie et membre du Conseil d'administration de l'OIT

Il est nécessaire, au sein de l'OMC, de se pencher sur les problèmes que pose la libéralisation du commerce et de chercher des solutions à ces problèmes. Les questions de développement doivent être examinées. Le commerce et la libéralisation ne sont pas en soi une solution ou une réponse au problème de la pauvreté.

De toute évidence, la libéralisation du commerce a touché les travailleurs et a entraîné une course vers le bas. On peut citer le cas des zones franches industrielles, où au Bangladesh, par exemple, des ouvriers ont trouvé la mort dans des accidents et des incendies sur leur lieu de travail. On peut également citer l'exemple des ouvriers chinois du secteur manufacturier qui, sur des navires, et dans des conditions qui relèvent de l'exploitation, produisent des marchandises pour le marché européen. Et celui des entreprises chinoises d'infrastructure qui, pour remporter des contrats en Afrique, emploient de la main-d'œuvre carcérale.

Le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, a récemment déclaré à Singapour (à l'occasion des Réunions annuelles des institutions financières internationales) que malgré quatre années consécutives de croissance et une progression constante des échanges commerciaux de 7 pour cent, on constatait à l'échelle mondiale un déséquilibre et une crise de l'emploi, ainsi qu'un manque d'emplois décents. L'investissement qui crée des emplois est peu abondant. De nombreux emplois sont créés dans l'économie informelle, où il n'y a pas de place pour des emplois décents.

Certaines tendances positives sont toutefois à signaler, comme l'Agenda pour le travail décent et certaines expériences positives dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, bien qu'il y ait aussi de nombreuses tendances négatives. Un manque de cohérence subsiste néanmoins entre les organisations internationales et dans les interventions des gouvernements dans ces organisations.

(b) M. Ben Khoza, Premier Vice-Président du Syndicat national des métallurgistes d'Afrique du Sud (NUMSA)

M. Khoza a fait référence au Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), qui venait d'adopter une résolution visant à réformer la politique commerciale pour la mettre en adéquation avec l'objectif qui consiste à créer des emplois et à protéger l'emploi.

M. Khoza a décrit succinctement la situation en l'Afrique du Sud. Depuis 1994 et la percée démocratique, le pays vit dans l'espoir d'en finir avec la pauvreté, mais 12 ans plus tard, le taux de chômage atteint 42 pour cent et la moitié de la population vit dans une pauvreté abjecte, en particulier dans les communes rurales. Ainsi, en dépit de la réintégration dans l'économie mondiale et des politiques mises en œuvre pour stimuler la croissance, attirer l'investissement et libéraliser le marché du travail, les résultats sont médiocres.

En 1997, les droits de douane ont été réduits de 33 pour cent en moyenne. Par exemple, les droits applicables aux produits du secteur automobile sont passés de 105 à 57 pour cent. Ils s'élèvent aujourd'hui à 37 pour cent et les propositions relatives à l'AMNA les feraient baisser encore jusqu'à 16 pour cent. Cette libéralisation du commerce a entraîné de nombreuses fermetures d'usines. Dans l'industrie textile, par exemple, la saturation des marchés s'est traduite par la suppression de 67 000 emplois entre 1998 et aujourd'hui. Le COSATU avait demandé que des mesures soient prises pour restreindre les importations au moment des réductions tarifaires, mais aucune loi antidumping n'était en place, ni aucune loi interdisant les importations illicites. Dans l'électroménager, les entreprises se sont déplacées vers les États voisins où la main-d'œuvre est bon marché. Dans le secteur automobile, les réductions tarifaires ont entraîné une hausse des importations. 48 pour cent des voitures qui circulent en Afrique du Sud sont désormais importées. Pendant la période qui a suivi l'apartheid, les investissements n'ont pas porté sur la capacité de production mais sur le capital, ce qui s'est traduit par une restructuration, une externalisation et une précarisation de l'emploi.

Les leçons qui peuvent être tirées sont que la libéralisation du commerce peut représenter une chance, mais que la concurrence coûte cher aux travailleurs, qui doivent accepter des salaires inférieurs et de moins bonnes conditions de travail. En fait, un précédent avait été créé en Afrique du Sud par une décision de justice établissant que si une entreprise avait des difficultés (même par suite d'une mauvaise gestion), ces difficultés pouvaient justifier légalement une baisse des salaires et un durcissement des conditions de travail. Il s'agit là d'une attaque directe contre le droit de négocier.

En ce qui concerne la décence du travail, les résultats obtenus en Afrique du Sud montrent que la plupart des salaires n'ont pas augmenté, que le taux d'endettement des travailleurs est élevé et que le salaire d'un travailleur sert souvent à nourrir deux familles. La durée du travail reste élevée, atteignant 56 heures par semaine dans certains secteurs. En outre, de nombreux emplois sont précaires et donnent lieu à des irrégularités et à une exploitation.

L'intervenant a estimé pour conclure que le commerce n'était pas nécessairement la solution, mais qu'il fallait une forte volonté politique pour faire du Cycle de Doha un cycle du développement et faire en sorte que le commerce profite aux pauvres. Par exemple, l'accord bilatéral conclu entre l'Afrique du Sud et la Chine au sujet des contingents concernant les textiles est désormais accepté comme une solution. Mais une application ferme des conventions de l'OIT est également nécessaire. Les syndicats doivent pouvoir faire entendre leur voix à l'OMC car les travailleurs, bien qu'ils en subissent les conséquences, ne sont pas associés à la prise de décisions. Une stratégie générale mondiale et des études de l'impact du commerce sur l'emploi sont donc nécessaires.

(c) M. Sergio Bassoli, PROSVIL/CGIL (Solidar)

Très souvent, les droits des travailleurs sont totalement absents ou en marge des politiques de développement et de commerce. Par ailleurs, l'expérience des pays en développement en matière de progrès social, de coopération pour le développement et de solidarité internationale demeure trop centrée sur un accroissement de la fourniture physique de services visant à améliorer les conditions de vie et ne donne pas les moyens de s'attaquer aux racines de la pauvreté. Ces pays sont de ce fait dépendants de la solidarité internationale ou de politiques extérieures.

Pour atteindre les grands objectifs que sont l'amélioration des conditions de vie de tous et le partage des terres, de l'air, de l'eau et des autres ressources naturelles, également au profit des générations à venir, un changement s'impose. Pour cela, il sera essentiel de confirmer et d'étendre le système européen de prévoyance sociale, de promouvoir le travail décent et d'affirmer la valeur fondamentale du travail.

Dans le cadre des politiques de développement, le travail décent peut être une source de revenus, de dignité, de participation et de responsabilité; il peut créer les conditions fondamentales nécessaires pour lutter contre la pauvreté, assurer le respect des droits

de l'homme, édifier une société juste et envisager différemment le développement et la mondialisation.

Les propositions ci-après ont pour objet de promouvoir le travail décent dans la perspective d'un développement durable:

- Mesurer l'incidence du commerce et de la libéralisation du commerce sur l'emploi, en mettant l'accent sur la qualité de l'emploi et sur la relation entre le commerce, l'emploi et le développement, selon des critères globaux de durabilité (sociale, économique, environnementale) et de droits de l'homme, et non pas simplement sur le nombre d'emplois.

- Accroître la participation de la société civile et des syndicats à l'élaboration des politiques de développement, au-delà de simples déclarations.

- Les indicateurs et les statistiques doivent tenir compte de la différence entre population urbaine et population rurale.

- Mieux définir la notion de «secteur informel» ou d'»économie informelle», qui, dans les pays en développement, recouvre le secteur d'activité le plus important. Vendeurs dans la rue, journaliers, enfants qui travaillent, etc. ne doivent pas être considérés comme un tout, mais classés dans des catégories distinctes.

- Soutenir les politiques régionales visant à renforcer le pouvoir et la capacité de négociation des gouvernements nationaux face aux intérêts transnationaux et financiers et à lutter contre le dumping.

- Inscrire la protection de l'environnement dans le programme de promotion du travail décent.

(d) M. Peter Peek, Directeur, établissement et analyse de données statistiques, OIT

M. Peek a tout d'abord fait référence aux études mondiales d'opinion qui montrent que la plupart des gens sont préoccupés par l'incidence de la mondialisation sur l'emploi. En outre, cette préoccupation s'accroît, sauf parmi la population d'Asie du Sud-Est.

Menée conjointement par l'OIT et l'OMC, une enquête portant sur les ouvrages théoriques consacrés à la relation entre commerce et emploi a montré que dans la plupart des 145 études empiriques examinées, les effets à long terme du commerce étaient positifs. Cependant, des effets à court terme (trois à cinq ans) tels qu'une réduction des possibilités d'emploi, une diminution des salaires et des difficultés pour changer d'emploi (manque de compétence, etc.) sont préoccupants.

L'OIT a examiné, sur une période de dix ans et dans 90 pays, la question du travail décent et les effets de la libéralisation du commerce sur le nombre et la qualité des emplois. La conclusion de cette étude est qu'un écart se creuse dans le monde en ce qui concerne le travail décent. Il existe un certain nombre d'indicateurs en la matière (niveaux et tendances du chômage, salaires et revenus moyens, travailleurs pauvres, accès à la protection sociale et à la sécurité sociale, inégalité entre les hommes et les femmes, tant sur le plan des salaires que sur celui du taux d'activité, travail des enfants, ratification des conventions de l'OIT et dialogue social) et ces indicateurs montrent que la situation s'aggrave dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne. Dans les pays à hauts revenus, il n'y a eu qu'une légère amélioration. Les seuls chiffres du chômage n'apportent pas cette information.

La question qui se pose est donc de savoir comment des politiques du travail pourraient être utilisées parallèlement aux accords commerciaux pour accroître le nombre des bénéficiaires du commerce. Ces politiques du travail pourraient consister en une législation salariale et des salaires minimaux, des programmes de formation, une législation du travail, un dialogue social effectif et des crédits aux travailleurs. Pour utiliser de telles politiques, il est nécessaire de discerner les gagnants et les perdants. L'étude a montré qu'il y avait suffisamment de données disponibles pour examiner les principaux indicateurs en matière de travail décent, sauf pour quelque 22 pays africains pour lesquels des enquêtes supplémentaires seraient nécessaires; le manque de données n'est donc pas une excuse.

Puisque les données existent, le problème consiste maintenant à faire en sorte qu'une plus grande partie de la population bénéficie des accords commerciaux et à examiner les effets de répartition de ces accords. L'OIT est désireuse d'approfondir cette question et elle a entrepris des travaux dans les Caraïbes pour étudier la situation des travailleurs des secteurs de la banane et du sucre qui subissent les conséquences négatives de la libéralisation du commerce et pour chercher à savoir ce qui pouvait être fait sur le plan des politiques du travail pour réduire ces conséquences au minimum. Dans le cas des pays africains, la fragilisation des bases industrielles est préoccupante, en particulier dans le secteur des textiles, et des politiques du travail pourraient là aussi être élaborées pour réduire au minimum les effets négatifs.

(e) M. Guy Ryder, Secrétaire général de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres)

M. Ryder a fait observer tout d'abord que si le commerce occupait constamment une place importante dans les questions syndicales, le travail, pour sa part, n'était pas considéré comme une question commerciale. Il est impossible pour un syndicat de négocier et d'organiser sans prendre le commerce en considération.

Le commerce peut fournir un travail décent, mais un certain nombre de réserves doivent être faites. Tout d'abord, le commerce ne peut pas de lui-même porter des fruits. La libéralisation du commerce, sans autres considérations, ne peut tout simplement pas

donner des résultats positifs en matière de travail décent. La politique commerciale doit donc être orientée de telle sorte que les résultats souhaitables sur le plan social et dans le domaine du travail puissent être obtenus. Le commerce doit aussi faire partie d'un ensemble de politiques plus large et ne peut pas être considéré isolément.

Les syndicats sont conscients de ce potentiel du commerce et de la libéralisation des échanges et sont favorables au système commercial multilatéral fondé sur des règles car celui-ci, à l'inverse des accords bilatéraux, peut être un facteur d'équité et de justice sociale.

En dépit d'une opinion de principe positive au sujet du système multilatéral et de la libéralisation du commerce, le bilan actuel n'est pas bon. Le nombre de chômeurs déclarés atteint le niveau record de 193 millions de personnes et l'ère de la libéralisation du commerce n'a pas créé des volumes d'emploi suffisants. De dangereuses inégalités apparaissent de plus en plus à l'intérieur des pays et entre les pays. Il y a eu en outre très peu d'effets sur la pauvreté. En revanche, l'insécurité au travail et la précarité de l'emploi ont augmenté, tandis que des pressions se sont exercées pour abaisser les normes du travail. Il apparaît donc clairement que le potentiel qu'a le commerce de fournir un travail décent ne s'est pas concrétisé.

Ce qui est indispensable, c'est que les gouvernements soient en mesure d'utiliser l'espace politique dont ils disposent encore. Les engagements internationaux ne devraient pas servir d'excuse à une paralysie politique. Ce qui est également indispensable, c'est un système international cohérent, qui accorde aux gouvernements cet espace politique.

En ce qui concerne l'OMC, il y a Doha et l'après-Doha. Jusqu'à maintenant, le Mandat de Doha pour le développement n'a pas été suffisamment respecté. Les négociations sur l'AMNA sont en panne. Les demandes d'accès aux marchés des pays en développement sont excessives et contraires à un résultat raisonnable sur le plan du développement. En Afrique du Sud, par exemple, les pertes d'emploi sont déjà considérables; l'AMNA dégarnirait encore davantage le secteur industriel et empêcherait son développement. En ce qui concerne le commerce des services, il est nécessaire d'assurer des services publics et de ménager un espace politique à cette fin. L'orientation donnée par l'AGCS remet en question ce besoin d'espace politique.

Au-delà de Doha, il est nécessaire de se pencher sérieusement sur les questions des normes du travail, de la protection sociale et de l'emploi et d'étudier les conséquences des accords. La suspension du Cycle de Doha met effectivement en évidence ce manque de prise en compte des questions de protection sociale et d'emploi. Si les avantages sont limités, il est peu probable que des compromis soient faits. Enfin, il est nécessaire d'assurer une plus grande cohésion entre les organisations internationales.

2. Questions et remarques des participants

Deux des interventions ont fait valoir que le chômage et tous les problèmes relatifs au travail ne pouvaient être imputés à la libéralisation du commerce et à la mondialisation. La gouvernance était aussi une question importante, de même que la cohérence des politiques au niveau national.

À propos du rôle des syndicats dans le programme de l'OMC, il a été dit qu'en ce qui concernait les normes fondamentales du travail, ce rôle pouvait se comprendre et faisait depuis longtemps l'objet d'un débat mais que la manière dont le programme de l'OMC devait répondre aux préoccupations en matière d'emploi n'apparaissait pas clairement. Étant donné que la libéralisation du commerce entraîne automatiquement des pertes et des créations d'emplois, le chômage fait nécessairement partie de ce processus et correspond à des périodes de transition. Au-delà de la formation et d'une efficacité accrue du marché du travail, il a été demandé quel rôle serait dévolu aux syndicats et quelles politiques supplémentaires il serait possible d'attendre de l'OMC.

D'autres intervenants ont donné des exemples des effets négatifs de la libéralisation du commerce. En Amérique latine, par exemple, où la CEPALC avait conclu que la distribution des revenus était la pire parmi les différentes régions après les réformes des années 90 visant à instaurer un système de marchés libres. En Asie du Sud-Est, le bilan de l'adaptation à la libéralisation du commerce était le même qu'en Afrique du Sud et il a été jugé nécessaire que les syndicats fassent entendre une voix forte dans les négociations bilatérales et multilatérales. La question était de savoir comment cette voix pouvait être rendue plus forte.

Dans une intervention, le manque de compétitivité de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, a été mentionné. Il n'y a pas d'égalité dans la concurrence, ce qui entraîne des coûts d'adaptation précisément dans les pays qui ne sont pas compétitifs. Même si la libéralisation du commerce doit apporter des avantages à long terme, des ajustements doivent être faits à court terme. L'intervenant a mentionné la perte d'environ 450 000 emplois dans le secteur des textiles au Nigéria, ainsi que d'autres pertes d'emplois, par manque de compétitivité, dans le secteur des produits alimentaires et des boissons. Il est très important de souligner l'aspect relatif aux normes de l'emploi et du travail car pour un grand nombre de ces travailleurs, il importe avant tout d'avoir un emploi. Les questions d'emploi et d'adaptation sont aussi importantes que la question du travail décent. Ainsi s'exprime la différence de niveau de développement dans les différents pays, dont doivent tenir compte les politiques des mouvements syndicaux mondiaux.

Répondant en tant que membre du groupe d'experts, M. Guy Ryder a reconnu que la mondialisation et le libre-échange n'étaient certes pas la cause de tous les problèmes, mais que l'attention accordée jusqu'alors aux effets sur l'emploi, la protection sociale et la répartition des revenus n'avait pas été suffisante. Il a affirmé que beaucoup pouvait être fait dans le domaine du commerce et de l'emploi et a donné l'exemple de l'élimination progressive des contingents dans le secteur des textiles, décision commerciale qui avait été prise sans tenir aucun compte des effets sur l'emploi. L'emploi était devenu une question

à régler après coup plutôt que de manière anticipée, ce qui aurait conduit à prendre différemment certaines mesures de libéralisation. Par ailleurs, mieux comprendre les relations entre la libéralisation du commerce et l'emploi devait permettre de définir des politiques appropriées. L'intervenant a reconnu que la cohérence au niveau national était très importante et faisait souvent défaut. Les syndicats devaient donc s'engager davantage et mieux aux côtés de leur gouvernement et de l'OMC. La voix des travailleurs devait mieux se faire entendre; ceux-ci étaient attachés au multilatéralisme, mais devaient trouver un endroit où se faire entendre.

M. Ben Khoza a ajouté qu'à elle seule, la création d'emplois ne suffisait pas. Des emplois avaient été créés en Afrique du Sud, mais il s'agissait souvent d'emplois de qualité inférieure, relevant souvent du secteur de la distribution, où les travailleurs n'étaient employés que pour 18 heures, voire seulement une fois par semaine ou deux fois par mois. L'intervenant a indiqué que l'année précédente, 90 000 emplois avaient été créés en Afrique du Sud, mais qu'il s'agissait d'emplois de qualité inférieure, alors que 152 000 emplois, qui étaient des emplois décents, avaient été supprimés. La qualité des emplois était donc très importante.

3. Conclusion

Les interventions des principaux orateurs et le débat qui a suivi ont montré que loin d'entraîner un recul du chômage, l'ère du libre-échange avait surtout accru les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays, entraîné une baisse de qualité des emplois (et un remplacement d'emplois décents par des emplois de qualité inférieure) et suscité une préoccupation croissante à l'idée que le commerce n'assurait pas des emplois décents et des conditions de vie satisfaisantes à la majorité de la population. Bien que tout ne puisse être mis sur le compte du libre-échange et de la mondialisation et que les gouvernements aient un rôle important à jouer en rendant possible, à l'aide des instruments de politique générale dont ils disposent, une répartition équitable des avantages du libre-échange, il est nécessaire et urgent de reconnaître qu'il incombe aussi à l'OMC d'évaluer les effets des accords commerciaux sur la qualité et la quantité des emplois et de mieux comprendre les relations entre commerce et emploi. Pour faire de telles évaluations, des indicateurs en matière de travail décent sont disponibles et les travaux en cours dans ce domaine à l'OIT devraient être soutenus. Il est indispensable que la voix des syndicats soit entendue aux niveaux national et international pour que les effets sur l'emploi soient anticipés et que les politiques mises en œuvre donnent les résultats sociaux souhaités. Enfin, il est important que les gouvernements aient un pouvoir d'action suffisant pour répondre aux préoccupations en matière de protection sociale, d'environnement et de développement et que les négociations sur l'AMNA et l'AGCS ne les privent pas de ce pouvoir d'action. La politique commerciale ne peut pas être abordée isolément et les négociations doivent être axées sur les effets sur l'emploi afin que des emplois décents soient créés et que les pays puissent assister les travailleurs pendant la phase de transition. Il est possible d'utiliser les différents instruments d'action et d'élaborer des accords qui soient profitables à une grande partie de la population, mais il faut pour cela adopter une approche différente qui soit centrée sur le travail décent

F. Migration et développement: quel rôle pour l'OMC? *Thème traité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)*

Rapport établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Résumé[13]

Une circulation plus libre des personnes peut être mutuellement bénéfique aux pays d'où provient l'immigrant et à ceux qui le reçoivent, à condition que les flux de main-d'œuvre soient gérés efficacement. Par exemple, l'application de politiques intelligentes en matière de visa par les pays d'accueil, couplée à un ciblage stratégique de l'APD afin de renforcer les capacités des pays de provenance à faible revenu, peut faire de la migration un moteur du développement. Une gestion efficace des migrations fondée sur des partenariats performants accroîtra finalement les possibilités d'emploi et de revenu des migrants et des non-migrants des pays de provenance, tout en apaisant les tensions sur le marché du travail des pays d'accueil.

Les politiques en matière de migration et de commerce doivent être considérées ensemble, puisque migration et commerce semblent se compléter. La gestion des flux migratoires ne peut se faire isolément. Pour que la libéralisation du commerce des biens et des services profite pleinement au développement et que les politiques de développement soient cohérentes, il faut que les accords multilatéraux prennent en compte tous les flux, y compris les migrations.

Nous devrions envisager d'inclure des dispositions applicables à la circulation des travailleurs non qualifiés relevant du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui est entré en vigueur en janvier 1995. L'examen de telles dispositions pourrait-il mettre en danger le système multilatéral, étant donné l'absence actuelle de consensus et les lourdes conséquences pour les politiques nationales? Ou l'inscription de ces dispositions à l'ordre du jour pourrait-elle au contraire constituer une forte incitation à progresser, en répondant aux priorités de nombreux Membres de l'OMC à faible revenu et en contribuant ainsi à la reprise des négociations multilatérales sur le commerce, qui sont au point mort?

Cette session permettra d'étudier ces questions assez controversées en offrant à des professeurs d'université, des responsables de l'élaboration des politiques et des membres de la société civile la possibilité d'exprimer différents points de vue de manière informelle.

13 Les opinions exprimées et les arguments employés n'engagent que les organisateurs et ne tiennent pas nécessairement compte des opinions et arguments de l'OCDE, de son Centre de développement ou des gouvernements de ses États membres.

1. Exposés des intervenants

Le groupe de discussion de l'OCDE était animé par M. Philippe Frémeaux, Directeur d'Alternatives économiques.

(a) Mme Louka Katseli, Directrice du Centre de développement de l'OCDE

Mme Louka Katseli a expliqué que le Centre de développement représentait la cellule de réflexion de l'OCDE sur le développement et qu'il conservait à ce titre une certaine indépendance intellectuelle, ce qui signifiait qu'il pouvait émettre des opinions qui ne correspondaient pas nécessairement aux opinions consensuelles de l'ensemble des membres de l'OCDE. L'exposé de Mme Katseli a consisté principalement en un plaidoyer en faveur d'un examen de la question des migrations, ou plutôt d'une disposition sur les services contractuels relevant du mode 4 de l'AGCS, d'un effort pour faire avancer les choses d'une manière organisée – des migrations se produisaient et continueraient de se produire malgré tout – et d'une recherche de ce que pourrait être le rôle de l'OMC. Étant donné l'interdépendance croissante des emplois et les pénuries prévues sur le marché du travail dans de nombreux secteurs, une migration «circulaire» pourrait être une solution partielle puisqu'elle permettrait aux travailleurs, qualifiés ou non, d'aller et venir pour des contrats de courte durée; si des incitations appropriées étaient offertes aux employeurs et aux employés afin que les contrats soient respectés, cela pourrait rassurer à la fois les pays d'accueil qui craignent une migration permanente et les pays de provenance qui souhaitent bénéficier, au retour des travailleurs, des compétences et de l'expérience acquises à l'étranger.

Mme Katseli a souligné qu'il n'existait pas encore de lieu de dialogue politique informel sur les relations réciproques entre les migrations et le commerce (l'AGCS traitait du commerce et des services et, en particulier, du mode de fourniture 4). Il fallait que les parties prenantes engagent un dialogue informel pour débattre des options et trouver les meilleures solutions avant l'ouverture de négociations formelles dans le cadre de l'OMC. La libéralisation du commerce des services relevant du mode 4 pourrait être l'occasion de créer un marché organisé pour les fournisseurs de services et ainsi d'innover en matière de partage du risque, de répartir les gains attendus et de réduire les risques. Des initiatives multilatérales s'inscrivant dans le cadre de l'OMC pourraient compléter les initiatives bilatérales et régionales en ce sens. Elles contribueraient à rendre la gestion des migrations plus efficace et l'ordre mondial plus ouvert à la diversité.

(b) M. Johannes Bernabe, Coordonateur de programme, commerce des services, Centre international du commerce et du développement durable (CICDD)

M. Bernabe a reconnu que le mode 4 offrait une occasion à saisir et qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre pourrait contribuer au développement, mais il a tout d'abord attiré l'attention sur les inconvénients que présentait l'examen de la question des migrations dans le cadre de l'OMC:

- le mode 4 ne couvre pas tous les types de migration;
- il est difficile de négocier avec 150 pays;
- dans quelle mesure les engagements au titre du mode 4 sont-ils contraignants? et
- dans quelle mesure le mode 4 concernera-t-il – comme le souhaitent les pays en développement – la main-d'œuvre non qualifiée?

M. Bernabe préférerait utiliser ce qui est déjà à l'ordre du jour (dans les cycles commerciaux) plutôt que de chercher une nouvelle classification des travailleurs migrants. Il a proposé d'assouplir la définition des fournisseurs de services contractuels (terme préféré à celui de travailleurs migrants) pour qu'elle puisse s'appliquer aux travailleurs non qualifiés. Il se peut en outre qu'une autre instance que l'OMC s'avère nécessaire. Oui, M. Bernabe était d'accord avec Mme Katseli à propos de la nécessité d'un dialogue informel mais ouvert à la diversité. Comprendre le langage et le point de vue des uns et des autres, souligna-t-il en tant qu'ancien négociateur pour les Philippines, prenait beaucoup de temps. Le moment venu, les pays accepteront plus volontiers les pratiques facultatives et s'emploieront à les rendre obligatoires. Il y a d'autres mécanismes qui devraient tous s'imbriquer et permettre de progresser.

(c) M. Toufiq Ali, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Bangladesh, Genève

M. Ali a souligné à quel point la question des migrations était délicate sur le plan de la politique et de la dynamique et qu'en fait, le débat portait sur un tout autre sujet. Quelle devrait être la durée du court terme? Des études avaient montré quels étaient les gains résultant de la mobilité de la main-d'œuvre. Une ouverture ne concernant que 3 pour cent de la main-d'œuvre pouvait entraîner des gains importants, nettement supérieurs à l'ensemble des gains que le Cycle de Doha laissait présager, qui étaient estimés à 100 milliards de dollars.

Un million et demi de Bangladeshis vivaient en Arabie saoudite. Le centre de nos préoccupations, a dit M. Ali, ce sont les pays en développement et les mouvements Sud-Sud. Il ne s'agit pas d'une question Nord-Sud. Le Bangladesh reçoit 4 milliards de dollars sous forme d'envois de fonds. Il bénéficie aussi de compétences en matière de gestion, d'une ouverture au monde extérieur, etc.; les migrants reviennent et enrichissent le pays. Nous avons des procédures qui fonctionnent. Qu'est-ce que les pays attendent du Cycle de Doha? D'ici 2020, la Chine sera un pays d'immigration nette. Je félicite l'OCDE pour ses travaux sur les migrations et le développement. J'espère que l'OCDE pourra faire démarrer le dialogue dans les pays d'accueil. Ceux-ci doivent aborder ces questions sur le plan intérieur avant de s'asseoir à la table de négociations. Je remercie l'OCDE d'avoir résolument soulevé le problème.

(d) Mme Joy Kategekwa, Administrateur des programmes, commerce des services (South Centre), ancien point de coordination des PMA pour le commerce des services et représentante de l'Ouganda auprès de l'OMC

Mme Kategekwa a défendu le point de vue des PMA, plaidant en faveur de la reconnaissance des travailleurs «semi-qualifiés» qui peuvent, à défaut d'un diplôme universitaire ou supérieur, faire état d'une expérience, d'attestations, de certificats ou autres. Il y aurait des avantages sociaux autant que commerciaux à utiliser le secteur des services en remplacement de l'agriculture dans ces pays à faible PIB. Les PMA ont des avantages comparatifs dans la fourniture de services par le biais de la circulation des personnes physiques. La CNUCED a fourni des indications utiles au sujet des apports supplémentaires qui accompagneront la libéralisation des services, notamment en ce qui concerne les envois de fonds. Au Lesotho, ces transferts représentent environ 20 pour cent du PIB. Les envois de fonds contribuent fortement à améliorer le sort des plus démunis, puisqu'ils parviennent directement aux bénéficiaires qui peuvent les utiliser de diverses façons pour améliorer leur mode de subsistance, y compris en exploitant un créneau économique. La circulation à court terme de la main-d'œuvre devrait être légalisée dans le cadre de l'OMC. Au cours des négociations sur les services, les PMA ont présenté une demande révisée concernant le mode 4 qui non seulement suit la classification habituelle des services (W/120 et CPC/ONU; à la différence de la demande initiale), mais aussi donne des indications supplémentaires sur les secteurs qui présentent un intérêt à l'exportation pour le groupe. Il n'y a pas encore eu de réponse positive de la part des Membres. Les pays peuvent être créatifs dans la conception de politiques visant à faciliter le retour des travailleurs migrants. Prendre des engagements constructifs au titre du mode 4 serait une façon d'envoyer un signal politique positif au sujet de la flexibilité globale des pays développés dans le Cycle de négociations de Doha.

2. Questions et remarques des participants

Question: Comment les services peuvent-ils être une solution de remplacement pour les PMA quand les pays développés refusent d'ouvrir leurs marchés, en particulier les États-Unis et l'Union européenne?

Question: Comment les langues trouvent-elles leur place dans la question des migrations? Une formation serait-elle proposée aux migrants à leur arrivée dans un nouveau pays?

Question: L'OIT et l'ONU devraient-elles s'occuper de la question des migrations? Comment assurez-vous le respect des droits de l'homme et des droits sociaux?

Observation: Le débat d'aujourd'hui a permis d'affiner les questions et d'entendre le point de vue de personnes extérieures aux gouvernements. Il faut multiplier les débats informels de ce type.

Mme Katseli a répondu que, jusqu'alors, les offres des PMA avaient été présentées à l'OMC. Dans une deuxième phase, il faudrait se concentrer sur les raisons pour lesquelles et les conditions dans lesquelles les pays développés pourraient tirer profit de la libéralisation dans le cadre du mode 4.

M. Johannes Bernabe a dit que les services devraient être le moteur des négociations. Comment les services peuvent-ils se substituer à l'agriculture? Les pays en développement devraient chercher des créneaux. Les services devraient faire l'objet d'un plus grand dynamisme politique.

M. Toufiq Ali s'est demandé où se situait la ligne de démarcation entre migration à court terme et migration à long terme. Il n'était pas dans l'intérêt des pays de provenance que les migrants restent dans le pays d'accueil, car ces pays ne bénéficieraient alors pas des compétences et de l'expérience acquises à l'étranger. Nous ne pouvons pas nous pencher sur la question de l'émigration permanente, mais TOUTES les questions peuvent être abordées s'il y a un débat.

3. Conclusion

Mme Katseli a fait observer que la CNUCED était chargée depuis 1972 d'examiner l'»interdépendance des questions», y compris les échanges commerciaux, les mouvements de capitaux et les migrations, mais que la complexité des questions et leur importance variable selon les organisations rendaient aujourd'hui difficile de confier l'examen de tous ces aspects à une seule organisation. Il fallait néanmoins qu'un dialogue politique organisé mais informel ait lieu avant l'ouverture de négociations formelles dans le cadre de l'OMC. La cohérence politique était essentielle et impliquait à la fois une coopération et une coordination. Les pays hésitaient à parler de migration parce qu'ils voyaient surtout dans ce phénomène un déplacement ou un nouvel établissement de personnes à titre permanent et qu'ils étaient insuffisamment informés des autres formules applicables à la gestion d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre. Le rôle de l'OMC pourrait être d'aider à mettre en place un meilleur système de gestion de la mobilité de la main-d'œuvre, qui s'inspirerait des dispositions relatives aux services contractuels relevant du mode 4.

G. Commerce équitable: Offrir des chances égales aux hommes et aux femmes, *thème traité par le Secrétariat du Commonwealth*

Rapport établi par M. Sarojini Gangu Thakur, Secrétariat du Commonwealth

Résumé

La Section des rapports sociaux entre hommes et femmes (Gender Section) du Secrétariat du Commonwealth a organisé pendant le Forum public de l'OMC une réunion d'experts sur le thème suivant: commerce équitable: offrir des chances égales aux hommes et aux femmes. Cette réunion d'experts s'appuie sur les travaux réalisés antérieurement par la Section sur la parité entre les sexes, le système commercial multilatéral et la mondialisation. Ces travaux ont consisté notamment à soutenir des publications telles que Gender and the MTS, de Mariama Williams, et, plus récemment, un recueil de méthodes optimales intitulé «Chains of Fortune: linking women producers and workers with global markets». En outre, la Section a systématiquement approfondi ses travaux dans ce domaine en organisant pour les pays du Commonwealth des ateliers régionaux sur la parité entre les sexes, la politique commerciale et la promotion des exportations, en concevant du matériel didactique pour la formation et en organisant, tout en y participant, des campagnes de sensibilisation sur ce thème. Elle fait partie du Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des sexes, a collaboré étroitement avec plusieurs organisations qui ont des activités dans ce domaine – que ce soit sur le plan national, régional ou international – et a récemment obtenu un financement du Département du développement international du Royaume-Uni pour effectuer ces travaux sur une base plus systématique.

La raison d'être et le contexte de cette réunion d'experts sont liés à la nécessité d'insister sur le fait qu'il est extrêmement important d'intégrer l'analyse des distinctions fondées sur le sexe à la formulation, la négociation et la mise en œuvre des politiques commerciales pour atteindre les buts du développement et de la réduction de la pauvreté.

Les objectifs de la réunion ont été les suivants:

- *mettre en évidence les liens entre la parité entre les sexes, le commerce et le développement, en particulier compte tenu des suppositions qui sont souvent faites au sujet du caractère «non sexiste» des processus de mondialisation et de libéralisation du commerce (alors même qu'il est largement compris et accepté que ces processus peuvent avoir des conséquences à la fois positives et négatives);*

- *faire mieux comprendre les incidences de la formulation, la négociation et la mise en œuvre des politiques commerciales en ce qui cocerne la parité entre les sexes. Par exemple, les politiques d'importation/exportation et l'accès aux marchés créent des possibilités spécifiques et posent des problèmes en ce qui concerne la nature et la localisation des emplois, les compétences appropriées, etc. Les structures*

tarifaires et la promotion des exportations peuvent influer, à l'échelon national, sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nature des services publics qui sont fournis. Les conditions dans lesquelles les hommes et les femmes entrent sur le marché du travail varient, souvent en fonction des responsabilités et des rôles distincts de l'homme et de la femme au sein du ménage, ainsi que de leur accès différent aux ressources – matérielles, financières, technologiques et sociales. Par conséquent, la politique commerciale a des effets différents pour les hommes et pour les femmes, ces dernières devant être prises en considération non seulement en tant que productrices, mais aussi en tant que consommatrices. L'examen de secteurs spécifiques tels que l'agriculture, les services, l'investissement ou la propriété intellectuelle peut permettre de mieux décrire l'incidence des mesures prises sur le plan de la parité des sexes. Il est également nécessaire de mettre en évidence la participation accrue des femmes aux tables de négociation, etc.;

- *mettre l'accent sur les initiatives et les réponses auxquelles ces préoccupations donnent lieu actuellement;*

- *recommander des domaines dans lesquels l'OMC peut prendre institutionnellement des mesures pour faire face à certains de ces problèmes.*

1. Exposés des intervenants

La session était animée par Mme Esperanza Duran, Directrice exécutive de l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la session et avoir présenté les experts, Mme Duran a fait quelques remarques liminaires. Elle a fait observer que dans une large mesure, le commerce, en particulier dans le secteur manufacturier, était dirigé par des femmes dans de nombreux pays et que les responsables de l'élaboration des politiques commerciales restaient souvent indifférents aux besoins et aux intérêts de ces femmes. Elle a fait valoir en outre qu'il était important de renforcer la participation des femmes à l'élaboration des politiques et a signalé qu'aucune femme n'avait pris la parole pendant la session plénière d'ouverture du Forum public de l'OMC. Elle a ensuite invité les experts à présenter leur exposé.

(a) Mme Mariama Williams, Consultante indépendante et auteur de «Gender Mainstreaming in the MTS – Towards the Creation of Equitable Trade» (Intégration de la parité entre les sexes dans le système commercial multilatéral – vers l'instauration d'un commerce équitable)

Intégration de la parité entre les sexes dans le système commercial multilatéral – vers l'instauration d'un commerce équitable

L'exposé liminaire de Mme Mariama Williams a donné le ton à la session. Il avait pour objet d'examiner la question du cadre requis pour que le commerce soit équitable pour les hommes et pour les femmes.

Tout d'abord, Mme Williams a fait observer qu'une question centrale et qui préoccupait de nombreux organismes, s'agissant des négociations commerciales mondiales, était leur incidence sur les engagements des gouvernements en faveur de l'égalité des sexes (tels qu'ils figuraient dans divers documents, par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing de 1995, les objectifs du Millénaire, etc.). La prise en compte des priorités de développement dans un environnement de compétition intense touchant les produits et les services et la perte d'un accès préférentiel posaient aux pays en développement des problèmes de flexibilité d'action, ainsi que de mobilisation et de disponibilité des ressources. La question centrale était de savoir si ces objectifs étaient compatibles.

Abordant la question des raisons pour lesquelles la libéralisation du commerce était importante pour les hommes et pour les femmes, Mme Williams a souligné que des préjugés contre les femmes existaient dans toutes les économies et que le commerce avait le pouvoir de réduire, de renforcer ou d'exacerber ces préjugés. En outre, le commerce pouvait influer sur la nature de la répartition du travail par sexe. Les accords commerciaux avaient aussi des effets économiques, politiques et sociaux particuliers et pouvaient influer sur le cadre réglementaire national en matière d'emploi et de droit à la santé et à l'éducation.

Dans divers modèles économiques, alors que les questions de politique, de ressources comparatives et d'avantage concurrentiel sont primordiales, une attention insuffisante est généralement accordée à la forme et à l'ampleur de la dépendance de l'économie par rapport aux activités des femmes dans le secteur formel et, surtout, dans les ménages et le secteur informel.

Pour promouvoir un environnement respectueux de l'équité entre les sexes, une sextuple approche est nécessaire.

i) Nous devons axer intentionnellement et explicitement les accords commerciaux et les politiques commerciales sur la garantie des droits et des moyens de subsistance, et non pas seulement sur l'accès aux marchés.

ii) Nous devons mener des politiques «qui renforcent systématiquement la propriété et le contrôle nationaux» (Levit 2006). Nous devons résister aux tendances vers un modèle de commerce et de développement fondé sur le démantèlement des institutions de sécurité et de protection sociales.

iii) L'analyse par sexe devrait être l'élément central des outils d'analyse et des instruments de planification utilisés pour formuler les politiques commerciales et les stratégies en matière de commerce et de développement.

iv) Une approche respectueuse de la différence entre hommes et femmes doit être intégrée aux discussions et à la formulation de stratégies au sujet du développement commercial, de la préparation au commerce et de l'adaptation transitoire liée au développement commercial.

v) La parité entre les sexes doit aussi être une variable essentielle dans les discussions au sujet du traitement spécial et différencié, du renforcement des capacités ou de l'assistance technique dans le domaine du commerce, du diagnostic commercial et de l'Aide pour le commerce.

vi) Le système commercial multilatéral doit intégrer des processus et des mécanismes visant à renforcer la sensibilisation aux spécificités des hommes et des femmes dans la formulation des politiques commerciales et dans l'aide au commerce et au développement, ainsi que dans toutes les analyses économiques et politiques réalisées par le Secrétariat de l'OMC, les ministères du commerce, les agences de promotion des exportations et les délégations commerciales à Genève.

Les rapports sociaux entre hommes et femmes doivent être intégrés de diverses manières dans les différents aspects des activités de l'OMC. Ils doivent être considérés comme des préoccupations autres que d'ordre commercial et être pris en compte dans les mécanismes de protection sociale, ainsi que dans l'Aide pour le commerce, dans les négociations concernant le mode 4, etc.

Il est indispensable d'accroître la sensibilisation aux questions de parité entre les sexes dans les travaux du Secrétariat de l'OMC en général et parmi les groupes de travail et les délégations commerciales en particulier. Il faut pour cela adopter une approche planifiée de la formation et du renforcement des capacités; il faut en outre affiner et recentrer la méthode et les instruments d'analyse des politiques économiques et commerciales afin d'assurer un développement humain et social à la fois durable et non sexiste.

(b) Mme l'Ambassadeur Mia Horn af Rantzien, Présidente de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce et Représentante permanente de la Suède auprès de l'OMC

La prise en compte des rapports sociaux entre hommes et femmes dans le programme d'Aide pour le commerce

Tout d'abord, la Présidente de l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce a expliqué la raison d'être et le contexte de l'initiative d'Aide pour le commerce. La question de l'Aide pour le commerce ayant été soulevée par les Ministres du commerce à la Réunion ministérielle de Hong Kong, le Directeur général de l'OMC avait formé une Équipe spéciale de 13 membres qui a présenté ses recommandations le 27 juillet 2006.

L'Équipe spéciale a procédé à d'intenses consultations pour tenter de tirer un enseignement des expériences nationales et de comprendre la nature des disparités et des problèmes. Elle s'est appuyée non seulement sur l'expertise des membres des délégations chargées des questions commerciales, mais aussi sur celle de divers organismes, y compris des cellules de réflexion et des parties prenantes extérieures aux gouvernements. Elle a participé à de nombreux séminaires et à de nombreuses consultations avant d'émettre ses recommandations. Mme Horn a fait savoir que dans le cadre de la réunion en cours, elle n'aborderait pas toutes les recommandations, mais se bornerait à celles qui se rapportaient au sujet examiné.

Les principes directeurs ci-après sont énoncés dans les recommandations:

- L'Aide pour le commerce devrait être guidée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

- L'Aide pour le commerce devrait être fournie de façon cohérente en tenant pleinement compte, entre autres, du souci d'équité entre les sexes et de l'objectif global de développement durable.

- L'approche devrait être adaptée à chaque pays – les pays devraient préciser ceux de leurs besoins auxquels devraient répondre les fonds d'aide au développement.

- La diffusion des données et le partage des connaissances sont essentiels pour comprendre les questions nationales, régionales et internationales.

Mme Horn a souligné que pour progresser dans le sens d'une réduction de la pauvreté, il était essentiel d'exercer une surveillance. Le commerce était un instrument efficace de réduction de la pauvreté, mais il incombait aux gouvernements de veiller à ce que le programme commercial soit appliqué d'une manière compatible avec les instruments utilisés et les engagements pris dans d'autres domaines d'action, y compris l'intégration des rapports sociaux entre hommes et femmes et du développement durable.

Deux propositions qui allaient manifestement dans le sens de cette convergence – dans l'optique d'un mécanisme institutionnel – avaient trait à l'utilisation du mécanisme existant d'examen des politiques commerciales et à l'institution à l'OMC d'un débat annuel sur l'Aide pour le commerce.

Il était important de réfléchir sans à priori et de comprendre que les pays en développement avaient un rôle à jouer pour assurer la fourniture efficace de l'Aide pour le commerce et les pays développés pour assurer la pleine intégration du commerce. Mme Horn a indiqué que l'Aide pour le commerce devait être envisagée avec humilité, que la problématique devait être centrée sur les résultats potentiels de cette initiative et qu'il fallait avoir la volonté de tirer un enseignement des expériences et des erreurs et de partager les connaissances. Le premier pas avait été fait et cette idée était fortement soutenue, il était désormais important de poursuivre l'action.

(c) Mme l'Ambassadeur V. Sebudandi, Représentante permanente du Rwanda auprès de l'OMC

Le renforcement de l'autonomie des femmes au Rwanda – Le commerce et le développement – Introduire une démarche soucieuse d'équité entre les sexes: le cas du Rwanda

L'objet de cet exposé était de montrer qu'il était important d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le commerce et le développement. Dans son introduction, Mme Sebudandi a indiqué qu'elle aborderait le sujet dans le contexte de l'Afrique et, plus précisément, dans celui du Rwanda.

Mme Sebudandi a fait observer que le Rwanda se distinguait sur la scène internationale par le niveau d'autonomie des femmes, l'adoption de politiques tenant compte des spécificités de chaque sexe et les progrès dans l'intégration des rapports sociaux entre hommes et femmes dans les structures institutionnelles du pays. À ce jour, le Rwanda était le pays où la participation politique des femmes était la plus élevée, 49 pour cent des membres du Parlement (soit davantage même qu'en Suède, pays d'origine de Mme Mia Horn, où les femmes ne représentaient que 43,5 pour cent des membres du Parlement), 44 pour cent des juges et 33 pour cent des membres du Cabinet étant des femmes.

Mme Sebudandi a fait valoir que les femmes africaines étaient doublement victimes d'une marginalisation dans le domaine du commerce et du développement. L'Afrique ne représentait que 2 pour cent du commerce mondial et 1 pour cent de l'investissement mondial. Les femmes, en outre, subissaient au niveau local des pratiques sociales et culturelles discriminatoires qui influaient sur leur participation aux principales activités économiques. Par exemple, l'absence de droits de propriété se traduisait par une impossibilité d'accéder au crédit et le manque de compétences appropriées limitait les possibilités d'emploi.

Le gouvernement rwandais avait soutenu avec application des projets économiques dont les femmes avaient bénéficié. Cela était manifeste dans le secteur de l'agriculture et dans la micro-finance, où les femmes avaient leur propre banque. Les femmes avaient un rôle essentiel à jouer dans le domaine des exportations, que ce soit dans les secteurs traditionnels ou non traditionnels. Elles avaient bénéficié de l'AGOA et des femmes exportaient des paniers traditionnels aux États-Unis. Les fleurs coupées étaient un autre article d'exportation et la plus grosse entreprise de fleurs coupées appartenait à une femme.

Mme Sebudandi a souligné la nécessité de prendre des mesures internationales pour soutenir ou renforcer la possibilité de parvenir à l'égalité entre les sexes et elle a salué la nouvelle initiative de la Banque mondiale, récemment annoncée à Singapour, pour un projet de quatre ans sur l'autonomisation économique des femmes. Elle a également salué le programme d'Aide pour le commerce et a souligné que pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il était essentiel de parvenir à l'égalité entre les sexes. Pour que les femmes, qui représentaient la moitié de la population, bénéficient autant que les hommes de la création de richesses, il était essentiel d'intégrer les rapports sociaux

entre hommes et femmes. Il était donc important et indispensable d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le commerce et le développement.

(d) M. l'Ambassadeur G. Senadhira, Président du Groupe de Genève des pays en développement du Commonwealth et Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'OMC

La parité entre les sexes et l'AMNA, le cas de Sri Lanka

L'objet de cet exposé était d'aborder la question de la parité entre les sexes et du commerce sous l'angle d'un pays et dans le contexte d'un secteur spécifique. L'exposé s'est focalisé sur le secteur de l'habillement à Sri Lanka, en raison de la contribution importante de ce secteur aux recettes d'exportation (près de 50 pour cent) et de la prépondérance de la main-d'œuvre féminine (87 pour cent).

Tout d'abord, M. Senadhira a cité l'extrait suivant d'un rapport de la Banque mondiale: «*Sri Lanka a été l'un des premier pays en développement à comprendre qu'il était important d'investir dans les ressources humaines et de promouvoir l'égalité des sexes*». Il a décrit le contexte de développement de Sri Lanka en communiquant des données sur l'espérance de vie, l'alphabétisation et la mortalité infantile qui montraient qu'un grand nombre des paramètres de développement étaient comparables à ceux des pays à hauts revenus et que l'écart entre le développement des femmes et celui des hommes était insignifiant (les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes, par exemple, étaient de 92 et 88 pour cent).

La main-d'œuvre féminine jouait un rôle considérable dans l'économie sri-lankaise car elle était essentielle à trois secteurs qui étaient source d'importantes recettes d'exportation/recettes en devises – les vêtements, le thé et les envois de fonds. Soixante pour cent des travailleurs sri lankais à l'étranger étaient des femmes. L'emploi dans l'industrie des vêtements avait entraîné une amélioration de la situation économique, bien que plusieurs études aient reconnu qu'aux niveaux les plus élevés des industries d'exportation, les femmes n'étaient pas représentées de façon proportionnelle. Toute perturbation sensible de la branche de production due à la libéralisation du commerce pouvait avoir des conséquences négatives pour les travailleurs de ces pays et il n'existait pas d'autres possibilités d'emploi.

M. Senadhira a fait observer que dans l'industrie des vêtements, les principaux marchés étaient les États-Unis et l'Union européenne. Il a souligné le fait que les conditions d'accès aux marchés n'étaient pas égales pour tous. Aux États-Unis, par exemple, Sri Lanka devait affronter la concurrence de pays qui bénéficiaient d'un accès en franchise de droits, alors qu'un taux de 13 pour cent était applicable aux produits sri-lankais. De même, au Royaume-Uni, Sri Lanka devait payer des droits de douane plus élevés que les autres pays. La situation s'était considérablement améliorée depuis que le schéma de préférences généralisées (SPG) + avait été étendu à Sri Lanka, bien que pour diverses raisons il n'ait pas été possible jusqu'alors de tirer pleinement profit de cette concession.

M. Senadhira a mis l'accent sur la question de la libéralisation du commerce dans le secteur de l'habillement et sur les incidences de cette libéralisation sur la main-d'œuvre féminine. Il a fait observer qu'il s'agissait d'une question importante car ces possibilités, qui pouvaient être les seules possibilités offertes, représentaient pour les femmes leur premier et seul emploi. Il s'agissait d'une question importante avant la suspension du Cycle de Doha et la solution qui était requise était une «solution commerciale» et non pas seulement une solution «d'Aide pour le commerce». Le Programme de Doha pour le développement (PDD) offrait une possibilité de réduire les crêtes tarifaires auxquelles les exportateurs sri-lankais devaient faire face et de réduire le handicap concurrentiel de Sri Lanka. Un résultat ambitieux pour l'AMNA dans ce secteur rendrait certainement les chances égales pour tous. Cependant, il entraînerait une érosion des marges de préférence dont bénéficiaient actuellement certains pays, ce qui aurait très certainement une forte incidence négative sur les branches de production de ces pays et se traduirait par la fermeture d'usines et la mise au chômage d'un grand nombre de travailleuses. Pour les pays qui ne bénéficient pas d'un accès préférentiel, les droits oscillent entre 15 et 30 pour cent. Sri Lanka doit déjà faire face à des détournements des échanges et des investissements dans le secteur de l'habillement au profit des pays bénéficiaires de préférences. Toute solution commerciale telle qu'un allongement de la période d'élimination progressive des droits marginaliserait Sri Lanka encore davantage. Nous avions donc proposé que toute solution commerciale de ce type s'accompagne d'une extension immédiate de l'accès préférentiel aux pays qui seraient touchés d'une manière disproportionnée. Il est absolument nécessaire, si nous voulons que le processus de libéralisation fasse de chacun de nous des gagnants, que les négociateurs tiennent compte des préoccupations des différents groupes de pays en développement d'une manière flexible, en particulier dans de tels secteurs.

À Sri Lanka, nous avons de meilleures conditions de travail et, de ce fait, Sri Lanka a été le premier pays en développement à demander que lui soit appliqué le régime spécial d'encouragement prévu par l'Union européenne dans son schéma de préférences généralisées. Sri Lanka a peut-être été le seul pays ayant d'importants échanges commerciaux avec l'Union européenne à remplir les conditions requises pour bénéficier de ce régime.

À peu près à la même époque, l'industrie a élaboré des stratégies pour appliquer le principe de la responsabilité sociale des entreprises. L'une de ces stratégies, définie par l'un des plus grands exportateurs de vêtements, a été intitulée «Women Go Beyond» (les femmes vont plus loin). Cette appellation visait à remplacer l'épithète désobligeante de «Juki girls» attachée aux ouvrières du vêtement. Une étude récente de l'INSEAD à ce sujet explique comment l'entreprise en question a institutionnalisé la prise en main de leur destin par les travailleuses. La branche de production a adopté ensuite une approche élaborée visant à améliorer l'image et le statut des travailleuses et dont le dernier exemple concret est le slogan «Garments without guilt» (vêtements irréprochables), qui permet d'identifier les vêtements produits à Sri Lanka.

(e) Mme Sarojini Ganju Thakur, Conseillère (Section des rapports sociaux entre hommes et femmes), Secrétariat du Commonwealth, Londres

Parité entre les sexes et commerce: de l'analyse à l'action – l'expérience du Secrétariat du Commonwealth

L'exposé «Parité entre les sexes et commerce: de l'analyse à l'action – le point de vue du Commonwealth» a consisté, après une présentation plus théorique, en un examen de la manière dont la Section des rapports sociaux entre hommes et femmes du Secrétariat du Commonwealth employait une quadruple stratégie pour obtenir des résultat pragmatiques.

Mme Thakur a inscrit les travaux de la Section des rapports sociaux entre hommes et femmes dans le contexte plus large des activités du secrétariat du Commonwealth relatives au commerce, parmi lesquelles figure le renforcement des capacités en matière de négociation commerciale et d'analyse des politiques commerciales par l'intermédiaire d'un soutien aux pays sur place et à Genève. Elle partageait en outre la vision exprimée dans la Déclaration de La Valette sur le commerce multilatéral, que la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth avait entérinée en novembre 2005, avant la Réunion ministérielle de Hong Kong.

Le programme de travail sur la parité entre les sexes et le commerce a été mis en place en 2000, quand les ministres de la condition féminine des pays du Commonwealth ont déclaré qu'il était d'une importance vitale de s'intéresser aux incidences de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur les hommes et les femmes. Par la suite, le Plan d'action du Commonwealth pour l'égalité entre les sexes (2005–2015) – qui a été approuvé par la Réunion des ministres de la condition féminine des pays du Commonwealth et entériné par les Chefs de gouvernement en novembre 2005 – a fait de la parité entre les sexes et du commerce une question importante figurant à l'ordre du jour des dix prochaines années.

L'approche du Secrétariat du Commonwealth a consisté à s'efforcer de combler l'écart entre la politique et la mise en œuvre, la parité entre les sexes et le commerce – soit une approche descendante et ascendante. Les travaux ont répondu systématiquement à une quadruple stratégie dont les éléments sont résumés ci-après.

- **Se doter des éléments d'information et des moyens didactiques** – Il s'agit notamment d'établir la base conceptuelle, formée principalement des publications qui ont été mentionnées plus haut et d'autres travaux en cours, ainsi que de constituer un ensemble de matériels de formation, de réunir un ensemble supplémentaire d'éléments spécifiques d'information provenant d'études de cas par pays et d'effectuer une analyse connexe de l'intégration de la parité entre les sexes dans la protection sociale.

- **Renforcement des capacités** – Au cours de ces deux dernières années, un effort systématique a été fait pour élaborer, concevoir et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la parité entre les sexes, de la politique

commerciale et de la promotion des exportations. L'objet de ces programmes est d'apprendre à faire connaître et mieux comprendre aux responsables de l'élaboration des politiques commerciales et aux autres parties prenantes les aspects des accords commerciaux/négociations commerciales et de la formulation des politiques commerciales qui sont liés aux rôles respectifs des hommes et des femmes. Le fait d'associer des parties prenantes issues de la société civile à ces programmes a également eu pour but de renforcer la participation et la contribution des femmes à l'examen des questions liées au commerce. Les programmes couvrent les domaines suivants:

- relation entre le rôle social des hommes et des femmes, le commerce et le développement;
- initiation aux questions de parité entre les sexes et de commerce, au système commercial multilatéral, à l'OMC, aux accords régionaux et bilatéraux et aux accords de partenariat économique;
- accès aux marchés et compétitivité;
- cadres et instruments d'analyse – politiques commerciales tenant compte de la parité entre les sexes, analyse des incidences sociales, accès aux marchés, cadres d'analyse par sexe;
- questions spécifiques aux régions/nations; et
- planification des mesures.

Le choix des participants a été un élément essentiel, l'objectif étant de réunir des compétences multiples sur le thème de la parité entre les sexes et du commerce. Au niveau national, la participation des pouvoirs publics a été assurée par les ministères du commerce/de la condition féminine, les ministères sectoriels (agriculture, tourisme, technologies de l'information) et les agences de promotion des exportations. La participation non gouvernementale a été assurée par des organes professionnels et d'autres organisations de la société civile telles que les fédérations nationales de femmes entrepreneurs. La représentation régionale a été assurée par des organisations professionnelles et des réseaux de femmes.

Jusqu'à présent, trois ateliers régionaux ont été organisés pour les pays du Commonwealth situés en Afrique orientale, en Asie méridionale et dans une sous-région des Caraïbes. Après les ateliers, des activités de suivi sont planifiées par les équipes nationales et supervisées par le Secrétariat du Commonwealth. Les résultats ont été divers, mais positifs dans le cas de certains pays. Ils ont été notamment les suivants:

- établissement d'un noyau – formel ou informel – de compétences sur le thème de la parité entre les sexes et du commerce (Ouganda, Inde);

- travaux sectoriels sur les politiques nationales – artisanat, transformation des produits alimentaires;

- récompenses aux femmes exportatrices; gros plan sur l'apiculture et les femmes (Conseil ougandais de promotion des exportations).

- **Diffusion et promotion** – Dans le cadre de la poursuite du processus axé sur la parité entre les sexes et le commerce, la Section des rapports sociaux entre les hommes et les femmes a planifié les activités suivantes:

    - publication de matériels de formation à usage général;

    - création d'un bulletin d'information électronique sur la parité entre les sexes et le commerce;

    - travaux d'intégration des processus à l'échelle nationale dans deux pays et de sensibilisation des personnes occupant des positions essentielles;

    - activités de promotion.

- **Établissement de réseaux nationaux et internationaux** – L'organisation d'ateliers, la constitution, au niveau national, de petits groupes spécialisés dans les questions de parité entre les sexes et de commerce et la création d'un bulletin d'information pour mettre en relation les participants aux ateliers et les personnes intéressées sont quelques-uns des moyens utilisés pour promouvoir l'établissement de réseaux. En outre, le Secrétariat du Commonwealth a fondé le Commonwealth Business Women's Network, dont le site Web (www.cbwn.net) permet aux femmes entrepreneurs du Commonwealth de constituer un réseau. La création de ce réseau n'en est qu'au stade initial.

2. Questions et remarques des participants

Enfin, à propos de ce que pourrait faire l'OMC au XXIe siècle, la prise en compte des rapports sociaux entre hommes et femmes dans l'examen des politiques commerciales et la supervision de la mise en œuvre de l'Aide pour le commerce avaient été mentionnées dans deux interventions spécifiques. Ces processus dépendraient de la priorité accordée par les pays à l'intégration de la parité entre les sexes au niveau national. En outre, il était important qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes soit intégrée dans les programmes de formation de l'OMC et d'autres institutions. Le Secrétariat du Commonwealth poursuivrait ses efforts d'élaboration de matériels didactiques, de renforcement des capacités, de diffusion et de sensibilisation, ainsi que d'établissement de réseaux, afin que progressent les travaux concernant la parité entre les sexes et le commerce.

3. Conclusion

Il restait très peu de temps pour les débats après l'exposé, bien que quelques questions aient été posées au sujet de la participation politique du Rwanda. Cependant, les apports ont été jugés très précieux. S'agissant de la parité entre les sexes et du commerce, un point de vue s'est dégagé selon lequel l'OMC devait intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le mécanisme d'examen des politiques commerciales et dans ses programmes de formation et, ultérieurement, quand le programme d'Aide pour le commerce serait mis en œuvre, procéder à un examen annuel qui permettrait, entre autres, de déterminer dans quelle mesure la parité entre les sexes aurait été intégrée. En même temps, pour faire en sorte que les résultats soient équitables et que des chances égales soient offertes aux hommes et aux femmes, il était important de renforcer encore les capacités dans le domaine de la parité entre les sexes et du commerce au niveau des pays, des régions et de l'OMC, de réaliser des études de cas et de faire connaître des méthodes efficaces en la matière.

H. L'Aide pour le commerce: peut-on envisager un développement tenant compte des besoins des deux sexes? *Thème traité par International Gender and Trade Network*

Rapport établi par International Gender and Trade Network (IGTN)

Résumé

Le groupe d'experts de l'IGTN était composé du Chef du bureau de Genève de l'IGTN, Maria Rosaria Iorio, en tant qu'animatrice, et de Kristin Sampson, de l'USGTN (CoC), et Gigi Francisco, de l'IGTN–Asie, en tant qu'experts.

Les deux objectifs du thème traité par l'IGTN étaient les suivants:

1. *Mettre en lumière les incidences en matière de parité entre les sexes des changements d'objectif et de politique annoncés par l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce. Cette équipe spéciale a été constituée par le Directeur général de l'OMC conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong.*

2. *Souligner les questions centrales liées à l'incidence potentielle d'une intégration du commerce dans les politiques nationales et à l'influence potentielle de l'Aide pour le commerce sur les coûts d'adaptation et les défis du développement.*

1. Exposés des intervenants

La session était animée par Maria Rosaria Iorio, Chef du bureau de Genève de l'IGTN.

(a) Mme Maria Rosaria Iorio, Chef du bureau de Genève de l'IGTN

Sur la base de sa communication intitulée *The DDA and A4T: Finding the Policy Link*, Mme Iorio a donné un aperçu de l'objectif de l'Aide pour le commerce tel qu'il avait été présenté par l'Équipe spéciale.

Mme Iorio a rappelé les termes de la déclaration faite par la Gambie au nom du groupe des PMA: «*L'Aide pour le commerce existe depuis longtemps. Actuellement, plus de 40 donateurs, bilatéraux et multilatéraux, apportent un soutien dans le domaine du commerce aux pays en développement. Mais ce qui est nouveau, ce sont les liens entre l'Aide pour le commerce et le régime commercial multilatéral, l'accent mis dans le PDD sur les questions de développement et la reconnaissance par la communauté des donateurs que le commerce devrait être utilisé de façon dynamique comme instrument de la politique de développement pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté.*»[14]

14 WT/AFT/W/22 – Communication présentée par la Zambie au nom du groupe des PMA.

Mme Iorio a noté en outre que le débat sur le lien entre les négociations sur le régime commercial multilatéral et l'Aide pour le commerce plaçait *le commerce* au centre des stratégies de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté au niveau national, régional et multilatéral.

Ce virage politique, qui est aussi un changement d'orientation, influe sur la manière dont les politiques de développement et la coopération technique, y compris les activités axées sur l'intégration des femmes, doivent être conçues et mises en œuvre à l'avenir et ne sera pas sans conséquences pour le financement d'autres secteurs et d'autres aspects de la mise en œuvre des politiques de développement.

L'intégration du commerce dans le développement influera également sur les demandes d'assistance présentées au titre de la coopération technique par les pays en développement et les PMA Membres de l'OMC. Cette *nouvelle* orientation politique soulève néanmoins un certain nombre de questions très importantes, notamment en ce qui concerne les politiques sociales nationales des pays les plus pauvres.

(b) Mme Gigi Francisco, IGTN-Asie

Mme Francisco s'est demandé comment «*les gouvernements des pays en développement pouvaient réellement adhérer aux programmes de réduction de la pauvreté tels qu'ils étaient préconisés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, quand l'Aide pour le commerce ne tenait pratiquement pas compte des autres possibilités d'action*».

L'intervenante s'est aussi demandé si l'Aide pour le commerce pourrait apporter une solution à ce que le FMI et la Banque mondiale considéraient comme «*un sous-investissement dans la réforme commerciale*», alors qu'elle ne contribuait pas réellement à la résolution durable des problèmes budgétaires dans les pays autres que les pays pauvres très endettés où le rapport de la dette au PIB pouvait, comme dans le cas des Philippines, atteindre des proportions vertigineuses.

(c) Mme Kristin Sampson, USGTN (CoC)

Mme Sampson a mis en évidence, d'une part, les incertitudes au sujet de la volonté politique des États-Unis d'assurer à l'Aide pour le commerce un financement supplémentaire, fiable et inconditionnel. D'autre part, l'ensemble de mesures d'Aide pour le commerce offert aux pays d'Amérique centrale au cours des négociations pour un accord de libre-échange avec les États-Unis soutenait essentiellement les domaines traditionnels de la facilitation du commerce, malgré les demandes faites par ces pays pour recevoir une aide plus générale dans le cadre de leurs programmes nationaux.

Par ailleurs, Mme Sampson a émis des doutes, dans le contexte plus large des négociations commerciales de l'OMC, concernant l'efficacité de l'Aide pour le commerce au regard du développement. Elle a fait observer que plus de 20 années de libéralisation économique

avaient exacerbé des problèmes tels que le renforcement des inégalités, le désinvestissement dans les biens et services publics, la concentration croissante de la puissance commerciale dans quelques entreprises de premier plan, la flexibilité de la main-d'œuvre, en particulier féminine, et l'affaiblissement des dispositifs de protection sociale.

2. Questions et remarques des participants

Le débat a mis en lumière le fait que les questions de parité entre les sexes étaient liées à la dynamique nationale, qui influait sur l'élaboration des politiques. Les rapports sociaux entre les deux sexes ne concernent pas uniquement les femmes, mais l'ensemble de la société. En fait, ils influent sur la manière dont fonctionnent les sociétés et les économies.

En outre, bien qu'il ne semble pas y avoir de lien direct entre le commerce international et les rapports sociaux entre hommes et femmes, la plupart des observations et des réflexions ont souligné le fait que l'orientation de la production agricole vers l'exportation et le manque de recettes tarifaires résultant de la libéralisation dans les pays en développement, combinée, dans les pays industrialisés, à des pratiques commerciales ayant des effets de distorsion, avaient retiré aux emplois féminins leur caractère socialement valorisant, tout en réduisant les possibilités d'accès des femmes à des activités génératrices de revenus durables.

Cette situation a pesé sur le pouvoir de négociation des femmes, ainsi que sur leurs moyens de subsistance, tout en compromettant le développement rural. À cet égard, les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale ont été mentionnés comme étant pertinents.

La question de l'intégration du commerce et de son rapport avec l'intégration de la parité entre les sexes dans l'élaboration des politiques nationales au profit d'un régime international reflétant davantage les différentes sensibilités de l'homme et de la femme a également été mise en lumière. Les relations entre les hommes et les femmes ne jouent pas encore un rôle central dans l'élaboration des politiques commerciales à l'échelon national, que ce soit dans les pays en développement ou dans les pays développés.

Dans ce contexte, l'Aide pour le commerce n'est l'instrument approprié ni pour corriger les inégalités de développement et de production, ni pour relever les défis de la lutte contre l'inégalité sociale tant au niveau national qu'international.

3. Conclusion

En ce qui concerne l'*Aide pour le commerce* et le rôle des négociateurs de l'OMC, les points suivants peuvent être soulignés:

1) L'Aide pour le commerce devrait faire partie d'un plan mondial par secteur visant à améliorer chaque fois que possible l'emploi et les conditions de travail des femmes, c'est-à-dire à élever les normes en matière d'emploi et à stabiliser les revenus.

2) L'Aide pour le commerce ne devrait pas devenir une sous-rubrique des programmes commerciaux et des programmes de la Banque mondiale, mais plutôt servir à l'élaboration des politiques nationales. Le cadre fourni par la Banque mondiale en tant que référence pour l'élaboration des politiques n'est pas propice au développement.

3) L'Aide pour le commerce devrait être supervisée et évaluée à la lumière des critères quantitatifs et qualitatifs suivants (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive): l'Aide pour le commerce a-t-elle sorti des citoyens de la pauvreté en augmentant leurs revenus d'une manière durable? A-t-elle entrainé une hausse des exportations et de la production? L'infrastructure, lorsqu'elle a été créée, a-t-elle bénéficié à l'ensemble de la population, et en particulier aux femmes, en tant que principales dispensatrices de soins? L'Aide pour le commerce a-t-elle soutenu les plans d'industrialisation? Des informations plus détaillées sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.igtn.org/page/703.

4) L'OMC est une organisation qui fonctionne sous l'impulsion de ses Membres, qui déterminent son domaine d'action. Des efforts devraient donc être faits pour sensibiliser les négociateurs commerciaux à un certain nombre de questions liées aux distinctions fondées sur le sexe. Tout d'abord en ce qui concerne les concessions qui entraînent des coûts d'adaptation ayant des répercussions sur l'emploi et le bien-être des femmes, ainsi que sur le plan des réductions tarifaires qui peuvent avoir une incidence négative sur l'emploi industriel et sur l'accès à des services essentiels tels que la santé et l'éducation.



VI. ANNEXE I – ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

A. Allocution d'ouverture de M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC

Votre Excellence, M. Turner, M. Burgmans, Mesdames et Messieurs,

Bienvenue au Forum public 2006 de l'OMC!

Ce Forum nous offre fort opportunément l'occasion de débattre du commerce et de sa contribution à la croissance et au développement. Le thème de cette année «Quelle OMC au XXIe siècle?» nous invite à échanger idées et réflexions sur le devenir de l'Organisation mondiale du commerce et l'orientation que prendra son action.

Tous les orateurs aujourd'hui croient véritablement aux vertus d'un système international solide et fondé sur des règles et j'espère, par conséquent, qu'ils feront passer ce message tout au long du Forum. Je commencerai par dire que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, m'a demandé de l'excuser car il n'a pu venir en personne, mais il voulait vous faire part de ses idées dans un message.

Rassembler plus d'un millier de personnes à l'OMC n'aurait pas été possible sans l'appui généreux du gouvernement norvégien et de la Commission européenne, ce dont je les remercie.

Certains pourraient faire valoir qu'il n'est pas surprenant qu'autant de monde participe au Forum de cette année, vu ce qui est arrivé aux négociations multilatérales. Les accidents attirent de nombreux badauds et, trop souvent, nous préférons rester spectateurs plutôt que d'aider à sortir la voiture du fossé.

Il est vrai que le titre de ce Forum semble parfaitement choisi et que la dynamique engagée vient à point nommé: un débat public sur le futur de l'Organisation alors que les négociations de Doha sont suspendues et son avenir incertain. Ajoutons à cela que la période de réflexion que nous avons entamée – après onze ans d'existence – est marquée par des doutes croissants quant au rôle et au succès de la coopération internationale et des disciplines multilatérales et la montée en puissance d'une pensée politique axée sur le repli sur soi et le court terme.

On pourrait donc se dire que le moment est parfaitement choisi pour achever le blessé alors que nous attendons l'ambulance, sans savoir quand elle arrivera sur le lieu de l'accident ni si elle apportera les bons instruments et les bons remèdes. Pour ceux qui sont contre l'OMC et tout ce qu'elle représente, c'est une occasion unique d'achever ce qu'ils pensent avoir commencé il y a des années: empêcher l'OMC de fonctionner. Ils n'ont plus qu'à lui donner le coup de grâce et à danser sur ses cendres.

Je ne suis pas d'accord. Certes, vous venez à l'OMC à un moment très difficile et vous poserez sans aucun doute des questions cruciales quant à son avenir. C'est ce que vous avez toujours fait, pour le plus grand bien de cette Organisation, et je vous encourage à le faire encore aujourd'hui et demain. Nombre d'entre vous mettent en cause les fonctions de l'OMC, ses imperfections et les difficultés posées par le mécanisme de mise en œuvre. Ce sont là des critiques qui méritent de faire l'objet d'un débat continu et axé sur la recherche de solutions, y compris dans le cadre de ce Forum.

Mais je suis convaincu que la plupart d'entre vous sont venus ici parce qu'ils croient aux bienfaits du système commercial multilatéral et qu'ils sont soucieux de le renforcer et non de l'affaiblir. Un système qui se fonde sur le GATT pour établir une base plus juste et plus transparente pour le commerce international. Où les 149 Membres, petits ou grands, ont le même poids. Qui œuvre pour que les règles commerciales soient plus favorables au développement. En un mot, une contribution cruciale visant à mettre à profit la mondialisation pour le bien de tous. C'est là le mandat dont nous sommes tous convenus à Doha en 2001 et que je me suis engagé à exécuter lorsque j'ai été nommé Directeur général l'année dernière.

Permettez-moi de rappeler que, à l'âge de onze ans, l'OMC est une enceinte efficace où les Membres traitent de leurs relations et de leurs politiques commerciales, règlent leurs différends commerciaux et négocient de nouvelles règles commerciales ou les améliorent. S'il est vrai que l'OMC est le fruit de négociations, et que tout ce qu'elle fait est le résultat de négociations, elle a aussi d'autres rôles et d'autres fonctions que l'on oublie souvent.

L'OMC consiste en un ensemble de règles contraignantes figurant dans les nombreux accords signés par la grande majorité des nations commerçantes du monde. Ce sont les règles de base du commerce international et elles régissent les relations entre les Membres de l'OMC dans les nombreux conseils, comités et groupes de travail que l'Organisation a établis. C'est une tribune qui permet des échanges de vues, un dialogue et, si nécessaire, l'examen et le règlement des différends commerciaux. Les principes les plus fondamentaux du système – traitement de la nation la plus favorisée et traitement national – font l'objet d'une surveillance permanente car ils garantissent la transparence, la prévisibilité et une concurrence loyale. Et en plaidant la cause d'un commerce ouvert, l'OMC contribue au développement économique.

Ce n'est pas que l'ouverture des échanges en elle-même soit synonyme de bien-être, ni que le bien-être en lui-même réduise la pauvreté. Nous savons tous que les mécanismes qui font que l'ouverture des échanges se traduit par une réduction de la pauvreté sont complexes et nécessitent le contexte politique approprié. Mais ce que nous savons aussi, c'est que si le commerce ne suffit pas, il est certainement un ingrédient nécessaire. Ce postulat est au cœur de ce que j'ai appelé le «Consensus de Genève».

Il y a des failles dans le système – j'ai dit à de nombreuses reprises que l'OMC était loin d'être un instrument parfait – mais les dix dernières années de coopération commerciale

multilatérale ont montré que nous avions besoin de cet instrument international, tout imparfait qu'il soit, et notre objectif commun devrait être de travailler de concert pour que l'OMC réponde mieux à nos aspirations.

À cet égard, l'OMC est comme un enfant de onze ans. On attend souvent beaucoup trop d'elle sans assez reconnaître la valeur de ce qui a déjà été accompli. Ce dont l'OMC a besoin actuellement, c'est d'un mélange de courage et de vision politiques qui permettrait d'améliorer les choses qu'elle fait bien et de remédier à certaines de ses imperfections.

J'aurais préféré vous rencontrer dans des circonstances différentes, plus encourageantes, car c'est toujours plus facile de trouver son chemin quand on y voit clair. En juillet, nous avons manqué une occasion importante de promouvoir la cause d'un système commercial multilatéral plus solide. Ce n'est pas la première fois qu'une échéance n'est pas respectée. Mais dans la situation économique et géopolitique actuelle, un échec des négociations de Doha aurait tout simplement des conséquences trop graves.

Ce qui m'encourage cependant, c'est de voir que, depuis juillet, tous les Membres de l'OMC, les milieux universitaires et la société civile ont unanimement fait part de leur déception et de leurs regrets devant le risque que nous laissions passer une occasion très importante – peut-être unique – d'intégrer les économies les plus vulnérables dans le commerce international et que nous compromettions leur capacité de contribuer à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté. C'est un premier pas dans la bonne direction, qui va nous aider à sortir la voiture OMC de l'atelier de réparation où elle se trouve maintenant. Nous devons à présent nous demander comment et quand elle va pouvoir sortir. J'espère que les Membres consacreront les semaines à venir à la diplomatie discrète, établissant des passerelles et s'efforçant de mieux comprendre leurs positions respectives, étape nécessaire pour conclure les négociations.

Votre contribution au Forum sera précieuse: elle n'est pas seulement bienvenue, elle est tout à fait nécessaire. Sans vos idées, il sera impossible de déterminer ce que sera l'OMC au XXIe siècle. Le système commercial multilatéral vous appartient et vous devriez donc contribuer à le façonner. C'est pour cela, je pense, que vous êtes venus au Forum public en si grand nombre. La présence d'autant de représentants des Membres de l'OMC, de la société civile, des parlements, des médias et des milieux universitaires renforce ma conviction que l'attachement à la coopération internationale et au multilatéralisme est le seul moyen d'avancer.

Je vous souhaite un Forum agréable et fructueux!

Pascal Lamy
Directeur général de l'OMC



B. Message de M. Kofi A. Annan, Secrétaire général de l'ONU

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

--

MESSAGE ADRESSÉ AU FORUM PUBLIC DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Genève, le 25 septembre 2006

Chers amis,

Le présent forum nous donne l'occasion de nous pencher sur les règles du commerce international et d'examiner la façon dont elles affectent la vie des gens.

Il nous rappelle que l'ouverture du commerce mondial est essentielle si nous voulons que les Objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints d'ici à 2015.

Cela signifie qu'il faut saisir l'occasion historique offerte par le Programme de Doha pour le développement afin de rééquilibrer les règles du système commercial au profit des démunis.

Les revers essuyés par les pourparlers de Doha pourraient amener certains à se résigner à accepter quelque chose qui ne répondrait pas aux ambitions d'un véritable cycle du développement - voire même à s'accommoder de l'échec du cycle. Il faut éviter cela.

Je joins ma voix à celle des pays en développement et des pays les moins avancés pour demander instamment la reprise des négociations le plus tôt possible. Nos pays et nos peuples en ont besoin et ne méritent rien de moins pour être en mesure de sortir de la pauvreté.

J'exhorte les Membres de l'OMC à faire l'effort supplémentaire qui est requis. Chers amis, faites la chose qui s'impose. Faites en sorte qu'un accord commercial soit possible.

Kofi A. Annan

C. Allocution de S.E. M. Pakalitha Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho

«Quelle OMC au XXIe siècle?»

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les participants,

Permettez-moi de vous souhaiter à tous une très cordiale bienvenue.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude au Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, pour son aimable invitation qui me donne l'insigne honneur et le rare privilège de m'adresser à cette illustre assemblée. Je me félicite tout particulièrement de l'occasion qui m'est ainsi offerte de vous faire part de quelques réflexions qui, je l'espère, seront utiles pour notre débat sur le thème: «Quelle OMC au XXIe siècle?». Cette invitation confirme que dans sa conception même l'OMC est une organisation internationale offrant une tribune ouverte à tous, y compris à ceux d'entre nous qui viennent des pays les moins avancés (PMA). C'est le signe que toutes les voix sont écoutées et, espérons-le, entendues et prises en compte.

Ces dernières années, mes collègues du gouvernement et moi-même avons eu la tâche difficile d'essayer d'utiliser au mieux les rouages de l'État pour apporter le soutien nécessaire aux efforts du peuple du Lesotho dans son combat quotidien pour gagner décemment sa vie et créer les conditions voulues pour ce faire. Nos concitoyens travaillent dur chaque jour pour essayer de satisfaire leurs besoins élémentaires. Nous avons fait tout cela sans cesser de défendre la démocratie et de respecter et de protéger pleinement les droits de l'homme et ce n'était pas une tâche facile. Des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts, mais nous avons aussi enregistré des retards et même essuyé des revers dans d'autres domaines. Nous avons dû lutter contre toute une avalanche de phénomènes adverses tant à l'intérieur du pays qu'au plan régional ou mondial.

Le Lesotho en tant que PMA à l'économie ouverte n'a pas pu résister à certains de ces chocs extérieurs. Et je crois pouvoir dire sans me tromper qu'il n'est pas le seul à avoir vécu cette situation. Nos malheurs ont été partagés par de nombreux PMA et plusieurs autres économies petites et vulnérables.

Le défi de la mondialisation et le système commercial multilatéral

L'humanité se trouve aujourd'hui face à tout un ensemble de défis et de possibilités qui, pour pouvoir être abordés de façon effective, demandent des efforts concertés, non seulement de la part des individus, des nations et des régions mais aussi de la part de la communauté internationale tout entière.

Pendant ce temps, la mondialisation continue à progresser, nonobstant les vifs débats qu'elle suscite en permanence dans les tribunes internationales. Elle nous a rattrapés et il faut faire avec, qu'on le veuille ou non.

Cette situation peut être vécue, selon le cas, comme «l'époque la meilleure ou la pire» (pour reprendre la formule utilisée par Charles Dickens dans son fameux «Conte des deux villes»). C'est que l'économie mondiale obéit à une dynamique complexe. Il existe une interdépendance croissante entre les économies du monde et les marchés financiers internationaux. Ces marchés internationaux traversent souvent de fortes turbulences. Les communications se sont améliorées de façon fantastique, mais, d'un autre côté, il y a une pénurie croissante de ressources en énergie et on assiste à une destruction de la biosphère. Le climat perturbé nous vaut des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. Il y a aussi le danger représenté par la propagation des pandémies, y compris celle du VIH/SIDA avec ses effets dévastateurs. L'instabilité et l'insécurité géopolitiques croissantes entraînent une accentuation de la pauvreté et des phénomènes migratoires.

Le processus de mondialisation peut toutefois être maîtrisé jusqu'à un certain point et orienté dans la bonne direction pour lui donner un visage humain. C'est dans cette optique que notre Forum doit débattre du rôle et des responsabilités de l'OMC et de ce qu'elle représente pour le monde en développement, pour l'Afrique et, en particulier, pour les PMA. Tous les rapports fiables concernant les résultats de l'économie mondiale sont positifs, avec une mention spéciale pour les taux de croissance extraordinaires enregistrés par la Chine et l'Inde. Seule l'Afrique subsaharienne continue à poser de gros problèmes.

L'Afrique dans le système économique et commercial mondial

La mondialisation de l'économie et du commerce mondiaux a profité à de nombreuses régions du monde mais, comme beaucoup le font remarquer, notre continent semble avoir été oublié. L'Afrique est très en retard par rapport à la plupart des autres régions du monde. Ainsi, par exemple, seuls 12 pays d'Afrique subsaharienne figurent dans la catégorie des pays à développement humain moyen de l'indice de développement humain du PNUD. Les autres sont classés parmi les pays à faible développement humain. Avec environ 34 PMA sur un total de quelque 50 pays, l'Afrique subsaharienne regroupe la plus forte concentration d'économies appartenant à cette catégorie. Dans la plupart des cas, le taux de croissance en termes réels est resté au-dessous des 7 pour cent nécessaires pour espérer atteindre les Objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015. Ceux qui réussissent le mieux sont principalement les bénéficiaires d'un taux élevé d'APD par habitant.

Dans la majeure partie de l'Afrique, le principal obstacle à la croissance économique se situe du côté de l'offre. C'est la faible capacité de production, due à tout un ensemble de raisons, qui est à l'origine du problème dans la plupart des cas. Le manque de moyens de financement du développement pour surmonter ces obstacles constitue aussi un handicap majeur. L'épargne nationale est souvent faible compte tenu de la grande pauvreté générale de la population. Les investissements étrangers directs continuent à bouder l'Afrique,

quels que soient les efforts qui ont été faits par certains pays pour essayer de créer un environnement attractif. Les flux d'APD continuent à être précaires, terriblement hésitants et hautement sélectifs, si l'on fait exception d'une poignée de pays dont la générosité se traduit par l'octroi d'une APD par habitant élevée sur le long terme. Mais la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide reste encore à appliquer pleinement.

Des voix s'élèvent même dans certains milieux pour dire que l'APD n'a pas réussi à apporter la croissance forte et soutenue qui était escomptée et qu'en conséquence il ne faudrait plus lui accorder autant d'importance. Ces affirmations sont faites sans que l'on ait étudié de manière approfondie les causes sous-jacentes. Bien au contraire, les faits montrent que, lorsqu'elle est correctement planifiée et utilisée, l'aide débouche sur des résultats tangibles.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), rapidement suivie par l'Initiative PPTE renforcée, a bien sûr apporté aux bénéficiaires un ballon d'oxygène qui leur a permis d'accorder une attention spéciale aux services sociaux et de soulager ainsi les souffrances et de réduire la pauvreté, du moins temporairement. Toutefois, l'Initiative PPTE n'est jamais allée assez loin, et n'a jamais été suffisamment étendue et rapide pour permettre à ces pays de sortir durablement de l'étau de la dette.

On notera aussi que, lors du lancement de l'Initiative PPTE, les PMA qui n'étaient pas classés parmi les pays pauvres très endettés comme le Lesotho ont été oubliés. Nous avons été laissés en dehors de l'initiative d'annulation de la dette. Pourquoi? Parce que nous n'étions pas endettés de manière insupportable. La définition des PMA est devenue en quelque sorte synonyme de pays pauvres très endettés. Les PMA ne faisant pas partie de ces pays pauvres très endettés ont été éclipsés et ont disparu des «écrans radar» de certains des partenaires de développement. Nous voudrions remercier les quelques partenaires de développement qui ne nous ont pas abandonnés. Nous avons eu le sentiment, au Lesotho, que nous n'étions pas seulement oubliés, mais aussi que nous étions punis pour avoir géré notre dette de façon responsable, devenant ainsi les victimes de notre propre discipline et de notre bonne gestion financière!

La Banque mondiale et les banques régionales de développement font beaucoup pour financer les activités de développement et ont créé des mécanismes de prêts à des conditions favorables à l'intention des PMA. Toutefois, les ressources mises à leur disposition ne sont pas suffisantes lorsqu'on les compare aux besoins sur le terrain de ceux auxquels elles sont destinées.

Les transferts de fonds des travailleurs migrants commencent à constituer une nouvelle source potentiellement importante de financement du développement dans un nombre croissant de pays. Il s'agit d'une nouvelle source de financement du développement prometteuse.

Un autre phénomène qui s'amplifie est la participation croissante et active à l'effort de développement de certains fonds spéciaux, privés et publics, ainsi que de fondations, d'œuvres philanthropiques et d'autres organisations non gouvernementales de bonne volonté. Mais ces acteurs ont tendance à mettre l'accent sur le secteur social et l'action communautaire.

Intégration régionale et système commercial multilatéral

Entre-temps, le champ de mes responsabilités s'est élargi. En août dernier, mes collègues - les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CDAA - m'ont fait l'honneur de me nommer à la présidence de ce groupe sous-régional de pays. En cette qualité, je suis chargé de guider et de diriger la mise en œuvre du programme régional qui a été adopté. Il reste encore beaucoup à faire pour faire avancer cette sous-région. Parmi les pièces maîtresses des stratégies que nous avons définies, nous devons trouver les moyens d'arriver à une convergence macro-économique et d'assurer une croissance rapide du commerce intrarégional.

Les membres de la CDAA voient l'intégration de notre région non pas comme un substitut du multilatéralisme, mais plutôt comme un complément de celui-ci et un marchepied en vue de notre participation effective au système commercial mondial. Nous sommes attachés à l'intégration de notre espace économique et au développement de notre région, tout en reconnaissant l'importance d'appartenir à un «village planétaire».

Le paradigme du développement en Afrique: que faire à présent?

L'un des principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée est de savoir comment mener le changement pour mettre les économies africaines sur le chemin de la croissance et du développement durables qui permettront d'obtenir des résultats positifs dans la réduction de la pauvreté. Aucun continent au monde n'a fait l'objet d'autant d'expériences de «l'économie du développement» et des «théories du développement» que l'Afrique, et pourtant ce continent reste le moins développé de la planète. La plupart du temps, dans les PMA africains, le secteur privé est resté sous-développé et faible. Cela peut être attribué aux programmes d'ajustement structurel des années passées, qui ont trop mis l'accent sur la privatisation accélérée des entreprises d'État (autrement dit, la privatisation à tout prix), et ont eu tendance à négliger le développement du secteur privé local, même si ce dernier faisait partie intégrante de la politique concernant le secteur privé. Le résultat a été que les entreprises privées autochtones dans les PMA africains ne sont pas à la hauteur de ce que l'on attend d'elles, à savoir être des partenaires de développement fiables des pouvoirs publics au sein de partenariats public-privé. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer les entreprises privées autochtones.

Il est aujourd'hui généralement reconnu que le «Consensus de Washington» appliqué aux économies en développement n'a pas été suffisant. Certains vont même jusqu'à dire qu'il a en fait été quelque peu préjudiciable aux économies auxquelles il a été appliqué. Des

efforts beaucoup plus considérables auraient été nécessaires pour empêcher les économies en question de sombrer dans les déséquilibres macro-économiques et pour les mettre sur la voie d'une croissance forte et soutenue conduisant au développement socio-économique.

Tout cela nous amène à la question du COMMERCE en tant qu'instrument de croissance économique et de développement socioéconomique. Compte tenu de la faiblesse et du caractère imprévisible de l'APD, de la frilosité de l'investissement étranger direct et des ressources limitées mises à disposition par les institutions de financement du développement, la voie du commerce nous offre des possibilités plus sûres de renforcer notre croissance économique et notre développement. Des politiques commerciales bien conçues et bien menées peuvent faciliter l'établissement de liens en amont et en aval ainsi d'ailleurs que de liens horizontaux qui déboucheront sur la création de richesses et d'emplois, et contribueront ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le développement du commerce dans les PMA passe par l'élimination des obstacles du côté de l'offre, la facilitation véritable des échanges et l'amélioration de l'accès aux marchés mondiaux. Dans le cadre de ces efforts, le renforcement du secteur privé et la facilitation de son fonctionnement sont essentiels.

La diversification est la clé pour rendre l'économie relativement plus résistante aux chocs extérieurs. Un exemple des effets dévastateurs que peuvent avoir ces chocs extérieurs lorsque la base d'exportation est étroite est celui du Lesotho. Quand l'Arrangement multifibres est arrivé à expiration, ce qui a coïncidé avec une appréciation de la monnaie dans la Zone monétaire commune dont le Lesotho est membre aux côtés de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Swaziland, les exportations de textiles ont brutalement et fortement chuté. Il s'en est suivi une perte massive d'emplois ouvriers, un coup très dur pour l'économie du Lesotho! En finir avec cette base d'exportation trop étroite est un défi majeur pour l'Afrique subsaharienne. La diversification permettra aussi de doper le commerce intrarégional.

La part de l'Afrique subsaharienne dans les exportations mondiales de marchandises est d'environ 2,4 pour cent et elle n'est que de 2,2 pour cent dans les importations mondiales de marchandises. Même une augmentation de 1 point de pourcentage dans la part des exportations aurait un impact positif énorme sur la réduction de la pauvreté. Compte tenu de ces faibles volumes d'échanges, on voit bien que le fait de consentir des dispenses spéciales aux pays d'Afrique subsaharienne ou aux PMA en général ne représenterait pas un grand sacrifice de la part de ceux qui les accorderaient.

Une fois encore, le Lesotho est un PMA à l'économie ouverte. Pour lui comme pour d'autres PMA dans la même situation, le commerce n'est pas une option parmi d'autres dans toute une panoplie de politiques de développement entre lesquelles ces pays auraient le luxe de choisir: c'est un impératif, une condition *sine qua non*. Le commerce doit faire partie intégrante de l'éventail des politiques de développement essentielles et cohérentes reflétées dans les cadres stratégiques, les plans d'action et les programmes d'action, notamment ceux ayant trait à la réduction de la pauvreté.

Quels devraient être les éléments clés de l'OMC au XXIe siècle?

Le thème de nos discussions aujourd'hui est «Quelle OMC au XXIe siècle?». Permettez-moi de vous livrer mes réflexions sur cette question; elles valent ce qu'elles valent. J'ai déjà dit tout à l'heure que le processus de mondialisation semblait irréversible. Il serait vain de vouloir l'interrompre ou l'inverser. La meilleure solution est de prendre les rênes, de guider ce processus dans la bonne direction, de le faire avancer à une vitesse choisie et de lui donner un visage humain.

En ce qui concerne le commerce, le commerce multilatéral s'est formidablement développé et intensifié au cours des dernières décennies. Pour assurer un commerce multilatéral ordonné, libre et équitable, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été instituée en 1995. L'OMC est une réalité qui s'est véritablement imposée à nous. Il fallait que nous dispositions d'une institution capable d'assumer les fonctions essentielles que l'OMC assume actuellement, à savoir:

- promouvoir un commerce équitable et libéralisé (en tenant compte des besoins spéciaux des pays en développement, et notamment des PMA);
- servir de cadre pour la négociation d'accords commerciaux multilatéraux;
- prévenir ou régler les différends commerciaux;
- administrer un système convenu de règles commerciales; et
- mobiliser une aide en faveur des économies en développement dans le processus de développement du commerce.

À l'heure actuelle, je ne peux imaginer le monde du XXIe siècle sans l'OMC. De même que nous avons besoin du FMI pour la stabilité monétaire, financière et macro-économique mondiale, ou du Groupe de la Banque mondiale et des banques régionales de développement pour mobiliser des ressources financières en faveur du développement, de même nous avons besoin de l'OMC pour assurer un commerce multilatéral ordonné, libre et équitable. L'OMC est une tribune où nous pouvons tous faire entendre notre voix et où les faibles peuvent être protégés et les différends évités ou réglés.

Ayant reconnu que l'OMC a un rôle important à jouer au XXIe siècle, permettez-moi maintenant de vous dire ce que devraient être, selon moi, les éléments clés de l'OMC au XXIe siècle, si l'on veut qu'elle réponde de manière satisfaisante aux défis auxquels nous sommes confrontés. À mon avis, une telle organisation devrait dépenser son énergie et ses ressources pour essayer de répondre aux quatre questions clés suivantes:

- Comment contribuer à la croissance mondiale et au développement durable?

- Comment créer un système d'échanges mondiaux juste et équitable auquel le système commercial multilatéral ferait écho?

- Comment contribuer à régler de manière effective les problèmes liés aux déséquilibres sur les «marchés des produits de base» et à la domination des «acheteurs» sur les «vendeurs et producteurs qu'ils entraînent»? Et enfin,

- Comment traiter la question de la participation effective de tous les États Membres de l'OMC, petits et grands, au processus de décision de l'OMC, notamment en ce qui concerne les questions de la transparence et de l'intégration?

Si aujourd'hui notre forum arrive à répondre pleinement à ces questions, il aura contribué à forger l'OMC de l'avenir. Je ne me hasarderai pas à donner un avis sur la manière dont nous devrions procéder car c'est là après tout le but de notre réunion. Toutefois, permettez-moi de faire quelques suggestions.

Premièrement, d'aucuns ont fait valoir que l'OMC n'était pas un organisme de développement et que, par conséquent, son rôle dans les «questions de développement» était marginal. Je ne suis pas de cet avis: les questions commerciales ont une incidence sur la vie quotidienne de millions de gens à travers le monde. Les planteurs de coton d'Afrique, par exemple, continuent à subir les effets d'événements qui se déroulent à des milliers de kilomètres de chez eux. Le lancement du Cycle de Doha et la décision d'en faire un Cycle du développement étaient, en eux-mêmes, une reconnaissance des déséquilibres qui existent dans le système commercial multilatéral.

Deuxièmement, je voudrais m'associer à tous ceux qui lancent un appel à l'OMC, à la CNUCED, au Groupe de la Banque mondiale et au FMI pour qu'ils se concertent et agissent avec cohérence. Au sein de l'OMC, les activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce devraient être intensifiées en faveur des pays en développement et en particulier des PMA.

Même si l'on adhère au principe de l'»avantage comparatif» défendu par David Ricardo, il ne faut pas perdre de vue le processus de «polarisation» décrit par Gunnar Myrdal. Il s'agit d'un processus en vertu duquel, si l'on laisse les forces du marché s'exercer librement entre des économies interdépendantes opérant sans aucune barrière d'aucune sorte, les économies avancées auront tendance à progresser au détriment des moins développées. Cette tendance doit être contenue par des contre-mesures délibérées.

Des instruments tels que le Cadre intégré renforcé pour les PMA et l'Aide pour le commerce pour tous les pays en développement, notamment, constituent des tentatives pour faire face à ce type de situations. Il faut espérer que les partenaires de développement se montreront généreux dans leurs contributions financières au Cadre intégré renforcé

pour les PMA. Je voudrais lancer un appel pour que ce Cadre intégré renforcé soit rendu opérationnel le plus vite possible.

Puisse l'Aide pour le commerce, qui ne fait pas partie de l'engagement unique devant résulter des négociations du Cycle de Doha, se concrétiser dans le sens envisagé. L'accroissement des ressources offertes et la création de mécanismes de prêts à des conditions favorables à l'intention des PMA sont quelques-uns des facteurs clés à prendre en compte dans le cadre de cette initiative.

Le geste généreux accompli par les États-Unis avec l'adoption de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA) est vivement apprécié en Afrique. L'OMC devrait saluer et encourager ce type d'action. De même, l'Initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne en faveur des pays ACP est particulièrement bienvenue. Ces dispenses, s'accompagnant d'une harmonisation des règles d'origine correspondantes, représenteront un avantage supplémentaire. Nous notons avec satisfaction que le Japon avance résolument dans la même direction que les États-Unis et l'Europe. Il nous reste à souhaiter que tous les pays de l'OCDE suivent cet exemple.

Troisièmement, l'OMC de demain devrait s'attaquer à la question du déséquilibre sur les «marchés mondiaux des produits de base» et au fonctionnement de ces marchés. Les arguments actuels selon lesquels ces marchés fonctionnent parfaitement et qu'il ne faut donc pas y toucher ne tiennent pas compte des injustices foncières qui règnent sur beaucoup de ces marchés où les producteurs n'ont pas la possibilité de gagner décemment leur vie. Le temps est venu de modifier cela. Nous devons nous montrer volontaristes afin de ne pas être dépassés par les événements.

Enfin, une OMC du XXIe siècle devrait bien entendu s'attaquer à la question de la participation effective, de la transparence et de l'absence d'exclusion dans le processus de prise de décisions de l'Organisation. Beaucoup reconnaissent la difficulté qu'il y a à parvenir à un consensus sur de nombreuses questions dans une institution qui compte 149 pays Membres. Il n'en demeure pas moins qu'une OMC du futur devra trouver les moyens de faire en sorte que les voix de tous les pays Membres, petits et grands, soient entendues au moment de prendre des décisions. L'OMC n'aura pas d'avenir si elle n'est pas démocratique et sans exclusion.

Que faire maintenant dans le cadre du Cycle de Doha?

Jusqu'en juillet de cette année (2006) des progrès notables ont été accomplis sur de nombreux fronts dans le cadre de ce cycle. Ne soyons donc pas pessimistes en ne voyant que le verre à moitié vide alors qu'il est en fait à moitié plein. C'est toujours la dernière étape de la course qui est la plus exigeante. À la session en cours de l'Assemblée générale de l'ONU, aux réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Singapour et au sein de nombreuses autres enceintes mondiales, les dirigeants ont réclamé une reprise rapide des négociations du Cycle de Doha. Permettez-moi une fois de plus de m'associer à cet

appel. La récente suspension des négociations par suite de la difficulté de parvenir à une convergence sur des points cruciaux entre les économiquement puissants d'entre nous et le retard dans la reprise des pourparlers qui en est résulté coûtent beaucoup plus cher aux pays en développement et en particulier aux PMA et aux petites économies vulnérables qu'à tous les autres. Chaque mois qui passe sans que de nouveaux progrès soient accomplis pèse très lourd sur ces économies qui luttent pour leur survie. Ce blocage est profondément regrettable.

Lorsque les pourparlers reprendront, il faut espérer que les positions auront évolué et que les stratégies auront été modifiées. Cela devra s'accompagner d'un engagement et d'une détermination plus forts à tous les niveaux. Mais la reprise des négociations ne devrait pas être vue comme une occasion de profiter habilement des échappatoires offertes par certaines brèches persistantes. Les négociations devraient rester fidèlement dans les limites des paramètres définis dans le mandat fixé.

Le principal enjeu de ce cycle est de parvenir à assurer un meilleur accès aux marchés et de renforcer les règles qui soutiendront la croissance dans les pays en développement.

Je voudrais maintenant féliciter le Directeur général et son excellente équipe ainsi que les présidents des divers groupes pour avoir réussi à garder la notion de développement au centre de ce cycle et avoir su porter adroitement un processus aussi délicat à travers vents et marées.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à nos ambassadeurs et représentants si dévoués ainsi qu'aux fonctionnaires et aux experts qui ont su si admirablement exposer nos préoccupations et nos positions dans ces négociations. Puissent-ils poursuivre dans cette voie! Je voudrais également remercier les organisations qui nous ont fourni un appui technique dans ces négociations complexes et plus spécialement l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), le Centre Sud, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Groupe ACP ainsi que nos communautés économiques sous-régionales.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

S.E. M. Pakalitha Mosisili
Premier Ministre du Lesotho

D. Allocution de M. Ted Turner, Président de la Fondation des Nations Unies

Je vous remercie pour votre chaleureux accueil. Je souhaite en particulier remercier le Directeur général, M. Lamy, pour m'avoir invité ici aujourd'hui, et lui rendre hommage pour ses propos mobilisateurs. M. Lamy est connu pour la façon unique qu'il a de combiner socialisme et soutien au libre-échange – faisant appel à la fois à son cœur et à sa tête.

J'aime le libre-échange. J'en faisais déjà l'apologie lorsqu'on discutait du sujet au lycée. Je défendais le libre-échange lorsque je parcourais le monde, d'un pays à l'autre, les exhortant tous à ouvrir les marchés des médias à CNN.

En l'absence de libre-échange qui donne à chaque pays sa chance, nous n'allons jamais édifier un monde meilleur et plus prospère. C'est pourquoi je pense que l'OMC est l'une des meilleures idées que l'humanité ait jamais eues. En tant qu'êtres humains, nous commerçons les uns avec les autres depuis que nous avons commencé à convoiter les biens de nos voisins. Mais il nous a fallu attendre environ un million d'années pour créer le GATT puis l'OMC. Il était temps!

Nous traversons aujourd'hui une crise – qui touche l'OMC, le commerce et l'avenir du monde.

Il y a cinq ans, le Cycle de Doha a été lancé et l'engagement pris d'accroître les avantages du libre-échange pour les pays en développement.

L'idée était excellente: les pays développés réduiraient leurs subventions et leurs tarifs agricoles et les pays en développement abaisseraient leurs tarifs pour permettre les importations, améliorer leur secteur industriel et attirer l'investissement.

Il y a deux mois, les dernières discussions tenues dans le cadre du Cycle de Doha ont tourné court ici à Genève. De nombreux commentateurs ont été de l'avis du Financial Times selon lequel, en cas d'échec, Doha pourrait être «la dernière tentative du genre».

«La dernière tentative du genre?!?» Si nous renonçons à ce Cycle et en sortons – nous pourrions ne plus jamais rien entreprendre de comparable?!? Plus d'accords commerciaux mondiaux?!?

Ce serait catastrophique! Les pays pauvres resteront des pays pauvres tant qu'ils ne trouveront pas un moyen de vendre leurs marchandises aux pays riches. Mais pour y parvenir, ces pays doivent améliorer leur secteur industriel, ouvrir leurs marchés, attirer de nouveaux investissements et établir des règles commerciales qui soient équitables. C'est l'idée même du Cycle commercial de Doha – donner aux pays en développement une chance meilleure … d'avoir des échanges commerciaux avec les pays riches dans des conditions plus égalitaires.

Si nous renonçons aux accords commerciaux mondiaux, nous savons ce qui se produira. Les grands pays iront de leur côté et passeront des accords bilatéraux et régionaux avec leurs partenaires commerciaux préférés – et devinez qui en fera les frais? Les pays mêmes dont l'inclusion a motivé la création de l'OMC, à savoir les pays en développement. Ils seront laissés à eux-mêmes pour marchander avec les géants du commerce international. Nous avons déjà vu où cela menait – au point où nous en sommes aujourd'hui: un monde où des milliards de personnes vivent dans la pauvreté.

L'un des échecs moraux les plus cuisants de l'histoire de l'humanité est que nous permettions que la moitié de la population mondiale vive dans des conditions intolérables avec moins de 2 dollars par jour. Un milliard de personnes vit avec moins de 1 dollar par jour. Un milliard de personnes n'a pas l'eau potable.

La pauvreté est synonyme de cruauté.

Et la pauvreté persiste en partie parce que le commerce qui a créé tant de prospérité dans les pays riches du monde court-circuite les pays pauvres. Cinquante-quatre pays sont plus pauvres qu'ils ne l'étaient il y a 15 ans. Et la pauvreté ne signifie pas seulement une absence de vivres et d'abris. Pour nombre de ces pays, la pauvreté est synonyme de conflits. Lorsque les populations n'ont pas assez pour survivre, elles commencent à se battre. Sur les 20 pays les plus pauvres de la planète, 16 ont connu des troubles civils durant les 20 dernières années.

Faute d'y mettre un terme, la pauvreté va entraîner une fracture mondiale. Si le monde finit par être définitivement divisé entre riches et pauvres, nous ne parviendrons jamais à la coopération globale dont nous avons besoin pour faire face aux problèmes que nous devons tous régler ensemble.

Nous épuisons les ressources que cette planète a mis des milliards d'années à créer. Les combustibles fossiles que nous brûlons entraînent une hausse de la température mondiale. Nous surpeuplons la planète. Nous exploitons notre pétrole, notre charbon, notre gaz, nos forêts, nos fleuves et nos terres arables sans donner le moindre signe de ralentissement et sans trop savoir ce que nous ferons lorsque ces ressources seront épuisées.

Nous consacrons plus de 1 000 milliards de dollars EU par an aux budgets militaires – plus de 50 fois ce que nous allouons à l'ONU, notre meilleur outil de paix. Alors que nous sommes assis ici – 15 ans après la fin de la guerre froide – les États-Unis et la Russie ont encore des milliers de missiles nucléaires en état d'alerte instantanée prêts au lancement en quelques minutes. Nous avons des centaines de tonnes d'uranium fortement enrichi stocké dans des conditions peu sûres – et des groupes de terroristes prêts à tout pour obtenir les matériaux, en faire des bombes et les utiliser.

Nous ne pouvons régler aucun de ces problèmes si tous les pays n'unissent pas leurs efforts. Nous avons créé l'ONU pour nous donner cette possibilité. Nous avons créé l'OMC pour la même raison. Mais nous ne tirons pas le meilleur parti de ce que nous avons.

Les dirigeants mondiaux au niveau tant des entreprises que des États n'ont pas une vision d'avenir; ils ne voient pas au-delà des quelques jours à venir – les reportages du lendemain, les recettes du prochain trimestre, le prochain sondage, la prochaine élection. Nous devons apprendre à faire la différence entre la valeur à long terme et le bénéfice à court terme.

C'est en prenant des décisions à long terme que je suis devenu riche. Mes concurrents pensaient tous au classement des émissions de télévision de la soirée précédente, alors que je réfléchissais à où j'allais être dans dix ans. La première chaîne de télévision que j'ai envisagé d'acheter perdait 70 000 dollars par mois. Mon conseil d'administration m'a dit que si je l'achetais, je ferai péricliter toute l'entreprise. Je l'ai achetée. J'en ai ensuite acheté une autre – pire que la première – et mon comptable m'a donné sa démission en signe de protestation. Huit ans plus tard, j'ai vendu cette chaîne et lancé CNN. Si j'avais dû faire état de bénéfices trimestriels, je n'aurais jamais rien édifié.

Je trouve que les jeunes devraient se fâcher haut et fort contre leurs aînés à ce sujet. La plupart des responsables des décisions importantes dans le monde aujourd'hui ont plus de 50 ans. Beaucoup ont plus de 60 ans. Ils contractent des prêts alors qu'ils ne seront même plus là lorsque la dette arrivera à échéance.

Il faut qu'ils fassent porter leur regard plus loin, vers l'avenir: ou nous changeons, ou nous allons nous détruire.

Nous devons viser les gains à long terme que nous obtiendrons en créant un monde où chaque pays est partie prenante. Plus les pays qui participent à l'économie mondiale sont nombreux, plus leur motivation sera forte de construire un monde meilleur – et plus leur *capacité* de construire un monde meilleur sera grande.

C'est pourquoi les pays en développement doivent prendre une part plus importante au commerce mondial. L'expansion des échanges est la meilleure façon d'y arriver. Et le Cycle de Doha est le seul instrument dont dispose le monde pour que cela se produise. Nous devons relancer les négociations et parvenir à un accord.

Les accords commerciaux mondiaux ont eu une énorme incidence économique depuis le GATT. Ils ont permis d'abaisser les droits de douane; d'accroître les échanges et d'encourager la croissance économique. Pour les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, les gains se chiffrent en centaines de milliards de dollars par an.

Mais les avantages du commerce mondial sont inégalement répartis. Et nous devons maintenant réécrire les règles pour qu'elles aident les pays pauvres comme elles ont aidé les pays riches. C'est l'objectif du Cycle de Doha.

Si nous renonçons à Doha, nous renonçons à combattre la pauvreté.

Si nous ne renonçons pas, … si nous relançons Doha et parvenons à un accord solide, nous pourrons immédiatement accroître les revenus des pays les plus pauvres du monde. Il n'y a rien que nous puissions faire de mieux pour porter rapidement un grand coup à la pauvreté mondiale. Pas d'aide financière, pas de programme, rien. Si vous êtes contre la pauvreté, vous êtes pour un accord solide issu de Doha. Si vous êtes contre un accord solide issu de Doha, la pauvreté mondiale ne vous préoccupe probablement pas trop.

Mais nous n'allons pas parvenir à cet accord tant qu'on ne trouvera pas une solution acceptable par tous les pays.

Il est certain que les accords mondiaux sont difficiles. Plus le nombre des parties est élevé, plus il faut de temps pour parvenir à un accord. Mais comme le dit un proverbe africain, «Si vous voulez avancer rapidement, avancez tout seul; si vous voulez aller loin, avancez ensemble». Je suis convaincu que nous n'allons plus aller bien loin … à moins d'avancer ensemble.

Pour l'instant – nous n'allons nulle part. Le Cycle de Doha est bloqué parce que pays riches et pays pauvres sont divisés sur la question des subventions agricoles.

Aux États-Unis, les aides accordées par l'État à l'agriculture représentent 16 pour cent du total des revenus des agriculteurs; en Europe, 32 pour cent et au Japon, 56 pour cent.

En Afrique de l'Ouest, les producteurs de coton exploitant certaines des terres les plus riches du monde n'en tirent que 400 dollars EU par an – parce que les pays développés font baisser les prix avec les subventions qu'ils accordent au coton. En fait, les pays développés consacrent environ 2 milliards de dollars EU par semaine à des tarifs et des subventions qui ont des effets de distorsion des échanges.

Pourquoi avons-nous même des subventions? C'est simple. Nous avons des subventions parce que nous avons une surproduction. L'offre est plus importante que la demande et les prix tombent à des niveaux inférieurs à ceux dont les agriculteurs ont besoin pour subsister. Les agriculteurs des pays riches sont soutenus par les subventions. Les agriculteurs des pays pauvres se contentent d'endurer leur situation.

La lutte pour les subventions n'est pas pour les pays développés une simple question économique. Au moment où le GATT a été adopté, l'agriculture représentait la moitié des échanges mondiaux. L'année dernière, sa part était de 8 pour cent. Lorsque tout le système des accords commerciaux mondiaux est mis en péril par un désaccord qui porte sur 8 pour cent du total des échanges, on peut soupçonner que la raison est plus politique qu'économique.

Si les pays développés décident au cours des négociations d'éliminer les subventions agricoles, les politiciens des pays riches devront dire à leurs agriculteurs de se trouver quelque chose d'autre à faire. Les agriculteurs diront alors aux politiciens qu'eux-mêmes

doivent se trouver quelque chose d'autre à faire. C'est pour cette raison que les discussions sont bloquées – les politiciens des pays développés ne veulent pas que leurs agriculteurs les éjectent lors des prochaines élections.

Si l'agriculture ne devait jamais évoluer, la question des subventions serait alors un problème insoluble.

Mais l'agriculture évolue.

Les agriculteurs ont toujours pratiqué leurs cultures pour en tirer des denrées alimentaires et des fibres. Aujourd'hui, ils peuvent en tirer des denrées alimentaires, des combustibles et des fibres. Cela change l'avenir. Il existe maintenant une énorme demande insatisfaite qui ne cesse de croître pour des produits agricoles tels que le maïs, la betterave à sucre et la canne à sucre, qui peuvent être transformés en éthanol. Il existe un marché énorme pour l'huile de palme, l'huile de soja et l'huile de colza qui peuvent être transformées en biogazole. L'agriculture évolue; ce n'est plus un secteur caractérisé par une demande limitée et des prix bas, mais un secteur pour lequel la demande est illimitée et les prix élevés.

Et c'est toute l'ironie de cette impasse commerciale. Les négociations de Doha sont arrivées au point d'effondrement à cause de l'agriculture. Mais les négociateurs se trouvent bloqués par l'agriculture telle qu'elle était en 1999 ou en 2000, pas telle qu'elle est aujourd'hui et certainement pas telle qu'elle sera dans les années à venir.

L'agriculture offre des possibilités énormes et de plus en plus grandes aux agriculteurs qui peuvent cultiver des plantes donnant des combustibles. Depuis 2000, la production mondiale d'éthanol a plus que doublé. La production de biogazole a presque quadruplé. Et la demande est si grande qu'alors même que le Brésil produit près d'un quart du sucre mondial, il a du mal à satisfaire sa propre demande intérieure d'éthanol. Un producteur de sucre au Brésil a récemment déclaré au Washington Post «Nous ne pourrions jamais fournir aux États-Unis une quantité importante d'éthanol». Le plus grand producteur du monde de biocombustibles n'ayant pas assez pour approvisionner le plus grand consommateur d'énergie du monde, voilà ce que j'appelle un débouché commercial.

C'est aussi l'occasion de faire quelque chose pour la terre et pour l'humanité. Les biocombustibles sont bien meilleurs pour la planète que les combustibles fossiles. Ils peuvent énormément réduire les émissions de gaz à effet de serre. Et les biocombustibles sont renouvelables. Vous n'avez pas à dépenser des milliards de dollars pour trouver de nouveaux champs pétrolifères dans l'océan. Vous n'avez pas à forer de nouveaux puits dans les parcs nationaux. Et vous n'avez pas à négocier avec des pays que des océans séparent du vôtre. Tout ce que vous avez à faire, c'est labourer et planter. Nous faisons ça depuis longtemps.

C'est là un stade naturel de l'évolution de l'homme. Les hommes sont passés de la chasse et de la cueillette à la culture pour produire des denrées vivrières. Nous passons maintenant de la chasse et de la cueillette à la culture pour produire notre combustible.

C'est bien mieux que le charbon et le pétrole. Si vous voulez plus de combustible, vous n'avez pas à attendre la période géologique suivante. Il vous suffit d'attendre la campagne de culture suivante.

Les biocombustibles créent comme une passerelle entre deux secteurs de production: l'agriculture et l'énergie. Lorsque l'agriculture (secteur pour lequel la demande croît lentement) rencontre l'énergie (secteur pour lequel la demande croît rapidement), l'agriculture a tout à y gagner.

Cela donne aux pays développés la chance de débloquer la situation en ce qui concerne les subventions à l'agriculture en incitant les agriculteurs à produire des biocombustibles et en incitant les consommateurs à les utiliser.

Si – au cours des dix prochaines années – les nations de l'OMC adoptent des politiques qui favorisent un marché complètement nouveau des bioénergies – et si la production se développe pour répondre à 15 à 20 pour cent des besoins mondiaux en combustibles, le marché mondial de l'agriculture pourrait doubler ou tripler en valeur.

Sur ce marché où la demande est supérieure à l'offre, l'effet des incitations des pouvoirs publics à produire des biocombustibles sera totalement différent des subventions habituelles aux cultures. La demande de combustible pour les transports est pratiquement illimitée. Cela signifie qu'un soutien à la production intérieure n'aura pas pour effet d'écarter les concurrents étrangers ou de réduire les prix payés à l'étranger. Les agriculteurs tireront leurs revenus du marché et non des pouvoirs publics.

Même les agriculteurs qui ne passent *pas* aux cultures énergétiques s'en tireront mieux financièrement parce que d'autres agriculteurs auront réaffecté leurs terres à la production de biocombustibles. Cela réduira l'offre et fera augmenter les prix des cultures traditionnelles.

Si les agriculteurs voient que l'agriculture évolue et voient la manière dont ce changement peut leur profiter, les politiques en matière de subventions évolueront. Cette évolution est cruciale pour ranimer le Cycle de Doha et parvenir à un accord. Mais vous, les négociateurs commerciaux, devez d'abord expliquer cette évolution à ceux que vous représentez. Il n'y a qu'eux qui puissent vous donner l'autorisation de revenir à la table de négociation pour conclure un accord.

L'expansion du marché des biocombustibles peut réduire le besoin de subventions agricoles dans le monde développé, ou même y mettre fin. Mais les pays riches ne seront pas les seuls à profiter de cette opportunité. Les pays en développement y ont encore plus à gagner. Les pays pauvres qui sont tributaires des importations d'hydrocarbures ont été particulièrement touchés par la hausse des coûts de l'énergie. Il y a dix ans, lorsque les pays sont convenus d'un allégement de la dette des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, le prix du pétrole était à 22 dollars le baril. En quatre ans, ce prix a plus

que triplé. La hausse des prix des hydrocarbures coûte maintenant à l'Éthiopie cinq fois plus que ce que le pays tire de l'allégement de la dette. D'autres pays en développement qui importent des hydrocarbures ont les mêmes problèmes.

La Gambie consacre maintenant six fois plus aux combustibles qu'à la santé. La Sierra Leone alloue deux fois plus pour les combustibles que pour toutes les mesures de réduction de la pauvreté.

Les problèmes énergétiques des nations en développement vont bien au-delà d'une hausse des dépenses budgétaires. La plus grande partie de l'Afrique subsaharienne vit sans électricité du tout. Dans de nombreux pays, les femmes collectent et transportent du bois de feu sur des kilomètres chaque jour.

En investissant dans les biocombustibles, les pays en développement peuvent commencer à résoudre ces problèmes. Ils peuvent produire les combustibles nécessaires à leurs transports intérieurs, réduire les coûts de l'énergie, améliorer la santé publique, créer de nouveaux emplois dans l'économie rurale et, en fin de compte, mettre en place des marchés d'exportation. En transformant une partie de la production de denrées alimentaires et de fibres en combustibles, ils entreront sur le marché avec des prix plus élevés et une demande plus vive et auront plus de chance d'attirer le type d'investissement étranger susceptible de conduire à une modernisation de leurs pratiques agricoles – et d'accroître aussi leur production vivrière.

C'est là un point critique parce qu'il ne s'agit pas de choisir entre produits alimentaires et combustibles. Nous pouvons tout à fait produire les deux – tout ce qu'il faut ce sont des investissements. La croissance économique, en particulier dans les zones rurales, contribuera à aider les pays en développement à satisfaire plus facilement leurs besoins alimentaires. La réponse à la faim ne réside pas dans une augmentation des vivres mais dans un recul de la pauvreté.

Certaines entreprises et municipalités dynamiques montrent déjà la voie des biocombustibles.

Quarante pour cent de l'énergie nécessaire à la ville bolivienne de Riberalta provient d'une centrale alimentée par des coques de noix du Brésil.

Une entreprise indonésienne a remplacé le bois de feu par de la biomasse pour alimenter un gazogène servant à sécher les fèves de cacao. Le gazogène est alimenté par des coques de noix de palme – déchets provenant d'autres activités de l'entreprise.

Des groupements féminins dans la nation africaine du Mali utilisent des combustibles fossiles – tirés de cultures locales – pour alimenter des groupes électrogènes diesel alimentant des broyeurs.

Les combustibles fossiles gagnent aussi du terrain dans les Caraïbes, où la Jamaïque investit des millions de dollars dans l'éthanol.

La République dominicaine s'intéresse au jatropha – arbuste qui se développe bien dans des conditions hostiles et qui offre un grand potentiel en tant que culture énergétique.

La Malaisie, l'Inde et la Thaïlande s'apprêtent à se lancer dans de gros investissements commerciaux dans l'huile de palme.

À grande échelle, bien sûr, nul n'est aussi avancé que le Brésil. Les biocombustibles lui ont permis d'économiser quelque 50 milliards de dollars EU d'importations pétrolières et ont débouché sur la création d'un million de nouveaux emplois.

Les possibilités s'élargiront à mesure que la technologie s'améliorera – et c'est ce qui est en train de se passer. À l'avenir, nous devrions être en mesure de produire de nouveaux combustibles comme le cellulose éthanol, un biocombustible qui pourrait être extrait de pratiquement n'importe quoi n'importe où. Nous serons en mesure de modifier génétiquement des cultures servant à produire des biocombustibles pour rendre leur conversion plus efficace. Et nous serons en mesure de créer des bioraffineries améliorées, augmentant ainsi la rentabilité de l'investissement dans les biocombustibles.

La demande mondiale de biocombustibles est énorme et en augmentation. C'est pourquoi je suis convaincu que, dans un proche avenir, les revenus des agriculteurs seront assurés, non par des subventions et des tarifs, mais par les forces du marché. Et c'est pour cette raison que renoncer au Cycle de Doha à cause des subventions et des tarifs agricoles a si peu de sens. Nous ne devrions pas renoncer à un grand avenir pour nous raccrocher au passé.

C'est aux pays développés qu'incombe au premier chef la responsabilité de remettre ce Cycle sur les rails. Au cours des 60 dernières années, le libre-échange leur a fait gagner des milliers de milliards. Ils ont maintenant une chance de s'enrichir encore tout en donnant aux pays en développement de nouvelles possibilités grâce au commerce de relancer leurs économies et réduire la pauvreté. Ce faisant, ils créeront aussi de nouveaux marchés pour eux-mêmes.

Les pays développés devraient convenir du retrait progressif des tarifs et de la réduction de leurs subventions aux cultures vivrières et aux plantes textiles pour les remplacer par un soutien aux biocombustibles. La bonne approche consisterait à permettre une période de transition, disons de cinq à dix ans, pour introduire progressivement les changements. Dès qu'un accord aura été conclu, les agriculteurs – au lieu de faire pression sur les politiciens pour maintenir les subventions – feront pression sur les politiciens pour qu'ils apportent rapidement les changements nécessaires pour transformer les exploitations de manière rentable à la production de biocombustibles.

Les pays en développement doivent eux aussi contribuer à la reprise du Cycle de Doha en réduisant les tarifs et en ouvrant leurs marchés – en particulier aux autres pays en développement. S'ils continuent de fermer leurs marchés pour protéger leurs entreprises nationales, cela peut être efficace pendant un moment. Mais s'ils n'ouvrent pas leurs frontières et ne permettent pas les importations, leurs produits ne seront jamais compétitifs, ils n'attireront jamais beaucoup d'investissement et ils ne pénétreront pas le marché plus vaste existant au-delà de leurs frontières.

Les responsables dans tous les pays devraient non seulement explorer les différentes options pour produire des biocombustibles mais aussi adopter des politiques qui encouragent la demande des consommateurs et mettre en place une infrastructure qui garantisse l'approvisionnement. Ces mesures contribueront à répondre aux besoins énergétiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à relancer le secteur de l'agriculture et aideront à mettre fin aux différends concernant les subventions qui s'opposent à des progrès décisifs du commerce mondial.

Rappelons-nous ce que nous faisons ici – nous essayons d'atteindre et d'inclure plus de gens – au commerce, à la prospérité, aux débouchés, à la communauté. Pour reparler de mes premières chaînes de télévision – je ne les ai pas payées cher parce qu'elles avaient un signal de mauvaise qualité – un signal UHF – qui ne pouvait pas atteindre beaucoup d'habitations. Comment pouvais-je faire de l'argent si je n'arrivais même pas à faire passer mon signal télévision à tous mes voisins? Et bien, nous avons eu une idée. Au lieu de diffuser à partir d'une tour de 1 000 pieds de haut qui envoie un signal sur un rayon de 50 miles, nous avons commencé à diffuser d'une antenne située dans l'espace à 24 000 miles de distance qui couvrait un quart de la surface du globe avec un seul signal. Le satellite. Je crois que c'est à ce moment-là que j'ai vraiment commencé à penser dans une perspective globale. Lorsque je me suis rendu compte qu'il fallait que j'inclue plus de monde ou que je n'allais pas y arriver. C'est la même chose aujourd'hui. Il faut que nous parvenions à inclure tout le monde et que nous arrêtions de laisser tant de gens sur la touche.

Conclusion

Un nouvel ouvrage d'un économiste dénommé Eric Beinhocker vient d'être publié. Il dit que l'»avantage critique» que l'homme moderne a sur l'homme de Neandertal est le commerce. Nous avons le commerce alors que l'homme de Neandertal ne l'avait pas. Nous sommes toujours là, alors qu'il a disparu. Quel enseignement en tirer? Le commerce est bon. Le commerce a contribué à nous sauver.

Nous avons besoin du commerce pour nous sauver une fois encore.

La clé de tout cela se trouve ici entre les mains des négociateurs commerciaux. À l'heure qu'il est, vous n'avez pas l'autorisation de négocier des réductions de vos subventions agricoles. Mais vos mandants n'appuieront jamais un accord s'ils ne savent que ce qu'ils perdent et ne comprennent pas ce qu'il y a à gagner. Vous devez leur expliquer. Si vous

voulez changer les politiques publiques, vous devez changer l'opinion publique. Dites leur! Dites que les cultures énergétiques créeront des possibilités économiques. Elles créeront des marchés plus solides pour les cultures vivrières. Elles contribueront à accroître les revenus dans les pays les plus pauvres du monde. Et c'est crucial pour l'environnement. Nous polluons notre planète et il faut qu'on fasse quelque chose à ce sujet. Nous n'allons pas arrêter d'utiliser de l'énergie; nous devons donc commencer à utiliser un *type* d'énergie différent. C'est la chance qui s'offre à nous de réaliser une grande avancée et de faire quelque chose qui sauvera la planète pour nos petits-enfants.

Vous devez expliquer cela. Vous devez convaincre les populations. Ce n'est pas un travail facile. C'est le travail que vous vous êtes engagés à faire. Mais c'est le travail que le monde a besoin que vous fassiez. Si nous renonçons en ce qui concerne le commerce, nous renonçons à mettre un terme à la pauvreté. Nous ne pouvons le faire. Nous devons poursuivre la lutte.

Dans le gymnase où je m'entraînais à la boxe lorsque j'étais adolescent, il y avait sur le mur un panneau qui disait: «Encore un round.» Vous pouviez le regarder au début du combat; vous pouviez le regarder à la fin. Mais le message était toujours le même: encore un round. Peu importait vos blessures et votre épuisement, encore un round – parce que si vous avez la volonté de combattre un round de plus, vous n'êtes jamais battu.

Je sais que le match est bien avancé et que vous êtes tous fatigués. Mais je vous demande à tous de vous battre encore un round – le Doha Round. Vous pouvez le faire. Vous pouvez le gagner. Et cela fera une énorme différence pour des millions de personnes qui ne vous rencontreront jamais pour vous dire merci. Allez-y et bonne chance!

Ted Turner
Président de la Fondation des Nations Unies

E. Allocution de M. Antony Burgmans, Président d'Unilever

M. le Directeur général, M. le Premier Ministre, M. Ted Turner, Mesdames et Messieurs les délégués du monde entier,

Je voudrais dire tout d'abord que le thème de ce symposium, «Quelle OMC au XXIe siècle?», est une question bien nécessaire vu l'impossibilité actuelle d'achever le «Cycle du développement de Doha».

Je voudrais dire aussi que, si ce cycle ne peut pas être achevé à des conditions raisonnables, cela soulèvera une autre question nécessaire, celle de savoir s'il peut véritablement y avoir une OMC viable pour le XXIe siècle.

Permettez-moi d'exposer brièvement mon point de vue sur cette question

Je me place dans la perspective des entreprises et dans celle du développement durable. Unilever est une entreprise mondiale qui est implantée et opère dans de nombreux pays ... Nous travaillons avec des milliers de petits agriculteurs et fournisseurs pour fabriquer et distribuer des produits alimentaires et des produits à usage domestique, et ce faisant, pour contribuer à l'agriculture durable, à l'utilisation durable de l'eau, à la création d'entreprises en milieu rural et à la réduction de la pauvreté. Cela fait partie de notre réalité quotidienne.

De plus, notre entreprise est membre du World Business Council on Sustainable Development, qui regroupe 190 entreprises internationales représentant plus de 30 pays et 20 secteurs autour d'un engagement commun en faveur du développement durable fondé sur la croissance économique, l'équilibre écologique et le progrès social.

En ce qui concerne l'OMC, Unilever et le WBCSD défendent depuis longtemps le système commercial multilatéral et plaident pour la conclusion réussie du Cycle du développement de Doha:

L'OMC devrait contribuer au développement durable en établissant des règles prévisibles, en assurant la réduction du coût des intrants grâce à la libéralisation et en créant de nouvelles possibilités commerciales à des conditions équitables.

En ce qui nous concerne, les affaires internationales constituent un moteur de la croissance et de la création d'emplois; elles contribuent de façon essentielle à la mise en place de pratiques durables et favorisent l'adoption de politiques donnant de bons résultats.

Nous considérons que l'ouverture commerciale et le développement durable constituent une approche intégrée et devraient être complémentaires – et que ce n'est pas «l'un ou l'autre».

Je tiens à ajouter quelques mots sur ce point: le Cycle de Doha comme l'un des moteurs du développement durable.

Un cycle de négociations commerciales axé sur le développement devrait avoir pour objectif de corriger les déséquilibres des règles et des engagements qui empêchent les pays de bénéficier des avantages du commerce sur le plan du développement. Au cours des 30 dernières années ou plus, ces obstacles ont été concentrés dans les secteurs des textiles et de l'agriculture.

Le dernier cycle a commencé à s'attaquer à ce problème mais il n'est pas allé assez loin. Le Cycle de Doha doit continuer sur cette lancée, en particulier dans l'agriculture, ainsi que dans le secteur manufacturier et dans celui des services, et il doit offrir un cadre favorisant l'investissement dans de meilleurs systèmes de facilitation des échanges (douanes et transports, etc.).

Grâce à cela, le Cycle de Doha aiderait à créer des possibilités économiques pour des millions de personnes. Cela devrait être un objectif commun auquel chacun devrait contribuer. Comme c'est le premier cycle de négociations commerciales expressément centré sur le développement, il n'est pas étonnant que cela soit difficile. L'OMC est une organisation jeune et chacun est en train d'apprendre comment recueillir les dividendes des négociations commerciales pour le développement.

Mais je crois que l'enseignement qui se dégage clairement de l'expérience de ces dernières années est que la réussite du Cycle du développement dépend de l'action de toutes les parties, et non de quelques-unes seulement.

À l'évidence, les États-Unis, l'UE et le Japon et quelques autres doivent faire davantage de concessions pour libéraliser l'agriculture, en particulier pour réduire les subventions et les tarifs qui contribuent à une production non durable chez eux et à la pauvreté à l'étranger.

Mais les pays en développement ont aussi une grande responsabilité dans le succès ou l'échec d'un cycle du développement.

Dans moins d'une décennie – d'ici à 2015 – la planète comptera 750 millions d'habitants en plus, principalement dans les pays en développement, ce qui aggravera les problèmes de compétitivité, d'atteinte à l'environnement et de progrès social. Pour y faire face, les pays en développement auront besoin, entre autres, des investissements étrangers et du commerce dans le domaine des nouvelles technologies. C'est la dimension importation, souvent négligée, de l'équation commerce et développement.

Par ailleurs, plus de 50 pour cent du commerce des pays en développement se fait déjà entre pays du Sud. Le Cycle de Doha devrait donner au Lesotho et au Costa Rica la possibilité d'exporter davantage vers la Chine, l'Inde et le Brésil, au lieu de permettre

seulement aux pays en développement dans leur ensemble d'exporter davantage vers les États-Unis et l'UE.

Comment ne pas penser que les principaux pays en développement ne servent pas leurs intérêts ni ceux des autres pays en développement avec une stratégie consistant à faire des offres minimales en attendant que les États-Unis et l'UE en fassent plus.

Par conséquent, pour assurer le succès de ce Cycle du développement, il faut un véritable leadership de la part de tous les principaux acteurs de l'économie mondiale, y compris les pays en développement qui se sont dotés d'industries de niveau mondial dans les secteurs agricole et manufacturier et dans le secteur des services, grâce au commerce et à l'investissement. S'ils attendent le prochain cycle pour «donner quelque chose en retour», il sera trop tard.

D'autres choses sont nécessaires aussi, car la libéralisation des échanges dans le cadre du Cycle de Doha ne suffit pas pour obtenir les dividendes du commerce pour le développement.

Il faut investir davantage dans les autres organisations internationales qui s'occupent du développement durable. Il faut progresser davantage, au niveau national, en matière de bonne gouvernance et d'élaboration des politiques. Et il faut établir des partenariats concrets sur le terrain pour faire en sorte qu'un nouvel accord commercial conclu à Genève se traduise par une croissance durable et par la création d'emplois dans les pays.

Donc, dans ce contexte, «quelle OMC au XXIe siècle?»

J'espère avoir exprimé clairement notre préférence pour une OMC qui contribue au développement durable en veillant à ce que ses règles offrent à tous des possibilités d'ouverture commerciale, au lieu de protéger les bénéficiaires bien établis derrière des barrières, que ce soit dans l'agriculture, l'industrie ou les services, et que ce soit sur les marchés des pays développés ou sur ceux des pays en développement.

Nous voudrions que les responsables des politiques commerciales au niveau mondial tiennent davantage compte des risques globaux et des contraintes pesant sur le développement durable et que la contribution potentielle de ces politiques soit envisagée davantage sous l'angle de l'urgence. On ne peut plus se permettre – si tant est qu'on n'ait jamais pu le faire – de négocier pendant toute une décennie des accords commerciaux mondiaux, avec de nombreuses périodes d'inaction.

Dans la prochaine décennie, les pays développés comme les pays en développement seront confrontés à des défis majeurs pour le développement durable – vieillissement des populations et pénurie de main-d'œuvre, explosion de la population jeune et pénurie de travail, tensions liées à la concurrence croissante pour l'eau, l'énergie et les autres produits de base. Je suis membre du Conseil de l'Institut mondial des ressources naturelles, et les

rapports publiés en début d'année montrent que la plupart de nos écosystèmes sont déjà en voie de dégradation.

Si l'on ajoute à cela des politiques commerciales protectionnistes et des politiques agricoles non durables, on diminue considérablement la capacité de gérer ces autres tensions.

Il est aussi illusoire de penser que l'on peut dépasser les cycles de négociations et libéraliser les échanges au moyen d'accords commerciaux régionaux ou bilatéraux. Si la réforme du commerce agricole ne peut pas être réalisée à l'OMC, elle ne le sera nulle part, et pourtant elle est indispensable.

Il ne faut pas oublier non plus que, si le Cycle de Doha ne peut pas être relancé et achevé l'année prochaine, cela augmentera le risque de fractionnement du système en accords commerciaux bilatéraux/régionaux concurrents, qui ignorent les pays les plus pauvres tout en augmentant la complexité du commerce et les coûts de transaction entre les autres pays. C'est aussi une recette de développement non durable.

Le Cycle de Doha doit donc être relancé rapidement dans le cadre de la stratégie internationale de développement durable. Cela signifie que de nombreux pays doivent présenter des offres améliorées, sans réduire le niveau ambition ou attendre que les autres bougent. Les pays doivent se pousser mutuellement en allant de l'avant, au lieu de freiner le mouvement. Et ils doivent conserver les éléments de l'ensemble de base/les premiers résultats ayant déjà fait l'objet d'un accord, comme l'élimination des subventions à l'exportation d'ici à 2013 au plus tard.

Nous, dans les milieux d'affaires internationaux, nous soutenons cet effort au niveau mondial, mais nous sommes aussi résolus à apporter une aide sur le plan pratique. Cela est important pour démontrer que le commerce favorise le développement.

À Unilever, nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour promouvoir le commerce durable et un système commercial efficient et responsable, encourageant l'inclusion sociale. Je vais en donner deux exemples.

Pour mieux comprendre les liens entre les affaires internationales et la réduction de la pauvreté, nous avons entrepris un projet de recherche conjoint avec Oxfam afin d'examiner l'incidence sur la pauvreté de nos opérations en Indonésie. Ce projet a été riche d'enseignements pour les deux parties. Il a notamment permis de constater:

- que l'équivalent à plein temps d'environ 300 000 personnes gagnent leur vie grâce à la chaîne de valeur d'Unilever Indonesia, dont un tiers environ dans la chaîne d'approvisionnement et plus de la moitié dans les chaînes de distribution et de vente au détail;

- que la valeur totale générée par la chaîne de valeur d'Unilever Indonesia est d'au moins 633 millions de dollars EU, dont environ 212 millions reviennent à Unilever, les 421 millions restants revenant aux autres acteurs de la chaîne.

- qu'il est important, pour que la chaîne de valeur fonctionne en faveur des pauvres, de mettre en place d'autres institutions et ressources sociales, comme des mécanismes de crédit et d'épargne, et de diversifier les sources de revenu;

- nous avons assurément appris beaucoup sur la façon d'améliorer notre contribution globale à la réduction de la pauvreté. D'autres entreprises examinent maintenant comment elles peuvent le faire dans leurs propres secteurs;

- Oxfam a reconnu que «les décisions commerciales d'Unilever Indonesia montrent que ses opérations sont bien ancrées dans le pays et permettent d'adopter une approche à long terme pour optimiser les possibilités de réussite de l'entreprise et de mettre l'accent sur le développement des compétences et de l'industrie dans l'ensemble de l'économie indonésienne».

Mon deuxième exemple a trait à l'amélioration des courants d'échanges en Afrique

Outre nos engagements opérationnels actuels sur le continent (40 000 employés travaillant dans 18 pays africains), nous participons au Fonds pour le climat d'investissement en Afrique, qui dispose actuellement d'environ 100 millions de dollars provenant de la Banque mondiale, de donateurs nationaux et d'entreprises partenaires.

En collaboration avec le groupe «Business Action for Africa», nous élaborons des programmes qui visent à assurer un changement à la fois sur le plan pratique et sur le plan stratégique. La réforme des douanes en est un exemple important. Nous avons formulé des recommandations à l'intention du secteur privé concernant les mesures à prendre et nous organisons des ateliers pilotes en Afrique de l'Est pour créer une plate-forme de coopération avec les autorités douanières. Le résultat net devrait consister en l'accélération des délais de dédouanement et en la réduction des coûts de transaction et de la corruption, ce qui entraînera une augmentation des recettes publiques.

Cela devrait non seulement améliorer les aspects pratiques du commerce dans la sous-région mais aussi créer une volonté politique à l'égard du commerce comme force positive dans le monde en développement, les entreprises apparaissant comme des parties prenantes et pas simplement comme des acteurs distants.

Conclusion

La principale contribution que l'OMC peut apporter au développement durable consiste à achever le Cycle de Doha à des conditions et dans un délai qui permettent l'ouverture du commerce mondial de manière équitable – en particulier dans l'agriculture ainsi que dans

le secteur manufacturier et le secteur des services – tout en encourageant l'investissement dans la facilitation des échanges.

L'achèvement du Cycle sera l'épreuve de vérité pour la génération actuelle de négociateurs commerciaux et de dirigeants politiques et montrera s'ils peuvent aller au-delà du mercantilisme étroit des cycles antérieurs et jouer un rôle dans le règlement des grands problèmes de notre époque.

Cela montrerait bien que l'OMC est une organisation adaptée au XXIe siècle – qui obtient des résultats en matière d'élaboration de règles et de libéralisation, donnant à un plus grand nombre de pays une chance de se frayer un chemin dans le monde, qui collabore plus efficacement avec les autres organisations internationales et qui encourage les entreprises et les ONG à établir des partenariats concrets pour mettre le commerce au service des pauvres.

Unilever et les autres membres du WBCSD sont des partenaires engagés qui envisagent la croissance et le développement de manière réaliste dans l'intérêt de cette cause très importante.

Merci beaucoup.

Antony Burgmans
Président d'Unilever



VII. ANNEXE II
PROGRAMME DU FORUM PUBLIC 2006 DE L'OMC



WTO Public Forum 2006

"What WTO for the XXIst Century?"



Programme

25-26 September 2006

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers
Monday 25 September				
07:30 10:00	CR Lobby	Registration	WTO – External Relations Division	**Registration of Participants**
10:00 12:00	CR	Plenary Opening	WTO – External Relations Division	**High Level Panel: What WTO for the XXIst Century?** **Pascal Lamy** – WTO Director-General **Kofi Annan** – Message by the Secretary-General of the United Nations **H.E. Pakalitha Mosisili** – Prime Minister of Lesotho **Ted Turner** – Chairman, UN Foundation **Antony Burgmans** – Chairman, Unilever
****** 13:00 – 15:00 LUNCH BREAK ******				
15:00 18:00	CR	High Level Panel on Development	WTO – Development Division	**Coherence and Capacity Building for Trade: Focus on the Enhanced Integrated Framework and the Aid for Trade Initiative** **Valentine Rugwabiza** – Deputy-Director General, WTO, Introduction of panelists **Moderator: H.E. Don Stephenson** – Ambassador, Permanent Representative to the WTO, Canada **H.E. Mia Horn af Rantzien** – Ambassador, Permanent Representative to the WTO, Sweden **H.E. Liv Monica B. Stubholt** – Deputy-Minister of Foreign Affairs, Norway **Dominique Njinkeu** – Executive Director of International Lawyers and Economists Against Poverty **Dorothy Tembo** – Director of Foreign Trade, Zambian Trade Ministry **Mohammed Salisu** – Principal Trade Economist, African Development Bank **Carlos Braga** – Senior Adviser, World Bank, Geneva

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Monday 25 September
15:00 18:00	W	Agriculture	Committee of Professional Agricultural Organisations in the European Union and General Confederation of Agricultural Co-operatives in the European Union (COPA/ COGECA)	**How can non-trade concerns in agriculture be best safeguarded - within WTO or by strengthening wider global governance?** **Opening Address: Rudolf Schwarzböck** – President of COPA **Moderator: Noël Devisch** – President of Belgian Boerenbond **Dr. Alex Thiermann** – President of the Terrestrial Animal Health Code Commission, World Organisation for Animal Health (OIE) **Tetsuro Ushikusa** – Deputy Director of International Economic Affairs, Japanese Ministry of Agriculture **Marco Kassaja** – Head of Unit, Tanzanian Mission to the WTO
15:00 16:30	D	Systemic Issues	UNICE/ Confederation of European Business and APEC Business Advisory Council	**Neo-protectionism: 21st Century Challenge for the WTO** **Moderator: David Hartridge** – White & Case, Former Director, Services Division, WTO **Prof. Dr. Reinhard Quick** – Vice-Chairman, WTO Working Group, UNICE **Hernán Somerville** – President, Chilean Association of Banks and Financial Institutions **Peter Charlton** – Chairman & CEO First Charlton Communications
16:30 18:00		Agriculture	IATP / Coordination SUD/ Collectif Stratégies Alimentaires	**Africa Paves the Way Forward: new possibilities for agriculture trade** **Opening Address: Jim Harkness** – Chair, IATP **Arlène Alpha** – Coordination SUD **Saliou Sarr –** ROPPA, West African Farmers and Farm Producers Network **Synthesis and conclusion: Henri Rouillé d'Orfeuil** – Coordination SUD and **Elly Kamahungye** – First Secretary, Permanent Mission of Uganda to the UN and other International Organizations at Geneva

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Monday 25 September
15:00 16:30	E	Standards	United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)	**International Standards in the multilateral trading system: A stakeholders' discussion** **Moderator: Marek Belka** – Executive Secretary, UNECE **Alan Bryden** – Secretary-General of the International Organization for Standardization (ISO) **Marion Jansen** – Counsellor, WTO Secretariat **Per Döfnäs** – Director, Technical Regulations, Ericsson **Olga Razbash** – Legal Expert, Russian Regional Ecological Centre **Ulrike Bickelmann** – Head of Inspection Service, Federal Bureau for Food and Agriculture, Germany **Tadatsugu Toni Matsudaira** – Technical Officer, The World Customs Organization **Roger Pocthier** – Standards & Regulations Manager, Caterpillar S.A.R.L.
16:30 18:00		Sustainable Development	International Institute for Sustainable Development (IISD)	**A Sustainable Development Roadmap for the WTO** **Moderator: Howard Mann** – Senior International Law Advisor, Trade and Investment, IISD **Faizel Ismail** – Head of the South African Delegation to the WTO, Chair, Development Committee **Rupert Schlegelmilch** – Head of Unit, European Commission DG Trade F3 (Sustainable Development) **Prof. Gary Sampson** – International Economic Governance, United Nations University, Institute of Advanced Studies **Carin Smaller** – Head of Geneva Office, Institute for Agriculture and Trade Policy **Aaron Cosbey** – Associate and Senior Advisor, Trade and Investment, IISD

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Monday 25 September
15:00 16:30	F	Sustainability and Environmental Impact Assessments	Centre for International Sustainable Development Law (CISDL)	**Sustainability and Environmental Impact Assessment of Trade Negotiations: Doha and Beyond** **Moderator: Marie-Claire Cordonier Segger** – Director, CISDL **Keynote : Rupert Schlegelmilch** – Head of Unit, European Commission **Dr. Markus W. Gehring** – Lead Counsel, CISDL and Lecturer in International Law, University of Cambridge **Prof. Clive George** – Institute for Development Policy and Management, University of Manchester **Gabrielle Marceau** – Counsellor, Office of the Director-General, WTO **Michelle Cooper** – First Secretary, Permanent Mission of Canada
16:30 18:00		Trade and Employment	International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU) and Solidar	**Can trade deliver decent work in the XXIst Century?** **Moderator: Cecilia Brighi** – Confederazione Italiana Sindacati dei Lavoratori, CISL **Guy Ryder** – General Secretary, ICFTU **Ben Khoza** – First Vice President, National Union of Metalworkers of South Africam, NUMSA **Peter Peek** – Manager, Statistical Development and Analysis, ILO **Sergio Bassoli** – PROSVIL / CGIL (Solidar)

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Monday 25 September
15:00 16:30	B	Corporate Social Responsibility	Geneva Social Observatory(GSO) and Quaker United Nations Office (QUNO)	**Corporate Social Responsibility and the Doha Development Round: Are there any Win-Win Opportunities for the Private Sector and Developing Countries?** **Moderators: Katherine A. Hagen** – Executive Director, Geneva Social Observatory and **Martin Watson** – Representative, Trade and Development, Quaker United Nations Office **Auret van Heerden** – President and CEO, Fair Labor Association **Bernard Luten** – Head, Occupational Health, Unilever **Christopher Roberts** – Chair of the Policy Committee of the European Services Forum **Joy Kategekwa** – Team Leader, South Centre **Peter Neidecker** – Manager, Support Services E. Europe, Africa, Middle East, Central Asia, Hewlett Packard (hp) **Rabson Wanjala** – First Secretary (Commercial Affairs), Permanent Mission of the Republic of Kenya to the United Nations **Stefanie Meredith** – Director of Public Health Partnerships, IFPMA **Shaista Sohail** – Economic Counsellor, Permanent Mission of Pakistan to the WTO
16:30 18:00		Regional Trade Agreements	Federation of German Industries (BDI)	**RTAs threat or opportunity for the WTO?** **Moderator: Reinhard Quick** – German Chemical Industry Association, VCI **Nicolas Imboden** – Ideascentre **Jürgen Matthes** – Cologne Institute for Economic Research, IW **Joakim Reiter** – European Commission **Rachel A. Shub** – Attaché, Permanent Mission of the United States to the WTO
****** 18:00 - 20:00 RECEPTION ******				

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers
Tuesday 26 September				
10:00 13:00	CR I	Systemic Issues	National Foreign Trade Council (NFTC)	**To remain relevant and viable in the XXIst Century, what will the WTO need to deliver?** **Moderator: John M. Weekes** – Senior Policy Adviser, Sidley Austin LLP, Geneva **Mary Irace** – Vice-President, Trade and Export Finance, and Co-Chair of the NFTC Doha Round Working Group NFTC, Washington, D.C. **Celine Charveriat** – Head of Advocacy Office in Geneva, and Head of Make Trade Fair Campaign, Oxfam, Geneva **Fredrik Erixon** – Director, European Centre for International Political Economy, Brussels **John Vassallo** – Senior Counsel and Director of European Affairs GE, Brussels **Vishwanath Tattamangalam** – Head of International Trade Policy, Confederation of Indian Industry, New Delhi **Dr. Magdi Farahat** – Chief, Office for Africa Division of Technical Cooperation Coordination, International Trade Centre, Geneva (TBC)
10:00 11:30	CR II	WTO and Sustainable Development	WTO – Trade and Environment Division	**Opportunities and challenges for further strengthening the mutual supportiveness of trade and environment in the Doha Round** **Opening Address: Achim Steiner** – Executive Director, UNEP **Dr. Laurence Tubiana** – Director, Institut du développement durable et des relations internationales **Richard G. Tarasofsky** – Programme Head, Energy, Environment and Development Programme, Chatham House **Ricardo Meléndez-Ortiz** – Executive Director, ICTSD
11:30 13:00				**Fisheries Subsidies: realizing a triple-win for trade, environment and development** **David K. Schorr** – Senior Fellow, WWF **Matthew Wilson** – First Secretary, Mission of Barbados **Angel Gumy** – Senior Fishery Planning Officer, Fisheries Department, FAO

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
10:00 11:30		Agriculture	WTO – Agriculture and Commodities Division	**Globalization, trade and the transformation of agrifood systems** **Moderator: Anabel Gonzalez** – Director, Agriculture and Commodities Division, WTO **Dr Kostas G. Stamoulis** – Chief of Agricultural Sector, Economic Development Service, FAO **Kimberly Elliott** – Senior Fellow, Center for Global Development **Gilles Dryancour** – Director Government Affairs, Europe, Africa, Middle East, Deere & Company European Office
11:30 13:00	w	Trade and Development	Evian Group	**Trade and Development post non-Doha: Let's get real** **Moderator: Prof. Jean-Pierre Lehmann** – Professor of International Political Economy, IMD, Switzerland and Founding Director, The Evian Group **Shuaihua Cheng** – Young Professional Officer, China Programme, ICTSD, Switzerland **Franklin Cudjoe** – Executive Director, Imani: The Centre for Humane Education, Ghana **Ximena Escobar Nogales** – Center for Applied Studies in Negotiations, CASIN, Switzerland **Huma Fakhar** – Founder and Chairperson of Market @ccess Promotion, Pakistan **Pranav Kumar** – Policy Analyst, CUTS International, India

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
10:00 11:30	D	Development	SAARC Chamber of Commerce and Industry, SCCI	**Stocktaking of WTO Negotiations: Concerns of Developing Countries** **Moderator: Dr. Manzoor Ahmad** – Ambassador, Permanent Representative of Pakistan to the WTO, Geneva **Martin Khor** – Director, Third World Network, Malaysia **Rashid S. Kaukab** – Head, Strategic Policy, Planning and Coordination, South Centre, Geneva **Pradeep S. Mehta** – Secretary General, CUTS International, India **Dasho Ugen Tsechup Dorji** – President SAARC Chamber of Commerce and Industry, Bhutan
11:30 13:00		Systemic Issues	World Trade Institute & HEI	**Decision-making in the WTO: medieval or up-to-date?** **Moderator: Dr. Manfred Elsig** – Senior Research Fellow, WTI/GIIS **Prof. Thomas Cottier** – Managing Director of the World Trade Institute, Berne, Switzerland **Carolyn Deere** – Senior Researcher, Oxford University, UK **Anthony Hill** – Former Ambassador of Jamaica to the GATT and WTO, and to the UN, Geneva **Prof. Robert Wolfe** – Queen's University, Kingston, Canada **Vicente Paolo B. Yu III** – South Centre, Global Governance for Development Programme, Geneva

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
10:00 11:30	E	Systemic Issues	Agency for International Trade Information and Cooperation (AITIC)	**Beyond Doha: In Search of the Multilateral Trading System** **Moderator: Dr Esperanza Durán** – Executive Director, AITIC **H.E. Carlo Trojan** – Ambassador, Permanent Representative of the EC to the WTO **Constantine Michalopoulos** – Consultant **H.E. Rosalie Koudounguéré** – Minister of Commerce, Industry and Small and Medium Enterprises, Central African Republic
11:30 13:00		Subsidies and International Trade	WTO – Economic Research and Statistics Division	**Subsidies and International Trade** **Moderator: Robert Teh** – Counsellor, Economic Research and Statistics Division, WTO **Presentation 1: World Trade Report 2006** **Patrick Low** – Director, Economic Research and Statistics Division, WTO **Presentation 2: The Global Subsidies Initiative** **Ronald Steenblik** – Director of Research for the Global Subsidies Initiative, IISD **Presentation 3: "Is sunlight the best disinfectant? Transparency in farm subsidies"** **Jack Thurston** – Co-founder Farmsubsidy.org

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Tuesday 26 September
10:00 11:30	F	Role of Media	The Panos Institute	**The role of the media in boosting public awareness and debate of trade policy-making** **Moderators: Dipankar de Sarkar** – International journalist, India/UK and **Jon Barnes** – Head of globalisation programme, Panos, London **Richard Waddington** – Reuters, Chief correspondent, Geneva **Anthony Hill** – Former Ambassador of Jamaica to GATT and WTO and UN, Geneva **John Kamau** – Senior reporter, *Sunday Standard*, Kenya **Mildred Mpundu** – Journalist, Zambia
11:30 13:00		Accessions	International Development Research Centre (IDRC)	**Improving the Accession Process in the 21st Century** **Moderator: Alejandro Jara** – Deputy Director General, WTO **Prof. Simon J. Evenett** – University of St.Gallen, Switzerland **Riad al Khouri** – MEBA, Jordan **Sok Siphana** – International Trade Centre (ITC) **Dr. Fawaz Al-Alamy** – Saudi Arabia **Mina Mashayekhi** – UNCTAD **Ann Weston** – North South Institute, Canada **Dr. Diana Tussie** – FLACSO, Argentina
10:00 11:30	B	Migration / Development	OECD	**Migration and Development: What role for the WTO?** **Moderator: Philippe Fremeaux** – Director, Alternatives économiques **H.E. Toufiq Ali** – Ambassador, Permanent Representative of Bangladesh, Geneva **Johannes Bernabe** – Programme Coordinator, Trade in Services, ICTSD **Joy Kategekwa** – South Centre project on services **Prof. Louka T. Katseli** – Director, OECD Development Centre
11:30 13:00		Agriculture	UECBV (European Livestock and Meat Trading Union)	**The agricultural negotiation of the WTO and its affect on European Agriculture: The case of the European Meat Industry** **Arne Mielken** – Assistant to the Secretary General, European Livestock and Meat Trading Union
****** 13:00 - 15:00 LUNCH BREAK ******				

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Tuesday 26 September
15:00 18:00	CR I	Sustainable Development	International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)	**Measuring Different Futures For The Global Trading System: implications for sustainable development** **Moderator: Ricardo Meléndez-Ortiz** – Executive Director, ICTSD **Kimberly Elliott** – Institute for International Economics (IIE) and Center for Global Development (CGD), USA **Antoine Bouet** – International Food Policy Research Institute (IFPRI) **Clive George** – Impact Assement Research Centre, University of Manchester, UK
15:00 16:30	CR II	Aid for Trade	CUTS International	**Operationalising Aid for Trade** **Moderator: Jean-Pierre Lehmann** – Professor of International Political Economy, IMD, Lausanne, Switzerland and Founding Director of the Evian Group **H.E. Mia Horn Af Rantzien** – Ambassador and Permanent Representative to the WTO, Sweden **H.E. Khadija Rachida Masri** – Ambassador and Permanent Observer, Permanent Delegation of the African Union in Geneva **Susan Barton** – International Trade Department, DFID, UK **Harmon Thomas** – Special Advisor, Division on International Trade in Goods and Services and Commodities, UNCTAD **Martina Garcia** – Senior Trade Policy Analyst, OECD Trade Directorate
16:30 18:00		Development	Friedrich-Ebert-Foundation (FES) & CUTS International	**G-20 Civil Society Views on WTO** **Moderator: Thomas Manz** – Friedrich-Ebert-Foundation (FES) **Umberto Celli** – idcid, Brazil **Mzukisi Qobo** – Research Associate, SAIIA, South Africa **Pradeep S Mehta** – Secretary General, CUTS International, India **Ricardo Meléndez-Ortiz** – Executive Director, ICTSD

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
15:00 16:30	W	Agriculture	Canadian Federation of Agriculture (CFA)	**The Doha Round, where do we go from here and what are the implications for agriculture?** **Moderator: Laurent Pellerin** – 1st Vice President of the Canadian Federation of Agriculture and President of l'Union des producteurs agricoles (UPA) **Peter Clark** – Grey, Clark, Shih and Associates Limited **Martin Rice** – Executive Director, Canadian Pork Council **Bob Friesen** – President, Canadian Federation of Agriculture
16:30 18:00	W	Agriculture	International Federation of Agricultural Producers (IFAP)	**Outstanding Issues in Agriculture and Impacts on Farm Policies** **Opening Address: Jack Wilkinson** – President of IFAP and **David King** – IFAP, Secretary-General **Panel of the leaders of the main negotiating groups:** **H.E. Bruce Gosper** – WTO Ambassador, Australia (Cairns Group) **H.E. Samuel Amehou** – WTO Ambassador, Benin (LDCs) **H.E. Clodoaldo Hugueney** – WTO Ambassador, Brazil (G-20) **H.E. Carlo Trojan** – WTO Ambassador, European Communities **H.E. Ujal Singh Bhatia** – WTO Ambassador, India **H.E. Ichiro Fujisaki** – WTO Ambassador, Japan (G-10) **H.E. Peter Allgeier** – WTO Ambassador, USA **Panel of leaders from farmers' organizations:** **Peter Gaemelke** – Vice-President of IFAP; President Danish Agricultural Council **Ajay Vashee** – Vice-President of IFAP, Chair of the Southern African Confederation of Agricultural Unions (Zambia) **Fernando Lopez** – Chair, IFAP Latin American and the Caribbean's Farmers Committee **Sutrisno Iwantono** – Chair, Advocacy Centre for Indonesian Farmers **Robert Friesen** – President, Canadian Federation of Agriculture **Closing remarks: H.E. Crawford Falconer** – Chairman, Special Session of the WTO Committee on Agriculture, WTO Ambassador, New Zealand

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers — Tuesday 26 September
15:00 16:30	D	Gender	Commonwealth Secretariat	**Equitable Trade: creating a level playing field for men and women** **Moderator: Dr. Esperanza Durán** – Executive Director, AITIC **Mariama Williams** – Independent consultant and author, Gender Mainstreaming in the Multilateral Trading System **H.E. Mia Horn af Rantzien** – Ambassador, Permanent Representative to the WTO, Sweden and Chair, Task Force on Aid for Trade **H.E. G. Senadhira** – Ambassador, Permanent Representative of Sri Lanka to the WTO and Chair, Geneva Group of the Commonwealth Developing Countries **Sarojini Ganju Thakur** – Adviser (Gender Section), Commonwealth Secretariat, London
16:30 18:00			International Gender and Trade Network (IGTN)	**Aid for Trade: Any chances for a gender-sensitive development?** **Moderator: Maria Rosaria Iorio** – Head, International Gender and Trade Network Office, Geneva **Kristin Simpson** – USTN, United States **Gigi Francisco** – Women and Gender Institute (WAGE), Philippines
15:00 16:30	E	Development	Co-operation Internationale pour la Developpement et la Solidarité (CIDSE)	**Development criteria for differentiation in trade policies** **Sergio Schlesinger**– Trade Unit Coordinator, Federação de Órgãos para Assistência Social e Educacional (FASE), Brazil **Joseph Ssunna** – Secretary-General, Participatory Ecological Land-Use Management (PELUM), Zambia **Catherine Gaudard** – Responsable Souveraineté Alimentaire Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), France **Maria Rosaria Iorio** – Head, International Gender and Trade Network Office, Geneva **Michael O'Brien** – Advocacy Officer, TROCAIRE, Ireland
16:30 18:00	E	Agriculture	Co-operation Internationale pour la Developpement et la Solidarité (CIDSE)	**New directions for agriculture trade rules** **Wolfgang Sachs & Tilman Santarius** – Wuppertal Institute **Daniel de la Torre Ugarte** – APAC, University of Tennessee **Aileen Kwa** – Policy Consultant on Trade Issues **Alicia Kolmans** – MISEREOR

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
15:00 16:30	F	Development	Research and Information System for Developing Countries (RIS)	**World Trade and Development Report 2006: Building a Development Friendly World Trading System** **Moderator: Faizel Ismail** – Head of the South African Delegation to the WTO **Presentation of Report's Highlights: Dr Nagesh Kumar** – Director-General, Reasearch and Information System for Developing Countries (RIS) **Dr. Yash Tandon** – Executive Director, South Centre **Dr. Sam Laird** – Special Adviser, Office of Secretary-General, UNCTAD **Dr. Martin Khor** – Director, Third World Network
16:30 18:00		Sustainable Development	Greenpeace	**NAMA and Sustainable Development: reflecting on a new agenda for the 21st century** **Moderator: Daniel Mittler** – Greenpeace International **Jennifer Brant** – Oxfam International **Marc Allain** – Independent Consultant **Neo Chabane** – National Union of Metal Workers of South Africa (NUMSA) **Nathalie Bernasconi Osterwalder** – Centre for International Environmental Law (CIEL)

Time	Room	Subject	Organizer	Title of Session / Speakers Tuesday 26 September
15:00 16:30	B	Development	The Global Business Dialogue (GBD)	**Trade Rules and Living Standards: The Interplay of National Development Strategies and Global Rules** **Moderator: R. K. Morris** – President, The Global Business Dialogue, Washington, DC **Vishwanath Tattamangalam** – Head of International Trade Policy, Confederation of Indian Industry, New Delhi **Grant Aldonas** – Principal Managing Director, Split Rock International, Washington, DC
16:30 18:00		The Role of Academia and WTO	International Chair WTO/ Regional Integration	**How can academic policy-oriented thinking on WTO matters be improved?** **Moderators: Ramon Torrent** – International Chair WTO/RI Coordinator and **Josep Maria Cervera** – International Division of the Barcelona Chamber of Commerce and the Spanish Council of Chambers of Commerce **Sheila Page** – International Chair WTO/RI **Vera Thorstensen** – Counsellor, Permanent Mission of Brazil to the WTO **Miguel Rodríguez-Mendoza** – ICTSD, and Former DDG of the WTO **Victor Echevarría** – Deputy, Permanent Representative for Trade in Geneva, Spain **Patrick Low** – Director, Economic Research and Statistics Division, WTO

Cette première publication relative aux travaux du Forum public de l'OMC contient une synthèse des nombreuses vues et préoccupations qui ont été exprimées lors du Forum public de l'OMC 2006, consacré au thème général «Quelle OMC au XXIe siècle?». La publication atteste la pertinence et l'importance des vues et des préoccupations exprimées lors du Forum, ainsi que leur contribution au débat mondial sur le système commercial multilatéral. Elle résume le dialogue qui a eu lieu entre les participants à chaque session, au sujet des thèmes généraux suivants: questions systémiques, développement, agriculture, développement durable et environnement, et questions spécifiques. Ces dernières sont des questions spécifiques relatives au programme de travail de l'OMC, notamment les suivantes: accords commerciaux régionaux, normes internationales, subventions, et accessions, ainsi que d'autres questions telles que l'emploi et le commerce, le genre et le commerce, et la migration.



ISBN 978-92-870-3396-3

Imprimé par le Secrétariat de l'OMC - 285.07